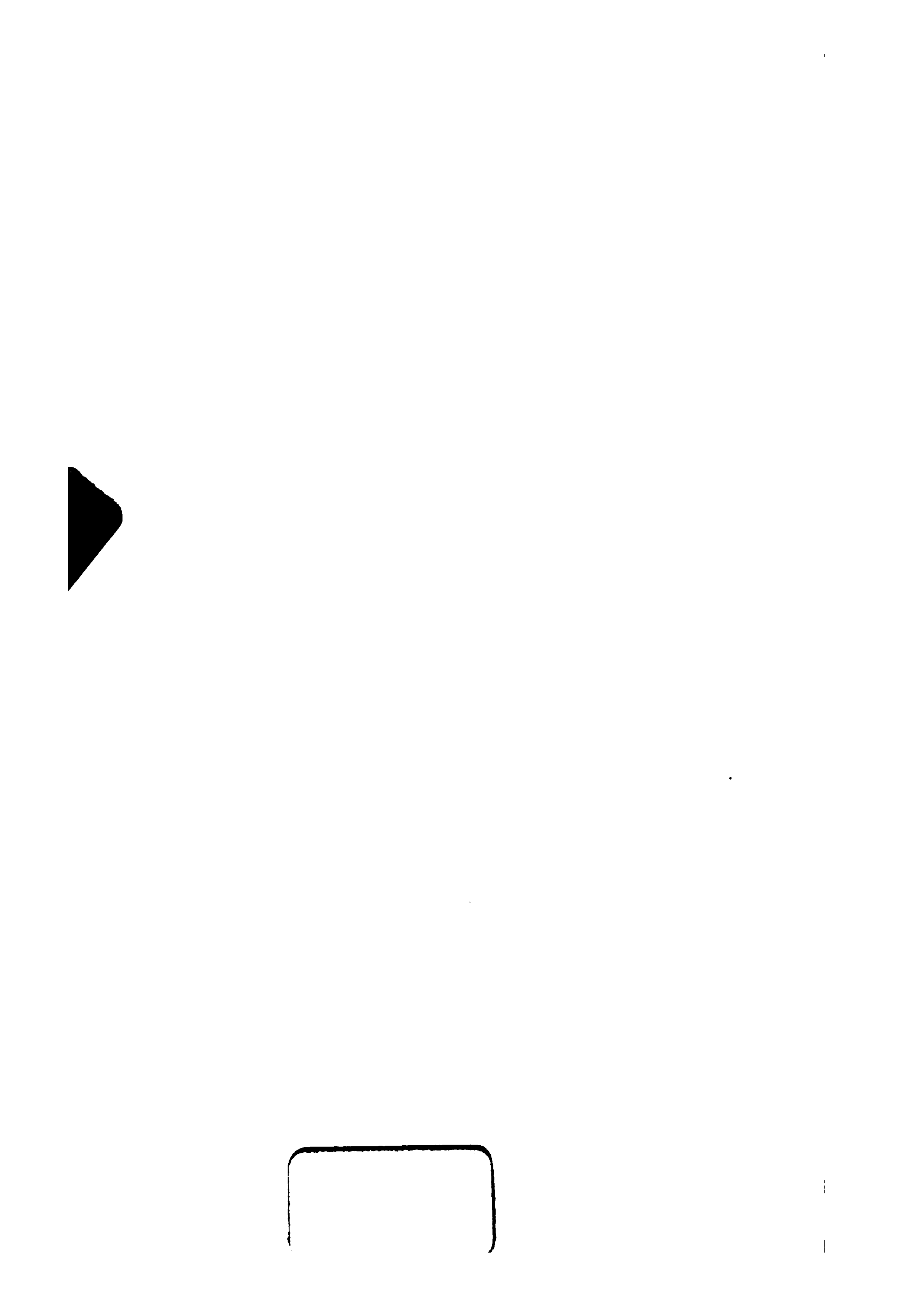


CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

CHRONIQUES

DE

J. FROISSART

DEUXIÈME LIVRE

PUBLIÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR GASTON RAYNAUD

TOME DIXIÈME

1380-1382

(DEPUIS L'AVÈNEMENT DE CHARLES VI JUSQU'AU COMMENCEMENT DE LA CAMPAGNE DE FLANDRE)



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

H. LAURENS, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M DCCC XCVII

282


THE ASTOR LIBRARY.
NY

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que le tome X de l'édition des Chroniques de J. Froissart, *préparé par* M. Gaston Raynaud, *lui a paru digne d'être publié par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 1er août 1896.

Signé : L. DELISLE.

Certifié :

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

A. DE BOISLISLE.

SOMMAIRE.

CHAPITRE XI.

1380, *septembre.* ENTRÉE EN BRETAGNE DE L'ARMÉE DU COMTE DE BUCKINGHAM. — 4 *novembre.* COURONNEMENT DU ROI CHARLES VI A REIMS. — *Du commencement de novembre au* 2 *janvier* 1381. SIÈGE DE NANTES PAR LES ANGLAIS. — HIVERNAGE DES ANGLAIS EN BRETAGNE. — 15 *janvier et* 4 *avril.* TRAITÉ DE PAIX ENTRE LE ROI DE FRANCE ET LE DUC DE BRETAGNE. — 11 *avril.* LES ANGLAIS ÉVACUENT LA BRETAGNE; BUCKINGHAM RENTRE EN ANGLETERRE (§§ 169 à 192).

La nouvelle de la mort du roi Charles V arrive à Buckingham au moment où, après avoir traversé la Sarthe à Noyen, il fait reposer ses gens à Poillé[1]; elle parvient en même temps au Mans[2], au quartier général de l'armée française, dont les chefs se dispersent pour courir aux informations. Les Anglais poursuivent leur route par Saint-Pierre-sur-Erve[3] et par Argentré[4], passent la Mayenne au milieu de marécages dangereux et s'arrêtent à Cossé[5], pour attendre les instructions du duc de Bretagne[6].

1. Sarthe, arr. de la Flèche.
2. Le duc de Bourgogne commandait l'armée royale au Mans; ce ne fut que le 13 octobre 1380 que les troupes furent licenciées par le duc d'Anjou, régent, qui retint seulement les hommes d'armes de Clisson, de Jean de Beuil et de Pierre de la Rocherousse (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 23, n° 1665).
3. Mayenne, arr. de Laval.
4. Mayenne, arr. de Laval.
5. Cossé-le-Vivien, Mayenne, arr. de Château-Gontier. C'est à tort que Kervyn a identifié cette ville avec Changé (arr. de Laval).
6. Dès le mois de septembre, on préparait en Angleterre l'envoi de ren-

Le duc, qui se trouve à Hennebont, mécontent de l'hostilité continue de ses villes et particulièrement de Nantes, à l'approche des Anglais, députe vers Buckingham ses conseillers habituels : Bertrand de Montbouchier, Étienne Guyon, Guillaume Tannegui, Eustache de la Houssaie, Geoffroi de Kerimel et l'élu de Léon [1], pour lui demander de venir à Rennes conférer ensemble.

Cette ambassade rejoint à Châteaubourg [2] l'armée anglaise, qui de Cossé, à travers la forêt de la Gravelle [3], avait gagné Vitré [4], puis Châteaubourg, sûre désormais de ne plus être poursuivie par les Français. P. 1 à 3, 297, 298.

Après de longs pourparlers au cours desquels Buckingham se plaint de ne pas être accueilli en Bretagne comme il s'y attendait d'après les conventions passées, rendez-vous est pris pour Rennes, où les Anglais arrivent au bout de quelques jours. Mais ils n'y peuvent entrer et les portes de la ville ne s'entr'ouvrent que pour loger le comte et quelques barons avec lui. Ils attendent ainsi plus de quinze jours la venue du duc de Bretagne, qui multiplie ses excuses plus ou moins sincères.

Les Nantais profitent de ce répit pour obtenir des quatre oncles du roi, ayant alors le gouvernement du royaume, six cents lances de renfort, qui les mettent en état de soutenir un siège [5]. P. 4 à 6, 298, 299.

forts à l'armée de Buckingham, et Thomas Credy était chargé d'arrêter des navires pour le passage des troupes en Bretagne (*Rec. Off.*, *Queen's Rem.*, *Misc.*, *Navy* 610/11).

1. La chronologie des évêques de Saint-Pol-de-Léon est assez indécise à cette date, d'autant que les archives du Finistère, comme a bien voulu nous le dire notre confrère, M. J. Lemoine, ne renferment aucun acte ni aucune mention d'évêque de ce diocèse entre 1364 et 1390. A en croire Fr.-Alb. Le Grand (*Vie, gestes, mort et miracles des saincts de la Bretaigne...*, 1637, p. 484), il s'agirait ici de Pierre Ouvroin, élu évêque en 1370 et mort en 1385, prélat qui « n'estoit pas encore sacré en 1380. » Malheureusement, pour cette partie de sa notice, l'auteur ne paraît pas avoir eu d'autre source que le texte même de Froissart, dans lequel il identifie « l'esleu de Lion » avec Pierre Ouvroin; et, quelque vraisemblable que soit son hypothèse, il ne saurait être cru sans preuves.

2. Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré.

3. Mayenne, arr. de Laval.

4. Ille-et-Vilaine, ch.-l. d'arr.

5. Ce fut seulement après le sacre du roi que les ducs, apprenant la marche de 7,000 Anglais sur Nantes, « ordonnèrent que Chastelmorand « et le Barrois, qui avoient quatre cens hommes d'armes en la frontière

Las d'attendre, le comte de Buckingham envoie vers le duc de Bretagne comme messagers : Robert Knolles, Thomas de Persi et Thomas Trivet, accompagnés de cinq cents lances, tandis que lui-même, avec le restant de ses hommes, s'achemine vers Combourg[1] par Saint-Sulpice[2]. Le duc, qui s'était décidé à quitter Vannes, où il était allé en partant de Hennebont, rencontre les trois chevaliers et se dirige avec eux sur Rennes. Entrevue à Hédé[3] du duc et de Buckingham; dîner à la Mézière[4]; longues conférences à Rennes entre le duc et les envoyés du comte. P. 6 à 8, 299, 300.

Finalement le duc de Bretagne s'engage à venir mettre le siège devant Nantes, quinze jours au plus tard après l'arrivée des forces anglaises sous les murs de cette ville, et à fournir les barques nécessaires. Le comte revient de Hédé prendre acte de cette convention à Rennes, et le duc retourne à Hennebont, tandis que les Anglais mettent quinze jours encore à faire leurs préparatifs[5].

De leur côté, les Nantais, ayant à leur tête Jean le Barrois des Barres[6], Jean de Châteaumorand[7], le sire de Tour-

« de Pouencé, près d'Angers, menassent leurs gens dedans Nantes et qu'ils « se hastassent avant que les Anglois y parvenissent et qu'ils chevau- « chassent jour et nuit. Ainsi le firent, et furent à Nantes premiers que « les Anglois quelques trois heures » (*Chronique du bon duc Loys* p. 120). Ils eurent facilement accès à la Tour neuve, commandée par Guillaume Leet, mais n'obtinrent que par force les clefs de la ville, gardées par un chanoine, ami des Anglais, comme beaucoup des habitants. Ils furent bientôt renforcés par Pierre de Beuil et 200 hommes d'armes (*Ibid.*, p. 123).

1. Ille-et-Vilaine, arr. de Saint-Malo.

2. Saint-Sulpice-la-Forêt, Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes.

3. Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes.

4. Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes.

5. Les désertions commençaient à décimer l'armée anglaise, et un mandement, daté de Northampton le 10 novembre 1380, ordonne l'arrestation d'hommes d'armes revenus de France et de Bretagne avant l'expiration de leur service (*Rec. Off.*, *Close Rolls* 227, m. 27 v°).

6. Jean des Barres, dit le Barrois, que nous avons déjà vu à Troyes en 1380 dans l'armée du duc de Bourgogne (t. IX, p. CVII, note 3), appartenait à la maison du duc de Bourbon. Avant cette date, il avait, en 1375, assisté à la chevauchée d'Auvergne; nous le retrouvons ici, aux côtés de son cousin germain Jean de Châteaumorand, à Nantes et à Vannes. La *Chronique du bon duc Loys* nous le montre successivement à la bataille de Rosebecque (1382), à l'Écluse (1386), puis en Espagne, en Bordelais, en Bretagne (1387), enfin en Barbarie (1390) et à Gênes auprès de Boucicaut.

7. Jean de Châteaumorand, l'inspirateur, peut-être le véritable auteur

nemine[1] et autres, s'apprêtent à la défense. P. 8, 9, 300.

Pendant ce temps, à Reims, le dimanche 4 novembre 1380, a lieu le couronnement du jeune roi Charles, entouré de ses quatre oncles, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon[2], des ducs de Brabant, de Bar, de Lorraine, etc. Le comte de Flandre[3] et le comte de Blois s'étaient excusés. La veille, le samedi, le jeune roi avait fait son entrée solennelle, au milieu d'un concours immense de seigneurs et de jeunes écuyers, comme ses cousins de Navarre, d'Albret, de Bar et d'Harcourt, qu'il devait le lendemain armer chevaliers; il avait veillé une grande partie de la nuit dans l'église Notre-Dame. Le dimanche, le roi est sacré par l'archevêque de Reims, en présence de tous les seigneurs et d'Olivier de Clisson, le nou-

de la *Chronique* de Cabaret d'Orville, était en 1370 écuyer de la maison du duc de Bourbon, dont il portait « continuellement » le pennon. Après avoir fait, en 1375, la chevauchée d'Auvergne et accompagné B. du Guesclin à son passage en Bourbonnais, en 1380, nous le retrouvons à Nantes et à Vannes. Il prend dès lors part à toutes les expéditions où figure le duc de Bourbon, qui l'envoie souvent en ambassade, et la *Chronique du bon duc Loys* s'étend longuement sur ses exploits. Elle ne mentionne cependant pas son rôle en Orient (voy. Delaville Le Roulx, *la France en Orient*, p. 302, 360, etc.). Jean de Châteaumorand, qui fut sans doute fait chevalier à l'occasion du couronnement de Charles VI (Chazaud, *Chr. du bon duc Loys*, p. XIII-XIV), figure, en 1385, comme chambellan du duc de Bourbon, et, en 1388, comme chambellan du roi; en 1389, il est au service du duc de Touraine (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 699).

1. Un *Jean* de Tournemine, écuyer de Charles d'Orléans, est, en 1410, au service du roi sous les ordres de Richemont (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 2867).

2. Ne pouvant s'entendre sur l'interprétation de l'ordonnance de Charles V (août 1374) qui avait fixé la succession royale, les quatre oncles du roi convoquèrent au Parlement, le 2 octobre 1380, un conseil où figurèrent, à leur côté, la reine Blanche, la duchesse d'Orléans, les comtes d'Eu, d'Artois, de Tancarville, d'Harcourt, de Sancerre, de Brene, Charles de Navarre, les archevêques de Rouen, de Reims et de Sens, les évêques de Laon, Beauvais, Agen, Paris, Langres, Bayeux, Thérouanne, Évreux, Meaux et Chartres, et autres prélats et barons (*Arch. nat.*, X1a 1471, fol. 382 v°). Ce conseil décida, après avoir donné le titre de régent au duc d'Anjou et confié la garde du roi aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, de couronner au plus tôt le jeune Charles VI (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 16). Une violente dispute eut lieu entre le duc d'Anjou et le duc de Bourgogne, le jour même du couronnement, à propos de la préséance (*Ibid.*, p. 30 et 32).

3. Le comte de Flandre était occupé par le siège de Gand, qu'il voulut quitter, dit la *Chronique des Quatre Valois* (p. 290), pour aller assister au sacre du roi, « mais les Flamens ne vouldrent souffrir qu'il laissast « leur host durant ledit siege devant Gant ».

veau connétable[1]. Pour célébrer son avènement, il ordonne que toutes impositions, aides, gabelles, fouages, subsides et autres impôts grevant le peuple seront abolis[2].

Après la messe, le roi dîne au palais, sous une tente, avec ses oncles et les prélats; il est servi par des hauts barons montés sur des destriers caparaçonnés d'or : les sires de Couci, de Clisson, Gui de la Trémoïlle, l'amiral de France[3], et autres.

Le lundi, le roi se rend pour dîner à l'abbaye de Saint-Thierri[4], près de Reims; il retourne ensuite à Paris où il est bien accueilli par les habitants[5].

Après ces fêtes, les oncles du roi se partagent le gouvernement : le duc de Berri a le Languedoc; le duc de Bourgogne la Picardie et la Normandie; le duc d'Anjou reste auprès de son neveu, pour diriger en son nom le royaume[6]. Sur la

1. Olivier de Clisson ne fut officiellement nommé connétable de France que par lettres patentes du 28 novembre 1380 (Dom Lobineau, *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, p. 610); mais il avait prêté serment au roi dès le 21 octobre (*Bibl. nat.*, *Brienne* vol. 259, p. 27), « en especial contre « le roy d'Angleterre ». Nous trouvons, à la date du 8 novembre, une quittance donnée au service du connétable de France (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 36, n° 2725).

2. Le roi promit à Reims de supprimer les aides, mais il ne tint cette promesse qu'à son retour à Paris, sous la menace d'une émeute (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 44; *Grandes Chroniques*, t. VI, p. 472; *Ordonn.*, t. VI, p. 527) : « Le juedi après la Saint Martin d'hiver » (15 novembre), « le roi nostre sire abati les aydes ayans cours en son « royaume, par le conseil de nos seigneurs de son sang » (*Arch. nat.*, X1a 1471, fol. 443; voy. aussi *Petit Thalamus*, p. 401, la *Chr. des Quatre Valois*, p. 291). Cette suppression des aides fut suivie à Paris (*Arch. nat.*, JJ 147, fol. 108) et au dehors (*Ibid.*, JJ 148, fol. 55) d'excès de tous genres contre les Juifs, qui venaient, en octobre, d'obtenir du roi la confirmation des lettres que Charles V avait données en leur faveur (*Arch. nat.*, JJ 118, fol. 11 et 22). Ces excès n'avaient pas encore pris fin en décembre 1380, puisqu'à la date du 19 de ce mois on voit un Jean Beaudouin arrêtant un Juif « pour avoir de lui une ou deux pintes de vin, ainsi que « compagnons ont acoustumé de demander aux Juifs, quant ilz sont « trouvez sanz rouelle ou sauf conduit » (*Arch. nat.*, JJ 118, fol. 93 v°). Une nouvelle émeute contre les Juifs avait lieu à Paris en janvier 1381 (*Ibid.*, fol. 139).

3. M. Terrier de Loray (*Jean de Vienne*, p. 158, note 2) cite une quittance donnée par l'amiral, à la date du 4 novembre, « estant à la poursuite des Anglais », ce qui rend sa présence au sacre de Reims assez douteuse.

4. Marne, arr. de Reims.

5. C'est le dimanche 11 novembre que le roi rentra à Paris « à grant « solempnité... et fu la ville encourtinée, et furent joustes faites au palais, « le lundi et le mardi, des chevaliers et escuiers qui y estoient » (*Grandes Chroniques*, t. VI, p. 472).

6. A la date du 19 novembre 1380, le duc de Berri est nommé lieute-

demande des ducs de Brabant et d'Anjou, le comte de Saint-Pol peut rentrer en France[1], où il s'établit dans son château de Bohain[2]. P. 9 à 13, 300, 301[3].

Le duc de Bretagne, comme nous l'avons dit, avait quitté Rennes et se dirigeait, avec les seigneurs de Montbouchier, de Montraulieu et tous ses conseillers, vers Hennebont et Vannes. Le comte de Buckingham, passant par Châtillon[4], Bain[5] et Nozay[6], arrive en quatre jours aux faubourgs de Nantes où il se loge à la porte Sauvetout; Guillaume de Latimer, connétable de l'armée, Gautier Fitz-Walter et Raoul Basset se logent à la porte Saint-Pierre; Robert Knolles et Thomas de Persi à la porte Saint-Nicolas; Guillaume de Windsor et Hugues de Calverley à la poterne de Richebourg.

Ils sont aussitôt inquiétés par les défenseurs de la ville, Jean le Barrois des Barres en tête[7], qui, la veille de la Saint-Martin (10 novembre), les surprennent à la porte Saint-Pierre. P. 13 à 15, 301, 302.

Le surlendemain (12 novembre), nouvelle escarmouche du côté de la Loire, que soutiennent Jean de Harleston, Guillaume de Windsor et Robert Knolles. P. 15, 16, 302.

nant général du roi en Guyenne, Toulousain, Languedoc, Berri, Poitou et Auvergne, avec faculté de disposer dans ces pays des finances du roi (*Bibl. nat.*, *Brienne* vol. 259, fol. 219-222 v°). Le duc d'Anjou, qui s'était déjà fait attribuer la majeure partie du trésor royal, reçoit en don (25 décembre 1380) les restes des forfaitures des Navarrais (*Arch. nat.*, JJ 121, fol. 120). L'accord définitif pour le gouvernement du royaume eut lieu le 28 janvier 1381 : un conseil de régence de douze personnes était nommé; la garde du roi et de Mr de Valois était confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon; le duc d'Anjou avait la présidence du conseil (*Bibl. nat.*, ms. fr. 6537, fol. 45, *orig.*).

1. Le comte de Saint-Pol vint à Paris demander grâce au roi, et, soutenu par de puissants amis, entre autres le sire de Couci, obtint la restitution de ses biens (*Chronographia regum francorum*, p. p. H. Moranvillé, t. III, p. 2). Il ne put, malgré ses efforts, arriver à perdre Bureau de la Rivière, auquel il reprochait sa disgrâce (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 36 et 38).

2. Aisne, arr. de Saint-Quentin.

3. Ici se placent, dans l'édition de Johnes, deux chapitres nouveaux, dont nous reparlerons à propos des §§ 210 et 216.

4. Châtillon-sur-Seiche, Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes.

5. Ille-et-Vilaine, arr. de Redon.

6. Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant.

7. Aux défenseurs de la ville était venu se joindre, avec ses hommes d'armes, Pierre de Beuil, dont le père, Jean de Beuil, était engagé, le 12 décembre 1380, par le connétable de Clisson pour la guerre de Bretagne (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 23, n° 1665).

Le 18 novembre, les Français font une sortie par la porte Sauvetout; mais les Anglais, gardés par les troupes allemandes, se défendent bien : ils n'en perdent pas moins un de leurs chefs, Thomas de Rhodes, et se laissent faire six prisonniers. P. 16, 17, 302.

Le siège dure toujours, et le comte de Buckingham reste sans nouvelles du duc de Bretagne, malgré les messagers qu'on lui envoie et que guettent sur les chemins les gens du pays. Le duc, en effet, ne peut décider ses hommes à venir avec lui assiéger Nantes : ils refusent de faire guerre et dommage sur la terre de Bretagne, pour le service des Anglais, alors que la cour de France, qu'on voulait effrayer tout d'abord, semble disposée à respecter leurs anciennes coutumes.

D'autre part, les hauts barons, les seigneurs de Clisson, de Dinan, de Laval, de Rochefort, le vicomte de Rohan, menacent le duc de lui faire eux-mêmes la guerre, s'il vient assiéger Nantes; ils lui conseillent, au contraire, de se soumettre au jeune roi de France, qu'il ne peut haïr comme son père[1]. P. 17 à 19, 302, 303.

Sous les murs de Nantes les escarmouches continuent; le soir de la Notre-Dame des Avents (8 décembre), dans une sortie contre Guillaume de Cosyngton[2] et les hommes de guet, le seigneur d'Amboise[3] est fait chevalier par Amauri de Clisson[4], cousin-germain du connétable. P. 19, 20, 303.

Le jeudi d'avant la Noël (20 décembre)[5], les Anglais sont

1. D'après le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 58 et 60), c'est surtout à l'intervention du sire de Beaumanoir qu'est due la reprise des négociations, commencées du vivant même de Charles V (*Grandes Chroniques*, t. VI, p. 473).

2. Ce *Cosyngton*, qui ne peut être le Guillaume figurant en 1313 dans Rymer (t. III, p. 406), doit être identifié avec *Étienne* de Cosyngton, bien connu déjà, qui, d'après la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (p. 124), fut fait prisonnier dans cette sortie.

3. Pierre II, seigneur d'Amboise, vicomte de Thouars en 1397, mort en 1422.

4. Amauri de Clisson, qui prend part plus tard à l'expédition de Gueldre, figure comme chevalier bachelier, avec deux autres chevaliers et six écuyers, dans une revue reçue à Corenzich le 1er octobre 1388. Une quittance à son nom, de 129 francs, porte la date du 27 septembre de la même année (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 789).

5. A la date du 18 décembre 1380, le roi Richard appointe John Orewell pour arrêter vingt vaisseaux destinés à aller porter secours *par la*

encore attaqués par le Barrois des Barres et le seigneur de Cholet[1]; ils perdent un de leurs chevaliers, Hugues Tyrel[2], mais, malgré leur désir, ils n'osent dégarnir leurs postes pour envoyer, sous bonne escorte, de nouveaux messagers rappeler au duc ses engagements. P. 20 à 22, 303, 304.

La veille de Noël (24 décembre), grande escarmouche, où se distinguent du côté anglais Yves Fitz-Warin et Guillaume Drayton[3]; le chevalier français, Tristan de la Jaille, est fait prisonnier par un écuyer de Hainaut, Thierri de Sommaing[4]. P. 22, 23, 304.

Pendant les fêtes de Noël, les hostilités cessent. P. 23, 24, 304.

Depuis plus de deux mois, les Anglais sont sous les murs de Nantes. Le comte de Buckingham décide alors de lever le siège et d'aller avec toutes ses troupes trouver le duc à Vannes. L'armée anglaise part donc le 2 janvier[5], passe par Nort[6], Moisdon[7], Teillais[8], Bain, traverse la Vilaine et arrive à Lohéac[9] un samedi (12 janvier); de là par Guer[10], Mauron[11],

Loire à l'armée de Buckingham (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Rolls* n° 2).

1. Yves de Cholet mourait en 1390 sous les murs de Carthage pendant l'expédition de Barbarie (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 668).

2. Rymer cite au moins deux Anglais de ce nom. Il faut sans doute identifier celui dont il s'agit ici avec Hugh Tyrrel, capitaine, en 1374, du château d'Auray en Bretagne et garde du château de Carisbrooke dans l'île de Wight en 1377 (Rymer, t. VII, p. 51 et 147).

3. Nous retrouvons ce personnage en Flandre en 1385 au service du roi d'Angleterre (Rymer, t. VII, p. 488).

4. Les Nantais surprirent l'ennemi et détruisirent la mine qu'il faisait depuis plusieurs jours. Tristan de la Jaille, prisonnier, fut sans doute échangé, car il figure plus loin aux joutes de Vannes. Au dire de la *Chronique du bon duc Loys*, Thierri de Sommaing fut tué dans cette escarmouche (p. 125).

5. Malgré les pillages nombreux auxquels ils se livraient (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 62), les Anglais avaient grand'peine à se ravitailler; aussi la disette de vivres, jointe à « une maladie de cours de ventre qui « fort les acoura » (*Chr. du bon duc Loys de Bourbon*, p. 127), fut la véritable cause de la levée du siège de Nantes.

6. Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant.

7. Loire-Inférieure, arr. de Châteaubriant.

8. Ille-et-Vilaine, arr. de Redon.

9. Ille-et-Vilaine, arr. de Redon.

10. Morbihan, arr. de Ploërmel.

11. Morbihan, arr. de Ploërmel.

la Trinité[1], elle vient traverser l'Oust à Brehan[2], et campe sur la rive droite de la rivière.

Effrayés de l'approche des Anglais, les habitants de Vannes demandent conseil au duc de Bretagne qui les rassure et les engage à ouvrir leurs portes au comte, sous la condition qu'il ne logera que quinze jours dans leur ville. Lui-même, le lendemain, il sort de Vannes au-devant de Buckingham qui, après un arrêt à Brehan, avait, la nuit précédente, couché à Saint-Jean[3].

Le duc s'excuse auprès du comte de son manque de parole : il invoque les résistances qu'il a rencontrées chez ses vassaux et les menaces des seigneurs de Clisson, de Laval et autres hauts barons. La saison, du reste, est avancée; mieux vaut attendre l'été pour recommencer la campagne. Le comte, bien accueilli par les habitants de Vannes, jure de n'y séjourner que quinze jours et est logé au château de la Motte[4], tandis que le duc s'en va à son château de Sucinio[5], d'où il échange des visites avec le comte.

Les lieutenants de Buckingham devaient, d'après les conventions, être logés avec leurs hommes à Hennebont[6], à Quimper-Corentin[7] et à Quimperlé[8]; mais ils ne peuvent réussir à se faire ouvrir les portes de ces villes et sont forcés de se cantonner dans les faubourgs, où ils souffrent du froid et du manque de vivres[9].

Harcelées sans cesse par les garnisons des châteaux de Kaer[10] et de Guéméné-Guingamp[11], appartenant au vicomte de Rohan,

1. La Trinité-Porhoët, Morbihan, arr. de Ploërmel.
2. Morbihan, arr. de Ploërmel.
3. Saint-Jean-Brevelay, Morbihan, arr. de Ploërmel.
4. Ce château ducal, à Vannes, fut rebâti au XIII[e], puis au XVII[e] siècle pour devenir le palais épiscopal, et servit de préfecture après la révolution; il a été presque complètement démoli en 1866.
5. Château situé à Sarzeau, Morbihan, arr. de Vannes.
6. Morbihan, arr. de Lorient.
7. Quimper, Finistère, ch.-l. de dép.
8. Finistère, ch.-l. d'arr.
9. Les barons bretons n'avaient pas consenti à laisser entrer les Anglais dans les villes; ils ne leur avaient laissé que la campagne et les faubourgs et les avaient obligés à s'approvisionner à prix d'argent auprès des habitants (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 58).
10. Château situé à Locmariaquer, Morbihan, arr. d'Aurai.
11. Aujourd'hui Guéméné-sur-Scorf, Morbihan, arr. de Pontivi.

et par celles des châteaux de Josselin[1], de Montaigu[2] et de Moncontour[3], appartenant au seigneur de Clisson, menacées par les forces du connétable qui occupe le pays[4], n'osant ni s'en aller ni se porter mutuellement secours, les troupes anglaises en sont réduites à se contenter de l'intervention douteuse du duc de Bretagne. P. 24 à 30, 304 à 306.

Le duc, en effet, durant ce temps, négocie la paix à Paris avec le roi de France, par l'entremise du vicomte de Rohan, de Charles de Dinan, de Gui de Laval et de Gui de Rochefort, aux conseils desquels il se rend, craignant qu'une fois établis en Bretagne, les Anglais n'en veuillent plus sortir. P. 30 à 32, 306, 307.

Les Anglais ignorent[5] tout cela et passent leur temps en joutes. On se rappelle le combat de Gauvain Michaille et de Janekin Cator dans la forêt de Marchenoir[6]. A cette occasion, plusieurs défis avaient été échangés entre chevaliers anglais et français, mais le comte de Buckingham avait ajourné ces joutes, qui, une fois encore, sous les murs de Nantes, n'avaient pu avoir lieu.

Quand les Anglais sont cantonnés à Vannes et aux environs, les chevaliers français veulent à tout prix tenir leurs engagements, et, grâce à un sauf-conduit donné par le connétable de

1. Morbihan, arr. de Ploërmel.

2. Vendée, arr. de la Roche-sur-Yon.

3. Côtes-du-Nord, arr. de Saint-Brieuc.

4. Les troupes qu'avait rassemblées Olivier de Clisson étaient importantes; à la date du 1er août 1380, nous voyons figurer dans une montre passée à Château-Josselin deux chevaliers bannerets, trente-deux chevaliers bacheliers et cent soixante-cinq écuyers (Dom Morice, *Mémoires*, t. II, col. 254-255).

5. Malgré l'opinion du *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 56), les Anglais ignorèrent si bien les négociations de paix entreprises par les barons bretons, qu'à la date des 21 et 24 décembre 1380, Thomas Credy et Walter Leicester étaient chargés de réunir des navires destinés à transporter des troupes en Bretagne en même temps qu'en Portugal (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 13; *Queen's Rem.*, *Misc.*, *Nuncii* 632/12). Dès le mois de février 1381, Thomas de Felton s'apprêtait à partir pour la Bretagne avec 900 hommes d'armes et 900 archers, « pro fortificatione Thome, comitis « Buk. et exercitus regis... » (*Ibid.*, *Issue Rolls* 303, m. 12). L'insurrection des communes empêcha son départ ainsi que celui de Jean des Roches, de Pierre Veel et de Robert Passelewe, qui, de Dartmouth, devaient aller au-devant de Buckingham (*Rec. Off.*, *Lord Treas.*, *Rem.*, *For. Acc.* 5, m. 11 r° et m. 20 v°).

6. Voy. t. IX, p. 272-274 et 278-279.

France, des passes d'armes mettent en présence à Château-Josselin des chevaliers des deux nations, entre autres le Galois d'Aunoi[1] et Guillaume Clynton[2], Lionnel d'Airaines[3] et Guillaume Frank[4]. P. 32 à 34, 307, 308.

Les joutes se continuent à Vannes, en présence du comte de Buckingham et des principaux chefs anglais[5]. P. 34, 35, 308.

Joute des seigneurs de Pouzauges et de Vertaing; le seigneur de Pouzauges est blessé. Joute de Jean d'Aubrecicourt et de Tristan de la Jaille. Joute du bâtard de Clarens[6] et d'Édouard de Beauchamp[7], remplacé par Janekin Stonckel. P. 35 à 37, 308, 309.

1. Voy. sur Robert d'Aunoi, dit le Galois, que Kervyn confond avec son père Philippe, la notice détaillée de M. H. Moranvillé dans le *Songe véritable*, p. 93-96 (Extrait des *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XVII).

2. La *Chronique du bon duc Loys* fait mourir ce « banneret » anglais sous les murs de Nantes. Il est probable qu'elle commet une erreur, car en avril 1399, nous voyons un Guillaume Clynton accompagnant le roi Richard en Irlande et intervenant, en 1406, à l'acte réglant la succession du roi Henri IV (Rymer, t. VIII, p. 78 et 463).

3. Peu de temps auparavant, le 1er octobre 1380, Lionnel d'Airaines assistait à une revue à Ardres (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 5, n° 238).

4. Ce chevalier anglais est sans doute le même que *Jean* Franc, que la *Chronique du bon duc Loys* fait mourir à tort dans une escarmouche du siège de Nantes, puisque nous le retrouvons plus tard en Barbarie en 1390. Le témoignage de Cabaret est du reste ici comme ailleurs assez sujet à caution, car parmi les chevaliers anglais tués en même temps que Franc, il cite Thomas Trivet, qui ne mourut qu'en 1388 d'une chute de cheval (Froissart, éd. Kervyn, t. XII, p. 251-252).

5. La *Chronique du bon duc Loys* parle longuement de ces joutes de Vannes, où devaient primitivement figurer quinze hommes d'armes de l'hôtel du duc de Bourbon contre quinze Anglais (p. 127-128) et combattre à outrance. Les champions, réduits à cinq de chaque côté, par suite de la fatigue des chevaliers anglais (p. 130), ne portent pas tout à fait les mêmes noms que dans Froissart. Ce sont, du parti anglais : Wautier Cloppeton, Édouard de Beauchamp, Thomas de Hennefort, Brisselai et Jean de Traro; du parti français : Jean de Châteaumorand, le Barrois, le bâtard de Glarains, le vicomte d'Aunai et Tristan de la Jaille.

6. De la maison du duc de Bourbon, le bâtard de Clarens se trouvait en Bretagne, après avoir fait la campagne d'Auvergne, en 1375, et accompagné B. du Guesclin en Bourbonnais en 1380. En 1382, il assiste à la bataille de Rosebecque et, en 1386, il fait partie des chevaliers partant porter secours à l'évêque de Metz, Pierre de Luxembourg.

7. D'après la *Chronique du bon duc Loys* (p. 131), Éd. de Beauchamp était ivre, ce qui l'empêcha de fournir sa joute. Cet écuyer fit, en 1386, la campagne d'Espagne au service du roi de Castille (Rymer, t. VII, p. 490).

Joute de Janekin Cloton[1] et de Jean de Châteaumorand. Janekin Cloton est jugé trop faible pour lutter. P. 37, 38, 309.

Il est remplacé par Guillaume de Faringdon[2], qui blesse à la cuisse Jean de Châteaumorand. P. 38, 39, 309, 310.

Tandis que les Anglais, logés à Vannes et aux environs, sans autre ravitaillement que ce qui leur vient des îles de la Manche et de Cornouailles, attendent la fin de l'hiver pour recommencer la guerre avec de nouveaux renforts, les barons bretons continuent à Paris leurs négociations en vue de la paix, désirée surtout par le duc d'Anjou qui prépare son expédition d'Italie[3].

On arrive enfin à une entente : le duc de Bretagne s'engage à faire évacuer son duché par les Anglais, auxquels il fournira des navires. Ceux d'entre eux qui appartiennent à la garnison de Cherbourg seront libres de retourner par terre avec un sauf-conduit. Le duc viendra en France faire hommage au roi[4]. P. 39 à 42, 310, 311.

Quand les Anglais apprennent que la paix est conclue entre le roi de France et le duc de Bretagne, ils s'en montrent fort mécontents. Après de longues explications et excuses de la part du duc[5], le comte de Buckingham quitte Vannes le

1. Le même sans doute que le *Gautier* Clopton de la *Chronique du bon duc Loys*, que Rymer cite à la date de 1397 (t. VIII, p. 10).

2. La joute de Jean de Châteaumorand et de Guillaume de Faringdon eut lieu le lendemain de celle où avait figuré Janekin Cloton.

3. Grâce aussi au duc de Bourgogne, allié par sa femme au duc de Bretagne (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 60).

4. Le traité de paix, par lequel le duc de Bretagne fait sa soumission au roi, est signé le 15 janvier 1381 à Vincennes. Par cet acte, le duc de Bretagne demande pardon au roi et s'engage à lui faire hommage; il promet son concours contre les ennemis du roi de France et particulièrement les Anglais; il paie une indemnité de 200,000 francs (Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, t. II, col. 610 et suiv.). Olivier de Clisson ratifie ce traité le 23 février, remettant aux mains du roi son différend avec le duc de Bretagne, qui, le 4 avril, à Guérande, appose son sceau au traité en présence des commissaires royaux : Jean le Fèvre, évêque de Chartres, Arnaud de Corbie, premier président au Parlement, Pierre de Chevreuse, Jean le Mercier et Jean Tabary, secrétaire du roi (H. Moranvillé, *Étude sur Jean le Mercier*, p. 85). Ce n'est que le 27 septembre, à Paris, que le duc de Bretagne prête hommage au roi (Dom Morice, *Hist. de Bretagne*, t. I, p. 384). Charles VI n'avait pas attendu cette date pour accorder une rémission générale aux partisans du duc de Bretagne à Saint-Denis, le 2 mars 1381 (*Arch. nat.*, JJ 118, fol. 187).

5. Pour apaiser Buckingham, le duc avait, le 11 avril, fait dresser un

11 avril 1381[1] et s'embarque aussitôt : il part le soir même pour l'Angleterre, refusant une dernière entrevue que lui demande le duc. P. 42 à 44, 311.

Le connétable fait donner des sauf-conduits aux Anglais qui retournent à Cherbourg; parmi eux se trouvent les chevaliers Jean Burley, Yves Fitz-Warin, Guillaume Clynton et l'écuyer Nicolas Clifford[2]. Ce dernier rencontre à Château-Josselin un écuyer du comte de la Marche, Jean Boucinel, qui l'avait défié autrefois à Valognes. Un nouveau défi a lieu, et, malgré les résistances de Clifford, le connétable, pris comme arbitre, décide que le lendemain le combat se fera. P. 44 à 47, 311, 312.

Jean Boucinel est tué par Clifford. Les Anglais, sous la conduite du Barrois des Barres, s'acheminent vers Cherbourg. P. 47 à 51, 312, 313.

CHAPITRE XII.

1380, *juin*. CONCLUSION DE LA PAIX ENTRE LE COMTE DE FLANDRE ET LES GANTOIS. — 8 *août*. REPRISE DES HOSTILITÉS. — 27 *août*. DÉFAITE DES GANTOIS. — *Septembre*. LE COMTE FAIT LE SIÈGE DE GAND. — 5 *novembre*. VICTOIRE DES GANTOIS A LONGPONT. — 10 *novembre*. PAIX MARTINIENNE. — 1381, *février*. NOUVEAUX DIFFÉRENDS. — 13 *mai*. DÉFAITE DES GANTOIS A NEVELE; LEUR DÉSUNION (§§ 193 à 208).

En Flandre, les Gantois sont toujours en hostilités avec le

acte par lequel ses barons s'engageaient à refuser de combattre les Anglais, si le roi de France voulait y forcer le duc. Buckingham feignit de se contenter de cet acte et partit (Dom Morice, *Hist. de Bret.*, t. I, p. 384).

1. Walsingham (*Hist. angl.*, t. I, p. 444) prétend que le duc de Bretagne donna de l'argent aux Anglais pour obtenir leur départ. L'armée anglaise était alors bien diminuée par les maladies (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 66) : de 6,000 hommes qu'elle comptait devant Nantes, elle n'en avait guère plus de 3,000 (*Chr. du bon duc Loys*, p. 35), et avait perdu tous ses chevaux (Walsingham, t. I, p. 444). Le paiement des gages de Buckingham (9,000 livres) et celui de ses chevaliers est daté de Brest, 30 avril 1381 (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 4, m. 40 v° et 50 v°). Le 2 mai, le comte de Buckingham arrive à Falmouth avec 1,069 hommes; le reste de ses gens débarque dans d'autres ports de Cornouailles (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 4, m. 40 v°).

2. A ces noms, il faut ajouter ceux de Guillaume de Windsor, qui part pour Cherbourg le 5 mars, de Guillaume de Faringdon et de Massy

comte, qui profite d'une émeute populaire à Bruges pour intervenir et mettre la main sur la ville, où il fait de nombreuses exécutions; ce qui entraîne la soumission du Franc de Bruges[1].

Enhardi par ce succès, le comte décide d'aller assiéger Ypres, que viennent secourir 3,000 Gantois, conduits par Jean Boele[2] et Arnould de Clerk[3]. De Bruges, le comte se dirige sur Thourout, puis sur Poperinghe, où il réunit une armée de 20,000 hommes. P. 51 à 53, 313, 314.

Les Gantois envoient alors à Ypres un nouveau renfort de 9,000 hommes, sous les ordres de Rasse d'Herzeele, Pierre du Bois, Pierre de Wintere[4] et Jean de Launoit[5], qui, après être passés par Courtrai, décidés à livrer bataille au comte, attendent à Roulers[6] d'être rejoints par les troupes d'Ypres, déjà renforcées par celles de Jean Boele et d'Arnould de Clerk.

Surprises dans une embuscade, ces dernières troupes sont taillées en pièces par les gens du comte[7] et perdent près de

de Podyngton, qui s'apprêtent à le rejoindre, le 30 mai (*Rec. Off.*, *Early Chancery Rolls* 325, m. 13 et 2).

1. Après l'exécution de Jean Pruneel et l'appel fait par le comte aux bannis de Flandre (voy. t. IX, p. XCIV-XCV), le 18 juin 1380, les Brugeois avaient arraché à Louis de Male certains privilèges relatifs, entre autres, à la bière et aux vins. Revenu à Lille, le comte s'était hâté de révoquer ces concessions (*Arch. du Nord*, citées dans Le Glay, *Chronique rimée*, p. 88, note 1) et avait imposé son alliance aux habitants de Bruges et du Franc (J. Meyer, *Ann. flandr.*, fol. 174). Malgré ces alliés, malgré ses mercenaires anglais (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 110), le comte assistait aux nouveaux succès des Gantois, qui s'étaient emparés de plusieurs villes (Kervyn, *Ist. et chr. de Flandre*, t. II, p. 191 et 236); il se résolut à la paix, qui fut « criée » au mois de juin 1380. Elle fut bientôt rompue, le 8 août, à l'occasion d'une querelle de tisserands (Meyer, fol. 174), et les hostilités recommencèrent.

2. C'est par erreur que, dans le volume précédent (t. IX, p. LXXXII), ce personnage a été appelé *Guillaume*. Jean Boele, qui figure à différentes reprises dans les comptes de la ville de Gand, était échevin en février 1381 (J. Vuylsteke, *Rekeningen der Stad Gent*, 1893, p. 185).

3. Arnould de Clerk (en flamand Arent de Cleerc) est mentionné en 1380 avec Simon Colpaert dans les comptes de Gand (*Rekeningen*, p. 192) à propos d'une expédition à Dixmude.

4. Un Pierre de Wint paraît en mai 1378 dans les comptes de Gand (*Rekeningen*, p. 104).

5. Jean de Launoit (Jan vander Elst) appartient à la corporation des marchands en 1376 et 1377 (*Rekeningen*, p. 24, 35, 83, 97, etc.). Est-ce le même que Jan vander Helst, échevin entre 1377 et 1380 (*Ibid.*, p. 151)? D'après Meyer (fol. 177 r°), c'était un banni.

6. Belgique, prov. de Flandre occidentale.

7. La défaite des Gantois eut lieu le 27 août 1380 (Meyer, fol. 175 r°),

3,000 hommes[1]. Les Yprois rentrent dans leur ville et les Gantois se réfugient à Courtrai. P. 53 à 56, 314.

Mais, dans leur fureur d'avoir été vaincus, ils accusent Jean Boele de trahison et le tuent; ils retournent ensuite à Gand, pendant que Jean de Launoit va s'emparer du château de Gavre sur l'Escaut. P. 56, 57, 315.

Le comte marche alors sur Ypres, qui lui ouvre ses portes et se rend à merci[2]; il fait mettre à mort plus de 700[3] partisans des Gantois, envoie à Bruges 300 otages, et, cela fait, se dispose à assiéger Courtrai. P. 57, 58, 315.

N'espérant plus de secours de la part des Gantois, la ville se rend au comte[4], qui prend 200 otages et, peu de temps après, rentre à Bruges en passant par Deynse[5]. Au bout d'une quinzaine de jours, aux environs de la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste (29 août)[6], le comte convoque de nouveau ses gens et vient s'établir à la Biete[7] pour faire le siège de Gand. Robert de Namur a répondu à son appel, mais non Guillaume, qui alors est en France, auprès du roi. Gautier d'Enghien est maréchal de l'armée. Les Gantois, encouragés dans leur défense par les Liégeois, les gens de Bruxelles et du Brabant, supportent vaillamment le siège, qui ne peut être complet, et sont ravitaillés du côté de Bruxelles et des Quatre-Métiers[8]. P. 58 à 60, 315.

au moment où, d'après une rédaction des *Chroniques de Flandre*, ils se disposaient à marcher sur Dixmude (*Ist. et chr.*, t. II, p. 539). C'est peut-être ici qu'il faut placer l'expédition d'Arnould de Clerk, voy. p. xiv, note 3.

1. Meyer n'estime qu'à 1,200 le nombre des Gantois morts.

2. Ypres ouvrit ses portes au comte le 28 août, bien qu'une rédaction des *Chroniques de Flandre* (*Ist. et chr.*, t. II, p. 257) place cet événement après le 9 septembre.

3. Le comte « fist decoler bien .iiiic. de ceuls de ladicte ville » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 174).

4. Le 29 août 1380.

5. Voy. *Ist. et chr.*, t. II, p. 174.

6. D'après Meyer (fol. 175), ce fut le 1er septembre, immédiatement après la prise de Deynse, que commença le siège de Gand, qui devait être long et durer près de dix semaines. Le comte avait avec lui 100,000 hommes (*Ist. et chr.*, t. II, p. 193).

7. Ter Boote, plateau situé au nord de Gand, au delà de Longpont (Langerbrugge).

8. Région située au nord de Gand et comprenant les métiers d'Assenede, de Bouchaute, de Hulst et d'Axel.

Tandis que le seigneur d'Enghien, que le Hase de Flandre et le jeune sénéchal de Hainaut, Jacques de Werchin, se distinguent dans des escarmouches, les gens de Bruges, de Poperinghe et d'Ypres, envoyés par le comte à Longpont[1], se font battre par les Gantois[2]. P. 60 à 62, 316.

Fiers de ce succès, les Gantois, au nombre de 6,000, vont prendre, brûler et piller Alost[3], dont les seigneurs, Louis de Marbais, Geoffroi de la Tour[4] et Philippe de Jonghe, n'ont que le temps de fuir; ils se rendent maîtres ensuite de la ville de Termonde[5] (Philippe de Masmines est tué dans cette affaire), mais ne peuvent s'emparer du château, défendu par le seigneur de Widescot; enfin ils entrent par force dans Grammont[6], puis retournent à Gand avec leur butin. P. 62, 63, 316.

L'hiver s'approche; le comte se retire alors à Bruges[7] et

1. Langerbrugge, au nord de Gand.

2. Ce combat eut lieu à la fin du siège, le 5 novembre 1380. Il fut fort meurtrier; c'est là que mourut Josse de Hallwin (*Ist. et chr.*, t. II, p. 174). Voy. les comptes relatifs à Longpont (*Rekeningen*, p. 218).

3. Le 6 octobre 1380 (Meyer, fol. 176).

4. Godefroy de la Tour, rentier de Brabant, donne quittance le 15 décembre 1374 de 125 francs d'or, pour terme d'une rente à lui due par le trésor royal (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 2859).

5. C'est le jour de la Saint-Denis, 9 octobre, que les Gantois partent pour Termonde, qu'ils prennent le 11 (Meyer, fol. 176 r°).

6. La prise de Grammont par les Gantois eut lieu en novembre 1380; le seigneur d'Enghien y fut fait prisonnier (*Ist. et chr.*, t. II, p. 193). Elle avait été précédée en octobre de l'attaque contre Audenarde, de la prise d'Eenaeme et de la défaite et mort d'Arnould de Clerk, que Froissart, d'accord avec une des rédactions des *Chroniques de Flandre* (t. II, p. 198-199), place en carême 1381; ce dernier combat est daté par Meyer (fol. 176 r°) du 25 octobre. Dix jours après (le 5 novembre) se passait la bataille de Longpont, dont Froissart a parlé plus haut.

7. Avant de retourner à Bruges, le comte signa la paix que demandaient les Gantois; lui-même « tot fessus malis et ære exhaustus, videns « plus se damni quam lucri facere » (Meyer, fol. 176 v°), y consentit volontiers. Cette paix, signée « au camp devant Gand » le 11 novembre 1380, jour de la Saint-Martin, prit le nom de paix Martinienne; elle est ignorée de certaines *Chroniques*, qui disent que « demoura la cose ainsy « toute la saison *sans pais*, sans trieues et sans nul accord » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 193; cf. p. 238). Par cette paix, dit Wielant, dans ses *Antiquités de Flandres* (Dom Smet, *Rec. des chr. de Fl.*, t. IV, p. 307), « le comte « pardonne tous meffaictz sans jamais rien pouoir demander; *item*, que « tous ceulx qui sont banniz par ceuls de Gand demoureront banniz et « obeyront au ban et que desormais l'on fera justice selonc les cous« tumes de la ville ». De plus, toute personne qui violera cette paix sera

envoie à Audenarde tenir garnison les seigneurs d'Enghien et de Montigni, pour inquiéter les Gantois.

En mars suivant, au printemps, le comte rassemble une nouvelle armée, dont il fait chef le seigneur d'Enghien. Les contingents de Deynse et d'Audenarde sont attaqués et maltraités par Rasse d'Herzeele et Jean de Launoit, qui revenaient à Gand d'une expédition contre Deynse[1].

Le lendemain, les Gantois vont brûler les faubourgs de Courtrai et rencontrent les troupes du comte à Nevele[2]. Rasse d'Herzeele et Jean de Launoit s'apprêtent à livrer bataille, sans attendre Pierre du Bois et Arnould de Clerk. P. 63 à 66, 316, 317.

L'armée du comte est forte de 20,000 hommes, de 1,500 lances, tant chevaliers qu'écuyers; ce sont : de Hainaut, le seigneur d'Enghien, maréchal de l'armée, Michel de la Hamaide, le bâtard d'Enghien[3], le seigneur de Montigni, Gille de Risoit, Hustin du Lai, le seigneur de Lens et Jean de Berlaimont[4]; de Flandre, Jean et Gui[5] de Ghistelles, le sei-

punie comme si elle avait violé une réconciliation légale (Van Duyse et de Busscher, *Inventaire... des chartes... de Gand*, p. 158, et J. Vuylsteke, *Rekeningen der Stad Gent*, p. 448-450). A cette époque, le comte cherche aussi à s'assurer le concours de l'Angleterre, où il envoie des ambassadeurs, en décembre 1380 (*Rec. Off.*, *Early Chanc. Rolls* 325, m. 20). Le 20 février suivant, Jean Elyot est envoyé à Calais, porteur de lettres pour le comte, les échevins et bourgeois de Bruges, Ypres et Gand (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 20).

1. La paix ne dure guère. De nouvelles contestations s'élèvent entre les Gantois et les Brugeois, ces derniers voulant garder ce qui avait été pris par les autres durant les hostilités. Le 24 février 1381, les Gantois renouvellent leur alliance avec Ypres et créent un tribun du peuple, Rasse Mulaert; par une nouvelle loi, ils décident que quiconque fera prisonnier un chevalier recevra deux livres; pour un écuyer le prix ne sera que d'une livre. Au commencement de mai, les Gantois prennent Termonde, Courtrai, Grammont, etc., sans pour cela que le calme règne dans la ville. Pendant une émeute, Simon Rym est tué (Meyer, fol. 176 v°-177 r°).

2. Village près de Gand. La bataille eut lieu le lundi 13 mai 1381, jour de la Saint-Servais. On trouve des comptes se rapportant aux expéditions de Courtrai (voy. la note précédente) et de Nevele dans le livre de M. J. Vuylsteke (*Rekeningen*, p. 220-223).

3. *Jean*, bâtard d'Enghien, figure déjà en 1379 au siège d'Audenarde, pendant lequel il fut fait chevalier (*Ist. et chr.*, t. II, p. 230).

4. Kervyn a consacré aux Berlaimont une assez longue notice (t. XX, p. 310-311) où ne figure pas celui dont il est ici question.

5. Sur Gui de Ghistelles, voy. t. IX, p. LXXXIV, note 4.

gneur d'Escornai, le seigneur de Hulluc, le seigneur et Daniel d'Halewin, le seigneur d'Estaimbourg, Thierri de Dixmude[1], et d'autres, en y comptant le jeune sénéchal de Hainaut, Jacques de Werchin, qui mourut à Obies. Le seigneur de Leeuwerghem[2] porte la bannière du comte. Le choc a lieu, et mal fût avenu aux gens du comte, si Pierre du Bois, qui était arrivé sur le lieu du combat, eût pu secourir les siens; mais il en est empêché par un marais. P. 66 à 68, 317, 318.

Rasse d'Herzeele et Jean de Launoit, assaillis par une armée quadruple de la leur, se replient en désordre sur la ville. Rasse d'Herzeele se fait tuer en défendant l'église où Jean de Launoit[3] est brûlé vif avec tous ceux qui s'y sont réfugiés. P. 68 à 70, 318, 319.

Des 6,000 hommes de Jean de Launoit et de Rasse d'Herzeele, à peine en survit-il 300[4]. Pierre du Bois, qui a assisté au combat, sans pouvoir y prendre part, s'achemine vers Gand, où les fuyards ont déjà annoncé la mauvaise nouvelle, se plaignant de l'inaction de Pierre du Bois.

Aussi, quand ce dernier, bien que poursuivi par le seigneur d'Enghien, arrive à Gand, est-il assez mal accueilli et a grand'-peine à se disculper. De là cette haine, dont Gilbert de Grutere et Simon Bette sentirent bientôt les effets. P. 70 à 74, 319, 320.

1. Thierri de Dixmude, chevalier, donne quittance le 1er mars 1376 de ses gages et de ceux de deux chevaliers et neuf écuyers de sa compagnie, au service de Louis de Sancerre. On le retrouve en 1380 figurant dans une revue à Hesdin, le 19 juillet, et à Corbeil, le 1er septembre; il est sous les ordres du seigneur de Couci (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 40, nos 192, 193 et 195). En différend depuis quelque temps déjà avec les bourgeois de Valenciennes, au sujet de la mort de son écuyer tué dans cette ville, il soumet son cas au comte de Blois et au seigneur de Couci à la fin de 1382 (*Arch. du Nord*, série B, t. I, p. 184). Le 13 septembre 1386, nous le retrouvons au service du duc de Bourgogne, comte de Flandre, dans une montre passée à Thérouanne, où il figure avec huit chevaliers et soixante et un écuyers (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 40, no 199).

2. Un *heer* van Leewerghem paraît dans les comptes de la ville de Gand en 1380 (*Rekeningen*, p. 177).

3. D'après Meyer (fol. 178 ro), Jean de Launoit ne meurt pas à Nevele, mais est banni après le combat.

4. Les Gantois perdirent 6,000 hommes (*Ist. et chr.*, t. II, p. 174). Une quinzaine de jours après l'affaire de Nevele, le comte « envoya le baniere « des Gantois, qui avoit esté gaingnie, à le comtesse d'Artois, se mere » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 199).

Le comte retourne à Bruges et licencie son armée; il renvoie le seigneur d'Enghien à Audenarde[1].

Les Gantois, au nombre de 15,000, au moment de la fête de Bruges (mai 1381), vont brûler les faubourgs de Courtrai[2], que le comte se contente de munir d'hommes d'armes.

Sous les murs d'Audenarde, les attaques de Pierre du Bois et de ses gens sont repoussées par les chevaliers.

Trois jours après, Arnould de Clerk et 1,200 *chaperons blancs* viennent tenir garnison à Gavre, pour faire échec aux gens d'Audenarde; ils en sortent bientôt pour surprendre une route conduite par le seigneur d'Escornai, Blanchard de Calonne[3] et autres, leur font perdre plus de 60 hommes et s'emparent de la ville et de l'abbaye d'Eenaeme[4]; Pierre de Steenhuyse est tué. P. 74 à 77, 320, 321.

Le lendemain, les chevaliers d'Audenarde marchent sur Eenaeme, surprennent les Gantois, les tuent presque tous, et, parmi eux, Arnould de Clerk; ils retournent ensuite à Audenarde. Ces nouvelles comblent le comte de joie. P. 77 à 79, 321, 322.

Désespérés de ces échecs, les Gantois songent à faire leur soumission, mais ils n'osent, par crainte de Pierre du Bois et de ses partisans, qui les imposent et les obligent à continuer la lutte, sous prétexte de défendre leurs franchises. Les honnêtes gens sont ainsi victimes de leur faiblesse, témoin Jean de la Faucille[5], qui, pour éviter d'être compromis, s'exile,

1. Le combat de Nevele fut suivi d'une accalmie qui ne se prolongea guère. Le comte de Hainaut s'interposa pour arriver à conclure la paix; mais les Gantois s'y refusaient (*Ist. et chr.*, t. II, p. 243), et le comte exigeait des conditions trop onéreuses (Meyer, fol. 178 r°).

2. Cette attaque des Gantois, qui doit être placée avant le combat de Nevele, eut lieu le 2 mai 1381. Quant aux événements qui suivent, relatifs à Audenarde et à Eenaeme, on a déjà vu qu'ils sont de beaucoup antérieurs. Voy. plus haut, p. XVI, note 6.

3. Nous retrouvons plus tard, après la campagne de Flandre de 1383, ce *Blanchard* de Calonne, chargé par le roi, ainsi que Jacques de Calonne, dit Riflart, « de pranre et recevoir les biens des Flamans et de ceux qui « tenoient leur partie et aussi des Urbanistes » (*Arch. nat.*, X1a 1472, fol. 62, X2a 10, fol. 163 et 11, fol. 49).

4. Belgique, prov. de Flandre orientale.

5. Sur Jean de la Faucille, voy. t. IX, p. LXIV, note 1, et le *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 311-331. Il était accusé par Simon Rym d'avoir été la cause de la mort de son oncle. Voy. plus haut, p. XVII, note 1.

mais n'en est pas moins accusé par Simon Rym[1], qui le tue en duel à Lille. P. 79 à 81, 322, 323.

Voyant que les notables de Gand sont fatigués de la guerre, et que, d'autre part, il ne peut traiter avec le comte sans risquer sa vie, Pierre du Bois imagine de s'adjoindre un autre chef capable de gouverner la ville de Gand avec lui[2]. Il propose à la nomination des Gantois Philippe d'Artevelde, fils de Jacques d'Artevelde, si populaire autrefois. P. 81 à 85, 323 à 325.

Après bien des hésitations voulues, Philippe se rend aux instances de Pierre du Bois, de Pierre de Wintere et de Sohier d'Herzeele[3]; il accepte et fait donner au seigneur d'Herzeele, ruiné par la guerre, une partie des revenus que le comte possédait dans la ville de Gand. P. 85, 86, 325.

CHAPITRE XIII.

1381, 14 *mai*. TRAITÉ D'ALLIANCE ENTRE LE PORTUGAL ET L'ANGLETERRE. — HOSTILITÉS ENTRE LE PORTUGAL ET LA CASTILLE. — 10 *juin*. INSURRECTION EN ANGLETERRE; LES BANDES INSURGÉES MARCHENT SUR LONDRES. — 13 *juin*. PILLAGE, MEURTRES ET INCENDIES DANS LA VILLE. — 15 *juin*. MORT DE WAT TYLER. — 18 *juin*. NOUVELLE TRÊVE CONCLUE AVEC L'ÉCOSSE PAR LE DUC DE LANCASTRE. — RÉPRESSION DE L'INSURRECTION DANS LES COMTÉS. — *Août*. ARRIVÉE DU COMTE DE CAMBRIDGE ET DE SON ARMÉE A LISBONNE (§§ 209 à 227).

La mort du roi Henri de Castille ne met pas fin à la guerre entre la Castille et le Portugal. Aussitôt couronné, lui et sa femme[4], Jean est attaqué par Ferdinand, qui soutient les droits

1. Le Simon Rym qui paraît en 1360 comme caution d'un hôtelier (J. Huyttens, *Recherches sur les corporations gantoises*, p. 54) est sans doute l'oncle de celui-ci. Voy. la note précédente.

2. Après Nevele, Pierre du Bois et François Ackerman avaient été nommés capitaines de Gand (*Ist. et chr.*, t. II, p. 243). Ce dernier fut même rewaert de Gand du 30 juillet au 6 août 1381 (*Rekeningen*, p. 202 et 211). Il eut pour successeur Gilles le Foulon jusqu'en janvier 1382.

3. C'est à tort que le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 172) prétend que Sohier d'Herzeele aida Philippe d'Artevelde seulement à partir du siège d'Audenarde, au courant de 1382.

4. Éléonore d'Aragon.

au trône de Castille de ses deux cousines, Constance et Isabelle, filles de Pèdre le Cruel, et mariées, l'une au duc de Lancastre, l'autre au comte de Cambridge. Le roi Jean se défend avec l'aide des chevaliers français[1], qui sont venus se mettre à son service depuis l'entrée des Anglais en Bretagne : le Bègue de Villaines, Pierre[2], son fils, Jean de Berguettes, Guillaume de Nailhac[3], Gauthier de Passac[4], Bertrand de Ter-

1. Depuis son avènement au trône de Castille (30 mai 1379), Jean était resté l'allié du roi de France, avec lequel il avait renouvelé les traités conclus par son père. Une première fois, en 1379, il envoie une flotte en aide à Charles V; une seconde fois, en 1380, ses vaisseaux entrent dans la Tamise. La guerre semble cependant suspendue pour quelque temps, et des fiançailles sont même décidées entre Henri, infant de Castille, et Béatrice de Portugal. Mais, tout à coup, le roi Jean, retenu à Salamanque par les obsèques de sa mère, morte le 27 mars 1381, apprend que le roi de Portugal s'apprête à une nouvelle lutte pour laquelle il attend d'Angleterre des troupes commandées par le comte de Cambridge. Jean renouvelle alors à Vincennes, le 22 avril 1381, par ses ambassadeurs Lopez de Ayala et Fernando Alfonso de Algana, les traités antérieurs conclus avec le roi de France (Rymer, t. VII, p. 285). Il décide de s'opposer tout d'abord à l'arrivée des renforts anglais, ce qu'il ne peut cependant faire, malgré la victoire navale que remporte son amiral, Fernao Sanchez de Toar, sur la flotte portugaise commandée par Juan Alfonso Tello, le 17 juillet 1381. Sur terre, les Portugais ne sont pas plus heureux : ils voient leurs villes ruinées par Fernando Osorez et leurs châteaux pris par le roi Jean lui-même, qui manque mourir sous les murs d'Almeida (Lopez de Ayala, *Cronicas*, t. II, p. 125-153; Duarte Nuñez, *Cronicas*, t. II, p. 308-317).

2. Pierre de Villaines figure en 1388 comme écuyer dans une montre de son père, le Bègue de Villaines, avant de partir pour l'expédition de Gueldre (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 3001); en 1386, il est envoyé par Charles VI au secours du roi de Castille (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 440).

3. Guillaume, seigneur de Naillac, du Blanc et de Châteaubrun, vicomte de Bridiers, conseiller et chambellan du roi et du duc de Berri, surnommé le Preux, paraît comme chevalier en 1376 (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 80, n° 153), prend part en 1382 à la campagne de Flandre (*Chr. du bon duc Loys*, p. 170), est créé sénéchal de Saintonge et gouverneur de la Rochelle le 16 avril 1383 (Guérin, *Arch. hist. du Poitou*, t. XXIV, p. 201, note 1), et nommé garde du château de Taillebourg en 1385 (*Chr. du bon duc Loys*, p. 140); le 5 février 1387, il s'engage avec Gauthier de Passac, moyennant 100,000 fr., à mener en Castille 2,000 hommes d'armes contre le duc de Lancastre (Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites*, t. I, p. 76-78); en mars 1396, il reçoit du duc de Bourgogne, à la maison duquel il appartenait aussi, une livrée pour assister à une réception d'ambassadeurs (E. Petit, *Itinéraires*, p. 552).

4. Gauthier de Passac, que nous trouvons chevalier bachelier en 1372 (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 2209), assiste, avec le duc de Bourbon, à la prise de Brive-la-Gaillarde en 1374 et de la Roche-Senadoire en 1375

ride[1], Jean et Tristan de Roye, d'autres encore. Le roi de Portugal songe alors à envoyer en ambassade en Angleterre Jean-Fernandez[2], pour demander au duc de Lancastre de venir à son secours avec une nombreuse armée. Jean-Fernandez s'embarque à Lisbonne et arrive à Plymouth, alors que les troupes du comte de Buckingham, venant de Bretagne, débarquaient en Angleterre après avoir essuyé une violente tempête. Buckingham et l'ambassadeur de Portugal font route ensemble jusqu'à Londres, où est le roi. P. 86 à 89, 326, 327.

Jean-Fernandez est bien accueilli par le roi et ses oncles; il assiste aux fêtes de Saint-Georges (23 avril) à Windsor, en même temps que Robert de Namur, venu auprès du roi *relever* ses fiefs anglais[3]. Le parlement s'assemble à Westminster et décide que le comte de Cambridge ira en Portugal avec 500 lances et 500 archers, tandis que le duc de Lancastre par-

(*Chr. du bon duc Loys*, p. 58 et 102); il est sénéchal de Limousin en 1376 (*Bibl. nat.*, *Clair*. vol. 83, n° 217) et conseiller du roi en 1381 (*Bibl. nat.*, *Pièces orig*. vol. 2209); en 1382, il fait la campagne de Flandre, assiste à la bataille de Rosebecque (*Chr. du bon duc Loys*, p. 169 et 172), fait partie de l'armée de l'Écluse (p. 185) et part avec Guillaume de Naillac (voy. la note précédente) pour l'Espagne en 1387. Il était chambellan du roi (*Bibl. nat.*, *Clair*. vol. 84, n° 3) et vivait encore en 1405 (*Ibid.*, n° 6).

1. Bertrand de Terride, fils de Bertrand de Terride, seigneur de Penneville et sénéchal de Bigorre (*Bibl. nat.*, *Pièces orig*. vol. 2809), était chambellan du duc d'Orléans en 1403 et chambellan du roi en 1410 (*Bibl. nat.*, *Ibid.*).

2. Juan Fernandez d'Andeiro, qui devait jouer un peu plus tard un rôle considérable comme favori de la reine Éléonore, avait été exilé en Angleterre par suite du traité intervenu entre la Castille et le Portugal. Ayant reçu du roi les pouvoirs nécessaires pour traiter avec le Portugal (Rymer, t. VII, p. 253), il était revenu secrètement auprès de Ferdinand, qui s'engageait, le 15 juillet 1380, à payer un prix raisonnable pour trois mois les 1,000 hommes d'armes et les 1,000 archers que lui amènerait le comte de Cambridge; il promettait de plus de marier sa fille Béatrice au fils du comte (Rymer, t. VII, p. 263), qui devait succéder à son beau-père sur le trône de Portugal. Le 14 mai 1381 a lieu à Westminster le renouvellement de l'alliance entre l'Angleterre et le Portugal (Rymer, t. VII, p. 307).

3. En 1346, lors du siège de Calais, Robert de Namur avait reçu du roi d'Angleterre « trois cens livres à l'estrelin, qui valent dix huit cent « frans de Franche... Adonc fist hommaige le dit conte au roy d'Engle- « terre » (Froissart, t. IV, p. 260). Le 12 mai 1376, il reçut du roi, pour *hommage*, la confirmation d'une pension annuelle de 1,200 florins (Rymer, t. VII, p. 102-103).

tira pour l'Écosse et tâchera d'obtenir pour trois ans une prolongation de la trêve qui prend fin au 1er juin; cela fait, il pourra, en août ou en septembre, aller retrouver en Portugal son frère le comte de Cambridge[1]. Sa présence en Angleterre est, du reste, rendue nécessaire par les négociations du mariage du roi avec la sœur du roi des Romains[2]. P. 89 à 91, 327.

Le duc de Lancastre part; quinze jours plus tard, le comte de Northumberland le suit, pour se rendre à son poste de gouverneur du pays de Northumberland et de l'évêché de Durham,

1. Le 6 septembre 1380, le duc de Lancastre avait déjà reçu un pouvoir général pour aller en Écosse réformer les attentats aux trêves antérieures (Rymer, t. VII, p. 268). Les attentats avaient été réparés le 1er novembre, les trêves confirmées le 1er décembre (*Ibid.*, p. 276 et 278) et le comte de Northumberland avait reçu l'ordre de payer comme réparations au comte de Douglas la somme de 59 livres, qui lui étaient remboursées le 8 février 1381 (*Rec. Off.*, *Close Rolls* 227, m. 21).

2. Simon Burley s'était occupé, depuis le 18 juin 1379, avec Richard de Braybroke, des négociations de ce mariage (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Rolls*, n° 2), pour lequel il fit de nombreux voyages. Nous l'avons vu, à la fin de juillet 1380, revenir d'Allemagne (t. IX, p. ci, note 7) avec les ambassadeurs de Wenceslas et traverser la France; il était accompagné de Robert de Braybroke, plus tard évêque de Londres (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 13). Un passage d'un ms. connu de Johnes seul nous apprend que l'envoyé de Wenceslas, qu'il nomme duc de Saxe, se rendait en Angleterre « to observe the state of England and to make « inquiries concerning the dower, and how it was to be settled on the « Queen » (*Chronicles*, translated... by Thomas Johnes, 1862, t. I, p. 622-624). Le duc de Tesschen repart bientôt pour l'Allemagne, accompagné, nous dit Froissart, de Pileo de Prata, archevêque de Ravenne; Simon Burley, qui a reçu ses pouvoirs le 26 décembre (Rymer, t. VII, p. 280), part avec lui, emmenant Adam Houghton, évêque de Saint-David. Le 23 janvier 1381, Anne de Bohême nomme les trois plénipotentiaires chargés de négocier son mariage : Przenislas, duc de Tesschen, Conrad Kreyger et Pierre de Wartenberg (Rymer, t. VII, p. 282). L'acte par lequel le roi d'Angleterre s'engage à épouser Anne de Bohême et à verser à Wenceslas la somme de 80,000 florins, payables à Bruges, est signé à Nuremberg le 1er février 1381 (Rymer, t. VII, p. 290). Les plénipotentiaires repartent alors pour aller faire ratifier à Londres (2 mai 1381) (*Ibid.*, p. 294) cet acte, dans lequel intervient le comte de Cambridge. Des pensions viagères sont accordées par le roi d'Angleterre aux ambassadeurs de Wenceslas (Rymer, t. VII, p. 288, et *Rec. Off.*, *Patent Rolls*, n° 311, m. 17); et, vers le milieu de mai 1381, Simon Burley et les envoyés de Wenceslas retournent « versus partes Alemannie ad regem « Romanorum » en compagnie de Walter Skirlawe (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Rolls*, n° 2), pour aller chercher la jeune reine, qui doit être conduite à Calais.

jusqu'à la Severn[1]. De son côté, le comte de Cambridge fait à Plymouth[2] tous ses préparatifs de départ pour le Portugal[3]. Il emmène avec lui sa femme, la princesse Isabelle, et son fils Jean[4]. Les chevaliers qui doivent l'accompagner sont nombreux; ce sont Matthieu de Gournai[5], connétable de l'armée, le Chanoine de Robersart[6], Raimond de Castelnau[7], Guillaume de Beauchamp[8], maréchal de l'armée, le syndic de Latrau[9],

1. Fleuve qui, prenant sa source dans le nord du pays de Galles, se jette dans le canal de Bristol.

2. Froissart place à tort Plymouth dans le Berkshire, alors qu'il est dans le Devonshire. De Dartmouth devaient aussi partir un certain nombre de bateaux (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 303, m. 12).

3. Depuis la fin de décembre 1380, grâce aux soins de Thomas Seyville, Walter Leicester, Thomas Credy et Will. Lokyngton, de nombreux bateaux avaient été retenus pour le passage des troupes en Portugal (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 13; 303, m. 1; *Early Chanc. Rolls* 325, m. 16; *Queen's Rem.*, *Misc.*, *Nuncii* 632/12). Jean Cokefeld, dès le 6 avril 1381, avait été chargé de préparer, à Plymouth et à Dartmouth, les logements de l'armée (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 25; *Early Chanc. Rolls* 325, m. 12); Robert Crull et Will. Lokyngton étaient préposés au paiement des gages (*Ibid.*, *Issue Rolls* 303, m. 4, et *Accounts Queen's Rem.* 39/17).

4. Le comte de Cambridge emmenait avec lui, outre 4 chevaliers bannerets et 16 bacheliers, 500 hommes d'armes et 500 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 20 et 24). S'étant endetté pour faire ses préparatifs, il obtenait, le 4 mai, que ses pensions, en cas de décès, fussent payées pendant un an à ses héritiers (*Ibid.*, 303, m. 2); le 10, il chargeait de le représenter, pendant son absence, son frère le duc de Lancastre et le comte Richard d'Arundell (*Early Chanc. Rolls* 325, m. 7).

5. Matthieu de Gournai commandait à 250 hommes d'armes et à 250 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 20 et 24). Le 1er mars 1381, il recevait son sauf-conduit (*Early Chanc. Rolls* 325, m. 13); ses compagnons le 4. Le 8 mai, il obtenait la remise d'un procès (*Privy Seals* 470, n° 1770) et, le 9, la confirmation du don de Tortas (*Ibid.*, n° 1794).

6. Thierri, dit le Chanoine de Robersart, était à la tête de 100 hommes d'armes et de 100 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 20 et 24).

7. Il s'agit bien ici de Raimond et non de Jean de Castelnau, comme l'indiquent certains mss., ce personnage étant désigné dans la suite par le titre de *seigneur* de Castelnau, qui convient seul à Raimond, l'aîné.

8. Guillaume de Beauchamp, dernier fils du comte de Warwick, recevait une pension de 200 marcs les 3 décembre 1380 et 20 février 1381 (*Rec. Off.*, *Privy Seals* 467, n° 1485, et 469, n° 1606); il emmenait en Portugal 250 hommes d'armes et 250 archers (*Ibid.*, *Issue Rolls* 302, m. 20 et 24).

9. Le syndic de Latrau commandait à 100 hommes d'armes et à 100 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 20 et 24). Le 4 mai 1381, on lui faisait une avance de 200 livres sur sa solde (*Ibid.*, 303, m. 2); le 18 mai, le roi d'Angleterre lui confirmait une rente de 200 écus à Bordeaux, dont il donnait quittance le 23 (*Ibid.*, *Privy Seals* 470, n° 1794, et *Close Rolls*, 227, m. 6 v°).

Jean de la Barthe, Richard Talbot[1], Guillaume Elmham, Thomas Simond[2], Miles de Windsor[3], Jean de Sandwich[4] et d'autres encore[5]; parmi eux, Jean-Fernandez[6], le chevalier portugais. L'expédition compte 500 hommes d'armes et 500 archers[7]. Ils attendent plus de trois semaines à Plymouth un vent favorable.

Pendant ce temps, le duc de Lancastre arrive à Berwick[8], obtient un sauf-conduit du roi Robert et s'achemine par Roxburgh vers l'abbaye de Melrose, où il attend que les Écossais soient réunis au Lammerlaw, pour entamer les négociations, qui durent plus de quinze jours. P. 91 à 94, 327, 328.

Une révolution éclate en Angleterre, qui met le royaume bien près de sa perte. Les serfs des comtés de Kent, d'Essex,

1. Richard Talbot, qui était allé en France en 1359 (Rymer, t. VI, p. 137) et avait accompagné en Italie Lionnel, duc de Clarence, lors de son mariage avec Yolande Visconti (*Ibid.*, p. 587), participe, en 1385, aux expéditions de Portugal et d'Écosse (*Ibid.*, t. VII, p. 454 et 475).

2. Thomas Simond avait avec lui 20 hommes d'armes et 20 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 20 et 24). Il fit plus tard, en 1386, partie de l'expédition de Castille (Rymer, t. VII, p. 491).

3. Miles de Windsor, fils de Guillaume de Windsor, devait, en 1386, suivre le duc de Lancastre en Castille (Kervyn, t. XI, p. 455).

4. Peut-être faut-il lire ici, comme plus loin (p. 159), Jean de Cavendisch.

5. Aux noms donnés par Froissart, il faut ajouter les suivants : l'évêque de Dax (Jean Guitier), avec 70 hommes d'armes et 70 archers, Thomas Fichet, avec 40 hommes d'armes et 40 archers, et les barons espagnols Fernand Rodrigues et Jean Alphonse, avec 50 hommes d'armes et 50 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 20 et 24, et *Early Chanc. Rolls* 325, m. 12).

6. Jean-Fernandez avait avec lui 120 hommes d'armes et 120 archers (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 302, m. 20 et 24).

7. Ce chiffre est tout à fait au-dessous de la réalité et ne doit s'appliquer qu'aux troupes que le comte de Cambridge commandait personnellement. L'expédition comptait 1,500 hommes d'armes et 1,500 archers, réduits, au moment du départ, à 1,379 hommes d'armes et 1,483 archers, sans compter les chefs, 4 chevaliers bannerets et 37 bacheliers (*Rec. Off.*, *Accounts Queen's Rem.* 39/17).

8. Les nouveaux pouvoirs du duc de Lancastre, pour réformer les attentats commis contre les trêves d'Écosse, datent du 1er mai 1381 (Rymer, t. VII, p. 288). Parmi les chevaliers qu'il emmenait figure Robert Rous, ancien capitaine de Cherbourg, aux gages d'une livre par jour (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Rolls*, n° 2); avec lui étaient aussi l'évêque de Hereford, Jean Gilbert, et maître Jean Waltham (*Ibid.*, *Warr. for issues*, bundle 5).

de Sussex et de Bedford se soulèvent et prétendent être payés de leur travail[1].

Ils sont poussés à cet esprit de révolte par un prêtre de Kent, Jean Ball[2], puni, à plusieurs reprises, par l'archevêque de Cantorbéry, qui prêche l'égalité de tous les hommes[3], excite le peuple à la haine des riches et des nobles et engage ses auditeurs à aller à Londres demander justice au roi. Les habitants de Londres murmurent de leur côté et appellent à eux les gens des provinces. P. 94 à 97, 328, 329.

Cet appel est entendu; les gens de Kent, d'Essex, de Sussex, de Bedford et des pays environnants, au nombre de 60,000, se dirigent sur Londres. Ils ont pour chefs Jean Ball, Jack Straw[4] et Wat Tyler[5], un couvreur en tuiles, le plus populaire des trois. A leur approche, les habitants de Londres, sauf ceux qui partagent ces idées, ont peur et songent à fermer leurs portes; mais, craignant l'incendie des faubourgs, ils laissent pénétrer dans leur ville ces bandes de paysans, qui, venues parfois de cent lieues, ne savent guère ce qu'ils

1. La cause déterminante de l'insurrection fut la perception de l'impôt personnel, qui, fixé à 4 deniers par personne en 1380 et modifié en 1381, n'avait pas donné ce qu'on espérait. Jean Leg, chargé de la perception, avait exaspéré par ses abus les populations déjà épuisées par les impositions des années précédentes (Knyghton, dans *Hist. angl. script. ant.*, t. II, col. 2632-33).

2. Déjà soumis à la justice ecclésiastique à la fin du règne d'Édouard III, Jean Ball, chanoine excommunié, fut poursuivi de nouveau en décembre 1380 par l'archevêque de Cantorbéry (*Ordonn. royale*, citée par Kervyn, t. IX, p. 561), qui dirigea contre lui un mandement, à la date du 26 avril 1381. Jean Ball était en prison à Maidstone, quand il fut délivré par les bandes de Wat Tyler (Knyghton, col. 2634), sans doute le 11 juin 1381, comme il le prédisait lui-même (Walsingham, t. II, p. 32).

3. Partisan des doctrines de Wiclef, Jean Ball prêchait contre la dîme : personne, selon lui, ne pouvait espérer gagner le ciel s'il était né hors mariage (Walsingham, t. II, 32).

4. Jack Straw, qui était à la tête des insurgés de l'Essex, a été confondu par plusieurs historiens, entre autres par Knyghton (col. 2636), avec Wat Tyler; mais un acte de Rymer (t. VII, p. 311) les distingue positivement.

5. Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine de Wat Tyler, les uns le faisant venir d'Essex, les autres de Kent : en réalité, il y eut, parmi les insurgés, deux personnages de ce nom (voy. Bémont, dans *Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud, t. III, p. 388, note 1). Un Wat Tyler est signalé comme « manens in Ketleston, from which we may perhaps infer that he was not a resident in the district » (Powell, *The Rising in East Anglia in* 1381, p. 34-35).

veulent et ne demandent qu'à voir le roi. Effrayés, les nobles s'apprêtent à la lutte.

Le jour de leur arrivée à Londres, les gens de Kent rencontrent en chemin la mère du roi[1], qui revenait de Cantorbéry. Molestée par eux, elle se hâte de se rendre auprès de son fils. Elle le trouve entouré de son conseil, du comte de Salisbury, de l'archevêque de Cantorbéry[2], de Robert de Namur, de Jean de Gommegnies et d'autres qui, depuis longtemps déjà, avaient connaissance de ce mouvement populaire et auraient dû y pourvoir[3]. P. 97 à 99, 329 à 331.

C'est le lundi 10 juin 1381 que les bandes commandées par Jean Ball, Wat Tyler et Jack Straw entrent à Cantorbéry et envoient des émissaires dans les autres comtés pour leur donner rendez-vous le jour de la Fête-Dieu (13 juin) ou le lendemain, sous les murs de Londres; elles pillent les abbayes de Saint-Thomas et de Saint-Vincent[4], et, le lendemain, prennent le chemin de Rochester, abattant les maisons des gens de loi et entraînant à leur suite les habitants des villages.

Arrivés à Rochester, les insurgés, bien accueillis par la population, s'emparent de Jean Newton[5], capitaine de la ville, et l'emmènent avec eux sous menace de mort.

Dans toutes les autres parties de l'Angleterre, jusqu'à Lynn[6]

1. Jeanne de Kent, princesse de Galles, malgré un premier mariage contracté avec Thomas Holand, avait été forcée, pendant l'absence de son mari, à épouser le comte de Salisbury. Ce second mariage fut déclaré nul par le pape. Veuve de Thomas Holand, en décembre 1381, elle avait été recherchée et épousée par le prince de Galles, père de Richard II.

2. Simond de Sudbury, archevêque de Cantorbéry depuis le mois de mai 1375.

3. C'est à tort que Froissart reproche au roi de ne pas avoir pris de précautions contre l'émeute menaçante. Les mesures prises à cet égard furent même en partie causes de l'échec du comte de Buckingham en Bretagne, car les renforts qu'il attendait durent rester en Angleterre et furent rappelés à Londres dès le commencement des troubles. C'est ainsi que Thomas Felton et autres chevaliers, engagés dès le 1er mars 1381, retournent auprès du roi (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Acc.* 5, m. 11 r° et 20 v°; *Issue Rolls*, 4 *Rich.* II, m. 20).

4. Kervyn (t. XXIV, p. 164) estime que Froissart, ici comme ailleurs, désigne ainsi à tort l'abbaye de Saint-Augustin.

5. Walsingham (t. II, p. 464) fait jouer à Jean Newton un certain rôle le jour de la mort de Wat Tyler. Insulté et menacé par le chef des insurgés, il va être frappé, quand s'interpose le maire de Londres, Guillaume Walworth.

6. King's Lynn, port du Norfolkshire sur la mer du Nord.

et à Yarmouth[1], les mêmes violences se produisent, et des chevaliers tels que Thomas de Morley[2], Étienne de Hales[3] et Étienne de Cosyngton sont contraints de marcher avec les révoltés. P. 100 à 102, 331, 332.

Les insurgés partent de Rochester et s'acheminent vers Londres; ils passent la rivière à Brentford[4], puis s'établissent sur la montagne de Blakheath[5], à quatre lieues de Londres. Le maire, Jean Walworth[6], et les notables font fermer et garder la porte du pont de la Tamise. Plus de 30,000 habitants partagent les idées des émeutiers.

Ces derniers députent Jean Newton vers le roi, pour lui demander de venir les trouver et pour se plaindre du mauvais gouvernement du royaume. Le roi leur promet de venir les voir le lendemain jeudi 13 juin. P. 102 à 104, 332, 333.

1. Port du Norfolkshire sur la mer du Nord. — D'après une note communiquée par notre confrère Petit-Dutaillis, note qu'il a bien voulu extraire pour nous de la thèse manuscrite du regretté André Réville, qu'il doit bientôt publier, *sur le soulèvement des paysans d'Angleterre... dans les comtés de Hertford, Suffolk et Norfolk en* 1381, la révolte s'étendit plus au nord encore que la ligne de démarcation que lui assigne Froissart. Les positions de la thèse d'André Réville ont été publiées en 1390 (*Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de* 1890, *pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe*, p. 139-148).

2. Ce chevalier, que Walsingham nomme *Guillaume* de Morlee, fut envoyé avec Jean Brewes à Londres, par les insurgés de Norfolk, pour demander au roi les lettres d'affranchissement (t. II, p. 6). En 1405, il fait partie d'une expédition contre la France (Rymer, t. VIII, p. 403); en 1406, il intervient dans l'acte par lequel le roi règle sa succession (*Ibid.*, p. 463).

3. Ce personnage figure aussi dans Walsingham (t. II, p. 5) parmi les chevaliers « qui eos sequi compulsi sunt, » à côté de Jean Brewes et Robert de Salle. Le fait ne semble pas prouvé pour ce dernier (Powell, *The Rising in East Anglia in* 1381, p. 31).

4. Froissart a évidemment confondu ici Brentford sur la Tamise avec Dartford sur la Darent, où la tradition place la première explosion de colère des paysans à propos des vexations des collecteurs de la *poll-tax*. Pour aller de Rochester à Blackheath, on passe en effet par Dartford et non par Brentford.

5. Ce nom est porté aujourd'hui par une petite localité des environs de Greenwich, dont le parc est encore borné de bruyères au sud et au sud-est.

6. Le prénom du maire de Londres était *Guillaume* et non pas Jean, comme en témoignent les documents officiels du *Record Office* (*Patent Rolls* 311, n°s 4 v° et 5) et un procès-verbal des *Guildhall Records* (*Letter Book* H, fol. 133).

Le comte de Buckingham ne quitte pas, durant tout ce temps, le pays de Galles, où sa femme[1], fille du comte de Northampton, possède des terres[2]. Le bruit court cependant à Londres qu'il accompagne les émeutiers, et cela à cause d'un certain Thomas, de Kent, qui lui ressemble.

Le comte de Cambridge et ses barons, craignant de voir arrêter leur expédition par cette révolution, mettent à la voile malgré le vent et sont obligés de jeter l'ancre devant Plymouth.

Le duc de Lancastre, malgré les craintes qu'il ressent pour lui-même du mauvais état des choses, car il se sait peu aimé, n'en continue pas moins à traiter avec les barons écossais, les comtes de Douglas, de Moray, de Sutherland, Thomas d'Erskine[3] et autres, qui se montrent d'autant plus difficiles qu'ils sont au courant de ce qui se passe. P. 104 à 106, 333.

Le jour de la Fête-Dieu arrive (13 juin); le roi entend la messe et, accompagné des comtes de Salisbury, de Warwick, d'Oxford et de quelques chevaliers, il se dirige en bateau vers la rive droite du fleuve, du côté de son château de Rotherhithe[4]. Plus de 10,000 hommes l'accueillent par des cris; très effrayé, il n'aborde pas, et rentre au château de Londres.

Furieux de leur déconvenue, les émeutiers envahissent les

1. Éléonore de Bohun, fille du comte de Hereford et Northampton, avait épousé Buckingham en 1374.

2. A son retour de Bretagne, le comte de Buckingham avait appris le mariage de son neveu Henri de Lancastre avec sa belle-sœur, Marie de Bohun, qu'il espérait voir entrer en religion, pour être maître de toute la fortune revenant à sa femme. Il en fut fort mécontent « and never « after loved the ducke of Lancaster as he had hitherto done ». C'est ainsi que Johnes s'exprime dans un passage qu'il est seul à reproduire (t. I, p. 623-624). Dans ce passage, Froissart donne aux deux sœurs, filles du comte de Northampton, les noms fautifs de Blanche et d'Isabelle, au lieu d'Éléonore et de Marie.

3. Thomas d'Erskine, que nous voyons en 1357 prisonnier des Anglais (Rymer, t. VI, p. 35), intervient au traité de la rançon du roi David, le 3 octobre 1357 (*Ibid.*, p. 48). Il va en Angleterre en 1366 et 1367 (*Ibid.*, p. 534 et 576) avec 12 chevaliers et a un duel retentissant avec Jean de Douglas en 1367 (*Ibid.*, p. 582, 583); en 1369, il se rend en France et en Angleterre (*Ibid.*, p. 614) et intervient aux trêves qui sont signées pour quatorze ans (*Ibid.*, p. 632). Nous le retrouvons ici négociant de nouvelles trêves, de même qu'en 1384 et 1390 (Rymer, t. VII, p. 434 et 683).

4. Cette ancienne résidence royale a donné son nom à un quartier du Londres actuel.

fauboürgs de Londres, saccagent les maisons des gens d'église et de cour, abattent la prison des Maréchaussées[1], délivrent les prisonniers et se présentent aux portes de la ville.

Le peuple leur ouvre les portes[2]; et ces gens affamés se jettent sans mesure sur les vivres et sur les boissons qu'on leur donne pour les apaiser.

Jean Ball, Jack Straw et Wat Tyler, avec une troupe de plus de 30,000 compagnons, brûlent l'hôtel de Savoie[3], propriété du duc de Lancastre, la maison des Hospitaliers connue sous le nom de Saint-Jean de Cleckenwell[4]; puis parcourent les rues, tuent les Flamands[5] qu'ils aperçoivent, forcent et pillent les habitations des Lombards; enfin, rencontrant un riche homme, Richard Lyons[6], qui avait autrefois, pendant les guerres de France, battu Wat Tyler, son valet alors, ils lui coupent la tête, qu'ils promènent en trophée par toute la ville. P. 106 à 108, 333, 334.

1. La prison de Marshalsea, qui est démolie aujourd'hui, était située dans le quartier de Southwark, près de l'emplacement où fut bâtie au XVIe siècle l'église actuelle de Saint-George. Elle existait encore en 1826; Dickens y a placé le lieu d'action de son roman *Little Dorrit*.

2. Les insurgés entrèrent du côté d'Aldgate et de Southwark (*Guildhall Records*, *Letter Book* H, fol. 133).

3. L'hôtel de Savoie, construit au milieu du XIIIe siècle, sous le règne de Henri III, par Pierre de Savoie, oncle de la reine, était bientôt devenu la propriété de la maison de Lancastre. Longtemps après l'incendie de 1381 (1505-1511), on bâtit sur son emplacement la Savoy-Chapel, restaurée en 1864.

4. Ce quartier de Londres possède encore la crypte de l'église Saint-John. D'après Walsingham (t. I, p. 457) l'incendie dura sept jours.

5. Cette haine du peuple anglais pour les étrangers, et surtout pour les Flamands, a été tout particulièrement signalée par A. Réville (*Positions... de la promotion de* 1890, p. 144, 145 et 146). Les Flamands, massacrés le vendredi 14 *et non le jeudi*, étaient au nombre de 40 (*Guildhall Records*, *Letter Book* H, fol. 133).

6. Impliqué en 1376, en même temps que Latymer, dans une affaire de concussion, Richard Lyons, après avoir vainement essayé de se faire bienvenir du prince de Galles en lui envoyant un baril plein d'or, avait été condamné à la prison perpétuelle, en la Tour de Londres, « pur cer« taines mesprisons par lui faitz dont il est convict » (Rymer, t. VII, p. 113-114), puis gracié (Knyghton, col. 2636; cf. aussi un passage d'une chronique anonyme publié par Kervyn, t. VIII, p. 469). C'est sans doute en suivant Latymer en France, lors de l'expédition de Buckingham (1380-1381), qu'il avait eu pour valet un Wat Tyler. Richard Lyons fut décapité le jour suivant, vendredi 14. Son château d'Overhall avait été détruit par les insurgés de Suffolk (Powell, *The Rising in East Anglia in* 1381, p. 10).

Le soir, les insurgés campent sur la place Sainte-Catherine[1], devant la Tour et le château de Londres; ils veulent, disent-ils, que le roi écoute leurs doléances et que le chancelier rende compte de tout l'argent qui, depuis cinq ans, a été levé dans le pays.

Le roi et son conseil, se tenant dans la Tour de Londres, sont prêts à écouter l'avis de Walworth, qui veut à minuit tomber sur tout ce monde et le massacrer. Robert Knolles a plus de 120 compagnons sous ses ordres; de même Perducat d'Albret. Avec ses chevaliers, les notables de la ville et leurs valets, le roi peut opposer au moins 7 ou 8,000 hommes aux 60,000 émeutiers. Mais le peuple de Londres n'est pas sûr; mieux vaut, comme le conseillent le comte de Salisbury et d'autres, accorder ce que demandent ces gens. On n'attaque donc point. P. 108 à 110, 334, 335.

Le vendredi matin, le peuple demande à parler au roi; il menace d'assiéger le château. Le roi leur fait dire par le maire d'aller hors de Londres, à Mile-End[2], où il ira les trouver et leur accordera ce qu'ils réclament.

Les émeutiers quittent donc peu à peu la ville, mais non pas tous. Aussitôt que le roi, ses deux frères et les barons de sa suite sont sortis, 400 bandits, conduits par Jean Ball, Jack Straw et Wat Tyler, pénètrent dans les chambres du château[3] et massacrent l'archevêque de Cantorbéry, Simond de Sudbury, chancelier d'Angleterre; de même sont tués le grand prieur des Hospitaliers[4], un frère mineur, médecin du duc de Lancastre[5], et Jean Leg[6], sergent d'armes du

1. En aval de la Tour de Londres; le nom est resté aux Saint Katherine's Docks.

2. Ce nom, donné alors à une grande plaine, a été conservé à une rue située à l'extrémité est de Londres.

3. Walsingham dit que le roi avait permis aux insurgés d'entrer dans la Tour (t. I, p. 458).

4. Robert de Hales, trésorier du roi, dont le palais de Hybery, situé à deux lieues de Londres, fut détruit complètement (Knyghton, col. 2636).

5. Ce frère mineur se nommait Guillaume Appelton (*Guildhall Records, Letter Book* H, fol. 133).

6. Jean Leg, chargé, en 1380, de lever l'impôt de la *poll-tax*, était, en 1370, sergent d'armes du roi; il avait dû, à cette époque, s'occuper de rassembler des bateaux pour l'expédition de Robert Knolles en France (Rymer, t. VI, p. 659). En 1373, on lui avait confié la garde des deux fils de Charles de Blois (*Ibid.*, t. VII, p. 26).

roi; les quatre têtes sont placées sur le pont de Londres[1].

Les misérables entrent aussi dans la chambre de la mère du roi, dont ils mettent le lit en pièces; la malheureuse femme, à demi morte de peur, est transportée en bateau à la Tour royale, à la Garde-robe de la reine[2], où elle reste toute la journée et la nuit suivante[3]. P. 110 à 112, 335, 336.

Le roi s'avance avec une faible escorte sur la place de Mile-End, où l'abandonnent ses deux frères et Jean de Gommegnies. Il s'adresse alors au peuple, et, après des pourparlers, il promet l'abolition du servage; chaque village aura sa charte d'affranchissement et sa bannière; tout est pardonné. L'apaisement se fait, les insurgés rentrent à Londres, et, à mesure que sont écrites les chartes[4], ils les emportent et rentrent dans leurs pays. Tous cependant ne partent pas; près de 30,000 restent à Londres avec Wat Tyler, Jack Straw et Jean Ball, attendant une occasion de pillage[5].

Le roi, voyant la rébellion un moment apaisée, se rend à la Tour royale pour rassurer sa mère : il y passe la nuit du vendredi. P. 112 à 114, 336.

Les mêmes scènes de désordre se présentent ailleurs, à Norwich[6], entre autres, où les bandes de Lynn, de Cambridge et de Yarmouth, conduites par Guillaume Lister[7], ne pouvant

1. A ces noms, il faut ajouter un certain Richard Somenour, qui, avec les autres, fut décapité sur le Tower hill, où avaient lieu les exécutions pour crime de haute trahison (*Guildhall Records*, *Letter Book* H, fol. 133).

2. La Tour royale, où était la Garde-robe de la reine, était située sur la rive gauche de la Tamise, non loin du pont actuel des Blackfriars.

3. Le procès-verbal des *Guildhall Records*, qui semble ici incomplet intentionnellement (il ne parle pas des chartes octroyées par le roi à Mile-End), reste muet aussi sur les outrages faits à la reine mère, qui se serait rendue de la Tour à la Garde-robe non pas en bateau, mais en suivant le roi en char.

4. Ces lettres, dont la teneur est donnée par Walsingham (t. I, p. 467), sont datées du 15 juin : non seulement elles affranchissent les serfs, mais encore leur pardonnent tous leurs crimes et délits.

5. Sous le prétexte de discuter les termes des chartes d'affranchissement (Walsingham, t. I, p. 463).

6. D'après A. Réville, c'est le 17 juin que la bande de *Geoffrey* Listere, « recrutée dans la région de Holt et de North Walsham, » marcha sur Norwich (*Positions de thèses*..., p. 145). Au dire de Walsingham (t. II, p. 5), le nombre des chevaliers entraînés par les insurgés fut considérable en Norfolk.

7. *Geoffroy* Listere, un teinturier de Norwich, qui « apud North Wal-

persuader au capitaine de la ville, Robert Sall[1], de venir avec elles, le tuent lâchement, le jour même de la Fête-Dieu, alors qu'à Londres on brûle l'hôtel de Savoie et qu'on brise les portes de la prison de Newgate[2]. P. 114 à 116, 336, 337.

Le samedi matin, 15 juin, le roi quitte la Tour royale, va à Westminster faire ses dévotions, mais n'ose entrer à Londres; arrivé près de l'abbaye de Saint-Barthélemi[3], il tombe, à Smithfield[4], au milieu des partisans de Wat Tyler, qui, au nombre de 20,000, munis de leurs nouvelles bannières, s'apprêtent à piller la ville, avant que les autres bandes, conduites par Guillaume Lister et Thomas Baker[5], ne soient arrivées des autres comtés.

Wat Tyler s'avance au-devant du roi, se prend de querelle avec un des écuyers et est frappé par le maire de Londres, Jean Walworth : un écuyer, Jean Standish[6], descend de cheval et l'achève. La foule se montre hostile et va faire un mauvais parti au roi, quand des renforts lui arrivent, 7 à 8,000 hommes, amenés par Robert Knolles, Perducat d'Albret,

« sham et nomen et potestatem regiam exercebat » (*Chr. a monacho Sancti Albani*, p. 310), était réellement de Felmingham (Powell, *The Rising in East Anglia in* 1381, p. 27).

1. C'est en refusant de suivre les insurgés que Robert Sall fut tué (*Chr. a monacho Sancti Albani*, p. 305). Frappé tout d'abord par Henry Rise, il fut achevé par Adam Blak, William Broom, etc. (*Communication de M. Petit-Dutaillis, d'après les papiers d'André Réville*). Les rôles municipaux de Norwich consultés par A. Réville ne disent nullement que Robert Sall fût *capitaine* de la ville. Fait chevalier par Édouard III, Robert Sall représentait au Parlement le comté de Norfolk (Powell, *The Rising in East Anglia in* 1381, p. 29).

2. La principale prison de Londres porte encore aujourd'hui ce nom.

3. Il ne reste aujourd'hui du prieuré de Saint-Barthélemi que l'église, bien modifiée au XVIe siècle.

4. Sur la place de Smithfield se donnaient autrefois les tournois et se tenait la foire de Saint-Barthélemi; on y faisait aussi les exécutions capitales.

5. Ce Thomas Baker n'est autre sans doute que Roger Bacon, lieutenant de G. Listere, qui « déchire la charte des privilèges de Yarmouth, « vide la prison, massacre trois prisonniers, pille les collecteurs des cou« tumes royales » (A. Réville, *Positions des thèses... de* 1890, p. 145). Ce Bacon était chevalier (Powell, *The Rising in East Anglia in* 1381, p. 26).

6. Ce jeune écuyer du roi ne peut sans doute pas être le même que le Jean Standisch, qui était chargé, en 1346, de conduire à la Tour de Londres un prisonnier écossais (Rymer, t. V, p. 534), d'autant que son vrai prénom est *Raoul* et non *Jean* (voy. la note suivante).

les neuf échevins fidèles et Nicolas Brembre. Fort de cet appui, le roi crée trois nouveaux chevaliers[1] : Jean Walworth, Jean Standish et Nicolas Brembre[2], et fait redemander aux insurgés, par ces trois chevaliers, les bannières qui leur avaient été distribuées. Les bannières sont rendues, déchirées sur place, et la foule rentre sans résistance dans Londres, au grand déplaisir de Robert Knolles, qui eût voulu tuer tout ce monde[3]. Le roi rentre à la Tour royale pour revoir sa mère. Défense est faite à quiconque n'est pas natif de Londres ou n'y demeure pas depuis un an d'y séjourner plus tard que le dimanche suivant, sous peine de mort. Chacun s'en retourne donc dans son pays[4]. Jean Ball[5] et Jack Straw[6], découverts dans leur cachette,

1. Les noms ne sont pas les mêmes dans le procès-verbal, où il est dit que le roi « dictum majorem et dominum Nicholaum Brembre et domi« num Johannem Phelipot, pridem majores dictæ civitatis, dominum « Robertum Launde ordine militari suis propriis manibus decoravit » (*Guildhall Records*, *Letter Book* H, fol. 133). On lit dans Knyghton (col. 2637) : « Tunc rex dicto Johanni de Walworth et Radulpho de Stan« diche vicem rependens, ipsos cum aliis .IIII. burgensibus de civitate « militari cingulo sublimavit, scilicet dominos Johannem Philipote, « Nicholaum de Brembre, et Johannem Lande, Nicholaum Twyford. »

2. Nous voyons Nicolas Brembre prêter de l'argent au roi « in magnis « et urgentibus necessitatibus, » probablement en 1381 (Rymer, t. VII, p. 459); il est membre du conseil du roi en 1388 (*Ibid.*, p. 566).

3. Dans la compagnie du roi se trouvait encore un jeune chevalier de Hainaut, compagnon de Robert de Namur, Henri de Sansselles, que Johnes cite dans une addition à notre texte (t. I, p. 663, en note). Froissart l'a nommé plus haut p. 103.

4. Le roi, qui avait, le jour même du 15 juin, ajourné le Parlement (Rymer, t. VII, p. 311), donne la garde de la cité de Londres à Guill. Walworth, le maire, Robert Knolles, Jean Philipot, Nicolas Brembre et Robert Launde (*Rec. Off.*, *Patent Rolls* 311, m. 5), auxquels il adjoint, le 20 juin, Robert Bealknapp et Guillaume Cheyne (*Ibid.*, m. 4 v°). A cette date, de nombreuses arrestations sont faites à Londres et ordre est donné à Robert d'Asheton, capitaine de Douvres et garde des Cinq-Ports, à Jean de Clynton, à Thomas Trivet et à Ét. de Valence de s'armer contre les rebelles (*Ibid.*).

5. Arrêté, non pas à Londres, le 15 juin, mais plus tard à Coventry, Jean Ball fut jugé à Saint-Albans, vers le 15 juillet, par Robert Tresilian et condamné à être écartelé, puis pendu; son corps, coupé en quatre morceaux, fut exposé en différents quartiers de la ville (Walsingham, t. II, p. 34; Knyghton, col. 2644). Il avait avoué qu'il avait été poussé à la rébellion par des personnes « of the highest rank and power » (Johnes, t. I, p. 664, en note).

6. Jack Straw fut pris à Londres : amené devant le maire, il fit sa confession, où il indiqua que son projet était de supprimer le roi, les nobles et les ordres religieux, sauf les frères mendiants, et de s'emparer

sont décapités, ainsi que Wat Tyler[1]. Ces exécutions arrêtent la marche des bandes qui, appelées par les gens du Kent, se disposaient à venir à Londres. P. 116 à 124, 337 à 340.

En Écosse, le duc de Lancastre a conclu une trêve de trois ans[2]; muni d'un sauf-conduit donné par les barons écossais, il veut entrer à Berwick, mais l'entrée de la ville lui est interdite par le capitaine Matthieu Redman[3], au nom du duc de Northumberland, qui a donné ordre de ne laisser pénétrer qui que ce fût dans les villes[4].

Le duc dissimule la colère qu'il ressent de cet affront et se retire à Roxburgh, dont le châtelain lui appartient. P. 124 à 127, 340, 341.

Ignorant de ce qui se passe exactement en Angleterre, le duc demande alors aux barons d'Écosse de le recevoir dans leur pays; ils viennent le chercher avec 500 lances et l'accompagnent à Édimbourg, où, logé au château, il attend de meilleures nouvelles d'Angleterre.

Le bruit court cependant que le duc a trahi le roi et a embrassé le parti écossais; propos haineux et mensongers propagés par les mêmes hommes qui, à Londres, brûlent l'hôtel de Savoie, propriété du duc[5]. P. 127 à 129, 341, 342.

du pouvoir en nommant un roi à la tête de chaque comté (Walsingham, t. I, p. 9-10; *Chr. a monacho Sancti Albani*, p. 308-310). Il fut décapité.

1. Wat Tyler avait été tué à Smithfield, par Guillaume Walworth, le 15 juin.

2. C'est le 18 juin 1381 que la nouvelle trêve fut signée entre le duc de Lancastre et Jean, comte de Carrick, fils aîné du roi; elle devait prendre fin le jour de la Purification (2 février 1383), et fut proclamée le 10 février 1382 (Rymer, t. VII, p. 312 et 344).

3. En 1373, Matthieu Redman intervenait au traité d'alliance entre l'Angleterre et le Portugal, et, en 1375, négociait une trêve en Bretagne (Rymer, t. VII, p. 19 et 78).

4. D'après Knyghton (col. 2641), qui est très sensiblement partial en sa faveur, le duc de Lancastre reçut du duc de Northumberland un envoyé par lequel il lui fit dire qu'il ne pouvait le recevoir dans le château de *Bamborough*, avant de savoir si le roi était bien disposé pour lui. Le duc de Northumberland avait du reste été chargé de la garde des frontières d'Écosse, au sujet desquelles Thomas Seyvill lui était envoyé en juillet 1381 (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Rolls*, n° 2). Une addition de Johnes (t. I, p. 664, en note) montre que cette interdiction était spéciale au duc de Lancastre, compromis par les révélations de Jean Ball et de ses complices.

5. Les châteaux du duc à Leicester et à Tutbury avaient été saccagés; sa femme, la duchesse Constance, fuyant l'émeute, s'était vu refuser

Quand le calme est rétabli, que Baker à Saint-Albans[1], Lister à Stafford[2], Tyler, Ball et Straw à Londres ont payé de leurs vies leur rébellion, le roi décide qu'il parcourra son royaume pour punir les coupables et reprendre les lettres d'affranchissement qu'il n'avait accordées que contraint et forcé. Il part pour le comté de Kent avec 500 lances[3], et arrive à Ospringe[4] : sept des coupables sont pendus, les lettres sont déchirées. Les mêmes exécutions (plus de 1,500) ont lieu à Cantorbéry, à Sandwich, à Yarmouth, à Orwell[5] et ailleurs[6].

l'entrée de son château de Pontefract et avait été contrainte de se réfugier à Knaresborough. Knyghton prétend (col. 2642) qu'ému par tous ces désastres, où il voyait un châtiment de Dieu, le duc aurait à ce moment fait vœu de renoncer à sa vie de désordre et d'éloigner sa maîtresse Catherine de Swinford. Il l'épousait néanmoins en 1396, deux ans après la mort de la duchesse Constance.

1. Froissart parle à peine de la révolte de Saint-Albans, où la lutte fut vive entre les rebelles commandés par William Grindecob et l'abbé Thomas de la Mare (Walsingham, t. I, p. 467-479). Roger Bacon, qui fut un des chefs de l'insurrection en Norfolk, fut jugé et emprisonné à la Tour de Londres; finalement, il fut amnistié à l'occasion du mariage du roi (Powell, *The Rising in East Anglia in* 1381, p. 39).

2. Fait prisonnier par l'évêque de Norwich, Henri Spencer, qui s'était mis à la tête des chevaliers de son comté, Lister fut pendu (Walsingham, t. II, p. 8) avec douze complices (Johnes, t. I, p. 664, en note).

3. Dans cette armée figurait Thomas Trivet « et certains hommes « d'armes et archiers chivalchant en sa compaignie » (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 304, m. 2; *Warr. for issues*, bundle 5).

4. Village du comté de Kent.

5. Village du comté de Cambridge.

6. Aussitôt l'émeute apaisée à Londres, le roi était parti pour le Kent, sous prétexte d'un pèlerinage à Cantorbéry, accompagné des comtes de Salisbury, de Suffolk et de Devonshire. Il passe par Rochester où, après enquête faite par J. Newton, de nombreux rebelles sont exécutés; de même à Ospringe et à Cantorbéry (Johnes, t. II, p. 667-668). Le roi se rend alors en Essex, d'où, en date du 23 juin et jours suivants, il envoie à tous les comtés d'Angleterre une proclamation déclarant que les rebelles n'ont point agi par son ordre, comme ils veulent le faire croire, et doivent être poursuivis partout où on les trouvera (*Rec. Off.*, *Patent Rolls* 312, m. 39 v°); des commissaires sont nommés pour chaque comté; le duc de Lancastre est un de ceux du comté d'York; le comte de Buckingham un de ceux du comté d'Essex. De Waltham-Abbey, le roi va à Havering-at-Bower, où de nombreux ordres d'arrestations sont donnés (*Ibid.*, m. 33 v°) à partir du 28 juin; le 2 juillet, de Chelmsford, il révoque ses lettres d'affranchissement (Rymer, t. VII, p. 317) et continue ses enquêtes (*Rec. Off.*, *Patent Rolls* 312, m. 33 v°). Revenu à Londres pour quelques jours, le 8 juillet, il s'occupe d'organiser la résistance contre les rebelles dans les différents comtés (*Issue Rolls* 303, m. 9). Le 15, il est à Saint-

Le roi envoie alors un de ses chevaliers, Nicolas Carnefelle, vers le duc de Lancastre, pour lui donner ordre de revenir[1]. Le duc obéit, quitte Édimbourg et va à Roxburgh remercier de leur bon accueil les barons écossais, qui l'accompagnent jusqu'à Melrose; puis il s'achemine vers Londres par Newcastle, Durham et York[2].

A cette époque, meurt Guichard d'Angle, comte de Huntingdon, aux obsèques duquel assistent le roi et toute la cour[3]. P. 129 à 132, 342, 343.

De retour en Angleterre, le duc de Lancastre expose au roi ce qu'il a fait au sujet des trêves d'Écosse, mais garde en son cœur rancune au comte de Northumberland, qui lui a fermé les portes de Berwick. Les fêtes de l'Ascension (15 août) arrivent; le roi tient cour plénière à Westminster. Désireux

Albans, où il ordonne plusieurs enquêtes (*Patent Rolls* 312, m. 29 v°), et assiste au supplice de Jean Ball; le 16, il convoque, pour le lundi 16 septembre, le Parlement (*Close Rolls* 228, m. 40 v°; *Issue Rolls* 303, m. 10), que, plus tard, il proroge aux premiers jours de novembre (*Close Rolls* 228, m. 39 v°; *Issue Rolls* 303, m. 14); le 20, étant toujours à Saint-Albans, il reçoit, avant de se rendre à son château de Berkhampstead, le serment de fidélité des gens du Hertford (Walsingham, t. II, p. 39). Il s'occupe enfin, d'accord avec les évêques de Norwich et d'Ely et le comte de Suffolk, des enquêtes et des poursuites à faire dans le Norfolk et le Suffolk (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 303, m. 11; *Lord Treas. Rem.*, *For. Rolls*, n° 2).

1. Dès le commencement de l'insurrection, le roi avait envoyé au duc de Lancastre Jean Orewell, porteur d'une « quadam billa facta per com« munes qui insurrexerunt contra pacem » (*Rec. Off.*, *Lord Treas. Rem.*, *For. Rolls*, n° 2). Se sentant soupçonné de pactiser avec les rebelles (Johnes, t. I, p. 664, en note), ou tout au moins avec les barons écossais, qui lui avaient offert des troupes pour marcher contre les révoltés (Walsingham, t. II, p. 42), le duc écrit au roi pour lui expliquer sa « migrationem in « Scotiam. » Richard, sur les conseils du comte de Warwick (Johnes, t. I, p. 668), invite à revenir son oncle, qu'il déclare lui être toujours resté fidèle, contrairement aux bruits qui ont couru (3 juillet 1381. — Rymer, t. VII, p. 318), lui donne un sauf-conduit (*Rec. Off.*, *Patent Rolls* 312, m. 35) et, à la date du 5 juillet, ordonne au duc de Northumberland de lui faire escorte (Rymer, t. VII, p. 319).

2. D'après la rédaction de Johnes (t. II, p. 668), c'est à Newcastle que le duc de Lancastre rencontra le comte de Northumberland, avec lequel il se réconcilia. D'York, en passant par Rothingham et Leicester, le duc arriva à Reading, où il trouva le roi (Knyghton, col. 2641).

3. Froissart revient ici avec des détails complémentaires sur la mort de Guichard d'Angle, dont il a déjà parlé (t. IX, p. 236; voy. la note 2 de la p. xcviii).

d'aller à Reading[1], à Oxford et à Coventry châtier les rebelles, comme en Sussex et en Kent, il crée de nouveaux chevaliers : le jeune comte Jean de Pembroke[2], Robert Brembre[3], Nicolas Twyford[4] et Adam Fraunceys[5]. A cette solennité assistent de nombreux barons. En leur présence, le duc de Lancastre reproche son action au comte de Northumberland et le défie. Le roi s'interpose et justifie le comte, qui n'a agi que par ses ordres. Ses ordres étaient formels; on a seulement oublié de faire une exception en faveur du duc, la faute en est à un scribe négligent. Ces explications et les supplications des barons décident le duc à faire la paix avec le comte[6]. Le roi part le surlendemain avec 500 lances et 500 archers, pour de nouvelles exécutions[7]. P. 132 à 135, 343, 344.

1. Capitale du comté de Berks.

2. Jean de Pembroke, que nous retrouvons en 1386, dans Froissart (Kervyn, t. XXII, p. 341-342), chargé de la défense d'Orwel et de Sandwich, mourut très jeune encore en 1386, à Woodstock, mortellement blessé dans un tournoi.

3. Il s'agit ici non pas de Robert *Brembre*, mais de Robert *Launde*, qui figure plus haut (p. XXXIV, note 4), et que Knyghton nomme à tort *Jean* Launde.

4. Nicolas Twiford, orfèvre de Londres, est chargé, en 1370, d'un essai d'or (Rymer, t. VI, p. 611); en 1389, il était maire de Londres et un des collecteurs du roi en cette ville (*Ibid.*, t. VII, p. 634 et 646).

5. Adam Fraunceys, marchand de Londres, fut chargé de l'essai de l'or de la rançon du roi Jean, en janvier 1361 (Rymer, t. VI, p. 307); le 22 juin 1372, il est un de ceux qui prêtent de l'argent à la reine Marguerite d'Écosse (*Ibid.*, p. 727). En 1405, mentionné comme *chevalier*, il est collecteur pour le Middlesex (*Ibid.*, t. VIII, p. 413); il devint plus tard maire de Londres (*Ibid.*, t. XI, p. 29).

6. D'après Walsingham (t. II, p. 44-45), le duc et le comte comparurent devant le roi à Berkhampstead. Le comte fut d'abord arrêté, puis relâché sous caution des comtes de Warwick et de Suffolk, à condition de se présenter devant le Parlement au commencement de novembre. Le duc de Lancastre, craignant un mauvais accueil à Londres, différa toujours sa comparution, et, l'affaire n'aboutissant pas, le roi força les deux adversaires à se réconcilier.

7. Le 18 août 1381, le roi avait donné pouvoir au duc de Lancastre pour faire les enquêtes sur l'insurrection (Rymer, t. VII, p. 323; *Rec. Off.*, *Pat. Rolls* 312, m. 26 v°). La répression continua. Le 20, on arrêta un drapier de Londres, Stephen Hull, accusé d'avoir participé à l'incendie de l'hôtel de Savoie (*Rec. Off.*, *Close Rolls* 228, m. 40); le 30, le roi demande le rôle des sentences prononcées dans les divers comtés contre les insurgés (*Ibid.*); le 14 septembre, on instruit le procès des gens d'Essex accusés d'avoir pillé et brûlé les domaines de la reine mère (*Id.*, *Pat. Rolls* 312, m. 23 v°). Enfin, le Parlement s'ouvre à la

Le vent se montre enfin favorable, et le comte de Cambridge cingle vers Lisbonne. Sa flotte est assaillie le troisième jour par une tempête terrible, qui sépare les navires. Le comte de Cambridge et la majeure partie de son expédition entrent dans le port de Lisbonne[1], ignorant ce que sont devenus les chevaliers gascons Castelnau, la Barthe, le syndic de Latrau et quarante hommes d'armes.

Le roi Ferdinand, qui caresse le projet de marier sa fille[2] avec le jeune fils du comte de Cambridge[3], accueille avec joie les chevaliers anglais, qui, au milieu de toutes les réjouissances qu'on leur prodigue[4], songent à leurs compagnons perdus, jetés peut-être par la mer sur les côtes mauresques. Les chevaliers gascons, en effet, ballottés sur les côtes du Maroc et du royaume de Tlemcen, risquent, pendant quarante jours, d'être pris par les Sarrasins. Le vent les ramène enfin dans la mer d'Espagne. Ils se dirigent d'abord sur Séville, où, sur la foi de marchands rencontrés en mer, ils croient que le roi de Castille est assiégé par le roi de Portugal et les Anglais.

Toussaint (*Rotuli Parliamentorum*, t. III, p. 98). Les lettres d'affranchissement sont révoquées et une amnistie, à laquelle de nombreuses exceptions sont faites, est accordée aux communes rebelles, en échange d'une taxe sur les « leynes, peaulx, lanutz et quirs, » votée difficilement pour cinq ans par le Parlement (*Id.*, p. 103) dans les commencements de 1382. A cette date, on peut considérer l'insurrection comme finie.

1. Le comte de Cambridge n'arriva à Plymouth qu'après le 12 mai 1381, date où fut faite la montre des troupes partant pour le Portugal (Rymer, t. VII, p. 305). D. Nuñez (t. I, p. 319) dit qu'il arriva à Lisbonne le 19 juillet 1381 ; nous avons cependant un état de solde daté du 2 août, où il est parlé du départ prochain des Anglais (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 303, m. 12). Les bateaux qui emportaient les 3,000 hommes de l'expédition étaient au nombre de quarante et provenaient : sept de Bristol, quatre de Plymouth, un de Lynn, onze de Dartmouth, deux de Bayonne, treize de Lisbonne et deux d'Oporto, comptant en plus près de 1,200 marins (*Rec. Off.*, *Accounts*, *Queen's Rem.* 39/17).

2. Béatrice de Portugal (voy. la note suivante).

3. *Édouard* et non *Jean*, comme le nomme Froissart, n'eut jamais pour femme que Philippine de Mohun. Ses fiançailles, décidées depuis longtemps avec Béatrice de Portugal (voy. plus haut, p. xxii, note 2), furent rompues en 1383 (voy. p. lxviii, note 2) par le mariage de cette princesse avec le roi Jean de Castille.

4. Le comte de Cambridge fut logé à San Domingo. Les Anglais n'ayant pas amené de chevaux avec eux, le roi Ferdinand s'occupa de leur en procurer et fit don au comte de Cambridge de douze chevaux, et à la comtesse de douze mules richement garnies (D. Nuñez, t. II, p. 319-320).

Cependant, des conférences s'ouvrent à Haerlebeke, où le comte et les villes de Flandre envoient des représentants[1], comme aussi les pays de Brabant, de Hainaut et de Liège. Les Gantois sont au nombre de douze, parmi eux Gilbert de Grutere[2] et Simon Bette. La paix, désirée par tous les gens paisibles, est décidée sous certaines conditions; et les Gantois rentrent dans leur ville. Gilbert de Grutere et Simon Bette annoncent à leurs amis que bientôt la paix sera signée, joyeuse pour les honnêtes gens, mais funeste pour les mauvais citoyens. P. 145 à 147, 347, 348.

Informé de ce qui se passe et voyant dans les paroles de Gilbert de Grutere et de Simon Bette une menace pour lui, Pierre du Bois, d'accord avec Philippe d'Artevelde, convoque ses gens pour le jour où le traité doit être rendu public dans la halle de Gand. P. 147 à 149, 348, 349.

Le jour dit, à neuf heures du matin, les échevins et les notables de la ville se réunissent pour entendre ceux d'entre eux qui sont allés à Haerlebeke. Gilbert de Grutere et Simon Bette prennent la parole et expliquent comment, grâce à l'intervention des ducs de Brabant et de Bavière, le comte consent à la paix, sous la condition que dans les quinze jours on lui livre 200 otages, qu'il désignera lui-même, pour aller à Lille se mettre à sa merci. Pierre du Bois se montre alors et reproche à Gilbert Grutere d'avoir trahi la ville en disposant ainsi de la vie de 200 de ses concitoyens : tirant sa dague, il le frappe à mort; Philippe d'Artevelde poignarde de son côté

faire la paix, ils s'y seraient résolus dès septembre 1381, si les exigences du comte, qui ne cherchait qu'à différer, n'avaient pas été si grandes (Meyer, fol. 179 v°). Après de nouvelles hostilités et malgré les résistances du parti révolutionnaire, les conférences de Haerlebeke eurent lieu du 30 septembre au 2 octobre et du 5 au 7 octobre 1381 (*Rekeningen*, p. 272-273). Elles avaient été précédées d'autres conférences tenues à Oedelem, près de Bruges, le 8 juin, et du 13 au 20 août (*Ibid.*, p. 186 et 271).

1. Les représentants du comte aux conférences de Haerlebeke furent messire de la Gruthuse, Josse de Halewin, messire Jean de Halewin, maître Pierre de la Zeppe, le receveur et Gilles le Souton, « envoyés par « deux fois ou mois d'octobre l'an IIIIxx et I à Haerlebeke pour tenir « journée contre chiaus de Gand. » Les frais de cette ambassade montèrent à 142 livres, 13 sous, d'après un compte des archives de Lille, cité par Le Glay (*Chr. rimée*, p. 102).

2. Gilbert de Grutere n'assista qu'aux dernières conférences, du 5 au 7 octobre (*Rekeningen*, p. 272).

Simon Bette. Une émeute semble poindre; elle se calme bientôt, tandis que le comte, apprenant à Bruges ces deux meurtres, jure de se venger[1]. P. 149 à 151, 349, 350.

Les Gantois pleurent tout bas ces deux victimes, mais ils sont terrorisés[2] et continuent à souffrir de la guerre, exposés à être faits prisonniers par les garnisons qui les guettent, et ne recevant plus de vivres ni du Brabant ni du Hainaut. P. 151, 152, 350.

CHAPITRE XV.

1382, 24 *février*. RÉVOLTE A ROUEN. — 1er *mars*. ÉMEUTE DES MAILLOTINS. — 14 *janvier*. MARIAGE DU ROI RICHARD II ET D'ANNE DE BOHÊME. — 22 *février*. LE DUC D'ANJOU ARRIVE A AVIGNON. — 13 *juin*. IL PART POUR L'ITALIE. — 14 *octobre*. IL PÉNÈTRE SUR LE TERRITOIRE NAPOLITAIN. — *Mai-juin*. CHEVAUCHÉE DES ANGLAIS EN ESTRAMADURE. — *Août*. COMMENCEMENT DES POURPARLERS DE PAIX ENTRE LE PORTUGAL ET LA CASTILLE. — *Octobre*. DÉPART DU COMTE DE CAMBRIDGE (§§ 234[3] à 262).

Les Parisiens, eux aussi, s'insurgent à la même époque contre le roi, qui veut rétablir les aides et autres impôts dont la suppression, accordée par feu Charles V, avait été confirmée lors du couronnement à Reims[4].

1. D'après le *Memorie Boek* de Gand, cité par Kervyn (t. IX, p. 566), un mouvement populaire se produisit le 26 janvier 1382. Simon Bette, premier échevin de la Keure, ne périt que le jeudi 30.

2. Maître de la ville, Philippe d'Artevelde édicte de nouvelles lois et fait nommer quatre tribuns : Pierre du Bois, Jacques le Riche, doyen des tisserands, Jean de Heyst et Rasse Vande Voorde (Meyer, fol. 180 v°). Voy. Kervyn, t. IX, p. 566-567.

3. Ce paragraphe ne commence dans ce chapitre qu'à la ligne 13 de la page 152.

4. La suppression des aides accordée à Paris le 15 novembre 1380 (voy. plus haut, p. v, note 2) avait été accueillie avec joie. La fin du règne de Charles V fut en effet marquée par une augmentation sensible des impôts, dont on souffrit vivement : « Dyablement y ait part, » disait en parlant du feu roi un homme du peuple, « quant il a vescu si longue- « ment, car il nous feust mieulx, s'il feust mort passé a .x. ans ! » (*Arch. nat.*, JJ 136, fol. 13 v°). « Maudite soit l'heure que il fu onques nez ne « sacrez ! » disait un autre (*Ibid.*, JJ 144, fol. 169 v°). Aussi, quand le 4 mars 1381 « ont esté mandé à Paris les gens des trois estas de la Lan-

Le roi et son conseil sont forcés de se réfugier à Meaux[1]; le peuple de Paris prend les armes[2], massacre les collecteurs, ouvre les portes des prisons[3], pille les maisons[4] et délivre Hugues Aubriot[5], ancien prévôt du Châtelet, condamné à la

« guedouyl et a esté assemblée à Paris pour avoir ayde pour le fait de la « guerre » (*Ibid.*, X1a 1471, fol. 443), les États refusèrent l'aide. De même à Compiègne et à Senlis. Le roi dut se contenter d'une taille accordée à Paris et dans le diocèse de Sens et de subsides du clergé obtenus par le pape en septembre 1381. Après un accord fait avec le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris en janvier, il est décidé qu'au 1er mars prochain un impôt sera perçu sur le vin et sur le sel et 8 deniers (12, d'après d'autres chroniques) par livre de toute marchandise (*Chronographia*, t. III, p. 3-8). L'ordonnance est publiée au mois de janvier à huis-clos au Châtelet; on afferme les impôts, et le dernier jour de février on a recours à une ruse pour l'annoncer au peuple (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 134).

1. Les détails donnés par Froissart sur la révolte des Maillotins sont assez confus et incomplets; ils doivent être rectifiés et complétés par d'autres chroniques, principalement par la *Chronographia regum francorum*, p. p. M. H. Moranvillé. Lorsque, le 1er mars 1382, la révolte éclata au sujet du recouvrement de l'impôt, la cour, forcée de fuir à la hâte, se réfugia non pas à Meaux, mais à Vincennes (*Œuvres d'Eustache Deschamps*, t. III, p. 139), où était le roi, qui n'alla à Meaux qu'en avril, après la répression de l'émeute de Rouen (Petit, *Séjours de Charles VI*, p. 13).

2. Le peuple s'empare à l'hôtel de ville de douze mille maillets de plomb, que Hugues Aubriot avait autrefois fait faire en prévision d'une guerre (*Chronographia*, t. III, p. 23); les insurgés, au nombre de 4,000, se rassemblent sur la place de Grève.

3. L'émeute avait des partisans, même parmi les sergents du guet : l'un d'eux, Jean Évrart, « fut un des principaulx rompeurs et briseurs « de noz prisons du Chastellet » (*Arch. nat.*, JJ 138, p. 123).

4. Les Maillotins tuent plusieurs gens de justice (*Chronographia*, t. III, p. 23-24), portent le pillage « à Montmartre, à Sainte Katherine, à « Saint Éloy et en l'ostel » du duc d'Anjou (*Arch. nat.*, JJ 136, fol. 1 v°). Le peuple profite du désordre pour tuer et piller de nouveau. Les Juifs ne sont pas épargnés à Paris (*Ibid.*, JJ 122, fol. 55, et JJ 136, fol. 114), non plus qu'à Mantes (*Ibid.*, JJ 122, fol. 96 v°) « et en aucunes autres « villes » (*Ibid.*, JJ 136, fol. 113) : on les tue, on les robe « de toutes « leurs chevances tant d'or, d'argent, de joyaux et autres meubles, comme « de leurs lettres et obligations en quoy leurs debteurs estoient tenuz à « eux » (*Ibid.*).

5. Bourguignon d'origine, Hugues Aubriot intervient en 1360 (Froissart, t. V, p. LXVII, note 2) avec six autres bourgeois au traité par lequel le roi d'Angleterre s'engage à respecter la Bourgogne, moyennant une somme garantie par les dits bourgeois. Bailli de Dijon en 1362 (Moranvillé, *Étude sur Jean le Mercier*, p. 85, note 2), il l'est encore en 1366 (Petit, *Itinéraires*, p. 469). Charles V le fait alors venir auprès de lui. Prévôt de Paris en 1367, il embellit et assainit la ville, mais indispose

prison pour ses méfaits dignes du feu : il se hâte de fuir en Bourgogne.

Effrayé de cette émeute, le roi se décide à envoyer aux Parisiens le sire de Couci[1], pour traiter avec eux. P. 152, 153, 350.

Sans autre suite que sa domesticité ordinaire, le sire de Couci se rend à Paris, descend à son hôtel et entre en négociations avec les chefs des émeutiers. En échange de la suppression des aides, ceux-ci s'engagent à payer chaque semaine à un receveur spécial du roi la somme de 10,000 francs, destinée uniquement à la solde des gens d'armes. Le roi, espérant mieux de l'avenir, accepte ce marché, mais reste éloigné de Paris[2]. P. 153 à 155, 350, 351.

contre lui les clercs de l'Université par ses règlements de police. Il est créé chevalier par le roi et devient maître des comptes en 1378 (*Arch. nat.*, P 2295, fol. 529). Aux obsèques de Charles V, il entre en lutte ouverte avec l'Université (*Chr. des Quatre Valois*, p. 288); accusé d'hérésie, de liaison avec des Juives et d'autres crimes encore (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 102-104), il est arrêté, obligé de désavouer ses erreurs (*Chronographia*, t. III, p. 5) le 17 mai 1381 et condamné à la prison perpétuelle. Délivré le 1er mars 1382 par les Maillotins, qui veulent en faire leur chef, il s'enfuit d'abord en Bourgogne, puis à Sommières en Languedoc, où le pape lui assigne résidence (voy. la notice de Le Roux de Lincy, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. XXIII, p. 173-213, et *Ist. et chr. de Flandre*, t. II, p. 255-256). D'après les *Grandes Chroniques* (t. VI, p. 475), il « demoura toujours prevost de Paris » jusqu'à sa condamnation. Une quittance (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 7, n° 139) en date du 9 novembre 1375 nous apprend quels étaient les gages d'Aubriot, qui, pour le terme de la Toussaint, reçoit 150 livres, 2 sols et 7 deniers.

1. L'intervention d'Enguerran de Couci eut lieu deux fois : d'abord le 1er mars 1382, et plus tard au mois d'avril, après la répression de l'émeute de Rouen. Froissart supprime tous les faits qui se sont passés entre ces deux dates. Le 1er mars 1382, à la première nouvelle de la révolte, le roi envoie le duc de Bourgogne et le sire de Couci pour apaiser le peuple. Sur le refus du roi de supprimer les impôts, les troubles continuent : on ouvre les prisons du Châtelet, dont on incendie les papiers, de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain. L'émeute dure jusqu'au 4 mars. Après des pourparlers assez longs, le roi finit par obtenir des bourgeois, terrorisés par le peuple et les troupes menaçantes du duc d'Anjou, la punition des coupables. Dans la nuit du 10 au 11, on arrête un grand nombre de Maillotins qui, du 12 au 15, sont décollés ou pendus, à l'indignation croissante des Parisiens. La paix semble rétablie, sans que le roi ait obtenu de subsides : il part pour Rouen (*Chronographia*, t. III, p. 24-30).

2. Après son départ de Rouen, le roi s'arrête à Compiègne, où il convoque vers le milieu d'avril (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 148) les

Même insurrection à Rouen au sujet des aides; meurtres du châtelain et des collecteurs. Craignant que l'exemple ne soit contagieux pour les autres villes, le roi arrive à Rouen, apaise la révolte et obtient pour chaque semaine une somme qui sera payée à un receveur spécial[1]. P. 155, 156, 351.

Désireux de conquérir le royaume, dont le pape Clément l'a déclaré héritier, le duc d'Anjou prépare sa campagne d'Italie[2].

trois États de la province de Reims, qui ne lui accordent pas entièrement ce qu'il désire (*Chronographia*, t. III, p. 32). Il demande alors aux Parisiens sur quelle aide il peut compter de leur part. Le sire de Couci part de Meaux, où est le roi (20 avril), pour chercher une réponse. Paris offre 12,000 francs pour les besoins personnels du roi. Le 18 mai, une conférence a lieu à Saint-Denis entre les représentants du roi, à la tête desquels se trouve le président au Parlement Arnaud de Corbie, et ceux de la ville, dirigés par l'avocat Jean Desmarès. Moyennant une amnistie générale remontant au 1er mars et la renonciation à toute aide, la ville accorde au roi une taille de 80,000 francs (le *Religieux de Saint-Denis* dit 100,000), dont 12,000 pour le roi et 8,000 pour les réparations de la ville; les 60,000 autres, destinés à la solde des gens de guerre, doivent rester entre les mains d'un receveur spécial (*Chronographia*, t. III, p. 36-37). « Et par ce furent pour lors paix et accort entre le roi et eulx » (*Chr. des Quatre Valois*, p. 302). Le roi, mécontent de cette solution, ne fit son entrée à Paris que le 1er juin et se hâta d'aller ensuite à Maubuisson (p. 303).

1. L'émeute de Rouen précéda celle de Paris et commença le lundi 24 février, jour de la Saint-Mathias, « pour ce que le roy et son conseil « revoudrent avoir toutes les aides comme devant » (*Chronique de Pierre Cochon*, p. 163), et dura trois jours, pendant lesquels il y eut « infractions « de prisons, maisons rompues, murtres, larrecins, monopoles, conspira- « cions, assemblées, sons de cloches, portes fermées, pors d'armes, crimes « de lese majesté, infractions de sauvegarde, sacrileges et infractions « d'eglises et lieux saints, et autres maulx et inconveniens » (*Arch. nat.*, JJ 122, fol. 56 v°). Les Rouennais, ayant à leur tête un drapier du nom de Jean le Cras (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 130), obtiennent par la force du chapitre de Notre-Dame et des religieux de Saint-Ouen le renoncement à leurs droits (*Ibid.*, p. 164-165; *Chr. des Quatre Valois*, p. 298), puis envoient demander au roi des lettres de rémission. Le roi part de Vincennes le 17 mars et séjourne à Pont-de-l'Arche du 23 au 27 (Petit, *Séjours de Ch. VI*, p. 13). Avant de faire une entrée triomphale à Rouen, il fait mettre à mort les plus compromis des émeutiers et déposer toutes les armes au château, puis, proclamant son pardon, il entre dans la ville le samedi 29, veille des Rameaux, et y reste jusqu'au 6 avril, jour de Pâques. Le maire de la ville est suspendu et sa mairie mise entre les mains du bailli de Rouen (*Chr. de Pierre Cochon*, p. 166). « Le roy « estant à Rouen, fut par les barons et prelas et bourgois de Normendie « acordée l'imposicion eu cas que les autres provinces du royaume de « France l'acorderoient » (*Chr. des Quatre Valois*, p. 301).

2. Les hésitations du duc d'Anjou furent grandes avant de se décider à

Ne négligeant rien pour se faire bienvenir des Parisiens, dont il espère obtenir des subsides, il s'entend avec le duc de Savoie[1], qui, moyennant 500,000 florins, lui fournira mille lances pour un an. Le duc, de son côté, engage à sa solde 9,000 hommes d'armes[2] et s'occupe de tous les préparatifs nécessaires à un long voyage. P. 156, 157, 351, 352.

Pendant que le comte de Cambridge et ses gens se reposent à Lisbonne, on célèbre le mariage de Jean[3], fils du comte de Cambridge, et de Béatrice, fille du roi de Portugal, tous deux

aller en Italie. Malgré la prise d'Arezzo par Charles de la Paix, que le pape Urbain avait reconnu roi de Sicile, malgré les appels de la reine Jeanne (4 juin 1381), qui lui promettait de le faire couronner roi dès son arrivée en Italie (*Bibl. nat., coll. Dupuy* 845, 2ᵉ partie, fol. 26), malgré l'entrée à Rome (8 juin) de Charles, qui se fait couronner par Urbain et s'empare de Naples (16 juillet), le duc attend toujours, « illam guerram « arripere trepidans » (*Chronographia*, t. III, p. 15 et 20). Dans un conseil du roi tenu à Créci les 26-28 juillet (*Journal de Jean le Fèvre,* p. p. H. Moranvillé, t. I, p. 8), il avait été alloué au duc 60,000 francs sur les aides; le roi lui donnait de plus 50,000 francs en pièces d'argenterie, « subsides auxquels il convient de joindre 32,000 francs que Louis s'était « appropriés à la mort de son frère » (Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. II, p. 14-15). Décidé pour le moment à envoyer des secours pécuniaires à la reine Jeanne (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 9-10), il apprend le 25 septembre qu'assiégée dans Castel Nuovo, elle s'est rendue à Charles de la Paix après la défaite de son mari, Othon de Brunswick; tout le pays, devenu urbaniste, s'est soumis au nouveau roi (Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 11-12). Le duc semble renoncer à ses projets définitivement; mais, à la fin d'octobre, il cherche à se renseigner auprès du pape sur les dispositions des Provençaux à son égard; enfin, le 8 janvier 1383, il s'engage à risquer l'entreprise malgré tout et envoie à Avignon son chancelier Jean le Fèvre (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 11-14).

1. Avant de partir pour l'Italie, le duc d'Anjou avait essayé, mais en vain, de contracter une alliance avec les Bolonais, les Florentins et les Génois. Ses ambassadeurs avaient été plus heureux avec les Visconti de Milan. Un projet de mariage avait été ébauché entre Louis, fils aîné du duc d'Anjou, et une des filles de Bernabo. Ce dernier s'engageait à payer pendant six mois la solde de 2,000 lances, commandées par un de ses fils. Même réussite auprès d'Amédée, comte de Savoie, auquel le duc abandonnait sur son futur royaume le Piémont et quelques villes. Le comte, en échange, suivait le duc en Italie avec 1,200 lances (Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 29-35).

2. La majeure partie des troupes recrutées par le duc d'Anjou se composait des « gens d'armes de Bertram du Guesclin, qui encore se tenoyent « ensemble » (*Ist. et ch. de Flandre*, t. II, p. 173).

3. Les fiançailles d'*Édouard*, et non de *Jean*, fils du comte de Cambridge, avec la princesse Béatrice, furent solennellement célébrées. Cou-

âgés de dix ans ou à peu près. Les enfants sont couchés nus dans le même lit.

Après les fêtes du mariage[1], le roi assigne comme garnison au comte de Cambridge et à ses gens la ville d'Estremoz[2]; aux chevaliers anglais et gascons Villa Viçosa[3], leur recommandant de ne faire aucune chevauchée sans sa permission. Pendant ce temps, le roi de Castille[4], séjournant à Séville, fait venir des renforts de France. P. 157 à 159, 352.

Désireux de ne pas rester inactifs dans leur garnison de Villa Viçosa, le Chanoine de Robersart et les autres chevaliers gascons et anglais[5] envoient un des leurs, Jean de Sandwich, demander au roi l'autorisation de faire une chevauchée en pays ennemi. Refus du roi. Les chevaliers décident d'agir quand même, et, avec 400 hommes d'armes et 400 archers, ils partent un jour, sous les ordres du Chanoine, pour aller assiéger le château de Higuera[6], défendu par les frères Pierre et Barthélemi Gouse[7]. P. 159 à 161, 352, 353.

chés dans le même lit, *suivant la coutume anglaise*, ils furent bénis par l'évêque de Lisbonne et reçurent le serment de fidélité des nobles de Portugal (D. Nuñez, *Cronicas*, t. II, p. 321).

1. Les troupes anglaises se livrèrent à Lisbonne à des excès et à des désordres sans nombre; se conduisant en hommes qui viendraient, non pas défendre le pays, mais le ruiner, ils pillaient les villes et violaient les femmes (F. Lopes, dans la *Collecão de libros ineditos* de José Correa de Serra, t. IV, p. 413). Le roi de Portugal chercha alors à les éloigner; il aurait voulu les voir s'établir sur les rives de la Guadiana, à la frontière même; mais ils restèrent à Villa Viçosa, où ils continuèrent à exaspérer les populations, qui ne pouvaient se venger d'eux qu'en cachette (D. Nuñez, t. II, p. 323-324).

2. Portugal, prov. d'Alentejo.

3. Portugal, prov. d'Alentejo, près de la frontière d'Espagne.

4. Après la prise d'Almeida, le roi de Castille était venu à Coca. Le 9 décembre 1381, il est à Madrigal; le 31 à Avila (Ayala, t. II, p. 155).

5. Les chevaliers qui accompagnent le Chanoine de Robersart ont déjà été énumérés plus haut, p. XXIV-XXV. Froissart ajoute seulement ici les noms de Raymonnet de Marsan et de Jean Soustrée, que Johnes appelle Sounder. Ce chevalier, que les historiens désignent simplement comme un bâtard d'Angleterre (F. Lopes, t. IV, p. 448; D. Nuñez, t. II, p. 319), devait être un bâtard de Thomas de Holand (cf. Kervyn, t. XI, p. 389, et t. XII, p. 96). Ce n'est donc que par extension qu'il pouvait être considéré comme frère bâtard du roi, ce dernier ayant pour mère Jeanne de Kent, qui avait précédemment épousé Thomas de Holand. — C'est par erreur que Froissart donne ici le prénom d'*Adam* à *Thomas* Simond.

6. Higuera-la-Real, bourg d'Espagne, prov. de Badajoz.

7. Ces deux frères ne figurent pas dans les chroniques espagnoles et portugaises.

L'assaut est donné, où se distingne tout particulièrement un jeune écuyer de Hainaut nommé Froissart Meulier[1]. Les Espagnols, ayant perdu un de leurs chefs, Barthélemi Gouse, parlementent[2] et livrent le château, où ils laissent leurs armes et bagages. Ils se dirigent vers Xérès[3], espérant y trouver le grand maître de Saint-Jacques[4], qui, de son côté, à la tête de 400 hommes d'armes, cherche les Anglais pour les combattre. P. 161 à 163, 353, 354.

Les Anglais laissent une garnison à Higuera et retournent en trois routes à Villa Viçosa. La route commandée par le Chanoine de Robersart aperçoit en chemin, entre Olivenza[5] et Alconchel[6], les gens du grand maître de Saint-Jacques, qui, malgré leur nombre, n'osent attaquer. P. 163, 164, 354, 355.

Tout l'hiver se passe sans nouvelle chevauchée[7]. Le roi Jean de Castille demande alors secours au roi de France, qui lui envoie Olivier du Guesclin et autres chevaliers[8] de toutes les provinces de France. Ces nouvelles troupes traversent l'Aragon pour se rendre auprès du roi Jean. P. 164, 165, 355.

1. Un Froissart *le* Meulier est cité dans un document de 1517 comme ancien propriétaire d'un pré (*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III, p. 626).

2. D'après Froissart, ce fut à Matthieu de Gournai, connétable de l'armée, et à Guillaume de *Windsor*, maréchal de l'armée, que se rendit ce château. Il faut évidemment lire *Beauchamp* au lieu de *Windsor*, Guillaume de Beauchamp étant alors maréchal de l'armée (voy. p. XXIV), et Guillaume de Windsor se trouvant à cette époque en Angleterre (cf. plus loin, p. L, note 6).

3. Jerez de los Caballeros, ville d'Espagne, prov. de Badajoz.

4. Don Fernando Osorès, d'après F. Lopes.

5. Ville forte d'Espagne, prov. de Badajoz.

6. Bourg d'Espagne, prov. de Badajoz.

7. Durant cet hiver, nous trouvons la mention de l'envoi en Angleterre de deux messagers, Guillaume Bettenham, écuyer de Guillaume de Beauchamp, et Alph. Seyns, espagnol, « ad prosequendum versus dominum « regem et consilium suum quedam negocia tangencia moram dicti Wil- « lelmi et aliorum militum de comitiva sua in guerra regis ibidem » (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 304, m. 14; *Warr. for issues*, bundle 5). Ils reviennent en Portugal avec des lettres pour le comte de Cambridge. Vers le milieu de l'année 1382, une autre ambassade, où figure le chancelier de Portugal, se rend auprès du duc de Lancastre (*Ibid.*, *Issue Rolls* 305, m. 14).

8. Froissart nomme plus loin (p. 198-199) quelques-uns des chevaliers qui accompagnèrent Olivier du Guesclin en Castille. — En automne 1381, le roi de Castille avait reçu la visite de Charles de Navarre, autorisé par le roi de France (*Arch. nat.*, PP 109, p. 522) à se rendre en Castille et en Navarre avec tous ses gens. En passant par Montpellier (24 à 27 octobre),

Grâce aux négociations de Simon Burley[1], le mariage du roi d'Angleterre et d'Anne de Bohême est décidé. La sœur du roi des Romains[2], accompagnée du duc de Tesschen[3] et de nombreux chevaliers, s'achemine vers Bruxelles, où elle est reçue avec joie par le duc et la duchesse de Brabant[4] et séjourne plus d'un mois par crainte des bateaux normands qui croisent en vue des côtes.

Le duc envoie alors à la cour de France deux messagers[5] chargés d'obtenir un sauf-conduit, ce qui est facilement accordé. La jeune princesse, escortée par 100 lances brabançonnes, se rend à Gand, puis à Bruges, où le comte de Flandre lui fait bon accueil; de là à Gravelines, puis à Calais, où elle entre en compagnie des 500 lances et des 500 archers[6] que les comtes de Salisbury et de Devonshire lui ont amenés entre Gravelines et Calais[7]. P. 165 à 168, 355, 356.

Anne de Bohême quitte bientôt Calais[8] grâce à un vent

Charles avait reçu de nouveau du duc de Berri la seigneurie de la terre de Montpellier (*Petit Thalamus*, p. 402-403).

1. Les gages de Simon Burley pour ses voyages en Flandre et en Bohême sont ordonnancés à la date du 28 février 1382 (*Rec. Off.*, *Warr. for issues*, bundle 5).

2. Froissart donne à tort au roi des Romains le nom de *Charles*, au lieu de *Wenceslas*.

3. A côté du duc de Teschen et de ses deux compagnons Conrad de Kreyg et Pierre de Vaterbery, qui devaient remporter l'argent octroyé à Wenceslas à l'occasion du mariage (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 304, m. 12), il faut citer Here Poto, chevalier banneret de Bohême, qui accompagna la reine en Angleterre (*Ibid.* 305, m. 14).

4. Wenceslas de Bohême et Jeanne de Brabant, sa femme.

5. L'un de ces messagers, Jean de Rotselaer, appartient à une famille bien connue de Brabant.

6. Parmi les chevaliers qui vinrent à Calais au-devant de la reine était Guillaume de Windsor, auquel l'ordre avait été donné de se préparer à cette mission dès le 20 septembre 1381 (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 303, m. 15).

7. Les ambassadeurs anglais chargés de recevoir à Calais la reine Anne étaient Jean de Montaigu, Simon Burley et Jean de Holland, frère du roi (Rymer, t. VII, p. 236). Ils étaient porteurs d'une certaine somme, empruntée à Nicolas Brembre et destinée « à diverses chivalers, esquiers « et autres officiers venantz en la compaignie de Anne, la soere du roy « des Romayns et de Boeme, nostre compaigne future, de son paiis tan- « que à Calais et retournantz d'illueques à leur paiis susditz » (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 304, m. 12 et 15; *Warr. for issues*, bundle 5).

8. La reine emmenait avec elle en Angleterre 55 chevaux de selle et de trait, qui nécessitèrent pour leur passage l'affrètement de trois bateaux de Dunkerque (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 305, m. 8).

favorable et débarque à Douvres[1]. De là elle se rend à Cantorbéry, où elle est reçue par le comte de Buckingham, enfin à Londres[2]. (Depuis Maestricht, la nouvelle reine est escortée par Robert de Namur.) Le roi l'épouse à Westminster le 14 janvier 1382, au milieu de grandes réjouissances[3], et l'emmène auprès de sa mère à Windsor, où se trouve aussi la duchesse de Bretagne, Marie, qu'on ne veut pas laisser retourner auprès de son mari, accusé de pactiser avec le roi de France. On propose alors aux deux fils de Charles de Blois, Jean et Gui, prisonniers en Angleterre sous la garde de Jean d'Aubrecicourt, de leur rendre l'héritage paternel sous condition d'en faire hommage au roi d'Angleterre; l'aîné épouserait Philippine, fille du duc de Lancastre et de la duchesse Blanche[4]. Les deux princes refusent, préférant mourir en prison que d'abandonner leur qualité de bons Français. P. 168, 169, 356, 357.

Ayant besoin d'argent pour la solde des gens d'armes qu'il envoie au secours du roi de Castille, le roi demande au receveur de Paris, à qui chaque semaine, comme cela est convenu, est payée une certaine somme de florins, de lui avancer 100,000 francs. Celui-ci refuse de le faire sans le consentement de la commune de Paris. Mécontent, le roi demande l'argent à ses bonnes villes de Picardie[5].

Tandis que le roi, ne venant point à Paris, réside soit à

1. Anne fut reçue à Douvres par le « connétable » du château, Robert d'Asheton, qui s'occupait déjà depuis quelque temps des préparatifs de cette réception (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 304, m. 14 et 15; *Ibid.* 305, m. 6). L'arrivée de la reine en Angleterre fut accompagnée d'un tremblement de terre, dont on ne manqua pas de tirer présage (Walsingham, t. II, p. 46).

2. Arrivée à Londres, la reine demande, le 13 décembre 1381, une amnistie générale, qui est accordée aux rebelles des communes (Rymer, t. VII, p. 337). Convocation est envoyée « diversis episcopis, prelatis et « certis magnatibus de essendo apud Westm. in diebus maritagii et coro- « nacionis domine regine » (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 304, m. 16).

3. Walsingham (t. II, p. 47) ne précise pas la date des noces royales qui furent faites, dit-il, après l'Épiphanie de 1382. Ce fut l'archevêque de Cantorbéry qui célébra le mariage et couronna la reine.

4. Cette princesse épousa en 1386 Jean, roi de Portugal.

5. Froissart fait sans doute ici allusion à la convocation des Trois États, qui eut lieu à Compiègne vers le milieu d'avril 1381, où « aucuns des « bonnes villes », à l'exception de Reims, Châlons, Laon, Soissons et Tournai (*Chronographia*, t. III, p. 32), « acorderent l'imposicion » (*Chr. des Quatre Valois*, p. 301); voy. plus haut, p. XLV, note 2.

Meaux, soit à Senlis, soit à Compiègne[1], le duc d'Anjou se fait le défenseur des Parisiens et sait si bien leur parler que, pour sa campagne d'Italie, il obtient d'eux 100,000 francs sur les sommes recueillies par le receveur royal, auxquelles ni le roi ni ses autres oncles ne peuvent toucher[2] (le duc avait, dit-on, rassemblé à Roquemaure[3], près d'Avignon, deux millions de florins).

Ses préparatifs faits, au commencement du printemps, le duc part pour Avignon[4], où il est bien reçu par le pape[5]; les villes de Provence, excepté Aix[6], lui font hommage. A Avignon ont lieu les paiements convenus au comte Amédée de Savoie et aux chevaliers qu'il a amenés[7].

Le duc, accompagné du comte, fait route par le Dauphiné[8]

1. Depuis le 1er juin (voy. plus haut, p. XLV, note 2) jusqu'à sa rentrée définitive à Paris, avant la campagne de Flandre, le roi séjourna principalement à Melun (11 au 28 juin), à Compiègne (8 à 11 juillet), à Senlis (13 et 15), à Maubuisson, à Soissons; il était le 22 août à Meaux (Petit, *Séjours de Charles VI*, p. 14). Le 23, il allait coucher au Louvre et, s'apprêtant à continuer en Guyenne la guerre contre les Anglais, présentait son frère Louis de Valois comme son lieutenant (*Chronographia*, t. III, p. 38-39; cf. *Chr. des Quatre Valois*, p. 305).

2. Quand éclata l'émeute des Maillotins, le duc d'Anjou était déjà, depuis près d'une semaine, à Avignon, où il était arrivé le 22 février, ce qui rend assez invraisemblable l'assertion de Froissart relative à l'octroi des subsides par les Parisiens. Le fait n'est du reste pas mentionné par d'autres chroniqueurs.

3. Gard, arr. d'Uzès, sur un bras du Rhône.

4. Le duc d'Anjou arrive à Avignon le 22 février 1382 (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 21). Avant son départ, il avait dû renoncer à son titre de régent. Le roi fut « dispensé à age royal au jour de Toussains » 1382, sous la garde des ducs de Bourgogne et de Bourbon (*Ist. et chr. de Flandre*, t. II, p. 209).

5. Aussitôt son arrivée à Avignon, le duc chercha à gagner les Provençaux (Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 21-23), auxquels il confirma à diverses reprises les dons faits par la reine Jeanne. Le pape l'aida dans ces négociations, et le 20 mai, en grand consistoire, donna officiellement le royaume de Naples à la reine Jeanne et au duc d'Anjou, auquel il remit la bannière papale (*Petit Thalamus*, p. 405).

6. Le duc partit sans plus s'occuper de la rébellion d'Aix, laissant au duc de Berri, qui était en Provence depuis la Noël et auquel il avait donné la principauté de Morée et celle de Tarente (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 34 et 41), le soin d'apaiser cette révolte.

7. C'est du 15 au 19 février, à son passage à Lyon, que le duc d'Anjou avait définitivement conclu son traité avec le comte de Savoie (Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 34).

8. Fourni d'argent par le roi de France et le pape (Valois, *loc. cit.*,

jusqu'en Savoie[1] et en Lombardie[2]. A Milan, il reçoit les présents des seigneurs Galéas et Bernabo[3], et, tenant état de roi, battant monnaie, il traverse la Toscane et s'approche de Rome[4]. Défendu par les bandes de Jean Hawkwood[5], le pape Urbain ne craint point les 9,000 lances du duc d'Anjou, du comte de Savoie et du comte de Genève[6]. P. 170 à 173, 357, 358.

Le duc évite Rome, côtoyant la marche d'Ancône et le Patrimoine[7]. Pendant ce temps, Charles de la Paix est à Naples, s'apprêtant à soutenir ses droits au trône : héritier naturel de la reine Jeanne[8], il n'admet point, avec les Napolitains et les

t. II, p. 24-29), après avoir passé quelques jours (du 31 mai au 6 juin) à Pont-sur-Sorgues, auprès de la duchesse, à laquelle il laisse pleins pouvoirs (*Journal de Jean le Fèvre*, t. I, p. 43), le duc s'arrête du 7 au 13 à Carpentras et part décidément pour l'Italie le 13 juin 1382 (*Ibid.*, p. 3 et 44). Il est le 14 à Sault et pénètre en Dauphiné, passe par Gap et Briançon et entre en Italie par le col du Mont-Genèvre (Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 38).

1. M. Valois (*loc. cit.*, p. 38) a montré que le duc d'Anjou n'est point allé en Savoie; c'est aux environs de Rivoli (le 23 juin) qu'il opère sa jonction avec les troupes du comte de Savoie. Il est le 25 à Turin.

2. Après s'être attardé en Piémont, le duc entre seulement le 18 juillet en Lombardie (Valois, *loc. cit.*, p. 39-40).

3. Le duc ne passe pas à Milan, mais à Broni; il reçoit la visite des seigneurs de Milan, qui le ravitaillent. Le mariage de la princesse Louise et du fils du duc est décidé. Bernabo fait une avance de 40,000 florins sur la dot, somme qu'il s'engage à payer chaque année jusqu'à la fin de la guerre (Valois, *loc. cit.*, p. 40-41).

4. Le duc ne pouvait traverser la Toscane, contrairement à ce que dit Froissart, ayant lui-même promis de prendre un autre chemin. En quittant la Lombardie, il traverse les pays de Plaisance et de Parme, et parvient le 5 août à Panzano, sur le territoire de Bologne. A partir de ce moment, les hostilités commencent aux environs de Forli; le seigneur de Ravenne seul est partisan du pape Clément. Arrivé à Ancône, le duc se décide à passer les Apennins et à marcher sur Rome. Il s'arrête à Leonessa, à vingt-cinq lieues du Vatican (Valois, *loc. cit.*, p. 40-47).

5. Ce ne furent point les routiers de Hawkwood (ils ne s'avancèrent sur Rome que plus tard, vers le 22 octobre), mais les conseils de ses compagnons, qui décidèrent le duc d'Anjou à s'emparer du royaume de Naples, avant de songer à détrôner le pape Urbain (P. Durrieu, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. XLI, p. 167-168; Valois, *loc. cit.*, p. 36).

6. Pierre de Genève, frère du pape d'Avignon.

7. Le 17 septembre, le duc est à Aquila, dans l'Abruzze, où il est reçu avec les honneurs souverains. Il reprend sa marche en avant et le 6 octobre pénètre sur les terres de l'abbaye du Mont-Cassin; le 14, à Maddaloni, l'armée angevine est à six lieues et demie de Naples (Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 49, 52-53).

8. La reine Jeanne était morte très probablement le 27 juillet 1382.

Siciliens, qu'elle ait pu disposer de son royaume en faveur de l'antipape Clément.

Il se contente de pourvoir d'hommes et de vivres le château de l'Œuf, imprenable sinon par magie, et compte sur le temps pour rentrer en possession de ses provinces, sachant bien qu'une armée, fût-elle de 30,000 hommes[1], finit toujours, loin de son pays, à s'épuiser et à manquer d'argent. P. 173 à 175, 358, 359.

Le duc arrive en Pouille et en Calabre, pays riches et fertiles, et reçoit la soumission des villes. Les habitants de Naples laissent leurs portes ouvertes, sachant bien que les gens du duc n'oseront point s'aventurer dans leurs rues dangereuses[2].

Mise à mort de l'enchanteur, qui propose au duc de le rendre maître du château de l'Œuf[3]. P. 175 à 178, 359, 360.

Au commencement d'avril, les chevaliers qui ont tenu garnison tout l'hiver à Villa Viçosa envoient à Estremoz le syndic de Latrau, pour demander au comte de Cambridge l'autorisation de chevaucher. Le comte leur dit de patienter jusqu'à l'arrivée du duc de Lancastre, qui doit venir avec une grosse armée. Le roi de Portugal, en même temps, leur députe Jean Fernandez[4] pour leur défendre toute action.

Malgré tout, les chevaliers sont résolus à marcher et décident Jean Fernandez à les suivre. P. 178 à 181, 360, 361.

Cette date, nouvellement proposée par M. Jarry (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LV, p. 236), semble concorder avec celle du service solennel que Charles de la Paix fit célébrer le 31 juillet pour le repos de son âme (Valois, *La France et le grand schisme*, t. II, p. 51).

1. L'évaluation du nombre des hommes composant l'armée angevine varie suivant les chroniqueurs. M. Valois (*loc. cit.*, p. 39, note 1), que nous ne pouvons mieux faire que de suivre pour toute cette période, a relevé des différences allant de 15,000 à 100,000.

2. Pour des raisons multiples, le duc s'immobilisa devant Naples, sans pouvoir empêcher les bandes de Hawkwood de faire leur jonction (31 novembre) avec Charles de la Paix, qui l'amusait en le défiant à des combats personnels, dont la date était éternellement remise (Valois, *loc. cit.*, p. 53-57).

3. L'enchanteur dont parle Froissart était un chevalier nommé Garillo Caracciolo et surnommé le *Chevalier sauvage*. Envoyé par Charles de la Paix pour défier le duc d'Anjou, il fut accusé de pratiques ténébreuses et magiques et brûlé, en dépit de son caractère de messager (Valois, *loc. cit.*, p. 56).

4. Peu de temps auparavant, Jean Fernandez Andeiro avait été fait comte d'Ourem (D. Nuñez, t. II, p. 325).

Ils partent[1] et arrivent sous les murs de Lobon[2]; la ville se rend, ainsi que le château. Plus loin, ils assiègent et prennent Cortijo[3]. P. 181 à 183, 361, 362.

Ils continuent leur chevauchée : Zafra[4] est pris et pillé; ils s'emparent d'une grande quantité de bétail et rentrent à Villa Viçosa.

De retour à Lisbonne, Jean Fernandez est emprisonné sur l'ordre du roi, pour avoir, contrairement aux instructions données, fait chevauchée avec les chevaliers gascons et anglais. P. 183, 184, 362.

Rentrés à Villa Viçosa, les chevaliers envoient à Lisbonne Richard Talbot demander au roi le paiement de leurs gages, dus depuis près d'un an. Le roi reçoit fort mal le messager et lui reproche de lui avoir désobéi en chevauchant.

Le comte de Cambridge, que les chevaliers accusent d'avoir reçu leurs gages et de ne pas les avoir payés, quitte alors Estremoz pour venir à Villa Viçosa recevoir leurs plaintes. P. 184, 185, 362, 363.

Réunion orageuse des chevaliers, qui lèvent l'étendard de Saint-Georges, mettent à leur tête le bâtard Jean Sounder[5] et veulent guerroyer contre le roi de Portugal. P. 185 à 187, 363.

Le Chanoine les apaise et leur conseille de parler au comte de Cambridge. Celui-ci les engage à envoyer trois des leurs réclamer leurs gages au roi. P. 187 à 189, 363, 364.

Les trois chevaliers sont désignés : Guillaume Elmham par les Anglais, Thomas Simond par les Allemands et autres étrangers, Castelnau par les Gascons. Ils partent. Le roi leur pro-

1. C'est à Arronches que se réunirent les Anglais pour commencer leur chevauchée. L'expédition, forte de 200 chevaliers et de 4,000 hommes de pied, prit d'abord le chemin d'Ouguella et gîta la première nuit à San Salvador da Matança. Ce n'est que le deuxième jour que Lobon fut pris (D. Nuñez, t. II, p. 340).

2. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz. — Après la prise du château, où se distingua le bâtard d'Angleterre (F. Lopes, t. IV, p. 448), les Anglais y laissèrent une garnison de 70 hommes (D. Nuñez, t. II, p. 340).

3. Cortijo de Cantaelgallo, ville d'Espagne, prov. de Badajoz. — La mort d'un des leurs fut le signal pour les Anglais d'un massacre général des habitants de la ville, où ils laissèrent 200 hommes de pied et 30 écuyers (D. Nuñez, t. II, 341).

4. Ville d'Espagne, prov. de Badajoz.

5. Sur ce personnage, voy. plus haut, p. XLVIII, note 5.

met qu'ils seront payés dans quinze jours; mais il désire que le comte de Cambridge vienne le voir. P. 189 à 191, 364.

Le comte de Cambridge se rend donc à Lisbonne auprès du roi, et tous deux se résolvent à chevaucher. Le roi convoque ses hommes d'armes, qui devront se trouver le 7 juin au rendez-vous, fixé entre Villa Viçosa et Olivenza.

Le comte, après avoir obtenu la grâce de Jean Fernandez, qui sort de prison, retourne à Villa Viçosa. Peu après, les gages des chevaliers sont payés. P. 191, 364, 365.

Le roi de Castille, apprenant à Séville les intentions du roi Ferdinand, lui fait demander de désigner, soit en Portugal, soit en Espagne, le champ de bataille où les deux armées se rencontreront. Le roi de Portugal choisit un emplacement entre Elvas[1] et Badajoz. P. 191 à 193, 365.

Il vient camper à la place convenue avec environ 15,000 hommes; de même le comte de Cambridge, avec 600 hommes d'armes et 600 archers[2]. A cette nouvelle, le roi d'Espagne prend position à deux petites lieues de Badajoz avec plus de 30,000 hommes[3]. P. 193, 194, 365, 366.

Les deux armées sont séparées par la montagne où est située Badajoz. Pendant quinze jours, ce ne sont qu'escarmouches, où s'exercent les jeunes chevaliers. Le roi de Portugal hésite à livrer bataille : il ne se sent pas assez fort pour s'y risquer et attend toujours les 4,000 hommes d'armes et les 4,000 archers que doit lui amener le duc de Lancastre. Mais les émeutes d'Angleterre et les événements de Flandre[4] ont empêché le départ de ces renforts.

1. Ville de Portugal, prov. d'Alentejo.

2. Le roi Ferdinand, qui était à Vimieiro, vient à Estremoz, puis à Borba, et rejoint le comte de Cambridge à Elvas (D. Nuñez, t. II, p. 341). Lopez de Ayala estime l'armée portugaise à 3,000 hommes d'armes et celle des Anglais à 1,000 hommes d'armes et à 1,000 archers, forces auxquelles s'ajoutait un grand nombre de gens de pied (t. II, p. 157).

3. Le roi de Castille quitte Avila, se rend à Oterdesillas, puis à Simancas, à Zamora, enfin à Badajoz, où il est à la fin de juillet 1382. Il a sous ses ordres 5,000 hommes d'armes, 1,500 *geneteurs* et quantité de gens de pied, d'arbalétriers et d'archers (D. Nuñez, t. II, p. 342; Lopez de Ayala, t. II, p. 156-157). Le roi de Castille « entra oudit royaume de « Portugal si fort et si puissant de gens d'armes que lesdis roy de Por- « tigal et Anglois furent contrains de faire traictié avecques lui, par « lequel traictié ledit roy de Portigal renonça au traictié et aliances qu'il « avoit avecques les Anglois » (*Ist. et chr. de Flandre*, t. II, p. 260).

4. Froissart fait sans doute allusion à la prise de Bruges par les Gan-

Des négociations s'engagent alors entre Martin, évêque de Lisbonne[1], et Pierre Moniz, grand maître de l'ordre de Calatrava, don Pierre de Mendoça, don Pero Ferrandez de Velasco[2], Fernand d'Osorès, grand maître de l'ordre de Saint-Jacques, et Jean de Mayorga, évêque d'Astorga[3] : la paix est signée[4] à l'insu du comte de Cambridge et des Anglais, qui reprochent au roi de Portugal sa dissimulation[5]. P. 194 à 196, 366.

Après une joute brillante entre Tristan de Roye, jeune chevalier français du roi de Castille, et Miles de Windsor, chevalier anglais, les deux armées se séparent. P. 196 à 198, 366.

Une partie des chevaliers français, parmi eux Tristan de Roye, Geoffroi de Charni le jeune, Pierre de Villaines et Robert de Clermont, prennent congé du roi de Castille pour se mettre au service du roi de Grenade[6], alors en guerre avec les rois de Barbarie[7] et de Tlemcen[8]. Quelques Anglais se joignent à eux, mais en petit nombre; les autres regagnent l'Angleterre avec le comte de Cambridge[9] et le jeune prince, mari de la princesse de Portugal.

tois et aux négociations engagées entre Philippe d'Artevelde et le roi d'Angleterre.

1. Martin, cardinal, fut évêque de Lisbonne du 5 mai 1379 au 6 décembre 1383, date à laquelle il fut tué.

2. Grand chambellan de Castille. Ce personnage est le seul de tous ceux que cite Froissart qui soit officiellement intervenu comme plénipotentiaire dans la signature du traité de paix. Il avait pour collègue castillan Pero Sarmento. Le roi de Portugal était représenté par dom Alvaro Perez de Castro, comte d'Arraiolos, et Gonçalo Vasquez de Azeuedo (Lopez de Ayala, t. II, p. 158; F. Lopes, t. IV, p. 459; D. Nuñez, t. II, p. 345).

3. L'évêque d'Astorga était chancelier de Castille.

4. La principale clause du traité de paix fut les fiançailles de Ferdinand, deuxième fils du roi de Castille, avec l'infante Béatrice, dont le mariage avec le fils du comte de Cambridge était ainsi rompu. Le roi Jean s'engageait à rendre sans rançon les vingt galères prises à la flotte portugaise et à fournir des bateaux pour rapatrier les mercenaires anglais (Lopez de Ayala, t. II, p. 159; D. Nuñez, t. II, p. 345).

5. Les chroniqueurs portugais mentionnent la colère des Anglais de voir signer la paix; ils se disaient trompés (F. Lopes, t. IV, p. 464; D. Nuñez, t. II, p. 348).

6. Mohammed V était monté sur le trône de Grenade en 1354, où il resta jusqu'en 1391, après un interrègne entre 1359 et 1360.

7. Le roi de Tunis était alors Abou-'l-Abbas-Ahmed (1370-1394).

8. Abou-Hammou Mouça II (1359-1386).

9. Le comte de Cambridge avait pris le chemin de Rio Maior pour

Un an après meurt la reine d'Espagne, Éléonore d'Aragon[1]. Le roi, devenu veuf, épouse Béatrice de Portugal[2], dont le pape annule le mariage avec le fils du comte de Cambridge; il en a un fils[3].

Le roi Ferdinand de Portugal meurt peu de temps après[4]; mais les Portugais, ne voulant pas être gouvernés par le roi d'Espagne, nomment roi le frère bâtard de Ferdinand, Jean, grand maître de l'ordre d'Avis[5]. De là les nombreuses guerres qui divisèrent l'Espagne et le Portugal. P. 198 à 200, 366, 367.

De retour en Angleterre, le comte de Cambridge explique au duc de Lancastre comment le roi de Portugal, ne voyant pas arriver les renforts annoncés, a dû se résoudre à la paix sans combattre. Pour lui, quoi qu'il puisse arriver, il a ramené avec lui son fils, croyant avoir agi pour le mieux[6]. P. 200, 201, 367, 368.

venir à Santarem; il était à Almada le 1er septembre 1382, prêt à s'embarquer sur les bateaux castillans (D. Nuñez, t. II, p. 349); mais il ne partit qu'en octobre, après avoir été ravitaillé par Othe de Granson et Jean de Gruyères (*Rec. Off.*, *Early Chanc. Rolls* 327, m. 23; *Issue Rolls* 305, m. 3). — Un chroniqueur nous apprend que, dans l'acte où il s'engageait à renvoyer au roi de Castille ses bateaux, le comte de Cambridge avait pris le titre de *fils du roy de France et d'Angleterre*. Le roi n'accepta pas cette rédaction, à laquelle il fit substituer les mots : *fils du roy d'Angleterre* (*Ist. et chr. de Flandre*, t. II, p. 260).

1. Le 27 octobre 1382, le roi Jean de Castille était à Madrid quand il apprit la mort de sa femme, la reine Éléonore d'Aragon (Lopez de Ayala, t. II, p. 160). Cette princesse était fille du roi Pierre IV d'Aragon et avait épousé Jean Ier en 1375.

2. Aussitôt après la mort de la reine de Castille, le roi de Portugal propose au roi Jean de lui donner en mariage sa fille Béatrice, qui, en vertu du traité de paix, devait épouser son second fils Ferdinand. Le roi Jean accepte; l'archevêque de Saint-Jacques reçoit pleins pouvoirs (mars 1383) pour faire annuler les fiançailles ayant eu lieu avec le fils du comte de Cambridge; les dispenses du pape sont obtenues et le mariage, hâté par le roi Ferdinand, qui se sent malade à Salvaterra, est célébré par procureur le 30 avril 1383 (L. de Ayala, t. II, p. 161; F. Lopes, t. II, p. 469; D. Nuñez, t. II, p. 350-351). La nouvelle reine arrive à Elvas le 13 mai 1383 (D. Nuñez, t. II, 359).

3. Ce prince mourut en bas âge.

4. Déjà malade depuis quelque temps, le roi Ferdinand mourut le 22 octobre 1383, à l'âge de cinquante-trois ans passés.

5. Froissart raconte avec plus de détails dans son troisième livre la lutte du roi Jean de Castille, soutenu par la reine régente de Portugal, Éléonore Tellez, contre le frère bâtard du roi Ferdinand, qui devait bientôt porter le nom de Jean Ier de Portugal.

6. Peu de temps avant sa mort, au moment du mariage de sa fille

CHAPITRE XVI.

1382, *avril*. CONFÉRENCE DE TOURNAI; PROPOSITIONS INACCEPTABLES DU COMTE DE FLANDRE. — 3 *mai*. BATAILLE DE BEVERHOUTSVELD; VICTOIRE DES GANTOIS; PRISE DE BRUGES; FUITE DU COMTE. — *Commencement de juin*. SIÈGE D'AUDENARDE PAR PHILIPPE D'ARTEVELDE. — *Août*. ASSEMBLÉE A COMPIÈGNE DES NOBLES ET DES PRÉLATS. — *Septembre-octobre*. PHILIPPE NÉGOCIE AVEC L'ANGLETERRE. — 3 *novembre*. LE ROI DE FRANCE ARRIVE A ARRAS POUR PRÊTER SECOURS AU COMTE DE FLANDRE ET S'APPRÊTE A ENTRER EN FLANDRE AVEC SON ARMÉE (§§ 263 à 312).

La guerre de garnisons continue entre les Flamands fidèles au comte et les Gantois, qui ne reçoivent de vivres que du comté d'Alost et des Quatre-Métiers; encore ceux d'Alost, poursuivis et harcelés par les gens de Termonde, ne peuvent-ils continuer à les secourir.

D'accord avec le duc Aubert et le duc de Brabant, le comte empêche le blé de pénétrer dans la ville de Gand; la famine est imminente[1] et Philippe d'Artevelde fait ouvrir les greniers des abbayes et des riches bourgeois et vendre le blé à un taux fixé[2].

Malgré quelques secours venus de Hollande, de Zélande et parfois de Brabant, la ville manque de tout à l'époque du carême.

Douze mille hommes, poussés par la faim, s'acheminent alors vers Bruxelles et Louvain, où ils trouvent des vivres[3]. Leur

avec le roi de Castille, le roi Ferdinand avait envoyé en Angleterre un écuyer nommé Ruy Cravo, pour s'excuser d'avoir été forcé de renoncer à marier sa fille avec le prince Édouard, fils du comte de Cambridge, et pour protester de son amitié (F. Lopes, t. IV, p. 478; D. Nuñez, t. II, p. 358).

1. Les Gantois ne pouvaient se procurer des vivres qu'à grand'peine « et furent de si près guettiés toute celle saison d'yver et jusques à l'entrée de may que vivres deffailloient en Gand, si que plus n'avoient que « mengier » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 245).

2. Philippe d'Artevelde avait, en mars 1382, commandé une expédition qui était allée chercher des vivres dans les environs d'Audenarde et de Courtrai (Kervyn, t. X, p. 455).

3. Ce n'est que le 16 avril que les Gantois purent aller à Liège et à

chef, François Ackerman[1], demande aux Liégeois et à leur évêque, Arnould de Hornes[2], d'intervenir auprès du comte et de leur laisser faire de copieuses provisions. P. 201 à 204, 368, 369.

La permission est accordée; en deux jours, six cents chars sont remplis de farine et de blé. François Ackerman songe alors au retour; mais, en passant par Vilvorde[3], il s'avise d'aller trouver à Bruxelles, au palais de Caudenberg[4], la duchesse de Brabant. Celle-ci, en l'absence du duc, promet aux Gantois d'intercéder pour eux auprès du comte et de provoquer à Tournai la réunion d'une conférence en vue de la paix. P. 205, 206, 369, 370.

Ces vivres permettent aux Gantois de prolonger quelques jours la lutte, mais bientôt ils n'en souffrent pas moins. On était en carême (mars et avril 1382) : le comte décide alors[5] de mettre le siège devant Gand et de châtier les Quatre-Métiers. Il convoque ses bonnes villes de Flandre et ses che-

Louvain chercher des provisions. Dès le 1er du mois, ils avaient envoyé à Louvain des députés qui, accompagnés du bourgmestre et de quatre échevins, avaient obtenu de l'évêque des vivres et la promesse de s'entremettre pour eux auprès du comte (Kervyn, t. X, p. 455).

1. Sur François Ackerman, que nous avons déjà cité comme *rewaert* de Gand en 1381 (p. XX, note 2), et que nous retrouvons à la tête d'une flotte en 1382 (p. LXXI, note 4), voy. dans Kervyn (t. X, p. 454-455, et t. XX, p. 2-5) plusieurs actes du *Record Office*. Ce personnage, qui joue dans la suite un rôle important comme amiral de Flandre, est nommé *Francion* et qualifié de *dux ignobilis* par le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 370); une rédaction des *Chroniques de Flandre* (*Ist. et chr.*, t. II, p. 223-225) le confond avec Jean Yoens et lui attribue en 1379 l'incendie du château du comte de Flandre.

2. Évêque de Liège de 1378 jusqu'à sa mort en 1390. La plupart des manuscrits, et d'après eux Meyer, offrent à tort la leçon Arnould d'Erclé pour *Jean* d'Arkel, prédécesseur d'Arnould de Hornes (1364-1378) sur le siège épiscopal de Liège. Une longue généalogie de la famille Hornes, dans laquelle figure l'évêque de Liège, a été imprimée à Paris en 1722; elle est conservée à la Bibliothèque nationale (*Pièces orig.*, vol. 1533).

3. Belgique, prov. de Brabant.

4. Le palais de Caudenberg « dominait de ses créneaux et de ses tou« relles la ville industrielle placée au-dessous » (Kervyn, *Étude littéraire sur le XIVe siècle*, t. I, p. 93). Le nom de l'hôtel de la duchesse de Brabant est rappelé aujourd'hui par l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, située tout près du palais royal.

5. C'est, d'après Meyer (fol. 182 v°), le 6 avril 1382 que le comte résolut d'assiéger la ville de Gand.

valiers de Hainaut, voulant être prêt à partir après la procession de Bruges (3 mai 1382). P. 206 à 208, 370.

Cependant, la conférence de Tournai est fixée au dimanche 13 avril[1]. Le comte de Flandre s'est engagé à s'y rendre. L'évêque de Liège est représenté par douze notables et le chevalier Lambert d'Oupey; le Brabant a envoyé ses députés, le Hainaut les siens, avec le bailli Simon de Lalaing; les Gantois ont choisi douze des leurs, ayant Philippe d'Artevelde à leur tête. Ils sont résolus à accepter toutes les conditions du comte, sauf les sentences de mort. P. 208, 209, 370.

On attend le comte trois jours; puis on lui envoie en députation le seigneur de Crupelant, Lambert d'Oupey, Guillaumé d'Hérimez[2] et six bourgeois des villes de Flandre. Le comte leur répond qu'il leur fera bientôt part à Tournai de ses décisions.

Six jours après, en effet, arrivent à Tournai Guillaume de Reighersvliet, Jean de la Gruthuse, Jean Vilain et le prévôt de Haerlebeke[3], porteurs des conditions du comte, qui n'entend faire la paix avec les Gantois que si on lui livre, pour en disposer selon sa volonté, tous les hommes de la ville de Gand de quinze à soixante ans. Philippe d'Artevelde et ses compagnons refusent d'accepter un pareil traité, sans avoir consulté les

1. Les *Chroniques* ne fournissent pas de grands détails sur ces conférences de Tournai, où furent « le conseil des bonnes villes de Flandres, « du Franc et de tout le plat pays; » du côté du comte « y furent plui- « seurs nobles et gentils hommes dudit pays, et aussi y furent l'evesque « du Liége et son conseil, pour traiter de l'acord dudit comte de Flandres « et de ceuls de Gand; mais on n'y peut paix trouver » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 177). Meyer prétend que l'évêque de Liège arriva à Tournai le 6 avril (fol. 182 r°), mais cette date est démentie par les comptes de Louvain cités par Kervyn (t. X, p. 455), d'après lesquels l'évêque, se rendant à Tournai, n'était encore à Louvain que le 22. Il partit le lendemain pour Bruxelles pour se joindre aux députés du Brabant. Les échevins de Louvain ne purent obtenir un sauf-conduit du comte pour les accompagner (*Ibid.*, p. 456).

2. Sur les familles d'Oupey et d'Hérimez, voy. Kervyn, t. XXII, p. 317-318, et t. XXI, p. 544-547.

3. Le prévôt de Haerlebeke, conseiller et chancelier du comte de Flandre, plus connu sous le nom de prévôt de Saint-Donat de Bruges, se nommait Sohier vander Beke et était un ancien chanoine de Tournai. Malgré le rôle conciliateur que lui prête Froissart (t. IX, p. 211), il n'en avait pas moins été visé personnellement dans le traité de 1379 (t. IX, p. LXXXVI, note 6).

Gantois; ils retournent à leur ville en passant par Ath. P. 209 à 211, 370, 371.

La conférence de Tournai est donc terminée, à la grande joie du comte, qui ne veut à aucun prix faire la paix avec les Gantois avant d'en avoir tiré un châtiment exemplaire.

Nouvelle émeute des Parisiens, qui, craignant que le roi ne prenne la ville par surprise et ne fasse des exécutions, mettent les quartiers en état de défense et multiplient les patrouilles de nuit[1]. P. 211, 212, 371.

Philippe d'Artevelde, revenu à Gand, hésite à annoncer à ses compatriotes les mauvaises nouvelles qu'il rapporte et ajourne cette communication au lendemain, 9 heures, sur la place du marché du Vendredi. Seul, Pierre du Bois est mis au courant des conditions que veut imposer le comte. C'est une lutte qui se prépare où il faut réussir ou mourir. P. 212 à 214, 371, 372.

Le jour arrivé, un mercredi, en présence du peuple et des capitaines de la ville, Philippe rend compte de sa mission et démontre qu'en réponse aux exigences du comte, ils n'ont d'autre parti à prendre que de marcher sur Bruges au nombre de 5 ou 6,000, et de livrer bataille. Les Gantois acclament Philippe. Rendez-vous est pris pour le lendemain : on choisira les combattants et on partira. P. 214 à 219, 372, 373.

Le jeudi, 1er mai, les 5,000[2] hommes sont choisis; ils partent accompagnés des vœux de la population et viennent gîter à une heure et demie de la ville. Le vendredi, ils sont à une lieue de Bruges[3]. Protégés d'un côté par un grand marais,

1. Ce passage de Froissart, relatif à de nouveaux troubles de Paris, n'est pas ici à sa place; il se rapporte à la fin d'avril, au moment où le sire de Couci, envoyé en ambassade auprès des Parisiens (voy. plus haut, p. XLV, note 2), ne put obtenir d'eux qu'une somme de 12,000 francs pour les besoins du roi. Poussé par les seigneurs, qui désiraient le pillage de la ville et s'y préparaient (*Chr. des Quatre Valois*, p. 302), Charles VI voulut à ce moment affamer Paris et songea même à donner l'assaut (*Chronographia*, t. III, p. 32-33). Les conférences de Saint-Denis amenèrent un accord dont Froissart a parlé plus haut (p. 153-155).

2. D'après une chronique (*Ist. et chr.*, t. II, p. 204), les Gantois n'étaient que 4,000 « et avoit avec yauls pluiseurs carios qui menoient trebus et « espingalles. » D'après Olivier de Dixmude, cité par Kervyn (t. X, p. 458), l'armée de Philippe d'Artevelde s'élevait à 8,000 hommes.

3. Au point du jour, le vendredi 2 mai 1382, les Gantois arrivent à *nonne* à une lieue de Bruges (*Ist. et chr.*, t. II, p. 246), dans la plaine de Beverhoutsveld, qui a donné son nom à la bataille.

de l'autre par leurs bagages, ils passent la nuit dans l'attente de la bataille. P. 219, 220, 373.

Le samedi, 3 mai, jour de la fête et procession de Bruges, le comte est informé de l'arrivée des Gantois. Il fait prendre les armes et envoie en avant trois de ses hommes pour le renseigner; ce sont Lambert de Lambres, Damas de Buxeuil[1] et Jean du Béart[2]. De son côté, Philippe d'Artevelde fait dire la messe dans son camp et prêcher la guerre par les moines qui ont accompagné les Gantois. P. 220 à 222, 373 à 375.

Philippe harangue ses troupes. Le repas a lieu, et les Gantois se préparent au combat en s'abritant derrière leurs *ribaudeaux*, sortes de brouettes blindées de fer, garnies de piques et armées de canons, qu'ils poussent devant eux. P. 222 à 224, 375.

Les trois chevaliers envoyés en éclaireurs reviennent à Bruges. Le comte fait sonner le départ, et ses gens, au nombre de 40,000[3], viennent prendre position en face des Gantois. La journée est déjà assez avancée[4]. Effrayés par les 300 canons des Gantois[5] et aveuglés par le soleil, qui baisse à l'horizon, les Brugeois se débandent bientôt et s'enfuient vers la ville, poursuivis par leurs ennemis. Les morts sont nombreux[6]. P. 224 à 227, 375, 376.

1. Le texte de Froissart porte ici *Buxy*, mais de la comparaison d'un autre passage où figure cet écuyer, à l'occasion des obsèques du comte de Flandre en 1384 (Kervyn, t. X, p. 282), et d'une pièce d'archives publiée par Kervyn (t. XXI, p. 266), il résulte qu'il s'appelait *Buxeul* = *Buxeuil*. C'est du reste ainsi orthographié qu'il apparait de nouveau dans Froissart (t. XV, p. 396, 397 et 423).

2. Le nom de ce personnage, qui assiste comme écuyer aux obsèques du comte de Flandre (Kervyn, t. X, p. 282), semble altéré; nous le retrouvons ailleurs (t. X, p. 542, et t. XXI, p. 266) sous les formes *Leombiart* et *Le Ombearde*, peut-être *Lombard*.

3. D'après une chronique (*Ist. et chr.*, t. II, p. 204), l'armée du comte était forte de 20,000 hommes, sans compter les courtiers, bouchers, poissonniers et vairiers qui étaient du parti du comte, les tisserands et foulons tenant pour les Gantois (*Ibid.*, p. 205). Dans Olivier de Dixmude, ce nombre est réduit à 12,000 hommes. Le comte devait avoir aussi à son service des gens d'armes anglais, que nous voyons *faire montre* en la ville de Bruges le 6 avril 1382 (*Arch. du Nord*, citées par Le Glay, *Chr. rimée*, p. 103).

4. La bataille commença à l'heure de vêpres (*Ist. et chr.*, t. II, p. 204); les Brugeois étaient « plains de viandes et de vins » (*Ibid.*, p. 247).

5. Il y eut deux décharges d'artillerie de la part des Gantois; l'une d'elles jeta le comte à bas de son cheval (*Ist. et chr.*, t. II, p. 247).

6. D'après le *Religieux de Saint-Denis*, (t. I, p. 112), l'armée du comte perdit 5,000 hommes; 6,000, d'après Olivier de Dixmude.

Voyant la lâcheté des gens de Bruges[1], le comte, avec quelques chevaliers[2], profite de la nuit qui commence pour rentrer dans Bruges, dont il ordonne de fermer les portes. Il convoque toute la population sur la place du marché. P. 227, 228, 376, 377.

Les Gantois brisent les portes et s'emparent de la ville[3]. Le comte, qui se rend au marché, est forcé de renvoyer son escorte et de revêtir la houppelande de son valet[4]. P. 228 à 231, 377, 378.

A minuit, il se fait reconnaître d'une pauvre femme, qui le cache dans le lit de ses enfants[5] : il échappe ainsi aux recherches des routiers de Gand, qui veulent le remettre vivant aux mains de Philippe d'Artevelde. P. 231 à 233, 378, 379.

Maîtres de la ville, les Gantois, sur l'ordre de François Ackerman, épargnent les marchands et les étrangers, mais sont sans pitié pour les quatre métiers, courtiers, fripiers, bouchers et poissonniers, qui ont toujours été du parti du comte : on en tue plus de 1,200, leurs maisons sont pillées[6], leurs femmes violentées.

Le dimanche matin, 4 mai, à sept heures, les habitants de Gand apprennent la nouvelle de leur victoire et en ont grande

1. Malgré la panique provoquée dans les rangs de ses auxiliaires, le comte voulait quand même assaillir les Gantois, mais « une grant partie « de ceulx de ladicte ville de Bruges se tournèrent contre lui et se mirent « avecques ses ennemis et en leur ayde » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 258).

2. Obligé de fuir et de rentrer à Bruges, le comte n'avait pour l'accompagner que 40 hommes (Meyer, fol. 184 r°).

3. Un nouveau combat eut lieu dans l'intérieur de la ville, où périrent près de 10,000 habitants (*Chronographia*, t. III, p. 33). Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 118) prétend qu'étant entrés presque sans résistance dans Bruges, sous prétexte d'assister à la procession, les Gantois se ruèrent sur les habitants et en égorgèrent une partie avec les armes qu'ils tenaient cachées.

4. Le comte perdit son sceau dans la déroute, et trois semaines après, à Lille, dut se servir de celui du sire de Ghistelles (7e *Cartulaire de Flandre*, cité par Le Glay dans *Chr. rimée*, p. 104).

5. Froissart a donné dans sa *Chronique de Flandre* (*Bibl. nat.*, ms. fr. 5004, fol. 105 v°-108 r°) une rédaction plus détaillée qui nous apprend que ce fut à un bourgeois de Gand, nommé Renier Campion, que le comte dut son salut. La vieille femme qui le cacha chez elle était la veuve Bruynaert (Kervyn, *Hist. de Flandre*, t. III, p. 486).

6. Le pillage fut grand (*Ist. et chr.*, t. II, p. 178); d'après Walsingham (t. II, p. 62), 17,000 hommes furent tués dans Bruges.

joie. A Audenarde, la frayeur est extrême[1], car on craint l'arrivée des Gantois qui, avec 3 ou 4,000 hommes, prendraient facilement la ville. Mais il n'en est rien, et les gens d'Audenarde, encouragés par trois chevaliers, Jean de Baronaige[2], Thierri d'Anvaing[3] et Florent de Heule[4], attendent la venue de Daniel d'Halewyn que le comte va leur envoyer. P. 233 à 235, 379, 380.

Philippe d'Artevelde et les autres chefs des Gantois ne font aucun mal à ceux des menus métiers, dont ils respectent la vie et la propriété[5]. Sans se soucier de ce qu'est devenu le comte, ils songent à ravitailler la ville de Gand. Damme et l'Écluse leur ouvrent leurs portes et leur fournissent du vin et des farines qu'ils expédient à Gand. P. 235, 236, 380.

C'est le dimanche, pendant la nuit, que le comte sort de Bruges, seul, à pied, couvert d'une vieille houppelande. Une fois dans la campagne, il gagne Lille, monté sur un cheval que lui procure Robert le Marescal, un de ses fidèles chevaliers, mari d'une de ses filles bâtardes. Il retrouve, le lundi, à Lille la plupart de ses barons, qui ont échappé au combat[6]. Les

1. Un assez grand nombre d'habitants quittèrent alors leur ville et se retirèrent à Tournai avec tout ce qu'ils possédaient (*Arch. nat.*, JJ 122, fol. 37 v°).

2. Jean de Baronaige figure déjà, quoique non mentionné par Froissart, parmi les défenseurs d'Audenarde en octobre 1379 (*Chr. et ist.*, t. II, p. 165 et 230).

3. Sur la filiation et les alliances de Thierri d'Anvaing, voy. Kervyn (t. XX, p. 98).

4. Florent de Heule avait été fait chevalier au siège d'Audenarde en octobre 1379 (*Ist. et chr.*, t. II, p. 166).

5. Un des premiers actes de Philippe d'Artevelde fut de mettre de nouveaux fonctionnaires à la tête de la ville (*Ist. et chr.*, t. II, p. 248). La *Chronique de Flandre* donne le nom de l'épicier-hôtelier, Guillaume le Cat (*Bibl. nat.*, ms. fr. 5004, fol. 110 r°), chez qui Philippe organisa la nouvelle administration de Bruges (voy. aussi Kervyn, t. X, p. 460). Philippe avait fait rassembler hors des murs, à l'abbaye de Sainte-Catherine, tous ceux de Bruges qui acceptaient le nouvel état de choses et leur avait fait jurer fidélité; le reste des habitants avait été tué (*Ist. et chr.*, t. II, p. 205), ce qui ne concorde guère avec l'opinion de Walsingham (t. II, p. 62), qui prétend que les procédés des Gantois furent si humains que, trois jours après la prise de la ville, les marchandises recommençaient à affluer à Gand et les marchés à se rouvrir.

6. Le comte resta caché jusqu'à minuit le samedi (et non le dimanche) et sortit seul et à pied de Bruges (*Ist. et chr.*, t. II, p. 247) « par une « fausse porte » (*Chr. normande de P. Cochon*, p. 170). Il prit aussitôt le chemin de Lille, arriva à Trois-Sœurs, y trouva une jument qui le

autres, comme Gui de Ghistelles, se sont réfugiés en Zélande et en Hollande. P. 237, 238, 380.

La nouvelle de la défaite du comte est reçue avec plaisir par les habitants des bonnes villes, les Liégeois entre autres, par ceux de Paris et de Rouen, par le pape Clément, qui voit dans cet échec un châtiment céleste[1], et par les gens de Louvain[2], qui se sentent d'autant plus forts pour lutter contre leur seigneur le duc Wenceslas de Brabant. Le comte n'est même pas plaint par les hauts barons, qui n'aiment pas son grand orgueil. P. 238, 239, 380, 381.

Les Gantois décident d'abattre deux portes[3] de Bruges, avec les murs qui sont du côté de Gand, et de prendre comme otages 500 bourgeois notables. Puis ils se font jurer obéissance par toutes les villes du Franc de Bruges et du littoral du comté de Flandre. La soumission est reçue à Bruges par Pierre du Bois et Philippe d'Artevelde, qui tient état de prince. Le château de Male est pillé, toutes ses richesses volées. Pendant quinze jours, deux cents chariots ne font que transporter à Gand l'or, l'argent, les vêtements de prix, la vaisselle, les bijoux que l'on trouve à Bruges[4]. P. 239 à 241, 381.

Les 500 otages partent pour Gand[5] escortés par François Ackerman, Pierre de Wintere et 1,000 de leurs hommes. Pierre du Bois reste à Bruges pour hâter la démolition des murs. Philippe d'Artevelde, avec 4,000 hommes, part pour Ypres, où il reste huit jours pour recevoir la soumission de Cassel, de Furnes et autres villes[6]. Puis il se rend à Courtrai[7], mais

conduisit jusqu'à Roulers; là il se fit reconnaître « à son hoste du « *Cornet*, qui le monta de bon cheval et le mena jusques en Lille, et ses « gens siewirent après luy » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 248). D'après la *Chronographia* (t. III, p. 33), le comte avait deux compagnons de fuite.

1. « A part les châtellenies de Cassel, de Bourbourg et de Dunkerque, « tenues par la dame de Bar, toute la Flandre était perdue pour Clé« ment VII » (Valois, *La France et le grand schisme*, t. I, p. 261-262).

2. La défaite du comte fut une occasion pour les gens de Louvain et de Liège de resserrer leur alliance avec les Gantois, et d'échanger avec eux des ambassades (Kervyn, t. X, p. 460).

3. Une des rédactions des *Chroniques de Flandre* (*Ist. et chr.*, t. II, p. 205), de même que Meyer (fol. 184 v°), parle de *trois* portes de Bruges, qui furent détruites dès le 7 mai.

4. Voy. *Ist. et chr.*, t. II, p. 178.

5. *Ibid.*, p. 205.

6. Ces autres villes étaient Damme, l'Écluse, Berghes « et tout le rema« nant de Flandre » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 178 et 248).

7. Philippe d'Artevelde alla à Courtrai, où il était le 11 mai, avant de

ne peut obtenir qu'Audenarde fasse acte d'obéissance. Les trois chevaliers, gardiens de la ville, ne veulent point trahir le comte et se rient des menaces du fils d'un brasseur d'hydromel[1]. P. 241, 242, 381.

Furieux de cette résistance, Philippe séjourne cinq ou six jours à Courtrai, puis retourne à Gand, où il est accueilli avec les plus grands honneurs. Magnifiquement vêtu, entouré de soldats, menant vie joyeuse et dépensant largement, le nouveau *rewaert* de Flandre est au comble de sa puissance. P. 242, 243, 381, 382.

Le comte est à Lille[2]; il songe à reconquérir son pays rebelle avec l'aide de son gendre le duc de Bourgogne et du jeune roi de France, qui, certainement, suivra les avis de son oncle. En attendant, il envoie comme capitaine à Audenarde Daniel d'Halewyn, accompagné de 150 lances, de 100 arbalétriers et de 200 hommes de pied. P. 243 à 245, 382, 383.

Le 17 mai, Daniel d'Halewyn entre dans Audenarde; avec lui sont Louis et Gilbert de Leeuwerghem[3], Jean[4] et Florent de Heule, Blanchart de Calonne, Gérard de Rasseghem, Gérard

se rendre à Ypres, où il était le 24. A la fin de mai, il mettait le siège devant Audenarde (Meyer, fol. 185 v°).

1. Une chronique française de la Bibliothèque nationale (fr. 17272, fol. 22 v°) qualifie Jacques d'Artevelde de « brasseur de miel. » C'est ainsi que Froissart s'exprime dans sa première rédaction et dans la rédaction du ms. d'Amiens (t. I, p. 127 et 394); mais, dans la rédaction du ms. de Rome (t. I, p. 394), il le nomme simplement *bourgeois*. Les *Grandes Chroniques* (t. V, p. 372) disent qu'il « prist à femme une « brasseresse de miel; » même leçon dans la *Chronographia* (t. II, p. 46). Voy. à cet égard Kervyn, t. II, p. 533-539, et t. IV, p. 464-475. Les travaux de M. de Poter sur les Artevelde, dans les publications de l'Académie de Belgique, ont été complétés par M. J. Vuylsteke en 1873 (*Eenige Bijzonderheden over de Artevelden*).

2. Pour essayer de paralyser le commerce des villes révoltées, le comte signe à Lille, le 15 mai 1382, des lettres par lesquelles il déclare ne plus prendre « sous sa protection et sauve-garde les marchands étrangers « étant en Flandre, à cause de la rebellion des habitants de ce pays » (Pièce des *Arch. du Nord*, analysée par Le Glay, *Chr. rimée*, p. 103). D'après Walsingham (t. II, p. 62), le comte se tint à Saint-Omer pendant le siège d'Audenarde.

3. Gilbert de Leeuwerghem, écuyer, était capitaine d'Audenarde à la date du 8 avril 1382 (Le Glay, *Chr. rimée*, p. 103). Il devint plus tard chambellan du duc de Bourgogne.

4. Jean de Heule était un des défenseurs d'Audenarde en 1379 (*Ist. et chr.*, t. II, p. 165 et 230).

de Marquillies, Lambert de Lambres, Enguerran Zannequin[1], Morelet d'Halewyn, Hanghenandin et plusieurs autres chevaliers et écuyers de Flandre et d'Artois. P. 245, 246, 383.

Philippe entreprend alors le siége d'Audenarde, il lève une taille de quatre gros par semaine sur chaque feu et convoque tous les combattants flamands pour le 9 juin sous les murs d'Audenarde. Personne ne manque à l'appel et Philippe se trouve à la tête d'une armée de plus de 100,000 hommes[2], bien approvisionnés de tous côtés. Son premier soin est de planter des pieux dans l'Escaut, pour empêcher les bateaux de Tournai de descendre à Audenarde. P. 246, 247, 383, 384.

Daniel d'Halewyn s'apprête à soutenir le siége; il distribue les provisions, couvre de terre les toits des maisons voisines des murs, exposées plus particulièrement aux coups des nombreux canons des Gantois, renvoie de la ville les vieillards et les bêtes de somme et loge dans les églises les femmes et les enfants. Il soutient ainsi le siége tout l'été, faisant parfois des escarmouches où se distinguent deux frères, écuyers d'Artois, Lambert et Tristan[3] de Lambres.

Philippe d'Artevelde, qui ne veut point donner l'assaut pour ménager son monde, établit sur la montagne qui domine Audenarde un immense *mouton* destiné à jeter de grosses pierres sur la ville[4]; il a de plus à sa disposition d'autres puissants engins, qui ne peuvent réussir à lasser la patience et le courage des assiégés. P. 247 à 249, 384.

Pendant le siége d'Audenarde, 1,200 routiers environ se détachent de l'armée et s'en vont détruire par toute la Flandre les châteaux des nobles; ils dévastent une seconde fois le château du comte à Male et brisent le berceau où il dormait enfant. De là, ils se rendent à Bruges, où ils sont bien reçus par Pierre du Bois et Pierre de Wintere; et, après quelques jours

1. Cet écuyer appartenait sans doute à la famille de Nicolas Zannequin, capitaine des Flamands, tué à la bataille de Cassel.

2. D'après le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 170), l'armée de Philippe d'Artevelde comptait 300 archers anglais, 40,000 Gantois et un grand nombre de bannis et de condamnés.

3. Nous voyons Tristan de Lambres, écuyer, tenir un écu aux obsèques du comte de Flandre (Kervyn, t. X, p. 282).

4. M. Kervyn veut reconnaître cette grosse pièce de siége « dans le « canon gigantesque placé aujourd'hui à Gand, » près du marché du Vendredi (t. X, p. 461).

de repos, ils passent la Lys à Warneton[1] et viennent devant Lille abattre les moulins à vent et brûler les villages.

Attaqués par 4,000 hommes de la garnison de Lille, les routiers entrent en Tournaisis et, après avoir brûlé Helchin[2] et autres villages, qui sont du royaume de France, ils retournent au siège d'Audenarde[3].

Le duc de Bourgogne apprend ces nouvelles à Bapaume : il en donne aussitôt avis à Charles VI, qui est à Compiègne[4]; c'est pour lui une bonne fortune de voir ainsi mêlé le roi de France à cette affaire, d'où il ne peut advenir que secours pour le comte de Flandre, son beau-père. P. 249, 250, 384, 385.

Le comte apprend à Hesdin[5] le sac de son château de Male: furieux, il se rend à Arras, puis à Bapaume[6] auprès du duc de Bourgogne, son beau-fils, qui lui promet aide contre toute la *ribaudaille* de Flandre. Revenu à Arras, il délivre de prison plus de deux cents otages et retourne à Hesdin. P. 250 à 252, 385.

Soucieux de tenir sa promesse, le duc de Bourgogne quitte Bapaume avec Gui de la Trémoïlle et l'amiral Jean de Vienne. Il se rend à Senlis auprès du roi, dont la jeunesse ardente ne demande qu'à combattre, d'accord avec les ducs de Berri et de Bourbon. Un conseil de prélats et de nobles est convoqué à Compiègne pour décider ce qu'il y a lieu de faire[7]. P. 252 à 256, 385, 386.

1. Belgique, prov. de Flandre occidentale, sur la rive gauche de la Lys.

2. Belgique, prov. de Flandre occidentale. La ville d'Helchin « estoit « enclavée ou royaume de Franche » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 178).

3. Le *Religieux de Saint-Denis* parle d'un défi que le seigneur d'Heerzele aurait envoyé au comte (t. I, p. 172); il est plus probable d'admettre que ce fut entre Daniel de Halluin et le sire d'Heerzele qu'eut lieu, sous les murs d'Audenarde, une joute dont parle une chronique française (*Bibl. nat.*, fr. 17272, fol. 43 v° et 44 v°).

4. Le roi se trouve à Compiègne du 8 au 11 juillet 1382 (Petit, *Séjours de Charles VI*, p. 14).

5. Le comte, qui réside à Hesdin au commencement du mois de juin, approuve, à la date du 4, la défense faite par le bailli aux habitants de Termonde de sortir de la ville (*Chr. rimée*, p. 104). Le 26 août, il paie .VI. livres .II. sols « au Grand Coppin pour les fraiz des justices fais à « Hesdin de .III. conspirateurs de Flandres » (*Ibid.*, p. 105).

6. A Bapaume, le comte fait décoller les otages de la ville de Courtrai, qui vient de se rendre aux Gantois; de Douai, il envoie les otages d'Ypres à Bapaume, à Hesdin et ailleurs (*Ist. et chr.*, t. II, p. 206).

7. C'est au mois d'août que fut convoquée à Compiègne l'assemblée des

Songe du roi à Senlis; origine du cerf volant adopté par le roi comme emblème[1]. P. 256 à 259, 386, 387.

Le siège d'Audenarde traîne en longueur. Craignant l'intervention du roi de France, Philippe d'Artevelde, qui a déjà dans son armée des archers anglais, songe à une alliance avec le roi d'Angleterre. P. 259 à 261, 387, 388.

Mais, pour masquer son jeu, il écrit au roi de France une lettre où il lui demande d'obtenir la paix du comte de Flandre[2]. Le messager, porteur de la lettre, arrive à Senlis; comme il n'a pas de sauf-conduit, il est arrêté et mis en prison pour plus de six semaines[3]. Le roi et son conseil ne font que rire de la lettre de Philippe. Ne recevant pas de réponse, ce dernier propose alors à ses capitaines de faire alliance[4] avec le roi d'Angleterre, qu'on laissera passer par les Flandres pour entrer en France; moyennant quoi le roi d'Angleterre remboursera les 200,000 vieux écus que le pays flamand prêta autrefois au

nobles et des prélats (Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, p. 167). Le roi et le duc de Bourgogne s'y trouvaient ensemble le 15 (Petit, *Séjours de Charles VI*, p. 14, et *Itinéraires*, p. 152).

1. Le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 70) raconte d'une autre façon l'origine de l'emblème adopté par Charles VI, qui aurait pris à la chasse un cerf, porteur d'un collier sur lequel étaient gravés les mots : *Cæsar hoc mihi donavit*. Le récit de Froissart faisant allusion à un cerf *volant* a au moins le mérite d'expliquer toutes les particularités de l'animal cher au roi.

2. La *Chronographia* (t. III, p. 34-35) fait remonter antérieurement (au 24 juin 1382) l'envoi d'une lettre de Philippe d'Artevelde, demandant au roi de France, qu'il appelle *son seigneur*, de prendre en main le gouvernement des Flandres en lieu et place du comte, s'il ne voulait pas voir le roi d'Angleterre se substituer à lui. Les Flamands ne demandaient du reste qu'à traiter; mais le comte de Flandre et le duc de Bourgogne poussaient au contraire le roi à faire la guerre (*Chr. des Quatre Valois*, p. 305).

3. Ce messager, qui se nommait Hennequin et avait appris le français à la cour de France, fut accueilli par le duc de Bourgogne avec des insultes (*Chronographia*, t. III, p. 34), mais fut laissé en liberté, dit le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 172). Froissart semble être plus dans la vérité, quand il avance qu'on le garda plus de six semaines en prison, car cette arrestation fut un des griefs de Philippe d'Artevelde contre le roi (cf. dans notre texte p. 261 et 277).

4. Peu de temps après sa lettre du 24 juin (voy. plus haut, note 2), Philippe d'Artevelde avait entamé des négociations avec l'Angleterre, et aux dates des 11 et 15 juillet et du 18 août 1382, nous trouvons la mention de paiements faits soit à un envoyé de Philippe, soit à Richard Hereford, héraut, à Edmond Halstede, Richard Wodehall et George de

roi Édouard III, pour payer ses troupes devant Tournai[1]. P. 261 à 263, 388.

Après avoir pris l'avis de Pierre du Bois et de Pierre de Wintere, capitaines de Bruges[2], et de ceux d'Ypres et de Courtrai, Philippe organise son ambassade : chaque bonne ville enverra un ou deux bourgeois, Gand en enverra six[3], à savoir François Ackerman[4], Rasse vande Voorde[5], Louis de Vos[6], Jean de Scotelaere[7], Martin vande Water[8] et Jacques de Brauwere[9].

Ffelbrigg, écuyers, députés vers les Gantois (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 305, m. 9, 11 et 13). A la date des 19-24 août figure aussi dans les comptes de la ville de Gand l'embarquement des échevins de Gand Michiel Boene et Jan de Hert, et à la date du 13 septembre le départ pour l'Angleterre de Laurent de Maech, de Jan de Jonghe et de Jan uten Broucke (*Rekeningen*, p. 328-329).

1. Voy. le passage relatif à cet emprunt de 200,000 florins ou 50,000 marcs dans la rédaction du ms. de Rome, t. II, p. 256-257.

2. Philippe d'Artevelde était à Bruges du 4 au 8 septembre 1382; nous le trouvons sous les murs d'Audenarde ou à Edelaere du 12 septembre à la fin de novembre (*Rekeningen*, p. 328-331).

3. Le récit de Froissart renferme plus d'une erreur et plus d'une confusion dans l'énumération des ambassadeurs flamands. Cette ambassade se composait en effet de 12 membres, dont les noms nous ont été conservés par les lettres de créance qui leur furent données le 14 octobre 1382. C'étaient Willem van Coudenberghe, Willem vanden Pitte, Race vander Voerde, Jan van Waes et Michiel Boene, représentant Gand; Lodewijc de Vos, Jacop de Scoteleere, Jacop de Bruwere et Willem Matten, représentant Bruges; Gillis Tant, Jacop Moanin et Lamsin de Borchgrave, représentant Ypres (*Rekeningen*, p. 457-459; voy. aussi Gachard, *Mémoires de l'Académie de Belgique*, t. XXVII, p. 37). Aux cinq envoyés de Gand étaient adjoints Gillis van Wijnvelde, Martin van Erpe et Pieter van Beerevelt (*Rekeningen*, p. 330).

4. François Ackerman ne pouvait faire partie de l'ambassade, étant à cette époque parti pour la Rochelle à la tête d'une flotte (*Rekeningen*, p. 345).

5. Mentionné plusieurs fois dans les *Rekeningen der Stad Gent* (p. 278, 298 et 310).

6. Ce Louis de Vos est peut-être le même que ce bourgeois de Gand, qui, en 1383, à la bataille de Dunkerque, fut fait chevalier (Kervyn, t. X, p. 225).

7. Nous trouvons un *Jean* de Scotelaere mentionné en 1380 dans les *Rekeningen* (p. 184); mais il est à remarquer que l'envoyé de Bruges se nommait *Jacques* et non *Jean*.

8. Martin vande Water fut le successeur, en 1384, de l'évêque urbaniste de Gand, Jean de West; il ne faisait pas partie de l'ambassade (cf. Kervyn, t. X, p. 463).

9. Le nom de Bruwere, qui appartient ici à un bourgeois de Bruges, est fréquent à Gand (*Rekeningen*, p. 64, 84 et 97).

A ces envoyés se joint un clerc[1], parent de Philippe d'Artevelde, qui vient d'être élu évêque urbaniste de Gand en remplacement de Jean de West[2], ancien doyen de Notre-Dame de Tournai.

L'ambassade, composée de douze bourgeois, quitte le camp d'Audenarde au commencement de juillet[3] et arrive à Calais. Le capitaine de la ville, Jean d'Évreux, leur procure des bateaux pour passer en Angleterre. Ils débarquent à Douvres et arrivent à Londres, bien accueillis par la population anglaise.

Le roi venait de donner à Perducat d'Albret, en récompense de ses services, la terre de Caumont en Gascogne, qui, après le décès de Jean de Caumont[4] et d'Alexandre, son frère, morts tous deux sans héritiers, avait été attribuée par le roi à Jean

1. Ce clerc, dont le nom est supprimé dans la plupart des manuscrits, est appelé Bande Quintin dans l'un (c'est la leçon que nous avons adoptée) et Hewart de Sueskes dans un autre; mais ces noms sont tout à fait fantaisistes. Nous avons consulté à ce sujet M. Julius Vuylsteke, dont la compétence est grande pour tout ce qui regarde l'histoire de Gand. Il nous a gracieusement répondu et sa conclusion est que le personnage en question ne peut être que maître Willem de Coudenberghe, l'un des ambassadeurs. Malgré la valeur de cette autorité, nous croyons qu'il faut plutôt reconnaître dans le clerc de Froissart, *parent* de Philippe d'Artevelde, Martin van Erpe, neveu de Philippe et plus tard un de ses héritiers, un de ceux qui avaient été adjoints à l'ambassade (voy. p. LXXI, note 3). En faisant de ce clerc anonyme le successeur prématuré de l'évêque urbaniste Jean de West, Froissart l'identifiait avec Martin vande Water, qu'il avait déjà mentionné à tort comme accompagnant l'ambassade.

2. Jean de West, évêque urbaniste de Gand, que Froissart semble avoir confondu avec l'échevin Jan van Waes, suivi dans cette erreur par Meyer (fol. 186 v°) et par Kervyn de Lettenhove (*Histoire de Flandre*, t. III, p. 505), a laissé peu de traces dans l'histoire de Gand. Cet ancien doyen de Tournai, nommé par les Gantois, en haine de la France clémentine, évêque de Tournai à la place de Pierre d'Auxy, avait été pourvu en 1380 de bulles régulières par Urbain VI (Valois, *La France et le grand schisme*, t. I, p. 261). C'était un *grand clerc*, disent les chroniques du temps (*Ist. et chr.*, t. II, p. 175; dom Smet, *Rec. des chr. de Fl.*, t. III, p. 273); il mourut en 1384 et fut enterré dans l'abbaye de Saint-Victor de Waestmunster près de Termonde, revêtu de ses habits pontificaux (*Gallia christiana*, t. III, col. 229).

3. Les ambassadeurs qui vinrent recevoir leurs instructions de Philippe d'Artevelde étaient à Edelaere du 30 septembre au 2 octobre; ils partirent le 17 (*Rekeningen*, p. 329-330).

4. Ce *Jean* de Caumont semble devoir être nommé *Raymond* (P. Anselme, t. IV, p. 481). Par contre, nous trouvons un Jean de Caumont, sans doute frère de Nompar de Caumont (*Ibid.*, t. IV, p. 470), écuyer en Flandre et à l'Écluse en 1387 et 1388 (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 622).

Chandos, puis à Thomas de Felton. P. 263 à 265, 388, 389.

Perducat accepte la terre de Caumont et s'engage, lui et son hoir, à servir le roi d'Angleterre contre tout ennemi, excepté contre la maison d'Albret, dont il est issu. Il est mis en possession de sa nouvelle terre par le sénéchal de Bordeaux, Jean de Neuville[1], mais meurt bientôt, laissant son héritage à un jeune cousin, Perducet, qui prend les mêmes engagements vis-à-vis du roi d'Angleterre[2]. P. 265 à 267, 389.

Les ambassadeurs flamands sont reçus par le conseil du roi; ils demandent l'alliance de l'Angleterre et offrent au roi 100,000 hommes pour combattre les Français[3]; mais ils tiennent avant tout à être remboursés des 200,000 vieux écus prêtés autrefois par Jacques d'Artevelde[4]. Les seigneurs

1. Perducat d'Albret, que nous voyons le 6 mai 1381 recevoir du roi d'Angleterre la confirmation du don de la ville de Bergerac, qu'il avait reçue précédemment du roi Charles V, se retrouve à la Rochelle, après le 6 mai 1381 (Labroue, *Le livre de vie*, p. 154) et à Londres lors de l'insurrection de 1381 (voy. plus haut, p. XXXI), reçoit le 6 septembre le don de la baronnie de Caumont et autres lieux (*Rec. Off.*, *Privy Seals* 472, n° 1901), après avoir reçu le 1er du même mois les terres du seigneur de Langoiran rebelle (*Ibid.*, 471, n° 1897). Il reçoit le 25 octobre un don d'argent (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 304, m. 5), le 6 mai 1382, le château de Verteuil-de-Castelmoron (Labroue, p. 159); enfin, le 26 juillet de la même année, 50 livres à valoir sur une somme promise par le roi Édouard. Cette somme de 50 livres est délivrée à « Bertucato de la Brette de dominio « Aquitannie, nuper capto de guerra in servicio regis per gentes fran- « cigenas, inimicos regis, et pro instante prisonario existenti » (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 305, m. 12). Sur Perducat d'Albret, alors qu'il était au service de la France, voy. une note de Siméon Luce (t. VII, p. CIV, note 2).

2. La note précédente montre que Perducat d'Albret ne mourut que passé le 26 juillet 1382, au moins près d'un an après avoir été mis en possession de la baronnie de Caumont.

3. Les ambassadeurs flamands étaient porteurs d'instructions que nous résumons d'après le texte qu'en a donné Kervyn (t. X, p. 464-466). Ils demandaient la confirmation des privilèges à eux accordés par les rois d'Angleterre, l'établissement à perpétuité en Flandre de l'estaple de la laine, la protection par une flotte anglaise du commerce que la Flandre entretenait avec la Rochelle et autres villes du continent, le paiement par termes de la somme de 140,000 livres sterling octroyées autrefois aux Flandres par le roi Édouard, enfin l'expulsion hors du territoire anglais des réfugiés flamands. Les ambassadeurs recevaient des présents du roi à la date du 25 octobre 1382 (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 305, m. 3) et, le 31, Jean Morewell les accompagnait jusqu'à Sandwich (*Ibid.*), comme il l'avait fait précédemment pour une autre ambassade (*Ibid.* 306, m. 1), et retenait des bateaux pour leur traversée (*Ibid.* 305, m. 3).

4. A la date du 20 décembre 1382, Philippe d'Artevelde recevait du roi

anglais trouvent les propositions quelque peu risibles et diffèrent leur réponse. Les choses vont ainsi à bien pour le roi de France, qui se prépare à entrer en Flandre. P. 267 à 269, 390.

Charles VI fait relâcher le messager de Philippe d'Artevelde. Échange de prisonniers entre la ville de Courtrai et la ville de Tournai. Philippe d'Artevelde, qui s'attend à être attaqué par le roi de France, défend aux habitants de Tournai de venir s'approvisionner dans les Flandres. P. 269 à 272, 390, 391.

Philippe continue à assiéger Audenarde, mais ne donne pas l'assaut; il espère affamer la ville et la prendre sans risquer de faire tuer ses gens[1]. P. 272, 273, 391.

Le roi de France se résout à intervenir auprès des Flamands[2]; il envoie à Tournai l'évêque de Beauvais Milon de Dormans, l'évêque d'Auxerre[3], l'évêque de Laon[4], Gui de Honcourt[5] et

d'Angleterre une certaine somme à valoir sur les 100 marcs représentant jusqu'au 14 novembre les arrérages d'une pension viagère de 12 sous par jour à lui accordée autrefois par le roi Édouard III (*Rec. Off.*, *Issue Rolls* 306, m. 9).

1. Au cours du siège, Philippe manqua de s'emparer de la ville sans coup férir, car les chevaliers, se plaignant de ne pas recevoir leur solde, étaient décidés à abandonner le service du comte. Les bourgeois intervinrent, et grâce à un changeur de Valenciennes, Pierre Rasoir, les choses restèrent en l'état. Voy. de longs détails sur cette négociation dans la *Chronique de Flandre* de Froissart (*Bibl. nat.*, ms. fr. 5004, fol. 138 r°-142 v°). Pendant que les Gantois étaient ainsi occupés par le siège, nous trouvons, à la date du 28 septembre, la mention d'un paiement fait par le comte à un garçon qui aurait mis le feu au logis de Philippe d'Artevelde (*Chr. rimée*, p. 106). Cette maison n'est sans doute pas celle que son père possédait à Gand place de la Calandre, à côté de l'hôtel de Masmines (Kervyn, t. II, p. 537), et que l'on montrait encore au XVe siècle (Kervyn, t. IV, p. 473).

2. Malgré des avis contraires qui se manifestèrent jusqu'au dernier moment, le roi, influencé par le duc de Bourgogne, qui plaidait la cause de son beau-père (*Chr. du bon duc Loys*, p. 167), était décidé à intervenir dès le mois d'août; et le 18 il allait à Saint-Denis prendre l'oriflamme qui fut remise à Pierre de Villiers (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 176). Pendant ce temps, la campagne se préparait secrètement et *sous l'apparence d'un projet d'expédition en Angleterre*. C'est ainsi que la compagnie de Jean de Vienne, rassemblée à Orléans, ne prit qu'à la fin de septembre le chemin du nord (Terrier de Loray, *Jean de Vienne*, p. 167).

3. L'évêque d'Auxerre, Guillaume d'Estouteville, fut transféré à Lisieux le 18 septembre 1382; son successeur, Ferri Cassinel, fut installé sur son siège avant le 22 octobre 1382.

4. Pierre Aycelin de Montaigu.

5. Gui de Honcourt, chevalier, au service du duc d'Anjou en 1379, gouverneur du bailliage d'Amiens en 1385 (*Bibl. nat.*, *Clair.* vol. 60, n°s 14 et

Tristan du Bos. Ces commissaires[1] apprennent à Tournai de Jean Bonenfant[2] et de Jean Piétart[3], qui se sont occupés de l'échange des prisonniers avec Courtrai, que Philippe d'Artevelde ne veut point entendre parler de traiter avant la prise d'Audenarde et de Termonde; mais, confiant dans le bon sens des Flamands, ils adressent à chacune des trois villes, Gand, Bruges et Ypres, une lettre portée par un messager spécial. P. 273, 274, 391.

Par cette lettre, datée du 16 octobre 1382, les trois bonnes villes sont informées que le roi de France, désirant voir la paix se rétablir entre le comte et son peuple, ne saurait tolérer l'alliance que les villes de Flandre pourraient contracter avec le roi d'Angleterre. En conséquence, les commissaires demandent un sauf-conduit leur permettant de mener à bien les négociations de paix. P. 274, 391, 392.

Les trois messagers arrivent et sont retenus prisonniers. Philippe, qui a lu la lettre à Gand, va la communiquer au seigneur d'Herzeele sous les murs d'Audenarde. P. 274, 275, 392.

Réponse de Philippe, datée d'Audenarde, 20 octobre 1382[4] :

63), était seigneur de Laidain et de Fontaines, conseiller du roi (*Bibl. nat.*, *Pièces orig.* vol. 1530) en 1387, et plus tard bailli de Vermandois. Nous l'avons déjà mentionné à Béthune et à Ham en 1380 (t. IX, p. CII).

1. Ces commissaires, auxquels une chronique de Flandre ajoute Enguerran de Hedin (*Ist. et chr.*, t. II, p. 260), arrivaient en octobre à Tournai (*Chronographia*, t. III, p. 40) et demandaient par deux fois un sauf-conduit à Philippe d'Artevelde pour aller traiter avec lui, mais celui-ci refusa insolemment une première fois de Gand à la date du 10 octobre, une seconde fois d'Edelaere à la date du 14 (*Ist. et chr.*, t. II, p. 261-262). Une autre rédaction note cependant que quelques-uns des commissaires allèrent à Audenarde parlementer avec Philippe (*Ibid.*, p. 207).

2. Jean Bonenfant, bourgeois de Tournai, premier échevin de Saint-Brice en 1379, était marchand de vins (Kervyn, t. XX, p. 357).

3. Sur Jean Piétart, bourgeois de Tournai, tanneur, plusieurs fois mayeur des échevins de Saint-Brice, voy. Kervyn (t. XXII, p. 358-359).

4. Cette lettre du 20 octobre a été publiée par M. J. Vuylsteke dans les *Rekeningen der Stad Gent* (p. 461-463) d'après un ms. de Gand qui offre quelques variantes avec notre texte et modifie même le sens de toute une phrase; c'est ainsi qu'à la p. 276, l. 19-22, au lieu de *mais il... entre nous* (leçon qui se retrouve à peu près semblable dans tous les mss., même ceux de la *Chronique de Flandre*, cf. *Bibl. nat.*, fr. 5004, fol. 145 r°), on lit dans le ms. de Gand : *mais il vous samble que, selonc nostre response à vous sur ce envoiée que nous n'avons volenté de entendre à la voye du traitié; sur quoy fermement sachiés que nul traitié n'enquerrés entre vous.*

il s'étonne que son souverain seigneur, le roi de France, veuille aujourd'hui s'interposer en faveur de la paix, alors qu'il ne lui a pas répondu naguères sur le même sujet. Aucun traité n'aura lieu tant que toutes les villes et forteresses de Flandre ne seront pas ouvertes au peuple flamand; jusque-là, tous les messagers seront emprisonnés. P. 275 à 278, 392, 393.

Cette lettre est confiée à un écuyer d'Artois qui avait été fait prisonnier. Il la remet, à Tournai, à l'évêque de Laon et aux autres commissaires royaux, qui la communiquent au prévôt et aux jurés de la ville. P. 278 à 280, 393.

Voulant ne pas trop s'aliéner les gens de Tournai, Philippe leur écrit quelques jours après (23 octobre), pour leur dire qu'il désire vivre toujours en bonne amitié avec eux, qu'il regrette de ne pouvoir encore mettre en liberté les messagers, mais qu'il accorde toute facilité aux marchands pour trafiquer et passer par les Flandres. P. 280 à 282, 393, 394.

Cette lettre est apportée à Tournai par un valet de Douai; elle est lue en présence des commissaires royaux, qui conseillent aux gens de Tournai de ne pas répondre aux avances des Gantois, de crainte de mécontenter le roi de France et le duc de Bourgogne. Trois jours après, les commissaires retournent à Péronne[1] auprès du roi et de ses oncles. P. 282, 283, 394.

La veille, le comte de Flandre était arrivé pour plaider sa cause et faire hommage du comté d'Artois, qu'il venait d'hériter de sa mère. L'orgueil des Flamands et leur désir de s'allier aux Anglais décident le roi à soutenir les droits de son nouveau vassal[2].

1. Nous ne trouvons ni dans les *Séjours de Charles VI* ni dans les *Itinéraires* de M. Petit la mention à cette date du séjour à Péronne du roi ou du duc de Bourgogne.

2. « Pluiseur noble du conseil du roi ne consillèrent mie que li rois « entreprinst le fait, pour ce que li Flamenc estoient fort et douté, et « pour ce qu'il sambloit à aucuns que li contes n'avoit mie en temps « passé obey à la couronne de Franche dont il devoit le conté de Flandres « tenir en pairie. » Ce qui décida l'intervention royale fut la promesse que le comte ferait hommage de son comté au roi (*Ist. et chr.*, t. II, p. 207). On feignait du reste de ne prendre aucune décision ferme, et il fut convenu que le roi irait d'abord à Arras « et là se prendroit la conclu« sion de ce qu'il devroit faire » (*Ibid.*, p. 262).

Le comte retourne à Hesdin, et le roi appelle à Arras tous les gens d'armes du royaume[1]. P. 283 à 285, 394, 395.

Le comte s'occupe des vivres nécessaires à l'armée royale[2]. Le roi arrive à Arras[3], où le comte le rejoint; en recevant son hommage[4], il lui promet de le secourir en Flandre. P. 285, 286, 395.

Bien qu'il affecte de se moquer des entreprises du jeune roi de France, Philippe d'Artevelde n'en appelle pas moins à Audenarde le seigneur d'Herzeele pour le remplacer, tandis qu'il part pour Bruges et Ypres[5]. Craignant que les Français ne traversent la Lys, il charge Pierre du Bois de garder le passage de la rivière à Commines[6] et Pierre de Wintere de défendre le

1. C'est vers la mi-octobre, à Arras, que devaient se réunir les gens d'armes (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 174). La *Chronographia* fixe le rendez-vous à Corbie et à Péronne pour le 20 octobre (t. III, p. 39).

2. Quoi qu'en dise Froissart, la distribution des vivres fut moins qu'assurée et l'armée royale, ne recevant pas de solde, pilla la province d'Artois, abandonnée aux hommes et aux chevaux (*Ist. et chr.*, t. II, p. 210; cf. *Chronographia*, t. III, p. 41).

3. C'est de Compiègne que Charles VI partit pour la Flandre; et avant son départ, le 28 octobre, il écrivait une lettre au bailli de Rouen pour presser l'envoi d'une troupe de 100 arbalétriers (*Bibl. nat.*, *Portefeuilles Fontanieu*, vol. 99-100, fol. 152-156). Les diverses chroniques fournissent des dates différentes pour l'arrivée de Charles VI à Arras. D'après les *Séjours de Charles VI*, le roi était les 30 et 31 octobre à Nesle, le 1er novembre à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Arrouaise et le 3 à Arras. Le prince Louis, frère du roi, vint aussi à Arras, mais le conseil décida son éloignement, voulant assurer la succession au trône, au cas où il arriverait malheur au roi (*Ist. et chr.*, t. II, p. 210-211). L'armée royale était forte de 10,000 hommes, sans compter les arbalétriers, les gens de pied, les troupes légères et les valets d'armée (*Religieux de Saint-Denis*, t. I, p. 188).

4. C'est à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Arrouaise, le 1er ou le 2 novembre, que le comte de Flandre « fist hommage au roy de toutes les terres qu'il « devait tenir du roy et du royaume » (*Ist. et chr.*, t. II, p. 210). Le comte était du reste arrivé à Arras bien avant Charles VI, puisqu'à la date du 26 octobre il donnait quittance en cette ville à Gilles Basin, son panetier, d'une certaine somme empruntée pour lui (*Chr. rimée*, p. 106).

5. D'après le *Religieux de Saint-Denis* (t. I, p. 190), le roi, avant de commencer la campagne, fit sommation de déposer les armes et de rentrer dans le devoir à Philippe d'Artevelde, qui refusa. C'est sans doute une allusion à l'échange de correspondances qui eut lieu précédemment entre Philippe et les commissaires royaux.

6. Nord, arr. de Lille, sur la rive droite de la Lys; la partie belge de la ville est sur la rive gauche.

pont de Warneton, avec ordre de rompre les ponts d'Estaires[1], de la Gorgue[2], de Merville[3] et autres jusqu'à Courtrai. Philippe pense ainsi empêcher le roi de France de pénétrer en Flandre, jusqu'à l'arrivée des troupes anglaises, qui ne saurait tarder. P. 286 à 288, 395, 396.

Un certain nombre de chevaliers et écuyers de la garnison de Lille, 120 hommes environ, tentent, sous la direction du Hase de Flandre, de faire une chevauchée. Ils passent la Lys à Menin[4] et dévastent la ville, tuant et chassant tout devant eux; mais au retour, assaillis par les paysans, ne pouvant se servir du pont qui s'est brisé, ils perdent, tant tués que noyés, plus de 60 des leurs, sans parler des blessés[5], parmi lesquels il faut compter Jean de Jeumont. Le châtelain de Bouillon et Bouchard de Saint-Hilaire[6] sont tués; Henri de Duffle[7] se noie. P. 288 à 291, 396, 397.

Tandis que Pierre du Bois démolit le pont de Commines, Philippe apprend à Ypres la défaite des Français et s'en réjouit. Pendant cinq jours, il harangue le peuple, lui faisant entrevoir l'appui de l'Angleterre, et, confiant dans la fidélité des habitants, il retourne au siège d'Audenarde en passant par Courtrai, où il se repose deux jours. P. 291, 292, 397.

1. Nord, arr. d'Hazebrouck, sur la Lys.

2. Nord, arr. d'Hazebrouck, au confluent de la Lys et de la Lawe.

3. Nord, arr. d'Hazebrouck, sur la Lys. — Les escarmouches furent nombreuses sur les bords de la Lys (*Arch. nat.*, JJ 126, fol. 144).

4. Belgique, prov. de Flandre occidentale, sur la Lys.

5. Cette escarmouche doit se placer au moment où le roi avait déjà quitté Arras. D'après une chronique française (*Bibl. nat.*, fr. 17272, fol. 43 r°), le Hase de Flandre était accompagné de Henri d'Antoing, maréchal du comte, du seigneur de Brugdam et de Guillaume, bâtard de Poitiers, ayant avec eux 120 hommes d'armes. Ils passèrent la Lys et mirent en fuite les Gantois, qui gardaient le pont de Commines; mais, surpris dans leur sommeil par 8,000 Yprois, ils perdirent 56 hommes d'armes et durent se réfugier à Lille auprès du comte.

6. Sur ce personnage qui, en 1380, devant Péronne, fut fait prisonnier par les Anglais (t. IX, p. CII), voy. Kervyn, t. XXIII, p. 69.

7. Henri de Duffle était fils de Gauthier de Duffle et d'Élisabeth d'Oosterhout (Kervyn, t. XXI, p. 118).

CHRONIQUES

DE J. FROISSART.

CHRONIQUES

DE J. FROISSART.

LIVRE DEUXIÈME.

§ 169. Encores ne savoient riens li Englès, qui avoient passet le rivière de Sartre en grant peril, de la mort dou roi de France; et estoient logiet à Noiion sus Sartre, et là se rafresquirent et reposèrent deus nuis et un jour. Au second jour, il se deslogièrent et s'en vinrent à Poilli, et là se logièrent à deus petites lieuwes de Sablé. Et estoit tous li pooirs de France en la citté del Man[s] et là environ, mais il ne faissoient que costiier les Englès, et dissoient li aucun que on les combateroit. Quant les nouvelles vinrent as uns et as aultres que li rois de France estoit mors, adont se desrompi li pourpos des François, car pluiseur grant baron, qui estoient en le poursieute des Englès, se deslogièrent, et s'en revinrent en France pour savoir des nouvelles. Et demorèrent li Englès à Poilli trois jours; au quatrime jour, il se deslogièrent et

s'en vinrent tout souef jusques à Saint Pière d'Arve, et là se logièrent. A l'endemain passèrent il la rivière d'Arve, et vinrent logier à Argentré, et passa l'ost à l'endemain la rivière del Mainne parmi uns marescages, que il ne pooient aller que deus ou troi de front le plus dou chemin, qui bien dura deus lieuwes. Or regardés se li François seuissent che convenant et que il euissent assailli l'avant garde, li arrière garde ne le peuist avoir conforté, ne li avant garde l'arrière garde. Et se doubtèrent moult li Englès de cel affaire; toutesfois il passèrent et vinrent logier à Kossé, et là furent quatre jours en iaulx repossant et rafresquissant iaulx et leurs chevaulx, et esperoient tous les jours à oïr nouvelles de Bretaigne.

Li dus de Bretaigne se tenoit en Hainbon en la marce de Vennes, et ooit bien tous les jours nouvelles des Englès, comment il aprochoient durement Bretaigne. Si ne savoit encores comment il se cheviroit, car, quant on li recorda le mort dou roi de France, il l'eut tantos passé et n'en fist conte, car il ne l'amoit que un petit, et dist adont à ceulx qui dalés li estoient : « La rancune et haïnne que je avoie au roiaulme de France, par le cause de ce roi Charle mort, est bien afoiblie la moitié, et tels a haï le père, qui amera le fil, et tels a guerriiet le père, qui aidera le fil. Or fault que je m'aquitte envers les Englès, car voirement les ai ge fait venir à ma requeste et ordenance et passer parmi le roiaulme de France, et me fault tenir ce que je leur ai proumis. Or i a un dur point pour moi et pour eulx, car j'entens que nos bonnes villes de Bretaigne se cloeront ne point dedens ne les laisseront. » Adont appella il aucuns de son conseil et chiaulx où il

avoit la grignour fiance, le signeur de Montbouchier, c'on dist messire Bertram, messire Estiène Guion, messire Guillaume de Tannegui, messire Ustasse de la Housoie, messire Joffroi de Caresmiel et l'esleu de Lion, et leur dist : « Vous chevaucherés deviers monsigneur de Bouquighem qui aproce durement che païs. Vous le trouverés, je le croi assés, à l'entrée de ce païs : vous me recommanderés à lui et me saluerés tous les barons, et leur dirés de par moi que temprement je serai à Rennes à l'encontre de eulx, et que il tiennent che chemin, et là arons nous ensamble avis et ordenance comment nous nous maintenrons. Et leur dites bien que je ne treuve pas mon païs ou convenant où il estoit quant je envoiai en Engletière, dont il me desplaist grandement, et par especial de chiaulx de Nantes, qui sont plus rebelle que nuls des aultres. » Chil chevalier respondirent que volentiers il feroient che message. Si se departirent dou duc et de Hainbon, et chevauchièrent deviers Rennes, et estoient environ soissante lances.

Et li Englès partirent de Kossé, quant il s'i furent repossé quatre jours, et entrèrent en la forrest de Gravielle et le passèrent au travers, et s'i logièrent une nuit et un jour; et à l'endemain il vinrent à [Vitré] en Bretaigne. Là furent il plus assegur que il n'euwissent esté en devant, car bien savoient que il ne seroient plus poursieuwi des François, enssi comme il avoient esté en devant. De [Vitré] en Bretaigne, où il furent trois jours, vinrent il à Chastel [Bourg] en Bretaigne, et là se logièrent et arrestèrent pour le cause des chevaliers dou duc de Bretaigne, qui leur vinrent là à l'encontre.

§ 170. Li contes de Bouquighem et li baron d'Engletière requellièrent les chevaliers dessus nommés, messagiers dou duc de Bretaigne, moult honnerablement; et là eurent grans conssaulx et grans parlemens ensamble : et missent li Englès en termes que moult s'esmervilloient de che que li dus de Bretaigne et li païs de Bretaigne n'estoit aultrement apparilliés que il ne monstroient de iaulx requellier, car, à leur ordenance, requeste et priière, il estoient là trait et venu, et pris celle painne, et passé parmi le roiaulme de France. Li sires de Montbouchier respondi pour tous en escussant le duch, et dist : « Mi signeur, vous avés cause et raison de mouvoir che que vous dites, et est li dus en grant volenté de tenir et acomplir les ordenances et convenances que il a à vous et vous à li, selonc son loial pooir; mais il ne puet pas faire de ce païs sa volenté, et par especial chil de Nantes, qui est la clef de Bretaigne, [sont] à present [tous rebelles] et se ordonne[nt] à requellier gens d'armes de le partie des François, dont messires est tous esmervilliés, car che sont cil qui premiers seellèrent avoecques les autres bonnes villes de Bretaigne; et croit messires que cil de Nantes soient en nouviel traitiet entre le jone regent, lequel on doit à ceste Toussains couronner. Si vous priie, messires, que vous l'aiiés [pour] escusé de toutes ces coses, et oultre il vous mande par nous que vous tenés et prendés le chemin de Rennes, car temprement ils venra contre vous et a très grant desir de vous veoir, et à tout che n'ara nulle deffaute. » Ces parolles contemptèrent grandement le conte de Bouquighem et les Englois; et respondirent liement en dissant enssi que li dus de Bretaigne ne pooit miex dire. Si se

departirent enssi contempt li un de l'autre, et s'en retournèrent li message dou duch deviers Hainbon, et trouvèrent le duch à Vennes. Et li Englès se tinrent à Chastiel [Bourg] quatre jours, et puis s'en partirent et vinrent logier ens es fourbours de Rennes. Et estoient les portes de la citté de Rennes closes que on n'i laissoit nul homme d'armes entrer, mais li contes de Bouquighem i fu logiés, et li sires de Latinier, messires Robers Canolles et cinc ou sis baron seullement dou conseil dou duch; et furent là plus de quinse jours en attendant tous les jours nouvielles dou duc de Bretaigne, qui point ne venoit, dont il estoient esmervilliet. Dedens la citté de Rennes estoient li sires de Montraulieu, li sires de Montfort en Bretaigne, messires Joffrois de Karemiel, messires Alains de la Houssoie, cappitaine de Rennes, et messires Ustasses, ses frères, et escusoient tous les jours ce qu'il pooient le duch de Bretaigne, ne sai se c'estoit à bonne cause ou non, mais li Englès se commenchièrent mal à contempter de che que point ne venoit.

Chil de Nantes qui se tenoient tout clos et n'estoient pas bien assegur des Englès qui estoient logiet à Rennes, envoiièrent deviers le duch de Ango, qui avoit fait tous leurs tretiés et par lequel la grignour partie dou roiaulme de France se demenoit pour le tamps de lors, en remonstrant que il n'estoient mies fort assés de eulx meïsmes de iaulx tenir, garder ne deffendre, se il avoient siège ou assaut, sans estre pourveu de bonnes gens d'armes : si prioient que il en fuissent rafresqui. A ceste requeste obeïrent tantos li quatre duch qui avoient en gouvrenement le roiaulme de France, Ango, Berri, Bourgongne et Bourbon, et

i envoiièrent plus de sis cens lances de bonnes gens d'armes et toutes gens de fait et de grant vaillance. Enssi furent cil de Nantes reconforté et rafresqui, et ces gens d'armes entendirent à remparer de toutes pars la ville et de mettre en bon estat pour atendre siège ou assaut, se il leur venoit.

§ 171. Li Englès, qui se tenoient à Rennes et là environ, se commenchièrent à merancollier sus le duc que point ne venoit, et eurent conseil que on envoiieroit deviers lui. Si furent ordonné de aller messires Robers Canolles, messires Thumas de Persi et messires Thumas Trivès, et si fort que atout cinc cens lances, pour descouvrir et desrompre toutes enbusques qui leur poroient de nul costé sourdre ne venir. Chil troi baron et leurs routes se departirent de Rennes, et se missent au chemin en tel bataille que de cinc cens lances et otant d'archiers, et partirent un joedi, et li hoos le samedi enssieuant. Et vint li contes de Bouquighem logier à Saint Souplis en Bretaigne, et là demora trois jours, et puis vint au quatrime jour à [Combourg] en Bretaigne, et là demora quatre jours. Li dus de Bretaigne, qui estoit partis de Hainbon et venus à Vennes, savoit tous les jours les convenans des Englès, car ses gens, qui se tenoient en la citté de Rennes, li senefioient : si s'avisa, tout consideré, que il venroit parler à iaulx, car, à son honneur et selonc les grans aliances que il avoient ensamble, ils ne les pooit longuement demener. Et entendi que messires Robiers Canolles, messires Thumas de Persi et messires Thumas Trivès venoient deviers li : si se mist au chemin pour venir viers Rennes et encontra, che propre jour

que il se parti de [Vennes], les chevaliers d'Engletière. Si se fissent grans reconnissances sus les camps, et demanda li dus de Bretaigne dou conte de Bouquighem. Li chevalier respondirent que il l'avoient laissiet à Rennes tout merancolieus de che que il n'ooient nulles nouvelles de li. Li dus s'escusa, et dist par sa foi que il ne l'avoit peut amender. Adont chevauchièrent il tout ensamble, et fuissent bien venu à Rennes che jour, mais il entendirent que li Englès estoient à [Combourg] pour venir à le Heidé, et là se logièrent et à la Maisière, car il tournèrent che chemin. A l'endemain vinrent li contes de Bouquighem et ses routes à le Heidé, et là se logièrent, car il entendirent que li dus de Bretaigne venoit : si ne voldrent aller plus avant. Là vinrent li dus de Bretaigne et ses consaulx : si s'entrecontrèrent li dus et li contes de Bouquighem ensamble, et se monstrèrent grant amour, et s'escusa li dus de Bretaigne moult bellement au conte et as Englès de che que il avoit tant demoret à non venir, car il ne trouvoit mies voirement tout tel son païs que il li avoient proumis au commenchement de l'esté. Dont respondi li contes et dist : « Biau frère de Bretaigne, pour ce ne demora il mies, se vous volés, que nous ne corigons les rebelles, car, avoecques l'aide et le poissanche que vous avés et que nous avons et qui tous les jours nous puet venir d'Engletière, nous soumetterons si vos subgés que il seront tout aisse quant il poront venir à merchi. » De tels parolles et de pluiseurs autres parlementèrent il longement ensamble, et puis se traïst cascuns à son hostel. Meïsmement à l'endemain il chevauchièrent tout doi ensamble, et vinrent à la Massière, et là disnèrent tout doi ensamble

en grant joie, et parlèrent apriès disner de leurs besongnes moult longement ensamble; et fu adont ordonné que li consaulx dou conte s'en iroit à Rennes avoecques le duch, et là ordonneroient il et concluiroient finablement toutes leurs besongnes. Si demora che soir li dus de Bretaigne et li consaulx dou conte à le Massière, et li contes retourna à ses gens à le Heidé, car il estoient tout là logiet [et] environ le Masière, et l'endemain li dus de Bretaigne s'en retourna à Rennes, le signeur Latinier, messires Robers Canolles, messires Thumas de Persi, messires Thumas Trivet et le conseil dou conte en sa compaignie. Si furent trois jours à Rennes, toudis consillans leurs besongnes.

§ 172. A che darrain conseil fu acordet, juret et fianciet sus saintes evangilles dou duch de Bretaigne, que il venroit [devant] Nantes mettre le siège, en le compaignie dou conte de Bouquighem, quinse jours apriès che que li Englès seroient là venu, et feroit li dus de Bretaigne venir et amener par le rivière de Loire barges et balengiers à plenté, pour mieulx constraindre par la rivière ceulx de Nantes, et ne s'en partiroit, ils ne ses gens, si seroit Nantes prisse. Pour toutes ces coses enteriner et affremer plus plainement et que li contes de Bouquighem fust à ces obligations prendre et faire, ses consaulx le renvoiia querre à le Heidé, où il estoit logiés et toute li hoos. Si se deslogièrent et s'en vinrent logier ens es fourbours de Rennes, enssi que autre fois il avoient esté logiés. Si entrèrent li contes et li baron en Rennes, et là leur donna li dus de Bretaigne à disner moult grandement. Là eut li dus de Bretaigne en convenant

et jura sur sa foi solempnellement et sus saintes evangilles que il venroit à tout son pooir devant Nantes. Et sur cel estat il se parti et se retraïst vers Hainbon; et li contes de Bouquighem et li Englès demorèrent à Rennes et furent depuis bien quinse jours en ordenant leurs besongnes.

De toutes ces coses estoient bien enfourmet et avisset chiaux de Nantes, que il devoient avoir le siège : si se ordonnèrent selonc che, et uns des plus grans capitainnes qui fust en Nantes, c'estoit messires Jehans li Barois des Bares, uns vaillans et appers chevaliers. Avoecques li estoient li cappitainne de Cliçon, Jehan de Castiel Morant, Morfouace, messires Jehans de Malatrait, Tournemine et moult d'autres, toute fleur de gens d'armes, liquel se pourveïrent sagement et biellement de tout ce que il leur convenoit, tant à l'encontre de la rivière que des portes, des murs et des tours, qui regardent sus les camps de celle part où il pensoient à avoir le siège.

Nous meterons ches besongnes ichi un petit en respit, et parlerons de l'ordenance dou couronnement dou jone roi Charle, qui fu en celle saison couronnés à Rains.

§ 173. Vous devés savoir que riens ne fu espargniet de noblèces et de signouries à faire au couronnement dou jone roi Charle de France, qui fu couronnés à Rains le jour de un diemence, ou dousime an de son eage, en l'an de grace Nostre Signeur mille trois cens et quatre vins. A la solempnité de son couronnement heut grant fuisson de haulx signeurs ; si quatre oncle i furent, Ango, Berri, Bourgongne et Bourbon, et

ossi ses grans oncles, li dus Winchelins de Braibant, li dus de Bar, li dus de Lorainne, li contes de Savoie, li contes de la Marce, li contes d'Eu, messires Guillaumes de Namur; li contes de Flandres et li contes Jehans de Blois s'escusèrent. Finablement il i ot trop grant fuisson de grans seigneurs : jamais je ne les aroie tous nommés. Et entra li jones rois en la cité de Rains le samedi à heure de vespres, bien acompaigniés, che poés vous savoir, de toutes noblèces de hauls signeurs et de menestraudies; et par especial par devant li il i avoit plus de trente trompètes qui sonnoient si cler que mervelles. Et descendi li jones Charles de France devant l'eglisse de Nostre Dame de Rains, si oncle et ses frères en sa compaignie. Là estoient si cousin, tout jone enffant ossi, de Navare, de Labreth, de Bar et de Harcourt, et grant fuisson de autres jones escuiers, enffans de haulx barons dou roiaulme de France, lesquels li jones rois à l'endemain, le diemence, le jour de son couronnement, fist tous chevaliers. Et oï che samedi li rois les vespres en l'eglise Nostre Dame de Rains, et villa en l'eglise, enssi que usages est, la grigneur partie de la nuit, et tout li enffant qui chevalier voloient estre avoecques lui. Quant che vint le diemence, dont le jour de la Toussains avoit esté le [joedi] devant, li eglise Nostre Dame fu parée si très richement que on ne saroit miés ordonner ne deviser, et là fu à haute solempnité de la haute messe de l'archevesque de Rains sacrés et beneïs, ch'est de la sainte ampoule, dont mesires sains Remis consacra Clovis, le premier roi qui fu en France, et fu ceste unction envoïe de Dieu et des chiaux par un saint angle, et depuis tousjours li roi de France en

ont esté consacré, et point s'amenrist. Or regardés se c'est disne cose et noble!

Avant le consacration, li rois fist là devant l'autel tous les jones chevaliers nouviaulx. En apriès, on fist l'offisse de le messe très solempnellement et très reveranment, et le canta li arcevesques de Rains. Et là seoit li jones rois en abbit roial en une caiière eslevée moult haut, parée et vestie de draps d'or si rices que on les pooit avoir, et tous li jone nouviel chevalier desouls, sus bas escamiaulx couvers de draps d'or, à ses piés. Enssi se persevera li offices en grant noblaice et disnité; et là estoit li nouviaulx connestables de France, messires Oliviers de Cliçon, qui avoit esté fais et creés connestables puis un petit, qui bien faisoit son office et ce qui à lui apartenoit. Là estoient li haut baron dou roiaulme de France, vesti et paré si ricement que mervelles seroit à recorder, et seoit li rois en majesté roial, le couronne très rice et oultre mesure presieuse ou chief. Li eglise de Nostre Dame de Rains fu, à celle heure de le messe et de le solempnité, si plaine de nobles que on ne savoit son piet où tourner. Et entendi que, adont ou nouviel avent dou jone roi et pour resjoïr le peuple parmi le roiaulme de France, toutes impositions, aides, gabelles, fouages, sousides et autres coses mal prisses, dont li roiaulmes estoit trop blechiés, furent abatues, quittées, ostées et aliennées, et fu grandement à le contemplation et plaissance dou peuple.

Apriès le messe, on vint au pallais, et pour ce que la salle dou pallais estoit petite pour recepvoir tel peuple, on avoit enmi la court dou pallais, où il i a grant place, tendu un hault et grant [tref] sus hautes estaces;

et là fu li disners fais et ordonnés, et sissent li jones rois de France et si cinc oncle, Braibant, Ango, Berri, Bourgongne et Bourbon, à sa table et bien en sus de li. Et li arcevesques de Rains et aultres prelas seoient à sa destre, et servoient haut baron : li sires de Couchi, li sires de Cliçon, messires Guis de la Tremoulle, li amiraulx de France, et enssi des aultres, sus haulx destriers couvers et parés de draps d'or. Enssi se continua en toutes honneurs la journée, et à l'endemain, le lundi, moult de haulx signeurs prissent congiet au roi et à ses oncles, et s'en retournèrent en leurs païs. Si vint li rois che jour disner en l'abbeïe de Saint Teri à deus lieuwes de Rains, car chil de laiens li doivent ce pas, et cil de la citté de Rains le sacre dou roi. Enssi se departi ceste noble et haute feste de la consacration dou jone roi Charlle de France, et s'en vint li rois à Paris, où il fu des Parisiiens de rechief, à son retour et à l'entrer en Paris, très grandement festiiés.

Apriès toutes ces festes, ces solempnités et ces honneurs, il eut grans consaulx en France sus l'estat et gouvrenement dou roiaulme, et fu ordonné que li dus de Berri aroit en gouvrenement toute le Langhedock, li dus de Bourgongne toute Pikardie et Normendie, et li dus d'Ango demoroit dallés le roi son nepveut, et aroit principaument et roiaulment l'aministration et gouvrenement dou roiaulme. Adont fu li contes de Saint Pol rappellés, qui en devant avoit esté eslongiés de la grace dou roi Charle mort, et li fist à Rains li dus de Braibant sa besongne et li dus d'Ango, en laquelle grace et amour li contes de Saint Pol estoit grandement. Si se departi de Han sus Heure seant en l'evesquiet de Liège, où il s'estoit tenus un grant

tamps, et s'en revint en France, et amena sa femme ens ou castiel de Bohain ; et se deportèrent toutes les mains misses de ses terres et retournèrent toutes en son pourfit.

Nous nous cesserons un petit à parler des besongnes dessus dites, et retournerons as incidensses de Bretaigne et au conte de Bouquighem.

§ 174. Vous savés comment les convenances et ordenances furent prisses et jurées entre le duc de Bretaigne et le conte de Bouquighem de venir asseoir Nantes. Quant li dus de Bretaigne fu partis de Rennes, le signeur de Montbouchier, messire Estièvene Guion, le signeur de Montraulieu, le signeur de la Houssoie et son conseil en sa compaignie, il se retraïssent vers Vennes et vers Hainbon, et li contes de Bouquighem et ses gens s'ordonnèrent pour venir devant Nantes, et se departirent des fourbours de Rennes et des villages là environ où il estoient logiet, et se vinrent che jour logier à Castillon, et à l'endemain à Bain, et le tierch jour che fu à Nasçay, et au quart logeïs il vinrent logier ens es fourbours de Nantes, et fu li contes de Bouquighem logiés à le porte de Sauvetout, et li sires de Lattinier, connestables de l'oost, et li sires de Fil Watier et li sires de Basset furent logiet à le porte de Saint Pière, et messires Robers Canolles et messires Thumas de Persi logiet à le porte de Saint Nicollai, tout sus la rivière, et messires Guillaumes de Windesore et messires Hues de Cavrelée à le posterne de Ricebourc. Enssi estoient cil baron logiet entre leurs gens et moult honnerablement, car c'estoit au plus priès par raison comme il pooient.

Dedens la ville avoit grant fuisson de bons chevaliers et escuiers de Bretaigne, de Biausse, d'Ango et [du Mainne], qui songnoient de la ville et le gardoient très bien, et en avoient dou tout le fais et la carge, ne cil de la ville ne s'en ensonnioient en riens. Et avint que le nuit Saint Martin, messires Jehans li Barois des Bares esmeut aucuns de ses compaignons qui là dedens estoient, et leur dist : « Biau signeur, nous sentons nos ennemis priès de chi, et encores ne les avons nous resvilliés. Je conseille que en la bonne nuit nous les alons veoir et escarmuchier. » — « Par ma foi, respondirent cil à qui il en parla, vous parlés loiaument; et [est] ce que nous devons faire, et nous le vollons. » Adont se quellièrent il sus le soir, et armèrent iaulx sis vins, toutes gens de fait; si fissent ouvrir le porte de Saint Pière, et li connestables et li sires de Basset et li sires de Fil Watier [i] estoient logiet, et missent bonnes gardes à le porte pour le retraite. Si estoient cappitainne et meneur de ces gens d'armes li Barois des Bares, Jehans de Castel Morant et li cappitainne de Cliçon, et vinrent si a point au logeïs des dessus dis que il seoient au souper, et avoient leur cri : « Les Bares! » Si entrèrent en ces logeïs, et commencièrent à ferir et à abatre et à mehaignier gens. Tantos li Englès furent sailli sus et pourveu de leur fait, et se rengièrent devant leurs logeïs. Quant li François en veïrent le manière, il se retraïssent et tinrent tout ensamble moult sagement, et retournèrent vers leur ville; et Englès de toutes pars commenchent à venir à l'escarmuce. Là en i ot de boutés et reboutés et abatus de une part et d'autre, et furent mis li François en leurs barrières.

Si en i ot des mors et des blechiés de une part et d'autre; mais li Barrois des Bares et ses gens rentrèrent en la ville à petit de damage, et tint on dedens et dehors ceste escarmuche à bonne et belle.

§ 175. Quant che vint le jour Saint Martin au soir, li Barrois des Bares parla as compaignons et leur dist : « Che seroit bon que demain, au point dou jour, nous [eussions] pourveu sis ou set gros batiaux, et deus cens hommes et cent arbalestriers, et par la rivière nous alissons visseter nos ennemis; il ne se donnent de nous à garde de che costé. » Tout furent de son accord, et se quellièrent celle propre nuit le somme de gens que li Barois avoit nommés, et eurent pourveu siis gros batiaux. Devant le jour il entrèrent ens et, sans faire friente, il naviièrent contreval la rivière, et prissent tière au desoulx des logeïs. Messires Jehan de Harleston et ses gens estoient logiet assés priès de là en un grant hostel; là vinrent droit sus le point dou jour li François, qui l'environnèrent et commenchièrent à asaillir. Messires Jehans de Harleston fu tantos aparilliés et armés, et ossi furent ses gens; si se missent à deffense moult vaillanment, et archier à traire contre ces arbalestriers. Là eut escarmuce forte et dure et des navrés et bleciés, et vous di que li hostels euist esté prins et conquis, mais messires Robers Canolles, qui estoit logiés assés priès de là, le sceut; si s'arma et fist armer ses gens et desvoleper sa banière, et se traïst moult coiteussement celle part. D'autre part, messires Guillaumes de Windesore, qui en fu segnefiiés, i vint et ses gens ossi tout le cours, et toudis venoient Englès et sourdoient

de tous costés. Adont se retraïssent li François sus le rivage et vers leurs batiaulx, quant il veïrent que faire leur convenoit ou rechepvoir grant damage. Là ot sus le rivage, au rentrer ens es batiaulx, grant escarmuce, et moult vaillanment se portèrent les cappitainnes et i fissent des grans apertisses d'armes, et furent auques des darrains rentrans. Toutesfois il en i ot au rentrer des François pris, mors et noiiés, et retournèrent à Nantes. Encores tinrent ceste emprise tout cil qui en oïrent parler de une part et d'autre, à grant hardement et grant vaillance.

§ 176. Quant li Englès se perchurent que cil de dedens les resvilloient si souvent, si eurent conseil entre iaulx que il seroient mieulx sus leur garde que [il] n'avoient esté et feroient bon gais. Dont il avint une nuit, le setime jour apriès que messires li Barois avoit escarmuchiet sus la rivière, ils issi de rechief sus la nuit à le porte où li contes de Bouquighem estoit logiés, et avoit li Barois en se compaignie environ deus cens hommes d'armes et cent arbalestriers. Celle nuit faissoient le ghait li Allemant, et estoient leurs cappitainnes messires Alghars et messires Thumas de Rodes; si s'en vinrent ferir les gens le Barrois et ils meïsmes tout devant et Jehans de Castiel Morant et la cappitainne de Cliçon sus ce gait entre ces Allemans. Là eut grant escarmuce et dure et des abatus à tière; dont se levèrent cil qui couchiet estoient ou logeïs dou conte, et s'armèrent et se traïssent tout de celle part où li escarmuce estoit. Quant li Barois des Bares et cil qui avoecques lui estoient issu, perchurent que force leur sourdoit trop grande, si se

retraïssent deviers le porte en combatant, en traiant et en escarmuchant; si en i ot pluiseurs dou trait blechiés et navrés de une part et d'autre, et par especial messires [Thumas] de Rodes, uns chevaliers de Allemaigne, fu trais d'un vireton et perchiés tout oultre le bachinet parmi la teste, douquel cop il morut trois jours apriès, dont che fu damages, car il estoit moult appers chevaliers. Si rentrèrent li François et li Breton en Nantes à point de damage, et eurent sis prisonniers. Et demora la cose en cel estat, et tousjours li Englès sus leur garde, car toutes les nuis il n'attendoient autre cose que de estre resvilliet.

§ 177. Enssi se tenoient là devant Nantes à siège li contes de Bouquighem et ses gens, et attendoient tous les jours le duck de Bretaigne, que point ne venoit ne de ce que juret et proumis leur avoit, riens ils n'en tenoit; dont il estoient tout esmervilliet à quoi il pensoit, car de li il n'ooient nulles nouvelles. Bien envoiièrent par devers li aucuns messages et lettres, qui remonstroient que il faissoit mal, quant il ne tenoit les convenances telles que il avoit jurées par sa foi à tenir et acomplir en la citté de Rennes, mais de toutes les lettres que li contes de Bouquighem i envoiia, onques n'en eut response, et suposoient li Englès que leur messagier estoient mort sus le chemin, car nuls n'en retournoit. Et voirement aloient il en trop grant peril et toutes gens ossi, se il n'estoient dou païs et bien acompaigniet, entre Nantes et Hainbon, car li chemin estoient si priès guettié des gens dou païs que nuls ne pooit passer que ils ne fust pris et que on ne seuist quel cose il querroit et voloit; et,

se il portoit lettres des Englès au duc et dou duc as Englès, il estoit mors. Avoecq tout ce li fourrageur de l'oost n'osoient chevauchier sus le païs en allant à fourrage fors en grant route, car li chevalier et li escuier dou païs estoient quelliet ensamble et ne volloient nullement que leurs terres fuissent foullées ne courues, siques, quant il trouvoient dis ou vint ou trente varlès, il les ochioient ou leur tolloient le leur et lors chevaulx, et les batoient et navroient, ne on n'en pooit avoir autre cose; dont cil de l'oost estoient moult courouchiet et n'en savoient sur qui prendre l'amendement. Au voir dire, li dus de Bretaigne tiroit trop fort que il peuist avoir ses gens d'accord pour venir aidier à mettre le siège devant Nantes par le tière et par le rivière, enssi que ordenance se portoit et que en convent il l'avoit eu à Rennes au conte de Bouquighem, mais il n'en pooit venir à chief, et dissoient baron, chevalier et escuier que ja il n'aideroient à destruire leur tère pour le guerre des Englès, ne, tant que li Englès fuissent en Bretaigne, il ne s'armeroient avoecques lui. Et li dus leur remonstroit pourquoi dont avoient il consenti et ordonné de commenchement au mander les Englès. Il respondoient que ce avoit esté plus pour donner cremeur au roi de France et à son conseil, affin que il ne fuissent mené fors as anciiens usages, que pour autre cose, et, ou cas que li rois de France ne leur voelt que tout bien, il ne li voellent point de guere. Autre cose ne autre response n'en pooit li dus avoir.

D'autre part, li sires de Cliçon, connestables de France, li sires de Dignant, li sires de Laval, li viscontes de Roem, li sires de Rocefort et tout [li]

grant baron et haut et poissant ou païs de Bretaigne se tenoient tout ensamble, leurs villes et leurs castiaulx clos et bien gardés, et dissoient au duck ou faissoient dire par leurs messages, que bien s'avisast, car il avoit esté simplement consilliés d'avoir mandé les Englès et de [les] avoir mis ou païs pour guerriier et destruire sa terre, et que nuls confort il n'aroit d'euls; mais, se il aloit devant Nantes à siège, enssi que on avoit entendu que il le devoit faire, il li destruiroient sa terre à tous lés, et li donroient tant d'empechement que il ne saroit auquel lés entendre; mais se vosist recongnoistre et remettre en l'obbeïssance dou roi de France, enssi que faire le devoit et que tenus i estoit, et il se faissoient fort, et porteroient oultre, que il li feroient sa pais envers le jone roi de France. Et li remonstroient encores tels parolles, en dissant enssi que tels avoit en contrecorage le roi Charle mort, qui venroit et demorroit grandement en l'amour dou jone roi son fil. De toutes tels coses des plus haus barons de Bretaigne estoit li dus servis; si ne savoit au voir dire auquel pour le mieulx entendre, car il ne le trouvoit nul segur estat en ses gens; [si] le convenoit disimuller, vosist ou non. Et toudis se tenoit li sièges devant Nantes.

§ 178. Le jour Nostre Dame des Avens au soir, eurent conseil li François, qui en Nantes se tenoient, que il venroient resvillier l'oost, car trop avoient reposé. Si issirent environ deus cens hommes d'armes, desquels messires Amauris de Cliçon, cousins germains au signeur de Cliçon, et li sires d'Amboise estoient meneur et gouvreneur, et s'en vinrent ferir

sus les logeïs messire Guillaume [de] Windesore, et issirent par le posterne de Ricebourc sus la rivière; et faissoient le gait che soir les gens messire Hue de Cavrelée. A ceste heure là fu fais chevaliers li sires d'Amboisse, et le fist chevalier messires Amauris de Cliçon. Ces gens d'armes bretons et françois se boutèrent de grant vollenté ou gait, et gaaignièrent de venues la bare dou gait et le chevalier dou gait, qui s'appelloit messire Guillaume de Quisenton. Là eut forte escarmuce et dure, et maint homme reversé. Messires Guillaumes de Wi[n]desore et messires Hues de Cavrelée, qui estoient en leur retrait, entendirent le hustin : si saillirent tantost sus, si s'armèrent et apparillièrent, et vinrent celle part où li plus fors hustins estoit. Là eut trait, ferut et lanciet et escarmuciet, et si portèrent toutes les parties vaillanment, et rentrèrent tout en combatant et escarmuchant li François et li Breton en le posterne de Richebourc, par laquelle il estoient issut, et sans damage, car il eurent un chevalier prisonnier et siis hommes d'armes, et il en i ot pris des leurs trois. Enssi se porta ceste nuittie.

§ 179. Le joedi devant la vegille dou Noël, issirent de Nantes sus le soir par la porte de Sauvetout messires li Barois des Bares et li sires de [Colet] à sis vint hommes d'armes, et s'en vinrent ferir ou logeïs dou conte de Bouquighem, et faissoit le gait che soir li contes de Douvesière. Là ot grant escarmuce et forte, et maint homme reversé et bouté jus à terre des glaves, mais li Englès furent là plus fort que cil de le ville ne furent; si furent reculié et rebouté ens es barrières et en le porte à force. Si en i ot des leurs,

que mors que pris, environ sèse, et là fu trais à l'escarmuce d'un quarel uns chevaliers englès, qui s'appelloit messires Huges Tiriel, et ferus tout parmi son bacinet, de laquelle navrure il morut. Adont se retraïssent toutes gens à leurs logeïs, et n'i eut plus nulle cose fait celle nuit, mais toutes les cappitainnes de Nantes furent en conseil ensamble que le nuit dou Noël à toutes leurs puissances il isteroient de la ville et venroient faire en l'oost une grande escarmuce, et tinrent tout chela entre iaulx en secré.

Li contes de Bouquighem et li Englès estoient enssi resvilliet moult souvent des François et des Bretons qui en Nantes se tenoient; et d'autre part sus les camps leurs fourageurs avoient moult de painne en querant vivres et fourages pour les chevaulx, et n'osoient chevauchier fors en grans routes. Et estoient li contes de Bouquighem et ses consaulx trop esmervilliet dou duc de Bretaigne, qui point ne venoit ne dont il n'ooi[en]t nulles nouvelles, et s'en contentoient mal, car de tout en tout il trouvoient et avoient trouvé en li foible convenant, et ne s'en savoient à qui plaindre qui droit leur en fesist. Et eurent en conseil environ le Noël que il envoiieroient de rechief messire Robert Canolle et messire Thumas de Persi et messire Thumas Trivet devers li à Vennes ou à Hainbon, et cil li remonsteroient de par le conte que il faissoit trop mal, quant autrement il ne s'acquitoit enviers iaulx. Et puis fu cils pourpos rompus et brissiés, et dissent, quant il eurent entre iaulx tout consideré et imaginé, que il ne pooient bonnement che faire ne afoiblir leur siège, et que on ne pooit aler deviers le duck fors tout ensamble, car, se il i aloient

cinc cens ou sis cens lances et il en trovaissent sus le paÿs mille ou quinse cens de leurs ennemis, che leur seroit uns trop grans contraires; si poroient bien estre ruet jus, et li allant deviers le duck et li demorant au siège. Pour celle doubte, tant c'à celle fois, ne se departi nuls de l'oost, mais se tinrent encores tout ensamble.

§ 180. Quant che vint à le vegille dou Noël au soir, li Barrois des Barres, messires Amauris de Cliçon, li sires d'Amboise, li sires de Collet, li castelains de Cliçon, Jehans de Castiel Morant, Morfouace et toutes les cappitainnes de Nantes issirent par le porte Saint Pière en grant vollenté que de bien faire le besongne, et avoient en leurs routes bien sis cens hommes d'armes; et se partirent, quant il furent hors de la porte, en deus parties : li une des pars s'en vinrent parmi la rue, et li autre pars parmi les camps, au logeïs le signeur Latinier et dou signeur de Fil Watier; et faissoient le gait messires Yon Fil Warin et messires Guillaume [T]raiton; et de venues il gaaignièrent toutes les bailles dou gait, et ruèrent jus et recullèrent le gait tout oultre jusques au logeïs le connestable, le signeur de Lattinier, et s'arrestèrent devant l'ostel le signeur de Vertaing; et là fu li escarmuce et li grans assaulx, car li François avoient jetté leur avis dou prendre, et fu sus le point de estre pris, et li sires de Vertaing dedens. Là eurent cil dou gait moult à souffrir avant que li secours venist, et i furent messires Yon Fil Warin, li sires de Vertaing et messires Guillaumes Traiton, bon chevalier, et i fissent plusieurs grans appertisses d'armes.

A ces cops s'effreèrent cil dou logeïs dou connes-

table et dou mareschal, et sonnèrent les trompettes; si s'armèrent partout communaulment. Messires Guillaume de Windesorre [et] messires Hues de Cavrelée entendirent la friente et le son des trompettes; si conneurent tantos que li avant garde avoit à faire; si fissent sonner leurs trompettes et alumer grant fuisson de fallos et desvoleper leurs banières. Si vinrent celle part où li grignour escarmuce estoit, en leur compaignie cent hommes d'armes et cent archiers. D'autre part, messires Thumas Trivès, messires Thumas de Persi et li sires de Basset, cascuns sa banière devant lui, vinrent à l'escarmuce, et bien besongnoit à l'avant garde que il fuissent hastéement conforté, car il furent sus le point de perdre tous leurs logeïs; mais, quant cil baron et leurs routes furent venu, se reculllèrent li François et li Breton, et se remissent tout ensamble moult sagement, et se retraïssent vers la ville, lanchant, traiant et escarmuchant. Là eut fait tamainte grant apertise d'armes, et s'abandonnoient aucun jone chevalier et escuier dou costé des François pour iaulx monstrer et agraciier de renommée moult avant, et tant que messires Tristans de la Galle i fu pris par sa folle emprisse, et le prist uns escuiers de Hainnau, que on dist Thieris de Sonmaing.

§ 181. Enssi se continua ceste escarmuce, et rentrèrent en Nantes tout cil ou en partie, qui issut en estoient, car il convient que en tels fais d'armes il en i ait des mors et des navrés et des pris et des bleciés, car, très dont que on s'arme et que on ist à l'escarmuce, on n'en puet autre cose attendre. Toutesfois il rentrèrent ens à petit de damage, car il eurent bien

otant de prisonniers que li Englès avoient des leurs. Si se retraïssent à leurs hostels, quant la porte fu refremée, et entendirent à mettre à point les blechiés. Enssi se retraïssent cil de l'oost, et s'en ralla cascuns en son logeïs, mès pour ce ne rompirent il mies leur gait, anchois gaitièrent il plus fort que devant.

Le jour dou Noël n'i ot riens fait ne toutes les festes; si n'atendoient li Englès autre cose tous les soirs [fors] à estre resvilliet, et, ce qui plus leur touchoit et faisoit d'anois, c'estoit ce que il n'ooient nulles nouvelles dou duck de Bretaigne, et leur estoient vivres et fourages si destroit que à painnes en pooient il recouvrer; mais cil de dedens en avoient assés, qui leur venoient d'autre part la rivière de Loire, de ces bons païs de Poito, de Saintonge et de la Rocelle.

§ 182. Quant li contes de Bouquighem et li Englès eurent esté à siège devant la citté de Nantes deus mois et quatre jours, et il veïrent que il n'en aroient autre cose et que li dus de Bretaigne ne tenoit nulles de ses convenances, car il ne venoit ne n'envoioit deviers eulx, si eurent conseil que il se deslogeroient de là, car riens n'i faissoient, et se trairoient deviers Vennes, et s'en iroient tout ensamble parler au duck, et voldroient à celle fois savoir son entente. Adont fu sceu et nonchiet parmi l'ost au deslogier; si se deslogièrent à l'endemain de l'an renoef, et chevauchièrent en bataille et en ordenance, tout enssi que il avoient fait parmi le roiaulme de France, et vinrent à leur departement de Nantes che jour logier à Nord, et furent là pour eulx rafresquir trois jours. Au quatrime jour, il se departirent et vinrent à Maide, et à l'endemain à

Tillay, et à l'autre jour apriès à Bain; et là demorèrent trois jours pour le pont qui estoit rompus. Si eurent moult de mal au refaire, pour passer oultre et leur carroy; toutesfois li pons fu refais bons et fors, et passa l'oost la rivière de Vollain, et fu par un samedi, et vint logier à Lohiac, et là demora l'oost deus jours. Et l'endemain, quant il se departirent de Lohiac, il vinrent logier à Gors, et là demora l'oost deus jours, et l'endemain au Maron, et là demora l'oost deus [jours], et à l'endemain à la Trenitté. Au departement de la Trenitté, il passèrent la rivière d'Aust au pont de Brehaing, et là demora oultre l'aige sus les plains li host ce jour que il eurent passet la rivière.

Cil de la citté de Vennes estoient tout enfourmé par ceulx dou païs, que li contes de Bouquighem et li Englès venoient celle part, et estoit leur entention que de logier en la ville; si ne savoient comment il s'en cheviroient dou laissier en leur citté ou non, et vinrent deviers le duch qui estoit en Hainbon; mais ce jour que il venoient vers li, il encontrèrent le duch sus les camps, enssi que à deus petites lieuwes de Vennes, qui venoit celle part. Quant li dus de Bretaigne veï ses bonnes gens de Vennes, il les conjoï et leur demanda des nouvelles et où il alloient. [Il respondirent :] « Monsigneur, des nouvelles vous dirons assés. Vechi le conte de Bouquighem et toute l'oost des Englès, qui viennent celle part, et est leur entencion, sicomme nous sommes enfourmé, que de logier en vostre ville de Vennes. Si regardés que vous en vollés faire, car sans vostre mandement nous n'en ferons noient; et ja ont il refait le pont à Brehain, que on avoit romput sus la rivière de Aust. » Quant li

dus oï ces parolles, il penssa un petit, et puis respondi : « Dieux i ait part! Ne vous effraés ne soussiés de riens. Les coses venront à bien : che sont gens qui ne vous voellent nul mal. Je sui en aucunes coses tenus envers iaulx, et ai tretiés à eulx, lesquels il fault que je porte oultre et que je m'en acquite. [Si] m'en vois à Vennes, et demain je croi bien que il venront. Je isterai contre le conte, mon frère, et li ferai toute l'onneur que je porrai, car voir je i sui tenus. Dou sourplus vous ferés enssi que je vous consillerai : vous li offerés et presenterés les clefs de la ville, et li dirés que vous et la ville iestes tout rebrachiet et aparilliet de l'i rechepvoir, sauf tant que vous li ferés jurer que, quinse jours après ce que il en sera requis dou partir, il partira et vous rendera les clefs de la ville; c'est tous li consaulx que je vous donne. » Li bourgois de Vennes, qui chevauchoient dallés le duc, respondirent enssi et dissent : « Monsigneur, nous ferons à vostre ordenance. » Depuis chevauchièrent il tout ensamble jusqu'à Vennes, et là se loga li dus celle nuit, et li Englès s'en vinrent logier à Saint Jehan, un village seant à deus petites lieues de Vennes.

Che soir rechut lettres li contes de Bouquighem dou duch qui li escripsoit comme à son chier frère, et li mandoit que ils estoit li bien venus en la marce de Vennes. A l'endemain, quant li contes eut oï messe et beu un cop, il monta à cheval, et tout montèrent ses gens, et chevauchièrent moult ordonnéement deviers la citté de Vennes, l'avant garde premiers, le conte de Bouquighem apriès en sa bataille, et l'arierre garde ensieuant la bataille dou conte. Enssi les encontra li dus de Bretaigne qui issi

de Vennes à l'encontre de eulx bien une grant lieue; et, quant ils et li contes s'encontrèrent, il se fissent grant honneur. Apriès ces requelloites, qui furent moult honnerables, et en chevauchant l'un dallés l'autre, le conte à destre et le duch à senestre, li contes de Bouquighem entra en parolles, et dist : « Sainte Marie! Biaux frère de Bretaigne, que nous vous avons tant attendu devant Nantes, là estant au siège, enssi que ordenance se portoit entre moi et vous, et [si] n'i estes point venus! » — « Par ma foi, respondi li dus, monsigneur, je n'en ai peult autre cose faire, et vous di que j'en ai esté trop durement courouchiés; mais amender ne le pooie, car mes gens de ce païs, pour cose que je aie sceu monstrer ne quels aliances que à leurs requestes [je aie] fait à vous, il ne se sont volut traire avant pour aler au siège avoecques vous devant Nantes; et se tiennent tout pourveu sus les frontières li sires de Cliçon, li sires de Dignant, li sires de Laval, li viscontes de Rohem et li sires de Rochefort, pour garder les entrées et issues de Bretaigne, et tout cil qui s'estoient ahers et conjoint avoecques moi, tant des chevaliers comme des prelas et des bonnes villes, sont maintenant tout rebelle, dont je sui trop grandement courouchiés, quant vous me trouvés, et par leur coupe, en bourde. [Si] vous dirai monsigneur, que vous ferés. Il est à present ou plain de l'ivier, que il fait froit et mauvais ostoiier : vous venrés à Vennes, et là tous tenrés tant c'à l'avril ou au mai, et vous i rafresquirés; et je ordonnerai ossi de vos gens, et passeront le tamps au mieulx que il poront, et de toutes ces coses nous nos revengerons à l'esté. » Li contes respondi : « Dieux i ait part! »

qui bien veï que il n'en pooit avoir autre cose. Si l'amena li dus de Bretaigne en Vennes, et, à l'entrer dedens, les gens de la ville furent aparilliet, qui se misent en la presensse dou conte, et li dissent moult douchement et à nus chiés : « Monsigneur, pour la reverence de vostre haute signourie et l'onneur de vous, nous ne vous mettons nul contredit à entrer en nostre ville, mais nous vollons, pour apaissier le peuple, autrement vous ne seriés pas bien asegur, que vous nous jurés sus saintes evangilles, que, quinse jours apriès ce que vous en serés requis, vous vos partirés de ceste ville et ferés partir les vostres, et ne nous ferés ne consentirés damage ne moleste. » — « Par ma foi, dist li contes de Bouquighem, je vous le jure enssi, et le vous tenrai. » En apriès, les signeurs fissent il ossi jurer sus leurs fois et sus saintes evangilles de tenir le sierement que li contes avoit fait, et il s'i acordèrent legierement, et faire leur convenoit, se il ne voloient dormir as camps.

Enssi fu li contes de Bouquighem logiés en la citté de Vennes, et ses corps en l'ostel dou duch, un bien plaissant castiel qui siet dedans la ville et est nommet La Motte; et tout cil de sa bataille furent logiet en la ville et ens es fourbours. Et li dus de Bretaigne s'en vint au Suseniot, et là se tint, mais à le fois il venoit à Vennes veoir le conte, et avoient parlement ensamble, et puis s'en retournoit [là d']où il estoit partis. Li sires de Lattiniers, li sires de Fil Watier, messires Thumas de Persi, messires Thumas de Trivès et li avant garde devoient estre logiet en le ville de Hainbon; mais onques on ne leur vault ouvrir les portes, et les convint logier as camps et ens es fourbours. Messires

Robers Canolles, messires Hues de Cavrelée, li sires de Fil Warin et plusieur autre devoient ossi estre logiet en la ville de Campercorentin; mais onques on ne leur volt ouvrir les portes, et les convint logier ens es fourbours et as camps. [Messires Guillaume de Windesore et chil de l'arière garde devoient ossi estre logiet en la ville de Camperlé; mais onques on ne leur volt ouvrir les portes, mais furent logiet ens es fourbours et as camps] : si souffrirent et endurèrent, le terme qu'il furent là, moult de povretés et de malaise, car, ce qui ne valloit que trois deniers, on leur vendoit douse, encores n'en pooient il recouvrer. Si moroient leurs chevaulx de froit et de povreté, et ne savoient où aller en fourage, et, quant il i aloient, c'estoit en grant peril, car les tierres voisines leur estoient toutes ennemies.

Li viscontes de Rohem a en le marce de Vennes de fors castiaulx et grans : l'un appell' on le Kaire, et l'autre Commelin Guighant. En ces deus castiaulx avoit grant garnisson de par le visconte, qui portoient trop de contraires as fourageurs englès, et en ruèrent tamaint jus et ocirent, avoecques trois autres garnissons au signeur de Cliçon, qui sont ossi en celle frontière : Chastel Josselin, Montagut et Mont Contour. Et tout ce souffroit li dus de Bretaigne, et dissoit que il ne le pooit amender, car voirement li connestables de France, li sires de Cliçon, faissoit guerre pour le roi de France et se tenoit sus le païs à grant gens d'armes, de quoi li Englès ne s'ossoient ouvrir ne partir l'un de l'autre; et encores, tout consideret et regardet comment il estoient logiet as camps à nulle deffensse, merveilles fu que il ne rechurent plus de damages, car cil

de Vennes soudainnement ne peuissent avoir conforté chiaulx de Hainbon, ne cil de Hainbon [chiaulx] de Camperlé, ne cil de Camperlé chiaulx de Campercorentin, mais, au voir dire, li dus aloit au devant, et les deffendoit et gardoit de tout son pooir de estre envaï ne asailli, et bien dissoit en son requoi et à son conseil que foiblement et povrement, selonc che que il leur avoit proumis, ils s'estoit acquittés envers le conte et ses gens.

§ 183. En che tamps estoient à Paris par deviers le roi de France de par [le duch] envoiiet quatre hault baron de Bretaigne qui li pourcaçoient sa pais, c'est assavoir li viscontes de Rohem, messires Charles de Dignant, messires Guis, sires de Laval et messires Guis de Rocefort; et l'avoient cil quatre baron de Bretaigne en conseil, le conte de Bouquighem estant à siège devant Nantes, enssi que efforciet et li avoient remonstré par plusieurs fois moult sagement, en dissant tels parolles : « Monsigneur, vous monstrés à tout le monde que vous avés le corage tout englois : vous avés mis et amenés les Englès en che païs, qui vous toldront vostre hiretage et toldroient, se il en estoient au dessus. Quel pourfit ne plaisance prendés vous à eulx tant amer? Regardés comment li rois de Navare se confioit en eulx, et les mist ens ou castiel et en le ville de Chierebourc; onques depuis il ne s'en vorrent partir ne ne partiront, mais le tenront comme leur bon hiretage. Ossi, se vous les euissiés ja mis et semés en vos villes fremées en Bretaigne, il ne s'en partesissent jamais, car tous les jours fuissent il rafresqui de leurs gens. Regardés comment il tiennent

Brest : il n'ont nulle volenté de [le] vous rendre, qui est de vostre droit demainne et hiretage, [et n'est pas dus de Bretaigne, qui n'est sires de Breth. Pensés ad che que vous avez ung des biaux heritages] de crestienneté sans couronne, mais que vous soiiés amés de vos gens. La duceé de Bretaigne et les gens d'icelli païs ne relenquiroient jamais le roi de France pour servir et estre au roi d'Engletière. Se vostre moullier est d'Engleterre, que de ce? Vollés pour chou perdre vostre hiretage, qui tant vous a cousté de painne et de traveil à l'avoir, et tousjours demorer en guerre? Vous ne poés c'un homme, ou cas que li païs se voelt clore contre vous. Laiiez vous consillier. Li rois de France, espoir, que vous n'aviés pas bien à grasce, ne ils vous, est mors : il i a à present un jone roi de bel et bon esperit, et tels haï le père, qui servira le fil : nous vous ferons vostre pais envers li et metterons à acord. Si demorrés sires et dux de Bretaigne et en grant poissance, et li Englès s'en retourneront bellement en leur païx. » Tels parolles et pluiseurs [autres] toutes coulourées avoient cil baron dessus nommet par moult de fois remonstret au duch, et tant que il l'avoient enssi que demi conquis à faire leur volenté; mais encores se faindoit il et dissimulloit contre le roi de France et son conseil et contre les Englès, tant que il verroit à quel fin il en poroit venir. Et de tous ces tretiés secrés et convers que cil quatre baron de Bretaigne qui estoient à Paris, faissoient deviers le roi et ses oncles, ne savoient riens li contes de Bouquighem et li baron d'Engletière ne ne seurent jusques en fin de ordenance. Mais, ansçois que il s'en perchussent ne que il issisent hors de Bretaigne, il i eut un fait

d'armes et une abatie devant Vennes, present le conte de Bouquighem et les signeurs qui là estoient, de laquelle nous vous ferons mention, lesquels coses ne font mies à oubliier ne à taire.

§ 184. Avenu estoit, très le terme et le jour que Gauwains Micaille et Janekins Kator fissent fait d'armes devant le conte de Bouquighem et les signeurs, que, avoec le dit Gauwain et en son sauf conduit et pour veoir les armes, aucun chevalier et escuier de France estoient venu à Marceaunoi en la conté de Blois, et tant que messires Renauls de Touars, sires de Poissances, un baron de Poito, en prist parolles au signeur de Vertaing, et dist que volentiers il feroit fait d'armes à lui de trois pouls de lances, de trois cops d'espées et de trois cops de haces. Li sires de Vertaing ne le volt mies refuser, mais li acorda, et les volt tantos faire et delivrer le chevalier, à quel damage ne pourfit que ce fust; mais li contes de Bouquighem ne le volt pas consentir que adont il en fesissent riens. Nonpourquant les parolles des emprisses d'armes demorèrent en pourpos des deus chevaliers; et tels parolles samblables eurent là à ce jour à Marceaunoi uns escuiers de Savoie, qui s'appelloit li bastars [de] Clarins, à Edouwart de Biaucamp, fil à messire Rogier (mais tout se passèrent adont enssi li un comme li autre), et li Gallois d'Aunai à monsigneur Guillaume Clinton, et messires Lionnaulx d'Arrainnes à messire Guillaume Franc.

Quant li contes de Bouquighem et li Englès furent logiet ens es fourbours de Nantes, sicomme chi dessus est dit, cil chevalier et escuier dou costé des François

estoient dedens Nantes. Si requissent li sires de Vertaing et li autre de son lés et fissent requerre à cheulx qui les avoient aparlé d'armes, que devant Nantes il les vosissent delivrer. Les cappitainnes de Nantes n'eurent mies conseil de chela faire ne acorder, et escusèrent leurs gens, et dissent que il estoient en Nantes comme saudoiier et gagiet et ordonné pour garder la ville. Ces parolles se passèrent tant que li contes de Bouquighem fu venus et arrestés à Vennes, et li autre signeur à Hainbon, à Camperlé et à Campercorentin, enssi que vous savés. Quant il furent là asserissiet, messires Renauls de Touwars, messires li Barrois des Barres, messires Lionniaulx d'Arrainnes et grant fuisson de chevaliers et d'escuiers s'en vinrent au Castiau Josselin à set lieuwes de Vennes, où li connestables de France se tenoit, et li contes de le Marce et grant fuisson de chevaliers de France, qui volentiers les veïrent et bellement les requellièrent. Adont s'esmurent les parolles devant le connestable en remonstrant comment il avoient emprins tels et tels à faire fait d'armes as Englès. Li connestables oï volentiers ces parolles et dist : « Envoiiés deviers eulx, et nous leur donrons sauf conduit de faire fait d'armes, se il voellent venir. » Si envoiièrent premierement li Gallois d'Aunai et messires Lionniaux d'Arrainnes à ceulx où il s'estoient ahati de faire fait d'armes et de assir trois cops de glaves à chevalx. Quant messires Guillaumes Clinton et messires Guillaumes Franc entendirent que il estoient semons et requis des François à faire fait d'armes, si en furent resjoï, et emprissent congiet au conte de Bouquighem et as barons d'Engletière de là aler, et i alèrent, et aucun chevalier et

escuier en leur compaignie, et joustèrent moult vaillanment li Englès et li François, et fissent fait d'armes, enssi que ordenance se portoit. Là furent requis de messire Renault de [Touwars], de Jehan de Castiel Morant et don bastart de Clarins, cescuns son chevalier et son escuier, c'est à entendre li sires de Vertaing, messires Jehans d'Aubrecicourt et Edouwars de Biaucamp. Li troi Englès en estoient en grant volenté, et voloient sus le sauf conduit dou connestable aler au Castiau Josselin.

§ 185. Quant li contes de Bouquighem [qui se tenoit] à Vennes, entendi les requestes des François, si respondi pour les siens et dist enssi au hiraut qui portoit la parolle : « Vous dirés au connestable de France que li contes de Bouquighem li mande que il est bien ossi poissans de donner et de tenir son sauf conduit as François, comme il est de donner as Englès, et que cil qui demandent à faire fait d'armes à ses gens, viengnent à Vennes, et il leur donra, et qui que il voldront en leur compaignie, pour l'amour de euls, venant et retournant, sauf conduit. » Quant li connestables oï ceste response, il imagina tantos que li contes de Bouquighem avoit droit, et que il voloit veoir le fait d'armes, et che estoit raisons que otant bien il en euist à Vennes en sa presence comme il en avoit eu à Castiel Josselin en le presensse de la sienne. Si respondi, quant il parla, et dist : « Li contes de Bouquighem parolle comme vaillans homs et fils de roi, et je voel que il en soit à sa parolle. Or s'escripsent tout cil qui aler i voldront avoec les faissans d'armes, et nous envoiierons querir le sauf conduit. » Tantost

s'escripsirent chevalier et escuier jusques à trente : si vint uns hiraus à Vennes querre le sauf conduit, et on leur donna et seela de par le conte de Bouquighem. Adont se departirent de Castiel Josselin li troi qui faire fait d'armes devoient, et tout li autre en leur compaignie, et vinrent à Vennes et se logièrent, le jour que il i vinrent, ens es fourbours, et leur fissent li Englès bonne chière. A l'endemain, il s'ordonnèrent pour combatre enssi que faire devoient, et vinrent en une belle place toute ample et toute ounie au dehors de la ville. Assés tost apriès vinrent li contes de Bouquighem, li contes d'Askesuffort, li contes de Douvesciere et li baron qui là estoient, en sa compaignie, et cil qui faire devoient fait d'armes : premierement li sires de Vertaing contre Renault de Touwars, signeur de Poussances ; apriès, messires Jehans d'Aubrecicourt contre messire Tristran de le Galle, et Edouwars de Biaucamp contre le bastart de Clarins. Là se missent sus le place li François tout d'un lés, et li Englès d'autre ; et cil qui devoient jouster estoient à piet et armet de toutes pièces, de bacinès à visière et de glaves à bon fiers de Bourdiaulx, et d'espées de Bourdiaulx tous pourveus. Or s'ensieuent li fait d'armes.

§ 186. Premierement li sires de Poussances, de Poito, et li sires de Vertaing, de Hainnau, doi baron de haute emprisse et de grant hardement, s'en vinrent l'un sus l'autre et tout à piet, tenant les glaves acerées, et passèrent le bon pas, et noient ne s'espargnèrent, mais assissent les glaves l'un sus l'autre en poussant. Li sires de Vertaing fu ferus sans estre blechiés en char, [mès il feri par tele manière le sire de Poussances

que il] tresperchа les mailles et le poitrine d'achier et tout ce qui desouls estoit, et traïst sanc de sa char : che fu grant mervelles que il ne le navra plus parfont. Apriès recouvrèrent il les autres cops et fissent toutes leurs armes sans damage, et puis allèrent reposer, et laissièrent faire les autres et les regardèrent. Apriès vinrent messires Jehans d'Aubrecicourt, de Hainnau, et messires Tristans de la Galle, poitevin, et fissent les armes moult vaillanment sans point de damage; et, quant il eurent fait, il passèrent oultre. Et adont vinrent li autre, Edouwars de Biaucamp et li bastars de Clarins, de Savoie. Cils bastars estoit uns escuiers durs et appers et trop mieulx fourmés de tous membres que li Englès ne fust : si vinrent l'un sus l'autre de grant volenté, et assissent les glaves en leurs poitrines en poussant et tant que Edouwars fu boutés jus et reversés, dont li Englès furent moult courouchiet. Quant il fu relevés, il reprist son glave et s'en vint sus Clarin, et Clarins sur lui. Encores de rechief le bouta li Savoiiens jus à la terre, dont furent li Englès moult courouchiet, et dissent : « Edouwars est trop foibles contre cel escuier; li diable le font bien ensonniier de jouster. » Adont fu il pris entre iaulx, et fu dit que il n'en feroit plus. Quant Clarins en veï le manière, qui desiroit à parfaire ses armes, si dist : « Signeur, vous me faites tort, et puisque vous vollés que Edouwars n'en face plus, si m'en bailliés un autre, auquel je puisse parfurnir mes armes. » Li contes de Bouquighem volt savoir que Clarins dissoit; on li dist. Dont respondi li contes, et dist que li François parloit bien et vaillanment. Adont sailli tantost avant uns escuiers englès, qui fu depuis chevaliers, qui s'appelloit

Janekins Setincelée, et vint devant le conte et s'engenoulla et li pria que il peuist parfaire les armes. Li contes li accorda. Lors se mist Jankins en arroi et s'arma en la place de toutes pièces, enssi comme à lui appartenoit, et prist son glave, et li bastars de Clarins la sienne; et vinrent en poussant l'un sus l'autre moult asprement, et se poussèrent che premier cop de tel façon que les deus glaves vollèrent en tronchons par dessus leurs testes. Adont [recouvrèrent] il le second cop, et enssi en avant et enssi dou tierch. Toutes leurs siis lances furent rompues, dont li signeur de une part et d'autre, qui les veoient, tenoient che fait à biel. Adont prisent il les espées qui estoient fortes, et en siis cops il en rompirent quatre, et voloient ferir des haces, mais li contes de Bouquighem leur osta, et dist que ils ne les voloit pas veoir en oultrance et que assés en avoient fait. Si se traïssent arrière, et lors vinrent li autre, Jehans de Castiel Morant, françois, et Janekins [Clinton], englois : si se apparillièrent pour faire fait d'armes.

§ 187. Chils Janekins [Clinton] estoit escuiers d'onneur au conte de Bouquighem et le plus prochain que il euist pour son corps, mais il estoit deliés et menus de membres : si desplaissoit au conte de ce que il avoit à faire à un si fort et renommé homme d'armes comme Jehan de Castiel Morant estoit. Nonobstant il furent mis en l'assai, et vinrent l'un sus l'autre moult asprement; mais li Englès n'eut point de durée au François, anchois fu en poussant jettés à tière moult durement. Si dist li contes : « Il ne sont pas parel ensamble. » Adont vinrent à Janekin [Clinton] aucun chevalier dou

conte, et li dissent : « Janekin, vous n'estes pas tailliés de porter oultre ces fais d'armes, et messires de Bouquighem est courouchiés de vostre emprise : alés vous reposer. » Adont se retraïst de une part li Englès, et quant Jehans de Castiel Morant en veï le manière, si dist as Englès : « Signeur, se il vous samble que li escuiers vostres soit trop menus contre moi, si m'en bailliés un autre à vostre plaisir, et je vous em priie, par quoi je parface ce que j'ai empris, car on me feroit tort et villonnie, se je me partoie de chi sans faire fait d'armes. » Dont respondirent li connestables et li mareschaulx de l'oost : « Vous dites bien et vous l'arés. » Adont allèrent il au tour as chevaliers et as escuiers de leur costé, qui là estoient, et leur dissent : « Qui s'avance de delivrer Jehan de Castiel Morant ? » A ces parolles respondi tantos messires Guillaumes de Ferrinton, et dist : « Dittes li que il ne se puet partir de chi sans faire fait d'armes ; il s'en voist reposser un petit en sa caiière, et tantost sera delivrés, car je m'armerai contre li. » Ceste response plaissi grandement à Jehan de Castiel Morant, et s'en ala seoir et un petit reposer. Tantost fu armés li chevaliers englès et vint en place.

§ 188. Or furent l'un devant l'autre messires Guillaumes de Ferrinton et Jehans de Castiel Morant, pour faire fait d'armes. Cescuns prist son glave et apuigna moult roidement, et devoient de courses venir de piet l'un contre l'autre et assir les glaves entre les quatre menbres : autrement à prendre li afaires estoit villains. Adont s'en vinrent il de grant volenté, armé au vrai de toutes pièces et le carne dou bacinet abatu et

arresté. Jehans de Castiel Morant assegna le chevalier moult gentement et li donna grant horion enmi le poitrine tant que messires Guillaumes de Ferrinton fleca et, à ce qu'il fist et que li piés li falli un petit, il tenoit son glave roit devant li à deus mains, si l'abaissa, car amender ne le peut, et consieuwi Jehan [de] Castiel Morant bas en es quisseus et li percha dou glave les pans tout oultre et les quisieus, [et] li bouta le fier dou glave tout parmi le quisse tant que il apparoit oultre d'aultre part bien une puignie. Jehans de Castiel Morant pour le cop canchela, mais point ne cheï. Adont furent li signeur englès et chevalier et escuier de une part et d'autre moult durement courouchiet, et fu dit que c'estoit villainement poussé. Li chevaliers s'escusa et dist que che li desplaisoit très grandement, [et], se il cuidast, au commenchement des armes, avoir ainssi ouvré, il n'euist encores commenchié, et, que, se Dieux li aidast, il ne l'avoit peut amender, car il glicha dou piet pour le grant pous que Jehans de Castiel Morant li avoit donné. Si demora la cose enssi. Li François se departirent et prissent congiet au conte de Bouquighem et as signeurs, et en remenèrent en une litière Jehan de Castiel Morant jusques au Castiel Josselin, dont il estoit parti, liquels fu de che cop et de la navrure en grant peril de mort. Enssi se departirent cil fait d'armes, et se retraïst cascuns en son lieu, li Englès à Vennes, et li François au Castel Josselin.

§ 189. Apriès ces fais d'armes qui furent fait en che jour que li contes de Bouquighem sejournoit à Vennes, n'i eut riens fait cose que à recorder face, et se tenoient li Englès, enssi comme jou ai chi dessus dit, à Vennes,

à Hainbon, à Camperlé et à Campercorentin, et passoient l'ivier au mieux que il pooient. Si i eurent li pluiseur moult de damages, de dangiers et moult de malaisses de vivres pour eulx et pour leurs chevaulx, car li fourageur ne trouvoient riens sus le païs, et ossi en che tamps là les grangnes sont vuides, li fain sont alet, avoecques che que li François i avoient rendu grant painne, affin que leur ennemi n'euissent aisse ; et furent li Englès en che dangier moult longuement, car li François estoient en es garnissons sus les frontières trop poissanment, par quoi li fourageur englès n'osoient chevauchier. [Si] vinrent as Englès aucuns vivres de mer des illes de Cornuaille et de Gernesée et de Wisque, et chela les reconforta moult : autrement eulx et leurs chevaulx fuissent tout mort de famine.

Entrues estoient à Paris, de par le duch de Bretaigne, li viscontes de Rohem, li sires de Laval, messires Charles de Dignant et messires Guis de Rocefort, qui li procuroient sa pais envers le roi. Il les laissoit convenir, car il veoit bien que il ne pooit tenir son convenant as Englès [de] che que il leur avoit proumis, se il ne voloit perdre son païs. Che estoit le intention dou conte de Bouquighem et de ses gens que il passeroient là l'ivier en la marche de Vennes au plus bel que il poroient, et à l'esté il retourneroient en France et i feroient guerre ; et avoient mandet et escript tout leur estat au roi d'Engletière et au duc de Lancastre : si estoit li intention dou duc et dou conseil dou roi que li imaginations dou conte de Bouquighem et de leurs gens estoit bonne, et leur avoient rescript que il fesissent enssi et que à le saisson uns passages des Englès se feroit de rechief en Normendie, et pren-

deroient tière à Chierebourc, et se trouveroient ces deus os en Normendie, pour quoi, quant il seroient tout ensamble, il poroient faire un très grant fait en France. Li rois de France, si oncle et li consaulx imaginoient bien tous ces poins, et en estoient aucunement avisset et enfourmet, et dissoient bien entre iaulx en secré conseil que, se li dus de Bretaigne et aucunes de ses villes et ses gens estoient contraire au roiaulme de France avoecques le poissance d'Engletière, li roiaulmes de France aroit pour une saison à porter trop dur fais. Pour quoi cil quatre baron de Bretaigne, qui representoient le duc et qui concevoient bien tous ces affaires, avoient mis ces doubtes avant, et especiaulment il s'en estoient descouvert au duc d'Ango qui avoit le souverain gouvrenement pour le tamps dou roiaulme de France; et li dus d'Ango qui tendoit à faire un grant voiage et de aller au plus tart dedens deus ans en Puille et en Callabre, ne voloit mies que li roiaulmes de France fust si ensongniés que ses voiages en fust rompus ne retardés : si s'enclinoit grandement à che que li dus de Bretaigne venist à paix, affin que il demorast bons François et loiaulx et homs de foi et d'omage dou roi de France.

Tant fu parlementé et tretiet par les quatre barons dessus nommés que li dus de Bretaigne vint à acort, et pooit, et sans fourfait, adrechier les Englès de navire pour raler en Engletière. Encores mist li dus de Bretaigne en ses ordenances que, se chil de le garnisson de Chierebourc, qui estoient en che voiage venu servir le conte de Bouquigem, s'en voloient par tière raler en leur garnison, il aroient bon sauf conduit dou roi et dou connestable de France, pour faire leur

chemin parmi le roiaulme de France, voires à chevauchier sans armeures, et aucun chevalier et escuier d'Engletière, se il se voloient mettre en leur compaignie; et, les Englès partis de Bretaigne, li dus de Bretaigne devoit venir en France deviers le roi et ses oncles et recongnoistre foi et homage dou roi, enssi que uns dus de Bretaigne doit faire à son naturel signeur le roi de France. Toutes ces coses furent escriptes et seellées bien et souffissanment, et aportées deviers le duch de Bretaigne, qui pour le tamps se tenoit au Suseniot en la marce de Vennes : si s'acorda, mais che fu à dur, à che que ses gens en avoient fait, car bien [savoit] que il ne pooit che faire sans avoir grant mautallent as Englès.

§ 190. Quant li connissance vint au conte de Bouquighem et as Englès que li dus de Bretaigne s'estoit accordés au roi de France, si en furent moult courouchiet et se contemptèrent moult mal de li, et dissent que il les avoit [deceus], car de commenchement il les avoit mandés et fait venir en Bretaigne, et onques, enssi que il deuist avoir fait, il n[e s']estoit acquités envers eulx : pour quoi il en tenoient mains de bien et de loiauté. Assés tost apriès, li dus de Bretaigne vint à Vennes deviers le conte et les barons, et leur remonstra couvertement coment ses gens avoient tretiet et pourcaciet à Paris deviers le roi et ses oncles tretiés, lesquels il convenoit que il fesist et tenist, se il ne voloit perdre son païs. Adont eut grandes parolles entre le conte de Bouquighem et les barons d'Engletière d'une part, et le duc de Bretaigne d'autre, mais li dus s'umelioit et escusoit ce qu'il pooit, car bien

veoit et sentoit que il avoit en aucunes manières tort. Toutefois faire le convenoit que li Englès partesissent hors de Bretaigne. Adont fist li contes de Bouquighem asavoir parmi la citté de Vennes que, se ses gens avoient riens acrut, on se traïsist avant, on seroit paiiet, et rendi as bourgois de Vennes les clés de la ville, et les remercia de ce que il avoient fait. On delivra au conte et à ses gens pour leurs deniers navire à Vennes, à Hainbon et à Camperlé, là où il estoient logiet, et se parti de Vennes li contes de Bouquighem le onsime jour dou mois d'apvril, et toutes ses [gens], banières desploïes en ordenance de bataille. Et vinrent enssi sus le havene où leurs nefs estoient; si entrèrent dedens ordenéement et furent là ou havene tout le jour à l'ancre. Et là vint li dus de Bretaigne, messires Alains de la Houssoie, li sires de Montbouchier, messires Estièvenes Guion, messires Guillaumes de Tannegüi, messires Joffrois de Karemiel et pluiseurs aultres de son conseil, et envoiièrent deviers le conte qui estoit en sa nef, dire que li dus volloit parler à lui. Li contes n'i volt mies venir, mais i envoiia le signeur de Latinier et messire Thumas de Persi. Chil doi vinrent parler au duc de Bretaigne, et furent ensamble en parlement bien trois heures, et fu ordonné des Englès à leur departement que il feroient tant deviers le conte que à l'autre jour ils et li dus aroient plus de parlement ensamble, et revinrent sus cel estat en leur nef, et remonstrèrent tout ce au conte et quel cose il avoient trouvé ou duc de Bretaigne. Quant che vint apriès mienuit et li flos revint, li maronnier eurent vent à volenté : si demandèrent au conte quel cose il voloit faire. Li contes, qui ne voloit plus avoir

de parlement au duc de Bretaigne, dist : « Tirés les ancres amont, avallés le cable, et partons nous. » Tantos fu fait et desancré. Adont se departirent li Englès dou havene de Vennes, et singlèrent vers Engletière. Ossi fissent chil des autres havenes et pors : tout se remissent sus le mer ensamble.

Or parlerons nous d'aucuns chevaliers et escuiers qui retournèrent par tière à Chierebourc, et recorderons quel cose leur avint sur leur chemin par tière.

§ 191. Li connestables de France, qui pour che tamps se tenoit au Chastiel Josselin à set lieuwes priès de Vennes, avoit donné sauf conduit de aller leur chemin deboinairement aucuns chevaliers englès et navarois de la garnisson de Chierebourc, qui avoient en che voiage servi le conte de Bouquighèm, entre lesquels messires Yon Fils Warin, messires Guillaumes Clinton et messires Jehans Burlé estoient. Et se partirent chil de Vennes, et prissent le chemin de Castiel Josselin, car c'estoit leur voie, et vinrent là, et se logièrent en la ville au dehors dou castiel, et ne quidoient ne voloient fors que disner, et tantos partir. Quant il furent descendu à leur hostel, enssi que gens passans qui se voloient delivrer, li compaignon dou castiel, chevalier et escuier, les vinrent veoir, enssi que gens d'armes s'entrevoient volentiers, especiaulment François et Englès. Entre les François avoit un escuier, bon homme d'armes et renommé, liquels estoit à monsigneur Jehan de Bourbon, le conte de le Marce, et le plus prochain que il euist et de ses escuiers que il amoit le mieulx, et s'appelloit cils Jehans Boucinel. Chils escuiers avoit dou tamps passé

esté en garnisson en [Valongne] avoecques messire Guillaume des Bordes et les Franchois à l'encontre de Chierebourc, et avoit eu de ce tamps parolles de fait d'armes par pluiseurs fois à un escuier englès qui là estoit, qui s'apelloit Nicolas Cliffort. Quant cil chevalier et escuier françois furent venu au bourc bas à l'ostel où cil Englès estoient, et que il eurent parlé ensamble et regardé et avissé l'un l'autre, Jehans [Boucinel] commencha à parler et dist à Nicollas Cliffort : « Nicollas, Nicollas, par pluiseurs fois nous sommes nous heriiet et devisset à faire fait d'armes, et point ne nous sommes nous trouvé en place, où nous le puissons faire. Or sommes nous maintenant chi dallés monsigneur le connestable et les signeurs : si les ferons tant seullement, et je vous en requier de trois pous de lanche. » Nicollas respondi à celle parolle, et dist : « Jehan, vous savés que nous sommes enssi que pelerin sus nostre chemin, ou sauf conduit de monsigneur le connestable, et que ce que vous me requerés ne se puet faire maintenant, car je ne sui pas chiés dou sauf conduit, mais sui desoulx ces chevaliers qui chi sont, et, se je voloie demorer, si ne demoroient il pas, se il ne leur venoit bien à point. » Respondi li escuiers françois, et dist : « Nicollas, ne vous escusés point par che parti : laissiés vos gens partir, se il voellent, car je vous ai en convenent, les armes faittes, [que] je vous ferai remettre en la porte de Chierebourc sans damage et sans peril ; anchois vous i conduiroie que vous n'i fuissiés sauvement menés, et de tout che je me fai fors de monsigneur le connestable. » Dont respondi Nicollas, et si dist : « Or prendés que enssi fust, et dou mener je

vous croi assés ; mais vous veés que nous chevaucons parmi che païs tous despourveus d'armeures, et n'en avons nulles avoecques nous, ne, se je me volloie armer, je n'ai de quoi. » — « Ha! respondi Jehans, Nicollas, ne vous escussés point par ce parti, car je vous dirai que je vous ferai : je ai des armeures assés en mon commandement; je vous ferai aporter en le plache où nous ferons fait d'armes, deus harnas tous ievols, otels les uns comme les autres, et, quant il seront là mis et couchiés, vous les regarderés et avisserés, et lequel que vous vollés, je vous mech à coes, vous eslirés et prenderés, et de cheli vous vos armerés, et de l'autre je m'armerai. » Quant Nicollas Cliffors se veï argués et pointiiés si avant, si fu tous virgongneus et honteuls pour ceuls d'environ qui escoutoient les parolles, et li sambloit bien que chils li offroit tant de coses, que il ne le pooit pour son honneur refuser, car encores li dissoit Jehans : « Prendés tous les partis que vous vollés : je m'i asentirai avant que nous ne fachons fait d'armes. » Et tant que Nicollas li respondi : « J'en arai avis, et, anchois que je me parte, je vous en segnefierai aucune cose, et, se il est enssi que che ne se puist faire bonnement maintenant et que mi signeur qui chi sont, desous qui je sui, ne le me voellent accorder, moi retourné à Chierebourc, traiés vous à [Valongne], segnefiiés moi vostre venue tantos, et incontinent je m'en irai vers vous, et vous delivrerai. » — « Nenil, nenil, dist Jehans, n'i querés nulle eslonge; je vous ai offert tant de honnerables offres que nullement vous ne vous poés partir à vostre honneur, se vous ne faites chi fait d'armes, quant je vous en requier. » Encores fu Nicollas de ces parolles

plus courouchiés que devant, car il li sambloit, et voirs estoit, que chils parloit grandement contre son honneur. A ces cops se retraïssent li François ens ou castiel, et li Englès se retraïssent à leurs hostels, et se disnèrent. Quant li compaignon françois, chevaliers et escuiers, furent retourné ens ou chastiel, vous poés bien croire et savoir que il ne se teurent pas des parchons d'armes que Jehans Boucinel avoit faites et presentés à Nicollas Cliffort, et tant que li connestables en ot la connissance. Si penssa sus un petit, et lors li priièrent li chevalier et li escuier qui là estoient, que il vosist rendre painne à che que chils fais d'armes se fesist, et li connestables, quant il les oï, respondi : « Volentiers. »

§ 192. Quant che vint apriès disner, li chevalier d'Engletière, qui là estoient et qui partir se voloient, s'en vinrent ou castiel deviers le connestable, pour l'i veoir et parler à lui, car il leur devoit baillier dou mains un chevalier qui les devoit conduire et mener tout leur chemin parmi Bretaigne et Normendie jusques à Chierebourcq. Quant il furent venu ou castiel, li connestables les rechut moult doucement, et puis leur dist : « Je vous arreste tous, et vous deffens à non partir meshui. Demain au matin, apriès messe, nous verrons ce fait d'armes de vostre escuier et dou nostre, et puis vous vos disnerés avoecques moi. Le disner fait, vous vos partirés, et vous baillerai bonnes gides qui vous menront tant c'à Chierebourc. » Il li accordèrent et burent de son vin, et puis s'en retournèrent à leurs hostels.

Or s'avissent li doi escuier Jehans et Nicollas car il

convient que au matin il facent fait d'armes : jamais n'en [seront] deporté. Quant che vint au matin, tout doi furent ensamble à une messe et se confessèrent et acumeniièrent; et puis montèrent aus chevaulx li signeur de France de une part, et li Englès d'aultre, et s'en vinrent tout ensamble en une belle place et ounie au dehors dou Castiel Josselin, et là s'arrestèrent. Jehans [Boucinel] avoit pourveu deus harnois d'armes bons et souffissans, enssi que li affaires demandoit et que promis à l'escuier englès avoit : si les fist là tout parellement estendre et mettre sus la terre, et puis dist à Nicollas : « Prendés premiers. » — « Par [ma] foi, respondi li Englès, non ferai. Vous prenderés premiers. » Là convint que Jehans presist premiers, et s'arma de toutes pièces parmi ce que on li aida, enssi que uns homs d'armes se doit armer : ossi fist Nicollas. Quant il furent tout armé, il prissent les lances à bons fiers de Bourdiaux, qui estoient tout de une longueur, et se mist cascuns où il se devoit mettre pour venir de courses et faire fait d'armes; et avoient avalés et clos les carnes de leurs bacinès, et puis s'en vinrent pas pour pas l'un contre l'autre. Quant il deurent aprochier, il abaissièrent les glaves et les missent en point pour adrechier l'un sus l'autre. Tout dou premier cop, Nicollas Cliffort consieuwi de son glave Jehan Boucinel en le poitrine d'achier amont : li fiers de glave coulla oultre à l'autre lés et ne se prist point à le plate d'achier, mais escippa amont en coullant tout oultre le camail qui estoit de bonnes mailles, et li entra ou col et li coppa la vainne orginal et li passa tout oultre à l'autre lés, et rompi li hanste dallés le fier, et demora li fiers et li tronçons ens ou hateriel

de l'escuier, qui estoit de che cop navrés à mort, che poés vous bien croire. Li escuiers englès passa oultre et mist sa lance jus, qui estoit brissie, et s'en revint viers sa caiière. Li escuiers françois, qui se sentoit ferus à mort, s'en alla jusques à sa caiière et là s'asist. Li signeur de son [costé], qui avoient veut le cop et qui li veoient porter le tronçon ou hateriel, vinrent celle part : on li osta tantos le bacinet et li osta on le tronçon et le fier. Sitretos comme il l'eut hors dou col, il tourna d'autre part sans riens dire, et ceï là et morut, ne onques li escuiers englès qui venoit là le cours pour li aidier, car il savoit parolles qui faissoient estanchier, n'i peut venir à tamps que il ne le trouvast mort. Lors n'eut en Nicollas Cliffort que courouchier, quant il veï que par telle mesavenue il avoit mort un vaillant homme et bon homme d'armes. Qui veïst là le conte de la Marce, qui amoit l'escuier mort sus toutes riens, courouchier et dementer et regreter, il en peuist et deuist avoir grant pité. Li connestables de France, qui estoit là presentement, le reconfortoit et dissoit : « En tels ahaties ne doit on atendre autre cose. Il est mesavenu à vostre escuier, mais li Englès ne le peut amender. » Adont dist il as chevaliers d'Engletière : « Alons, alons disner ; il est heure. » Li connestables, enssi que maugré eulx, les enmena ou castiel pour disner avoecques li, car il n'i voloient aller, tant estoient il courouchiet de la mort de celli. Li contes de la Marce ploroit moult tenrement et regretoit son escuier. Nicollas Cliffort s'en vint à son hostel et ne voloit nullement aler ou castiel disner, tant pour le grant courous que il avoit pour le mort de celli que pour les amis et proïmes de l'escuier, mais li

connestables l'envoiia querre, et le convint venir ou quastel; et, quant il fu devant li, il li dist : « Certes, Nicollas, je croi assés, et bien le voi, que vous estes courouchiés de la mort Jehan Bouchinel, mais je vous en escuse. Vous ne l'avés peut amender, et, se Dieux me vaille, se je euisse esté ou parti où vous estiés, vous n'en avés fait cosse que je n'euisse fait, car mieulx vault grever son ennemi que ce que on soit grevé de li. Telles sont les parechons d'armes. » Adont s'asist on à table : si disnèrent li signeur tout par loissir. Apriès disner et le vin pris, li connestables appella monsigneur le Barrois des Bares, et li dist : « Barrois, ordonnés vous. Je voel que vous conduissiés ces Englès jusques à Chierebourc, et faites partout ouvrir villes et chastiaulx et eulx amenistrer che qui leur besongne. » Li Barrois respondi et dist : « Monsigneur, volentiers. » Adont prissent li Englès congiet au connestable de France et as chevaliers qui là estoient. Si vinrent à leurs hostels : tout estoit tourset et apparilliet; si montèrent et partirent de Castiel Josselin, et chevauchièrent devant eulx pour aler à Pont Ourson et au Mont Saint Miciel. Et estoient ou convoi et en le garde de che gentil chevalier le Barrois des Barres, qui onques ne les laissa, ne en Bretaigne, ne en Normendie, si furent rentré en Chierebourc. Enssi se departi li armée dou conte de Bouquighem par mer et par terre.

Or revenrons nous as besongnes de Flandres et conterons quels coses estoient avenues en Flandres en la saisson que li contes de Bouquighem fist son voiage parmi France, et comment cil de Gaind se maintinrent, et ossi d[ou c]onte Loeïs de Flandres, leur signeur,

comment il persevera sur iaulx et leur fist guerre moult forte durement.

§ 193. Bien est verités que li contes de Flandres à che commenchement n'amiroit et ne doubtoit les Gantois que trop petit, et les pensoit bien tous à soussmettre par sens et par armes petit à petit, puis que Jehans Lions et Jehans Prouniaulx estoient mort; mais li Gantois avoient encores des grans cappitainnes ens esquels il avoient grant fiance et par lesquels il ouvroient dou tout. Et estoit Rasses de Harselle cappitains de ceulx de le castellerie de Gaind, et Jehans de Launoit, cappitaine de la castellerie de Courtrai; encores i estoient cappitainne Jehans Boulle, Piètres dou Bois, Ernouls Clercq et Piètres le Wittre.

En che tamps s'esmut uns contens et uns mautallens entre les gros et les menus de Bruges, car li menut mestier voloient faire à leur entente, et li gros ne le peurent souffrir : si revelèrent, et en i ot de foulons et de tisserans mors une quantité, et li demorant s'apaissièrent. Adont mandèrent chil de Bruges le conte qui estoit à Lille, que pour Dieu il venist vers eulx, car il le tenoient à signeur, et estoient mestre des petis. Li contes de Flandres entendi volentiers ces nouvelles et se departi de Lille, messire Guillaume de Namur en sa compaignie et grant fuisson de chevaliers et d'escuiers de Flandres, et s'en vint à Bruges, où il fu receus à grant joie parmi le bon conseil que il eut adont; et furent pris à Bruges à la venue dou conte tout cil principaulment qui avoient les cuers gantois [et] qui en estoient souppechonné de l'avoir,

et en furent mis en le Pière en prison plus de cinc cens, lesquels petit à petit on decolloit.

Quant cil dou Franc de Bruges entendirent que li contes estoit paisiulement à Bruges, si se doubtèrent et se missent tantos en le merci dou conte, liquels les prist et en eut grant joie, car ses pooirs encroissoit tous les jours, et ossi chil dou Franc ont esté toudis plus de la partie dou conte que tous li demorans de Flandres.

Quant li contes se veï au dessus de ceuls de Bruges et dou [Franc], et que il avoit desouls li chevaliers et escuiers dou païs de Hainnau et d'Artois, si se avissa que petit à petit il reconquer[r]oit son païs et pugniroit les rebelles. Et premierement il ordonna et dist que il voloit aler veoir cheulx de Ippre, car il les haioit trop grandement de che que il ouvrirent les portes si legierement as Gantois, et dist bien que cil qui che tretiet avoient fait que de mettre ens ses ennemis et de occire ses chevaliers, le compa[r]roient crueussement, mais que il en peuist estre au dessus. Adont fist il un mandement parmi le Franc de Bruges que tout fuissent apparilliet, car il voloit aler devant Ippre. Ces nouvelles vinrent à Ippre que li contes, leurs sires, s'ordonnoit pour euls venir veoir et asaillir : si eurent conseil de segnefiier ces nouvelles à ceuls de Gaind, adfin que il leur envoiaissent gens et confort, car il n'estoient mies fort assés de euls tenir sans l'aide des Gantois, qui leur avoient juret et proumis secours toutesfois que il leur besongneroit. Si envoièrent quoiteusement lettres et mesages à Gaind as cappitainnes, et leur segnefiièrent l'estat dou conte, comment il les manechoit de les venir assegier et assaillir. Chil de

Gaind regardèrent que il estoient tenu par foi et par proumesse de iaulx conforter : si avissèrent premierement deus cappitainnes, Jehan Boulle et Ernoul Clerc, et leur dissent : « Vous prenderés trois mille hommes des nostres et en irés hastéement à Ippre et reconforterés cheulx de Ippre enssi que nos bons amis. » Tantos à ceste ordennance se departirent de Gaind tous cil qui ordonné i furent ; li troi mille s'en vinrent à Ippre, dont cil de la ville eurent grant joie. Li contes de Flandres issi de Bruges à tout grans gens, et s'en vint à Tourout et à l'endemain à Popringhe, et là sejourna trois jours tant que toutes ses gens furent venu, et estoient bien vint mille hommes.

§ 194. Chil de Gaind, qui savoient bien tous ces convenans et comment li contes voloit poissanment aler devant la ville de Ippre, regardèrent que il asambleroient leur poissance et s'en iroient par Courtrai vers Ippre, et feroient vuidier cheulx de Ippre, et combateroient le conte et ses gens, et, se il les pooient une boine fois ruer jus, jamais ne se relleveroit. Adont se departirent de Gaind toutes les cappitaines, Rasses de Harselle, Piètres dou Bois, Piètres le Wittre, Jehans de Launoit et pluiseurs autres qui estoient centenier et chiequantenier, par perroces, et se trouvèrent as camps plus de noef mille, et cheminèrent tant que il vinrent à Courtrai où furent recheu à joie, car Jehans de Launoit en èstoit cappitains. Li contes de Flandres, qui se tenoit à Popringhe et là environ, entendi que chil de Gaind venoient vers Ippre et que ja estoient il à Courtrai : si eut sur che avis et tint toutes ses gens ensamble. Chil de Gaind, qui estoient

venu à Courtrai, s'en partirent, et s'en vinrent à Roullers, et là s'arestèrent et envoiièrent dire à cheulx de Ippre que il estoient là venu, et que se il voloient issir hors à tous ceuls que il leur avoient envoiiés, il se trouveroient gens assés pour aler combatre le conte. De ces nouvelles furent cil de Ippre tout resjoï et en grant vollenté de che faire, enssi que il le monstrèrent, et se partirent tantos au matin plus de huit mille, et les conduissoient Jehans Boulle et Ernouls Clerc.

Li contes de Flandres et ses pooirs qui se tenoit en celle marce, ne sai comment che fu ne par quelle incidensse, seut que cil de Ippre estoient issu de le ville, pour euls venir bouter avoec ceulx de Gaind qui estoient à Roullers. Si ordonna sus un passage, dont il estoit tous certains par où chil de Ippre passeroient et non par ailleurs, deus grandes et grosses enbusques de son fil le Haze, le bastart de Flandres, dou signeur d'Enghien et des chevaliers et escuiers de Flandres et de Hainnau avoecques ceuls de Bruges et ceuls dou Franc, et avoit en cascune enbusque bien dis mille hommes. Quant cil de Ippre et li Gantois, qui premiers i avoient esté envoiiet avoecques Jehan Boulle et Ernoul Clerc, furent sus les camps et il eurent cheminé environ une lieuwe, il trouvèrent deus chemins : li uns aloit vers Roullers, et li autres vers Tourout. Si s'arestèrent et dissent : « Lequel chemin tenrons nous? » Dist Ernouls Clerc : « Je conseille que nous alons vers nos gens qui sont à Roullers. » — « Par ma foi, dist Jehans Boulle, je les tenroie mieulx logiés sus le Mont d'Or que autre part, car soiiés tous certains, je congnois bien de tant Piètre dou Bois et Rasse de

Harselle, puisque il nous ont mandés que il voellent le conte combatre, que il aproceront dou plus priès que il poront : si conseille que nous alons ce chemin. » Ernouls Clers le debatoit, mais Jehans Boulle le voloit, et les fist tous tourner che chemin.

Quant il eurent allet environ deus lieues et que il estoient enssi que tous las de cheminer à piet, il s'enbatirent en milieu de ces deus enbusques. Quant il se trouvèrent là, si crièrent tout : « Nous sommes trahi! » Onques gens ne se missent à si petite deffense que il fissent adont, mais se boutoient à sauveté à leur pooir, et retournoient li aucun en Ippre, et li autre prendoient les camps et s'enfuioient, qui mieux mieux, sans arroi et sans ordenance. Les gens dou conte qui en avoient grant fuisson enclos, les ocioient à volenté sans nullui prendre à merci. Toutesfois Jehans Boulle et Ernouls Clers se sauvèrent. Li fuiant qui fuioient vers Courtrai, trouvèrent leurs gens qui estoient parti de Roullers et s'en venoient leur chemin vers Rosebèque. Quant Piètres dou Bos et li autre veïrent les fuianx, il leur demandèrent que il leur estoit avenu : il respondirent que il fuioient comme gens trahis fausement et desconfis dou conte de Flandres et de ceulx de Bruges. « Et quel quantité de gens sont cil, demanda Piètres dou Bois, qui ont fait ceste desconfiture? » Il respondirent que il ne savoient et que il n'avoient mies eu bon losir dou conter, mais tout li camp en estoient couvert. Là eut Piètres dou Bois pluiseurs imaginations dou traire avant pour retourner les fuians et combatre leurs ennemis qui les cachoient, ou de retraire vers Courtrai : tout consideret, consilliet fu que dou retraire pour celle fois ce estoit li plus

pourfitables. Si se retraîssent tout en bataille rengie sans iaulx desrouter, et s'en retournèrent ce jour à Courtrai, et là se retraioient li fuiant. Si se logièrent cil de Gaind en Courtrai, et missent garde as portes, par quoi il ne fuissent souspris. Comptés leurs gens et avisés, quant Jehans Boulle et Ernouls Clers furent retournet, il congneurent que de la ville de Gaind, de ceulx que il avoient envoiiet à Ippre, estoient bien mort douse cens, et si en i ot bien de ceulx de Ippre otant ou plus ocis, et, se les enbusques dou conte euissent cachiet en alant vers Ippre et en allant vers Courtrai, petit en fuissent demoret que tout n'euissent esté rataint, mais ce que point ne cachièrent ne n'entendirent à tuer fors ceulx qui cheïrent en leur enbusque, en sauva trop grant plenté. Si furent cil de Ippre moult esbahi, quant il veïrent leurs gens retourner desconfit le propre jour que il estoient issut, et demandoient comment che avoit esté. Il dissoient apriès l'un l'autre que Jehans Boulle les avoit trahis e[t] menet mourir maisement.

§ 195. Vous avés pluiseurs fois oï recorder que c'est dure cose de commun rapaisier, quant il est esmeus; je le di pour ceulx de Gaind. Quant il furent che jour retrait à Courtrai, li desconfit seurent que Jehans Boulle estoit en la ville ; si se missent plus de mille ensamble, et dissent : « Alons au faulx et très mauvais trahiteur Jehan Boulle, qui nous a trahi, car par lui, et non par autrui, fumes nous mené ou chemin dont nous entrasmes en l'enbusque. Se nous euissons creu Ernoul Clerc, nous n'euissons eu garde, car il nous volloit mener droit sus nos gens, et Jehans Boulle,

qui nous avoit vendus et trahis, nous mena là où nous avons esté desconfit. » Or regardés comment il l'acusoient de traïson; je ne quide mies que il i euist cause, car, se il fust enssi que il dissoient et que il les euist vendus ne trahis au conte, il ne fust jamais retournés viers euls et fust demorés avoecques le conte et ses gens : toutesfois, ce ne le peut escusser, puisque il estoit aquelliés, que il ne fust mors; je vous dirai comment. Li Gantois l'alèrent querre et prendre en son hostel, et l'amenèrent sus le rue, et là fu depeciés pièce à pièce : cascuns enportoit une pièce. Enssi fina Jehans Boulle. A l'endemain li Gantois se departirent de Courtrai et s'en retournèrent en Gaind et envoiièrent Jehan de Launoit ou castiel de Gavres, qui est castiaulx dou conte, seant sus la rivière d'Escaut, et le prist Jehans en garde et en garnisson.

§ 196. Or parlerons dou conte de Flandres et de ses gens. Quant il eurent enssi par leur enbusque rués jus les Gantois et bien mors trois [mille] ou environ, que de ceulx de Gaind, que de ceulx de Ippre, li contes eut conseil que il se trairoit devant la ville de Ippre et [i] meteroit le siège. Sicom il fu consilliet, il fu fait, et se traïst li contes celle part à toutes ses gens et à belle compaignie de chevaliers et d'escuiers de Flandres, de Hainnau et d'Artois, qui l'estoient venu servir. Quant cil de Ippre entendirent que li contes, leurs sires, venoient là si efforciement, si furent tout effraé, et eurent conseil li rice homme de la ville et li notable que il ouveroient leurs portes et s'en iroient devers le conte et se meteroient dou tout en se ordenance et obeïssance et li crieroient merchi, car bien savoit que

de che que il avoient esté gantois, che avoit esté par force et par le commun, foulons et tisserans et tels mesceans gens de la ville de Ippre; il le sentoient bien si notable et si merciable que il les prenderoit à merci. Sicom il ordonnèrent, il le fissent, et s'en vinrent plus de trois cens, tout de une compaignie, au dehors de la ville de Ippre, et avoient les clés des portes avoecques eulx, et, quant li contes de Flandres fu venus, il se jettèrent tout en genoulx devant li et li criièrent merchi, et se missent dou tout euls personnellement et toute la ville en sa vollenté. Li contes en eut pité et les fit lever et les prist à merchi : si entra, et toute sa poissance, en le ville de Ippre, et i sejourna environ trois sepmainnes et renvoia ceulx dou Franc et ceulx de Bruges. En che sejour que li contes fist à Ippre, il en fist decoller plus de set cens, foulons et tisserans, et telles manières de gens qui avoient mis premierement Jehan Lion et les Gantois en la ville et ochis ses vaillans hommes que il avoit là establis et envoiés, pour laquel cose il estoit moult irés pour ses chevaliers. Et, à le fin que il ne fuissent plus rebelle envers li, il en envoia trois cens des plus notables tenir prison à Bruges, et, quant il eut tout che fait, il s'en retourna à Bruges à belle compaignie de gens d'armes, mais il prist le chemin de Courtrai et dist que il voloit ceuls de Courtrai mettre en se obeïssance.

§ 197. Quant cil de Courtrai entendirent que li contes, leurs sires, venoit efforciement sus eulx et que cil de Ippre s'estoient mis en se obeïssance, il se doubtèrent grandement, car il ne veoient point de confort apparant en chiaulx de Gaind : si se avissèrent

que il se renderoient legierement à leur signeur, et trop mieulx leur valloit à estre dallés le conte, quant il li devoient foi et loiaulté, que dallés les Gantois. Adont s'ordonnèrent il trois cens de la ville, tous des plus notables, et se missent tout à piet sus les camps contre le venue dou conte, les clés de la ville avoecques eulx. Quant li contes deubt passer, il se jettèrent tous en genous et li prièrent merchi. Li contes en ot pité, si les rechut à merchi, et entra en la ville moult joieusement, et tout et toutes li fissent honneur et reverensse. Si prist des bourgois de Courtrai environ deus cens des plus notables, et les envoiia à Lille et à Douai en ostagerie, affin que cil de Courtrai ne se revellaissent plus. Quant il ot esté à Courtrai sis jours, il s'en ala à Donse et de là à Bruges, et s'i rafresqui environ quinse jours. Et adont fist il un grant mandement partout pour venir assegier la ville de Gaind, car toute Flandres pour che tamps estoit apparillie à son commandement. Si se parti li contes de Flandres de Bruges moult estofféement, et s'en vint mettre le siège devant Gaind, et se loga en un lieu que on dist à la Biete. Là vint messires Robers de Namur servir le conte à une quantité de gens d'armes, enssi que il estoit escrips et mandés, mais messires Guillaumes de Namur n'i estoit adont point, ains estoit en France deviers le roi et le duc de Bourgongne. Che fu environ le Saint Jehan Decollase que li sièges fu mis à Gaind, et estoit marescaulx de toute l'ost de Flandres li sires d'Enghien qui s'appelloit Gautiers, qui pour che tamps estoit jones, hardis et entreprendans, et ne resongnoit painne [ne] peril qui li peuist avenir. Quoique li contes de Flandres fust logiés devant Gaind à grant poissance,

[si] ne pooit il si constraindre ceuls de la ville que il n'euwissent trois ou quatre portes ouvertes, par quoi tous vivres sans dangier leur venoient; et ossi chil de Braibant, et par especial cil de Brousselles, leur estoient moult favourable. Ossi estoient li Liegois et leur mandoient chil dou Liège pour eulx reconforter en leur oppinion : « Bonnes gens de Gaind, nous savons bien que pour le present vous avés moult à faire et estes fort travilliet de vostre signeur le conte et des gentils hommes et dou demorant dou païs, dont nous sommes moult courouchié; et sachiés que, se nous estions à quatre ou à sis lieuwes près marchissans à vous, nous vous ferions tel confort que on doit faire à ses bons frères, amis et voisins, mais vous nous estes trop loing, et si est Braibans li païs entre vous et nous : pour quoi il faut que nous nos souffrons, et pour ce, se vous estes maintenant assegié, ne vous desconfortés pas, car Dieux scet et toutes bonnes villes que vous avés droit en ceste guerre. Si en vauldront vos besongnes mieux. » Enssi mandoient li Liegois à chiaulx de Gaind, pour eulx donner bon confort.

§ 198. Li contes de Flandres avoit asegié la ville de Gaind au lés deviers Bruges et deviers Courtrai, car par devers Brouselle ne vers les Quatre Mestiers ne pooit il venir ne mettre le siège pour les grans rivières qui i sont, le Lis et l'Escaut; et vous di, tout consideré, Gaind est li une des plus fortes villes dou monde, et i faudroit plus de deus cens mille hommes, qui bien le voldroit assegier et clore tous les pas et les rivières, et encores fauroit il que leurs hoos fuissent separées pour les rivières, ne au besoing il ne poroient

conforter l'un l'autre, car il i a trop de peuple dedens la ville de Gaind, et toutes gens de fait. Il se trouvoient en che tamps, quant il regardoient à leurs besongnes, quatre vins mille hommes tous aidables, portans armes desoulx soissante ans et deseure quinse ans.

Quant li contes eut esté à siège environ un mois devant Gaind, et que ses gens et li sires d'Enghien et li Hasses, ses fils, eurent fait pluiseurs escarmuces et li jones senescaulx de Hainnau à chiaulx de Gaind, dont un jour perdoient et l'autre jour gaaignoient, enssi que les aventures aportoient, il fu conssiilliés que il envoieroit cheulx de Bruges et ceulx de Ippre et de Popringhe escarmuchier à un pas que on dist au Lonc Pont, et, se on pooit che pas gaaignier, che leur seroit trop grans pourfis, car il enteroient ens es Quatre Mestiers, et si aprocheroient Gaind de si priès comme il voldroient. Adont furent cil ordonné pour aler à ce Lonc Pont, et en fu cappitains, menères et conduissières uns moult entreprendans et hardis chevaliers, qui s'appelloit messires Josses de Haluin : avoec lui i ot encores des chevaliers et escuiers, mès messires Josses en estoit li chiés. Quant cil de Bruges, d'Ippre et de Popringhe furent venu à che pas que on dist au Lonc Pont, il ne le trouvèrent pas desgarni, mais pourveu de grant fuisson de gens de Gaind, et i estoit Piètres dou Bois et Piètre le Witre et Rasses de Harselle ou front devant. Là commencha li escarmuce moult grande et moult grosse, sitretos que les gens dou conte furent venu, et traioient canons et arbalestres de une part et d'autre à effort, dont des quariaulx, tant des canons comme des arbalestres, il en i ot pluiseurs mors et blechiés.

Et trop bien s'i portèrent là li Gantois, car il i recullèrent leurs ennemis et conquisent par force et par armes le banière des orfèvres de Bruges, et fu jetté[e] en l'aighe et là dedens touellie; et en i ot de ces orfèvres, et ossi i eult d'autres gens, grant fuisson de mors et de blechiés, et par especial messires Josses de Haluin i fu ocis, dont che fu damages. Et retournèrent cil qui là furent envoiiet sans riens faire. Enssi se portèrent li Gantois vaillanment.

§ 199. Le siège estant devant Gaind par la manière que li contes l'avoit assis, i eut fait pluiseurs escarmuces autour de la ville, car li sires d'Enghien et li senescaux de Hainau et li Haze de Flandres en trouvoient à le fois à descouviert, dont il ne prendoient nulles raenchons, et à le fois il estoient rebouté si dur que il n'avoient mies loissir de regarder derière iaulx. Adont se requeillièrent en le ville de Gaind euls siis mille de compaignons moult aidables, et eurent Rasse de Harselle, Ernoul Clerc et Jehan de Launoit à cappitainnes, et se partirent de Gaind sans le dangier de l'oost, et cheminèrent vers Alos, qui lors estoit une ville bonne et bien fremée, et i avoit li contes mis en garnisson pluiseurs chevaliers et escuiers. Mais, quant cil de Gaind i furent venu, il s'i portèrent si vaillanment que par assault il le conquissent, et convint messires Loeïs de Marbais, messires Godefrois de la Tour et messires Phelippre le Jovene et pluiseurs autres chevaliers et escuiers partir et vuidier hors par la porte de Brousselles : autrement il euissent esté mort. Et fu adont par les Gantois Alos toute arsse, portes et tout, et i conquissent moult grant pillage, et

de là il vinrent devant Tenremonde, qui est forte ville; mais adont par assaut il le conquissent, et i fu mors messires Phelipprres de Mamines. Et furent li Gantois signeur de la ville et non pas dou castiel, car li sires de Widescot le tint vaillanment avoecques ses compaignons contre eulx. Et de là vinrent li Gantois devant Granmont, qui s'estoit nouvellement tournée deviers le conte, par l'effort et tretiet dou signeur d'Enghien. Ne sçai se il i eut traïsson ou autre cose, mais adont li Gantois i entrèrent de force, et en i ot de ceulx dedens moult de mors, et, quant il eurent fait ces voiages, il s'en retournèrent à Gaind à tout grant butinage et grant pourfit.

§ 200. Quant li contes de Flandres veï que il perdoit son tamps à seoir devant Gaind, et, quoi que il seïst là à grant frait et à grant painne pour li et pour ses gens, cil de Gaind ne laissoient mies à issir ne à ardoir le païs, et avoient conquis Alos, Tenremonde et Granmont, si eut conseil que il se partiroit de là, car li iviers aproçoit. Si se departi et si renvoiia ses gens en leurs maissons rafresquir, et envoiia le signeur d'Enghien et le signeur de Montegni en Audenarde en garnisson, et avoient sans les gens d'armes deus cens bons archiers d'Engletière, dont on faissoit grant compte, et li contes s'en vint à Bruges; si fissent cil signeur, qui en Audenarde se tenoient, pluiseurs belles issues sus les Gantois, et estoient priès toudis sus les camps, et ne pooit nuls aler à Gaind ne porter vivres ne autres marchandisses, à painnes que il ne fust raconsieuois.

Quant li iviers fu passés, et che vint sus le març,

li contes de Flandres rasambla toutes ses gens, et manda ceuls de Ippre, de Courtrai, de Popringhe, dou Dan, de l'Escluse et dou Franc, et se parti de Bruges avoecques ceulx de Bruges, et s'en vint à Male; et là se tint une espasse de tamps, et fist de toutes ces gens d'armes, encores avoec ceulx de Lille, de Douai et de Audenarde, souverain cappitainne le signeur d'Enghien. Les gens le conte, qui estoient bien vint mille, sicomme on dissoit, se ordonnèrent pour venir devant Gauvres, où Jehans de Launoit se tenoit. Quant Jehans seut le venue dou conte et des gens d'armes, il le segnefia à Gaind à Rasse de Harselle, et li manda que il fust confortés et que les gens le conte estoient sus le païs. Rasses de Harselle asambla bien siis mille hommes de ceuls de Gaind, et se mist as camps vers Gauvre, et ne trouva là point Jehan de Launoit, mais le trouva à Donse, où il pilloit le païs d'autre part le rivière. Adont se remissent il ensamble, et cheminèrent che jour, et trouvèrent ceulx de Audenarde et de Donse qui en aloient devers le conte : si les assaillirent et en ocirent bien sis cens, et n'estoit point li sires d'Enghien en ceste compaignie, mais estoit allés deviers le conte qui estoit logiés sus les camps entre Donse et Bruges.

Quant les nouvelles vinrent au conte et au signeur d'Enghien que cil de Audenarde avoient recheu tel damage, si en furent grandement courouchiet, et fu adont ordonné que li sires d'Enghien se departiroit atout quatre mille hommes, et s'en [venroit] à Gauvres là où on esperoit que Jehans de Launoit estoit, mès estoit retrais à Gaind atout son pillage et son butin et ses prisonniers, mais de ce n'avoit il mies grant fuis-

son. A l'endemain se departirent il, ils et Rasses de Herselle, atout siis mille hommes, et eurent en pourpos que d'aler à Donse; mais, quant il furent sus les camps, [il tournèrent vers] Niewle, car on leur dist que li sires d'Enghien et bien quatre mille hommes i estoient, et que li contes n'i estoit point encores venus : si les voloient combatre.

Che propre jour que Rasses de Herselle issi de Gaind, en issi ossi Piètres dou Bois atout siis mille hommes, et Ernoul Clerc en sa compaignie, et vinrent ardoir les fourbours de Courtrai et abattre tous les moulins qui estoient au dehors de Courtrai; et puis s'en retournèrent vers Donse pour revenir à leurs gens, mais che fu trop tart, car, quant Jehans de Launoit et Rasses de Herselle furent à Niewle, il trouvèrent le conte et toute se poissance logiet sus les camps, qui n'atendoit autre cose que il fuissent venu. Enssi se trouvèrent ces deus hoos dou conte et des Gantois sans ce que au matin il seuissent riens l'un de l'autre. Quant Rasses de Herselles et Jehans de Launoit veïrent que combatre les convenoit, si ne s'effrèrent point, mais se missent en bon convenant, et se rengièrent sus les camps et se missent en trois batailles; et en cascune bataille avoit deus mille hommes, tous hardis et aventureux compaignons des plus ables et corrageus de la ville de Gaind, et otant en avoient Piettres dou Bois et Ernoulx Clers, qui estoient sus le païs, et riens ne savoient encores de ceste avenue que leurs gens se deuissent combatre, et au departir de Gaind, il avoient pris ordenanche et convenant ensamble que, se il trouveroient le conte et se poissance, il ne se combateroient point l'un sans l'autre, car, cascune

bataille à par li, il n'estoient point fort assés, et tout ensamble il estoient fort assés pour combatre otant de gens trois fois que il estoient. Et tout ce avoient il juret et fianchiet ensamble Piètres dou Bois et Rasses; et au voir dire, Rasses euist bien arresté à non combatre sitretos, se il vosist, car, se il se fust tenus en la ville en attendant Piètre dou Bois, li contes ne ses gens ne les euissent jamais là dedens requis; mais, sitretos que Rasses sceut la venue dou conte, par orguel et par grandeur il se mist sus les camps, et dist en soi meïsmes que il combateroit ses ennemis et en aroit l'onneur sans attendre Piètre dou Bois ne les autres, car il avoit si grant fiance en ses gens et si bonne esperance en la fortune de ceulx de Gaind que vis li estoit que il ne pooit mies perdre, et bien monstra che jour la grant volenté que il avoit de combatre, enssi comme je vous recorderai presentement.

§ 201. Moult fu li contes de Flandres resjoïs, quant il veï que Rasses de Herselle estoit issus de Nieule et trais sus les camps pour combatre : si fist ordonner ses gens et mettre en bonne ordenance. Et estoient environ vint mille hommes, toutes gens de fait; et i avoit environ quinse cens lances, chevaliers et escuiers de Flandres, de Hainau, de Braibant et d'Artois : là estoient de Hainnau, li sires d'Engien, mareschaulx de l'oost, de sa route li sires de Montegni, messires Mikieulx de le Hamède, li bastars d'Enghien, Gilles dou Ris[oi], Huistin dou Lai et moult d'autres; et de Hainnau encores, li sires de Lens et messires Jehans de [Berlaimont]; et de Flandres, li sires de Gistelles, messires Guis de Gistelles, li sires d'Escornai, li sires

de Hulut, li sires de Haluin et messires Daniiel de Haluin, messires Thieris de Disquemue, messires d'Estainnebourc, li sires de Grutus, messires Jehans Villains, messires Gerars de Marquillies et pluiseurs autres; et là i ot fait aucuns chevaliers nouviaulx. Et estoit en devant li jovenes senescaulx de Hainnau mors sus son lit de la boce [à Obies] dalés Mortaigne, car il i euist esté. Si fist li contes de Flandres cinc batailles, et en cascune mist quatre mille hommes : là estoient il en grant vollenté de courir sus les ennemis; et porta che jour li sires de Lieureghem la banière dou conte de Flandres. Toutes ces batailles faittes et ces ordenances, il aprocièrent, les cinc batailles contre les trois; mais de commenchement il n'en i ot que trois de la partie dou conte qui aprochaissent ne asamblaissent, car les deus estoient sus elle pour reconforter les branllans. Là estoit li contes en present, qui les prioit et amonnestoit de bien faire et de prendre vengance de ces esragiés de Gaind, qui leur avoient fait tant de painne, et dissoit bien à ceulx des bonnes villes : « Soiiés tout seur[1], se vous fuiés, vous serés mieux mort que devant, car sans merci je vous ferai tous trenchier les testes. » Et mist li contes ceulx de Bruges en la première bataille, et ceulx dou Franc en la seconde, et ceulx de Ippre et de Courtrai en la tierce, et ceulx de Popringhe, de Berghes, de Cassiel et de Bourbourc en la quarte, et il avoit retenu dallés li ceulx de Lille, de Douai et de Audenarde.

Or s'asamblèrent ces batailles, et vinrent l'un contre l'autre. Rasses de Herselle avoit la première bataille, car c'estoit li plus outrageus, hardis et entreprendans des aultres, et pour ce voloit il estre des premiers

asaillans et avoir ent l'onneur, se point [en] i ceoit, et s'en vint asambler à ceuls de Bruges, que li sires de Gistelles et si frère menoient. Là eut, je vous dis, grant bouteïs et grant poussis de premières venues : ossi d'autre part les aultres batailles asamblèrent. Là en i ot pluiseurs reversés à ce commencement de une part et d'autre, et i faissoient li Gantois des grans appertisses d'armes; mais cil dou conte estoient trop plus grant fuisson : quatre contre un. Là ot bon bouteïs et qui longuement dura, anchois que on peuist veoir ne savoir qui en aroit le milleur, et se missent toutes ces batailles ensamble. Là crioit on : « Flandres au lion! » en reconfortant les gens le conte; et li autre crioient à haute vois : « Gaind! Gaind! » Et fu tel fois que les gens le conte furent en aventure de tout perdre, et, se il euissent perdu terre, il estoient desconffi et mort sans recouvrier, car Piètres dou Bois et bien sis mille hommes estoient sus les camps, qui bien les veoient combatre, mais il ne les pooient conforter pour un grant plassiet d'aige et de marès, qui estoit entre eulx et les combatans; mais, se li contes euist perdu ce jour et que ses gens euissent fui par cause de desconfiture, Piettres dou Bois leur fust saillis au devant et les euist eu à volenté, ne ja piés n'en fust escappés, ne contes ne autres, que tout n'euissent esté mort sus le place ou en cace; dont c'euist esté grant damage, car en Flandres n'euist eu point de recouvrier.

§ 202. Rasses de Herselle et Jehans de Launoit ne l'eurent mies d'avantage à asaillir les gens le conte, car li contes avoit là grant fuisson de bonne chevale-

rie et ses commugnes de Bruges, d'Ippre, de Courtrai, d'Audenarde, dou Dan, de l'Escluse et dou Franc de Bruges, et estoient les gens dou conte quatre contre un des Gantois; dont il avint que, quant les batailles dou conte furent toutes remisses ensamble, il i ot grant gent, et ne les peurent souffrir li Gantois, mais se ouvrirent et recullèrent viers la ville, et li chevalier et li gent dou conte les commenchièrent fort à aprochier et à desrompre. Sitos que il les eurent ouviers, il entrèrent ens; si les abatoient et les tuoient à mons.

Adont se retraïssent li Gantois vers le moustier de Nieule, qui estoit fors, et là se rasamblèrent, et i eut grant bataille et grant occision des Gantois au rentrer ou moustier. Jehans de Launoit, comme tous esbahis et desconfis, entra ou moustier, et pour li sauver il se bouta en une grosse tour dou clocier, et cil qui peurent de ses gens avoecques li; et Rasses de Herselle demora dehors, qui gardoit l'uis et requelloit ses gens, et fist à l'uis grant fuisson d'apertisses d'armes, mais finablement il fu efforchiés et ferus de une longue picque tout oultre le corps, et là abatus et tantos paroccis. Enssi fina Rasses de Herselle, qui avoit esté uns grans cappitains en Gaind contre le conte, et que li Gantois amoient moult pour son sens et pour sa proèce; mais de ses vaillances il en eut en fin che leuwier.

Quant li contes de Flandres fu venus en la place devant le moustier, et il veï que li Gantois se requelloient là dedens et estoient requelliet, il commanda à bouter le feu ou moustier et tout ardoir. Ses commandemens fu tantos fais, et li feus aportés et grant fuis-

son d'estrain et de velourdes que on mist et [apoia] tout autour dou moustier, et puis bouta on le feu dedens. Chils feus monta tantos amont, qui s'esprist ens es couvretures dou moustier : là moroient li Gantois qui estoient ou moutier à grant martire, car il estoient ars, et, se il issoient hors, il estoient esboullé et regetté ou feu. Jehans de Launoit, qui estoit ou cloquier, se veoit ou point de la mort et estre tous ars, car li cloquiers s'esprendoit à ardoir : si crioit à ceulx qui estoient bas : « Raenchon! Raenchon! » et offroit sa taisse, qui estoit toute plaine de florins, mais on n'en faissoit que rire et galler, et li dissoit on : « Jehan, Jehan, venés cha par ces fenestres parler à nous, et nous vous requellerons. Faites le biau saut, enssi que vous avés euwan fait saillir les nostres; il vous convient faire che saut. » Jehans de Launoi[t], qui se veoit en tel parti et que ce estoit sans remède et que li feus le quoitoit de si priès que il convenoit que il fust ars, entra en hideurs et avoit plus chier à estre ocis que ars; et il fu l'un et l'autre, car il sailli hors par les fenestres enmi eulx, et là fu requelliés à glaves et à espées, et detrenchiés, et puis jettés ou feu. Enssi fina Jehans de Launoit.

§ 203. De bien siis mille hommes que Rasses de Herselle et Jehans de Launoit, de la ville de Gaind ou de environ Gand, qui servoient les Gantois pour leur argent, avoient là amenet, il n'en escapèrent point trois cens, que tout ne fuissent mort sur les camps ou en la ville, ou ars ou moustier; ne onques Piètres dou Bos, qui avoit une grosse bataille sus les camps, ne les peut aidier, car entre sa bataille et les gens de

Rasse, qui se combatoient et qui mort estoient, avoit un grant plasquier tout plain d'aige et grans marescages, par quoi il ne pooient venir jusques à eulx. Si se parti de sa place à toutes ses gens bien rengiet et bien ordonné en une bataille, et dist : « Alons ent tout le pas nostre chemin vers Gand. Rasses de Herselle et Jehans de Launoit et nos gens ont mal exploitié : il sont desconfit ; je ne sai que il nous avenra, se nous somme[s] poursieuwi ne asailli des gens le conte. Si nous tenons tout ensamble et nous vendons et combatons vaillanment, enssi que bonnes gens qui se combatent sur leur droit. » Il respondirent, cil qui l'oïrent : « Nous le volons. » Lors se partirent il de là et se missent au chemin pour venir vers Gaind en une belle bataille rengie et serée. Li fuiant aucun, qui escappé estoient de la bataille de Nieulle, se retournèrent vers Gaind et rentrèrent tout effraé, enssi que gens desconfis, en la ville, et recordèrent ceste dure aventure comment Rasses de Herselle et Jehans de Launoit et leurs gens estoient desconfit et mort par bataille à Nieulle. Cil de Gand pour ces nouvelles furent durement effraé et courouchié pour la mort de Rasse, car mout l'amoient et grant fiance en lui ent avoient, car il l'avoient trouvé bon cappitaine et loial, et, pour ce que Rasses estoient gentils homs, fils de signeur et de dame, et que ils les avoit servis pour leur argent, tant l'avoient il plus amé et honnouré. Si demandèrent as fuians qui retournoient : « Dites nous et où estoit Piètres dou Bos, entrues que vous vos combatiés ? » Cil, qui point ne l'avoient veut ne qui de lui nulles nouvelles ne savoient, respondoient : « Nous n'en savons riens, ne point veut ne l'avons. »

Lors commenchièrent aucunes gens en Gaind à murmurer sur Piètre dou Bos et à dire que mal s'en estoit acquités, quant il n'avoit estet à le bataille, qui avoit sis ou sept mille homme tous armés ; et eurent adont li Gantois, qui en la ville estoient et qui le gouvrenement en avoient, en pourpos que, che Piètre lui revenu, il l'ochiroient, et puis au conte leur signeur s'apointeroient et accorderoient, et se meteroient dou tout en sa merchi. Je croi que, se il euissent enssi fait, il eussent bien ouvret et fuissent legierement venut à pais, mais point ne le fissent, dont il le comparèrent depuis, et ossi fist toute Flandres ; ne encores n'estoit point la cose à che jour là où elle devoit estre ne li grans maus de Flandres sanchiés, enssi comme il fu depuis et sicom je vous recorderai avant en l'istoire.

[A]près la desconfiture des Gantois, qui furent pour che jour mort et desconfit à Nieule, et Rasses de Herselle et Jehans de Launoit mort, li contes de Flandres entendi que Piètres dou Bos et une bataille de Gantois estoient sus les camps et s'en raloient à Gaind ; adont s'arresta li contes et demanda conseil à ses chevaliers se on les iroit combatre. On li respondi en conseil que pour ce jour on en avoit assés fait et que ses gens estoient tout lassé, et les convenoit reposser. « Mais, sire, che seroit bon que de cinc cens ou sis cens hommes d'armes, tous bien monté, vous les fesissiés poursieuir, pour savoir leur convenant. Il poroient bien che soir gesir en tel lieu que nous seriens à leur logement. » Li contes s'enclina à ce conseil et fist enssi. Tantost furent ordonné cil qui seroient en ceste chevauchie, et en fu li sires d'Enghien menères et souverains : si montèrent environ cinc cens lances as

chevaulx et se departirent de Nieulle et dou conte, et prissent les camps, et chevauchièrent à le couverte pour veoir les Gantois; et tant alèrent que il les veïrent avaler un tierne, et estoient tout serré et en bon convenant, et cheminoient le bon pas sans iaulx desrouter. Li sires d'Enghien et sa route les poursieuoient de loing et sour costé. Piètres dou Bos et les Gantois les veoient bien, mais nul samblant de iaulx desrouter ne faissoient, et dissoit Piètres dou Bos : « Alons toudis nostre chemin et le bon pas, et point ne nous desroutons, et, se il se boutent en nous, nous les requellerons; mais je croi bien que il n'en ont nulle vollenté. » Enssi cheminèrent il li un et li autre sans rien faire jusques à Gaind, que li sires d'Enghien retourna deviers le conte, et Piètres dou Bos et ses gens rentrèrent en Gaind. Adont fu Piètres aquelliés de plait et sus le point d'estre là ochis pour la cause de che que il n'[avoit] autrement confortet Rasse et [ses] gens. Piètres s'escusa, et de voir, et dist que il avoit bien mandé à Rasse que nullement il ne se combatesist sans li, car li contes estoit trop poissanment sus les camps, et il fist tout le contraire : « Se il l'en est mesavenu, je ne le puis amender, et sachiés que je sui ossi dollans de la mort Rasse que nuls poeut estre, car la ville de Gaind i a perdu un très bon et sage cappitainne : si nous en fault requerre un aultre, ou nous mettre dou tout en la volenté et obeïssance dou conte, qui nous fera tous morir de malle mort. Regardés lequel vous vollés faire : ou perseverer en che que vous avés commenchié, ou mettre en la vollenté et merchi de monsigneur. » Piètres ne fu adont point respondus, mais

tant que de la bataille et avenue de Nieulle et de la mort de Rasse il fu excusés et descouppés. Dont ce que on ne le respondi point, il se contempta mal, et sus aucuns grans bourgois qui là present estoient, li plus riche et li plus notable de la ville, tels que sire Ghisebrest Grute et sire Simon Bete, il n'en fist adont nul samblant, mais il leur remonstra durement en l'anée, enssi que vous orés recorder avant en l'istoire.

§ 204. Quant li sires d'Enghien et li sires de Montegni, li Haseles de Flandres et leurs routes furent retourné à Nieulle devers le conte, et il eurent recordé ce que il avoient veu, li contes se departi de Nieule et s'en retourna vers Bruges, et ren[v]oiia ses bonnes villes et ceulx dou Franc, et le signeur d'Enghien et les Hainnuiers en garnison en Audenarde.

Quant cil de Gaind entendirent que li contes estoit retrais en Bruges et que il avoit donnet congiet toutes ses gens, si se resmurent par l'esmouvement de Piètre dou Bos, qui leur dist : « Alons devant Courtrai et ne nous refroidons point de faire guerre ; monstrons que nous sommes gens de fait et d'emprise. » Adont se departirent il de Gand plus de quinse mille, et s'en vinrent moult estofféement devant Courtrai et i missent siège, le feste et le pourcession de Bruges seant, l'an mil trois cens quatre vint et un ; et furent là dis jours, et ardirent tous les fourbourgs de Courtrai et le païs d'environ. Quant li contes en sot nouvelles, il remanda tous ses gentils hommes et ceulx des garnissons et les communs d'Ippre et dou Franc, et se departi de Bruges avoec ceuls de Bruges, et se trou-

vèrent sour les camps plus de vint et cinc mille. Dont se missent il au chemin pour venir vers Courtrai et combatre les Gantois et lever le siège.

Quant Piètres dou Bos et li Gantois entendirent que li contes venoit vers euls si efforchiement, si n'eurent mies conseil que de l'attendre là [à siège], et se departirent et s'en allèrent logier à Donse et à Nieulle, et dissent que là il atenderoient le conte et segnefieroient leur estat à ceulx de Gaind et remanderoient l'arière ban pour estre plus fort et plus de gens. Si se departirent de Gaind bien encores quinse mille hommes, et s'en vinrent devers leurs gens à Nieule et à Donse, et se logièrent tout sur les camps, en attendant le conte. Quant li contes fu venus à Herlebèque, dallés Courtrai, il entendi que li Gantois estoient parti de là et retrait vers Gaind et logiet à Donse et à Nieule. Si n'eut mies li contes conseil adont dou poursieuir, et donna congiet ses gens d'armes et ses commugnes, et en laissa une grant quantité à Courtrai, et renvoia le signeur d'Enghien et les Hainuiers et son fils bastart le Halse en Audenarde en garnisson.

Quant Piètres dou Bos et li Gantois veïrent que li contes ne venoit point vers eulx, si se departirent de Donse et de Nieule, et prissent le lonc chemin par devers Audenarde pour revenir par là à Gand. Si envoiièrent, che jour que il passèrent vers Audenarde, une quantité de leurs gens, desquels Ernouls Clers estoit cappitains, et s'en vinrent cil escarmuchier jusques as bailles de la ville. Li chevalier et li escuier, qui là dedens estoient, ne se peurent astenir que il ne venissent escarmuchier à iaulx; et en i ot des mors et des bleciés de une part et d'autre. A celle fois cil

de Gaind ne conquestèrent point plenté à l'escarmuche, et s'en partirent et s'en retournèrent avoecques leurs gens à Gand, et se retraït cascuns en sa maison.

Trois jours apriès, fu ordonnés Ernouls Clerc à venir à Gauvres atout douse cens des Blans Capprons, et li fu li castiaulx et la castelerie de Gauvres baillie par manière de garnisson pour faire frontière à ceulx d'Audenarde. Si i vint Ernouls Clers à toute sa route et se tint là, gaires ne fu che mies. Quant il entendi que aucun chevalier et escuier qui estoient en Audenarde estoient issu hors à l'aventure, adont se departi il de Gauvres avoecques ses gens, et estoient bien en nombre quinse cens. Si se missent en enbusque sour ceuls qui au matin estoient issu hors d'Audenarde, li sires d'Escornai, li sires de Ramseflies, messires Jehans Villains, [li sires de Lieureghen], li Gallois de [Mamines], li bastars d'Escornai, messires Blanchart de Calonne et pluiseur autre. Enssi que cil chevalier et escuier qui avoient pris leur retour, s'en revenoient à Audenarde, Ernouls Clers et li embusque leur sailli au devant : là en i ot des ratains et des rués jus et ochis, car il ne prendoient nullui à merchi. Là vinrent as chevaliers et as escuiers li cheval bien à point, car il brochièrent des esperons et retournèrent vers Audenarde, et, enssi que il venoient devant les bailles, il descendoient et se mettoient à d[eff]ense et atendoient leurs gens et leurs vallès, mais il ne peurent onques si nettement rentrer en la ville que il n'en i eust mors et bleciés plus de soissante. Et, quant il eurent faite leur empainte, Ernouls Clers retourna che soir à une abbeïe priès de là, que on nomme Eham : si trouvèrent cil Gantois en la ville d'Eham Pière de

[Stinehus] et le Galois de Mamines et environ cent compaignons de leur route. Si assallirent l'abbie où il estoient trait : à grant dur se sauva li Gallois de Mamines, et se parti par derière et entra en un batiel, et s'en vint celle nuit à Audenarde et compta au signeur d'Enghien, au signeur de Montegni, à messire Daniel de Haluin et as chevaliers qui là estoient, comment ce soir Ernouls Clers et li Blanc Cappron estoient entré en l'abbeïe d'Eham et avoient ochis leurs compaignons, et bien penssoit que Pières de Stinehus estoit mors, et voirement le fu il, car Ernouls Clers et ses gens le fissent sallir jus de une[s] phenestres enmi le place, et le requellièrent à glaves, et le ochirent, dont che fu grans damages.

§ 205. Quant li chevalier, qui en Audenarde se tenoient, entendirent que Ernoulx Clers et li Blanc Cappron environ douse cens, que il avoit adont de sa carge, estoient aresté à Eham, et mort leurs compaignons et pris l'abbeïe, si en furent moult courouchié, et avissèrent que il envoiieroient celle nuit leurs espies celle part, pour savoir se à l'endemain il i seroient trouvet. Enssi comme il l'ordonnèrent il le fissent. Leurs espies raportèrent au matin que li Blanc Cappron s'ordonnoient pour demorer là che jour, dont li signeur furent resjoï. Adont s'armèrent li sires d'Enghien, li sires de Montegni, li sires de Lens, li sires de Brifuel, messires Mikieulx de le Hamaide et plus de cent chevaliers et escuiers de Hainnau et bien otant de Flandres, et se departirent de Audenarde environ trois cens lanches et plus de mille que arbalestriers que gros vallès, et vinrent à Eham. Quant il deurent apro-

chier Eham, il envoièrent devant messire Daniel de Haluin à cent lances, pour commenchier le hustin et atraire hors de l'abbeïe Ernoul Clerc, et ossi pour attendre les gros varllés et arbalestriers qui venoient tout de piet, et pour euls mettre en ordenance. Messires Daniel et li sires de Disquemue et li Hases de Flandres s'en coururent devant esperonnant, et entrèrent en la place devant l'abbeïe d'Eham en escriant : « Flandres au lion au bastart ! » Cil Gantois ne se donnoient garde de celle enbusque, car il estoit encores assés matin ; si n'estoient mis tout aparilliet. Nonpourquant chil qui [avoient] fait le gait le nuit, se missent ensamble et requellièrent et ensonniièrent les chevaliers et leurs gens qui là venoient, et entrues s'armoient li autre. Avant que Ernoulx Clers peust avoir remis tous ses gens ensamble, li sires d'Enghien, li sires de Lens, li sires de Briffuel, li sires d'Escornai, li sires de Montegni et leur bataille entrèrent par derière en la ville en escriant : « Enghien au signeur ! » et se boutèrent de grant volenté en ces Gantois et ces Blans Capprons, qui noient ne du[rè]rent, mais s'ouvrirent, et ne tinrent onques point de conroi ne d'ordonnance. Des douse cens en i ot bien mors, que là qu'en l'abbeïe que sus les camps, onse cens, et i fu ochis Ernouls Clers en fuiant et ferus de deus pickes tout parmi le cors et là apoiiés contre une haie. Après ceste desconfiture retournèrent li sires d'Enghien et li chevalier en Audenarde, et tinrent ceste besongne à grant proèche. Et sachiés que li contes de Flandres, qui pour ce tamps se tenoit à Bruges, quant il en sceut les nouvelles, en fu grandement resjoïs, et dist dou signeur d'Enghien : « Par ma foi, il i a en lui un

bon enfant et qui sera encores vaillant homme. » Au voir dire dou signeur d'Enghien, c'estoit tous li coers dou conte de Flandres, et ne l'appelloit mies li contes de Flandres son cousin, mais son biau fil.

§ 206. Quant les nouvelles furent venues à Gand que Ernous Clers estoit mors et leurs gens desconfis, si se commenchièrent li pluiseur à esbahir et à dire entre iaulx : « Nos besongnes se portent mal ; petit à petit, on nous ochist nos capitainnes et nos gens ; nous avons mal exploitié de avoir esmeu guerre contre no signeur le conte, car il nous usera tous petit à petit. A mal nous retoura les haïnes de Gisebrest Mahieu et de Jehan Lion ; nous avons trop soustenu et eslevé les oppinions de Jehan Lion et de Piètre dou Bos : il nous ont bouté si avant en ceste guerre et en ceste haïne envers le conte, nostre signeur, que nous n'i poons ne savons trouver voie de merci ne de pais. Encores vauroit il mieux que vint ou trente le comparaissent que toute la ville. » Enssi dissoient li pluiseur en requoi l'un à l'autre, car generaument n'estoi[t] ce mies, pour le doubtance des mauvais, qui estoient tout de une sexte et qui s'eslevoient en poissance de jour en jour, qui en devant estoient povre compaignon et sans nulle chavance ; ores avoient il or et argent assés, car, quant il leur en falloit et il s'en complaindoient as leurs cappitaines, il estoient oï et tantost conforté, car on avissoit aucuns simples hommes et riches en la ville, et leur disoit on : « Alés, et [si] dites à tels et à tels que il viengnent parler à nous. » On les aloit querre : il venoient (il n'osaissent contrester) ; là leur estoit dit : « Il fault [à] la bonne ville de Gand à present finance

pour paiier nos saudoiiers qui aident à garder et à deffendre nos juridicións et nos francisses; il fault vivre les compaignons. » Et là metoient avant finance toute celle que on leur demandoit, car, se il desissent dou non, il fuissent tantos mors, et les amesist on que il fuissent traïtre à la ville de Gaind et que il ne vosissent mies l'onneur et le pourfit de la ville. Enssi estoient li garçon et li mauvais maistre et furent tant que la guerre dura entre eulx et le conte, leur signeur; et, au voir dire, se li rice et li noble en la ville de Gaind estoient batu de tels verghes, on ne les en devoit ou doit point plaindre, ne il ne se poeuent excuser par leur record meïsmes que il ne fuissent cause de ces fourfais. Raison pour quoi? Quant li contes de Flandres leur envoia son baillieu, pour constraindre et justichier aucuns rebelles et mauvais, ne pooient il tout demorer dallés lui et avoir conforté à faire justice? Liquel i furent? on en i trueve petit. Il avoient ossi chier, à ce que il monstrèrent, que la cose alast mal que bien et que il eussent guerre à leur signeur que pais, et bien pooient sentir et congnoistre que, se il faissoient [guerre], povres gens et mescheans gens [seroient] signeur de leur ville [et] seroient leur maistre, et ne les en osteroient mies quant il vorroient, enssi comme il en est avenu. Jehans de le Faucille, par li dissimuller et partir de la ville de Gaind et venir demorer en Hainnau, s'en cuida purgier et oster, et que des haïnes de Flandres, tant dou conte son signeur que de la ville de Gaind, dont il estoit de nation, il n'en fust en riens demandés; mais si fu, dont il morut. Et vraiement che fu damages, car cils Jehans de le Faucille, en son tamps, fu uns sages et très notables

homs; mais on ne poeut à present clopiier devant [boiteux, c'est à dire devant] les signeurs ne leurs consaulx : il i voient trop cler. Il avoit bien sceu les aultres aidier et consillier, et de li meïsmes il ne sceut prendre le milleur chemin : je ne sai de verité se des articles, dont il fut amis de messire Simon Rin ou chastiel de Lille, il fu coulpables, mais li chevalier, avoeecq le perverse fortune de li, qui tourna tout à un fais sour li, le menèrent si avant qu'il en morut. Et ossi ont fait toutes les cappitainnes de Gand, ou quoiement ou ouvertement, qui ont tenu et soustenu rebellion encontre leur signeur, et ossi ont moult d'autres gens de la ville de Gand, meïsmement ceulx, espoir, qui couppe n'i avoient, sicom vous orés recorder de point en point en l'istoire chi après.

§ 207. Quant Piètres dou Bos veï que la ville de Gaind afoiblissoit de cappitainnes, et se trouvoit enssi que tous seux, et que li riche homme se commenchoient à taner et à lasser de la guerre, si se doubta trop fort et imagina que, se par nul moiien dou monde pais se faissoit entre le conte et la ville de Gaind, quels traitiés ne quels loiens de pais ne d'acord que il i eust, il convenoit que il i mesist la vie. [Si] li ala souvenir et souvenoit souvent de Jehan Lion, qui fu ses maistres, et par quel art il avoit ouvret; il veoit bien que ils tous seuls ne pooit avoir tant de sens ne de poissance que de gouvrener le ville de Gaind, et n'en voloit mies avoir le principal fais, mais il volloit bien de toutes les folles emprisses couvertement avoir le soing. Si se avissa adont d'un homme de quoi en la ville de Gaind

on ne se donnoit garde, sage jovene homme assés, mais ses sens n'estoit point congneus ne on n'en avoit eu jusques à che jour que faire. Et celli on appelloit Phelippre d'Artevelle, et fu fils anchiennement de Jaque d'Artevelle, lequel, en son tamps, eut sept ans tout le gouvrenement de le conté de Flandres; et avoit cils Piètres dou Bos trop de fois oï recorder Jehan Lion, son maistre, et les anchiiens de Gaind, que onques li païs de Flandres ne fu si cremus, si amés ne si honnourés que le tams que Jaques d'Artevelle en ot le gouvrenement, et encores dissoient li Gantois tous les jours : « Se Jaques d'Artevelle vivoit, nos cosses seroient en boin estat, nous ariens pais à nostre vollenté, et seroit nos sires li contes tous liés, quant il nous poroit tout pardonner. » Piètres dou Bos s'avisa de soi meïsmes sur ces parolles et regarda que Jaques d'Artevelle avoit un fil qui s'appelloit Phelippe, assés convegnable et gracieux homme, que la roïne d'Engletière Phelippe avoit anchienement, dou tamps que elle reposoit à Gand et que li sièges fu devant Tournai, levé sus fons, et contre la roïne il ot à non Phelippes. Piètres dou Bos s'en vint un soir chiés ce Phelippe, qui demoroit avoecques sa damoiselle de mère, et vivoient de leurs rentes tout bellement. Piètres dou Bos s'aquinta de lui de parolles, et puis li ouvri la matère pour quoi il estoit là venus, et li dist ensi : « Phelippe, se vous vollés entendre à mes parolles et croire mon conseil, je vous ferai le plus grant de toutes Flandres. » — « Comment le me ferés vous? dist Phelippes. » — « Je le vous ferai par telle manière, dist Piètres dou Bos, [que] vous arés le gouvrenement et la menistration de la ville de Gaind, car nous sommes en

present en grant necessité de avoir un souverain cappitainne de bon non et de bonne renommée, et vos pères, Jaques d'Artevelle, resusite maintenant en ceste ville par le bonne memore de li, et dient toutes gens, et il dient voir, que onques li païs de Flandres ne fu si bien gouvrenés, tant amés ne tant cremus ne honnourés comme il fu de son vivant. Legierement vous meterai en son lieu, se vous volés, et, quant vous i serés, vous vous ordonnerés par mon conseil, tant que vous arés apris la manière et le [stille] dou fait, ce que vous arés apris tantos. » Phelippes, qui avoit eage de homme et qui par nature desiroit à estre avanchiés et honnourés et avoir de la chavance plus qu'il n'eust, respondi : « Piètre, vous me offrés grant cose, et je vous en crerai ; et, se je sui en l'estat que vous me dites, je vous jur par ma foi que je ne ferai ja riens hors de vostre conseil. » Respondi Piètres dou Bos : « Sarés vous faire le cruel et le hauster? car uns sires, entre communs et par especial à ce que nous avons à faire, ne vault riens, se il n'est cremus et redoubtés et renommés à le fois de cruauté. Enssi voellent Flament estre mené, ne on ne doit entre euls [tenir] conte de vies d'ommes ne avoir pité nient plus que des arondiaulx ou aloettes, c'on prent en leur saisson pour mengier. » — « Par ma foi! respondi Phelippes, je sarai bien tout ce faire. » — « Et c'est bien, dist Piètres, et vous serés tels que je pensse, souverains de tous les autres. » A ces mos, il prist congiet de li, et se parti de son hostel et retourna [au] sien.

La nuit passa, li jours vint : Piètres dou Bos s'en vint en une place où il avoit plus de trois mille hommes

de ceulx de sa sexte et des autres, qui là estoient asamblé pour oïr nouvelles et pour savoir comment on se ordonneroit et qui on feroit à cappitainne. Et là estoit li sires de Hersselles, par lequel en partie des besongnes dedentrainnes de Gaind on usoit, mais de aler au dehors il ne s'en voloit de riens ensongniier ne traitiier. Là nommoit on aucuns hommes de la ville, et Piètres dou Bos escoutoit tout. Quant il ot assés oï parler, il esleva sa vois et dist : « Signeur, je croi bien que ce que vous dites est par grant afection et deliberation de corage que vous avés à garder l'onneur et le pourfit de la bonne ville de Gaind, et que cil que vous nommés sont bien idone et merite d'avoir une partie dou gouvrenement de la ville de Gaind, mais j'en sai un qui point n'i vise ne ne pensse, que, se il s'en voloit ensongniier, il n'i poroit avoir plus propisce ne de milleur non. » Dont fu Piètres dou Bos requis que il vosist celi nommer ; il le nomma et dist : « C'est Phelippes d'Artevelle, qui fu tenus as fons en l'eglise de Saint Pière de Gaind de la noble roïne d'Engletière, que on appella Phelippe, et qui fu sa marine, en che tamps que ses pères, Jaques d'Artevelle, seoit devant Tournai avoecques le roi d'Engletière, le duc de Braibant, le duc de Guerlles et le conte de Hainnau, liquels Jaques d'Artevelle, ses pères, gouvrena en son tamps la ville de Gaind et le païs de Flandres si très bien que onques puis ne fu si bien gouvrenés, à ce que j'en ai [oï] et oc encores recorder tous les jours les anchiens qui le connissance en eurent, ne ne fu onques si bien tenus ne gardés en droit que il fu de son tamps, car Flandres estoit un tamps toute perdue, quant par son grant sens et l'eur de li il le recouvra.

Et sachiés que nous devons mieux amer les branques et les membres qui viennent de si vaillant homme qui fu que de nul autre. » Sitost que Piètres dou Bos ot dist ceste parolle, Phelippes d'Artevelle entra en toutes manières de gens si en corage que on dist tout de une vois : « On le voist, on le voist querre! Nous ne volons autre. » — « Nenil, dist Piètres [dou Bos], nous ne l'envoierons point querre. Il vault bien que on voist vers li ; encores ne savons nous comment il se vaura maintenir ne de nous soi ensonniier. »

§ 208. A ces mos, se missent tout cil, qui là estoient, et encores plus assés, qui les sieuoient, au chemin, et vinrent vers le maison Phelippe, qui de leur venue estoit tous avissés. Li sires de Herselles, Piètres dou Bos, Piètres le Wintre et environ dis ou douse des doiiens des mestiers entrèrent en sa maisson et là [li] requesrent et li remonstrèrent comment la bonne ville de Gaind estoit en grant dangier d'avoir un souverain cappitaine, auquel hors et ens on se peust raloiier, et que toutes manières de gens demorant en Gaind li donnoient leur vois et l'avoient avisset à estre leur souverains cappitains, car li recorps de son boin nom, et pour l'amour de son bon père, leur ceoit mieux en la bouce que de nul autre : pour quoi il li prioient affectueusement que de bonne volenté il se vausist emprendre d'avoir le gouvrenement de la ville et le fais des besongnes ens et hors ; et il li juroient foi et loiaulté [enterinement] comme à leur signeur, et feroient toutes gens, com grans qu'il fuissent en la ville, venir à son obeïssance. Phelippes entendi bien toutes leurs requestes et parolles, et puis moult sage-

ment il respondi et dist enssi : « Signeur, vous me requerés de grant cose, et, espoir, vous ne penssés mie bien le fais tel comme il est, quant vous vollés que je aie le gouvrenement de la ville de Gaind. Vous dites que l'amour que vostre predicesseur eurent à mon père vous i atrait : quant il eut fait tous les plus biaus services comme il peut, il l'ochirent. Se je emprendoie le gouvrenement tel que vous dites, et j'en fuisse enfin ochis, j'en aroie petit leuwier et povre guerredon. » — « Phelippe, dist Piètres dou Bos, qui happa la parolle et qui estoit li plus doubtés, ce qui est passé ne poet on recouvrer. Vous ouverés par conseil et vous serés tousjours si bien consilliés que toutes gens se loeront de vous. » Respondi Phelippes : « Je ne le vorroie mie faire autrement. » Adont fu il là eslevés entre eus et amenés ou marchiet et là sermentés ; et il sermenta ossi les maieurs et les eschievins et tous les doiens de Gaind. Enssi fu Phelippes d'Artevelle souverains cappitains de Gaind, et aquist en ce commenchement grant grace, car il parloit à toutes gens, qui [à lui] à besoingnier avoient, doucement et sagement, et fist tant que tout l'amoient, et, une partie des revenues que li contes de Flandres a en le ville de Gaind de sen hiretage, il les fist distribuer au signeur de Herselles, pour cause de gentillèce et pour parmaintenir au chevalier son estat, car, tout ce qu'il avoit en Flandres hors de la ville de Gaind, il avoit tout perdu.

Nous nos soufferons un petit à parler des matères de Flandres, et parlerons des besongnes d'Engletière et de Portingal.

§ 209. Vous avés bien chi dessus oï recorder que,

quant li rois Henris de Castille fu trespassés de che siècle et ses ainsnés fils dans Jehans couronnés à roi et sa moullier couronnée à roïne, laquelle estoit fille dou roi Piètre d'Aragon, la guerre se resmut entre le roi Ferrant de Portingal et le roi de Castille sus certainnes actions qui estoient entre eux deus, et princhipalment pour le fait des deus dames, filles dou roi dan Piètre, Constanse et Isabel, mariées en Engletière, la première au duc de Lancastre et la seconde au conte de Cambruge. Et disoit cils rois de Portingal que on avoit à tort et sans cause deshireté ses deus cousines de Castille, et que ce n'estoit pas cose à consentir que deus si nobles et si hautes dames fuissent planées de leurs hiretages, et que les coses se poroient bien tant enviesir et eslongier que on les meteroit en oubli, pour quoi les dames ne retourneroient jamais à leur droit, laquel cose il ne voloit pas veoir ne consentir, qui estoit li uns des plus prochains que elles euissent, tant pour l'amour de Dieu que pour aidier à garder raison et justice, à quoi tout bon crestiien doivent entendre et estre enclin. Si deffia le jone roi dam Jehan de Castille, que toute Espagne, Galise et Sebille avoient couronnet, et li fist guerre sus le title des articles ci dessus dis. Li rois dans Jehans se deffendi grandement à l'encontre de li et envoiia sus frontière en ses garnissons grant fuisson de gens d'armes et de geniteurs, pour resister contre ses ennemis, tant que à che commenchement il ne perdi riens, car il avoit de la sage et bonne chevalerie de France avoecques lui, qui le confortoient en sa guerre et consilloient, tel que le Bèghe de Vellainnes et messire Pierre, son fil, messire Jehan de Berguettes, messire Guillaume de [Lingnac],

messire Gautier de Pasac, le signeur de Taride, messire Jehan et messire Tristram de Roie et pluiseurs autres qui i estoient alé depuis que li contes de Bouquighem fu venus en Bretaigne, car li rois de France, qui grans aliances et grans confederations avoit au roi de Castille, et ont eut longuement ensamble, les i avoit envoiés, pour quoi li rois de Portingal s'avisa que il envoieroit certains messages en Engletière devers le roi et ses oncles, affin que il fust aidiés et confortés de ses gens, par quoi il fust fors et poissans de faire une bonne guerre as Espagnos. Si appella un sien chevalier, sage homme et vaillant et grant treteur, qui s'appelloit Jehan Frenando, et li dist toute se ent[ent]e : « Jehan, vous me porterés ces lettres de creance en Engletière. Je n'i puis envoiier plus especial de vous ne qui mieux sache mes besongnes, et me recommandés au roi avoecq les lettres, et li dirés que je soustieng le droit de mes cousines, les hiretières d'Espagne et de Castille, ses belles antes, et en fac guerre ouverte à celi qui s'est boutés et mis par le poissance de France en leur hiretage, et je ne sui mies fors ne poissans de moi pour resister à l'encontre d'euls ne conquerre tels hiretages comme Castille et Espagne, Galise et Sebille sont, sans sen aide : pour quoi je li priie que il me voelle envoiier son bel oncle le duc de Lancastre, sa femme et sa fille, mes cousines, et une quantité de gens d'armes et d'archiers ; et nous ferons, eux venus par dechà, bonne guerre avoecq le poissance nostre, [tant] que nous recouverons, au plaisir de Dieu, leur hiretage. » — « Monsigneur, dist li chevaliers, à vostre plaisir je ferai vostre message. » Depuis ne demora il gaires de tamps que il entra en un bon vais-

siel et fort, pour faire che voiage, et se parti dou havene de la chité de Lusebonne, et chemina tant par mer que il vint à Pleumoude.

En celle propre heure et en che propre jour et de celle marée i arivèrent li contes de Bouquighem et aucuns de ses vaissaulx qui retournoient de Bretaigne, et vous di que li Englès avoient eut si grant fortune sur mer que il avoient perdu trois de leurs vaissaulx, cargiés de gens et de pourveances, et estoient espars par mauvais vent et arivet en grant peril en trois havenes en Engletière. De la venue dou chevalier de Portingal fu grandement resjoïs li contes de Bouquighem et li fist très bonne chière, et li demanda des nouvelles : il l'en dist assés, tant d'Espagne comme de Portingal. Si chevauchièrent depuis ensamble jusques à la bonne cité de Londres, où li rois d'Engletière estoit.

§ 210. Quant li contes de Bouquighem fu venus à Londres, li Londriien li fissent bonne chière. Si s'en ala deviers le roi, qui estoit à Westmoustier, et si doi oncle dallés li, le duc de Lancastre et le conte de Cambruge, et avoit le chevalier de Portingal en sa compaignie, pour lequel il parla premierement au roi et à ses frères. Quant li rois et li seigneur dessus nommé en eurent la congnissance, si en fissent grant samblant de joie et l'onnourèrent moult. Il presenta ses lettres au roi : li rois les lissi, present ses oncles. Or devés vous savoir que li rois ne faissoit riens fors par le conseil de ses oncles, car pour che tamps il estoit encores moult jovenes. Si fu li chevaliers demandés et examinés, pour tant que il avoit aportés les lettres de creance,

sus quel estat il est[oit] issus hors de Portingal et venus en Engletière. Il en leur respondi bellement et sagement selonc le premisse que vous avés oï chi dessus; et, quant li signeur l'eurent bien entendu, si respondirent liement et dissent : « Grant merchis à mon cousin le roi de Portingal, quant si avant il se boute en nos besongnes que il en fait guerre à nostre aversaire; et ce que il requiert, c'est requeste raisonnable; si sera aidiés hastéement, et ara li rois avis comment il i ordonnera. » Adont n'i eut plus parolle. Li chevaliers estraingnes, pour l'amour des nouvelles que il avoit aporté plaisans au duc de Lancastre et au conte de Cambruge, fu festiiés et disgna dalés le roi, et puis demora il là environ quinse jours as octavles de le Saint Gorge, dont li rois d'Engletière et si oncle avoient festiiet la feste ens ou chastiel de Windesore. Et là fu messires Robers de Namur, liquels estoit alés veoir le roi et relever ce que il tenoit de lui en Engletière, et là furent li parlement et li conseil d'Engletière asignet à estre à Londres, c'est à entendre au palais de Westmoustier. Je vous dirai pour quoi : tant pour les besongnes de Portingal qui estoient frescement venues que pour les Escos, car les trieuwes falloient entre euls et les Englès le premier jour de juing. Si eurent là li prelat et li baron d'Engletière grans conssaus ensamble comment il poroient de ces deus coses ordonner, et estoient en estat de envoiier le duc de Lancastre en Portingal, et disoient que ce estoit uns trop longs voiages pour lui et que, se il i aloit, on s'en poroit bien repentir, car il entendoient que li Escot faissoient grant aparant pour entrer en Engletière. Si fu consillié determinéement pour le milleur que li dus de Lan-

castre, qui congnissoit le marce d'Escoce et les Escos, iroit sur les frontières d'Escoce et saroit comment li Escot se voroient maintenir, car mieux s'en saroit ensongniier de traitiier que nuls hauls barons d'Engletière, et feroient li Escot plus pour li que pour nul autre; et li contes de Cambruge, atout cinc cens lances et otant d'archiers, feroit le voiage de Portingal, et, se li dus de Lancastre pooit tant exploitier as Escos que, à l'onneur dou roiaulme d'Engletière, unes trieuwes fuissent prisses à durer trois ans, il i poroit bien aler, se li rois le trouvoit en consel, sour le mois d'aoust ou [sour] le septembre en Portingal et renforchier l'armée de son frère. Et encore i avoit un autre point pour quoi li dus de Lancastre besongnoit à demorer en Engletière, che estoit pour ce que li rois d'Engletière avoit renvoiiet certains messages avoecq le duc de Tassem et l'arcevesque de Ravane deviers le roi d'Allemaigne, pour avoir sa sereur à moullier ou pour savoir comment il en seroit, car on en estoit en grans tretiés et avoit on estet plus d'un an. Si i estoient d'Engletière li evesques de Saint David et messires Simons Burlé, pour toutes ces coses confremer au mieux que on poroit. A ce conseil s'acordèrent li rois et tout li signeur, et se departi li parlemens sour cel estat, et furent nommet et escript li baron et li chevalier qui en Portingal iroient avoecques le conte de Cambruge.

§ 211. Li dus de Lancastre ordonna toutes ses besongnes et se departi dou roi et de ses frères, et, au congiet prendre au conte de Cambruge, son frère, il li jura par sa foi loiaulment que, li revenu d'Escoce,

il ordonneroit tellement ses besongnes que il le sieuroit hastéement en Portingal, voire se plus grans empechemens, que il ne veoit encores, ne estoient apparant en Engletière n'i avenoient. Sus cel estat, se departi li dus de Lancastre et prist le chemin d'Escoce, et chevaucoit tant seullement li et ses hostés.

Encores en che parlement darrainement fait à Londres, fu ordonnés messires Henris de Persi, contes de Northombrelande, à estre regars de toute la terre de Northombrelande et de l'evesquiet de Durames, rentrant jusques en Galles et la rivière de Saverne. Si se departi de Londres pour aler celle part, mais che fu quinse jours apriès chou que li dus de Lancastre fu partis. Ossi se departi dou roi et dou conte de Bouquighem, son frère, li contes de Cambruge, pour aler ens ou voiage que il avoit empris. Si fist faire ses pourveances à Pleumoude, un port sus mer en la conté de Barquesière, et s'en vint là tout premiers et enmena avoecques lui sa femme, madame Isabel, et sen fil Jehan, et estoit li intention de li telle, et il l'acompli, que il les menroit en Portingal. Avoec le conte de Cambruge estoient de signeurs : premierement messires Mahieux de Gournai, connestables de l'ost, messires li canonnes de Robersart, messires [Raimons] de Castiel Noef, messires Guillaume de Biaucamp, mareschaulx de l'ost, le soudich de l'Estrade, le signeur de la Barde, le signeur de Thaleboz, messires Guillaume Helmen, messires Thumas Simon, Milles de Windesore, messires Jehans de [Sandevich] et pluiseurs autres; et estoient le somme de cinc cens hommes et otant d'archiers. Si vinrent cil signeur et leurs gens à Pleumoude, et là se logièrent ou ens es villages d'environ, pour

attendre vent et cargier leurs vaissaux petit à petit; et ne devoient passer nuls chevaulx, car li chemins est trop loing d'Engletière jusques à Lusebonne en Portingal. Et estoit li chevaliers portingallois, messires Jehans [Frenando] en leur compaignie, qui s'en aloit avoecq eulx. Si sejournèrent plus de trois sepmaines sus le mer, en faissant leurs pourveances et en attendant vent, que il avoient contraire.

Et entrues s'en aloit li dus de Lancastre vers Escoce, et fist tant par ses journées que il vint à le chitté de Beruich, c'est le darrainne ville à ce lés là de toute Engletière; et, quant il fut là venus, il s'i aresta et envoia un hirault en Escoce deviers le roi et les barons, et leur mandoit que il estoit là venus pour traire sour marce, enssi que d'usage avoient eu dou tamps passé, et, se il se voloient traire avant, il en fust segnefiiés : autrement il savoit bien qu'il en avoit à faire. Li hiraus dou duc parti de Bervich et chevaucha vers Haindebourcq, où li rois Robers d'Escoce, li contes de Douglas, li contes de le Mare, li contes de Mouret et li baron d'Escoce estoient tout asamblé, car il avoient ja entendu que li dus de Lancastre venoit celle part pour traitier à euls, et pour che s'estoient il mis en la souverainne ville d'Escoce, sus les frontières d'Engletière, tout ensamble, et enssi les trouva li hiraus d'Engletière envoiés de par le duc de Lancastre, liquels fist son message bien et à point, et fu bien et volentiers oïs, et eut responsse de par les signeurs d'Escoce qui li dissent enssi que volentiers il oroient le duc parler. Si rapporta li hiraus sauf conduit pour le duc de Lancastre et toutes ses gens, à durer tant comme il seroient sur marce et que il parlementeroient ensamble. Et s'en

retourna li hiraus confortés et pourveus des asseurances, et retourna à Bervich, et monstra au duc tout ce que fait avoit. Sur ce, li dus de Lancastre se departi de Bervich, mais à son departement il laissa toutes ses pourveances en la ville, et puis prist le chemin de Rosebourc, et là se loga une nuit, et à l'endemain il s'en vint logier en l'abbeïe de Mauros sur la [Tuide] (c'est une abbeïe qui depart les deus roiaulmes, Escoce et Engletière), et là se tint li dus et ses hostels tant que li Escot furent venu à la [Morlane], à trois petites liewes de là; et, quant il furent venu, li dus en fu segnefiiés. Si commenchièrent li traitiet et li parlement entre les Escos et les Englès, et durèrent plus de quinse jours.

En ces tretiés durans et parlemens faissans, avinrent en Engletière très grans meschiés de rebellions et de esmouvement de menu peuple, par lequel fait Engletière en fu sus le point que de estre toute perdue sans recouvrier, ne onques roiaulmes ne païs n'en fu [en si] grant peril ne aventure comme il le fu en celle saisson; et, pour la grant aisse et craisse où li menus peuples d'Engletière gratoit et vivoit, s'esmut et esleva ceste rebellion, enssi que jadis s'esmurent et eslevèrent en France li Jaque Bonhomme, qui i fissent moult de maulx et par quels incidensses li nobles roiaulmes de France a esté moult grevés.

§ 212. Che fu une mervilleuse cose et de povre fondacion, dont ceste pestillensse commencha en Engletière; et, pour donner exemple à toutes manières de bonnes gens, j'en parlerai et le remonstrerai selonc ce que dou fait et de le incidensse j'en fui adont infour-

més. Uns usages est en Engletière, et ossi est il en pluiseurs païs, que li noble ont grant francisse sus leurs hommes et les tiennent en servage, c'est à entendre que il doivent de droit et par coustume labourer les terres des gentils hommes, quellier les grains et amener à l'ostel, mettre en la grange, batre et vaner, et par servage les fains fener et amener à l'ostel, la busce copper et amener à l'ostel, et toutes telles oevres; et doient cil homme tout ce faire par servage as signeurs, et trop plus grant fuisson de teis gens a en Engletière que ailleurs, et en sont li gentil homme et li prelat ou doient estre servi, et par especial en la conté de Kemt, d'Exsexs, de Sousexs et de [Beteforde] en i a plus que ens ou demorant de toute Engletière.

Ches meschans gens ens es contrées que j'ai nommées se commenchièrent à eslever, pour che que il dissoient que on les tenoit en trop grande servitude, et que au commenchement dou monde il n'avoit esté nuls sers ne nuls n'en pooit estre, se il ne faissoit traïson envers son signeur, enssi comme Lucifer fist envers Dieu; mais il n'avoient pas celle taille, car il ne estoient ne engle ne esperit, mais homme fourmet à la samblance de leurs signeurs, et on les tenoit comme bestes, laquel cose il ne voloient ne pooient plus souffrir, mais voloient estre tout un, et, se il labouroient ou faissoient aucuns labourages pour leurs signeurs, il en voloient avoir leur salaire.

En ces esrederies les avoit dou tamps passet grandement mis et boutés uns fols prestres d'Engletière, de la conté de Kemt, qui s'appelloit Jehans Balle, et, pour ses folles parolles, il en avoit jeut en prison devers l'arcevesque de Cantorbie par trop de fois, car

cils Jehans Balle avoit eut d'usage que, les jours dou diemence après messe, quant toutes les gens issoient hors dou moustier, il s'en venoit en [l'aitre] et là praiechoit et faissoit le peuple assambler autour de li, et leur dissoit : « Bonnes gens, les coses ne poent bien aler en Engletière ne iront jusques à tant que li bien iront tout de commun et que il ne sera ne villains ne gentils homs, que nous ne soions tout ouni. A quoi faire sont cil, que nous nommons signeur, plus grant maistre de nous? A quoi l'ont il deservi? Pour quoi nous tiennent il en servitude? Et, se venons tout d'un père et d'une mère, Adam et Eve, en quoi poent il dire ne monstrer que il sont mieux signeur que nous, fors parce que il nous font gaaignier et labourer ce que il despendent? Il sont vestu de velours et de camocas fourés de vair et de gris, et nous sommes vesti de povres draps. Il ont les vins, les espisses et les bons pains, et nous avons le soille, le retrait [et] le paille, et [buvons] l'aige. Ils ont le sejour et les biaux manoirs, et nous avons le paine et le travail, et le pleue et le vent as camps, et faut que de nous viengne et de nostre labeur ce dont il tiennent les estas. Nous sommes appelé serf et batu, se nous ne faissons presentement leur service; et [si] n'avons souverain à qui nous nos puissons plaindre ne qui nous en vosist oïr ne droit faire. Alons au roi, il est jovenes, et li remonstrons nostre servitude, et li dissons que nous vollons qu'il soit autrement, ou nous i pourverrons de remède. Se nous i alons de fait et tout ensamble, toutes manières de gens qui sont nonmé serf et tenu en servitude, pour estre afranchi, nous sieuront. Et, quant li rois nous vera ou [orra], ou bellement ou aultrement, de remède il i pourvera. »

Enssi dissoit cils Jehans Balle et parolles semblables les diemences par usage, à l'issir hors des messes as vilages, de quoi trop de menues gens l'ooient. Li aucun qui ne tendoient à nul bien disoient : « Il dist voir! » et murmuroient et recordoient l'un à l'autre as camps ou alans leurs chemins ensamble de village à autre ou en leurs maisons : « Tels coses dist Jehans Balle, et [si] dist tout voir. » Li archevesques de Cantorbie, qui en estoit enfourmés, faissoit prendre che Jehan et le mettre en prisson, et l'i tenoit deus ou trois mois pour li castiier; et mieux vausist que très la première fois il l'eust condempné à tousjours en prisson ou fait morir que che que il en faissoit, car il le delivroit et n'avoit point consience de li faire morir; et, quant Jehans estoit hors de le prisson de l'arcevesque, il rentroit en sa russe comme en devant.

De sa parolle, de sa vie et de ses oevres furent aviset et enfourmet trop grant fuisson de menues gens en la citté de Londres, qui avoient envie sur les rices et sour les nobles, et commenchièrent à dire entre euls que li roiaulmes d'Engletière estoit trop mal gouvrenés, et que il estoit d'or et d'argent desroeubés par ceulx qui se nommoient nobles : si commenchièrent ces mescheans gens en Londres à faire le mauvais et à iaulx reveler et segnefiier à ceulx des contrées dessus dites que il venissent hardiement à Londres et amenaissent leur peuple, il trouveroient Londres ouverte et le commun de leur acord, et feroient tant devers le roi que il n'i aroit nul serf en Engletière.

§ 213. A ces proumesses s'esmurent chil de la conté de Kemt, cil d'Exsexs, de Sousexses, de Beteforde et

des païs d'environ, et se missent au chemin et vinrent vers Londres; [et se assemblèrent de pluseurs contrées et de pluseurs villages au retour de Londres], et estoient bien soissante mille, et avoient un souverain cappitain, qui s'appelloit Wautre Tillier; avoecques li estoient, et de sa compaignie, Jaque Strau et Jehan Balle. Cil troi estoient li souverain cappitainne de tous, et, le grigneur entre eulx, c'estoit Wautre Tillier; et cils Wautres estoit uns couvrères de maisons de tieulle : mauvais gars et envenimés estoit. Quant ces mescheans gens se commenchièrent à eslever, sachiés, li Londriien, excepté cil de leur sexte, en furent tout effraé, et eurent conseil li maires de Londres et li rice homme de la ville, quant il les sentirent enssi venir de tous costés, que il leur fremeroient les portes et n'en lairoient nul entrer en la ville, enssi qu'il fissent. Mais, quant il [eurent] tout l'afaire bien imaginet, [il dissent] que non feroient et que il se metteroient en grant peril de tous leurs fourbours ardoir. Si leur ouvrirent leur ville, et il i entrèrent ens par [fous] d'un village cent ou deus cens ou vint ou trente, enssi que les villes estoient peuplées; et, enssi que il venoient en Londres, il se logoient. Et sachiés en verité que bien les troi pars de ces gens ne savoient que il se demandoient ne qu'il queroient, mais sieuoient l'un l'autre, enssi que bestes et enssi que li Pastouriel fissent jadis, qui dissoient que il aloient conquerre la Sainte Terre, et puis tout ala à noient. Enssi venoient ces povres gens et cil villain à Londres de cent lieues, de soissante lieues, de quarante lieues, de vint lieues et de toutes les contrées environ Londres; mais la grigneur plenté en vint des terres dessus dittes de la conté de Kemt et d'Exsexs, et deman-

doient en venant le roi. Li gentil homme dou païs, chevalier et escuier, se commenchièrent à doubter, quant il sentirent tel peuple reveler, et, se il furent en doubte, il i ot bien raison, car pour mains s'effrée on bien. Si se commenchièrent à mettre ensamble au mieux et au plus bel qu'il peurent.

En che jour que ces meschans gens de la conté de Kemt venoient à Londres, retournoit de Cantorbie la mère dou roy d'Engletière, la princesse de Galles, et venoit de pelerignage. Si en fu en trop grant aventure de estre perdue par eux, car ces mescans gens saloient sur son char en venant et li faissoient moult de desrois, de quoi la bonne dame fu en grant esmai de li meïsmes que par [aucune] cose il ne li fesissent violensse ou à ses damoiselles. Toutesfois Dieux l'en garda, et vint en un jour de Cantorbie à Londres, ne onques ne s'osa anuitier sour le chemin.

A ce jour estoit li rois Richars, ses fils, ens ou castiel de Londres; si vint là le princesse et trouva le roi, dalés li le conte de Sasleberi, l'arcevesque de Cantorbie, messire Robert de Namur, le signeur de Gommegnies et pluiseurs autres, qui se tenoient tout dalés li pour le doutance de ces gens qui se reveloient enssi, et ne savoient que il demandoient. Et cheste rebellion estoit bien sceue en l'osteil dou roi avant que il le monstraissent ne que cils peuples isist hors de leurs lieux; et, se n'i metoit point li rois remède ne conseil, dont on se poeut moult esmervillier; et, afin que tout signeur et bonnes gens qui ne voellent que bien i prendent exemple pour corigier les mauvais et les rebelles, je vous esclarcirai che fait tout plainement, enssi qu'il fu demenés.

§ 214. Le lundi, le premier jour de la sepmainne, à bonne estrine, devant le jour dou Sacrement, en l'an mille trois cens quatre vins et un, se departirent ces gens et issirent hors de leurs lieux pour venir vers Londres et pour parler au roi et pour estre tout franc, car il voloient que il n'i eust nul serf en Engletière. Et s'en vinrent à Saint Thomas de Cantorbie, et là estoient Jehans Balle, qui quidoit trouver l'arcevesque dou dit leu (mais il estoit à Londres avoecques le roi), Wautre Tieullier et Jaques Strau. Quant il entrèrent en Cantorbie, toutes gens leur firent feste, car toute li ville estoit de leur sexte, et là eurent conseil et parlement ensamble que il venroient à Londres deviers le roi; et envoièrent de leurs gens et de leurs compaignons oultre le Tamisse en Exsexs, en Sousexsexs, en la conté de Stafort et de Betefort parler au peuple, que tout venissent de l'autre costé à Londres : si encloroient Londres. Enssi ne leur poroit li rois escaper, et estoit leur intention que, le jour dou Sacrement ou l'endemain, il se trouveroient tout ensamble.

Cil qui estoient en Cantorbie entrèrent en l'abbeïe de Saint Thumas et i firent moult de desrois, et pillèrent et fustèrent le cambre de l'arcevesque, et dissoient, en pillant et en portant hors : « Cils canceliers d'Engletière a eu bon marchié de ce meuble : il nous rendera conte temprement des revenues d'Engletière et des grans pourfis que il a levés puis le couronnement dou roi. » Quant il eurent che lundi fusté l'abbeïe de Saint Thomas et l'abeïe de Saint Vinchant, il se partirent [l'endemain] au matin, et tous li peuples de Cantorbie avoecq eulx, et prissent le chemin de Roceste. Et enmenoient toutes gens des villages à destre et à

senestre, et, en cheminant et allant, il fondefloient et abatoient, enssi que uns tempestes, maisons d'avocas et de procureurs de le court dou roi et de l'arcevesque, et n'en avoient nulle merci.

Quant il furent venu à Rocestre, on leur fist grant chière, car les gens de la ville les attendoient, qui estoient de leur sexte, et alèrent ou castiel et prissent le chevalier qui gardiiens en estoit et cappitainne de la ville, et se nommoit messires Jehans Meuton. [Si] li dissent : « Il faut que vous en venés avec nous et que vous soiés nos souverains menères et cappitains, pour faire che que nous voldrons. » Li chevaliers s'excusa moult bellement, et remonstra pluiseurs raisons d'escusances, se elles peussent riens valloir, mais nenil, car on li dist : « Messire Jehan, messire Jehan, se vous ne faites ce que nous vollons, vous estes mors ! » Li chevaliers veoit che peuple tout foursené et aparilliet de li ochire : si doubta le mort, et obeï à eux, et se mist oultre son gré en leur route.

Tout en tel manière avoient fait cil des autres contrées d'Engletière, d'Exsexes, de Sousexses, de Kemt, de Stafort, de Betefort, de l'evesquiet de [Norduich], jusques à [Gernemue] et jusques à [Line], et mis les chevaliers et les gentils hommes en leur obeïssance, et tels que le signeur de [Morlais], un grant baron, messire Estièvene de Halles et messire [Estienne] de [Cosington], et les faissoient venir avoec eux.

Or, regardés le grant derverie. Se il fuissent venu à leur entente, il eussent destruit tous les nobles en Engletière ; et après en autres nations tous menus peuples se fust revelés, et prendoient piet et example sour cheux de Gaind et de Flandres, qui se rebelloient

contre leur signeur. Et en celle propre anée li Parisiien le fissent ossi et trouvèrent à faire les maillès de fier, dont il fissent plus de vint mille, sicom je vous recorderai quant je serai venus jusques à là, mais nous poursieurons à parler premierement de ceulx d'Engletière.

§ 215. Quant cils peuples, qui estoit logiés à Rocestre, eurent fait che pour quoi il estoient là venu, il se departirent et passèrent la rivière et vinrent à Brainforde, et toudis tenant leur oppinion d'abatre à destre et à senestre devant eux hostels et mansions d'avocas et de procureurs. Ne nul n'en deportoient, et copèrent en venant à pluiseurs hommes les testes et cheminèrent tant qu'il vinrent à quatre lieues de Londres, et se logièrent sour une montaigne que on appelle ou païs Blaquehède, c'est à dire en françois la Noire Bruière, et dissoient en venant que il estoient au roi et au noble commun d'Engletière.

Quant cil de Londres seurent que il estoient si priès d'eux logiés, il fremèrent le porte dou pont de la Tamise et i missent gardes; et ceste ordonnance fist faire li maires de Londres, sire Jehans Walourde, et pluiseurs rices bourgois de Londres qui n'estoient pas de leur sexte, mais il en i avoit en Londres de menues gens plus de trente mille.

Adont eurent avis chils peuples, qui estoit logiés sour la montaigne de Blaquehède, que il envoieroient leur chevalier devers le roi parler à li qui estoit en la Tour, et li manderoient que il venist parler à eux, et que tout ce que il faisoient, c'estoit pour li, car li roiaulmes d'Engletière un[e] grant fuison d'ennées avoit esté mal

gouvrenés à l'honneur dou roiaulme et au pourfit du menu peuple, et par ses oncles et par son clergiet et princhipaument par l'arcevesque de Cantorbie, son cancelier, dont il voloient ravoir compte.

Li chevaliers n'osa dire ne faire dou contraire, que il ne venist sus le Tamisse à l'encontre de la Tour, et se fist naviier oultre l'aighe. Li rois et cil qui estoient ou castiel de Londres, qui desiroient à oïr des nouvelles, quant il veïrent le batelet venir fendant la Tamisse, si dissent : « Vechi aucune ame qui nous aporte nouvelles! » Et estoient, je vous di, en grant doubtance là dedens. Evous venir au rivage le chevalier : on li fist voie; on le mena devant le roi qui estoit en une cambre, le princesse sa mère dallés li et ses deus frères, messire Thumas le conte de Kemt, messire Jehans de Hollandes, le conte de Sasebry, le conte de Waruich, le conte d'Asquesuffort, l'archevesque de Cantorbie, le grant prieux d'Engletière dou Temple, messire Robert de Namur, le signeur de Vertaing, le signeur de Gommegnies, messire Henri de Senselles, le maire de Londres et aucuns bourgois notables de Londres, qui tout se tenoient dalés le roi. Li chevaliers messires Jehans Meuton, qui bien fu cogneus entre iaulx, car il estoit officiers dou roi, se mist en genous devant le roi, et li dist : « Mon très redoubté signeur, ne voelliés mies prendre en desplaissance le mesage que il me convient faire, car, chiers sires, c'est de force que je sui venus si avant. » — « Nenil, dist li rois, messire Jehan, dites che dont vous estes cargiés : je vous tieng pour excusé. » — « Très redoubtés sires, li communs de vostre roiaulme m'envoie devers vous pour traitiier, et vous prient que vous

voelliés venir parler à eux sus la montaigne de la Blaquehède, car il ne desirent nullui à avoir que vous; et n'aiés nulle doubtance de vostre personne, car il ne vous feront ja mal, et vous tiennent et tenront tousjours à roi; mais il vous monsteront, che dient, pluiseurs coses qui vous sont necessaires à oïr, quant il parleront à vous, desquels coses je ne sui pas cargiés de vous dire. Mais, très chiers sires, voelliés moi donner response telle qui les apaisse et que il sachent de verité que j'aie esté [devers] vous, car il ont mes enffans en ostages pour moi vers euls et les feroient morir, se je ne retournoie. » Respondi li rois : « Vous arés response, et tantos. »

Adont se consilla li rois, et demanda quel cose estoit bonne à faire de ceste requeste. Li rois fu adont consilliés que le matin le joedi il venissent aval sus la rivière de Tamisse et que sans faute il iroit parler à eulx. Quant messires Jehans Meuton eut celle response, il ne demanda plus : il prist congiet au roi et as barons et rentra en son batiel et rapassa la Tamisse, et retourna sus la montaigne où il avoit plus de soissante mille hommes, et leur donna response que à l'endemain au matin il envoiaissent leur conseil sus la Tamisse, que li rois venroit là parler à eux. Ceste responsse leur plaissi grandement, et s'en contentèrent tout, et passèrent le nuit au mieux qu'il peurent. Et sachiés que les quatre pars d'eus junèrent par deffaute de vivres, car il n'en avoient nuls, dont il estoient tout courouchiet, et c'estoit raisons.

§ 216. En che tamps estoit li contes de Bouquighem en Galles, car il i tient bel hiretage et grant de par sa

femme, qui fu fille au conte de Norhantonne et de Herffort; mais la vois estoit tout commune aval Londres que il estoit avoeques che peuple, et dissoient li aucun pour certain que il l'i avoient veu, pour un Thomas, qui trop bien le resambloit, de la conté de Kemt, qui estoit entre eulx.

Li contes de Cambruge et li baron d'Engletière, qui gissoient à Pleumonde et qui apparilloient leurs vaissaulx pour aler en Portingal, estoient tout enfourmé de ceste rebellion et dou peuple qui se commenchoit à eslever : si se doubtèrent que leurs voiages n'en fust rompus ou que li communs d'Engletierre, de Hantonne, de Wincestre et de le conté d'Arondiel ne les venist courir sus. Si desancrèrent leurs nefs et issirent hors dou havene à grant painne et à vent contraire, et se boutèrent en le mer, et là ancrèrent, atendant vent.

Li dus de Lancastre, qui estoit sus marce entre le Mourlane, Rosebourc et [Miauros], et qui là parlementoit as Escos, estoit ossi tous enfourmés de ceste rebellion et de sa personne en grant doubte, car bien savoit que il estoit petitement en le grace dou commun d'Engletière; mais nonobstant toutes ces coses, [si] demenoit il moult sagement ses traitiés envers les Escochois. Li contes [de] Douglas, li contes de Mouret, li contes de Surlant, messires Thumas de Verssi et chil Escot, qui pour le roi et le païs d'Escoche faissoient et menoient ces tretiés, savoient bien toute la rebellion d'Engletière et comment li peuples se commenchoit de toutes pars à rebeller contre les nobles; si dissoient : « Engletière gist en grant branle et peril que de estre toute destruite. » Et vous di que ens leurs traitiés il s'en tenoient plus fort enviers le duc de Lancastre et son conseil.

Or parl[er]ons dou commun d'Engletière, comment il perseverèrent.

§ 217. Quant che vint le jour du Saint Sacrement au matin, li rois Richars d'Engletière oï messe en la Tour de Londres, et tout li signeur. Apriès messe, il entra en sa barge, li contes de Sasleberi, li contes de Waruich, li contes d'A[cque]sufort et aucun chevalier en sa compaignie, et naviièrent à rimes pour venir oultre la Tamisse sour le rivage, en alant vers le Ride-ride, un manoir dou roi, où plus avoit plus de dis mille bons hommes qui là estoient descendu de la montaigne, pour veoir le roi et pour parler à lui. Quant il veïrent la barge dou roi venir, il commenchièrent tout à huer et à donner un si grant cri que che sambloit proprement que tout li diable d'infer fussent venu en leur compaignie. Et vous di que il avoient amené messire Jehan Meuton, leur chevalier, avoecques euls, à le fin que, se li rois ne fust venus et que il l'euissent trouvé en bourde, il l'eussent devoret et detrenchiet pièce à pièce. Tout che li avoient il proumis.

Quant li rois et li signeur veïrent che peuple qui enssi se demenoit, il n'i ot si hardi que tout ne fuissent effraé, et n'eut mies li rois conseil des barons qui là estoient que il presist terre, mais commenchièrent à wauler la barge amont et aval sus le rivière, et dont dist li rois : « Signeur, que vollés vous? Dites le moi. Je sui chi venus pour parler à vous. » Il li dirent de une vois, chil qui l'entendirent : « Nous volons que tu viegnes sus terre, et nous te monsterons et dirons plus aissiement che qu'il nous fault. » Adont respondi li contes de Sasleberi pour le roi, et dist : « Signeur,

vous n' iestes mies en estat ne en arroi que li rois doie maintenant parler à vous. » A ces mos, il n'i ot plus riens dit. Li rois fu consilliés dou retourner, et retourna ens ou castiel de Londres, dont il estoit partis.

Quant ces gens veïrent que il n'en aroient autre cose, si furent tout enflamé d'aïr et retournèrent en la montaigne où li grans peuples estoit, et recordèrent comment on leur avoit respondu et que li rois estoit rallés en la Tour à Londres. Adont criièrent il tout de une vois : « Alons tos à Londres! » Lors se missent il au chemin, et s'avalèrent sus Londres, en fondeflant et abatant manoirs d'abés, d'avocas et de gens de court, et vinrent en es fourbous de Londres qui sont grant et bel. Si i abatirent pluiseurs biaulx hostels, et par especial il abatirent les prisons dou roi que on dist les Mareschauchies, et furent delivret tout li prisonnier qui dedens estoient; et fissent en ces fourbous moult de desrois, et manechoient à l'entrée dou pont ceulx de Londres pour tant que il avoient clos les portes dou pont, et dissoient que il arderoient tous leurs fourbours et conqueroient Londres par force, et l'arderoient et destruiroient toute.

Li communs de Londres (moult en i avoit, qui estoient de leur acord) se missent ensamble et demandèrent : « Pour quoi ne laist on ces bonnes gens entrer en la ville? Ce sont nos gens, et tout ce qu'il font, c'est pour nous. » Adont de force il convint que les portes fuissent ouvertes. Si entrèrent ens ces gens tous afamés, et se boutèrent tantos par ces maisons bien pourveues de pourveances, et s'ataquièrent au boire et au mengier. On ne leur veoit riens, mais estoit on

tout rebrachiet de faire bonne chière et de mettre avant vivres et boires, pour iaulx apaissier.

Adont s'en alèrent les cappitainnes, Jehan Balle, Jaque Strau et Vautre Tieullier, tout droit parmi Londres, en leur compaignie plus de trente mille hommes, à l'ostel de Savoie, ou chemin de Wesmoustier le palais dou roi, un très bel ostel seant sus le Tamisse et hostel au duc de Lancastre. Tantos il entrèrent ens et tuèrent les gardes et l'ardirent en feu et en flame. Quant il eurent fait cel outrage, il ne se cessèrent mies atant, mais s'en alèrent à le maison de l'Oppitalier de Rodes, que on dist Saint Jehan de [Calerwille], et ardirent maison, hospital, moustier et tout. Avoec tout ce, il allèrent de rue en rue, et tuèrent che jour tous les Flamens que il trouvèrent en eglises, en moustiers et en maisons partout, ne nuls n'estoit deportés. Et efforchièrent pluiseurs maisons de Lombars et prissent des biens, qui dedens estoient, à leur vollenté, car nuls ne leur ossoit aler au devant. Et tuèrent un rice homme en la ville, que on appelloit Richart Lion, auquel, dou tamps passé, en France, Wautre Tieullier, ens es guerres, avoit esté varlès; mais Richart Lion avoit une fois batu son varlet. Si l'en souvint et i mena ses gens, et li fist coper la teste devant li et mettre sus une glave et porter parmi les rues de Londres. Enssi se demenoit cils mescheans peuples comme gens foursenés et esragiés, et fissent ce joedi moult de desrois parmi Londres.

§ 218. Quant che vint sus le soir, il s'en vinrent tout logier et amaignagier en le place que on dist Sainte Katerine, devant le Tour et le castiel de Londres,

et dissent que jamais de là ne partiroient si aroient eu le roi à leur vollenté, et leur aroit acordé tout che que il demandoient; et dissoient oultre que il voloient conter au cancelier d'Engletière et savoir que li grans avoirs que on avoit levé parmi le roiaulme d'Engletière puis cinc ans estoit devenus, et, se il n'en rendoit boin compte et souffissant à leur plaissance, mal pour lui. Sus cel estat, quant il eurent tout le jour fait parmi Londres as estraingniers des mauls assés, se logièrent il devant la Tour.

Si poés bien croire et savoir que ce estoit grans hideurs pour le roi et pour ceuls qui là dedens avoec lui estoient, car à le fois chils mescheans peuples huoit si hault que il sambloit que tout li diable d'infer fuissent entre iaulx. Sus le soir avoient eu en conseil li rois d'Engletière, si frère et si baron qui en la Tour estoient, parmi l'avis de sire Jehan Walourde, maieur de Londres, et de aucuns bourgois notables de Londres, que sus le mienuit on venroit tout armet par quatre rues de Londres courir sus ces mescheans gens, qui bien estoient soissante mille, entrues que il dormiroient, car il seroient tout enivré, et en tueroit on otant que de mousches, car, de vint, un il n'en i aroit nul armet, et vous di que ces bonnes gens et rices gens de Londres estoient bien aissiet de tout che faire, car il avoient en leurs maissons repus secretement leurs amis et leurs varlès, qui estoient tout armet. Et ossi messires Robers Canolles estoit en son hostel et gardoit son tresor à plus de sis vint compaignons tous aprestés, qui tantos fuissent sailli avant, se il en euissent esté manchevi; ossi fust messire Perducas de Labret, qui pour che tamps estoit à Londres. Et se

fuissent bien trouvet entre set et uit mille hommes tous armés; mais il n'en fu riens fait, car on doubta trop le demorant dou commun de Londres, et dissent li sage au roi, li contes de Sasleberi et li autre : « Sire, se vous les poés apaissier par belles parolles, c'est le milleur et le plus pourfitable, et leur acordés tout ce que il demandent liement, car, se nous commenchiens cose que nous ne peuissiens achiever, il n'i aroit jamais nul recouvrier que nous et nos hoirs ne fuissons desert et Engletière toute deserte. » Cils consaulx fu tenus, et contremandés li maires que il se tenist tous quois et ne fesist nul samblant de esmeutin. Il obeï : che fu raissons. En la ville de Londres avoecques le maieur a douse eschevins; li noef estoient pour li et pour le roi, sicom il le monstrèrent, et li troi de la sexte [de] ce mescheant peuple, sicom il fu puisedi sceu et cogneu, dont il [le] comparèrent moult chier[em]ent.

§ 219. Quant che vint le venredi au matin, chils peuples qui estoit logiés en la place de Sainte Cateline devant le Tour se commenchièrent à aparillier et à criier moult hault et à dire que, se li rois ne venoit parler à eux, il assauroient le castiel et le prenderoient de force et ociroient tous ceuls qui dedens estoient. On doubta ces manaces et ces parolles, et eut li rois conseil que il isteroit parler à euls, et leur envoia dire que il se traïssissent tout au dehors de Londres en une place que on dist le [Milinde], une moult belle prée, [où] les gens vont esbattre en esté, et là leur acorderoit li rois et [otroieroit] tout che que il demanderoient. Li maires de Londres leur noncha tout cela et fist le crit de par le roi que, qui voloit parler au roi,

il alast en le place dessus dite, car li rois iroit sans faute.

Adont se commenchièrent à departir ces gens les communs des villages et iaus à traire et à aler celle part, mais tout n'i alèrent mies, et n'estoient mies tout de une condition, car il en i avoit pluiseurs qui ne demandoient que le rihote et le destrution des nobles et Londres estre toute courue et pillie. Che estoit le principaulx matère pour quoi il avoient commenchiet, et bien le monstroient, car, sitrestos que la porte dou castiel fu ouverte et que li rois en fu issus et si doi frère, li contes de Sasleberi, li contes de Waruich, li contes d'Aquesufort, messires Robers de Namur, li sires de Vertaing, li sires de Goumegnies et pluiseur autre, Wautre Tieullier, Jaques Strau et Jehan Balle et plus de quatre cent entrèrent ens ou castiel et l'efforchièrent, et sallirent de cambre en cambre et trouvèrent l'arcevesque de Cantorbie, que on appeloit Simon, vaillant homme et preudomme durement, cancelier d'Engletière, liquelx avoit tantos fait le divin office et celebré messe devant le roi; il fu pris de ces gloutons et là tantos decollés. Ossi fu li grans prieus de Saint Jehan de l'Ospital et uns frères meneurs, maistres en medechine, liquels estoit au duc de Lancastre; et pour che fu il mors ou despit de son maistre, et uns sergans d'armes dou roi, que on appelloit Jehan Laige, et ces quatre testes missent il sus longes glaves et les faissoient porter devant iaulx parmi les rues de Londres; et, quant il eurent assés [joué], il les missent sus le pont de Londres, comme il euissent esté traïteur au roi et au roiaulme.

Encores entrèrent cil glouton en la cambre le prin-

cesse et despecièrent tout son lit, dont elle fu si eshidée que elle s'en pasma, et fu de ses varlès et [camberières] prise entre leurs bras et aportée bas en une posterne sour le rivage et misse en un batiel, et de là acouverte et amenée [par la rivière en la Riole, et puis menée] en un hostel que on dist la Garde Robe la Roïne; et là se tint tout le jour et toute la nuit, enssi que une femme demi morte, tant que elle fu reconfortée dou roi, son fil, sicom je vous dirai ensieuant.

§ 220. En venant le roi en celle place que on dist la Millinde au dehors de Londres, s'emblèrent de li, pour le doutance de la mort, et se boutèrent hors de sa route si doi frère, li contes de Kemt et messires Jehans de Hollandes. Ossi fist li sires de Goumegnies, et s'en ala avoecq eulx, et ne s'osèrent amonstrer au peuple en celle place de la Milinde.

Quant li rois fu venus, et li baron dessus nommé en sa compaignie, en la place de la Milinde, il trouva plus de soissante mille homme[s] de divers lieux et de divers villages des contrées d'Engletière. Il se mist tout enmi eux et leur dist moult doucement : « Bonnes gens, je sui vostres rois et vostres sires. Que vous fault? Que vollés vous dire? » Adont respondirent cil qui l'entendirent et dissent : « Nous volons que tu nous afranchisses à tous les jours dou monde, nous, nos hoirs et nos terres, et que jamais nous ne soions tenu ne nommé serf. » Dist li rois : « Je le vous acorde. Retraiiés vous bellement en vos lieux et en vos maissons, enssi que vous estes chi venu par villages et laissiés de par vous de cascun village deus ou trois hommes, et je leur ferai escripre à pooir lettres et

seeler de mon seel, que il en reporteront avoec euls quitement, liegement et francement tout ce que vous demandés. Et, afin que vous en soiés mieux conforté et aseuré, je vous ferai par senescaudies, par casteleries et par mairies delivrer mes banières. »

Ces parolles apaissièrent grandement ce menu peuple, voire les simples et les novisses et les boines gens qui là estoient venu, et ne savoient que il se demandoient, et dissent tout hault : « C'est bien dit! C'est bien dit! Nous ne demandons mieux. » Velà che peuple apaissiet, et se commenchièrent à retraire en Londres.

Encores leur dist li rois une parolle qui grandement les comptenta : « Entre vous, boines gens de la conté de Kemt, vous arés une de mes banières, et vous, cil d'Exsexes, une, et cil de Sousexses, une autre, et cil de Beteforde, une otant bien, et cil de Cambruge, une, cil de Gernemue, une, cil de Stafort, une, cil de Line, une; et vous pardonne tout ce que vous avés fait jusques à ores, mais que vous sieuwés mes banières et en rallés en vos lieux sour l'estat que j'ai dit. » Il respondirent tout : « Oïl. »

Enssi se departi chils peuples et rentra en Londres, et li rois ordonna plus de trente clers che venredi, qui escripsoient lettres à pooir et seeloient et delivroient à ces gens. Et puis se departoient cil qui ces lettres avoient, et s'en ralloient en leurs nations, mais li grans venins demoroit derière, Wautre Tieullier, Jaque Strau et Jehan Balle, et disoient, quoique cils peuples fust apaissiés, que il ne se partiroient pas enssi; et en avoient de leur [acort] plus de trente mille. Si demorèrent en Londres et ne pressoient point

trop fort à avoir lettres ne seaulx dou roi, mais metoient toute leur entente à bouter tel tourble en le ville que li riche homme et li signeur fuissent mort et leurs maisons fustées et pillies. Et bien s'en doubtoient li Londriien : pour ce se tenoient il pourveu dedens leurs hostels tout quoiement de leurs varlès et de leurs amis, cascuns selonc sa poissance. Quant cils peuples fu ce venredi apaissiés et retrais en Londres, et que on leur delivroit lettres seellées à tous lés, et que il se departoient sitretos que il les avoient et en ralloient vers leurs villes, li rois Richars s'en vint en le Riolle en la Garde Robe la Roïne, dist on, où la princesse sa mère estoit retraite toute effraée. Si le reconforta, enssi que bien le seut faire, et demora avoecques li toute celle nuit.

Encores vous voel jou recorder de une aventure qui avint, par ces maleoites gens, devant la chitté de Norduich et par un cappitaine que il avoient, que on appelloit Willaume Listier, liquels estoit de Stafort.

§ 221. Che propre jour dou Sacrement, que ces mescheans gens entrèrent en Londres et que il ardirent l'ostel de Savoie et le moustier et le maison de l'Ospital de Saint Jehan dou Temple, et que le prison dou roi que on dist [Nieugate] fu par euls rompue et brisie et tout li prisonnier delivret, et que il fissent tous ces desrois que vous avés oï recorder, estoient cil des contrées que je dirai premierement de Stafort, de Line, de Cambruge, de Beteforde et de Gernemue tout eslevé et assamblé, et s'en venoient à Londres devers leurs compaignons, car enssi l'avoient il ordonné, et estoit leurs cappitains uns garnemens qui s'appelloit

Listier. En leur chemin, il s'arestèrent devant Norduich, et en venant il en faissoient aler avoecq eux toutes gens, ne nuls villains ne demoroit derière. La cause pour quoi il s'arestèrent devant Norduich, je le vous dirai.

Il i avoit un chevalier cappitaine de la ville, qui s'appelloit messires Robers Salle. Point gentils homs n'estoit, mais il avoit la grace, le fait et le renommée de estre sages et vaillans homs as armes, et l'avoit fait pour sa vaillance li rois Edouwars chevalier, et estoit de membres li mieux tournés et li plus fors homs de toute Engletière. Listiers et ses routes s'avissèrent que il enmenroient che chevalier avoec eux et en feroient leur souverain cappitainne : si en seroient plus cremu et miex amé. [Si] li envoiièrent dire que il venist as camps parler à euls, ou il asauroient la citté et l'arderoient. Li chevaliers regarda que il valoit mieux que il alast parler à eulx, que il fesissent cel outrage; si monta sus son cheval et issi tous seuls hors de la ville, et vint parler à euls. Quant il le virent, il li fissent très grant chière et l'onnourèrent moult, et lui prièrent que il vosist deschendre de son cheval et parler à eulx. Il descendi, dont il fist folie. Quant il fu descendus, il l'environnèrent, et puis commenchièrent à traitier moult bellement, et li dissent : « Robers, vous estes chevaliers et uns homs de grant creance en ce païs et de renommée, moult vaillans homs, et, quoique vous soiiés tels, nous vous connissons bien. Vous n'estes mies gentils homs, mais fils d'un villain et d'un machon, sicom nous sommes. Venés ent avoecques nous, vous serés nos maistres, et nous vous ferons si grant signeur que li quars d'Engletière sera

en vostre obeïssance. » Quant li chevaliers les oï parler, [si] li vint à grant contraire, car jamais n'euist fait ce marchiet; et respondi, en iaulx regardant moult fellement : « Arière, mescans gens, faus et mauvais traïteur que vous estes! Volés [vous] que je relenquisse mon naturel signeur pour telle merdaille que vous estes, et que je me deshonneure? J'aroie plus chier que vous fuissiés tout pendut, enssi que vous serés, car vous n'arés autre fin. » A ces cops il quida remonter sur son cheval, mais il fali de l'estrier, et li chevaulx s'effrea. Adont huèrent il à lui et criièrent : « A le mort! » Quant il oï ces mos, il laissa aler son cheval et traïst une belle longhe espée de Bourdiaux que il portoit, et vous commenche à estoriier et à faire place autour de li, que ce estoit grans biautés dou veoir, ne nuls ne l'ossoit aprochier. Aucun l'aprochoient, mais, de cascun cop qu'il jettoit sur euls, il leur coppoit ou piet ou teste ou brach ou gambe, ne il n'i avoit si hardit qui ne le resongnast; et fist là cils messires Robers tant d'armes que merveilles. Mais ces mescans gens estoient plus de quarante mille : si jettoient, traioient et lanchoient sur li, et il estoit tous desarmés, et, au voir dire, se il eust esté de fier ou d'achier, [si] convenist il que il fust demorés; mais il en tua tous mors douse, sans ceuls que il mehaigna et afolla. Finablement il fu aterrés, et li decoppèrent les jambes et les bras, et le detrenchièrent pièce à pièce. Enssi fina messires Robers Salle, dont che fu damages, et en furent depuis en Engletière courouchiet tout li chevalier et escuier, quant il en seurent les nouvelles.

§ 222. Le samedi au matin, se departi li rois d'En-

gletière de la Garde Robe le Roïne qui siet en la Riolle, et s'en vint à Westmoustier, et oï messe en l'eglise, et tout li signeur avoecques lui. En celle eglise a une image de Nostre Dame à une petite cappelle, qui fait grans miracles et grans vertus, et en lequelle li [roi] d'Engletière ont tousjours eu grant confidence de creance. Li rois fist là ses orissons devant cel image, et se offri à lui, et puis monta à cheval, et tout li baron ossi qui estoient dallés li, et pooit estre environ heure de tierce. Li rois et sa route chevauchièrent toute la cauchie pour entrer en Londres; et, quant il eut chevauchiet une espasse, il tourna sus senestre pour passer au dehors, et ne savoit nuls de verité où il voloit aler, car il prendoit le chemin pour passer au dehors de Londres.

Che propre jour au matin, s'estoient asamblé et quelliet tous les mauvais, desquels Wautre Tieullier, Jake Strau et Jehan Balle estoient cappitainne, et venu parlementer en une grande place que on dist Semitefille, où li marchiés des chevaulx est le venredi, et là estoient plus de vint mille, tout de une aliance; et encores en i avoit biaucop en la ville, qui se desjunoient et buvoient par les tavernes à le grenace, à le malevissie chiés les Lombars, et riens ne paioient : encores tout ewireus qui leur pooit faire bonne chière. Et avoient ces gens, qui là estoient asamblés, les banières dou roi que on leur avoit bailliet le jour devant, et estoient sus un propos cil glouton que de courir Londres et reuber et pillier ce meïsmes jour, et dissoient les cappitainnes : « Nous n'avons riens fait : ces franchisses que li rois nous a donnet nous portent trop petit de pourfit, mais soions tout d'un acord.

Courons ceste grosse ville et riche et poissans de Londres, avant que cil d'Exsexs et de Sousexsexs, de Cambruge, de Beteforde et les autres contrées estrangnes d'Arondiel, de Waruich, de Redinghes, de Barkesiere, d'Asquesufort, de Gillevorde, de Conventré, de Line, de Staffort, de Gernemue, de Lincolle, de Iorc et de Durames viegnent; car tout venront, et sai bien que Bakier et Listier les amenront, et, se nous sommes au dessus de Londres, de l'or et de l'argent et des ricoisses que nous i trouverons et qui i sont, nous arons pris premier, ne ja nous ne nous en repentirons, car, se nous les laissons, cil qui vienent, che vous di, le nous torront. »

A ce conseil estoient il tout d'accord, quant evous le roi qui vient en chelle place, acompaigniés de soissante chevaulx, et ne pensoit point à eulx, et quidoit passer oultre et aler son chemin et laissier Londres. Enssi que il estoit devant l'abbeïe de Saint Betremieu qui là est, il regarde et voit che peuple. Li rois s'arreste et dist que il n'iroit plus avant si saroit de ce peuple quel cose il leur falloit, et, se il estoient tourblé, il les rapaisseroit. Li signeur qui dalés li estoient s'arrestèrent, che fu raisons, quant il s'arresta.

Quant Wautre Thieullier veï le roi qui estoit arestés, il dist à ses gens : « Velà le roi, je voel ale[r] parler à lui. Ne vous mouvés de chi, se je ne vous acène, et, se je vous fach che signe ([si] leur fist un signe), si venés avant, et ochiiés tout, horsmis le roi. Mais au roi ne faites nul mal : il est jones, nous en ferons nostre volenté, et le menrons partout où nous vorrons en Engletière, et serons signeur de tout le royaulme, il n'est nulle doubte. »

Là avoit un juponnier de Londres, que on appeloit Jehan Ticle, qui avoit aporté et fait aporter bien soissante jupons, dont aucun de ces gloutons estoient revesti, et Thieullier en avoit un vesti. [Si] li demandoit Jehans : « Hé sire ! qui me paiera de mes jupons ? Il me faut bien trente mars. » — « Apaisse toi, respondi Tieulliers, tu seras bien paiiés encores anuit. Tient t'ent à moi : tu as crant assés. »

A ces mos, il esperonne un cheval sur quoi il estoit montés, et se part de ses compaignons, et s'en vient droitement au roi et si priès de li que la queue de son cheval estoit sus la teste dou cheval dou roi. Et la première parolle qu'il dist, il parla au roi et dist enssi : « Rois, vois tu toutes ces gens qui sont là ? » — « Oïl, dist li rois, pourquoi le dis tu ? » — « Je le di pour ce que il sont tout à men commandement, et m'ont tout juré foi et loiauté à faire che que je vaurai. » — « A le bonne heure, dist li rois, je voel bien qu'il soit enssi. » Adont dist Tieulliers, qui ne demandoit que le rihotte : « Et quides tu, di, rois, que cils peuples qui là est, et otant à Londres, et tous en men commandement, se doie partir de toi enssi sans porter ent vos lettres ? Nenil ; nous les emporterons toutes devant nous. » Dist li rois : « Il en est ordonné, et il le faut faire et delivrer l'un apriès l'autre. Compains, retraiiés vous tout bellement deviers vos gens et les faites retraire à Londres, et soiés paisieule, et pensés de vous, car c'est nostre entente que cascuns de vous par villages et maries ara se lettre, enssi comme dit est. » A ces mos, Wautre Tieullier jette ses ieus sus un escuier dou roi qui estoit derière le roi et portoit l'espée dou roi, et haoit cils Tieulliers grandement cel

escuier, car autrefois il s'estoient pris de parolles, et l'avoit li escuiers vilonné : « Voires, dist Tieulliers, es tu là ? Baille moi ta daghe. » — « Non ferai, dist li escuiers, pour quoi le te bailleroie je ? » Li rois regarde sus son vallet, et li dist : « Bailles li. » Chils li bailla moult envis. Quant Tieulliers le tint, il en commencha à juer et à tourner en sa main, et reprist la parolle à l'escuier et li dist : « Baille moi celle espée. » — « Non ferai, dist li escuiers, c'est li espée dou roi; tu ne vaulx mies que tu l'aies, car tu n'ies que uns garchons, et, se moi et toi estièmes tout seul en celle place, tu ne diroies ces parolles ne eusses dit, pour ossi grant d'or que cils moustiers de Saint Pol est grans. » — « Par ma foi, dist Tieulliers, je ne mengerai jamais si arai ta teste. » A ces cops estoit venus li maires de Londres, li dousimes montés as chevauls et tous armés desous leurs cottes, et rompi la presse, et veï comment cils Tieulliers se demenoit; si dist en son langage : « Gars, comment es tu si ossés de dire tels parolles en la presence dou roi ? C'est trop pour toi. » Adont li rois se felenia et dist au maieur : « Maires, mettés le main à li. » Entrues que li rois parloit, cils Tieulliers avoit parlé au maieur et dit : « Et, de ce que je di et fach, à toi qu'en monte ? » — « Voire, dist li maires, qui ja estoit avoés dou roi, gars puans, parle[s] tu enssi en la presence de mon naturel signeur ? Je ne voel jamais vivre, se tu ne le comperes. » A ces mos il traïst un grant baselaire que il portoit, et lasque et fiert che Tieullier un tel horion parmi la teste que il l'abat as piés de son cheval. Sitos comme il fu cheus entre piés, on l'environna de toutes pars, par quoi il ne fust veus des assamblés qui là estoient

et qui se dissoient ses gens. Adont descendi uns escuiers dou roi, que on appelloit Jehan Standuich, et traïst une belle espée que il portoit et le bouta, ce Tieullier, ou ventre, et là fu mors. Adont se perchurent ces folles gens là asamblés que leur cappitains estoit ochis. Si commenchièrent à murmurer ensamble et à dire : « Il ont mort nostre cappitaine! alons! alons! ochions tout! » A ces mos, il se rengièrent sus le place par manière de une bataille, cascun son arc devant li, qui l'avoit. Là fist li rois un grant outrage, mais il fu convertis en bien, car, tantos comme Tieulliers fu aterés, il se parti de ses gens tous seuls, et dist : « Demorés chi. Nuls ne me sieue. » Lors vint il au devant de ces folles gens, qui s'ordonnoient pour vengier leur cappitainne, et leur dist : « Signeur, que vous fault? Vous n'avés autre cappitainne que moi : je sui vostres rois; tenés vous en pais. » Dont il avint que li plus de ces gens, sitos comme il veïrent le roi et oïrent parler, il furent tout vaincu et se commenchièrent à defuir, et che estoient li paisiule; mais li mauvais ne se departoient mies, anchois se ordonnoient et monstroient que il feroient quel[que] cose. Adont retourna li rois à ses gens et demanda que il estoit bon à faire. Il fu consilliet que il se trairoient sus les camps, car fuirs ne eslongiers ne leur valloit riens, et dist li maires : « Il est bon que nous fachons enssi, car je suppose que nous arons tantos grant confort de ceuls de Londres des bonnes gens de nostre lés, qui sont pourveus et armés, eux et leurs amis, en leurs maissons. »

Entrues que ces coses se demenoient enssi, couroit une voix et uns effrois parmi Londres en dissant

enssi : « On tue le roi ! on tue le maire ! » pour lequel effroi toutes manières de bonnes gens de la partie du roi sallirent hors de leurs hostels, armés et pourveux, et se traïssent tout devers Semitefille et sus les camps là où li rois estoit trais, et furent tantos environ set mille ou uit mille hommes, tous armés. Là vinrent tout des premerains messires Robers Canolles et messires Perducas de Labreth bien acompaigniés de bonnes gens, et noef des eschevins de Londres ossi, à plus de cent hommes d'armes, et uns poissans homs de la ville, qui estoit des draps dou roi, que on appelloit Nicolas [Brambre], et cils amena une grant route de bonnes gens ; et, enssi comme il venoient, il se rengeoient et se metoient tout à piet et en bataille dallés le roi. D'autre part, estoient ces mescans gens tous rengiés, et monstroient que il se voloient combatre, et avoient les banières dou roi avoec euls. Là fist li rois trois chevaliers ; l'un fu le maieur de Londres, messire Jehan Walourde, l'autre fu messire Jehan Standuich, et le tierch fu messire Nicolles [Brambre]. Adont parlementèrent ensamble li signeur qui là estoient, et dissoient : « Que ferons nous ? Nous veons nos ennemis qui nous euissent volentiers ochis, se il veïssent que il en eussent le milleur. » Messires Robers Canolles consilloit tout oultre que on les alast combatre et tous ochire, mais li rois ne s'i asentoit nullement, et dissoit que il ne voloit pas que on fesist enssi : « Mais voel, dist li rois, que on voist requerre mes banières, et nous verons, en demandant nos banières, comment il se maintenront. Toutesfois, ou bellement ou autrement, je les voel ravoir. » — « C'est bon, » dist li contes de Sasleberi. Adont furent envoiiet cil troi

nouvel chevalier devers eux. Chil chevalier, en venant, leur fissent signe que il ne traïssissent point, car il venoient là pour traitier. Quant il furent venu si priès que pour parler et estre oï, il dissent : « Escoutés. Li rois vous mande que vous li renvoiiés ses banières, et nous esperons que il ara merchi de vous. » Tantos ces banières furent baillies et rapportées au roi. Encore leur fu là commandé de par le roi et sus le teste que, qui avoit lettre dou roi empetrée, il le remesist avant. Li aucun, et ne mies tout, les aportèrent. Li rois les faissoit prendre et deschirer en leur presence.

Vous devés et poés savoir que, sitos que les banières dou roi furent rapportées, ces mescheans gens ne tinrent nul arroi, mais jettèrent la grignour partie de leurs ars jus, et se demuchièrent et se retraïssent en Londres. Trop estoit messires Robers Canolles courouchiés de che que on ne les couroit sus et que on ne ochioit tout ; mais li rois ne le voloit point consentir et dissoit que il en prenderoit bien venganche, enssi qu'il fist depuis. Enssi se departirent et demuchièrent ces folles gens, li uns chà et li autre là, et li rois et li signeur et leurs routes rentrèrent ordonnéement en Londres à grant joie. Et le premier cemin que li rois fist, il vint devers sa dame de mère, la princesse, qui estoit en un hosteil en la Riolle, que on dist la Garde Robe, et là s'estoit tenue deus jours et deus nuis moult esbahie, il i avoit bien raison. Quant elle veï le roi son fil, si fu toute resjoïe : « Ha ! biaux fils, com jou ai hui eu en coer grant paine et grant angousse pour vous ! » Dont respondi li rois, et dist : « Certes, ma dame, je le sai bien. Or vous resjoïssiés,

car il est heure, et loés Dieu, car je ai hui recouvré mon hiretage et le roiaulme d'Engletière que je avoie perdu. » Enssi se tint li rois ce jour dallés sa mère, et li signeur en allèrent cascuns paisiulement en leurs hostelx. Là fu fais uns cris et uns bans de par le [roi] de rue en rue, et tantos que toutes manières de gens qui n'estoient de la nation de Londres ou qui n'i avoient demoret un an entier, partesissent, et, se il i estoient sceu ne trouvé le diemence à soleil levant, il estoient tenu comme traïteur envers le roi, et perderoient les testes. Che ban fait et oï, nuls ne l'ossa enfraindre, et se departirent incontinent che samedi toutes gens et s'en rallèrent tout desbareté en leurs lieux. Jehan Balle et Jaque Strau furent trouvé en une viesse maison repus, qui se quidoient embler, mais il ne peurent, car de leurs gens meïsmes il furent racuset. De leur prisse eurent li rois et li signeur grant joie, car on leur trenca les testes, et de Tieullier ossi; et furent misses sus le pont à Londres, et ostées celles des vaillans hommes que le joedi il avoient decollet. Ces nouvelles s'espardirent tantos environ Londres pour ceux des estragnes contrées qui là venoient et qui mandé de ces mesceans gens estoient. Si se retraïssent tantos en leurs lieux, ne il ne vinrent ne ossèrent venir plus avant.

§ 223. Or vous parlerons dou duch de Lancastre, qui estoit sus les marches d'Escoce en ces jours que ces avenues avinrent et chils revelemens de peuple en Engletière, et traitoit as Escos, au conte de Douglas et as barons d'Escoce. Bien savoient li Escot tout le convenant d'Engletière, et ossi faissoit li dus, mais

nul samblant n'en faissoit as Escos, anchois se tenoit ossi fors en ses traitiés, que dont que Engletière fust toute en bonne pais. Tant fu parlementé et alé de l'un à l'autre que unes trieuwes furent prisses à durer trois ans entre les Escos et les Englès et les roiaulmes de l'un et de l'autre. Quant ces trieuwes furent acordées, li signeur vinrent devant l'un l'autre, en iaulx honnourant, et là dist li contes [de] Douglas au duc de Lanclastre : « Sire, nous savons bien le rebellion et le revelement dou menu peuple d'Engletière et le peril où li roiaulmes d'Engletière par telle incidense est et puet venir : si vous tenons à moult vaillant et à très sage, quant si francement en vos traitiés vous vous estes toudis tenus, car nul samblant n'en avés fait ne monstré. Si vous dissons et offrons que, se il vous besongne confort de cinc cens ou de sis cens lances de nostre costé, vous les trouverés toutes prestes en vostre service. » — « Par ma foi, respondi li dus, biau signeur, grant mercis. Je n'i renonche pas, mais je ne quide point que mon signeur n'ait si boin conseil que les coses venront à bien, et toutesfois je voel de vous avoir un seur sauf conduit de moi et des miens pour moi retourner et tenir en vostre païs, se il me besongne, tant que les coses soient apaissies. » Li contes [de] Douglas et li contes de Mouret, qui avoient là la poissance dou roi, li acordèrent legièrement. Adont prissent il congiet et se departirent li un de l'autre; li Escot s'en rallèrent à Haindebourc, et li dus et li sien retournèrent vers Beruich, et quidoit li dus tout proprement rentrer en la cités de Beruich, car au passer il avoit là laiiet ses pourveances; mais li cappitains de le cité, qui s'appelloit messire Mahieux

[Rademan], li devea et li cloï la porte audevant de li et de ses gens, et li dist que il li estoit deffendu dou conte de Northombrelande, regart et souverain pour le tamps de toute la marce, le frontière et les païs de Northombrelant. Quant li dus entendi ces parolles, [si] li vinrent moult à contraire et à desplaissance. Si respondi : « Comment, Mahieu [Rademan], i a en Northombrelant autre souverain de moi mis et establi, depuis que je passai et que je vous laiiai mes pourveances? Dont vient ceste nouvelleté? » — « Par ma foi, respondi li chevaliers, monsigneur, oïl et de par le roi, et che que je vous en fach, je le fach envis, mais faire le me convient. Si vous prie, pour Dieu, que vous me tenés pour excusé, car il m'est enjoint et commandé, sus men honneur et sus ma vie, que point n'i entrés ne li vostre. »

Vous devés savoir que li dus de Landastre fu moult esmervilliés et courouchiés de tels paroles, et non pas sus le chevalier singullèrement, mais sus ceulx dont li ordenance venoit, quant il avoit traveliet pour les besongnes d'Engletière, et on le soupechonnoit tel que on li clooit et veoit la première ville d'Engletière au lés devers Escoche, et imaginoit que on li faisoit grant blasme, et ne descouvri mies là tout son corage ne ce que il penssoit, et ne pressa plus avant le chevalier, car bien veoit que il n'avoit nulle cause dou faire, et que li chevaliers, sans trop destroit commandement, ne se fust jamais avanchiés de dire et faire ce que il disoit et faissoit. Si issi de che pourpos et prist un aultre, et li demanda : « Messire Mahieu, des nouvelles d'Engletière savés vous nulles? » — « Monsigneur, respondi li chevaliers, je ne sai autres fors telles

que li païs est trop fort esmeuz, et a li rois nos sires escript as barons et as chevaliers de ce païs que il soient tout prest de venir vers li, quant il les mandera, et as gardiiens et castelains des cittés, villes et castiaulx de Northombrelande mandé destroitement et sus la teste, que il ne laissent nullui entrer en leurs lieux et soient bien seur de ce qu'il ont en garde. Mais dou menu peuple qui se revelle devers Londres, je ne sai nulle certaine nouvelle que je peuisse recorder pour verité fors tant que li officiier de là jus, de l'evesqué de Lincolle et de la conté de Cambruge, de Stafort, de Beteforde et de l'evesquiet de Norduich m'ont escript que les menues gens desoulx eulx sont en grant desir que les cosses voissent mal et que il i ait tourble en Engletière. » — « Et de nostre païs, dist li dus de Lanclastre, [de] Derbi et de Lincestre i a nulle rebellion? » — « Monsigneur, respondi li chevaliers, je n'ai point oï dire que il aient passé [Line], Lincole ne Saint Jehan de [Bruvelé]. » Adont s'apenssa li dus, et prist congiet au chevalier, et tourna le chemin de Rosebourc, et là fu il requelliés dou castelain, car il meïsmes au passer l'i avoit mis et establi.

§ 224. Or eut li dus de Lancastre conseil et avis, pour ce que il ne savoit ne savoir justement ne pooit comment les coses se portoient en Engletière ne porteroient encores ne de qui il i estoit amés ne haïs, que il signifieroit son estat as barons d'Escoce et leur pri[er]oit que il le venissent querre à une quantité de gens d'armes sus le sauf conduit que il li avoient bailliet. Tantos che conseil et avis eu, il envoia devers le conte de Douglas, qui se tenoit à Dalquest. Quant li

contes veï les lettres dou duc, si en eut grant joie et conjoï grandement le message, et segnefia en l'eure cel afaire au conte de Mouret et au conte de le Mare, son frère, et leur manda que tantost et sans delai, sus trois jours, eux et leurs gens, montés et aprestés, fussent venu à le Morlane. Sitretos que cil signeur en furent segnefiet, il mandèrent leurs gens et leurs amis les plus prochains, et s'en vinrent à la Morlane, et là trouvèrent le conte [de] Douglas. Si chevauchièrent tout ensamble, et estoient bien cinc cens lances, et vinrent en l'abaïe de Mauros, à noef petites lieues de Rosebourc, et segnefiièrent leur venue au duc de Lanclastre. Li dus tantos lui et ses gens furent apparilliet; si montèrent et se partirent de Rosebourc, et encontrèrent sur leur chemin les barons d'Escoche. Si s'entrecontrèrent et fissent grant chière, et puis chevauchièrent ensamble tout en parlant et en devissant, et exploitièrent tant que il vinrent en Haindebourc, où li rois d'Escoce par usage se tient le plus, car il i a biau castel et bon, et grosse ville et biau havene. Mais, pour ches jours li rois n'i estoit point, anchois se tenoit en la Sauvage Escoche, et là cachoit. Si fu dou conte de Douglas et des barons d'Escoce, pour plus honnourer le duc de Lanclastre, li castiaulx de Haindebourc delivrés au duc, dont il leur sceut grant gret; et là se tint li dus un tempore, tant que autres nouvelles lui vinrent d'Engletière, mais che ne fu mies sitretos, et que che soit voirs.

Or regardés des malles gens, comment haïneus et losengier s'avancent de parler outrageusement et sans cause. Vois et fame coururent un tamps en Engletière, ens es jours de ces rebellions, que li dus de Lanclastre

estoit traïtres envers le roi, son signeur, et que il s'estoit tournés escos. Et il fu tantos sceu tous li contraires, mais ces maleoites gens, pour mieux tourbler le roiaulme et esmouvoir le peuple, avoient mis avant et semet ces paroles, et che congnurent à le mort, quant il furent executé de mort, Listier, Tieullier, Strau, Baquier et Jehan Balle. Chil cinc par tout Engletière estoient li meneur et li souverain cappitainne, et avoient ordonné et tailliet entre eux que ens es cinc parties d'Engletière il seroient maistre et gouvreneur, et par especial il avoient en trop grant haïne le duc de Lanclastre, et bien li monstrèrent, car, sitretos de commenchement que il furent entré en Londres, il li alèrent ardoir sa maison, le bel hostel de Savoie, que onques n'i demora esciel ne mairien, que tout ne fust ars, et encores avoec tout che meschief avoient il semet et fait semer par leur malvaisté parolles aval Engletière que il estoit de la partie dou roi d'Escoce : dont on li tourna en aucuns lieux en Engletière ses armes au desous, comme il fust traïtres; et depuis fu si chièrement comparet que chil qui che fissent en orent les tiestes trenchies.

Or vous voel jou recorder la vengance et comment li rois d'Engletière le prist de ces mescans gens, entrues que li dus de Lanclastre estoit en Escoce.

§ 225. Quant ces coses furent rapaissies et que Thome Baquier ot esté executés à mort à Saint Albens, et Listier à Stafort, et Tieullier et Jehan Bale et Jake Strau et pluiseurs autres à Londres, li rois ot conseil que il visiteroit son roiaulme, et chevauceroit et iroit par tout les bailliages et mairies et senescaudies et caste-

leries et mettes d'Engletière, pour pugnir les mauvais et reprendre les lettres que de force il avoit ja en pluiseurs lieus données et accordées, et remeteroit le roiaulme en son droit point. Si fist li rois un secret mandement de gens d'armes à estre tout ensamble un certain jour, liquel i furent, et se trouvèrent bien cinc cens lanches et otant d'archiers. Quant il furent venu tout ensamble, enssi que devissé estoit, li rois parti de Londres o chiaulx de son hostel seullement, et prist le chemin pour venir en le conté de Kemt, de là où premièrement ces maleoites gens estoient esmeu et venu. Ches gens d'armes dessus nommé poursieuoient le roi sus costière et ne chevauchoient point avoecques lui. Li rois entra en la conté de Kemt, et vint en [un] village que on dist [Espringhe], et fist appeller le maieur et tous les hommes de la ville. Quant il furent venu en une place, li rois leur fist dire et monstrer ensi par un homme de sen conseil comment il avoient esret à l'encontre de lui et s'estoient mis en painne de tourner toute Engletière en tribulation et en perte; et, pour ce que il savoit bien que il convenoit que ceste cose eust esté faite et commenchie par aucuns, et non mie par tous, dont mieux valloit que cil qui che avoient fait le comparaissent que tout, il requeroit que on li monstrast les coupables, sus à estre à tousjours mais en se indignation et [tenu] et renommé traïteur envers lui. Quant cil qui là asamblé estoient, ooient ceste requeste, et veoient li non coupable que il se pooient bien purgier et excuser de ce fourfait par enseignier les coupables, si regardoient entre euls et dissoient : « Sire, vechi celli par qui ceste ville fu de premiers tourblée et esmeute. » Tan-

tos cils fu pris et pendus. Et en i ot à [Espringhe] pendus set, et furent les lettres demandées que on leur avoit données et acordées; elles furent là aportées et rendues as gens dou roi, liquel, en la presence de tout le peuple, les deschirèrent et jettèrent en val, et puis dissent enssi : « Entre vous, gens qui chi estes asamblé, nous vous commandons de par le roi et sur le teste, que cascuns s'en revoist en son hosteil paisiulement et ne s'en mueve ne esliève jamais contre le roi ne ses menistres. Chils meffais chi, parmi la corection que on en a pris, vous est pardonnés. » Adont disoient il tout d'une vois : « Dieux le puist merir le roi et son noble conseil! » En tel manière que li rois fist à [Espringhe], et à Saint Thomas de Cantorbie, à Zanduich, à Gernemue, à Orvelle et ailleurs fist il, par toutes les parties d'Engletière où ces gens s'estoient rebellé et revelé, et en furent decollet et pendut et mis à fin plus de quinse cens.

Adont eut li rois d'Engletière conseil de remander en Escoce son oncle, le duc de Lanclastre, car les coses estoient apaissies. Si le remanda par un sien chevalier et de son hostel, qui s'appelloit messires Nicolles Carneffelle. Li chevaliers esploita tant au commandement dou roi, que il vint en Haindebourc en Escoce, et là trouva le duc de Lanclastre et ses gens qui li fissent grant chière, et là monstra ses lettres de creance de par le roi. Li dus obeï, che fu raisons; et ossi volentiers il retournoit en Engletière et en son hiretage. Si prist son chemin pour venir à Rosebourc; et à son departement il remerchia grandement les barons d'Escoche, qui celle honneur et confort li avoient fait que de lui avoir soustenu en leur païs le terme que il li

avoit pleut à demorer. Si le raconvoièrent li contes de Douglas et li contes de Mouret et aucun chevalier d'Escoce jusques à l'abeïe de Miauros, et point ne passèrent la rivière de Tuide. Li dus de Lanclastre vint à Rosebourc, et de là au Noef Castiel sus Thin, et puis à Durem et à Iorch ; et partout trouvoit les villes et les cittés apparillies : c'estoit raison.

En che tamps trespassa cils vaillans chevaliers en Engletière, messire Guichars d'Angle, contes de Hostidonne et maistres [d'ostel] dou roi. Si fu moult reveranment ensevelis en l'eglise des frères precheurs de Londres, et là gist. Et, au jour de son obsèque, fu li rois d'Engletière et si doi oncle et si doi frère et la princesse leur mère et grant fuisson de prelas, de barons et des dames d'Engletière, et li fissent toute celle honneur ; et vraiement li gentils chevaliers le valoit c'on li fisist, car en son tamps il eut toutes les nobles vertus que uns gentils chevaliers doit avoir : il fu liés, loiaux, amoureux, sages, secrés, larges, preux, hardis, entreprendans et chevalereux. Enssi fina messires Guichars d'Angle.

§ 226. Quant li dus de Lanclastre fu retournés d'Escoce en Engletière, et il ot remonstré au roi et à son conseil comment il avoit exploitié des trieuwes qui estoient prisses et accordées entre eux et les Escos, il n'oublia mie comment messires Mahieux [Rademen], cappitainne de Beruich, quoique il escusast le chevalier, li avoit clos les portes de Beruich au devant, au commandement et ordenance dou conte de Northombrelande, et que ce fait il ne pooit oubliier, et en parloit li dus en telle entente que se li rois

ses nepveus l'avooit. Et ouïl, il l'avoua voirement, mais il sambla au duc que ce fust assés morbement. Dont s'apaissa li dus, et atendi la feste de la Nostre Dame, en le moïienne d'aoust, que li rois d'Engletière tint court solempnelle à Westmoustier. Et là furent grant fuisson des haus barons d'Engletière, et tant que li contes de Northombrelant i fu, et li contes de Notinghem et grant fuisson des barons dou nort ; et fist che jour li rois chevaliers, premiers, le jone conte Jehan de Pennebruc, messire Robert B[r]anbre, messire Nicolas Tinfort et messire Adam François, et les fist li rois à telle entente que il volloit, le feste passée, aler vers Redinghes, vers Asquesufort et vers Conventré, et cerquier toute la frontière et pugnir les mauvais, enssi qu'il fist, qui s'estoient rebellé à l'encontre de lui, en la manière que il avoit fait en la conté de Kemt, d'Exsexes et de Sousexes, de Beteforde et de Cambruge.

A celle feste et solempnité qui fu le jour Nostre Dame, en mi aoust, à Wesmoustier, apriès disner, ot grandes parolles et grosses dou duc de Lanclastre au conte de Nortombrelande, et li dist : « Henri de Persi, je ne quidoie pas que vous fuissiés si grans en Engletière que vous ossissiés faire clore et fremer les chittés, les villes et les castiaux à l'encontre dou duc de Lanclastre ! » Li contes s'umelia en parlant, et dist : « Monsigneur, je ne desvoe pas ce que li chevaliers en fist, car je ne poroie ; et ens ou commandement que j'avoie dou roi, mon signeur que velà, il m'estoit si estroitement enjoint et commandé que sus men honneur et sus ma vie je ne laiaisse ne fesisse laissier nul homme, signeur ne autre, ens es chités, villes et cas-

tiaulx de Northombrelant, se il n'estoient hiretier des lieux. Et li rois, s'il lui plaist, et mi signeur de son conseil m'en poeent excuser, car bien savoient que vous estiés en Escoce : si vous deussent avoir reservé. » — « Comment, respondi li dus, contes de Nortombrelant, dites vous que il convenoit reservation sour moi, qui sui oncles dou roi et qui ai à garder mon hiretage otant bien et mieux que nuls des autres n'ait apriès le roi en Engletière, et qui pour les besongnes dou païs estoie alés en che voiage? Ceste response ne vous puet excuser, que vous ne fesissiés mal et contre men honneur grandement, et donnés exemple et soupechon de moi que je voloie faire ou avoie fait aucune traïson en Escoche, quant à men retour on me clooit les villes de mon signeur et celle princhipaument où toutes mes pourveances estoient : pour quoi je di que vous vos aquitastes mal. Et, pour le blasme que vous m'en fesistes et moi purgier, en la presence de mon signeur que velà, je en jette mon gage : or le levés! » Adont sali avant li rois, et dist : « Biaux oncles de Lanclastre, tout ce qui en fu fait, je l'avoe, et retenés vostre gage et vostre parolle. Et excuse le conte de Northombrelant et parolle pour lui, que voirement estroitement et destroitement nous li aviens enjoint et commandé que il tenist clos et priès le marce et le frontière d'Escoce; et vous savés que nostre roiaulme a esté en si grant tourble et en si grant peril que, quant vous estiés par delà, il ne nous pooit pas de tout souvenir. Che fu la coupe dou clercq qui escripsi les lettres, et la negligense de nostre conseil, car, au voir dire, vous deuissiés estre bien reservés. Si vous pri et voel que vous mettés ces mautalens jus, car je m'en carge, et

en descarge le conte de Northombrelant. » Adont s'agenoullèrent devant le duc li contes d'Arondiel, li contes de Sasleberi, li contes d'Asquesufort, li contes de Stanfort et li contes de Devesiere, et li dirent : « Monsigneur, vous oés com amiablement et loiaulment li rois en a parlé, et vous devés bien descendre à ce que il dist et fait. » Li dus de Lanclastre, qui estoit enflamés d'aïr, penssa un petit, et fist les barons lever en iauls remerchiant, et dist : « Biau signeur, il n'en i a nul de vous, se la cause parelle li fust avenue enssi comme à moi, qui n'en fust courouchiés; et, puisque li rois le voelt, c'est drois que je le voelle. » Là fu faite la pais dou duc de Lanclastre et dou conte de Northombrelant par les moiiens dou roi d'Engletière et des barons dou païs, qui en priièrent.

Au second jour apriès, li rois d'Engletière ala en son voiage, enssi que dessus est dit, ens es contrées dessus dites, et chevaucoit bien à cinc cens lances et otant d'archiers, qui le sieuoient sus costière. En che voiage fist li rois faire pluiseurs justices des mauvais qui contre lui s'estoient relevé et rebelé.

Nous nos soufferons à parler dou roi d'Engletière, et parlerons dou conte de Cambruge, son oncle, et conterons comment il vint en Portingal.

§ 227. Vous avés bien chi dessus oï recorder comment li contes de Cambruge gissoit ou havene de Pleumoude à cinc cens hommes d'armes et cinc cens archiers, et atendoient vent pour aler vers le roiaulme de Portingal. Tant furent il là que vent leur vint, et desancrèrent et se departirent tout de une flote, et singlèrent au plus droit qu'il peurent vers Lusebonne,

où il tendoient à aler, et costiièrent che premier jour Engletière et Cornuaille, et le second jour ossi. Au tierch jour, à l'entrer en le haute mer d'Espaigne, il eurent une dure fortune et contraire et tant que tout leur vassel furent espars, et furent tout en très grant peril et aventure de mort, et par especial li vaissel où li Gascon estoient, messires [Raimons] de Castiel Noef, li soudis de l'Estrade et li sires de la Barde et environ quarante hommes d'armes, chevaliers et escuiers, et perdirent la veue et la flotte de la navie dou conte et des Englès. Li contes de Cambruge, messires Guillaumes de Biaucamp, mareschal de l'ost, messires Mahieux de Gournai, connestables, li Canonnes de Robersart et li autre passèrent en grant aventure celle fortune, et singlèrent tant au vent et as estoilles que il arrivèrent et entrèrent ou havene de la chité de Lusebonne.

Les nouvelles vinrent au roi qui estoit en son palais, et qui tous les jours n'atendoit autre cose que la venue des Englès. Si envoiia tantos à l'encontre d'eus de ses chevaliers et ses menestrés, et furent li contes de Cambruge et cil chevalier d'Engletière et estragnier qui avoecques lui estoient, moult honnerablement et grandement requelliet et conjoï des gens dou roi, et vint li rois dans Ferrans au dehors de son castiel à l'encontre dou conte, et le requella et conjoï à l'usage de celli païs moult bellement, et en apriès tous les aultres; et les envoia en son castiel et fist le vin aporter et les espisses. Et là estoit Jehans de Cambruge, fils au conte, douquel li rois de Portingal avoit grant joie, car il dissoit au conte : « Vechi mon fil, car il ara ma fille. » [Et sa fille] proprement, qui estoit de

son eage, en avoit grant joie, et se tenoient par les mains au doi li enffant.

Entrues que li rois de Portingal et si chevalier honnouroient le conte et les chevaliers estragniers, se logoient et ordonnoient en la ville li autre qui estoient issu de leurs vaissaux, et furent tout logiet bien et largement et à leur aisse, car la citté de Lusebonne est grande et bien garnie de tous biens, et ossi les gens le roi de Portingal avoient fait songnier dou bien pourveïr pour la venue des Englès. Si le trouvèrent bien pourveue et garnie, et estoient li signeur tout aisse et en grant lièche, mais il leur souvenoit dou signeur de Castiel Noef, dou soudich de l'Estrade et dou signeur de la Barde et de leurs gens que il contoient pour perdus sus mer ou que fortune de mer les euist bouté si avant que entre les Mores ou ou roiaulme de Grenade ou de Bellamari, pour quoi, se enssi en estoit avenu, il les tenoient là ossi bien perdus comme en devant; et che leur desplaisoit trop grandement, et les regretoient et plaindoient durement. Au voir dire, il faissoient bien à plaindre, car cil bon chevalier et escuier desus nommé furent tant et si dur tempesté de mer que onques gens sans mort ne furent en plus grant dangier ne peril; et furent [si avant hors de leur droit chemin], et passèrent les destrois de Marios et les bendes dou roiaulme de Tramesainnes et de Bellamari, et furent par pluiseurs fois en trop grant aventure de estre pris et arresté des Sarrasins; et eux meïsmes se contoient pour mort et n'avoient mies espoir de venir à terre jamais ne à port de salut. Et furent quarante jours en che dangier. En le fin, il eurent un vent qui les rebouta, vosissent ou non, en

la mer d'Espaigne. Quant cils vens leur fu fallis, il waucrèrent et trouvèrent d'aventure deus grosses nefs de Lusebonne qui s'en venoient, sicom il leur dissent puis, en Flandres, cargies de marcheandisses. Chil signeur tournèrent celle part et boutèrent leurs pennons et leurs estramières hors, et vinrent à ces nefs de Lusebonne, où il n'avoit que marceans dedens, qui ne furent mies bien à seur, quant il veïrent che vaissel armé et les parures de Saint Jorge en pluisieurs lieux. Toutesfois, quant il s'aprochièrent, il se recongneurent et se fissent grant feste; mais cil marchant remissent de rechief ces chevaliers en trop grant peril, je vous dirai pour quoi. Il demandèrent des nouvelles de Portingal, [et il respondirent que li rois de Portingal] et li Englès estoient trait à siège devant Seville et avoient là le roi dan Jehan de Castille asegiet. De ces nouvelles furent il moult resjoï et dissent que il iroient celle part, car il estoient ossi sus la frontière de Seville. Adont se departirent il l'un de l'autre, et leur laissièrent li Portingallois des vins et des pourveances pour eux rafresquir, et dissent li Gascon à leurs maronniers : « Menés nous à Seville, car là sont nos gens au siège. » Li maronnier respondirent : « Ou nom de Dieu! » et tournèrent vers Seville, et singlèrent tant que il l'aprochièrent. Li maronnier, qui furent sage et ne voloient pas perdre leurs maistres, fissent monter amont ou castiel de leurs mas un effant, asavoir se il veoit nul apparant de siège par mer ne par tière devant Seville. L'enffant ot bonne veue et juste : si respondi que nom. Adont dissent li maronnier as signeurs : « Entendés, biau signeur, vous n'estes pas bien enfourmé, car pour certain il

n'a siège nul, ne par mer ne par tère, devant Seville, car, se il i estoit, aucun apparant en seroient ou havene. Si n'avons que faire de là aler, se vous ne vollés perdre, car, pour certain, li rois de Castille se tient là, et est la chités de son roiaulme où il se tient le plus volentiers. » A grant dur en peurent li maronnier estre creu; toutesfois, il furent creu, et singlèrent toute la bende de Seville et entrèrent en la mer de Portingal, et vinrent ferir ou havene de Lusebonne. A celle propre heure et che propre jour, leur faissoit on en l'eglise de Sainte Katherine en Lusebonne leur obsèque, et estoient li baron et li chevalier vesti de noir, et les tenoient pour mors. Si devés savoir que la joie i fu très grans, quant il seurent que il estoient, com durement que che fust, arivet et venut à port de salut. Si se conjoïrent et festiièrent moult grandement ensamble, et eurent chil chevalier gascons tantos oubliés les paines de la mer.

Nous nos soufferons à parler un petit des besongnes de Portingal pour la cause de che que sitrestos il n'i ot nul fait d'armes, et parlerons des besongnes de Flandres et de ce que il i avint en celle meïsmes saison.

§ 228. En ces ordonnances et en ce tamps que ces [aventures], sicom chi dessus est dit et recordé, estoient avenues en Engletière, ne sejournoient mies les guerres de Flandres, li contes contre les Gantois et cil de Gaind contre le conte.

Vous savés comment Phelippes d'Artevelle fu eslevés à Gaind et [eslus] souverains cappitainne par le promotion premiers de Piètre dou Bos qui le consilla,

à l'entrer en l'office, qu'il fust crueulx et mauvais, afin que il se fesist cremir. Phelippes retint bien de son escolle et de sa dotrine, car il n'eut mies esté longhement en l'office de gouvrener Gaind, quant il en fist tuer et decoller devant lui douse, et dient li aucun que cil avoient esté principaulment à le mort de son père : si en prist la vengance. Phelippes commencha à resgner en grant poissance et à lui faire cremir et ossi à amer de moult de gens et par especial des compaignons qui sieuoient les routes et les armées. A ceuls là, pour eulx faire leur main et estre en leur grace, n'i avoit riens refusé ne repris ; tout estoit abandoné.

Or me poeut on demander comment chil de Gaind faissoient leur guerre, et je en responderai volentiers, selonc che que je leur ai depuis oï parler. Il estoient si bien d'acord que tout mettoient main à bourse, quant il besongnoit, et se tailloient li rice selonc leur quantité, et deportoient les povres, et, enssi par celle unité qu'il eurent, durèrent il en leur poissance, et s'est Gaind, à tout considerer, une des plus fortes villes dou monde, puis que Braibans, Hainnau, Hollandes ne Zellandes ne les voelt point guerroiier ; mais, ou cas que cil quatre païs li seroient contraire avoec Flandres, il seroient enclos et perdu et affamé. Or ne leur furent onques cil païs parfaitement contraire ne ennemi : de quoi leur guerre en estoit plus belle, et en durèrent plus longhement.

En che tamps et en la nouvelleté de Phelippe d'Artevelle fu li doiens des tisserans acusés de trahison. Si fu pris et mis en prisson, et pour trouver en voir che dont il estoit amis et acusés, on alla en se mai-

son. Si trouva [o]n le pourre de salpètre toute moullie, ne on ne s'en estoit peut aidier en toute l'anée à siège que il [i] eust fait. Si fu chils doïens decollés et traïnés aval la ville par les espaulles comme traïtres, pour donner example as autres.

Or s'avissa li contes de Flandres que il venroit mettre le siège devant Gaind ; si fist un grant mandement de chevaliers et d'escuiers et des gens de ses bonnes villes, et envoia à Malignes, dont il eut ossi grant gent. Si manda ses cousins, messire Robert de Namur et messire Guillaume, et li vinrent grant chevalerie et gens d'armes d'Artois et de Hainnau, car pour lors il estoit contes d'Artois, et estoit la contesse d'Artois sa mère nouvellement trespassée.

§ 229. A che mandement et asamblée ne s'oublia mie li sires d'Enghien, mais là vint servir à tout ce que il peut par raison avoir de gens, et estoit bien acompaigniés de chevaliers et escuiers de la conté de Hainnau. Si vint li contes mettre le siège devant Gand au lés devers Bruges et au lés devers Hainnau. Si i ot fait, le siège durant et estant, tamainte escarmuce, et issoient souvent aucun legier compaignon de Gaind qui aloient à l'aventure, dont à le fois il estoient rebouté à leur damage, et à le fois ossi il gaaignoient. Et cils qui le plus de fait d'armes i faissoit et qui le plus de renommée en avoit, c'estoit li jones sires d'Enghien. En sa route et en se compaignie se mettoient volentiers et par usage tout jovene baceler qui desiroient les armes. Et s'en vint li sires d'Enghien à bien quatre mille hommes tous bien montés, sans cheux de piet, mettre le siège devant la ville de Granmont,

car elle estoit gantoisse. Autre fois i avoit li sires d'Enghien estet et eux travilliet et heriiet, mais riens n'i avoit conquesté. Or i vint il à celle fois poissanment et par grant ordonnance, et le fist par un diemenche assaillir en plus de quarante lieus, et il [meïs]mes à l'assaut ne se faindi mies, mais s'i esprouva de grant volenté, et bouta là hors cel jour à cel assaut premierement sa banière. Chils assauls fu grans et fors et bien continués, et la ville de tous costés assaillie si aigrement et si ouniement que environ heure de nonne elle fu prisse et conquise; et entrèrent ens, par les portes qui furent ouvertes et abatues, li sires d'Enghien et ses gens. Quant cil de Granmont veïrent que leur ville estoit perdue et que point de recouvrier n'i avoit, si s'enfuirent, et cil qui peurent, par autres portes au contraire de leurs anemis, et se sauva qui sauver se peut. Là eut grant ochision de hommes, de femmes et d'enffans, car nuls n'estoit pris à merchi, et i eut plus de cinc cens hommes de la ville mors, et trop grant fuisson de vielles gens et de femmes gissans en leurs lis ars, dont che fu pités, car on bouta le feu en le ville en plus de deus cens lieus, par quoi toute li ville fu arse, moustiers et tout, ne riens n'i demora entir. Enssi fu Granmons persequtée et misse en feu et en flame, et puis retourna li sires d'Enghien en l'ost devant Gaind, quant il eut fait cel exploit, douquel li contes de Flandres si l'en sceut très bon gré, et li dist : « Biaux fieux, en vous a vaillant homme, et vous ferés encores, se Dieu plaist, bon chevalier, car vous en avés un très bon commenchement. »

§ 230. Apriès le destrucion de la ville de Gran-

mont, qui fu par un diemence ou mois de jun toute arse [et] toute perie, se tint li sièges devant Gaind. Et là estoit li jones sires d'Enghien, qui s'appelloit Gautiers, qui petit reposoit et sejournoit en son logis, mais queroit tous les jours les armes et les aventures, une fois bien acompaigniés de si grant fuisson de gens que il reboutoit ses ennemis, et l'autre fois à si petit de gens que il n'osoit perseverer en ses emprises, si retournoit; et priesque tous les jours, ou par li, ou par le Halse de Flandres i avenoient armes. Et avint environ un mois après, un joedi au matin, que li sires d'Enghien estoit issus hors de son logeïs, le signeur de Montegni en sa compaignie, messire Mikiel de le Hamaide, sen cousin, dallés li, le bastart d'Enghien, son frère, Gillion dou Trisson, Hustin dou Lai et pluiseurs autres de ses gens et de son hostel, et s'en aloient à l'escarmuce devant Gaind, enssi que autre fois avoient fait. Si se boutèrent si avant que mal leur en cheï, car chil de Gant avoient au dehors de leur ville fait une embusque de plus de cent compaignons et tous piquenaires. Et voellent li aucun dire que il i avoit en celle enbusque le plus des escachiés de Granmont, qui ne tiroient à autre cose que ce que il peuissent enclore et atraper à leur avantage le signeur d'Enghien, pour eulx contrevengier dou grant damage que il leur avoit fait, car il le sentoient liberal et jovene et volentrieu de lui aventurer follement; et tant i pensèrent qu'il l'eurent, dont che fu damages, et pour ceulx ossi qui là demorèrent avoec li. Li sires d'Enghien et sa route ne se donnèrent garde, quant il se veïrent enclos de ces Gantois, qui leur vinrent fièrement au devant et les escriièrent : « A la mort! »

Quant li sires d'Enghien se veï en che parti, si demanda conseil au signeur de Montegni, qui estoit dallés lui : « Conseil ! respondi messires Ustasse, sire, il est trop tart; deffendons nous, et [si] vendons nos vies che que nous poons. Il n'i a autre cose, ne chi ne chiet [à] nul raençon. » Adont fissent li chevalier le singne de la crois devant leurs viaires, et se recommendèrent à Dieu et à saint Jorge, et se boutèrent en leurs ennemis, car il ne pooient fuir ne reculler, si avant estoient il enbusquiet, et i fissent d'armes che qu'il peurent, et se combatirent moult vaillanment. Mais il ne pooient pas tout faire, car leur ennemi estoient dis contre un, et avoient ces longues picques, dont il lanchoient les cops trop grans et trop perilleus, enssi comme il apparut. Là fu li sires d'Enghien ochis, et dalés li, li bastars d'Engien, ses frères, et Gilles dou Trisson, et chils vaillans et preudons chevaliers de Hainnau, qui estoit ses compains, li sires de Montegni Saint Cristoffle, et messires Mikieux de le Hamaide durement navrés, et euist esté mors, il n'est nulle doubte, se Hustins dou Lai par force d'armes et par sens ne l'euist sauvé. Si en ot il moult de paine pour le sauver; toutesfois, entrues que cil Flament entendoient à ces chevaliers desarmer et à tourser, pour reporter en la ville de Gaind, car bien savoient que il avoient ochis le signeur d'Enghien, dont il avoient grant joie, Hustin dou Lai, qui ne veoit nulle recouvrance, mist hors de la presse et dou peril messire Mikiel de le Hamaide. Enssi se porta li journée pour le signeur d'Enghien. Si devés croire et savoir de verité que li contes de Flandres en fu trop durement courouchiés, et bien le monstra, car, pour

l'amour de lui, li sièges se desfist de devant Gand, et ne le pooit li contes oubliier, mais le regretoit nuit et jour, et dissoit : « A! Gautier! Gautier! biaulx fils! Comment il vous est tempre mesavenu en vostre jonesche! Vostre mort me fera tamaint anoi, et voel bien que cascuns sache que jamais cil de Gand n'aront paix à moi si sera si grandement amendé que bien devera souffire. » La cose demora en cel estat. Si fu renvoiiés querre en Gand li sires d'Enghien, que li Gantois, pour resjoïr la ville, i avoient porté, lequel corps il ne vaurent onques rendre si en eurent mille frans tous aparilliés, lesquels on leur paia et delivra, et les departirent ensamble à butin. Et li sires d'Enghien fu rapportés en l'ost, et puis fu renvoiiés à Enghien, la ville dont il avoit esté sires, et là fu ensevelis.

§ 231. Pour la mort dou jone signeur d'Enghien, c'est vraie cose, se deffist li sièges de devant Gaind, et [si] s'en parti li contes, et s'en retourna à Bruges, et donna congiet pour celle saisson toutes manières de gens d'armes, et les envoiia ens es garnissons de Flandres, ens ou castiel de Gauvres, en Audenarde, en Tenremonde, à Courtrai et partout sus les frontières de Gaind. Et manda li contes as Liegois, pour ce que il confortoient les Gantois de vivres et de pourveances, que plus on ne les asegeroit, mais que il [ne] vosissent en Gaind envoiier nuls vivres. Chil dou Liège respondirent orguilleusement as messages qui envoiiet i furent, que de ce faire il aroient avis et conseil à ceulx de Sainteron, de Hui et de Dignant : li contes n'en peut autre cose avoir. Toutesfois, li contes de Flandres envoiia devers ses cousins le duc de Braibant et le duc

Aubert, bail de Hainnau, de Hollandes et de Zellandes, grans mesages de ses plus sages chevaliers, qui leur remonstrèrent de par li que la ville de Gaind se tenoit en son esreur et en sa mauvaistié par le grant confort que les gens de celle ville avoient de leurs païs, de vivres et de pourveances qui leur venoient tous les jours, et que il i vosissent pourveïr de remède. Chil doi signeur, qui envis euissent ouvré ne exploitié à la desplaissance de leur cousin le conte, s'escusèrent moult bellement as chevaliers, et leur respondirent que en devant ces nouvelles il n'en avoient riens sceu, et aroient tels leurs païs que on [i] metteroit atemprance. Ceste responsse souffi assés au conte de Flandres. Li dus Aubers, qui pour ce tamps se tenoit en Hollandes, escripsi devers son baillieu en Hainnau, messire Simon de Lalaing, et li envoiia la coppie des lettres et par escript les parolles et requestes de son cousin, le conte de Flandres, et avoec tout che il li manda et commanda estroitement que il euist tel le païs de Hainnau que il n'en oïst plus nulles nouvelles à le desplaissance dou conte, son cousin, car il s'en couroucheroit. Li baillieux obeï, che fu raisons, et fist faire un commandement general parmi le conté de Hainnau, que nuls ne menast vivres à ceulx de Gaind, car, se il estoient sus le chemin veu ne trouvé, il n'aroient point d'avoé de li. Un tel cri et deffense fist on en Braibant, ne nuls n'osoit aler en Gand, fors en larechin, ne mener vivres, dont cil de Gaind se commenchièrent moult à esbahir, car pourveances leur afoiblissoient durement, et eussent eu trop plus tost grant famine; mais il estoient conforté des Hollandois et des Zellandois, qui onques ne s'en vaurent deporter

pour mandement ne pour destrainte que li dus Aubers i peuist mettre.

En che tamps, par les pourcas et moiens des consaulx de Hainnau, de Braibant et de Liège, fu uns parlemens assis et acordés à estre à Harlebèque dallés Courtrai, et se tint li parlemens, et i envoiièrent chil de Gand douse des plus notables hommes de la ville, et monstroient tout generaument, excepté li ribaudaille qui ne desiroient que le rihotte, que il voloient venir à pais, à quel meschief que che fust. A ce parlement furent tout li consaus des bonnes villes de Flandres, et meïsm[em]ent li contes, et ossi de Braibant, de Hainnaut et de Liège i eut gens. Là furent les coses si bien taillies et couchies que sur certain article de paix li Gantois retournèrent en leur ville; et avint que cil de Gand, qui pais desiroient à avoir, voire li saige et li paisiule, se traïssent devers les hostels des deus plus notables et rices hommes de Gaind qui à ce parlement eussent esté, sire Ghisebrest Grute [et] sire Simon Bète, et leur demandèrent des nouvelles. Il se descouvrirent trop tos à leurs amis, car il respondirent : « Bonnes [gens], nous arons une belle paix, se Dieu plaist. Chil qui ne voellent que bien, demoront en pais, et on corr[i]gera aucuns des mauvais de la ville de Gand. »

§ 232. Vous savés que on dist communement : « S'il est qui fait, il est qui dist. » Piètres dou Bos, qui ne se sentoit mies asseur de sa vie, avoit envoiiet ses espies pour oïr et raporter des nouvelles. Chil qui i furent envoiiet, raporterent che que on dissoit parmi la ville, et que ces parolles venoient pour certain de

Ghisebrest Grute et de Simon Bète. Quant Piètres entendi che, si fu tous foursenés et hapa tantos ceste cose pour li, et dist : « Se nuls est corigiés de ceste guerre, je serrai tous premiers, mais il n'ira pas enssi que nos signeurs, qui ont esté au parlement, quident. Je ne voel pas encores morir ; la guerre n'a pas encores tant duré comme elle dur[r]a ; encores n'est pas mes boins maistres, qui fu Jehan Lion, bien vengiés. Se la cose est entouellie, encores le voel jou mieux touellier. » Que fist Piètres dou Bos? Je le vous dirai.

Cel propre soir, dont à l'endemain li consaulx des signeurs de Gand devoit estre en la dite halle dou conseil et li rappors fais des dessus dis qui avoient estet au parlement à Harlebecque, il s'en vint à l'ostel Phelippe d'Artevelle, et le trouva que il avissoit et penssoit en apoiant sus une phenestre en sa cambre. Le première parolle que il li dist, il li demanda : « Phelippes, savés vous nulles nouvelles? » — « Nenil, dist Phelippes, fors tant que nos gens sont retourné dou parlement de Harlebèque, et demain nous devons oïr en la halle che qu'il ont trouvé. » — « C'est voirs, dist Piètres, mais je sai ja ce qu'il ont trouvé et comment [li] traitiet se [portent], car il s'en sont descouvert à aucuns de mes amis. Certes, Phelippe, tout li traitiet c'on fait et que on peut faire, c'est tousjours sur nous et sur nos testes. Se il i a nulle paix entre Monsigneur et la ville, sachiés que vous et jou et li sires de Harselle et tout li cappitaine, dont nous nos aidons et qui maintiennent la guerre, en moront premierement ; et li riche homme en iront quite, et nous voellent bouter en che parti et iaulx delivrer. Et che fu li oppinions de Jehan Lion, men maistre. Toudis encores a

no sires li contes ses marmousès dalés li, Ghisebrest Mahieu et ses frères et le prevost de Harlebèque, qui est dou linage, et le doien des menus mestiers qui s'en fui avoec eulx. [Si] nous faut bien aviser sour chou. » — « Et quel cose en est bonne à faire? » dist Phelipes. Respondi Piètres : « Je le vous dirai : il nous faut segnefiier à tous nos diiens et nos cappitainnes que il soient demain tout apparilliet et venu ou marchiet des devenres, et se tiegnent dallés nous. Nous enterons en la halle, moi et vous, et cent des nostres, pour oïr ces traitiés. Dou sourplus laissiés moi convenir, mais avoés mon fait, se vous vollés demorer en vie et en poissance, car, en ceste ville et entre communs, qui ne s'i fait cremir, il n'i a riens. » Phelippes li acorda. Piètres dou Bos prist congiet, et se parti et envoia ses gens et ses vallès par tous les doiiens et cappitainnes desoulx li, et leur manda que à l'endemain eulx et leurs gens venissent tout pourveu ens ou marquiet des devenres, pour oïr des nouvelles. Il obeïrent, car nuls ne l'eust ossé laissier, et ossi il estoient tout rebrachiet de mal faire.

§ 233. Quant che vint au matin à noef heures, li maieur, li eskevin et li riche homme de la ville vinrent ou marchiet et entrèrent en la halle, et là vinrent chil qui avoient esté au parlement à Harlebèque; puis vinrent Piètres dou Bos et Phelippes d'Artevelle, bien acompaigniés de ceux de leur sexte. Quant il furent tout asamblé et assis qui seoir volt, on regarda que li sires de Harselle n'estoit point là. On le demanda, mais on l'excusa, car il n'i pooit estre pour la cause de che que il estoit dehetiés. Avant dist Piètres dou

Bos : « Vés me chi pour lui. Nous sommes gens assés : oons che que cil seigneur ont rapporté dou parlement de Harlebèque. »

Adont se levèrent comme li plus notable de le compaignie Ghisebrest Grute et Simons Bète, et parla li uns et dist : « Signeur de Gaind, nous avons esté au parlement de Harlebecque, et avons heu moult de paine et de travail, et ossi ont [eu] les bonnes gens de Braibant, dou Liège et de Hainnau, de nous acorder envers Monsigneur. Toutesfois, finablement, à la proiière de monsigneur et de madame de Braibant, qui là envoïièrent leur conseil, et de monsigneur le duc Aubert, [qui i envoia] le sien, la bonne ville de Gand est venue à paix et a acordé envers nostre signeur le conte par un moien que deus cent hommes, [desquels] il nous envoiera [les noms] dedens quinse jours par escript, iront en sa prisson ens ou castiel à Lille et se metteront en sa pure volenté. Il est bien si frans et si nobles que de cheulx il ara merchi et pité. » A ces parolles se traïst avant Piètres dou Bos, et dist : « Ghisebrest, comment estes vous si ossés que vous avés acordé che traitiet de mettre deux cens hommes en le vollenté de nostre ennemi? A très grant vituperation venroit à la ville de Gand, et mieux vauroit que elle fust reversée che desoulx deseure, que ja à ceulx de Gaind fust reprociet que il euissent guerriiet par tel manière! Bien savons entre nous qui avons oï, que vous ne serés pas li uns de ces deux cens, ne ossi ne sera Simon Bette. Vous avés pris et cuesi pour vous, mais nous taillerons et prenderons pour nous. Avant, Phelippe, à ces traïteurs qui voellent deshonnerer et trahir la

noble ville de Gaind! » Tout en parlant, Piètres dou Bos trait sa daghe et vient à Ghisebrest Grute, et li fiert ou ventre et le reverse là, et l'abat mort, et Phelippes d'Artevelle la sienne, et fiert sire Simon Bette et l'ochist, et puis commenchent à criier : « Traï! » Il avoient leurs gens haut et bas dallés eux. Cil tout ewireus, com riche homme et comme enlinagiet que il fuissent en la ville, qui se peurent disimuller adont et bouter hors et sauver! Et ossi pour l'eure il n'en i ot plus de mors que ces deus; mais pour le peuple apaissier et pour eulx tourner en droit, il envoiièrent leurs gens de rue en rue, criant et dissant : « Li faulx, li mauvais traïteur Ghisebrest Grute et sire Simon Bette ont volut trahir la bonne ville de Gand. » Enssi se passa ceste cose, li mort furent mort, ne on n'en eult el, ne nuls n'en leva l'amende.

Quant li contes de Flandres, qui se tenoit à Bruges, sceut ces nouvelles, si fu durement courouchiés, et dist adont : « A la priière de mes cousins de Braibant et de Hainnau et de ma suer de Braibant, je m'estoie legierement acordés à la pais à cheux de Gand, et celle fois et aultre ont il enssi ouvré; mais je voel bien qu'il sachent que jamais n'aront paix envers moi si en arai des leurs tant à ma volenté que bien me devera souffire. »

§ 234. Enssi furent mors et mourdrit en la ville de Gaind chil doi vaillant homme rice et sage, et pour bien faire à l'intencion de pluiseurs gens, dont cascuns des deus de leur patrimoine tenoient bien [mil] frans de revenue hiretable par an. Si furent plaint en requoi : on n'en eut el, ne nuls n'en euist ossé par-

ler, se il ne vosist estre mors. La cose demora en cel estat, et la guerre plus felle que devant, car cil des garnissons autour de Gand estoient nuit et jour songneusement sus les camps, ne nulles pourveances ne pooient venir à Gand, car nuls de Braibant ne de Hainnau ne s'i osoit aventurer, car, au mieux venir, quant les gens dou conte les trouvoient en leur presence, il ochioient leurs chevaulx et souvent eulx meïsmes, ou il les en menoient en Tenremonde ou en Audenarde prisonniers et les renchonnoient. Dont toutes manières de gens vitailliers resongnoient che peril : si ne s'i ossoit nuls bouter.

En celle saisson ossi s'elevèrent et revelèrent ossi chil de Paris à l'encontre dou roi et de son conseil, car li rois et ses consaulx voloient remettre sus generalment parmi le roiaulme de France les aides, les fouages, les gabelles et les assisses qui avoient courut et estet levées dou tamps le roi Charle, père à che roi qui resgnoit pour ce tamps. Li Parisiien furent rebelle à tout ce, et dissent que li rois Charles, de bonne memoire, lui encores vivant, leur avoit quitté, et li rois, ses fils, à son couronnement à Rains, l'avoit accordé et confremé. Et convint le jone roi de France et son conseil vuidier Paris et venir demorer à Miaulx en Brie.

Sitos que li rois fu partis de Paris, li commun s'esmurent et s'armèrent, et ochirent tous ceulx qui avoient [censi] ces gabelles et ces debites, et rompirent et brissèrent les prissons et les maisons de la ville, et prisent et pillièrent tout ce que il trouvèrent; et vinrent en le maison de l'evesque de Paris en Citté, et rompirent les prisons et delivrèrent Hughe Aubriot, qui avoit esté prevos de Chastelet un grant tamps, le

roi Charle vivant, liquels estoit par sentence condempnés en prison, que on dist l'Oubliette, pour pluiseurs grans mauvais fais que fais avoit et consentis à faire, et liquel, pluiseur en i avoit, demandoient le feu; mais chils peuples de Paris le delivrèrent. Ceste aventure li avint par l'esmeutin dou commun, de quoi il se parti au plus tost qu'il peut, afin que il ne fust repris, et s'en ala en Bourgongne, dont il estoit, et compta à ses amis sen aventure.

Chil de Paris, che jour et che terme que il resgnèrent en leur rebellion, fissent moult de desrois, dont il en anoioit à aucunes boines gens qui n'estoient pas de leur acord, car, se tout le fuissent, la cose euist trop mal alé. Et li rois se tenoit à Miaulx, et si oncle dallés lui, Ango, Berri et Bourgongne, qui estoient tout courouchiet et esmervilliet de ceste rebellion. Si eurent conseil que il envoieroient le signeur de Couchi, qui sages chevaliers estoit, traitier devers eulx et apaissier, car mieulx les saroit avoir et mener que nuls autres ne feroit.

§ 235. Adont s'en vint li sires de Couchi, qui s'apelloit Enguerans, à Paris, non à main armée, mais tout simplement avoec ceuls de son hostel rieulet. Et descendi à son hostel; et là manda ceuls qui de ceste besongne s'ensonnioient et estoient ensonniiet le plus avant, et leur remonstra doucement et sagement que il avoient trop mal esret de che que il avoient ochis les officiiers et menistres dou roi et romput et brissiet les maisons et les prisons dou roi et delivret ses prisonniers, et que, se li rois et ses consaulx voloient, il seroit trop grandement amendé. Mais

nenil, car sour toutes riens il amoit Paris pour tant qu'il i fu nés et que Paris est li chiés de son roiaulme : si ne le voloit pas confondre ne destruire, ne les bonnes gens de dedens, et leur monstroit comment il estoit là venus comme par un moien pour eux mettre à acordé ; et il prieroit au roi et à ses oncles que che fourfait que il [fait] avoient, il leur vosissent pardonner. Il respondirent adont que il ne voloient ne guerre ne mautallent au roi, leur sire, mais il voloient que ces impositions, aides, sousides et gabelles fussent nulles [et] Paris euxemté de tels coses ; et il aideroient le roi en autre manière. — « En quel manière? » respondi li sires de Couchi. — « En celle manière de une quantité d'or et d'argent que nous paierons toutes les sepmaines à un certain homme qui le recevera, pour aidier à paiier, avoecq les autres cittés et villes dou roiaulme de France, les saudoiiers et les gens d'armes dou roi. » — « Et quelle somme voriés vous paiier toutes les sepmainnes? » — « Somme telle, respondirent li Parisiien, que nous serons d'accord. » Là les mena li sires de Couchi par biau langage si avant que il se tailliérent et ordonnèrent de leur vollenté à dix mille frans le sepmainne et à paiier à un homme que il ordonneroi[en]t à rechepveur.

Sus cel estat se departi li sires de Couchi d'eus, et retourna à Miaulx en Brie devers le roi et ses oncles, et regarda et remonstra tous ces traitiés. Li rois fu adont consilliés pour le mieux que il prenderoit l'offre que li Parisiien li offroient, et que ceste cose estoit entrée et commenchement de jeu, et que petit à petit on enteroit en eux, et enssi feroient les autres bonnes villes, puisque cil de Paris avoient commenchiet ; et,

quant on poroit, on aroit mieux. Si retourna li sires de Couchi à Paris et aporta de par le roi le paix as Parisiiens, mais que il tenissent les traitiés tels comme il avoient proposet. Il les tinrent trop volentiers et ordonnèrent un rechepveur qui recepveroit le somme des florins toutes les sepmaines; mais li argens ne devoit estre contournés ailleurs ne bougier de Paris fors en paiier gens d'armes, se on les metoit en besongne; ne riens aultrement n'en devoit venir ne tourne[r] au pourfit dou roi ne à ses oncles. Enssi demora la cose un tamps en cel estat, et li Parisiien en paix; mais li rois ne venoit point à Paris, dont li Parisiien estoient courouchiet.

§ 236. Samblablement cil de la citté de Roem s'esmurent ossi, et se relevèrent et revelèrent par telle incidense les menues gens de la ville, et ochissent le chastelain, qui estoit au roi et gardiiens dou castel, et tous les impositeurs et gabelleurs, qui ces aides avoient prises et censsies. Quant li rois de France, qui se tenoit à Miaulx, en fu infourmés, [ce] li vint à grant desplaissance et à son conseil ossi, et se doubtèrent que parellement les autres villes et cittés dou roiaulme de France ne fesissent enssi. Si fu li rois de France consilliés de venir à Roem; et i vint, et apaisa le commun, qui estoit moult tourblés, et leur pardonna la mort de son chastellain et tout ce que fait avoient; et il ordonnèrent de par eulx un rechepveur, auquel il paieroient toutes les sepmaines une somme de florins, et parmi tant il demorèrent à paix. Or, regardés la grant deablie qui se commenchoit à eslever en France : et tout prendoient piet et ordonnance sus les

Gantois, et dissoient les communaultés adont tout par le monde que li Gantois estoient bonnes gens et que vaillanment il soustenoient leurs franchisses, dont il devoient de toutes gens estre amé, prisié et honneré.

§ 237. Vous savés comment li dus d'Ango avoit une grande et haute imagination d'aller ens ou roiaulme de Napples, dont il s'escripsoit rois de Puille et de Calabre et de Sesille, car pappes Clemens l'en avoit ravesti et ahireté par la vertu des lettres que la roïne de Naples et de Sesille l'en avoit douné. Li dus d'Ango, qui estoit sages et imaginaulx et de hault corage et de grant emprisse, veoit bien que, ou tamps à venir, selonc l'estat que il avoit commenchiet à maintenir, dont envis le veïst afoiblir ne amenrir, seroit uns petis sires en France, et que cils haus et nobles hiretages de deus roiaulmes, Naples et Sesille, et trois ducés, Puille, Calabre et Prouvence, li venroient grandement bien à point, car en ces terres, dont il se tenoit drois sires et hoirs par le vertu des dons qui fait l'en estoient, abondent toutes riquoises. Si mettoit toute sa cure et diligence nuit et jour comment il peuist parfurnir ce voiage, et bien savoit que il ne le pooit faire sans grant confort d'or et d'argent et grosse route de gens d'armes, pour resister de force contre tous ceuls qui son voiage li volroient empechier. Si asambloit li dus d'Ango de tous lés, en instance de ce voiage, si grant avoir que mervelles, et tenoit à amour les Parisiiens che qu'il pooit, car bien savoit que dedens Paris a grant misse d'argent. Et tant fist qu'il en ot sans nombre et envoia devers le conte de Savoie,

ouquel il avoit très grant fiance, que à ce besoing il ne le vosist pas fallir, et, li venut en Savoie, il li feroit mettre en paiement aparilliet la somme de [cinc cens mil] florins pour mille lances ou plus, pour un an tout entier. Li contes de Savoie de ces nouvelles eut grant joie, car moult amoit les armes et l'avancement de li et de ses gens : si respondi as mesages que volentiers il serviroit monsigneur d'Ango parmi le moiien que il mettoit. De che fu li dus d'Ango tous resjoïs, car il amoit moult la compaignie dou conte de Savoie. De rechief li dus d'Ango retint tout partout gens d'armes et tant que il en trouva bien noef mil hommes d'armes tout en se obeïssance, voire les deniers paians. Si fist, pour son corps et pour ses gens faire et ordonner et aparillier, à Paris le plus grant et le plus bel apareil, que on avoit onques veu faire faire signeur, de tentes, de trefs, de pavillons, de cambres et de toutes ordonnances qu'à un roi appartient, qui voelt aler en un lontain voiage.

Nous cesserons un petit à parler de lui, et retourons au conte de Cambruge et à ses gens, qui pour che temps estoient en Portingal dallés le roi.

§ 238. Li contes de Cambruge et ses gens se rafresquirent un grant temps à Lusebonne dallés le roi de Portingal, et avissoient li Englois et li Gascon le païs, pour tant que il n'i avoient onques estet. En che sejour il me samble que uns mariages fu fais et acordés de la fille dou roi de Portingal, qui estoit adont e[n] l'eage de dix ans, et dou fil conte de Cambruge, qui pooit estre de cel eage. Bel enffant estoit et a[voit] à nom Jehan, et la dame fille dou roi Betris. A ces

noces de ces deux enffans ot grans festes et grans esbatemens, et i furent li prelat et li baron dou païs, et furent couchiet, comme jone qu'il fuissent, tout nu en un lit ensamble.

Ces noces faites et les festes passées, qui durèrent bien uit jours, li consaulx dou roi de Portingal ordonna que ces gens d'armes, qui se tenoient à Lusebonne et là environ, se departiroient et iroient d'autre part tenir leur frontière. Si fu li contes de Cambruge et ses hostels ordonnés et assignés de aler en une belle ville en Portingal, que on dist Estremouse, et li Englès et li Gascon tout ensamble en une autre ville que on appelle ou païs Ville Vesiouse; et Jehans de Cambruge demora dallés le roi et sa femme.

Quant li Canonnes de Roberssart et li autre chevalier englès et gascons se departirent dou roi et prissent congiet pour aler à leur garnisson, li rois leur dist : « Mi enffant, je vous commande que point vous ne chevauchiés sus les ennemis sans men sceu, car, se vous le faissiés, je vous en saroie mauvais gré. » Il respondirent : « De par Dieu ! » et que, quant il voroient chevauchier, il li segnefieroient et en prenderoient congiet. Sus cel estat il se departirent et chevauchièrent à Ville Vesiouse, qui siet amont ou païs à deus journées de Lusebonne et à otant de Seville, où li rois d'Espaigne se tenoit, qui ja estoit tous enfourmés et avissés de la venue des Englès et dou conte de Cambruge, et avoit cel estat segnefiiet en France as chevaliers et as escuiers dont il penssoit à estre servis. Et quant chevalier et escuier dou roiaulme le seurent et que fais d'armes apparoient en Espagne, si en furent tout resjoï; et [se] aparillièrent li plui-

seur qui se desiroient à avanchier, et se missent au chemin pour aler en Espaigne.

§ 239. Li Canonnes de Robersart, qui se tenoit en garnison en Ville Vesiouse avoecques ses compaignons englès et gascons, parla une fois à eulx et leur dist : « Biau signeur, nous sejournons chi, che me samble, mal honnerablement, quant nous n'avons encores chevauchiet sus nos ennemis, et mains de bien il en tiennent de nous. Se vous le vollés et vous le consilliés, nous envoierons devers le roi en priant que il nous donne congiet de chevauchier. » Il respondirent tout : « Nous le volons. » Adont fu ordonnés messires Jehans de [Sandevich] à faire che mesage; il dist que il le feroit volentiers. Si vint à Lusebonne devers le roi et fist son mesage bien et à point et che dont il estoit cargiés. Li rois li respondi que il ne voloit pas que il chevauchaissent; ne onques li chevaliers ne le peut tourner en autre voie, et retourna deviers les signeurs et leur dist que li rois ne voloit point que il chevauchaissent. Adont furent il plus courouchiet que devant, et dirent entre eux que che n'estoit mies leurs estas ne ordonnances de gens d'armes de euls tenir si longhement en une garnisson sans faire aucun exploit d'armes, et convenenchièrent l'un à l'autre de chevauchier. Si se missent un jour as camps bien quatre cens hommes d'armes et otant d'archiers; et avoient empris en leur chemin d'aller à Seris, une grosse ville qui est au maistre de Saint Jaque; mais il se ravissèrent et tournèrent une autre voie pour venir devant le castiel de la Fighière, où il avoit environ soissante hommes d'armes espagnols en

garnison, dont Pières Gouses et ses frères estoient cappitaines.

Li Canonnes de Robertsart, qui se faissoit chiés de ceste chevauchie, car ossi l'avoit il esmeut et mis sus, chevaucha tout devant. Là estoient messires Guillaume de Biaucamp, messires Mahieus de Gournai, Milles de Windesore, li sires de Tallebot, messires Adam Simon, messires Jehans Soudrée, frère dou roi d'Engletière bastart, li soudis de l'Estrade, li sires de Castiel N[o]ef, li sires de la Barde, Rainmonet de Marsen et pluiseur autre. Et chevauchièrent tant ces gens d'armes que il vinrent devant le castiel de la Fighière, et l'environnèrent, et se missent en ordenance pour l'asaillir, et fissent toutes leurs livrées et parechons, enssi que à faire assaut appartenoit.

Quant cil qui dedens estoient, perchurent que il seroient asailli, si se ordonnèrent de bonne fachon et se missent à deffense. Environ heure de prime, commencha li assaus fors et fiers et rades, et entroient cil Englès ens es fossés où il n'avoit point d'aighe, et venoient jusques as murs, targiet et pavesciet pour le get des pières d'amont, et là hauoient et piquetoient de pis et de hauiaulx à leur pooir; et on leur jettoit d'amont pières de fais et grans bariaux de fier, laquel cose em blecha pluiseurs. Là estoit li Canonnes de Robersart qui bien avoit corps de chevalier, qui che jour i fist grant fuisson d'armes, et ossi fist Esperons, uns siens varlès. Là estoient li archier d'Engletière arresté environnéement sus les fossés, qui traioient à ceulx d'amont si roit et si ouniement que à paines osoit nuls apparoir as deffenses, et en i ot de ceus de dedens les deus pars navrés et blechiés, et i fu

mors dou trait li frères de Pière Gouse, cappitaine dou castiel, qui s'appelloit Betremieu, appert homme d'armes durement, et, par son appertisse et li trop follement abandonner, fu il mors.

§ 240. Enssi se continua chils assaulx de l'eure de prime jusques à haute nonne, et vous di que li chevalier et escuier englois et gascon ne s'i espargnoient mies, mais asailloient de grant corage et de grant volenté, pour la cause de che que, sans le commandement et ordenance dou roi de Portingal, il avoient fait ceste chevauchie. Si se mettoient en paine de conquerre le castiel, par quoi la renommée en venist à Lusebonne que il avoient à che commenchement bien exploitiet. Là estoit li Canonnes, qui bien avoit corps de chevalier et emprisse et fait de vaillant homme, qui les ammonestoit de bien faire, et leur dissoit : « Hé! signeur, nous tenra meshui cils fors tant de bonnes gens que nous sommes? Se nous mettons otant à conquerir toutes les villes et les castiaulx d'Espaigne et de Galise, nous n'en serons jamais signeur. » Adont s'esvertuoient chevalier [et] escuier à ses parolles et faissoient mervelles d'armes; et vous di que dou jet d'amont li Canonnes, quoique il fust bien pavesciés, rechut tamaint dur horion, dont il fu durement froissiés et blechiés. Là avoit il dallés lui un jone escuier de Hainnau, qui s'appelloit Froissart Meulier, qui vassaument à l'assaut se porta ; et ossi fissent tout li autre. Li artellerie dou castiel, pières et bariaux de fier, commenchièrent moult à afoiblir à ceulx de dedens [et] eux lasser. Si regardèrent que de vint et cinc hommes d'armes que il estoient, il n'en i avoit pas trois qui ne

fuissent navret et blechiet, et li aucun mis en peril de mort, et que longhement ne se pooient tenir que de force il ne fuissent pris, car ja veoient il mort le frère de leur cappitainne, par qui pluiseurs recouvrances se pooient faire : si avisèrent que il prenderoient un petit de respit, et là en dedens il traiteroient de la paix. Si fissent signe que il voloient parler as Englès. Adont fist on cesser l'assaut, et se missent cil qui asailloient, tout hors des fossés; et, à voir dire, li repos à aucuns besongnoit bien, car il en i avoit grant fuisson de blechiés et de lassés.

Adont se traïssent avant messires Mahieus de Gournai, connestables de l'ost, et messires Guillaumes de Windesore, marescal, et demandèrent que il voloient dire. La cappitainne dam Piètre Gousse parla enssi et dist : « Biau signeur, vous nous quoitiés de moult priès, et veons bien que vous ne vous partirés sans avoir la forterèce. Vous blechiés nos gens; nous blechons les vostres : si avons conseil l'un par l'autre, je pour tous, qui en sui cappitains, que nous vous renderons le fort, salve nos vies et nos biens. Si nous prendés enssi, car c'est droite parechon d'armes. Vous estes pour le present plus fort que nous ne soions : ce le nous fait faire. » Li chevalier englès respondirent que il s'en consilleroient, enssi qu'il fissent. Quant il furent consilliet, il fissent responsse, et fu dit que chil de dedens partiroient, se il voloient; mais la garnisson, ens ou point où elle estoit, il la[i]roient, ne riens, fors leurs vies, il n'en porteroient. Quant Piètres Gousse veï que il n'en aroit autre cose, si eut plus chier à prendre che marchié que faire pieur : [si] s'i acorda. Enssi fu li castiaulx de la Fighière rendus et mis en le

main des Englès, et s'en partirent li Espagnol sus le sauf conduit des Englès, et s'en allèrent viers Sceris, où li maistres de Saint Jaque se tenoit; mais point ne l'i trouvèrent, car il avoit entendu que li Englès chevaucoient : si s'estoit trais sour les camps, et chevauchoit à bien quatre cens hommes d'armes espagnols et castellains, car il esperoit que, se il pooit trouver les Englès sus son avantage, il les combateroit.

§ 241. Quant cil chevalier d'Engletière, li Canonnes et sa route, furent saissi dou castiel de la Fighière, si en eurent grant joie; si le fissent remparer et remettre à point et repourveïr d'artellerie, et i laissièrent quarante compaignons, archiers et aultres, et bon cappitaine pour le garder; et puis se consillièrent quel cose il feroient. Consilliet fu que il se retrairoient vers leurs logeïs. Et se departirent li Englès et li Gascon, et fissent trois routes; et la darainière des routes qui demora sus les camps, che fu celle dou Canonne. Et estoient aucun Englès et Gascon et Allemant, qui desiroient les armes, demoret avoec lui, et pooient estre environ soissante lances et otant d'archiers; et chevauchièrent ces gens en la route dou Canonne, un jour tout entier, en revenant vers Ville Vesiouse.

Le second jour au matin, à heure de prime, que les embusques se descuevrent, il chevauchoient tout ensamble bien ordonnéement et estoient entre une grosse ville en Portingal que on dist [Olivence] et le castiel dou Conciel; et droitement au dehors d'un bois, plus priès dou castiel dou Conciel que de [Olivence], estoit en embusque li maistres de Saint Jaque, à bien quatre cens hommes d'armes. Sitost que li Englès les

perchurent, il se remissent tout ensamble et ne monstrèrent point de samblant d'effroi, et chevauchièrent le bon pas. Chil Espagnol, com grant fuisson qu'il fuissent, ne monstrèrent nul samblant ne ne fissent de iaulx desbusquier, mais se tinrent toudis en leur enbusque, et quidoient par imagination que li Englès eussent assés priès de là leur grosse bataille. Pour che ne les ossèrent il envaïr, car, se il seuissent justement leur convenant, il i eust eu hustin. Enssi se departirent il li un de l'autre sans riens faire. Li Espagnol retournèrent che soir à [Seris], et li Canonnes à Ville Vesiouse, qui recorda à ses compaignons comment il avoient veu les Espaignols en embusque entre le Conciel et Olivence, et dist : « Se nous eussions esté tout ensamble, nous les eussions combatus. » Si se repentoient li chevalier grandement de ce que il avoient laissiet l'un l'autre. Enssi se porta ceste première chevauchie que li Englès et li Gascon fissent ; et quant les nouvelles en vinrent au roi de Portingal, si monstra par samblant que il en fust courouchiés, et pour tant que il avoient chevauchié hors son commandement et ordonnance.

§ 242. Enssi se tinrent tout cel ivier li Englès et Gascon en leurs garnissons, sans point chevauchier ne à faire cose qui à recorder face, dont il leur anoioit grandement, et ne demoroit pas à iaulx que il ne fesissent armes.

Entrues se pourveoit li rois dans Jehans de Castille, et avoit envoiiet en France devers le roi et ses oncles au secours, en iaulx segnefiant coument li contes de Cambruge estoit venus et arivés en Portingal, et estoit

la vois par tout les roiaulmes de Castille et de Portingal que li dus de Lancastre, ses frères, poissament acompaigniés, venroit en leur aide à l'esté; pour quoi il requeroit au roi, selonc les aliances et confederations que il avoient ensemble, France et Espagne, par grant conjonction d'amour, que il fust sus le tamps d'esté confortés de bonnes gens d'armes, par quoi il peuist de force et de fait resister à ses ennemis. Li consaulx dou roi de France s'asentoit bien à tout che, et veoit clerement que li rois d'Espaigne requeroit raisson. Si fu ordonné en France de donner grace et congiet toutes manières de gens d'armes, chevaliers et escuiers qui avanchier se voloient, et leur faissoit li rois de France le premier prest pour passer oultre. Si me samble que messires Oliviers de Claiequin, frères dou connestable Bertram qui fu, se ordonna pour aler che chemin sus le printamps. Ossi fissent pluiseur chevalier et escuier de Bretaigne, de France, de Biause et de Picardie, d'Ango, de Berri, de Blois et du Maine, et passoient par routes, pour mieux aler à leur aisse, et avoient passage ouvert parmi le roiaume d'Arragon, et trouvoient pourveances toutes prestes parmi leurs deniers paians; mais sachiés que il ne paièrent mie par as tout ce que il prendoient, quant il estoient ou plat païs, dont les povres gens le comparoient.

§ 243. Vous savés comment li rois Richars d'Engletière avoit eu, un an et plus, traitiés devers le roi Charle d'Alemaigne, qui pour ce tamps en title s'escripsoit rois des Roumains, pour avoir sa soer, madame Anne, en mariage, et comment mesires Simons Burlé,

uns siens chevaliers, en avoit moult travilliet, et comment li dus de Tassem, d'Alemaigne en avoit esté en Engletière, pour confremer le mariage. Tant avoient esté ces coses demenées que li rois des Roumains envoioit sa sôer en Engletière, le duc de Tassem en sa compaignie et grant fuisson de chevaliers et d'escuiers, de dames et de damoiselles en estat et en arroi, enssi comme à tel dame appartenoit; et vinrent en Braibant et en le ville de Brousselles. Là requellièrent li dus Wincelins de Braibant et la duccoise Jehane, sa femme, la jone dame et sa compaignie moult grandement, car li dus en estoit oncles : elle avoit esté fille de l'empereur Charle, son frère. Et se tint madame Anne de Behaigne, à Brousselles, dallés son oncle et sa belle ante plus d'un mois sans partir, ne bougier ne s'osoit, je vous dirai raison pour quoi. Elle fu segnefiie et ses consaulx, que il i avoit environ douse vaissaulx armés, plains de Normans, sus le mer, qui waucroient entre Callais et Hollandes, et pilloient et desreuboient sus le mer tout ce que il trouvoient, et n'avoient cure sur qui; et aloit et couroit renommée sus les bendes de celle mer de Flandres et de Zellandes que il se tenoient là en attendant la venue de la jone dame, et que li rois de France et ses consaulx voloient faire ravir la dame, pour brisier che mariage, car il se doubtoient grandement des aliances des Allemans et des Englès. Et dissoit on encores avant, quant on parloit que ce n'estoit pas honnerable cose de prendre ne de ravir dames en guerres de signeurs, en coulourant et en faissant le querelle du roi de France plus belle : « Comment ne veïstes vous pas que li princes de Galles, pères de che roi d'Engletière, que il fist ravir et consenti le fait de

madame de Bourbonnois, mère à la roïne de France, qui fu prise et emblée des gens dou prince, et tout de celle guerre, ens ou castiel de Belle Perce? [M'aïst] Dieu, si fu, et menée ent en Giane et rençonnée. Ossi par pareille cose se li François, pour eux contrevengier, prendoient le moullier dou roi d'Engletière, il ne feroient à nullui tort. »

Pour ces doubtes et pour les apparans que on en veoit, se tint la dame et toute sa route à Brousselles un mois tout entier, et tant que li dus de Braibant, ses oncles, en envoiia en France son conseil, le signeur de Rocelare et le signeur de Bouquehort, pour remonstrer ces coses au roi de France et à ses oncles, liquel estoient ossi neveut dou duc de Braibant et fils de sa soer. Cil chevalier de Braibant exploitièrent tant et si bellement parlèrent au roi de France et à son conseil, que grace li fu faite et bons sauf conduis donnés de passer où il li plaisoit, li et les siens, fust parmi le roiaulme de France ou sus les frontières, en allant jusques à Calais, et furent li Normant qui se tenoient sus mer remandé. Tout ce raportèrent li dessus dit chevalier en Braibant au duc et à la ducoise, et leur escripsoient li rois et si oncle que, à leur priière et contemplation et nom d'autrui, il faissoient celle grace à leur cousine de Behaigne. Ches nouvelles plaisirent grandement au duc de Braibant et à la ducoisse et à ceulx qui passer le mer volloient. Si se ordonnèrent et se departirent de Brousselles, et prist la dame congiet à son oncle et à sa belle ante, et as dames et damoisselles dou païs qui compaigniet l'avoient, et [si] le fist li dus convoiier à bien cent lances. Et passèrent tout parmi Gand et i reposèrent un jour, et fisent li

Gantois ce qu'il peurent d'onneur à la dame. Et vint de là à Bruges, et le rechut li contes de Flandres moult bellement, et s'i rafresquirent trois jours, et puis passèrent oultre et chevauchièrent tant que il vinrent à Gravelines. Entre Callais et Gravelines estoient li contes de Sasleberi et li contes de Deuvesiere, à cinc cens lances et otant d'archiers, qui là l'atendoient. Si l'enmenèrent à Calais. Adont retournèrent li Braibençon, quant il l'eurent delivret as barons d'Engletière.

§ 244. Ceste jone dame ne sejourna gaires à Callais, quant elle eut vent à volenté. Si entrèrent en leurs vaissaulx un merquedi au matin, apriès ce que li cheval furent escipet, et, che jour, il arivèrent à Douvres. Là se reposa et rafresqui la dame deus jours. Au tierch jour, elle parti et vint à Saint Thomas de Cantorbie, et là trouva elle le conte de Bouquighen, qui le rechut moult grandement. Tant esploita celle dame que elle vint à Londres, où elle fu receue très honnerablement des bourgois, des dames et des damoiselles dou païs et de la ville, qui estoient là toutes asamblées contre sa venue. Si l'espousa li rois en le cappelle dou palais de Wesmoustier, au vintime jour dou Noël, et i furent au jour des espoussailles moult grandes les festes. Et toudis fu en sa compaignie, depuis que elle vint à Trec en Alemaigne, chils gentils et loiaulx chevaliers, messires Robers de Namur, jusques à tant que elle fu espousée, de quoi li rois d'Engletière [et li baron] li seurent grant gret. Ossi fist li rois d'Allemaigne. Si mena li rois d'Engletière sa femme à Windesore, et là tint son hostel grant et bel : si furent moult joieusement ensamble, et

se tenoit madame la princesse dalés sa fille, la jone roïne.

Et ossi pour che tamps i estoit la ducquoise de Bretaigne, soer du roi Richart, que ses maris, li dus de Bretaigne, ne pooit ravoir ; ne li baron d'Engletière ne li consaulx dou roi ne voloient nullement consentir que on li renvoiiast, pour tant que il estoit tournés françois. Et dissoient communement en Engletière li baron et li chevalier : « Chils dus de Bretaigne s'acquita lubrement et fausement envers le conte de Bouquighen et nos gens dou derrenier voiage que il fissent en France, et il remande sa femme. Nennil, nous ne li renvoierons pas, mès envoions li ses deus ennemis, Jehan et Gui de Bretaigne, qui ont plus grant droit à l'hiretage de Bretaigne que il n'ait, car il en est dus par nostre poissance, et mal le recongnoist : [si] li deveriens pareillement remonstrer sa vilonnie. » Voirs est que en ce tamps chil doi signeur, Jehan et Gui de Bretaigne, qui furent enfant à saint Charle de Blois, liquel estoient prisonnier en Engletière et enclos en un castiel en la garde de messire Jehan d'Aubrecicourt, furent requis et appellé bellement et doucement dou conseil dou roi d'Engletière, et leur fu dit que, se il voloient relever la ducé de Bretaigne dou roi d'Engletière et recongnoistre en foi et en hommage dou roi, on leur feroit recouvrer leur hiretage, et aroit Jehans, li ainsnés, en mariage madame Phelippe de Lancastre, fille dou duc que il eut de la ducoise Blance de Lancastre. Mais il respondirent que il n'en feroient riens et que, pour morir en prison, il demoroient bon François. Si demora la cose en cel estat, ne depuis, quant on sceut leur ferme entente, il n'en furent point requis.

§ 245. Vous savés comment li Parisiien s'estoient composé et acordé envers le roi à paiier une somme de florins toutes les sepmaines. Li florin estoient paiiet à un certain rechepveur que li Parisiien i avoient estabbli et ordonné, mais li rois n'en avoit nuls, ne riens ne s'en tournoit en son pourfit, ne riens ne partoit de Paris. Et avint, ce te[r]me pendant, que li rois eut grant besongne d'argent, pour paiier ces gens d'armes que il envoiioit en Castille, car il voloit aidier et conforter à son besoing le roi dam Jehan de Castille, et tenus i estoit par les aliances de jadis faites. Si manda à che recheveur de Paris que il fesist la finance de cent mille frans, et monstroit tout clerement où il les voloit mettre. Li rechevères respondi as lettres du roi et as messages moult bellement, et dist que voirement avoit il argent assés, mais il n'en pooit rien delivrer sans le congiet et consentement de la communauté de Paris. Ces responses ne plaisirent mies bien au roi, et dist que il i pourverroit de remède, quant il poroit, si qu'il fist; et fist finance ailleurs, parmi l'aide de ses bonnes villes de Picardie.

Enssi avoit un grant different entre le roi de France et les Parisiiens; et ne venoit point à Paris, mais se tenoit à Miaulx, ou à Senlis, ou à Compiengne, ou là environ, dont li Parisiien estoient tout courouchié. Et le plus grant resort de seurté qu'il avoient et le grigneur moien, c'estoit ou duc d'Ango, qui s'escripsoit rois de Sesille et de Jherusalem, et ja en avoit encargiet les armes. Chils dus se tenoit communement à Paris, et subportoit desous ses elles les Parisiiens, pour la cause de ce que il avoient grant finance, et contendoit à ce que il en fust aidiés et departis, pour aidier

à faire son fait et son voiage; car il asambloit argent de tous lés et si grant somme, que on dissoit que il avoit à Rokemore, dallés Avignon, l'argent de deus millions de florins. Si traita par devers les Parisiiens, et fist tant par biau langage, enssi que cils qui bien le savoit faire et qui bien estoit enlangagiés, et qui pour ce tamps de droit avoit le regart et l'amenistration deseure ses frères, car il estoit ainnés, du roiaulme de France, que il eut de celle somme de florins asamblés, à une seule delivrance, cent mille francs; et li rois n'en pooit nuls avoir, ne si doi autre oncle, Berri et Bourgongne.

Quant li dus d'Ango eut fait toutes ses pourveances et ses ordonnances, à l'entrée dou printamps, il se mist au chemin en si grant arroi que merveilles, et passa parmi le roiaulme, et vint en Avignon, où il fu grandement festiiés et requelliés dou pappe et des cardinaulx; et là vinrent li baron et les bonnes villes de Prouvence tout et toutes, excepté Ais en Prouvence, qui le rechurent à signeur et li fissent feaulté et homage, et se missent en son obeïssance. Et là vint en Avignon devers li li gentils contes de Savoie, bien acompaigniés de barons et de chevaliers, qui fut ossi de son cousin le pape grandement bien venus et de tous les cardinaulx. Là en Avignon furent faites les finances et les delivrances d'or et d'argent dou duc d'Ango au conte de Savoie et as Savoiiens, qui montoient grant fuisson.

Apriès toutes ces coses faites, li dus d'Ango et li contes de Savoie prissent congiet au pappe et se departirent d'Avignon, et prissent le chemin de la Daufiné de Viane, et amena li contes le duc en Savoie, et là le honoura il en ses bonnes villes très grandement. Et

toudis passoient gens d'armes devant et apriès, et trouvoient Lombardie toute ouverte et aparillie. Si entra li dus d'Ango en Lombardie, et estoit, par toutes les cittés et les bonnes villes de Lombardie, trop grandement recheux, et par especial à Mellans. Là fu il honnourés oultre mesure de messire Galleas et de messire Bernabo, et eut de par iaulx si grans dons, au passer, de riches jeuiaulx et de chevaux de pris, que mervelles seroit à l'esmer. Et tenoit li dus d'Ango partout tel estat comme rois, et avoit ses ouvriers de monnoie, qui forgoient florins et blances monnoies, dont il faissoient leurs paiemens, et passèrent enssi toute Lombardie et la Tosquane. Quant il vinrent en Toskane et que il aprochièrent Romme, si se remissent plus ensamble que il n'euissent esté en devant, car li Rommain, qui bien savoient la venue dou duc d'Ango, s'estoient grandement fortefiiet à l'encontre de lui et avoient à cappitaine un vaillant chevalier d'Engletière, qui s'appelloit messire Jehan Haccoude, liquels avoit de lonc tamps demoret en Rommagne et connissoit toutes les frontières. Si tenoit grant fuisson de gens d'armes sus les camps as saulx et as gages des Rommains et de Urbain, qui se dissoit pappes et que li Roumain et li Alemant et pluiseurs autres nations tenoient à pappe. Et cils pour le tamps se tenoit en la citté de Romme, ne point ne s'effreoit de la venue dou duc d'Ango, et, quant on l'en parloit et que on li remonstroit que li dus d'Ango venoit celle part, le conte de Savoie en sa compaignie [et] le conte de Genève, et que il avoit bien noef mille lances de bonnes gens d'armes, et ne savoit on encores de verité se il venroit de fait à Romme pour li oster de son siège, car il estoit tous

Clementins, il respondoit en dissant : « *Crux Cristi, protege nos.* » C'estoit tous li effrois que il en avoit, et lequel il respondoit à ceulx qui l'emparloient.

§ 246. Enssi passèrent ces gens d'armes, li dus d'Ango qui se dissoit et escripsoit rois de Naples, de Sesille et de Jherusalem, dus de Puille et de Calabre, et li contes de Savoie et leurs routes, toute le [Lombardie et] la Toscane, en costiant la marce d'Anconne et la terre dou Patrimonne ; et point n'entrèrent ne aprochièrent Romme, car li dus d'Ango ne voloit nulle guerre ne mautalent à Romme ne as Roumains, mais faire son voiage et son emprise deuement sus le point et l'estat que il estoit partis de France. Et, partout où il passoit et venoit, monstroit estat très estoffet et poissance de roi ; et se looient de lui et de son paiement toutes gens d'armes, car bien savoit que il en aroit afaire.

En che tamps se tenoit en la citté de Napples ses aversaires, messires Charles de la Pais, qui se dissoit ossi et escripsoit rois de Naples, de Sesille et de Jherusalem, dus de Puille et de Calabre, et s'en tenoit hoirs droituriers, puis que la roïne de Naples estoit morte, sans hoir avoir de se char par loiaulté de mariage. Et tenoit chils messires Charles en vain et à nul le don que la roïne en avoit fait au pappe, et i monstroit à son oppinion deus raisons : li une estoit que il dissoit, soustenoit et voloit mettre oultre (et [li] Neapliien et li Sesiliien li aidoient à soustenir) que la roïne de Napples ne pooit donner ne reserver l'iretage d'autrui, et, se il estoit enssi que la reservation fust bonne et li dons utilles, par le [stille] de le court de Romme et le droit des pappes, [si] dissoient il que

elle ne l'avoit pas fait deuement, car il tenoient Urbain à pappe et non Clement. Velà la question que il debatoient et proposoient, et les deffenses que messires Charles de la Pais i mettoit.

Chils messires Charles de la Pais de commencement ouvra trop sagement, car il fist pourveïr le castiel de l'Uef, qui est uns des plus fors castiaulx dou monde, car il siet par encantement en mi le mer et ne fait mies à prendre ne à conquerir, se che n'est par nigremanche ou par l'art dou diable; et quant il l'eut fait pourveïr, pour vivre trois ou quatre ans une quantité de gens d'armes qui dedens se boutèrent avoec li, il laissa le païs convenir, et savoit bien la condition de ceulx de Napples que nullement il ne le relenquiroient, et là s'enclost. Se Puille et Calabre se perdoient pour deus ou pour trois ans, ossi legierement il le raroit, car il imaginoit que li dus d'Ango se useroit de finance à tenir si longuement telle somme de gens d'armes sour les camps, que il avoit amenet oultre. Il n'estoit mies en sa poissance : ou vivres leur fauroient, ou finance et paiement leur fauroit, par quoi il se taneroient, ou dedens deus ans ou trois, quant il seroient foullé, lassé et tané, il les combateroit à son avantage. Toutes ces imaginations eut Charlles de la Paix, dont desquelles on en veï bien, en che terme que il i mettoit, [averir] aucunes, car voirement il n'est nuls sires crestiiens, excepté le roi de France et le roi d'Engletière, qui hors de leur païs peuissent, ne trois ans ne quatre, tenir tel peuple sus les camps de gens d'armes que li dus d'Ango avoit et tenoit, et mist oultre les mons bien trente mille combatans, que il ne fust tous usés et minés de chavanche et de finance. Et tels coses, à

entreprendre un tel fait au commenchement font bien à glosser et à resongnier.

§ 247. Quant li dus d'Ango et ses routes entrèrent en Puille et en Calabre, li païs fu tantos tout leur, et monstroit li peuples que il ne desiroit autre signeur à avoir que le duc d'Ango; et vinrent sus un brief terme tout signeur, cittés et bonnes villes, en son obeïssance. Or dient cil qui ont estet en ce païx là que c'est li une des plus crasses marches dou monde et que pour le grant plenté de biens qui habondent ou païs, les gens i sont tout wisseux et n'i font point de labeur. Quant ces gens d'armes se trouvèrent en che bon païs et cras et raempli de tous biens, se tinrent tout aisse. Adont s'en vinrent li dus d'Ango et li contes de Savoie, li contes de Vendome, li contes de Genève et la grant chevalerie de France, de Bretaigne et de Savoie, et passèrent oultre et vinrent en la marce de Napples. Onques cil de Naples, pour la doutance de ces gens d'armes, ne daignièrent clore porte de leur ville, mais les tenoient toutes ouvertes. Bien penssoient que li dus d'Ango ne se bouteroit jamais dedens hors de leur plaissance, car qui seroit dedens enclos, quels peuples que che fust, il seroit perdus, ne les maisons ne sont pas à prendre, car il i a plances que on hoste, quant on voelt, et là desouls c'est la mer où nuls ne s'oseroit embatre.

Avint que uns encantères, maistre de nigremance, qui estoit en la marce de Napples et avoit conversé un lonc tamps, vint au duc d'Ango, et [si] li dist: « Monsigneur, se vous volés, je vous renderai le castiel de l'Uef, et ceuls qui sont dedens, à vostre volenté. » —

« Et comment, dist li dus, poroit che estre? » — « Monsigneur, je le vous dirai, dist li encantères, je ferai par encantement l'air si espès, que dessus la mer il samblera à ceulx de dedens que il i ait un grant pont pour aler dix hommes de front; et quant cil qui sont ou castiel verront che pont, il seront si esbahi que il se venront rendre à vostre volenté, car il doubteront que, se on les assaut, que il ne soient pris de force. » Li dus ot de ceste parolle grant mervelle, et appella de ses chevaliers le conte de Vendome, le conte de Genève, messire Jehan et messire Pière de Buel, mesire Meurisse Mauvinet et les autres, et recorda che que chils maistres encantères dissoit, liquel de ceste parolle estoient tout esmervilliet et s'asentoient assés à ce que on le cruist. Adont demanda li dus d'Ango à celli et li dist : « Biaux maistres, et sus ce pont que vous dites que vous ferés, se poront nos gens asseurer de aler sus jusques au castiel pour asaillir? » — « Monsigneur, respondi li encantères, tout ce ne vous oseroie je pas asseurer, car, se il i avoit nuls de ceulx qui sus le pont passeroient, qui fesist le signe de le crois, tout iroit à noient, et cil qui seroient sus, trebuceroient en la mer. » Adont commencha li dus à rire, et lors respondirent aucun jone chevalier et escuier qui là estoient, et dissent : « Ha! monsigneur, pour Dieu laissiés le faire. Nous ne ferons pas le signe de le crois, et plus legierement ne poons nous avoir vos ennemis. » Dist li dus d'Ango : « Je m'en consillerai. » A ces parolles n'estoit point li contes de Savoie, mais il vint assés tost.

§ 248. Quant li contes de Savoie fu venus en la tente

dou duc d'Ango, li maistres encantères estoit partis. Adont li recorda li dus la parolle dou maistre et quel cose il li offroit. Li contes de Savoie penssa un petit, et puis dist : « Envoiés le moi en mon logis, et je le examinerai ; c'est li maistres encantères par lequel la roïne de Napples et messires Ostes de Bresuich, ses maris, furent jadis pris ens ou castiel de l'Uef, car il fist la mer si haute que il sambloit que elle montast desus le castiel : s'en furent si eshidé cil qui ou castel estoient, que il leur sambloit que il deuissent estre tout noiiet. On ne doit point avoir fiance trop grande en tels gens. Or regardés de la nature des malandrins de ce païs : pour seullement complaire à vous et avoir vostre bienfait, il voelt trahir ceulx à qui il livra une fois la roïne de Napples et son mari à Charle de la Pais. » Dist li dus d'Ango apriès : « Je le vous envoierai. » Adont entrèrent li signeur entre autres parolles, et consillièrent un tamps de leurs besongnes dus et li contes de Savoie, et puis retourna li contes son logeïs.

Quant ce vint le jour, apriès que li signeur furent vet, li maistres encantères vint devers le duc et l'en-ina. Sitos que li dus le veï, il dist à un sien varllet : « Va, [si] le mainne au conte de Savoie. » Li varlès le prist par le main et li dist : « Maistres, monsigneur voelt que vous venés parler au conte de Savoie. » Il respondi : « Dieux i ait part ! » Adont s'en vint il en la tente dou conte. Li varlès li dist : « Monsigneur, vechi le maistre que messires vous envoie. » Quant li contes le veï, si en ot grant joie, et li demanda : « Maistres, dites vous pour certain que vous nous ferés avoir le castiel de l'Uef à si bon marchié ? » —

« Par ma foi, monsigneur, respondi li encantères, oïl, car par oevre pareille, je le fis jadis avoir à cellui qui est dedens, messire Charlle de la Pais, et la roïne de Naples, et sa fille et son marit, messire Robert d'Artois, et messire Ostes de Bresuich; et je sui l'omme ou monde maintenant que messires Charles resongne le plus. » — « Par ma foi, dist li contes de Savoie, vous dites bien; et je voel que Charle de la Pais sache que il a grant tort se il vous crient, car je l'en aseur[er]ai, ne jamais vous ne ferés encantement pour decepvoir lui ne autrui; ne je ne voel pas que il nous soit reprochié, ou tamps à venir, que en si haut fait d'armes que nous sommes et tant de vaillans hommes, chevaliers et escuiers, asamblés, que nous ouvrons par encantement ne que nous aions par tel art nos ennemis. » Adont appella il son varlet, et dist : « Prendés le bouriel, et li faites trenchier la teste. » Tantos que li contes de Savoie ot dit ceste parolle, che fu fait : on li trencha, au dehors des logeïs, la teste. Enssi fina chils maistres encantères, et fu paiiés de ses leuwiers.

Nous nos soufferons à parler dou duc d'Ango et de ses gens et de leur voiage, et retournerons as besongnes de Portingal, et conterons comment li Englès et li Gascon perseverèrent.

§ 249. Quant che vint à l'entrée dou mois d'apvril, li chevalier qui estoient en garnison à Ville Vesiouse et qui avoient là sejourné tout le tamps [d'ivier] et n'avoient plus chevauchié, fors que quant il furent devant le Fighière, s'avisèrent l'un parmi l'autre que il chevaucheroient. Et avoient entre iaulx grant merveilles à quoi li rois de Portingal ne li contes de Cam-

bruge pensoient, quant il avoient ja esté noef mois ou païs de Portingal, et n'avoient chevauchiet que une fois, et que il se portoient grant blasme. Si regardèrent que il envoieroient devers le conte Ainmon de Cambruge, pour remonstrer ces besongnes, et me samble que li soudis de l'Estrade i fu envoiiés, et vint à Estremouse, où li contes estoit logiés. [Si] li dist : « Sire, li compaignon m'envoient devers vous à savoir quel cose vous vollés faire, car il ont grant mervelles pour quoi on les a amenés en che païs, quant tant i sejournent, et que che leur tourne à grant desplaisance. Si me respondés que vous vollés qu'il facent, car il ont grant desir de chevauchier. » — « Soudis, dist li contes, vous savés que, quant je me parti d'Engletière, messires mes frères, li dus de Lanclastre, me proumist par sa foi que, li revenu d'Escoce où il aloit, il venroit par de dechà à une grant quantité de gens d'armes de deus ou de trois milliers et otant d'archiers, et n'estoie dechà envoiiés sus l'estat que je vins, fors que pour avisser le païs ; et temprement nous en deveriens oïr nouvelles, car ossi ai jou grant mervelle pour quoi il sejourne tant. [Si] me salués les compaignons, et leur dirés che que je vous di. Au fort, je ne les puis ne ne voel mies tenir de chevauchier, se il i ont bonne affection ; mais vous savés que li rois de Portingal paie les gages : si se doit on ordonner par li. » — « Par ma foi, dist li soudis, il paie mal, car ossi li compaignon se plaindent trop fort de son paiement : il nous doit encores tous les gages de siis mois. » — « Il vous paiera bien, dist li contes, toudis vient argens à point. » Sus cel estat se departi li soudis dou conte, et retourna devers les compaignons. Si leur recorda

tout che que vous avés oï. « Signeur, dit li Canonnes, ja pour ce ne demeure. Je voi bien [que] on se disimulle de nostre chevauchement ; on ne voel[t] point que nous chevauchons, afin que nous n'aions cause de demander argent, et je lo dont que nous chevauchons. » Là ordonnèrent et acordèrent entre iaulx que il chevaucheroient, et i preficièrent le jour.

Le soir dont il devoient chevauchier à l'endemain et avoient leurs harnois tous près, vint messires Jehans Frenande, uns chevaliers dou roi de Portingal, qui estoit enformés que il voloient chevauchier, et aporta lettres au Canonne de Robersart. Li Canonnes les ouvri, et lissi comment li rois li deffendoit que point ne chevauchast, et que bien savoit que par li et par son esmouvement se faissoient les emprisses et les chevauchies. De ces nouvelles fu li Canonnes courouchiés, et dist au chevalier : « Messire Jehan, je voi bien que li rois ne voelt point que je chevauche. Or prendés, biau sire, que je sejourne à l'ostel : pensés vous pour ce que li autre, qui sont milleur chevalier et plus vaillant que je ne soie, doient pour ce demorer que il ne facent leur emprise ? Par ma foi, nenil. Et vous le verrés demain, car il se sont tout aresté et ordonné à chevauchier. » — « Sire, dist Frenando, commandés leur de par le roi que point il ne chevauchent. » — « Par ma foi, sire, dist li Canonnes, je n'en ferai riens, mais commandés leur, qui estes au roi, sus cel escript. » La cose demora enssi la nuit.

Quant che vint au matin, on sonna les trompètes parmi la ville. Chevalier s'armèrent, et toutes gens s'aparillièrent et montèrent as chevaulx, et vinrent devant l'ostel le Canonne qui point ne s'armoit. Là

s'arestèrent tout li chevalier englès et gascon. Il vint as phenestres parler à eux, et leur dist que li rois de Portingal ne voloit point que on chevauchast. « Par ma foi, respondirent il, nous chevaucherons, puisque nous sommes si avant, et ossi chevaucherés vous ; ne ja ne vous sera reprochié que nous chevaucherons et vous reposerés à l'ostel. » Là convint le Canonne de Robersart armer et monter à cheval, et ossi fist le chevalier portingallois messire Jehan Frenande, dont il fu puis près pendus dou roi, car tant li priièrent li compaignon que il s'arma. Adont issirent il de le Ville Vesiouse, et se missent as camps, et estoient bien quatre cens lances et otant d'archiers, et prissent le chemin de Sebille et devers un castel et une bonne ville que on dist le Ban.

§ 250. Tant chevauchièrent Englès et Gascon que il vinrent devant le Ban. Si l'environnèrent à l'une des pars là où elle estoit le plus prendable et le plus legière à l'asallir. Si descendirent toutes gens d'armes à piet, et se missent en arroi et en ordonnance d'assaut, et entrèrent ens es fossés, où il n'avoit point d'aighe, et vinrent jusques as murs, et commenchièrent à pikier et à hauer et fort à assallir. Pour ce jour n'avoit en la ville dou Ban nulles gens d'armes fors que les hommes de la ville, qui estoient moult mal armet. Toutesfois il estoient à leurs deffenses, et avoient lanches et gavrelos et archigai[e]s, dont il traioient et lanchoient, et se deffendoient che qu'il pooient ; mais il veïrent bien que à le longhe il ne pooient durer ne contrester que il ne fuissent pris. Si commenchièrent à traitier à ceuls qui les asalloient. Finablement il se rendirent sauve

leurs vies et le leur, et dirent que il se meteroient et demor[r]oient en l'obeïssance dou roi Ferrant de Portingal. Enssi furent il rechut, et entrèrent en la ville toutes gens et s'i rafresquirent, et alèrent aviser et regarder che jour comment il se poroient chevir dou castiel, et perchurent que il estoit bien prendables. Très le soir commenchièrent li aucun de l'ost à escarmuchier. Quant che vint au matin, on commencha à asaillir de grant ordonnance, et cil qui dedens estoient à eux deffendre. Ens ou castiel estoit un gentil homme dou païs, qui en estoit cappitaine, et n'estoit mies trop bons homs d'armes, et bien le monstra : si se nommoit Piètres [Raconstes], car, sitrestos que il se veï assaillir et tant de bonnes gens d'armes devant li, il s'effrea et entra en tretiés, et rendi le fort, salve se vie et ceulx qui dedens estoient. On le prist, et le rafreschist on de bonnes gens d'armes et d'archier[s], et puis s'en partirent et chevauchièrent devers un autre castiel à sis lieues de là que on dist la Courtisse. Quant il furent venu jusques à là, si se missent en ordonnance d'assallir, et assallirent fort et roit. Chil qui dedens se tenoient estoient vaillans gens, et bien se deffendirent che qu'il peurent, et ne se daignièrent rendre. A l'assaut qui fu grans et fors, fu mors li cappitainne dou castiel, qui s'appelloit Radighos. Soutis et apert homme d'armes estoit, et fu mors de trait de la flèche d'un archier d'Engletière, car il s'abandonnoit trop avant à la deffense. Depuis que il fu mors, li autre n'eurent point de durée, et fu li castiaux pris, et li plus de ceuls qui dedens estoient, mort. Enssi eurent li Canonnes et ses gens le castiel de la Courtisse. Si le rafresquirent de nouvelles gens et le remparèrent biel et fort,

et puis passèrent oultre en aprochant la citté de Sebille la grande.

§ 251. Tant exploitièrent cil Englès et cil Gascon que il vinrent à Jaffre, à dis lieues de Sebille. Une ville est Jaffre mal fremée, mais il i a un grant moustier assés fort, que cil dou païs et de la ville de Jaffre avoient fortefiiet, et là s'estoient retrait sus la fiance dou lieu. De venues, la ville de Jaffres fu tantos prise et toute arsse, et li moustiers asaillis, liquels à l'assault ne dura pas une heure que il ne fust pris ; et là eut grant pillage pour ceulx qui premiers i entrèrent, et moult d'ommes mors. Apriès il chevauchièrent oultre, car il furent enformé que ens uns grans marès qui là sont en une vallée, avoit la plus belle proie dou monde, plus de vint mille bestes, pors, buefs, vaces, moutons et brebis. De celle proie eurent li signeur grant joie, et s'en vinrent de celle part et entrèrent en ces marès, et fissent toutes ces bestes vuidier par leurs gens de piet et cachier devant eulx. Adont eurent il conseil de retourner à Ville Vesiouse [là où] il logoient, et prisent tout le retour et ce chemin, et vinrent là au soir, à l'endemain, eux et leur proie, dont il furent depuis moult largement pourveu et avitailliet. Enssi se porta ceste chevauchie.

Quant messires Jehans Frenande fu revenus à Lusebonne devers le roi, et il li eut recordé comment il avoient exploitié, et le chevauchie que leurs gens avoient fait sus les ennemis, et la belle proie que il avoient ramenet, il quida trop bien dire et que li rois l'en deust savoir trop grant gret, mais non fist, car il li dist : « Et comment, gars ordouls, as tu esté si ossés

que sus la deffense que je avoie fait, tu leur as consenti à chevauchier et as esté en leur compaignie? Par monsigneur saint Jacob, je te ferai pendre. » Adont se jetta li chevaliers en genoulx, et li cria merchi, et li dist : « Monsigneur, la cappitainne d'eus, li Canonnes, s'en aquita à son pooir loiaument, mais de force li autre le fissent chevauchier, et moi aussi, pour enseignier le païs; et quant leur chevauchie est à bien tournée, vous le nous devés pardonner. » Nonobstant toutes ces parolles, li rois commanda que on le meïst en prisson. Et i fu mis, et i sejourna tant que li contes de Cambruge l'en fist delivrer, quant il vint à Lusebonne : vous orés sus quel estat.

§ 252. Apriès che que cil gentil englès et gascon furent de leur chevauchie retourné à Ville Vesiouse, où il se logoient et estoient tenu toute la saisson, il regardèrent que il envoieroient devers le roi de Portingal, pour estre paiet de leurs gages. Si i envoièrent tout generaulment le signeur de Taillebot, un baron de la marche de Galles. Quant li sires de Taillebot fu venus à Lusebonne, et il eut parlé au roi et remonstré ce pour quoi il estoit venus, li rois respondi follement que deus fois avoient chevauchiet oultre sa deffense, pour quoi il l'avoient courouchiet et atargiet leur paiement, ne il n'en peut avoir adont autre cose ne autre response. Li sires de Taillebot se parti et retourna à ses compaignons et leur recorda la response du roi, dont il furent tout courouchiet.

En celle propre sepmainne se parti li contes de Cambruge de Estremouse, et s'en vint à Ville Vesiouse logier en une eglise de Cordeliers au dehors de la ville.

Si en eurent li chevalier englès et gascon grant joie. Entre ces chevaliers i avoit des petis compaignons qui ne pooient pas atendre le lontain paiement dou roi, et dissent l'un à l'autre : « Nous sommes menet mervilleusement ; nous avons ja esté en che païs près d'un an, et si n'avons point eut d'argent. Il ne puet estre que nostre cappitainne n'en aient receut, car jamais ne s'en fuissent souffert si longhement. » Ces parolles et murmurations montepliièrent entre iaux tellement que il dissent que il n'en voloient plus souffrir, et ordonnèrent une journée entre iaulx de parler ensamble et de estre en parlement en un bel moustier qui siet au dehors de la Ville Vesiouse, à l'opposite des Cordeliers, où li contes de Cambruge estoit logiés. Et dist li Canonnes de Robersart que il i seroit, et, au voir dire, bien i besongnoit, car, se il n'i eust esté, la cose fust alée mauvaisement.

§ 253. Quant che vint environ heure de tierche que tout furent là asamblé, excepté li Canonnes de Robersart, et encores n'estoit point venus, messires Guillaumes de Biaucamp, messires Mahieux de Gournai, ses oncles, li sires de Taillebot, messires Guillaumes Helmen, et li Gascon, li sires de la Barde, li sires de Castiel Noef, li soudis de l'Estrade et pluiseurs autres, si commenchièrent à parler et à faire leur plainte l'un à l'autre. Et là avoit un chevalier bastart, frère au roi d'Engletière, qui s'appelloit messire Jehans Soutrée, qui estoit plus tenres en ses parolles que nuls des autres et dissoit : « Li contes de Cambruge nous a chi amenés, et tous les jours nous aventurons et volons aventurer nos vies pour lui, et [si] retient nos gages :

je conseille que nous fuissiens tout de une aliance et d'un acord, et que nous eslevons de nous meïsmes le pennon Saint Jorge, et soions amit à Dieu et anemit à tout le monde; autrement, se nous ne nous faissons cremir, n'arons nous riens. » — « Par ma foi! respondi messires Guillaumes Helmen, vous dites bien, et nous le ferons. » Tout s'acordèrent à celle voix, et regardèrent qui il feroient leur cappitaine. Si avissèrent que pour tel cas il ne pooient avoir milleur cappitaine que Soustrée, car il [aroit] de mal faire plus grant loisir et plus de port que nuls des aultres. Là boutèrent il hors le pennon Saint Jorge, et criièrent tout : « A Soustrée, che vaillant bastart! Amis à Dieu et anemis à tout le monde! » Et estoient adont en volenté et tout esquelliet de venir courir premièrement Ville Vesiouse et de faire guerre au roi de Portingal. Bien avoient messires Mahieux de Gournai [et] messires Guillaumes de Biaucamp [debatu] ces parolles de non courir la ville, mais il n'en avoient point esté oï. A ces cops que il avoient levé le pennon Saint Jorge et que il devoient partir dou moustier, li Canonnes vint et ouvri la presse et entra ens, et s'aresta devant l'autel, et dist tout haut : « Biau signeur, que volés vous faire? Aiiés ordonnance et atemprance en vous. Je vous voi durement esmeus. » Adont vinrent en sa presence messires Jehans Soustrée, messires Guillaumes Helmen et aucun des autres, et li remonstrèrent tout ce que il avoient fait et quel cose ossi il voloient faire. Adont les rafrena li Canonnes par biau langage, et leur dist : « Signeur, penssés et imaginés bien vostre fait, avant que vous entrependés à faire nulle follie ne nul outrage. Nous ne nos poons mieux destruire que de nous

meïsmes. Se nous guerrions che païs, nostre ennemi en aront nouvelles; si s'efforceront et i enteront de une part, et couront, quant il verront que point ne leur irons au devant. Enssi perderons nous en deus manières : nous resjoïrons nos ennemis et aseur[e-r]ons de ce qu'il sont en doubte, et si fauserons nostre loiauté envers monsigneur de Cambruge. » — « Et que volés vous dont, dist Soustrée, Canonnes, que nous fachons? Nous avons despendu plus avant que nos gages, et si n'avons eu ne prest ne paiement nul, depuis que nous venismes en Portingal. Se vous avés esté paiiés et nous ne le sommes point, vous avés biau souffrir. » — « Par ma foi, Soustrée, dist li Canonnes, je n'ai eut non plus avant paiement que vous, ne, sans vous, je n'en rechepverai riens. » Respondirent aucun autre chevalier qui là estoient : « Nous vous en creons bien, mais il fault que les coses aient un coron. Monstrés nous comment honnerablement nous puissons issir de ceste matère et avoir hastieue delivrance, car, se nous ne sommes paiiet briefment, les coses iront mal. » Adont commencha li Canonnes de Robersart à parler, et dist :

§ 254. « Biau signeur, je conseille que de chi endroit, en l'estat où nous sommes, nous alons parler au conte de Cambruge et li remonstrons nostre entente. » — « Et liquels de nous li remonstera? dissent il entre eulx. » — « Je tous seulx, respondi Soustrée, mais avoés ma parolle. » Tout li eurent en convenant de l'avoer. Adont se departirent il en l'estat où il estoient, le pennon Saint Jorge devant eux que il avoient che jour levet, et s'en vinrent as Cordeliers où li contes

estoit logiés et devoit aler disner. Tout cil compaignon, qui estoient plus de set cens uns c'aultres, entrèrent en la court. Il demandèrent le conte. Il issi hors de sa cambre et vint en la salle parler à eulx. Adont s'avanchièrent tout li chevalier qui là estoient, et Soustrée tout devant, qui remonstra de bon visage la parolle et dist : « Monsigneur, vous nous avés, qui chi sommes en vostre presensse, et encore assés d'autres qui sont là hors, atrait et mis hors de nostre nation d'Engletière, et estes nos chiés ; et de nos gages dont nous n'avons eu nuls, nous ne nous en devons traire fors à vous, car pour le roi de Portingal nous ne fuissions jamais venu en che païs ne en son service, se vous ne nous deussiés paiier. Et, se vous volés dire que la guerre n'est pas vostre, mais le roi de Portingal, nous nos paierons bien de nós gaiges, car nous courrons ce païs, et puis si en ait qui en poet avoir. » — « Soustrée, dist li contes, je ne di mies que vous ne soiiés paiiés ; mais de courir che païs vous me feriés blasme, et au roi d'Engletière ossi, qui s'est par aliance conjoins avoec le roi de Portingal. » — « Et que volés vous, dist Soustrée, sire, que nous façons ? » — « Je voel, dist li contes, que vous prendés trois de nos chevaliers, un Englès, un Gascon et un Alemant, et cil troi s'en voissent devers le roi à Lusebonne, et li remonstrent ceste besongne et le lontain paiement que il fait as compaignons. Et quant vous l'en arés sommé, lors arés vous mieux cause de faire vostre entente. » — « Par ma foi, dist li Canonnes de Robersart, monsigneur de Cambruge dist bien et se parolle sagement et vaillanment. » A ce darrain pourpos s'acordèrent ; mais pour ce n'ostoient il pas le pennon Saint Jorge,

et dissent, puis que il l'avoient levé d'un acord en Portingal, que tant qu'il i seroient, point ne l'abateroient. Adont furent avisset qui iroient en che voiage devers le roi : si furent nommé messires Guillaumes Helmen pour les Englès, messires Thomas Simon pour les estraingniers, et li sires de Castiel Noef pour les Gascons.

§ 255. Chil troi chevalier dessus nommé esploitièrent tant que il vinrent à Lusebonne et trouvèrent le roi, qui leur fist bonne chière et leur demanda des nouvelles et que li compaignon faissoient. « Monsigneur, respondirent cil, il sont tout hetiet et en bon point, et chevaucheroient volentiers et enploieroient la saison autrement que il ne font, car li lontains sejours ne leur est mies agreables. » Che dist li rois : « Il chevaucheront temprement, et je en leur compaignie, che leur dirés vous de par moi. » — « Monsigneur, dist messires Guillaumes Helmen, nous sommes chi envoiiet de par eux et chergiet que nous vous dissons que, depuis que il vinrent en che païs, il n'ont eut prest ne paiement nul de par vous; dont il vous mandent par nous, qui generaulment sommes chi envoiiet, que ce n'est pas assés, car qui voelt avoir l'amour et le service des gens d'armes, il les faut autrement paiier que vous n'aiiés fait jusques à ores. Et s'en sont souffert un grant tamps pour la cause de che que il ne savoient point en quoi il perissoit, et en ont encouppé nos cappitainnes, dont la cose a près mal alé ; mais il s'en sont excusé parmi che que on a bien sceu que il n'en ont riens eu ne receu ; et vous savés se il dient voir. Si voellent estre paiet tout entirement de leurs gaiges,

se vous en vollés avoir le service; et, se vous ne faites che, il vous acertefient que il se paieront dou vostre. Si aiiés conseil sur che, et [nous donnés] response que nous en puissons porter, car il n'atendent autre cose que no retour. » Li rois penssa un petit, et puis dist : « Messire Guillaume, c'est raissons que il soient paiiet, mais il m'ont courouchiet de ce que il ont oultre ma deffence chevauchié deus fois; et, se chils mautallens n'eust esté, il fussent ores satisfait de tous poins. » — « Sire, dist li chevaliers, se il ont chevauchiet, che a estet à vostre honneur et pourfit : il ont pris villes et castiaulx, et courut sus la terre de vos ennemis priès jusques à Sebille, pour quoi che a esté honnerablement esploitiet. [Si] n'en doivent pas perdre leur saisson, et ossi il ne le voellent pas avoir perdu, car, nous retourné, il dient que il se paieront, se il n'ont certaine et courtoise response de par vous, autre que il n'ont eu jusques à ores. » — « Oïl, dist li rois, vous leur dirés que dedens quinse jours au plus tart je les ferai paiier et delivrer tous leurs gages, jusques à un petit denier, mais dites au conte de Cambruge que il viegne parler à moi. » — « Sire, dist messires Guillaumes, je le ferai, et vous dites bien. » A ces cops fu heure d'aler disner : si disnèrent ensamble, et les festia li rois tous trois ensamble et fist seoir à sa table, et là furent che jour. Et à l'endemain il retournèrent devers leurs gens. Sitretos comme on sceut leur revenue, li chevalier se traïssent devers eulx, pour savoir quel cose il avoient trouvet. Si leur record[èr]ent la response et la parole dou roi, et tant que tout s'en contentèrent. « Or regardés, ce dist Soustrée, se rihote n'a [à] le fois bien son lieu : encores avons nous

avanchiet nostre paiement par estre un petit remorous; bien ait qui on crient. »

§ 256. Li chevalier tout troi alèrent devers le conte de Cambruge et li recordèrent comment il avoient exploitié, et que li rois le mandoit. Li contes se parti de Ville Vesiouse au matin, et chevaucha tant que il vint à Lusebonne. Si fu recheus de son fils et de sa fille et dou roi moult amiablement. Là eurent li rois et ils parlement ensamble et certain acord et arest de chevauchier. Si fist li rois un mandement par tout son roiaulme à estre sus les camps, entre Ville Vesiouse et [Olivence], le setime jour de jun. Chils mandemens s'espandi parmi le roiaulme de Portingal : si s'ordonnèrent toutes gens d'armes [de cheval et] à piet, pour estre là à ce jour au plus estofféement comme cescuns endroit de li poroit.

A la venue dou conte de Cambruge à Lusebonne fu delivrés messires Jehans Frenande de prison, sur lequel li rois pour ces chevauchies avoit esté durement courouchiés. Si prist li contes congiet dou roi, et s'en retourna devers les compaignons à Ville Vesiouse, et leur recorda comment il avoit exploitié et que il chevaucheroient temprement. De ces nouvelles furent li compaignon tout resjoï, et s'ordonnèrent à estre tout prest sus cel estat. Assés tost apriès vint paiemens et finance as compaignons, as cappitaines premierement, et tant fissent que tout se tinrent pour content, mais toudis se tint li pignons Saint Jorge.

§ 257. Li rois dans Jehans de Castille, qui toute la saisson avoit fait son amas de gens d'armes qui li

estoient venu dou roiaulme de France, et tant que il en avoit bien deus mille lances, chevaliers et escuiers, et quatre mille gros vallès, sans ceulx de son païs dont il pooit bien avoir dis mille hommes à chevaux et otant de geneteurs, seut ces nouvelles, car il estoit à Sebille, comment li rois de Portingal s'ordonnoit pour chevauchier. Si avisa pour plus honnerablement user de ceste guerre, ou cas que il se sentoit fors assés de gens et de poissance, que il manderoit au roi de Portingal la bataille et que il vosist livrer pièce de tière en Portingal, pour combatre poissance contre poissance; et, se che ne voloit faire, il li liveroit en Espagne. Si en fu cargiés de porter ces nouvelles li hiraus dou roi; et chevaucha tant que il vint à Lusebonne, et là trouva le roi, et fist son message bien et à point. Li rois respondi et dist au hiraut que il en aroit avis et temprement conseil laquelle parchon il prenderoit, et que ce qui en seroit, il le remanderoit au roi d'Espaigne. Li hiraus, quant il eut fait sa semonse et il eut response, il se departi dou roi en prendant congiet, et retourna à Sebille. Là trouva il le roi et les barons de France, d'Arragon et de Gallisse, qui l'estoient venu servir. Si recorda tout che que il avoit oï, veu et trouvé, et tant que il souffi à tous.

Depuis ne demora gaires de temps que li rois de Portingal fu consilliés, par l'avis que il eut des Englès, que il liveroit en son païs place et terre pour combatre; et furent ordonné de l'aler aviser où che seroit, de par le roi, messires Thumas Simons et li soudis de l'Estrade, et avissèrent la place entre Elvès et [Badeloce], bon lieu ample et plentiveux pour bien combatre. Et vous di que chil doi chevalier et leurs

routes furent escarmuchiet, en alant avissant celle place, des geniteurs dou roi de Castille, et i ot grant hustin de mors et de blechiés d'une part et de l'autre. Toutesfois il retournèrent devers le roi de Portingal et les chevaliers, et recordèrent ù et comment il avoient aviset plache et le nommèrent : ce souffi bien as dessus dis. Adont fu ordonnés uns chevaliers alemans qui s'appelloit messires Jehans Tieste d'or, de faire che message, avec un hiraut, au roi d'Espaigne. Si se departi li chevaliers et chevaucha tant que il vint à Sebille, et là trouva le roi, et fist son mesage et conta tout ce que li rois de Portingal mandoit, et comment de grant volenté il acordoit la bataille et liveroit place entre Elvès et [Badeloce], et là dedens cinc jours, li retourné à Lusebonne, il trouveroit le roi de Portingal logiet et toutes ses gens, qui ne desiroient el que le bataille.

De ces nouvelles furent li Espagnol tout resjoï, et ossi furent li François, et prissent messires Tristrans de Roie, messires Jehans de Berghettes, messires Pières de Velinnes et autre le chevalier de Portingal entre eux, et le festiièrent un jour tout entier moult grandement à Sebille et li fissent toute la bonne compaignie que on poeut faire à chevalier, et le reconvoiièrent jusques à Safre, et puis retournèrent arière à Sebille. Et li chevalier[s] chevaucha tant que il vint devers le roi de Portingal et les signeurs, et recorda son mesage, enssi comme il l'avoit fait, et le response que on li avoit donné. De ce se contemptèrent li rois et li chevalier.

§ 258. Depuis ne demora gaires de tamps que li rois de Portingal s'en vint logier en la place que ses gens

avoient aviset entre Elvès et [Badeloce], ens uns biaus plains desous les oliviers, et là amena le grigneur partie de ceulx de son roiaulme, dont il se pooit aidier, et estoient environ quinse mille hommes. Le tierch jour apriès, vint li contes de Cambruge et tout li Englès moult ordonnéement, et estoient en compte environ sis cens hommes d'armes et otant d'archiers, et s'en vinrent logier en che propre lieu, et prissent place pour eux, et se severèrent des gens le roi et se tinrent tout ensamble.

Quant li rois d'Espaigne sceut que li rois de Portingal estoit venus et trais sour les camps où la bataille devoit estre, si en fu par samblant moult liés et dist : « Or avant! Nostre ennemi nous atendent; il est heure que nous chevauchons. Nous leur mandames la bataille, il le nous ont acordé et tiennent la journée selonc leur convenant. Ne puet remanoir que il n'i ait besongne : traions nous tout de celle part. » Adont furent segnefiiet toutes gens d'armes à leurs livrées de traire avant, car li rois voloit chevauchier. Si se departirent de leurs logis tout chevalier et escuier et gens d'armes, Genevois et geniteurs, et sieuirent toutes les banières dou roi dam Jehan de Castille, qui s'en vint logier francement à deus petites lieues de [Badeloce] et des plains de Elvès; et avoit li rois d'Espaigne en sa compaignie plus de trente mille combatans, parmi les geniteurs; et estoient en toute somme soissante mille hommes.

§ 259. En cel estat se tinrent ces deus hoos l'un devant l'autre, et n'i avoit d'entre deus que la montagne de Badeloce, qui est une grosse ville dou roi

d'Espagne, et là s'aloient ses gens, quant il voloient, rafreschir; et la citté de Elvès siet d'autre part, qui est au roi de Portingal. Entre ces deus hoos et sus la montaigne de Badeloce avoit tous les jours fais d'armes, car li jone baceler, qui se desiroient à avanchier, queroient là les armes et les faissoient, et escarmuchoient l'un à l'autre, puis retournoient en leur logeïs. En cel estat furent il quinse jours et plus, et ne fu mies la deffaut[e] dou roi de Castille que la bataille n'adrechoit, mais demoroit ou roi de Portingal pour tant que il ne se veoit pas fors assés de combatre les Espaignols et resongnoit le peril, car bien sentoit que, se il estoit desconfis, ses roiaulmes seroit perdus. Et toute la saison il avoit atendu le duc de Lancastre et le grant confort d'Engletière, que il esperoit à avoir quatre mille hommes et otant d'archiers, car li contes de Cambruge en avoit certefiiet le roi de Portingal et ne pensoit point dou contraire, car li dus de Lancastre au departir li avoit juret par sa foi que, lui revenu d'Escoce, il n'entenderoit à autre cose si venroit en Portingal si fors que pour combatre le roi d'Espaigne. Bien est verités que li dus de Lancastre, li revenu d'Escoce, en fist son plain pooir de remonstrer toutes ces besongnes au roi et à son conseil, mais, pour le tourble qui estoit avenus en Engletière en celle meïsmes anée, et aussi pour aucunes incidensses de Flandres qui apparoient, dont li rois avoit besoing de avoir son conseil dalés lui et ses hommes, on ne consenti point che voiage pour celle saisson en Portingal, et demorèrent toutes gens d'armes en Engletière sans partir. Et, quant li rois de Portingal veï che et que point ne seroit autrement confortés des Englès que il estoit,

si se ordonna par une autre voie, car li maistres de Caletrave et dans Piètres de Mondesque et dan Ferant de Valesque et li grans maistres de Saint Jaque, avoecques l'evesque [d'Esturges] et l'evesque de Lusebonne, traitoient de la pais entre Portingal et Espaigne; et tant fu traitiet, parlementé et alé que paix i vint, ne onques li Englès n'i furent appellé, dont li contes de Cambruge se merancolia et euist volentiers fait guerre au roi de Portingal de ses gens, se il se sentesist fors assés sus le païs, mais nenil. Et pour che li convint souffrir ceste paix, vosist ou non; mais li Englès dissoient bien que li rois de Portingal s'estoit lubrement aquités envers euls et que toudis de commenchement jusques en fin il s'estoit disimullés as Espagnos et que onques n'avoit eut volenté de euls combatre; et li rois de Portingal s'escusoit et dissoit que la deffaute venoit des Englès et dou duc de Lancastre, qui devoit venir et point n'estoit venus, et que pour celle fois il n'en pooit faire autre cose.

§ 260. En l'ost le roi de Castille avoit un jone chevalier de France qui s'appelloit Tristran de Roie, liquels se desiroit grandement à avanchier. Quant il veï que pais seroit entre ces parties et que nulle besongne de bataille n'i aroit, si s'avisa que il n'isteroit pas d'Espaigne enssi sans faire quelque cose, et envoia un hiraut de leur costé en l'oost des Englès, en requerant et priant, puisque les armes par bataille de ces rois falloient, que on le vosist requellir de trois cours de fier de glaves devant la citté de Badeloce. Quant les nouvelles vinrent en l'oost des Englès, si en parlèrent li compaignon li un à l'autre, et dissent bien que il ne

devoit pas estre refussés. Adont s'avancha de parler et d'acorder les armes uns jones escuiers d'Engletière qui s'appelloit Milles de Windesore, fils à messire Guillaume de Windesore, qui voloit à son honneur estre chevaliers en che voiage, et dist au hiraut : « Amis, retournés devers vos maistres, et dites à messire Tristran de Roie que Milles de Windesore li mande que demain devant la citté de Badeloce, ensi qu'il le requiert, il l'ira delivrer. » Li hiraus retourna et recorda ces nouvelles à ses maistres et à messire Tristran, qui en fu tous resjoïs.

Quant che vint au matin, Milles de Windesore parti de l'oost le conte de Cambruge, et s'en vint vers Badeloce, qui estoit moult priès de là (il n'i avoit que la montaigne à passer), bien acompaigniés de ceulx de son costé, de messire Mahieu de Gournai, de messire Guillaume de Biaucamp, de messire Thomas Simon, de messire le Soudich, dou signeur de Castiel Noef, dou signeur de la Barde et des autres, et estoient bien cent chevaulx sus la place où les armes devoient estre faites. Et estoit ja venus messires Tristrans de Roie, bien acompaigniés de Franchois et de Bretons : ils et Milles de Windesore savoient bien quel cose il devoient faire. Là fu Milles fais chevaliers de la main de messire le soudich de l'Estrade pour le milleur chevalier de la place et qui le plus avoit travilliet et s'estoit trouvés en belles besongnes. Il estoient armés de toutes pièces et avoient leurs trois lances toutes prestes et leurs chevaux ossi et tout en plates selles. Adont esperonnèrent il l'un contre l'autre et abaissièrent les glaves, et se consieuirent en venant l'un sus l'autre moult roidement, et rompirent contre leurs poitrines les

glaves, et passèrent oultre francement sans cheoir. Ceste première jouste fu volentiers veue de tous ceulx qui là estoient, et prisiet li doi chevalier. A la seconde fois il recouvrèrent et s'entrecontrèrent de grant randon et rompirent leurs lances, mais point de damage ne se portèrent. Adont recouvrèrent il la tierce lance, et se consieuirent enmi les escus si roidement que li bon fier de Bourdiaulx entrèrent ens et les pe[r]trusièrent et passèrent le pièche d'achier, les plates et toutes les armeures jusques en char, mais point ne se blecèrent; et rompirent les lances en gros tronçons et volèrent par dessus les hiaumes. Ceste jouste fu moult prisie des chevaliers de une part et d'autre, et adont prissent il congiet li un à l'autre moult honnerablement, et s'en retournèrent cascuns devers son lés; ne depuis il n'i ot riens fait d'armes, car pais estoit entre les deus roiaulmes, et s'en rallèrent [li Espaignol] cascuns en leurs lieux, et li Portingallois ossi en leur lieu.

§ 261. Enssi que vous poés oïr recorder, se desrompi en celle saison ceste armée et asamblée des Espagnols, des Englès et des Portingallois. En ce tamps estoient venues nouvelles en l'ost le roi d'Espaigne, que li rois de Grenade avoit guerre contre le roi de Barbarie et le roi de Tramesainnes : pour quoi toutes gens d'armes qui celle part traire se vodroient i seroient receu à saulx et à gages, et leur envoioit li rois de Grenade bon sauf et seur conduit, et leur faissoit savoir par leurs messages que eux venus en Grenade il leur feroit prest pour un quartier d'an. Dont aucun chevalier de France qui se desiroient à avanchier, tels que messires Tristrans de Roie, messires Joffrois de Carni,

fils au bon Joffroi de jadis, messires Pières de Velinnes, messires Robers de Cleremont et pluiseurs autres prissent congiet dou roi dan Jehan de Castille, et s'en allèrent celle part pour trouver les armes. Et aussi i ot aucuns Englès, mais plenté ne fu ce pas, car li contes de Cambruge les ramena arière en Engletière et son fil ossi; et monstroit que il se departoit dou roi mal contemps, pour tant qu'il ramenoit son fil arière en Engletière, qui avoit espousé la fille dou roi de Portingal, ne pour cose que li rois seuist dire ne faire, li contes ne le volt point laissier derière, et dissoit que ses fils estoit trop jones pour demorer encores en Portingal et que il ne poroit porter ne souffrir l'air dou païs : dont il en avint che que je vous dirai.

Environ un an apriès ce que la pais fu faite entre Espaigne et Portingal et li contes de Cambruge et ses gens retourné arière en Engletière, la femme dou roi dan Jehan de Castille ala morir, qui estoit fille dou roi d'Arragon : enssi fu li rois d'Espaigne vesves. Si fu aviset et regardé de prelas et des haus barons de l'un roiaulme et de l'autre, d'Espaigne et de Portingal, que on ne pooit mieux ne plus hautement asener madame Betris de Portingal que au roi d'Espaigne, et pour entretenir les roiaulmes en pais. A ce mariage s'acorda legierement li rois de Portingal, et desmaria sa fille dou fil dou conte de Cambruge par le dispensation dou pappe, qui confrema ce mariage. Enssi fu la dame fille au roi de Portingal roïne d'Espaigne, de Galisse et de Castille, par l'ordenance dessus dite; et en ot li rois d'Espaigne, la première anée de son mariage, un biau fil, dont on ot grant joie.

Depuis morut li rois Ferrans de Portingal, mais

pour ce ne vorent pas li Portingalois que li roiaulmes venist [à sa fille] ne au roi d'Espaigne, ançois se bouta en l'iretage uns siens frères bastars, qui s'apelloit dans Jehans, maistres de Vis. Chils dans Jehans estoit as armes vaillans homs durement, et tousjours s'estoit fais amer des Portingallois et tant que il li monstrèrent, car il le couronnèrent à roi et le tinrent, pour sa grant vaillance, à signeur, pour quoi grans guerres s'esmurent depuis entre Espaigne et Portingal, sicom vous orés recorder avant en l'istoire.

§ 262. Quant li contes de Cambruge, li Canonnes de Robersart et li baron et chevalier d'Engletière, qui en che voiage de Portingal avoient esté, furent retourné arière en Engletière et venu devers le roi et le duc de Lancastre, on leur fist moult bonne chière, che fu raissons, et puis leur demandèrent des nouvelles : il en dissent assés et toute l'ordenance de leur guerre. Li dus de Lancastre, auquel la besongne touchoit plus c'à nul autre pour la cause dou calenge de Castille, car il s'en dissoit hoirs de par sa femme madame Constance, qui fille fu jadis dou roi dan Piètre, demanda à son frère le conte moult avant des nouvelles et comment on s'estoit demené en Portingal. Li contes li recorda comment il avoient esté à hoost l'un devant l'autre plus de quinse jours tous entiers. « Et pour ce, biau frères, que on n'ooit nulles nouvelles de vous, s'acorda li rois de Portingal legierement à la pais, ne onques ne le [peusmes] veïr que il se vosist asentir à la bataille, dont cil de nostre costé furent tout merancolieux, car volentiers il se fuissent aventuré. Et, pour celi cause que je n'i voi point de seur estat, je ai

ramené mon fil, quoique il ait espousé la fille dou roi de Portingal. » Che dist li dus : « Je croi que vous avés eu cause, fors tant que il poroient, se il leur venoit à point, rompre che mariage et donner d'autre part à leur plaissance. » — « Par ma foi ! dist li contes, il en aviegne ce que avenir puet, mais je n'ai fait cose dont je me doie ja repentir. » Enssi finèrent leurs parolles li dus de Lancastre et li contes de Cambruge, et entrèrent en autres matères.

Nous nos soufferons à parler de eulx et de leur guerre, des Espaignos et des Portingallois, et retournerons as besongnes et as guerres de Gand, dou conte et dou païs de Flandres, qui furent grandes.

§ 263. Toute celle saison, depuis la destrution et arsin de la ville de Grammont et le departement dou siège de Gand, qui se desfist pour le courous que li contes de Flandres ot de son cousin le jone signeur d'Enghien, qui fu ochis par enbusque devant Gand, enssi comme il est recordé chi dessus en l'istoire, ne guerriièrent li Flament, chevalier et escuier et bonnes villes, les Gantois, fors que par garnisons, et estoit tous li païs à l'encontre de ceulx de Gand pour le conte, excepté les Quatre Mestiers, dont aucunes douceurs venoient en la ville de Gand, et ossi faissoient de la conté d'Alos. Mais li contes de Flandres, quant il sceut que de bures, de lais et de froumages, qui aloient à Gand de la conté d'Alos et des villes voisines, il estoient rafresqui, si i mist remède, car il manda à ceux de la garnisson de Tenremonde que cils plas païs fust tous ars et exilliés. Ce fu fait à son commandement, et convint adont les povres gens, qui vivoient

de leurs bestes tout parperdre et enfuir en Braibant et en Hainnau, et la grigneur partie mendiier. Encores demora uns païs pour ceulx de Gand, qui s'appelle les Quatre Mestiers, car on n'i pooit avenir et toute la douceur que il avoient leur venoit de ce costé.

Tout cel ivier, li contes de Flandres avoit si astrains ceulx de Gaind que nuls blés ne leur venoient ne par terre ne par aigue, car il avoit tant exploitié envers ses cousins, le duc de Braibant et le duc Aubert, que leur païs estoient clos à l'encontre de ceulx de Gaind, ne riens ne leur venoit, fors en larechin et en grant peril pour ceulx qui s'aventuroient de mener vivres. Dont il estoient en Gand moult esbahit, et dissoient li sage que ce ne pooit longuement demorer que il ne fuissent tout mort par famine, car li grenier estoient ja tout vuit ne on n'i trouvoit nuls blés, et ne pooient trop de peuple avoir point de pain pour leur argent. Et, quant li fournier avoient quit, il convenoit garder leurs maissons à force de gens : autrement li menus peuples, qui moroient de faim, eussent efforciet les lieus. Et estoit grans pités dou veoir et oïr les povres gens; et proprement hommes, femmes et enffans bien notables ceoient en ce dangier, et tous les jours en venoient les plaintes, li plour et li cri à Phelippe d'Artevelle, qui estoit leurs souverains capitains, liquels en avoit grant pité et grant compacion, et i mist pluiseurs bonnes ordonnances, dont il fu moult agraciiés, car il fist ouvrir les greniers des abbeïes et des rices hommes et departir le bled parmi un certain pris d'argent et fuer que il i fist mettre. Che reconforta et mena moult avant la ville de Gand.

A le fois leur venoient en larechin de Hollandes et de

Zellandes vivres en tonniaux, farines et pains quis, qui moult les reconfortoient, et eussent esté trop plus tos desconfit que il ne fuissent, se chela n'euist esté et li reconfors des païs dessus dis. Il estoit deffendu en Braibant de par le duc que sus la teste on ne leur menast riens, mais, se il le venoient querre à leur peril, on leur pooit bien vendre ou donner. Dont il avint ens ou quaresme que il furent en Gand à trop grant destroit, car des vivres de quaresme n'avoient il nuls.

Si s'en partirent en une compaignie bien douse mille saudoiiers et gens qui n'avoient de quoi vivre et qui estoient ja tout taint et velu de famine, et s'en vinrent devers la bonne ville de Brouxelles. On leur cloï les portes au devant, car on se doubta d'eus, ne on ne savoit à quoi il pensoient. Quant il se trouvèrent en la marce de Brouxelles, il envoiièrent de leurs gens tous desarmés devant l'amant de Brouxelles et les jurés, en dissant, pour Dieu, que on eust d'eus pité et que il eussent des vivres pour leur argent, car il moroient de fain et ne voloient que tout bien au païs. Les bonnes gens de Brouxelles en eurent pité et leur portèrent des vivres assés pour eulx passer. Et se rafresquirent là ou païs environ trois sepmaines, mais point n'entroient ens es bonnes villes, et furent jusques à Louvaing, liquel [de Louvaing] en eurent grant pité et leur fissent moult de biens. Et estoit leurs souverains cappitains et menères François Acremen, qui les consilloit et faissoit pour eux les traitiés as bonnes villes et sur ce voiage. Entrues que cil Gantois sejournèrent et se rafresquirent en le marce de Louvaing, [s'en] vinrent François Acremen lui dou-

sime, en le citté de Liège, où il se remonstrèrent as maistres de Liège et parlèrent si bellement que cil de Liège leur eurent en convenant, et ossi eut li evesques, messires Ernouls [de Hornes], de envoiier devers le conte de Flandres et tant faire que il les metteroient à paix devers lui, et leur dissent : « Se chils païs de Liège vous fust ossi prochains de vi[s]nage comme sont Braibans et Hainnau, vous fuissiés autrement confortés de nous que vous ne soiiés; car nous savons bien que tout ce que vous faittes, c'est sus vostre boin droit et pour garder vos francisses; et, nonobstant tout ce, si vous aiderons nous et conforterons che que nous porons, et volons que presentement vous le veés. Vous estes marcheant, et marcandisses doivent et pueent par raison aler en tous païs. Quelliés et levés en che païs chi jusques à le somme de cinc cens ou de sis cens chars chargiés de blés et de farines, nous le vous acordons, mais que les bonnes gens dont les pourveances venront soient satisfait. On laissera bien nos marcheandisses passer parmi Braibant. Li païs ne nous voelt nul mal, et ossi ne faissons nous à lui; et, quoique Brouxelle vous soit close, si savons nous bien que c'est plus par constrainte que de vollenté, car de vos anois li Brouselois ont grant compation; mais li dus de Braibant et la ducoise, par priière de leur cousin le conte de Flandres, s'enclinent plus à lui que à vous, et c'est raisons, car tousjours sont li signeur l'un pour l'autre. » De ces offres et de ces amours que li Liegois offroient de bonne volenté as Gantois furent il tout resjoï, et les en remerchiièrent grandement, et dissent bien que de tels gens et de tels amis avoit bien la ville de Gand à faire.

§ 264. François Acreman et li bourgois de Gand, qui estoient venu avoecq lui en la citté de Liège, quant il eurent fait che pour quoi il estoient là venu, prissent congiet as maistres de Liège, liquel ordonnèrent avoecq eux certains hommes pour aler sour le païs, pour requellier chars et harnois; et en eurent sus deus jour six cens cars tous chergiés de blés et de farines, car tels pourveances leur estoient plus necessaires que autres. Si se missent ces pourveances au chemin, et passèrent tout li char entre Louvaing et Brouxelles. Au retour que François Acremen fist à ses gens qui estoient sus le frontière de Louvaing, il leur recorda l'amour et le courtoisie que cil de Liège leur avoient fait et offroient encores à faire, et leur dist que il iroit à Brouxelles parler à la ducoise de Braibant et li remonsteroit en priant, de par la bonne ville de Gand, que elle vosist descendre à ce que de envoïier devers le conte de Flandres, leur signeur, par quoi il peussent venir à paix. Il respondirent : « Dieux i ait part! » François se parti de [Villevort], et s'en vint à Brouxelle. Pour ce tamps estoit li dus de Braibant pour ses besongnes en Lusenbourc. François, lui troisime tant seullement, entrèrent en Brouxelles, par le congiet de la ducoise qui les volt veoir, et vinrent cil troi en l'ostel de la ducoise à Coleberghe. Là avoit la ducoise une partie de son conseil dalés li. Cil troi se missent en genoulx devant la dame, et parla François pour tous, et dist : « Très honnourée et chière dame, par vostre grant humilité, plaise vous à avoir pité et compation de ceulx de la ville de Gand qui ne pueent venir à merchi ne à paix deviers leur signeur, ne nuls moiens ne s'en ensongnie. Et vous, très chière dame,

se, par un bon moiien, il vous plaissoit à entendre par quoi nos sires li contes vosist descendre à raison et avoir pité de ses gens, vous feriés grant aumosne, et nos bons voisins et amis de Liège i entenderont volentiers, là où il vous i plaira à ensonnier. » Dont respondi la ducoise moult humblement, et dist que de la dissention qui estoit entre son frère le conte et eulx elle estoit courouchie, et que volentiers, de grant tamps avoit, i eust mis atemprance, se elle peuist ne seuist. « Mais vous l'avés par tant de fois courouchié et avés tant de mervilleuses oppinions tenu contre lui que che le soustient en son aïr. Nonobstant tout ce, pour Dieu et pour pité, je m'en ensonniierai volentiers, et envoiierai devers lui en priant que il voelle venir à Tournai; et là je envoierai de mon plus especial conseil, et vous ferés tant ossi que vous arés le conseil de Hainnau avoec celli de Liège, que vous dites qui vous est apparilliés. » — « Oïl, madame, che respondirent il, car il le nous ont proumis. » — « Or bien, dist la ducoise, et je en esploiterai tant que vous vos en perceverés. » Et cil troi respondirent : « Madame, Dieux le vous puist merir et valloir au corps et à l'ame! » Adont prissent il congiet à la ducoise et à son conseil, et se partirent de Brouxelles, et s'en vinrent vers leurs gens et leur charoi qui les souratendoit. Si esploitièrent tant que il aprochièrent le bonne ville de Gand.

§ 265. Quant les nouvelles vinrent en la ville de Gand que leurs gens retournoient et amenoient plus de sis cens chars chargiés de pourveances, dont il avoient grant necessité, si en furent moult resjoï,

quoi que toutes ces pourveances, qui venoient dou païs de Liège, n'estoient pas fortes assés pour soustenir la ville de Gand quinse jours, mais toutesfois as desconfortés che fu uns grans confors. Et se departirent de Gant trop grant fuisson de gens à manière et en ordenance de pourcession contre che caroi, et à cause de humelité il s'engenillèrent à l'encontre, et joindirent leurs mains vers les marcheans et les charetons, en dissant : « Ah ! bonnes gens, vous faites grant aumosne, qui reconfortés le povre menu peuple de Gand, qui n'avoient que vivre, se vous ne fuissiés venus. Graces et loenges à Dieu premierement et à vous ossi ! » Enssi furent convoiies de pluiseurs gens de la ville ces pourveances jusques ou marchié des venredis, et là deschergies. Si furent ces blés et ces farines par fuer ordonné, que on i mist, et departi as plus diseteurs, et furent de eux cinc mille tous armés de la ville de Gaind raconvoiié li char jusques en Braibant et hors dou peril.

De toutes ches besongnes et affaires fu li contes de Flandres, qui se tenoit à Bruges, enfourmés, et comment chil de Gand estoient si astraint et si menet que il ne pooient longhement durer. Si poés croire et savoir que de leur povreté il n'estoit mies courouchiés ne ossi n'estoient cil de son conseil, qui la destrution de la ville de Gand veïssent volentiers, Ghisebrest Mahieu et si frère, et li doiiens des menus mestiers de Gand, et li prevos de Harlebecque. Toutes ces coses avinrent en quaresme, ou mois de march et d'apvril l'an mil trois cens quatre vins et un. Si ot li contes de Flandres pourpos et conseil que de venir, plus poissanment que onques n'euist en devant fait, mettre le

siège devant Gand, et se dissoit bien si fors que pour entrer de poissance ens es Quatre Mestiers et tout ardoir et destruire, car trop avoient esté soustenu li Gantois de ce costé. Si senefia li contes se intention et pourpos à toutes les bonnes villes de Flandres que il fuissent tout prest, car, le jour de le Pourcession de Bruges passée, il se departiroit de Bruges et venroit mettre le siège devant Gand pour eux pardestruire. Et escripsi devers tous chevaliers et escuiers qui de li tenoient en la conté de Hainnau, que, dedens che jour ou uit jours devant, il fuissent devers lui à Bruges.

§ 266. Nonobstant ces semonses, mandemens et ordenances que li contes de Flandres faissoit et aproprioit, si travilloient madame la ducoisse de Braibant, li evesques de Liège et li dus Aubers que une asamblée de leurs consaulx sur traitiés de pais fust assignés et mis en la citté de Tournai. Li contes de Flandres, à la priière de ces seigneurs et de madame de Braibant, quoi que il pensoit bien à faire tout le contraire, s'i acorda à estre pour ses raisons tourner en droit, et furent cil parlement assis à la Close Pasque, en la chité de Tournai, l'an mil trois cens quatre vins et deus. Si i vinrent de l'evesquiet de Liège des bonnes villes, jusques à douse hommes des plus notables, et messires Lambers [d'Oupé], uns chevaliers moult sages. Ossi la ducoise de Braibant i envoia son conseil et des bonnes villes de Braibant des plus notables. Li dus Aubers i envoiia ossi de la conté de Hainnau son conseil, messire Simon de Lalain, son baillieu, et des autres; et furent ces gens tout venu à Tournai très le sepmaine de la Pasque. Chil de Gand i envoiièrent

douse hommes des leurs, desquels Phelippes d'Artevelle fu tous chiés; et estoient cil de Gand adont si bien d'accord que pour tenir ferme et estable tout che que chil douse raporteroient, excepté que nuls de Gand ne rechust mort. Mais, se il plaissoit au conte, leur signeur, que chil qui estoient demorant en la ville outre sa volonté fuissent pugni par ban [et] bani de Gand et de la conté de Flandres à tousjours sans nul rappel ne esperance de ravoir la ville ne le pais, sus cel estat estoient il tout fondé; et voloit bien Phelippes d'Artevelle, se il avoit courouchié le conte, quoi que moult petit euist esté encore en l'office de estre cappitaine de Gaind, [estre] li uns de ceulx qui perderoient la ville et le païx, pour la grant pité que il avoit dou menu peuple de Gand; et comment, quant il se departi de Gand pour venir à Tournai, hommes, femmes et enffans sus les rues se jetèrent en genoulx devant lui en joindant les mains et em priant, à quel meschief que ce fust, que à son retour il raportast la pais, pour celle pité ot il si grant compasion que il voloit faire che que je vous ai dit.

§ 267. Quant chil de Braibant, de Hainnau et de Liège, qui là estoient envoiiet à Tournai en cause de estre bons moiiens, eurent sejourné en la citté de Tournai trois jours, en atendant le conte qui point ne venoit ne apparant n'estoit de venir, si en furent tout esmervilliet, et eurent conseil et accord l'un par l'autre que il envoiieroient à Bruges devers li, enssi comme il fissent; et i envoiièrent messire Lambiert [d'Oupé], et de Braibant le seigneur de Crupelant, et de Hainnau messire Guillaume de Herimés et sis bourgois des trois

païs. Quant li contes de Flandres veï ces chevaliers, il les festoia par raisson assés bien, et leur respondi que il n'estoit point aissiés tant que à present de venir à Tournai, mais, pour la cause de che que il s'estoient travilliet de venir à Bruges et pour l'onneur de leurs signeurs et dame, madame de Braibant, sa suer, le duc Aubert, son cousin, et l'evesque de Liège, il envoieroit à Tournai par son conseil hastéement response finable et ce qu'il en avoit en pourpos de faire. Chil troi chevalier ne cil bourgois n'en peurent avoir autre cose. Si retournèrent à Tournai, et recordèrent ce que il avoient oï dou conte et trouvé.

Siis jours apriès vinrent là à Tournai de par le conte li sires de Ramseflies, li sires de Grutus, messires Jehans Villains et li prevos de Harlebèque. Cil escusèrent le conte envers les consaulx des trois païs de che que point n'estoit venus ne ne venoit, et puis dissent et remonstrèrent se intention que cil de Gand ne pooient venir à pais envers lui, se tout li homme generaulment de Gand, dessus l'eage de quinse ans jusques à soissante ans, ne wuidoient tout de la ville et tout nu chief et en pur leurs chemises, les hars ou col; et enssi venroient entre Bruges et Gand où li contes les atenderoit, et là feroit de eulx sa pure volonté dou mourir ou dou pardonner. Quant ceste response fu faite et la connissance en fu venue à ceulx de Gand par le relation faite de ceulx des consaulx des trois païs, il furent plus esbahi que onques mais. Adont leur dist li baillieux de Hainnau : « Biau signeur, vous estes tout en grant peril, et cascuns de li meïsmes. Si aiiés avis sur ce, car ce que li contes nous a daraine[ment] estroitement segnefiiet, nous le vous

ferons plainement acertefiier, et, quant vous vos serés mis plainement par che parti en sa volenté, il ne fera pas morir tous ceux que il vera en sa presence, mais aucuns qui l'ont plus courouchié que li autre; et i ara tant de bons moiiens, avoec pité qui s'i metera, que, espoir, cil qui se quideront ou peril et ou dangier de la mort, venront à merchi. Si prendés ceste offre avant que vous le refussés, car, quant vous l'arés refussé, espoir, n'i porés vous retourne[r]. » — « Sire, respondi Phelippes d'Artevelle, nous ne sommes pas chargiet si avant que les bonnes gens de la ville de Gand mettre en ce parti, ne ja ne le ferons; et, se li autre qui sont en Gand, nous revenu vers eux et remonstré le pourpos de Monsigneur, [le voellent], ja pour nous ne demo[r]ra que il ne se face. Si vous remercions grandement de la bonne diligence et dou grant traveil que vous avés eu en ce pourcas. » Adont prissent cil congiet as chevaliers et as bourgois des bonnes villes des trois païs, et monstrèrent bien par samblant que il n'acorderoient pas ce darainier pourpos ne traitiet. Si vinrent Phelippes d'Artevelle et si compaignon à leurs hostels, et paiièrent partout, et s'en retournèrent par At en Braibant à Gand.

§ 268. Enssi se departi icils parlemens fais et assamblés en istance de bien à Tournai, et retournèrent cascuns en son lieu. Encores a li contes de Flandres à demander quel cose cil de Gand avoient respondu; si petit les amiroit ne prisoit il, ne pour riens adont il ne vosist nul traitiet de paix, car bien savoit que il les avoit si avant menés que il ne pooient plus et que nullement il ne pooit [demorer] que temprement il

n'euist fin de guerre honnerable pour lui, et metteroit Gand en tel parti que toutes autres villes se exemplieroient.

En ce temps se revelèrent encores ceulx de Paris pour tant que li rois de France ne venoit point à Paris, mais aloit tout à l'environ prendre ses esbatemens, sans entrer en Paris. Si se doubtèrent que de nuit par gens d'armes il ne feïst enforchier Paris et courir la citté et faire morir lesquels que il voroit; et, pour la doutance de ce peril et de ceste aventure, dont il n'estoient pas bien asseuré, il faissoient dedens Paris toutes les nuis par rues et par quarfors grans gais et levoient toutes les quaisnes, adfin que on ne peuist chevauchier ne aler à piet entre eux; et, se nuls estoit trouvés puis le son de noef heures, se il n'estoit de leur connissance ou de leurs gens, il estoit mors. Et estoient, en la citté de Paris, de rices et poissans hommes armet de piet en cap, la somme de trente mille hommes, ossi bien ar[re]és et aparilliés de toutes pièces comme nuls chevaliers poroit estre, et avoient leurs varlès et leurs maisnies armés à l'avenant, et avoient et portoient maillès de fier et d'achier, perilleus bastons pour effondrer hiaumes et bachinès; et dissoient en Paris, quant il se nombroient, que il estoient bien gens, et se trouvoient par paroces, tant que pour combatre de eux meïsmes, sans autre aide, le plus grant signeur dou monde. Si appelloit on ces gens les routiers et les maillès de Paris.

§ 269. Quant Phelippes d'Artevelle et si compaignon rentrèrent en Gand, moult grant fuisson de menu peuple qui ne desiroit que paix furent moult resjoï

de leur venue, et quidoient oïr bonnes nouvelles. Si vinrent à l'encontre de li, et ne se peurent astenir que il ne li demandaissent, en dissant : « A! chiers sires Phelippes, resjoïssiés nous. Dittes nous comment vous avés exploitié. » A ces parolles et demandes ne respondoit point Phelippes, mais passoit oultre et baisoit la teste; et plus se taissoit, et plus le sieuoient et le pressoient d'oïr nouvelles. Une fois ou deus, en alant jusques à son hostel, il leur respondi et leur dist : « Retournés à vostres hostels maishui, Dieux nous aidera; et demain, à noef heures, venés ou marchiet des devenres; là orés vous toutes nouvelles. » Autre response n'en peurent il avoir; et vous di que toutes manières de gens estoient moult eshahi. Quant Phelippes d'Artevelle fu descendus à son hostel, et cil qui à Tournai avoient estet avoec li ralé as leurs, Piètres dou Bos, qui desiroit à oïr nouvelles, s'en vint à l'ostel Phelippe et s'encloï en une cambre avoecques lui, et li demanda des nouvelles et comment il avoit exploitié. Phelippes li dist, qui riens ne li volt celler : « Par ma foi, Piètres, à ce que messires de Flandres a respondu par ceulx de son conseil que il a envoiiet à Tournai, il ne prendera en la ville de Gand nullui à merchi, non plus l'un que l'autre. » — « Par ma foi! dist Piètres dou Bos, il a droit et est bien consilliés de tenir ce pourpos et de enssi respondre, car tout i sont participant otant bien li un que li autre. Or sui je venus à me entente et à celle de mon bon maistre Jehan Lion qui fu, car la ville est si entoueillie que on ne le scet par [quel] coron destouellier. Or nous faut prendre le frain as dens; or vera on les sages et les hardis. En dedens briefs jours, la ville de Gand sera

la plus honnourée ville des crestiiens ou li plus abatue. A tout le mains, se nous morons en ceste querelle, ne morons nous pas seulx. Or penssés anuit, Phelippe, comment vous leur puissiés demain faire relation de che parlement qui a esté à Tournai, par telle manière que toutes gens se contentent de vous, car vous estes grandement en la grace de tout le peuple par deus voies : li une si est pour la cause dou non que vous portés, car moult amèrent jadis en ceste ville Jaquemart d'Artevelle, vostre père ; et li autre est que vous les aparlés doucement et sagement, sicom il le dient communalment parmi la ville ; pour quoi il vous creront, pour vivre et pour mourir, de tout che que vous leur remonsterés et que en fin de conseil vous leur dirés : « Pour le milleur, je feroie enssi. » Pour tant vous faut il que vous aiiés bon avis et seur de remonstrer parolle où vous aiiés honneur au tenir. » — « Piètres, dist Phelippes, vous dites verité, et je pensse tellement à parler et à remonstrer les besongnes de Gand que entre nous, qui en sommes gouvreneur à present et cappitainnes, i morons ou viverons à honneur. » Il n'i eut pour celle nuit plus dit ne fait, mais prissent congiet l'un à l'autre. Piètres dou Bos retourna à son hostel, et Phelippes d'Artevelle demora ou sien.

§ 270. Vous devés savoir et croire veritablement que, quant chils jours desirés fu venus que Phelippes d'Artevelles deut generallement recorder les nouvelles telles que raportées avoit dou parlement de Tournai, toutes gens de la ville de Gaind se traïssent ou marchiet des devenres ; et fu par un merquedi au

matin. Dou peuple qui là estoit asamblés, fu li marchiés tous plains. Droit à noef heures, Phelippes d'Artevelle, Piètres dou Bos, Piètres le Vintre, François Acreman et les cappitaines vinrent : si entrèrent en la halle et montèrent amont. Adont se amonstra Phelippes as phenestres, qui commencha à parler et dist : « Bonne gent de Gent, il est bien voirs que, à la priière et traitié de très honnourée, haute et noble dame madame de Braibant et de nos chiers et nobles signeurs monsigneur le duc Aubert, bail de Hainnau, de Hollande et de Zellande, et de monsigneur l'evesque de Liège, uns parlemens fut assignés et acordés à estre à Tournai les jours passés ; et là devoit estre personnellement nos sires, monsigneur de Flandres, et l'avoit acertefiiet as dessus dis, liquel s'en sont grandement aquité, car il ont là envoiiet notablement de leur plus especiaulx consaulx, chevaliers et bourgois des bonnes villes, eux, et nous de par la ville de Gaind. Nous et eux fumes là et avons esté tous les jours, atendans monsigneur de Flandres, qui point n'i est apparus ne venus. Et quant on veï que point n'i apparoit ne venoit ne n'envoioit, troi chevalier des trois païs et sis bourgois des bonnes villes se travillèrent tant pour l'amour de nous que il allèrent à Bruges, et là trouvèrent Monsigneur qui leur fist bonne chière, sicom il dient, et les oï volentiers parler. Il respondi à leur parolle, et dist que, pour l'onneur de leurs signeurs et de sa belle suer, madame de Braibant, il envoieroit de son conseil à Tournai, dedens cinc jours ou sis, si bien fondé de par lui que cil diroient et remonsteroient plainement se intention et ce que arestéement il en feroit. Il ne peurent avoir autre response : bien leur

souffi, il retournèrent. Ou jour que messires i assigna, vinrent à Tournai de par lui li sires de Ramseflies, li sires de Grutus, messires Jehans Villains et li prevos de Harlebecque. Chil remonstrèrent moult bellement la volenté [de Monsigneur] et le certain arrest de ceste guerre comment pais i puet estre entre Monsigneur et la ville de Gand. Il voelt, et determinéement il dist que autre cose il n'en fera, que tout homme de la ville de Gand, excepté les prelas d'eglise et les religieux, dessus l'eage de quinse ans et desouls l'eage de soissante ans, soient tout nu en leur lingnes draps, nus chiefs et [nus] piés, et, les hars ou col, partent et vuident de la ville de Gand et voissent jusque à Donze et oultre ens es plains de Burlesquans; et là sera mesires de Flandres et ceuls que il li plaira à amener. Et, quant il nous vera en ce parti tout en genoulx et mains jointes crians merchi, il ara pité et compasion de nous, se il li plaist; mais je ne puis pas veoir ne entendre par le relation de son conseil que il n'en conviengne morir honteussement, par pugnition de justice et de prisons, la grigneur partie dou peuple qui là sera venu en ce jour. Or regardés se vous vollés venir à pais par ce parti. »

Quant Phelippes ot parlé, ce fut grans pités de veoir hommes, femmes et enffants plorer et tordre leurs poins pour l'amour de leurs maris, de leurs pères, de leurs voisins, de leurs frères. Après ce tourment de noisse, Philippes reprist la parolle et dist : « Or paix! paix! » Et on se teut tout, sitretos comme il recommencha à parler et dist : « Bonnes gens de Gand, vous estes en ceste place la grigneur partie dou peuple de Gand chi assamblé. [Si] avés oï che que jou ai dit : [si] n'i voi autre remède ne pourveance nulle que brief

conseil, car vous savés comment nous sommes menet et astraint de vivres; et il i a tels trente mille testes en ceste ville qui ne mengièrent de pain, passet a quinse jours : [si] nous faut faire des trois coses l'une. La première si est que nous nos encloons en ceste ville et entièrons toutes nos portes, et nous confessons à nos loiaux pooirs et nous boutons en eglises et en moustiers, et là morons confès et repentans, comme gens martirs de qui on ne voelt avoir nulle pité. En cel estat, Dieux ara merchi de nous et de nos ames, et dira on, partout où les nouvelles en seront oïes et sceues, que nous sommes mort vaillanment et comme loial gent. Ou nous nos mettons tout en tel parti que hommes, femmes et enffans alons criier merchi, les hars ou col, nus piés et [nus] chiefs, à monsigneur de Flandres : il n'a pas le coer si dur ne si oscur que, quant il nous vera en cel estat, que il ne se doie humelier et amoliier et de son povre peuple il ne doie avoir merchi ; et je tous premiers, pour li oster de sa felonnie, presenterai ma teste et voel bien morir pour l'amour de ceulx de Gand. Ou nous nos eslissons en ceste ville cinc ou sis mille hommes les plus aidables et les mieux armés, et l'alons querir hastéement à Bruges et l'i combatre. Se nous sommes mort en che voiage, che sera honnerablement, et ara Dieux pité de nous et li mondes ossi ; et dira on que loiaument et vaillanment nous avons soustenu et parmaintenu nostre querelle. Et, se en celle bataille Dieux a pité de nous, qui anchiennement mist poissance en le main de Judith, ensi [que] nos pères le nous recordent, qui ochist Olifernès qui estoit desous Nabugodonosor dus et maistres de sa chevalerie, par quoi li Asseriien

furent desconfit, nous serons li plus honnourés peuples qui ait resgné puis les Roumains. Or regardés laquelle des trois coses vous vollés tenir, car l'une faut il faire. »

Adont respondirent cil qui plus prochain de lui estoient et qui le mieux sa parolle oï avoient : « Ha! chiers sires, nous avons tout en Gant grant fiance en vous que vous nous consillerés : si nous dites lequel nous ferons. » — « Par ma foi! respondi Phelippes, je conseille que nous alons tout à main armée devers Monsigneur. Nous le trouverons à Bruges, et, lorsque il sara nostre venue, il istera contre nous et nous combatera, car li orgoes de ceux de Bruges, qui nous het, est avoec lui; et cil qui nuit et jour l'enfourment sur nous li consilleront de nous combatre. Se Dieux ordonne par sa grace que la place nous demeure et que nous desconfissons nos ennemis, nous serons recouvré à tousjours mais et les plus honnerées gens dou monde; et, se nous sommes desconfi, nous morons honnerablement, et ara Dieux pité de nous. Et parmi tant li demorans de Gand se passera, et en ara merchi li contes nos sires. »

A ces parolles respondirent il tout de une vois : « Et nous le volons, ne autrement nous ne finerons. » Lors respondi Phelippes : « Or, [beaulx] signeur, puisque vous estes en celle volenté, or retournés en vos maissons, et apparilliés vos armeures, car demain dou jour je voel que nous partons de Gand, et en alons vers Bruges, car li sejourners ichi ne nous est point pourfitables. Dedens cinc jours, nous sarons se nous viverons à honneur ou nous morons à dangier, et je envoiierai les connestables des parosces de maison en

maison pour prendre et eslire à cues les plus aidables et les mieux armés. »

§ 271. Sus cel estat se departirent en la ville de Gand toutes gens qui à ce parlement avoit estet dou marchiet des devenres, et retournèrent en leurs maisons; et se apparillièrent, cascuns endroit de li, de ce que à lui appertenoit, et tinrent che merquedi leur ville si close que onques homs ne femme n'i entra ne n'en issi jusques au joedi à heure de relevée, que cil furent tout prest qui partir devoient. Et furent environ cinc mille hommes et non plus, et cargièrent environ deus cens chars de canons et d'artellerie, et set chars seullement de pourveances, cinc chars chergiés de pain quit et deus chars de vins; et tout partout n'en i avoit que deus tonniaulx, ne riens n'en demoroit en la ville. Or regardés comment il estoient astraint et menet. Au departement et au prendre congiet, che estoit une pités de veoir ceulx qui demoroient et ceuls qui s'en aloient, et dissoient li demorant : « Bonnes gens, vous veés bien à vostre departement que vous laissiés derrière. N'aiiés nulle esperance de retourner, se ce n'est à vostre honneur, car vous ne trouveriés riens, et, sitos que nous orons nouvelles se vous estes mort et desconfi, nous bouterons le feu en la ville, et nous destruirons nous meïsmes, ensi que gens desesperés. » Chil qui s'en aloient dissoient, en iaulx reconfortant : « De tout che que vous dites, vous parlés bien. Priiés pour nous à Dieu : nous avons espoir que il nous aidera et vous ossi avant nostre retour. » Enssi se departirent cil cinc mille hommes de Gand et leurs petites pourveances; et s'en vinrent ce

joedi logier et jesir à une heure et demie de Gand, et n'amenrirent de riens leurs pourveances, mais se passèrent de ce que il trouvèrent sus le païs. Le venredi tout le jour il ch[e]minèrent, et encores n'atouchièrent il de riens à leurs pourveances, et trouvèrent li fourageur sus le pais aucunes coses, dont il passèrent le jour; et vinrent che venredi logier à une grande lieue de Bruges, et là s'arestèrent, et prisent place à leur avis et pour atendre leurs ennemis, et avoient au devant d'eus un grant plachiet plain d'aighe dormant. De che lés là se fortefiièrent il à l'une des pars, et à l'autre lés de leur charroi, et passèrent enssi la nuit.

§ 272. Quant che vint le samedi au matin, il fist moult bel et moult cler, car che fu le jour Sainte Elaine et le tierch jour dou mois de mai. Et che propre jour siet la feste et le pourcession de Bruges, et à che jour avoit plus de peuple en Bruges estragniers et autres, pour la cause de la solempnité de la feste et pourcession, que il n'eust en toute l'anée. Nouvelles avolèrent à Bruges en dissant : « Vous ne savés quoi? Li Gantois sont venu à nostre pourcession. » Dont veïssiés en Bruges grant murmure et gens resvillier et aler de rue [en rue] et dire l'un à l'autre : « Et quel cose atendons nous que ne les alons nous combatre? » Quant li contes de Flandres, qui se tenoit en son hostel, en fu enfourmés, [si] li vint à grant mervelle, et dist: « Velà folle gent et outrageus! La male mescance les cache bien. De toute le compaignie jamais piés n'en retournera. Or arons nous maintenant fin de guerre. » Adont oï li contes sa messe; et toudis venoient chevalier de Flandres, de Hainnau et d'Artois, qui le servoient,

devers li, pour savoir quel cose il voroit faire. Enssi comme il venoient, il les requelloit bellement, et leur dissoit : « Nous irons combatre ces mesceans gens; encores sont il vaillant, disoit li contes : il ont plus chier à morir par espée que par famine. »

Adont fu consilliet que on envoiieroit trois hommes d'armes chevaucheurs sour les camps, pour aviser le convenant de ceux de Gand et comment il se tenoient ne quelle ordonnance il avoient. Si furent dou mareschal de Flandres ordonné troi vaillant homme d'armes escuier, pour les aler aviser : Lambert de Lambres, Damas de Bussi [et] Jehans du [Beart]; et partirent tout troi de Bruges et prissent les camps, montés sus fleurs de coursiers, et chevauchièrent vers les ennemis. Entrues que chil troi fissent che dont il estoient cargiet, [s'ordonnèrent] en Bruges toutes manières de gens en très grant volenté que pour issir et venir combatre les Gantois, desquels je parlerai un petit et de leur ordenance.

Che samedi au matin, Phelippes d'Artevelle ordonna que toutes gens se meïssent envers Dieu en devotion, et que messes fuissent en pluiseurs lieux cantées, car il avoient là en leur compaignie des Frères Religieux, et que ossi cascuns se confessast et adrechast à son loial pooir et [mesist] en estat deu, enssi que gens qui atendoient la grace et la mesericorde de Dieu. Tout che fu fait : on celebra en l'ost en set lieux messes, et à cascune messe ot sermon, liquel sermon durèrent plus de heure et demie. Et là leur fu remonstré par ces clers, Frères Menours et autres, comment il se figuroient au peuple d'Israël que li rois Faraon d'Egipte tint lonc tamps en servitude, et comment depuis, par la

grace de Dieu, il en furent delivret et menet en tère de promision par Moïse et Aaron, et li rois Pharaon et li Egiptiien mort et peri. « Enssi, bonnes gens, dissoient chil Frère Preceur en leurs sermons, estes vous tenu en servitude par vostre signeur le conte et vos voisins de Bruges, devant laquelle ville vous estes venu et arresté, et serés combatu, il n'est mie doubte, car vostre ennemi en sont en grant volenté, qui petit amirent vostre poissance. Mais ne regardés pas à cela, car Dieux, qui tout puet, tout set et tout congnoist, ara merchi de vous; et ne penssés point à cose que vous aiiés laissiet derière, car vous savés bien que il n'i a nul recouvrier ne restorier, se vous estes desconfi. Vendés vous vaïllanment, et morés, se morir convient, honnerablement, et ne vous esbahissiés point, se grans peuples ist de Bruges contre vous; car la victoire n'est pas ou [grant] peuple, mais là où Dieux l'envoie et maint par sa grace; et trop de fois on a veu, par les Macabiiens ou par les Roumains, que li petis peuples de boine volenté et qui se confioit en la grace de Nostre Signeur, desconfissoit le grant peuple. Et en ceste querelle vous avés bon droit et juste cause par trop de raisons : si en devés estre plus hardi et mieux conforté. » De telles parolles et de pluiseurs autres furent [par] les Frères Preceurs che samedi au matin li Gantois prechiet et remonstré, dont moult il se contentèrent; et se acumeniièrent les troi pars des gens de l'oost, et se missent tout en grant devotion, et monstrèrent tout grant cremeur avoir à Dieu.

§ 273. Appriès ces messes, tout se missent ensamble

en un mont, et là monta Phelippes d'Artevelle sur un char pour li monstrer à tous et pour estre mieus oïs. Et là parla de grant sentement, et leur remonstra de point en point le droit que il penssoient à avoir en ceste querelle, et comment par trop de fois la ville de Gand avoient requis et priiet merci envers leur signeur le conte, et point n'i avoient peut venir sans trop grant confusion et damage de ceulx de Gand. Or estoient il si avant trait et venut que reculler il ne pooient, et aussi au retourner, tout consideré, riens il ne gaigneroient, car nulle cose derière fors que povreté et tristrèce laissiet il n'avoient. [Si] ne devoit nuls pensser après Gand ne à femme ne [enfans que il eusist, fors que tant faire que li honneurs fust leur. Pluseurs belles parolles leur remonstra Phelippes, car bien fut enlangaigiés et mout bien sçavoit parler, et bien lui avenoit, et, sur la fin de sa parole, il leur dist : « Biaulx seigneurs, vous veés devant vous toutes vos pourveances; si les vuelliés bellement departir l'un à l'autre, ensi que frères, sans faire nuls outraiges, car, quant elles seront passées, il vous fault conquerir des nouvelles, se vous voulés vivre. »

A ces paroles se ordonnèrent il mout humblement, et furent les chars deschargiés et les sachiées de pain données et departies par connestablies et li tonnel de vin tourné sus le fons. Là desjeunèrent il de pain et de vin raisonnablement et en heurent pour l'eure chascuns assés, et se trouvèrent après le desjunner fors et en bon point et plus aidables et mieux aidant de leurs membres que se il eussent plus mengié. Quant [ce] disner fu passés, il se misent en ordonnance de bataille et se catirent entre leurs ribaudiaux.

Ces ribaudiaux sont brouettes haultes, bendées de fer, à longs picos de fer devant en la pointe, [qu'il] font par usage mener et brouetter avoec eulx ; et puis les arroutèrent devant leurs batailles, et là dedans s'[encloïrent]. En cel estat les veïrent et trouvèrent les trois chevaucheurs dou conte, qui i furent envoiié pour aviser leur couvenant, car il les approchièrent de si près que jusques à l'entrer en leurs ribaudiaux, ne oncques les Gantois ne s'en esmeurent, et monstrèrent par samblant que il feussent tout resjouï de leur venue.

§ 274. Or retournèrent chil coureux à Bruges devers le conte, et le trouvèrent en son hostel à grant fuison de chevaliers qui là estoient, qui attendoient leur revenue pour oïr nouvelles. Il rompirent la presse et vinrent jusques au conte, et puis parlèrent tout hault, car li contes volt que il fussent oï des circonstans qui là estoient, et remonstrèrent comment il avoient chevauchié si avant que jusques ou trait des Gantois, se trairent volsissent, mais tout paisiblement il les avoient laissié approuchier, et comment il avoient veu leurs banières et comment il s'estoient repeus et quatis entre leurs ribaudiaux. « Et quel quantité de gens, dist li contes, puent il estre par advis ? » Ceulx respondirent, selon leur advis au plus justement qu'il peurent, que il estoient de cinc à sis mille. Adont dist li contes : « Or tost, faittes apparillier toutes gens ; je les vueil aller combatre, ne jamais dou jour ne partiront sans estre combatu. » A ces parolles sonnèrent trompettes parmi Bruges, et s'armèrent toutes gens et se assemblèrent sur le marchié. Et ensi comme il

venoient, il se traioient tous et mettoient dessoubs les banières, ensi que par ordonnance et connestablies il avoient eu de usaige. Pardevant l'ostel dou conte se assembloient barons, chevaliers et gens d'armes. Quant tous furent apparilliés, li contes vint ou marché et veï grant fuisson de peuple rengié et ordonné, dont il se resjoï : adont commenda il à traire sus les champs. [A son commandement nuls ne desobeï, mais se departirent tous de la place et se mistrent au chemin par ordonnance et se traïrent sus les champs], et gens d'armes après.

Au vuider de la ville de Bruges, ce estoit grant plaisance dou veoir, car bien estoient quarante mil testes armées. Et ensi tout ordonnéement à cheval et à piés il s'en vinrent assés près dou lieu où li Gantois estoient, et là se arrestèrent. A celle heure, quant li contes de Flandres et ses gens vinrent, il estoit haulte remontée et le souleil s'en alloit tous jus. Bien estoit qui disoit au conte : « Sires, vous voiés vos ennemis; il ne sont au regard de nous que une pungnée de gens. Il ne puent fuir; ne les combatons meshui. Attendés jusques à demain que le jour venra sur nous; si verrons mieux quel chose nous devrons faire et se seront plus affoiblis, car il n'ont riens que mangier. » Li contes s'acordoit assés à ce conseil, et eust voulentiers veu que on eust ensi fait, mais chil de Bruges par grant orgueil estoient si chaulx et si hastifs de eulx combatre que il ne vouloient nullement attendre, et disoient que tantost les aroient desconfis, et puis retourneroient en leur ville. Nonobstant ordonnance de gens d'armes, car li contes en avoit là grant fuison, plus de uit cens lances, chevaliers et escuiers, ceulx

de Bruges approchèrent et commencèrent à traire et à jetter de canons. Adont ceulx de Gand se misent tous en ung mont et se recueillirent tous ensamble et fisent tous à une fois desclicquer plus de trois cens canons, et tournèrent autour de ce plasquier, et misent ceulx de Bruges le souleil en l'ueil, qui mout les greva, et entrèrent dens eulx en escriant : « Gand! » Sitost que ceulx de Bruges oïrent la voix de ceulx de Gand et les canons desclicquer, et que il les veïrent venir de front sur eulx et assaillir asprement, comme lasches gens et plains de mauvais convenant, il se ouvrirent tous et laissièrent les Gantois entrer dens eulx sans deffence, et jettèrent leurs bastons jus, et tournèrent le dos.

Les Ganthois, qui estoient fors et serrés et qui congneurent bien que leurs ennemis estoient desconfis, commencèrent à abatre devant eulx à deux costés et à tuer gens, et tousjours aller devant eulx, sans point desrouter, le bom pas, et crier : « Gand! Gand! » et à dire entr'eux : « Avant! avant! suivons chaudement nos ennemis, il sont desconfis, et entrons en Bruges avoecq eulx. Dieu nous a ce soir regardés en pitié. » Et ensi fisent il tous. Il poursuivirent ceulx de Bruges asprement, et, là où il les raconsuivoient, il les abatoient et occisoient, ou sus eulx il passoient, car point il n'arrestoient ne de leur chemin il n'issoient; et ceulx de Bruges, ensi que gens mors et desconfits, fuioient. Si vous di que en celle chace il en i ot mout de mors et de desconfits et d'abatus, car entr'eux point de deffence il n'avoient, ne onques si meschans gens que ceulx de Bruges ne furent ne qui plus recreanment ne laschement se maintinrent scelon le grant bobant que

au venir sus les champs fait il avoient. Et veulent li aucun dire et supposer par imagination que il i avoit traïson, et les autres disent que non heut, fors povre deffence et infortunité qui cheï sur eulx.

§ 275. Quant li contes de Flandres et les gens d'armes qui estoient sus les champs veïrent le povre arroi de ceulx de Bruges et comment d'eulx meïsmes il estoient desconfi ne point de recouvrer il n'i veoient, car chascuns qui mieux mieux fuioient devant les Gantois, si furent eshahis et eshidé de eulx meïsmes, et se commencèrent ossi à desrouter et à saulver et à fuir l'un sà et l'autre là. Il est bien vrai que, se il eussent point veu de bon convenant ne d'arrest de retour à ceulx de Bruges sur ceulx de Gand, il eussent bien fait aucun fait d'armes et ensonniet les Gantois, par quoi, espoir, il se fussent recouvrés ; mais nennil, il n'en i veoient point, mais s'enfuioient chascuns qui mieux mieux vers Bruges, ne le fils n'attendoit mie le père ne le père le fils. Adont se desroutèrent ossi ces gens d'armes et ne tinrent point d'arroi, et n'eurent li pluseurs talant de traire vers Bruges, car la foule et la presse estoit si très grande sus les champs et sur le chemin en venant à Bruges que c'estoit grant hideur à veoir et de oïr les navrés et les blechiés plaindre et crier, et les Gantois aux talons de ceulx de Bruges crier : « Gand! Gand! » et abatre gens et passer oultre sans arrester. Ces gens d'armes le plus ne se fussent jamais boutés en ce peril. Meïsmement li contes fu conseilliés de retraire vers Bruges et de entrer premiers en la porte, et de faire garder la porte ou clorre, par quoi les Gantois ne l'esforchassent et feus-

sent seigneurs de Bruges. Li contes de Flandres, qui ne veoit point de recouvrer de ses gens sus les champs et que chascuns fuioit et que ja estoit toute noire nuit, creï ce conseil et tint ce chemin et fist sa banière chevaucher devant lui, et chevaucha tant qu'il vint dedans Bruges, et entra en la porte auques des premiers, espoir, lui quarantime, ne plus ne se trouva il. Adont ordonna il ses gens pour garder la porte et pour clorre, se les Gantois venoient, et puis chevaucha li contes vers son hostel et envoia par toute la ville gens, et [fist] commandement que chascuns sus la teste perdre se traisist vers le marché. L'intention dou conte estoit telle de recouvrer la ville par ce parti, mais non fist, sicomme je vous recorderai.

§ 276. Entretemps que li contes estoit en son hostel et que il envoioit les clers des doiens des mestiers de rue en rue, pour traire sur le marché et [recouvrer] la ville, li Gantois qui entrèrent en la ville de Bruges en poursuivant asprement leurs ennemis, le premier chemin qu'i fisent sans tourner chà ne là, il s'en allèrent tout droit sus le marchié, et là se rengièrent et arrestèrent. Messires Robert Mareschaux, ung chevalier dou conte, avoit esté envoié à la porte pour sçavoir comment on s'i maintenoit, entretemps que li contes faisoit son commandement qui cuidoit recouvrer la ville, mais il trouva que la porte estoit volée hors des gons et que li Gantois en estoient maistre; et proprement il trouva de ceulx de Bruges qui lui disent : « Robert, Robert, retournés et vous sauvés, car la ville est conquise de ceux de Gand. » Adont retourna li chevaliers au plus tost qu'il peut devers le conte, qui se partoit

de son hostel tout à cheval et grant fuison de falots devant lui, et s'en venoit sus le marchié. Si lui dist ce chevalier ces nouvelles. Nonobstant, li contes, qui vouloit tout recouvrer, s'en vint vers le marchié; et, ensi comme il i entroit à grant fuison de falots, en escriant : « Flandres au lion au conte! » ceulx qui estoient à son frain et devant lui regardèrent et veïrent que la place estoit toute chargée de Gantois; si lui disent : « Monsigneur, pour Dieu, retournés. Se vous alés plus avant, vous estes mors, ou pris de vos ennemis au mieux venir, car il sont tous rengiés sus le marchié et vous attendent. » Et ceulx lui disoient verité, car li Gantois disoient ja, si trestost comme il le veïrent naistre d'une ruelle : « Veci Monsigneur, veci le conte! Il vient entre nos mains. » Et avoit dit Phelipes d'Artevelle et fait dire de renc en renc : « Se li contes vient sus nous, gardés bien que nuls ne lui face mal, car nous l'enmenrons vif et en sancté à Gand, et là arons nous paix à nostre voulenté. » Li contes, qui venoit et qui cuidoit tout recouvrer, encontra, assés près de la place où li Gantois estoient tous rengiés, de ses gens qui lui disent : « Ha! Monsigneur, pour Dieu, n'alés plus avant, car li Gantois sont seigneurs dou marchié et de la ville; et, se vous entrés ou marchié, vous estes mort; et encores en estes vous en aventure, car ja vont grant fuison de Gantois de rue en rue, querant leurs ennemis, et ont mesmement assés de ceulx de Bruges, qui les mènent querir d'ostel en hostel ceulx qu'i veullent avoir; et estes [tous] ensonniés de vous sauver, ne par nulles des portes de Bruges ne vous poués [issir ne partir que vous ne soiés ou mors ou pris, car] li Gan-

tois en sont seigneur, ne à vostre hostel ne poués vous retourner, car il i vont une grant route de Gantois. »

Quant le conte entendi ces nouvelles, si lui furent très dures, et bien i ot raison, et se commença grandement à eshider et à imaginer le peril où il se veoit, et creut conseil de non aler plus avant et de lui saulver, se il pouoit. Et fu tantost de lui meïsmes conseilliés : il fist estaindre tous les falots qui là estoient, et dist à ceulx qui dalés lui estoient : « Je voi bien qu'il n'i a point de recouvrer. Je donne congiet à tout homme, et chascuns se saulve qui puet ou scet. » Ensi comme il ordonna, il fu fait; les falots furent estaints et gettés dedans le[s] russiaux, et tantost s'espardirent et demuchièrent ceulx qui là estoient. Si se tourna li contes en une ruelle, et là se fist desarmer par ung sien varlet et jetter toutes ses armeures aval, et vesti la hoppelande de son varlet, et puis li dist : « Va t'an ton chemin, et te saulve, se tu pues. Aies bonne bouche : se tu eschiés es mains de mes ennemis et on te demande de moi, garde bien que tu n'en dies riens. » — « Monsigneur, respondi chil, pour mourir ossi ne ferai je. » Ensi demora li contes de Flandres tout seul, et pouoit bien adont dire que il se trouvoit en grant aventure, car, à celle heure, [se] par aucune infortunité, il fust escheus ens es mains des routes qui aval Bruges estoient et alloient et qui les maisons serchoient et les amis dou conte occisoient ou ens ou marchié les amenoient, et là tantost devant Phelippe d'Artevelle et les cappitaines il estoient mort et esservelé, sans nul moien ou remède il eust esté mort. Si fu Dieu proprement pour lui, quant de ce peril il le delivra et saulva, car

onques en si grant peril en devant n'avoit esté ne ne fu depuis, sicomme je vous recorderai presentement.

§ 277. Tant se demucha, à icelle heure, environ mienuit ou ung peu oultre, li contes de Flandres par rues et par ruelles que il le convint entrer de necessité, autrement il eust esté trouvé et pris des routiers de Gand et de Bruges ossi qui parmi la ville aloient, en l'ostel d'une pouvre femme. Ce n'estoit pas hostel de seigneur, de sales, de cambres ne de manandries, mais une povre maisonnette enfumée, ossi noire que arremens de fumiere de tourbes, et n'i avoit en celle maison fors le bouge devant et une povre tente de vièle toille enfumée pour esconser le feu, et pardessus un povre solier ouquel on montoit à une eschelle de set eschellons. En ce solier avoit un povre litteron où li povre enfant de la femmelette gisoient.

Quant li contes fut, tout seul et tout esbahi, entré en celle maison, il dist à la femme, qui estoit toute effreé[e] : « Femme, sauve moi ! Je suis tes sires le conte de Flandres, mais maintenant il me fault repourre et mussier, car mes ennemis me chassent, et dou bien que tu me feras je t'en donrai bon guerdon. » La povre femme le recongneut assés, car elle avoit esté plusieurs fois à l'aumosne à sa porte : si l'avoit veu aller et venir, ensi que ungs sires va en ses deduis, et fu tantost avisée de respondre, dont Dieu aida au conte, car elle n'eust peu si petit detrier que on eust trouvé le conte devant le feu parlant à elle : « Sire, montés amont en mon solier, et vous bout[és] dessoubs un lit où mes enfans dorment. » Il le fist, et entretemps la femme se essonia en son hostel entour le feu et à ung

autre petit enfant qui gisoit en ung repos. Li contes de Flandres entra en ce solier et se bouta, au plus bellement et souef que il pot, entre la coute et l'estrain de ce povre literon; et là se quati et fist le petit : faire li convenoit.

Evous ces routiers de Gand qui routoient, qui entrent en la maison celle povre femme, et avoient, ce disoient aucuns de leur route, veu un homme entrer ens. Il trouvèrent celle povre femme seant à son feu, qui tenoit son enfant. Tantost il lui demandèrent : « Femme, où est uns homs que nous avons veu entrer seans et puis reclorre l'uis? » — « Et, par ma foi, dist elle, je n'i veï de celle nuit entrer homme ceans; mais j'en issi, n'a pas granment, et jettai hors un pou d'eaue, et puis recloï mon huis. Ne je ne le sçaroie où mussier; vous veés toutes les aisemences de ceans; velà mon lit, là sus gisent mes enfans. » Adont prist li uns une chandelle, et monta amont sus l'eschellette et bouta sa teste ou solier, et n'i veï autre chose que le povre litteron des enfans qui dormoient. Si regarda il bien partout hault et bas. Adont dist il à ses compaignons : « Alons! alons! nous perdons le plus pour le mains. La povre [femme si] dist voir : il n'i a ame ceans fors elle et ses enfans. » A ces parolles issirent il hors de l'hostel de la femme et s'en allèrent router autre part. Onques puis nuls n'i rentra qui mal i voulsist.

Toutesfois ces paroles avoit oïes li contes de Flandres, qui estoit couchés et catis en ce povre litteron. Si poués bien imaginer que il fu adont en grant effroi de sa vie. Quel chose pouoit il là, Dieux, penser ne imaginer? Quant au matin, il pouoit bien dire : « Je

suis li uns des grans princes dou monde des crestiens, » et la nuit ensuivant il se trouvoit en telle petitesse, il pouoit bien dire et imaginer que les fortunes de ce monde ne sont pas trop estables. Encores grant heur pour lui, quant il s'en pouoit issir saulve sa vie. Toutesfois ceste perilleuse et dure aventure lui devoit bien estre ung grant mirouer et doit estre toute sa vie.

Nous lairrons le conte de Flandres en ce parti, et parlerons de ceulx de Bruges et comment les Gantois perseverèrent.

§ 278. François Acremen estoit li ungs des plus grans capitaines des routiers, et envoiés de par Phelippe d'Artevelle et Piètre dou Bois, pour cherchier et router en la ville de Bruges; et il gardoient le marchié et gardèrent toute la nuit et au landemain, quant on se veï comme seigneur de la ville. Bien estoit deffendu aux routiers que il ne portassent nul dommaige ne nul contraire aux marchans ne bonnes gens estrangiers qui pour ce temps estoient à Bruges, car il n'avoient que faire de comparer leur guerre. Chils commandemens fut assés bien tenu et gardés, ne oncques François ne sa route ne fisent nul dommaige à nul homme estrange. La buschette cheue estoit et jettée des Gantois sus les quatre mestiers de Bruges, colletiers, vieswariers, bouchiers et poissonniers, à tous occire sans nul deport quanques on en trouveroit, pour tant que toudis il avoient estés de la faveur dou conte et devant Audenarde et ailleurs. On alloit par ces hostels querre ces bonnes gens, et, là où il estoient trouvé, [il estoient] mort sans merci. Celle nuit en i ot occis plus

de douse cens, que ungs que autres, et fais plusieurs autres murdres, larrechins et autres mauvais fais qui point ne vinrent tous à congnoissance, et mout de maisons et de femmes robées et pillées et destruittes et de coffres effondrés, et tant fait que les plus povres de Gand furent tous riches.

Le dimanche au matin, à set [heures], vinrent les joieuses nouvelles en la ville de Gand que leur gens avoient desconfi le conte, sa chevalerie et ceulx de Bruges, et estoient par conquest seigneurs et maistres de Bruges. Vous poués bien croire et savoir que, à ces nouvelles à Gand, ce fu uns peuples resjouïs, qui en transses grandes et tribulations avoient esté, et fisent par les eglises plusieurs processions et afflictions, en louant Dieu, qui tellement les avoit gardés et tellement reconfortés que envoié ha à leurs gens victoire. Plus leur venoit li jours avant, plus leur venoit bonnes nouvelles, et estoient si tresperchié de joie que il ne sçavoient auquel entendre; et je le di pourtant que, se li sires de Harselles, qui demorés estoit en Gand, heust prins, ce dimanche ou le lundi ensuivant, trois ou quatre mil hommes et si s'en fust venu à Audenarde, il eust la ville à sa voulenté, car chil de Audenarde estoient si esbahi, quant ces nouvelles oïrent, que à paines pour la paour de ceulx de Gand que il ne vuidoient leur ville et fuioient à sauveté en Hainnau ou ailleurs, et furent tous apparilliés, mais nouvelles n'en ooient. Si recuillirent couraige et confort, quant il veïrent que [ceulx de Gand ne venoient point ne] nulles nouvelles n'en oïrent, et ossi trois chevaliers qui là estoient et qui s'i boutèrent, messires Jehans Barnages, messires Thierris d'Anvaing et messires Florens de Heule, chil troi che-

valier gardèrent, conseillièrent et confortèrent les gens d'Audenarde jusques à tant que messires Daniaux de Halwin i vint depuis et i fu envoiés de par le conte, ensi que je vous recorderai, quant je serai venus jusques à là.

§ 279. Oncques gens qui sont au desure de leurs ennemis, ensi que ceulx de Gand furent adont de ceulx de Bruges, ne se portèrent ne passèrent plus bellement de ville que ceulx de Gand fisent adont de ceulx de Bruges, car oncques il ne fisent mal à nul homme des menus mestiers, se il n'estoit trop villainement accusés. Quant Philippes d'Artevelle, Piètres dou Bois et les cappitainnes de Gand se virent au deseure de la ville de Bruges, et que tout estoit en leur commandement et obeïssance, on fist un ban de par Philippe d'Artevelle, Piètre dou Bois et les bonnes gens de Gand, que sur la teste toutes manières de gens se traïssent bellement à leurs hostels, et que nuls ne pillast ne efforsast maisons ne ne presist riens de l'autrui, se il ne le paioit, et que nuls ne se logast ou logement d'autrui, et que nuls ne esmeut meslée ne debas sans commandement, et tout sus la teste.

Adont fu demandé se on sçavoit que li contes estoit devenus. Li aucuns disoient que il estoit issus de la ville très le samedi, et li autres disoient que encores estoit il à Bruges et repus quelque part où on le porroit trouver. Les capitaines de Gand n'en fisent compte, car il estoient si resjoïs de la victoire que il avoient et de ce que au dessus de leurs ennemis se veoient, que il n'acontoient riens à conte ne à baron ne à chevalier qui fust en Flandres, et se tenoient si grant que tout venroient, se disoient il, en leur obeïssance. Et regar-

dèrent Phelippes d'Artevelle [et Piètres dou Bos] que, quant il se partirent de Gand, il l'avoient laissiée desgarnie et despourveue de tous vivres tant que de vins et de blés il n'i avoit riens. Si envoièrent tantost une quantité de gens au Dan et à l'Escluse, pour estre seigneur de ces villes et des pourveances qui dedans estoient, et repourveïr la ville de Gand. Quant ceulx qui envoiés i furent vinrent au Dam, on leur ouvri les portes, et fu toute la ville et les pourveances mises en leur commandement. Adont furent trais de ces biaux celliers au Dam tout le vin qui là estoit de Poitou, de Gascoingne, de la Rochelle et des loingtaines marches, plus de sis mil tonniaux, et mis à voitures et à nefs, et envoiés à Gand par chars et par la rivière, que on dist le Lieve. Et puis passèrent ces Gantois oultre, et vinrent à l'Escluse, laquelle ville se ouvrit contre eulx et se mist en leur obeïssance; et là trouvèrent il grant fuison de blés [et] de farines en tonniaux, en nefs et en greniers de marchans estrangiers. Tout fu mis pour ceulx de Gand à voiture et envoié à Gand tant par chars comme par eaue. Ensi fu la ville de Gand rafreschie et repourveue et delivre de misère par la grace de Dieu. Autrement ne fut che mies, et bien en deubt souvenir à ceulx de Gand que Dieu leur avoit aidié plainement, quant de cinc mil hommes tous affamés avoient devant leurs maisons desconfi quarante mil hommes. Or se gardent de eulx enorgueillir et leurs cappitaines ossi! Mais non feront : il s'enorgueilliront tellement que Dieu s'en courroucera et leur remonstrera leur orgueil avant que l'an soit oultre, sicomme vous recorderons en l'istoire, et pour donner exemple à tous autres.

§ 280. Je fus adont informés, et je le vueil bien croire, que le dimanche de nuit le conte de Flandres issi de la ville de Bruges. La manière, je ne le sçai pas, ne ossi se on lui fist voie à aucune des portes; je croi bien que oï, mais il issi tout seul et à piés, vestu d'une povre et simple hoppelande. Quant il se trouva aux champs, il fu tout resjoïs, et pooit bien dire que il estoit issus de grant peril, et commença à cheminer à l'aventure, et s'en vint desoubs ung buisson pour aviser quel chemin il tenroit, car pas ne congnoissoit les chemins, car oncques à piés ne les avoit allés. Ensi que il estoit desoubs ce buisson et là quatis, il entent et oi parler ung homme; et c'estoit un sien chevalier qui avoit espousée une sienne fille bastarde, et le nommoit on messire Robert Marescaut. Le conte le recongneut au parler; si lui dist en passant : « Robin, es tu là? » — « Oï, Monseigneur, » dist li chevaliers qui tantost recongneut le conte; « vous m'avés hui fait biaucop de paine à serchier autour de Bruges. Comment en estes vous issus? » — « Allons, allons, dist li contes, Robin, il n'est pas heure de chi recorder ses aventures. Fai tant que je puisse avoir un cheval, car je suis ja las d'aller à piés, et prens le chemin de Lisle, se tu le scés. » — « Monseigneur, dist Robin, oï, je le sçai bien. » Adont cheminèrent il toute ceste nuit et le landemain jusques à prime, ainchois que il peussent recouvrer d'ung cheval. Et, le premier que le conte heut, ce fu une jument que il trouvèrent cheux ung preudomme en ung villaige. Si monta sus li contes sans selle et sans painel, et vint ensi ce lundi au soir, et se bouta par les champs, ou chastiau de Lisle. Et là se retrouvoient la greigneur partie des chevaliers qui

estoient eschappet de la bataille de Bruges et s'estoient sauvet au mieux qu'il avoient peu, li aucuns à piés et les autres à cheval. Et tous ne tinrent mie ce chemin, mais s'en allèrent li aucuns par mer en Hollande et en Zelande, et là se tinrent tant qu'il oïrent autres nouvelles. Messires Guis de Ghistelles arriva à boin port, car il trouva en Zelande en l'une de ses villes le conte Ghui de Blois, qui lui fist bonne chière et lui departi de ses biens largement, pour lui remonster et remettre en estat deu, et le retint dalés lui tant que il volt demourer. Ensi estoient li desbareté reconfortés par les seigneurs de là où il se traioient, qui en avoient pitié, et c'estoit raisons, car noblesse et gentillesse doivent estre aidies et conseillies par gentillesse.

§ 281. Ces nouvelles s'espardirent en trop de lieux et de païs, et de la desconfiture de ceulx de Bruges et de la desconfiture leur seigneur, comment les Gantois les avoient desconfis. Si en estoient toutes manières de gens resjoï, et especiallement communautés, tant ceulx des bonnes villes [que autres; mesmement celles] de l'eveschié de Liège en estoient si lies qu'il sambloit proprement que la besoingne fust leur. Ossi furent ceulx de Rouam et de Paris, se plainement en osassent parler. Quant pape Clement oït les nouvelles, il pensa ung petit et puis dist que celle desconfiture avoit esté une verge de Dieu pour exemplier le conte, et que il lui envoioit celle tribulacion pour la cause de ce qu'il avoit esté rebelles à ses oppinions. Aucun autre grant seigneur disoient en France et ailleurs que li contes ne faisoit que ung peu à plaindre, se il avoit ung petit à porter et à souffrir, car il avoit esté si presumptueux

que il n'amiroit nul seigneur voisin que il eust, ne roi de France ne aultre, se il ne venoit bien à point audit conte; pour quoi il le plaindoient mains de ses persecutions. Ensi avient, et que li proverbes soit voirs que on dist, car, à cellui à qui il meschiet, chascuns lui mesoffre. Par especial, ceulx de Louvaing furent tout resjoï de la victoire des Gantois et de l'anoi dou conte, car il estoient en differend et en dur parti envers le duc Wincelin de Braibant, leur seigneur, qui les vouloit guerroier et abatre leurs portes; mais ores s'en tenra il mieux en paix. Et disoient ensi en la ville de Louvaing : « Se Gand nous estoit ossi prochaine sans nul contredit que la ville de Brouxelles est, nous serions tout ung avoecq eulx, et eulx avoecq nous. » De toutes leurs devises et leurs parolles estoient informet li dus de Braibant et la duchesse, mais il convenoit clugnier leurs ieulx et baissier les chiefs, car pas n'estoit heure de parler.

§ 282. Ceulx de Gand, eulx estans en Bruges, i fisent moult de nouvelletés, et avisèrent que il abatroient au lés devers eulx deux portes et les murs, et feroient emplir les fossés, affin que ceulx de Bruges ne fussent jamais rebelles envers eulx, et, quant il s'en partiroient, il enmenroient cinc cens hommes bourgois de Bruges des plus notables avoecq eux en la ville de Gand, pour quoi il fussent tenu en plus grant [cremeur et] subjection.

Entretemps que ces capitaines se tenoient à Bruges et que il faisoient abatre portes et murs et remplir fossés, il renvoièrent à Ippre et à Courtrai, à Berghes et à Cassiel, à Propringhe et à Bourbourcq, par toutes

les villes et chasteleries de la conté de Flandres sus la marine et dou Franc de Bruges, que tous venissent à l'obeïssance à eulx et leur apportassent ou envoiassent les clefs des villes et des chastiaux, en remonstrant service, à Bruges. Tous obeïrent, ne nuls n'osa adont contrester, et vinrent tous à obeïssance à Bruges à Phelippe d'Artevelle et à Piètre dou Bois. Ces deux se nommoient et escripsoient souverains capitaines de tous, et par especial Phelippes. Celui estoit qui le plus avant s'en ensonnioit et se chargoit des besoingnes de Flandres; et, tant que il fu à Bruges, il tint estat de prince, car tous les jours par ses menestrés il faisoit sonner et corner devant son hostel ses disners et ses souppers, et se faisoit servir en vaisselle couverte d'argent, ensi comme s'il fust conte de Flandres; et bien pooit tenir cel estat, car il avoit toute la vesselle d'or et d'argent au conte de Flandres et tous les joiaux, cambres et sommiers qui avoient esté trouvés en l'ostel dou conte à Bruges, ne riens on n'en avoit sauvé. Encores furent envoié une route de Gantois à Male, un très bel hostel dou conte à demie lieue de Bruges. Ceux qui i allèrent i fisent mout de desrois, car il deschirèrent tout l'ostel et abatirent, et effondrèrent les fons où li contes avoit esté baptisés, et misent à voiture sus chars tous les biens, or, argent et joiaulx, et envoièrent tout à Gand. Le terme de quinse jours, avoit, allant de Bruges à Gand et de Gand à Bruges, tous les jours charians, deus cens chars qui menoient or, argent, vessellemenche, joiaux, draps, pennes et toutes richesses prises et levées à Bruges, de Bruges à Gand; ne dou grant conquest et pillaige que Phelippes d'Artevelle et li Gantois prisent là à celle prise

de Bruges, à paines le polroit on prisier ne extimer, tant i eurent il grant proufit.

§ 283. Quant chil de Gand heurent fait tout leur bon de la ville de Bruges, il envoièrent de Bruges à Gand cinc cens bourgois des plus notables pour là demorer en cause d'ostagerie, et François Acremen et Piètre le Wintre et mil de leurs hommes, qui les convoièrent. Et demora Piètres dou Bois capitaine de Bruges, tant que chil mur, ces portes et chil fosset furent tous mis à l'onni, et adont se departi Phelippes d'Artevelle à quatre mil hommes, et prist le chemin d'Ippre et fist tant qu'il i parvint. Toutes manières de gens issirent au devant de lui et le recueillirent ossi honnourablement comme se ce fust leurs sires naturels qui venist premierement à terre, et se misent tous à son obeïssance; et renouvella maïeurs et eschevins et fist toute nouvelle loi. Et là vinrent ceulx des chastelleries d'[oultre] Ippre, de Cassiel, de Berghes, de Furnes et de Propringhe, qui tous se misent en son obeïssance et jurèrent foi et loiaulté à tenir ossi bien comme à leur seigneur le conte de Flandres. Et, quant il heut ensi exploitié et que il heut de tous l'asseurance, et heut sejourné à Ippre huit jours, il s'en parti et s'en vint à Courtrai, où il fut receu à grant joie, et s'i tint cinc jours et envoia ses lettres et messages à la ville d'Audenarde, en eux mandant que il venissent devers lui à obeïssance et que trop i avoient mis, quant il veoient que tous li païs se tournoit avec ceulx de Gand, et il demoroient derrière; et, se che ne faisoient, il se pooient bien venter que temprement il aroient le siège, et jamais de là ne se partiroient si aroient la ville et

la metroient tout à l'onni et à l'espée tout ce que dedans trouveroient.

Quant ces nouvelles vindrent en Audenarde de par Phelippe d'Artevelle, encores n'i estoit point venus messire Daniaux de Halluin, qui en celle saison en fu cappitaine, et n'i estoient que les trois chevaliers dessus nommés, qui respondirent franchement que il ne faisoient compte des menaches d'u[n] varlet, fils d'un brasseur de miel, et que l'eritaige de leur seigneur le conte de Flandres il ne pooient ne voloient pas donner ne amenrir, mais le deffendroient et garderoient jusques au morir. Ensi retourna li messages jusques à Courtrai, et recorda à Phelippe d'Artevelle ceste response.

§ 284. Quant Philippes d'Artevelle ot oï son message ensi parler que ceulx de la garnison de Audenarde ne faisoient compte de lui ne de ses menaces, si en fu grandement courrouciés et jura que, quoi que il deust couster au païs de Flandres, il n'entendroit jamais à autre chose si aroit pris et rué par terre toute Audenarde; et disoit que de tout ce faire estoit bien en sa poissance, puis que le païs de Flandres estoit enclins à lui.

Quant il heut sejourné cinc ou sis jours à Courtrai et renouvellée la loi et de tous pris le feaulté et l'ommage, ossi bien que se il fust conte de Flandres, il s'en parti et retourna à Gand. A l'encontre de lui, on issi à procession et à si grant joie que oncques li contes leurs sires en son temps ne fu de trop receu ossi honnourablement comme il fu; et l'aouroient toutes gens comme leur Dieu, pour tant qu'il avoit donné le con-

seil dont leur ville estoit recouvrée en estat et en poissance, car on ne polroit mie dire la grant foison de biens qui leur venoit par terre et par eaue de Bruges, dou Dam et de l'Escluse. Uns pains, n'avoit pas trois sepmaines qu'il i valoit un viés gros, n'i valoit que quatre mittes; li vins, qui valloit vint et quatre gros, n'i valloit que deux gros. Toutes choses estoient à Gand à meilleur temps que à Tournai ou à Valenchiennes.

Phelippes d'Artevelle encharga un grant estat de biaux coursiers et destriers, et avoit son sejour comme uns grans princes, et estoit ossi estofféement dedans son hostel que li contes de Flandres estoit à Lisle, et avoit parmi Flandres ses officiers, baillifs, chastelains, recepveurs [et] sergens, qui toutes les sepmaines rapportoient la mise très grande devers lui à Gand, dont il tenoit son estat, et se vestoit de sanguines et d'escarlattes, et se fourroit de menu vairs, ensi que faisoit li dus de Braibant ou li contes de Hainnau, et avoit sa chambre aux deniers où on paioit ensi comme li contes; et donnoit aux dames et aux damoiselles disners, souppers, banquets, ensi comme avoit fait dou tamps passé li contes, et n'espargnoit non plus or et argent que se il lui pleust des nues, et se escripsoit et nommoit en ses lettres Phelippes d'Artevelle, regars de Flandres.

§ 285. Or a li contes de Flandres, qui se tient ens ou chastel de Lisle, assés à penser et à muser, quant il voit tout son païs plus que onques mais rebelle à lui, et ne veoit mie que de sa poissance singulière il le puist recouvrer, car toutes les villes sont si en unité

et d'un accord que on ne les en puet jamais roster, se ce n'est par trop grant poissance, ne on ne parle par tout son païs de Flandres de lui non plus en lui honnourant ne recongnoissant à seigneur, que dont que il n'eust oncques esté. Or lui reviendra l'aliance que il a au duc de Bourgongne, liquels a sa fille madame Marguerite en mariage, dont il a des biaux enfans, bien à point. Or est il heureux que li rois Charles de France est mort et que il i a un jeune roi en France ou gouvernement de son oncle le duc de Bourgoigne, qui le menra et ploiera du tout à sa voulenté, car, ensi comme de l'osier que on ploie jeune autour de son doi, et, quant elle est aagée, on n'en peut faire sa voulenté, ensi est il dou jeune roi de France et sera, sicomme je croi, car il est de si bonne voulenté, et si se desire à faire et à armer si croira son oncle de Bourgoingne, quant il lui remonstrera l'orgueil de Flandres et comment il est tenus de aidier ses hommes, quant leurs gens veullent user de rebellion. Mais li rois Charles, ce supposent li aucun, n'en heust riens fait; et, se aucune chose en eust fait, il eust attribuée la conté de Flandres au demaine du roiaume de France, car li contes n'estoit point si bien en sa grace que il heust riens fait pour lui, se il ne sceust bien comment.

Nous nous souffrerons à parler de [ces] devises, tant que temps et lieux venrra, et dirons que li contes de Flandres, qui se tenoit à Lisle depuis la grant perte que il avoit eue devant Bruges et dedans Bruges, fist. Il entendi que messires Jehans Bernages, messires Thierris d'Anvaing et messires Florens de Heule tenoient la ville d'Audenarde et avoient tenu depuis la dure besoingne de Flandres avenue devant Bruges, et

bien sçavoit que [ces] trois chevaliers n'estoient mie fors assés de resister contre la poissance de Flandres, se il venoient là pour mettre le siège, ensi que on esperoit que ossi feroient il hastivement. Adont, pour rafreschir la ville d'Audenarde et repourveoir de toutes choses, li contes appella messire Daniel de Halluvin et lui dist : « Daniel, vous en irés en Audenarde, je vous en fois cappitaine, et aiés de vostre route cent et cinquante lances de boines gens d'armes, cent arbalestriers et deus cens gros varlets à lances et à pavois. Si sonni[és] de la garnison, car je vous en charge feablement, et le faittes hastivement pourveoir de blés, d'avaines, de chars sallées et de vins par nos bons amis et voisins de Tournai. Il ne nous faulront point sceloncq nostre espoir. » — « Monsigneur, respondi li chevaliers, à vostre ordonnance tout sera fait, et je en prans le faix et la paine de la garde d'Audenarde liement, ne ja mal n'i aviendra par moi ne par ma songne. » — « Je le sçai bien, » dist li contes.

§ 286. Ne demora gaires de temps puissedi que messires Daniel de Halluin, establis capitaine souverain d'Audenarde, s'en vint, à toute la charge que avoir deubt et que baillie lui fu de par le conte, bouter dedans la ville d'Audenarde, dont ceulx qui i estoient furent tous resjoïs; et i entrèrent le dis et setime jour dou mois de mai et s'i tinrent toute la saison très honnourablement, ensi que vous orrés recorder avant en l'istoire.

Avoec messire Daniel de Halluvin estoient de gens d'armes messires Loïs et messires Ghillebers de Lieureghien, messires Jehans de Helle, messires Florens

de Heule, messires Blanchars de Calonne, li sires de Rassenghien, messires G[e]rars de Marqueillies, Lambrot de Lambres, Enguerrammet Zendequin, Morelet de Hallwin, Hanghenardin et plusieurs autres chevaliers et escuiers de Flandres, d'Artois et de la chastelerie de Lisle, et tant que il se trouvoient bien cent et cinquante lances de bonnes gens d'armes, hardis et entreprendans et tous reconfortés d'attendre le siège. Messires Daniel de Halluvin, qui cappitaines estoit, n'encloï en la ville d'Audenarde avoec lui fors toute fleur de gens d'armes, et bien li besoingna.

§ 287. Quant Philippes d'Artevelle, qui se tenoit à Gand, entendi que ceulx d'Audenarde estoient ensi rafreschi de gens d'armes et de pourveances, si dist que il i pourverroit de remède et que ce ne faisoit mie à souffrir, car c'estoit trop grandement ou prejudice et [des]honneur dou païs de Flandres que celle ville se tenoit là ensi; et dist que il i venroit mettre le siège et jamais ne s'en partiroit si l'aroit abatue et tous ceulx mors qui dedans estoient, chevaliers et autres. Adont fist il un mandement par tout le païs de Flandres que tous feussent apparilliés et venus le nuevime jour du mois de juing devant Audenarde. Nuls n'osa desobeïr; tous s'apparillièrent des bonnes villes de Flandres et dou Francq de Bruges, et vinrent mettre le siège devant Audenarde, et s'estandirent par champs, par prés, par marès tout à l'environ. Et là estoit Philippes d'Artevelle, leurs souverains cappitaines, par qui il s'ordonnoient tous, qui tenoit grant estat devant Audenarde. Adont fist il une taille en Flandres que chascuns feus toutes les sepmaines pai[er]oit quatre gros; [si

porteroit le riche le povre]. De ceste taille acquist et assembla Philippes grant argent, car nuls ne nulle n'[estoit] excusés ne deportés que il ne paiast; car il avoit ses sergens espars parmi Flandres pour faire paier povres et riches, volsissent ou non. Et disoit on que il avoit à siège devant Audenarde, quant il furent tout assemblé dou païs de Flandres, plus de cent mille hommes, et fisent ces Flamencq au dessus d'Audenarde en l'Escaut fichier et planter grans [et] gros mairiens, par quoi point de navire de Tournai ne peust venir en Audenarde. Et avoient de toutes choses en l'ost à planté, halles de draps, de pelleteries et de merceries et marchié tous les samedis; et leur apportoit on des villages environ toutes choses de doulceurs, fruits, beurres, laitaiges, fromages, poullailles et autres choses, et avoit en l'ost tavernes et cabarès ossi boins et ossi plantureux comme à Bruges ou à Bruxelles, et vins de Rin, de Poitou, de France, garnaces, malevaisées et autres vins estranges et à bon marchié. Et pouoit on aler, passer, venir et retourner parmi leur host saulvement et sans peril, voires ceulx de Hainnau, de Braibant, d'Alemaigne et dou Liège, mais non ceulx de France.

§ 288. Quant messires Daniaulx de Hallwin, capitaine d'Audenarde, entra premierement en la ville, il fist toutes les pourveances departir onniement et donner à chascun, scelon lui et à sa charge, sa portion, et renvoia tous les chevaulx sur quoi il estoient venu, et fist toutes les maisons près des murs abatre ou couvrir de terre pour le trait dou feu des canons, car en l'ost il en avoient merveilleusement grant fuison; et

fist toutes les femmes et les enfans et les anchiennes gens logier ens es moustiers et plusieurs vuider la ville; et ne demora gaires de chiens en la ville que tous ne feussent mors ou jettés ens es fossés ou en la rivière. Si vous di que les compaignons qui là estoient en garnison faisoient souvent de belles issues dou soir et dou matin, et portoient à ceulx de l'ost grant domaige. Et là avoit entre eulx deux escuiers d'Artois, frères, Lambrot de Lambres et Tristan. Chil doi par plusieurs fois i fisent de grans apertises d'armes, et ramenoient souvent des pourveances de l'host et des prisonniers, voulsissent ou non leurs ennemis. Ensi se tinrent il tout l'esté, et estoit l'intention de Philippe d'Artevelle et de son conseil que il seroient là tant que il les affameroient, car à l'assaillir il leur cousteroit trop grandement [de leurs gens], et fisent faire ceulx de Gand, ouvrer et charpenter à force sur le mont d'Audenarde un engin merveilleusement grant, liquels avoit vint piés de large et vint piés jusques à l'estaige et quarante piés de long, et appelloit on cel engin un mouton, pour jetter pierres de fais dedans la ville et tout effondrer. Encores de rechief, pour plus esbahir ceulx de la garnison d'Audenarde, il firent faire et ouvrer une bombarde merveilleusement grande, laquelle avoit cinquante et trois pols de bée et jettoit quarreaux merveilleusement grans, gros et pesans; et, quant celle bombarde desclicquoit, on l'ooit par jour bien cinq lieues loing et par nuit de dix, et menoit si grant tempeste au desclicquer que il sambloit que tous les deables d'enfer feussent sur le chemin. Encores fisent faire ung engien les Gantois et assoir devant la ville, qui jettoit vint croiseules de cuivre tout boulant. De

tels engiens, de canons, de bombardes, de truies et de moutons se mettoient en paine ceulx de Gand de adomagier ceulx de Audenarde; et de tout ce se confortoient bellement les compaignons qui dedans estoient, et remedioient à l'encontre, et faisoient des issues trois ou quatre la sepmaine, dont il avoient plus d'onneur que de blasme et de proufit que de domaige.

§ 289. Entretemps que on seoit devant Audenarde, se departirent bien douse cens hommes de l'ost et s'avisèrent que il iroient voir là le plat païs et abatre et fuster les maisons des chevaliers qui issus de Flandres estoient et venus demorer en Hainnau, en Braibant et en Artois, eulx, leurs femmes et leurs enfans. Si acomplirent tous leurs propos chil routier et fisent mout de desrois parmi Flandres, et ne laissièrent oncques maisons ne ostels de gentils hommes, que tous ne feussent ars et rués par terre. Et s'en vinrent de rechief à Male, l'ostel dou conte, et le parabatirent, et trouvèrent le repos où li contes avoit esté mis d'enfance, et le despechièrent par pièces, et le cuvelette où on l'avoit baignié et la despechièrent ossi toute. Et abatirent la chappelle et aportèrent la cloche, et puis s'en vinrent à] Bruges, et là trouvèrent il Piètre dou Bos et Piètre le Wintre, qui leur fissent bonne chière, et, de ce que il avoient fait, il [leur] dissent que il avoient trop bien exploitiet.

Quant chil routier se furent rafresqui quatre jours, il prissent leur chemin vers le pont à Warneston, et passèrent le rivière dou Lis et s'en vinrent devant le ville de Lille, et abatirent aucuns moulins à vent et boutèrent le feu en aucuns villages devers Flandres.

Adont s'armèrent cil de Lille et s'en vuidièrent à piet et à cheval plus de quatre mille; et en i otratains de ces Flamens : si en i eut des mors et des pris à qui on trencha depuis à Lille les testes, et, se il euissent esté bien poursieui, ja piés n'en fust escapés. Toutesfois, cil routier de Gand entrèrent en Tournesis et i fissent moult de desrois et ardirent la ville de Helchin et des autres villages environ qui sont dou roiaulme de France, et retournèrent à tout grant proie au siège d'Audenarde.

Ces nouvelles vinrent au duc de Bourgongne, qui se tenoit à Bapaumes en Artois, comment li Gantois avoient courut, ars et pilliet sour le roiaulme de France. Si en escripsi tantos tout le convenant li dus de Bourgongne devers son nepveut le roi de France, qui se tenoit à Compiègne, et aussi au duc de Berri, son frère, et au duc de Bourbon et au conseil dou roi, afin que il en euissent avis, et ne vosist mie li dus de Bourgongne que ce ne fust avenut et que li Flament euissent autrement fait, car il suposoit bien que encores en conven[r]oit ensonniier le roi de France : autrement ses sires li contes ne revenroit jamais à l'iretage de Flandres; et ossi, tout consideré, ceste guerre le regardoit trop grandement, car il estoit de par sa femme, après la mort de son signeur le conte, hiretiers de Flandres.

§ 290. En che tamps se tenoit li contes de Flandres à Hesdin. [Si] li fu recordé comment li routier de Gand avoient esté à Malle et abatu l'ostel ou despit de lui, et le cambre où il fu nés arse, et les fons où il fu batissiés rompus, et le repos où il fu couchiés enffes,

armoiiés de ses armes, qui estoit tout d'argent, et la cuvelette ossi où on l'avoit d'enffanche bagniet, qui estoit d'or et d'argent, toute deschirée et aporté[e] à Bruges, et là fait leurs galles et leurs ris; [ce] li vint et tourna à grant desplaissance.

Si eut li contes, lui estant à Hesdin, tamainte imagination, car il veoit tout son païs perdu et tourné contre lui, excepté Tenremonde et Audenarde, et ne veoit nul recouvrier de nul costé, fors de la poissance de France. Si s'avisa, tout consideré, que il venroit parler à son fil le duc de Bourgongne, qui se tenoit à Bappaumes, et li remonstrer ses besongnes. Si se departi de He[s]din et s'en vint à Arras, et là se repossa deus jours. A l'endemain il vint à Bappaumes; si descendi à l'ostel dou conte, qui estoit siens, car pour ce tamps il estoit contes d'Artois, car sa dame de mère estoit morte. Li dus de Bourgongne, ses fils, eut grant compation de lui et le reconforta moult doucement, quant il l'eut oï complaindre, et li dist : « Monsigneur, par la foi que je doi à vous et au roi, je n'entenderai jamais à autre cose si serés resjoïs [de vos] mescances, ou nous parperderons tout le demorant, car ce n'est pas bon ne cose deue de tel ribaudaille, comme il sont ores en Flandres, laissier gouvrener un païs, et toute chevalerie et gentillèce en poroit estre honnie et destruite, et en consequent sainte crestiennetté. » Li contes de Flandres se reconforta parmi tant que li dus de Bourgongne li eut en convenant de aidier, et prist congiet à lui et s'en revint en la chitté d'Arras. A ce jour i tenoit li contes de Flandres plus de deus cens hommes des bonnes villes de Flandres [ostagiers], et estoient au pain et à l'aighe

en diverses prisons, et leur disoit on tous les jours que on leur trenceroit les testes, ne il n'en atendoient autre cose. Quant li contes fu venus [à] Arras, il les fist en l'onneur de Dieu et de Nostre Dame tous delivrer, car bien veoit, à ce qui avenoit en Flandres, que il n'avoient nulles coupes, et leur fist jurer à estre bons et loiaux envers lui, et puis leur fist delivrer à cascun or et argent pour aler à Lille ou à Douai ou ailleurs, là où mieux leur plairoit, dont li contes acquist grant grace. Et puis se departi li contes d'Arras, et s'en retourna à He[s]din, et là se tint une espasse.

§ 291. Li dus de Bourgongne ne mist mies en oubli les convenances qu'il avoit eues à son signeur de père, le conte de Flandres. Si se departi de Bappaumes, messire Gui de la Tremoulle en sa compaignie et messire Jehan de Viane, amiral de France, qui rendoient grant paine de conseil à ce que li contes fust confortés; et cil doi estoient li plus grant et li plus haut de son conseil. Tant chevaucha li dus de Bourgongne avoecques sa route que il vint à Senlis, où li rois estoit et si doi oncle, Berri et Bourbon. Si fu là recheus à joie et puis demandés des nouvelles de Flandres et dou siège d'Audenarde. Li dus de Bourgongne, à ces premières parolles, en respondi moult sagement au roi et à ses oncles; et, quant che vint au loisir, il traïst à une part son frère le duc de Berri, et li remonstra comment cil Gantois orgilleux se mettoient en paine de destruire toute gentillèce, et ja avoient il ars et pilliet sus le roiaulme de France, qui estoit une cose moult prejudiciable, à la confusion et vitupère dou roiaulme, et que on ne leur devoit mies

souffrir. « Biaux frères, li dist li dus de Berri, nous en parlerons au roi. Nous sommes, je [et] vous, li doi plus hault de son conseil : le roi enfourmé, nuls n'ira au devant de nostre entente; mais, à esmouvoir guerre le roi de France et le roiaulme à Flandres, qui ont esté en bonne pais ensamble, il convient que il i ait title et que li baron de France i soient conjoint. Autrement nous en seriens demandé et encoupé, car li rois est jones, et sévent bien toutes gens que il fera en partie ce que nous vorons et li consillerons. Se biens l'em prendoit, la cose se paseroit en bien; se maus li en venoit, nous en seriens demandé et trop plus blasmé que li autre et à bonne cose, et diroit on partout : « Veés les oncles dou roi, le duc de Berri et le duc de Bourgongne, comment il l'ont consilliet jovenement ! Il l'ont bouté en guerre et le roiaulme de France, dont il n'eust que faire. » Pour quoi je di, biau frère, que nous meterons ensamble le grigneur partie des prelas et des nobles dou roiaulme de France et leur remonsterons, le roi present, vous personnellement à qui il en touche pour l'iretage de Flandres, toutes ces incidensses. Nous [verrons] tantos la generale volenté dou roiaulme. » Respondi li dus de Bourgongne : « Biaux frères, vous parlés bien, et ensi sera fait com vous le dittes. »

A ces parolles evous le roi, qui entra en la cambre où si doi oncle estoient, un esprivier sus son puing, et se feri en leurs parolles, et leur demanda moult liement en riant : « De quoi parlés vous maintenant, mi bel oncle, en si grant conseil? Je le saroie volentiers, se c'est cose que on puist savoir. » — « Oïl, Monsigneur, dist li dus de Berri, qui fu avissés de parler,

car à vous en apartient de ce conseil grandement. Veschi vostre oncle, mon frère de Bourgongne, qui se complaint à moi de ceulx de Flandres; car li villain de Flandres ont bouté hors de leurs hiretages le conte de Flandres, leur signeur, et tous les gentils hommes, et encores sont il à siège devant la ville d'Audenarde plus de cent mille Flamens, qui ont là assis grant fuisson de gentils hommes, et ont un cappitaine qui s'appelle Phelippes d'Artevelle, pur Englois de corage, liquels a juret que jamais de là ne partira si ara sa volenté de ceulx de sa ville, se vostre poissance ne l'en liève, tant i a il reservé. Et vous, qu'en dites? Volés vous aidier vostre cousin de Flandres à raquerir son hiretage, que chil villain par orguoel et cruaulté li tollent et efforcent? » — « Par ma foi, respondi li rois, biaus oncles, oïl, je en sui en très grant volenté, et, pour Dieu, que nous i alons : je ne desir autre cose que moi armer, et encores ne m'armai je onques. [Si] me fault il, se je voel resgner en poissance et en honneur, aprendre les armes. »

Chil doi duc regardèrent l'un l'autre, et leur vint grandement à plaissance la parolle que li rois avoit respondu; et dist encores li dus de Berri : « Monsigneur, vous avés bien parlé, et à ce faire vous estes tenus par pluiseurs raisons. On tient la conté de Flandres dou demaine de France, et vous avés juré, et nous pour vous, à tenir en droit vos hommes et vos liéges, et ossi li contes de Flandres est vos cousins, et si portés de ses cauches, par quoi vous li devés amour; et, puisque vous en estes en boine volenté, ne vous en ostés jamais, et en parlés enssi à tous ceulx qui vous en parleront, car nous asamblerons

hastéement les prelas et les nobles de vostre roiaulme, et leur remonsterons, present vous, toutes ces coses. Si parlés ensi hault et cler que vous avés ichi parlé à nous, et tout dirons : « Nous avons roi de haulte emprise et de bonne volenté. » — « Par ma foi ! biaux oncles, je voroie que che fust à dematin aler celle part, car, de or en avant, che sera le plus grant desir que je arai que je voise en Flandres abatre l'orgoel des Flamens. » De ceste response orent li doi duc grant joie.

Adont vint là li dus de Bourbon. Si fu appellés des deus dus, et li recordèrent toutes les parolles que vous avés oïes et la grant volentet que li rois avoit d'aler en Flandres, dont li dus de Bourbon ot grant joie. Si demorèrent les coses en cel estat, mais li rois escripsi, et si oncle ossi, à tous les signeurs dou conseil dou roiaulme de France, que il venissent sus un jour, qui asignés i estoit, à Compiengne, et que là aroit parlement pour les besongnes dou roiaulme de France. Tout obeïrent, che fu raisons, et sachiés que li rois estoit si resjoïs de ces nouvelles et si pensieus en bien [acomplir son plaisir], que il n'en pooit hors, et disoit trop souvent que tant de parlemens tenoit on pour faire bonne besongne : « Il me samble que, quant on voelt faire et emprendre aucune besongne, que on ne le doit point tant demener, car, au detriier, on avisse ses ennemis. » Et puis se dissoit encores oultre, quant on li metoit devant les perils qui venir en pooient : « Oïl, oïl ; qui onques rien n'enprist riens n'achieva. » Enssi se divissoit li jovenes rois de France, et gengloit à le fois as chevaliers et as escuiiers de sa cambre, qui dalés lui estoient et qui le servoient. Or vous voel jou

recorder de un songe qui lui estoit avenu en celle saisson, lui estant en la citté de Senlis, et sur quoi il s'ordonna de sa devise dou cerf vollant, sicom je fui adont enfourmés.

§ 292. Advenu estoit, point n'avoit lonc terme, au jone roi Charle de France, entrues que il sejournoit en la citté de Senlis, que, en dormant en son lit, une vission li vint, et li estoit proprement avis que il se trouvoit en la citté d'Arras, où onques à che jour n'avoit esté, et là estoit et toute la fleur de la chevalerie de son roiaulme, et là venoit li contes de Flandres à lui, qui li aseoit sus son poing un faucon pelerin moult gent et moult biel, et li dissoit enssi : « Monsigneur, je vous donne à bonne estrine ce faucon pour le milleur que je veïsse onques, le mieux volant, le mieux et le plus gentieument cauçant et le mieux abatant oisiaux. » De ce present avoit li rois grant joie, et disoit : « Biaux cousins, grant merchis. » Adont estoit il avis au roi que il regardoit sus le connestable de France, qui estoit dalés li, messire Olivier de Clichon, et li disoit : « Connestables, alons, vous et moi, as camps pour esprouver che gentil faucon que mon cousin de Flandres m'a donné. » Et li connestables respondoit : « Sire, alons. » Adont montoient il as chevaulx entre eus deus seulement, et venoient as camps, et prendoit li connestables ce faucon de la main dou roi, et trouvoient moult bien à voler et grant fuisson de hairons. Adont dissoit li rois : « Connestables, jettés l'oiseil, si verons comment il cachera et volera. » Et li connestables le jettoit ; et cils faucons montoit si haut que à paines le pooit il cuesir en l'air,

et prendoit son chemin sus Flandres. Adont disoit li rois au connestable : « Connestables, chevauchons après mon oiseil; je ne le voel pas perdre. » Et li connestables li acordoit, et chevauchoient, che estoit il vis au roi, au ferir des esperons parmi uns grans marès, et trouvoient un bois trop durement fort et drut d'espines et de ronses et de mauvais bos à chevauchier. Là dissoit li rois : « A piet! à piet! nous ne poons passer che bos à cheval. » Adont descendoient il et se mettoient à piet; et varlet venoient, qui prendoient les chevaulx, et li rois et li connestables entroient en che bos à grant paine, et tant aloient que il venoient en une trop ample lande, et là veoient le faucon qui cachoit hairons et abatoit, et se combatoit à eulx et eulx à lui; et sambloit au roi que ses faucons i faisoit très grant fuisson d'apertisses et cachoit oisiaulx devant lui et tant que il en perdoient la veue. Adont estoit li rois trop courouchiés que il ne pooit sieuir son oisel, et dissoit au connestable : « Je perderai mon faucon, dont je averai grant anoi, ne je n'ai loire ne ordenance dont je le puisse reclamer. » En che sousi que li rois avoit, li estoit vis que uns trop biaux chers qui portoit douse [rains], et à elles, apparoit à iaulx en issant hors de ce fort bois et venoit en celle lande, et s'enclinoit devant le roi; et li rois dissoit au connestable, qui regardoit ce cerf à mervelles et en avoit grant joie : « Connestables, demorés ichi; je monterai sus che cerf qui se represente à moi, et sieurai mon faucon. » Li connestables li acordoit. Là montoit li jones rois de grant volenté sus che cerf volant, et s'en aloit à l'aventure après son faucon; et chils chers, comme bien dotrinés et avissés de faire le plaisir dou

roi, le portoit par desus les grans bois et les haulx arbres. Et veoit que ses faucons abatoit oisiaux à si grant plenté que il en estoit tous esmervilliés comment il pooit ce faire, et sambloit au roi que, quant cils faucons ot asés volet et abatu de hairons et de oisiaux tant que bien devoit souffire, li rois reclama son faucon; et tantos cils faucons, comme bien duis, s'en vint assir sus le poing dou roi. Et estoit vis au roi que il reprendoit le faucon par les longnes et le metoit à son devoir, et cils cers ravaloit par desus ces bois et raportoit le roi en la propre lande là où il l'avoit encargié et où li connestables de France le atendoit, qui avoit grant joie de sa venue. Et, sitos comme li rois fu là venus et descendus, li cers s'en raloit et rentroit au bos, et ne le veoient plus; et là recordoit li rois au connestable, che li estoit vis, comment il li estoit avenu, et dou cerf comment il l'avoit doucement porté. « Ne onques, dist li rois, je ne chevauchai plus aise. » Et li recordoit encores la bonté de son faucon, comment il avoit abatu tant d'oisiaulx que il en estoit esmervilliés, et li connestables l'ooit volentiers. Adont venoient li varlet qui les poursieuoient, qui ramenoient leurs chevaulx; si montoient sus, et trouvoient un chemin bel et ample qui les ramenoit à Arras. Adont s'esvilloit li rois, et avoit grant mervelle de celle vission, et trop bien li souvenoit de tout, et le recorda à aucuns de ceulx de sa cambre, qui le plus prochain li estoient; et tant li plaissoit li figure de che cerf que à paines en imaginations il n'en pooit partir, et fu li une des incidenses premiers, quant il descendi en Flandres combatre les Flamens, pour quoi le plus il encarga en sa devise le cerf vollant à porter.

Nous nos soufferons un petit à parler de li, et parlerons de Phelippe d'Artevelle et des Flamens qui se tenoient à siège devant la garnisson et ville d'Audenarde.

§ 293. Phelippe d'Artevelle, quoi que il li fust bien avenu en son commenchement de la bataille de Bruges et que il euist eu là celle grace et celle fortune de desconfire le conte et ceulx de Bruges, n'estoit mies bien soutils de guerres ne de faire sièges, car de jonèche il n'i avoit point esté nouris ne introduis, mais de pesquier à le verghe as pissons en la rivière dou Lis et de l'Escaut. De cela faire avoit il estet grans coustumiers, et bien le monstra, lui estant devant Audenarde, car onques ne sceut la ville assir et quidoit bien, par grandeur et presomption qui estoit en lui, que chil d'Audenarde se deuissent de fait venir rendre à lui; mais il n'en avoient nulle volenté, ainçois se portoient comme très vaillans gens, et faissoient souvent [de belles] issues, et venoient escarmuchier as barrières à ces Flamens, et en ochioient et mehaignoient, et puis si se retraioient en leur ville sans damage; et de ces apertisses, issues et envaïes Lambert de Lambre et Tristrans, ses frères, et li sires de L[ieur]eghien en avoient grant renommée.

Li Flament regardèrent que li fosset d'Audenarde estoient larghe et rempli d'iaue : [si] ne les pooit [on] aprochier pour asalir fors à grant paine. Si fu consilliet et avisset entre iaulx que il asambleroient sus les fossés grant fuisson de fagos et d'estrain, pour raemplir les fossés et pour venir jusques as murs et combatre à eux main à main. Ensi comme il fu

ordonné, il fu fait. On ala as bos lontains et prochains, et commença on à fagoter fagos à grant plenté et à aporter et à chariier sus les fossés et là faire moies, pour plus esbahir ceulx de la garnison; mais li compaignon n'en faissoient compte, et disoient que, se traïson ne couroit entre eulx de ceulx de la ville, il n'avoient garde pour siège que il veïssent; et de ce trait, messires Daniaux de Haluin, qui capitaine en estoit, pour li oster de toutes doubtes, estoit si au desus de ceulx de la ville nuit et jour que il n'avoient poissance, ordonnance ne regard [nul] sus eux, et n'osoit nuls homs de la nation d'Audenarde, nuit ne jour, aler sus les murs de la ville sans la compaignie des saudoiiers estragniers : autrement, qui i fust trouvés, il estoit de corection ou point de perdre la teste.

Enssi se tint là li sièges tout che tamps, et estoient li Flament en leur ost moult au large de tous vivres qui leur venoient par mer et par les rivières, car il estoient signeur de tout le païs de Flandres, et avoient ouvert et aparilliet les païs de Hollande, de Zellandes et de Braibant et ossi une partie de Hainnau, car toudis en larechin li villain et li païssant de Hainnau, pour gaegnier, leur menoient en leur ost assés de vivres.

Chils Phelippes d'Artevelle avoit le corage trop plus englois que franchois, et euist volentiers veu que il se fuissent ahers et aloiiet avoecques le roi d'Engletière et les Englois, par quoi, se li rois de France ne li dus de Bourgongne venoient sus eux à main armée pour recouvrer le païs, il en fuissent aidiet et confortet et consilliet. Et ja avoit Phelippes en son ost bien deus cens Englès, archiers d'Engletière, liquel s'es-

toient emblet de leurs gages de Calais et là venu pour gaegnier, desquels archiers il avoit grant joie, et estoient cil très bien paiiet toutes les sepmaines.

§ 294. Phelippes d'Artevelle, pour coulourer son fait et pour veoir quel cose on disoit et diroit de lui en France, se avisa que il escriproit et feroit escripre le païs de Flandres au roi de France, en eux humeliant et en priant que li rois se vosist ensonniier de eux remettre en parfaite paix et amour envers leur signeur le conte. De ceste imagination il fu creux sitretos comme il en parla à ses gens, et escripsi unes lettres moult douces et moult amiables devers le roi de France et son conseil; et les baillièrent [à] un mesagier à cheval Phelippes et ses consaulx, et li disent que il s'en alast devers le roi de France et li baillast ces lettres. Chil respondi que volentiers, et chevaucha tant par ses journées que il vint à Senlis. Là trouva il le roi et ses trois oncles; si delivra ses lettres. Li rois les prist et les fist lire, present ses oncles et son conseil. Quant on les ot leutes et entendues, on n'en fist que rire, et fu adont ordonné de retenir le mesagier et dou mettre em prison pour tant que il estoit venus en la presence dou roi sans sauf conduit; et lors fu mis en prison et i demora plus de sis sepmaines. Phelippes d'Artevelle le sceut, car ses mesagiers point ne retournoit : si le prist en grant indination, et fist venir devant lui toutes les cappitaines de l'ost, et leur dist : « Or, veés vous quelle honneur li rois de France nous fait, quant si amiablement nous li avons escript, et sur ce il a retenu nostre mesagier! Certainement, nous mettons trop longuement à nous

fortefiier dou costé d'Engletière; [si] nous en poront bien maulx prendre, car ne pensés ja dou contraire que li dus de Bourgongne, qui est tout en France maintenant et qui maine le roi enssi comme il voelt, car c'est uns enffes, doie laissier les besongnes avenues en cel estat; certes nenil, et exemple par nostre mesagier que il a retenu. Et si avons trop bien cause et matère de envoiier en Engletière, tant pour le commun pourfit de Flandres que pour nous mettre à seur et donner doubte à nos ennemis. Je voel bien, dist Phelippes, que nous envoions en Engletière dis ou douse de nos hommes des plus notables, par quoi la congnissance en viengne en France, et que li rois et ses consaulx quide que nous nos volons aloiier au roi d'Engletière, son aversaire; mais je ne voel mies que tels aliances soient sitretos faites, se il ne nous besongne autrement que il ne face encores; mais voel que nos gens demandent au roi d'Engletière et à son conseil d'entrée, et de ce avons nous juste cause de demander, la somme de deus cens mille viés escus que Jaquemes d'Artevelle, mes pères, et li païx de Flandres prestèrent jadis au roi d'Engletière, lui estant devant Tournai, pour aidier à paiier ses saudoiiers, et que on die au roi d'Engletière et à ses oncles et à tous leurs consaulx que la conté de Flandres generallement et les bonnes villes de Flandres qui jadis fissent ce prest, font de tout ce ravoir requeste et demande. Et, quant on nous ara rendu et restitué che en quoi li rois d'Engletière et li roiaulmes est par debte endebtés et tenus et obligiés envers nous, li rois d'Engletère et ses gens aront belle entrée de venir en Flandres. Encores vault mieux, che dist Phelippes, que nous nos

aidons dou nostre que li estragnier, et jamais ne le poons ravoir plus legierement que maintenant, car li rois d'Engletière et li roiaulmes d'Engletière ne se eslongeront mie de avoir l'entrée, l'amour, le confort et l'aliance d'un tel païs comme à present est la conté de Flandres, car encores n'ont li Englès dessus les bendes de mer mouvant de l'Escluse jusques à Bourdiaux, excepté Callais, Chierebourc et Brest, nulle entrée par où il puissent passer en France. [Si] leur venra li païs de Flandres grandement à point, car Bretaigne, excepté Brest, leur est toute close, et est li dus de Bretaigne jurés à estre bon François, et, se il ne l'estoit, [si] le devenroit il pour l'amour de son cousin germain, no signeur le conte de Flandres. » Adont respondirent tout cil qui entendu l'avoient et qui à ce conseil estoient, et dissent : « Phelippe, vous avés très bien dit et sagement parlé, et nous volons que il soit enssi que vous l'avés ordonné et devisé, et qui ordonneroit dou contraire, il ne voroit pas le pourfit de Flandres. »

§ 295. Phelippes d'Artevelle ne sejourna pas adont longhement, mais ordonna sus che conseil et pourpos, et en escripsi à Piètre dou Bos et à Piètre le Wintre, qui estoient à Bruges cappitaines, et ossi à ceulx de Ippre et de Courtrai. Il sambla à cascun bon de enssi faire : si furent esleu et avisé des bonnes villes de Flandres de cascune un bourgois ou deux, et de la ville de Gand sis. Et tout premiers François Acremen i fu esleux, Rasses de le Vorde, Loïs de Vos, sire Jehan Scotelare, Martin Vandreware, Jacob de Brouère et uns clers qui estoit esleus à estre evesques de

Gand de par Urbain, car maistres Jehans de West, qui avoit esté doiens de l'eglise Nostre Dame de Tournai, avoit aviset en son tamps que on feroit un evesque en Gand, qui posesseroit des pourfis que li evesques de Tournai i devoit avoir, mais en ce procurant il estoit mors. Or estoit revenus avant uns clers de la ville de Gaind et de très bon linage en Gand, qui s'appelloit [Baude Quintin], et cil s'en ala avoecques leurs gens en Engletière, et l'i envoia Phelippes d'Artevelle, pour aidier à faire ces traitiés, car il estoit de son linage. Quant cil douse bourgois de Gand et de Flandres furent tout ordonné et apparilliet et cargiet et enditté de ce que il devoient faire et dire, si prissent congiet à leurs gens et se departirent dou siège d'Audenarde environ l'entrée dou mois de jullet, et chevauchièrent vers Ippre et de là à Bourbourc, et puis à Gravelines, et esploitièrent tant que il vinrent à Calais. Le capitaine de Calais, messires Jehans d'Ewrues, les requella liement quant il sceut que il voloient aler en Engletière, et les pourveï de nefs pasagière[s], et ne sejournèrent à Calais que trois jours. Quant il se partirent, et eurent [vent à] volenté et furent tantos à Douvres, et chevauchièrent tant parmi Engletière que il vinrent à Londres. Et partout estoient bien venut, especialment dou commun d'Engletière, quant il dissoient que il estoient de Gaind, pour tant que li Gantois s'estoient si bien porté que il avoient desconfit le conte et se poissance et estoient signeur dou païs; et dissoient que Gantois estoient bonnes gens.

En che tamps que chil de Gand arivèrent à Londres, estoit li rois d'Engletiere et ses consaulx messires Jehans de Montagut, messires Simons Burlé et mes-

sires Guillaumes de Biaucamp à Westmoustier, pour ahireter messire Perducas de Labreth de toute la tère et baronnie de Chaumont en Gascongne, laquelle tère estoit en la main dou roi pour fair[e] ent sa volenté, et je vous dirai par quel manière. Messires Jehans de Chaumont et messires Alixandres, ses frères, estoient, grant temps avoit, mors sans hoirs; si estoit leurs hiretages, selonc l'usage de Gascongne, retournés à leur liége signeur, le roi d'Engletière. Li rois Edouwars dou tamps passet l'avoit donnet à messire Jehan Camdos, et le tint tant comme il vesqui. Après sa mort, il le rendi à messire Thumas de Felleton. Or estoit nouvellement messires Thumas mors; si estoit la terre en la main dou roi d'Engletière, laquelle terre ne pooit longhement estre sans gouvreneur demorant sus, car elle joinst et marchist à la tère le signeur de Labreth, qui pour che tamps estoit bons Frans. Si fu regardé et avisé dou conseil le roi d'Engletière que messires Perducas de Labreth, qui avoit servis les rois d'Engletière Edouwart et Richart et le prince et le païs de Bourdelois bien et loiaument plus de trente ans, estoit bien merites de avoir telle terre, et que il le garderoit bien et deffenderoit contre tout homme.

§ 296. Messires Perducas de Labreth, quant il rechut le don de la terre de Chaumont en Gascongne, dist enssi au roi qui l'en pourveoit et ahiretoit, present les nobles de son païs : « Sire, je preng et rechoi cel hiretage pour moi et pour mon hoir, à condition telle que contre tous hommes je vous servirai et ferai servir de mon hoir ensieuant, excepté contre l'ostel de Labreth; mais contre cellui dont je sui issus ne

ferai je ja guerre tant que on m'i voelle laissier mon hiretage en paix. » Li rois et ses consaulx respondirent que Dieux i eust part, et que enssi on li deliveroit.

Or vous dirai, puis que en ceste matère je sui, que il avint de messire Perducas de Labreth. Quant il fu venus en Gascongne et il eut pris la posession de la terre, et que messires Jehans de Noefville, senescaulx de Bourdiaulx et de Bourdelois pour le tamps, l'en ot mis en posession par la vertu des lettres dou roi d'Engletière que il monstra, li sires de Labreth en ot grant joie, car bien savoit que ses cousins ne li feroit point de guerre. Et demorèrent ces terres de Labreth et de Caumont toutes en paix, et tenoit à amour li sires de Labreth grandement son cousin, car il contendoit à ce que après son dechiès il le vosist mettre en posession des castiaulx qui sont en la baronniie de Chaumont; mais Perducas n'en avoit nulle volenté, et avint que il s'acoucha malades au lit de le mort. Quant il veï que morir le convenoit, il appella tous les hommes de la terre et fist devant lui venir un sien cousin, un jone escuier et bon homme d'armes, qui s'appelloit [Perducet], et li dist : « [Perducet], je te raporte, en la presence de mes hommes, toute la terre de Chaumont. Si soies bons Englès et loiaus envers le roi d'Engletière, dont li dons m'en vient, mais je voel que à l'ostel de Labreth, dont nous issons, tu ne faces point de guerre, se il ne te sourquièrent ou efforcent. » Li escuiers respondi liement, qui tint à grant che don : « Sire, volentiers. » Enssi fu [Perducès] de Labreth sires de Chaumont en Gascongne, et morut messires Perducas, qui en son tamps avoit esté uns grans capi-

tains de gens d'armes et de routes; de li ne sai je plus avant.

§ 297. Quant cil Gantois furent venu à Londres, leur venue fu tantos segnefie au roi et à son conseil. On envoia devers eux pour savoir quel cose il voloient dire. Il vinrent tout en une compaignie au palais à Wesmoustier, et là trouvèrent premierement le duc de Lancastre, le conte de Bouquighen, le conte de Saleberi, le conte de Kemt, messire Jehan de Montagut, maistre d'ostel dou roi, messire Simon Burlé, messire Guillaume de Windesore et la grigneur partie dou conseil dou roi; et n'estoit mies li rois presens à celle première venue. Ces gens de Gand et de Flandres enclinèrent ces signeurs d'Engletière, et puis commencha li clers esleux de Gand à parler pour tous, et dist enssi : « Mi signeur, nous sommes chi venu, et envoiiet de par le bonne ville de Gand et tout le païs de Flandres, pour avoir conseil, confort et aide dou roi d'Engletière sus certains articles et bonnes raisons que il i a de aliances anchiennes entre Engletière et Flandres. Si le[s] vollons renouveller, car il besongne au païx de Flandres à present, car il est sans signeur et n'ont les bonnes villes et li païx que un regard, c'est uns homs qui s'appelle Phelippes d'Artevelle, liquels princhipaument se recommende au roi et à vous tous qui estes de son conseil, et vous prie que vous requelliés ce don en bien, car, où li rois d'Engletière volra ariver en Flandres, il trouvera le païs ouvert et aparilliet pour reposer, rafresquir et demorer tant comme il lui plaira, lui et ses gens, et pour mener avoecques lui dou païx de Flandres cent mille

hommes tous armés. Mais oultre, li paix fait requeste que de deus cens mille viés escus que jadis Jakemes d'Artevelle et les bonnes villes de Flandres prestèrent au roi Edouwart de boine memoire au siège de Tournai et ensieuant au siège de Calais, il les voellent ravoir, et est li intention des bonnes villes de Flandres, anchois que les aliances passent oultre, que la somme que dit est soit misse avant, et, là où elle le sera, li rois d'Engletière et tout li sien pueent bien dire que il sont amit as Flamens et que il ont entrée à leur volenté en Flandres. » Quant li signeur eurent oï ceste parolle et requeste, il regardèrent l'un l'autre et commenchièrent li aucun à sousrire. Adont parla li dus de Lanclastre, et dist : « Biau signeur de Flandres, vostre parolle demande bien à avoir conseil, et vous vous retrairés à Londres, et li rois se consillera sur vos requestes, et vous en responderons tellement que bien vous devera par raison souffire. » Chil Gantois respondirent : « Dieux i ait part! » Adont issirent il hors de la cambre, et li signeur dou conseil demorèrent qui commenchièrent à rire entre eux et à dire : « Et ne avés vous oï ces Flamens et les requestes que il ont faites? Il prient à estre consillié, conforté et aidié, et dient que il leur besongne, et [si] demandent avoec tout ce à avoir nostre argent. Ce n'est pas requeste raisonnable que nous paions et si aiderons. » Lors se departi li consaulx sans riens plus avant adont consillier, et assignèrent journée de estre de rechief ensamble. Et li Gantois s'en retournèrent à Londres, et là se logièrent et s'i tinrent un grant tamps, car il ne pooient estre respondu [du] roi ne de son conseil, car li conssaus d'Engletière sus leurs requestes estoit

en grant different et [tenoit] les Flamens à orguilleux et presomptieux, quant il demandoient à ravoir deus cens mille escus, si anchienne debte que de quarante ans. Onques cose ne cheï si bien à point pour le roi de France, qui voloit venir sus Flandres, que ceste cose fist qui fu enssi demenée, car, se li Flament n'euissent point demandé la somme des florins dessus dis et n'euissent singullèrement fors requis le roi d'Engletière de confort et de aide, li rois d'Engletière fust venus en Flandres ou euist envoiiet si poissanment que pour atendre à bataille, avoecques l'aide des Flamens qui estoient adont tout ensamble, la poissance dou plus grant signeur dou monde; mais il ala tout autrement, dont il leur en mesvint, sicom vous orés recorder avant en l'istore.

§ 298. Nouvelles vinrent en France au conseil dou roi que Phelippes d'Artevelle, qui avoit le corage englois, et li païs de Flandres avoient envoiet en Engletière une quantité de homes des villes de Flandres, pour faire aliances au roi d'Engletière et as Englès; et couroit vois enssi que li rois d'Engletière à poissance venroit en celle saisson ariver en Flandres, et se tenroit en Gand. Ces nouvelles et ces coses estoient assés à soustenir et à croire que li Flament se fortefieroient en aucune manière. Adont fu avissé ou conseil dou roi que le messagier Phelippe d'Artevelle, que on tenoit en prison, on deliveroit, et que au voir dire on n'avoit nulle cause dou tenir. Si fu delivrés et renvoiiés en Flandres et devant Audenarde, où li os estoit.

En che tamps avoient cil de Bruges pris des bour-

gois de Tournai et retenu et mis en prison, et monstroient li Flament que il avoient ossi chier la guerre as François comme la pais. Quant cil de Tournai veïrent ce, si fissent tant que il atrapèrent et retinrent devers eux des bourgois de Courtrai, et les amenèrent prisonniers à Tournai. Enssi se nourissoient haïnes entre les Tournisiens et les Flamens. Toutesfois li signeur de Tournai, qui ne voloient mies de leur fait avoir title de guerriier les Flamens qui estoient leurs voisins, sans avoir commandement dou roi de France, dont il n'avoient encores nul, avisèrent que il envoieroient deus de leurs bourgois devant Audenarde parler à Phelippe d'Artevelle, pour savoir se intention et pour ravoir leurs bourgois et rendre ossi en escange ceulx qu'il tenoient. Si i furent esleu de aler, et i alèrent, Jehan Bonenffant et Jehan [Pietart], et vinrent au siège devant Audenarde, et parlèrent à Phelippe, liquels, pour l'onneur de la citté de Tournai, non pour le roi de France, sicomme il leur dist, les requelloit amiablement, « car li rois ne l'avoit pas deservi ne aquis envers le païs de Flandres, quant un mesagier pour bien envoié devers lui on avoit retenu et mis en prison. » — « Sire, respondirent li doi bourgois, vostre mesagier, vous le ravés. » — « C'est voirs, dist Phelippes, le plus par cremeur que autrement. Or me dites, dist Phelippes, pour quelle besongne vous venés maintenant ichi. » — « Sire, respondirent li bourgois, c'est pour ravoir nos bonnes gens de Tournai que on tient en prison à Bruges. » — « Ha! respondi Phelippes, se on les i tient, ossi tenés vous de ceulx de Courtrai par devers vous. Vous ne devés pas perdre à vostre venue; rendés nous les nostres,

vous rarés les vostres. » Respondirent cil de Tournai : « Vous parlés bien, et nous le ferons enssi. » Là fu acordé de faire cel escange, et en escripsi Phelippes à Piètre dou Bos et à Piètre le Wintre, qui se tenoient à Bruges, que on delivrast les bourgois de Tournai que on tenoit en la Pière en prisson, et on deliveroit à Tournai ceulx de Courtrai, car il s'en tenoit bien à ce que la citté de Tournai en avoit ordonné et escript. Enssi exploitièrent li doi bourgois de Tournai, et vous di que, quant che vint au congiet prendre, Phelippes d'Artevelle leur dist enssi : « Entendés, signeur, je ne vous voel mie trahir; vous estes de Tournai, laquelle ville est toute liége au roi de France, auquel nous ne volons avoir nul traitiet jusques à tant que Audenarde et Tenremonde nous seront ouvertes, et ne revenés plus par devers nous ne renvoiiés, car cil qui i venroient demor[r]oient; et contregardés vos gens et vos marcheans de aler ne venir ne envoiier ne marcander en Flandres, car, se il i vont, il seront retenu et li leurs pris, combien que il vaille; et, se li nostre i vont, nous [les] abandonnons à estre pris et retenus sans nul pourcas, car bien savons, quoi que nous atendons, que li rois de France, vostres sires, nous fera guerre. » Chil bourgois de Tournai entendirent bien ces parolles; si les retinrent et glosèrent, et dissent que de tout ce, iaulx revenu à Tournai, il en aviseroient la bonne ville et les gens. Si se departirent dou siège d'Audenarde et retournèrent à Tournai; si recordèrent tout ce que vous avés oï. Adont fu faite une deffense que nuls n'alast ne marcandast à ceulx de Flandres sus à estre escheu en le indination dou roi. Toutesfois li bourgois de Tournai, qui estoient

prisonnier à Bruges, revinrent, et cil de [Courtrai] furent renvoiiet. Enssi n'ossoit nuls marchans de Tournai marchander as Flamens, mais, quant il leur convenoit [avoir] des marcheandisses de Flandres, il les venoient querir ou acater à ceulx de Valenchiennes, car cil de Hainnau, de Hollande et de Zellandes et de Braibant et dou Liège pooient seurement aler demorer et marchander par toute Flandres.

§ 299. Ensi se tint li sièges devant Audenarde grans et biaux, et toute celle saisson Phelippes d'Artevelle et cil de Gand estoient logiet sus le mont d'Audenarde, au lés deviers Hainnau; et là seoient li engien et li grande bombarde qui jettoit les grans [quariaux] et qui rendoit tel noise au descliquier que on l'ooit de sis lieues loing. Ens es prés desoulx avoit on fait un pont sus l'Escaut de nefs et de cloies, couvert d'estrains et de fiens, et par delà che pont estoient logiet chil de Bruges, en remontant sus les camps oultre le porte de Bruges. Après estoient logiet cil de Ippre et de Courtrai, de Popringhe et de Cassel et dou Franc de Bruges, et comprendoient le tour de la ville en rallant jusques à l'autre part de l'Escaut. Enssi estoit toute la ville de Audenarde environnée, et quidoient bien par tel siège li Flament afamer ceulx de dedens, mais à le fois li compaignon issoient et faissoient des envaïes. Une eure perdoient, l'autre gaagnoient, ensi comme à tels besongnes li fait d'armes aviennent; mais toutesfois d'assaus n'i avoit nuls fais, car Phelippes ne voloit pas follement aventurer ses gens, et dissoit que tout sans asallir il aroient la ville et que par raison elle ne se pooit tenir longhement,

quant il n'estoient conforté ne ne pooient estre de nul costé, ne à paines uns oisellès ne [volast] mies en Audenarde que il ne fust veus de ceulx de l'ost, tant bien avoient il environné la ville à tous lés.

§ 300. Or retournons au roi de France et à son conseil. Li oncle dou roi et li consaulx de France avissèrent pour le mieux que il envoieroient à Tournai aucuns prelas et chevaliers dou roiaulme, pour traitier à ces Flamens de Flandres et pour savoir plus plainement leur entente. Si furent esleu et ordonné de venir à Tournai messires Milles des Dormans, evesques de Biauvais, li evesques d'Auchoire, li evesques de Laon, messires Guis de Honcourt et messires Tristrans dou Bos ; et vinrent chil à Tournai comme commissaire de par le roi de France, et là s'arestèrent. Quant il furent venu, asés nouvellement estoient retourné de l'ost de devant Audenarde Jehan Bonenfant et Jehans Pietars, qui remonstrèrent à ces prelas et chevaliers commissaires dou roi comment Phelippes d'Artevelle, au congiet prendre, leur avoit dit et que li Flament n'entenderoient jamais à nul tretiet jusques à tant que Audenarde et Tenremonde leur seroient ouvertes. « Bien, respondirent li commissaire, se chils Phelippes, par orguoel et beubant dont il est plains, fait sa grandeur, espoir, che n'est pas li acors des bonnes villes de Flandres. Si escriprons à Bruges, à Gand, à Ippre, et envoierons de par nous à cascune ville une lettre et un mesagier. Par aucune voie faut il entrer ens es coses, puis que on les voelt commenchier, et nous ne sommes pas chi venut pour guerriier, mais pour traitiier envers ces maleois Flamens. » Adont

escripsirent cil commissaire trois lettres as trois villes et princhipaux de Flandres, et i mettoient en cascune Phelippe d'Artevelle en ligne et ou premier chief. Si contenoient les lettres enssi :

§ 301. « A Phelippe d'Artevelle et à ses compaignons et as bonnes gens des trois bonnes villes de Flandres et le Franc de Bruges.

« Plaise vous savoir que li rois, nostres sires, nous a envoiiés en ces parties en espèce de bien, pour paix et acord faire, comme souverain signeur, entre noble prinche, son cousin, monsigneur de Flandres, et le commun païs de Flandres ; car renommé[e] queurt que vous querés à faire aliance au roi d'Engletière et as Englès, laquelle cose seroit contre raison et ou prejudice dou roiaulme de France et de la couronne, et ne le poroit le roi souffrir aucunement. Pour quoi nous vous requerons de par le roi que vous voelliés à nous baillier sauf conduit, alant et venant, pour ceste pais faire amener à bonne conclusion, sique le roi vous en sache gré, et nous rescripsiés response de vostre intention. Nostres Sires vous voelle garder. Escript à Tournai, le sesime jour de octembre. »

§ 302. Quant ces trois lettres, toutes contenans une meïsmes cose, furent escriptes et seellées, on les bailla à trois hommes, et leur fu dit : « Vous irés à Gand, et vous à Bruges, et vous à Ippre, et nous rapporterés response. » Il respondirent : « Volentiers response vous rapporterons nous, se nous le poons avoir. » A ces mos il partirent, et ala cascuns son chemin. Quant cil de Gand vint à Gand, pour ce jour

Phelippes d'Artevelle i estoit; autrement cil de Gand n'euissent point ouvert la lettre sans lui. Il l'ouvri et le lissi; et, quant il l'eut leu, il n'en fist que rire et se parti assés tos de Gand, et s'en retourna devant Audenarde, et enporta la lettre avoecques li; mais li mesagiers demora em prison à Gand. Et, quant il fu venus devant Audenarde. il appella le signeur de Harselles et aucuns de ses compaignons, et leur lissi la lettre des commissaires, et dist : « Il samble que ces gens de France se truffent de moi et dou paÿx de Flandres. Ja avoie je dit as bourgois de Tournai, quant il furent avant hier chi, que je ne voloie mais oïr nulles nouvelles de France ne entendre à nul traitié que on me peuist faire, se Audenarde et Tenremonde ne nous estoient rendues. » A ces mos vinrent nouvelles de Bruges et de Ippre des cappitainnes qui là estoient, comment ossi on leur avoit escript, et que briefment li mesagier qui ces lettres avoient aportées estoient retenu ens es villes et mis en prison. « Ce est bien fait, » che dist Phelippes. Adont busia il sus ces besongnes un petit, et, quant il eut merancoliet une espasse, il s'avisa que il rescriproit aus commissaires dou roi de France. Si rescripsi unes lettres; si avoit en le superscrision : « A très nobles et discrés signeurs les signeurs commissaires dou roi de France.

§ 303. « Très chiers et poissans signeurs, à vostres très nobles discreptions plaise vous savoir que nous avons recheu amiables lettres à nous envoiies de très exellent signeur Charles, roi de France, faissans mention comment vous, très nobles signeurs, estes envoiiet de par lui par dechà pour traitier de paix et d'acord

entre nous et haut prince monsigneur de Flandres et son païs, et par le roi devant dit et sen [conseil] aians plaisance de ce concluire et acomplir, siques ceux de Tournai, nos chiers et boins amis, nous tesmongnent par leurs lettres patentes par nous veues. Et, pour ce que li rois escripst que à lui moult desplaist et a despleut que li discors ont si longhement esté et encores sont, dont nous avons grant mervelle comment che puet estre, en tamps passé, quant la ville de Gand fu asisse et la paix d'Audenarde n'estoit de nulle valeur, et ossi quant, nous dou commun conseil des trois bonnes villes de Flandres à lui escripsimes, sicom à nostre souverain signeur, que il vosist faire la paix et acord, que adont ne li pleut en otant faire enssi que il nous samble maintenant que volentiers feroit. Et aussi en telle manière avons receu unes lettres patentes contenans que deus fois nous avés escript que vous estes venu, dou roi devant dit chargiet, sicomme chi dessus est declairiet; mais il nous samble que, selonc nostre response à vous sur ce envoie, que nous avons volenté d'entendre au traitiet ce que fermement nul traitiet n'est à querre entre nous et le païs de Flandres, se ce n'est que les villes et forterèches, à la volenté de nous, regars de Flandres et de la dite ville de Gaind, fremée[s] contre le païx de Flandres et nomméement et expresséement contre la bonne ville de Gand, dont nous sommes regard, seront descloses et ouvertes à la volenté de nous, regars, et de la dite ville. Et, se ce estoit, nequedent ne poriens nous traitier à la manière que vous le requerés, car il nous samble que li rois ou nom de vous a et puet asambler en l'aide de son cousin, nostre signeur, grant poissance, car nous

savons et veons que fauseté i a, enssi comme autrefois i a eu. Dont nostre intention est de ce estre seur et sur nostre garde et deffence, sicomme nous sommes après atendans. Il trouvera l'ost apparilliet pour lui deffendre contre ses ennemis, car nous esperons, à l'aide de Dieu, avoir victore, enssi comme autrefois avons eu à vous, oultre donnant à entendre que renommée est que vous avés entendu que nous ou aucuns de Flandres traitent aliances envers le roi d'Engletière, et que nous esrommes pour ce que nous sommes subjet à la couronne de France et que li rois est nostre signeur souverain à qui nous sommes tenu de nous i aquiter; ce que fait avons, en tant que en tamps passé à lui avons envoiiet nostres lettres, ensi comme à nostre signeur souverain, enssi que il vosist faire la pais; et sur quoi il pas ne respondi, mais nos mesagiers fu pris et detenus, ce que grant blasme nous sambloit de tel signeur. Et encores li est plus grans blasmes [et fait] à blasmer que desour ce il a à nous escript sicomme souverain signeur, et il ne nous daigna envoiier response, quant à lui escrisimes comme à nostre souverain signeur. Et, pour tant que adont che ne li pleut à faire, pensames nous à querir le pourfit dou païs de Flandres à qui que ce fust à faire, sicomme fait avons. Nientmains que aucune cose en est encore, pora li rois bien venir à tamps à manière que toutes forterèces soient ouvertes, et pour ce que nous deffendesimes ceux de Tournai, quant darrainement furent en nostre ost, que nuls ne venroit mais en telle manière cargiés de lettres ne de bouce sans avoir sauf conduit, et oultre se sont venut portant lettres, sans sent ne consent de nous, à Gand et à Bruges [et à

Ippre], si avons les mesagiers fait prendre et detenir, et leur aprenderons à porter lettres tellement que autres i prenderont exemple, car nous sentons que traïson aquerés, especiaulment pour moi, Phelippe d'Artevelle, dont Dieux me voelle deffendre, et aussi faire et mettre discord ou païs. Pour quoi nous vous laissons savoir que de ce ne vous travilliés plus, se ce n'est que les villes devant dites soient ouvertes, che que briefment, à l'aide de Dieu, elles le seront, liquels vous ait en sa sainte garde. Escript devant Audenarde, le vintime jour dou mois d'octembre, l'an mille trois cens quatre vins et deus. PHELIPPE D'ARTEVELLE, regard de Flandres, et ses compagnons. »

§ 304. Quant Phelippes d'Artevelle eut enssi escript, present le signeur de Harselles et son conseil, [si] leur sambla que riens n'i avoit à amender, et seellèrent la lettre, et puis regardèrent [à] qui il le bailleroient. Bien savoient que, se nuls de leur costé apa[r]tenans à eulx portoit ces lettres à Tournai, il seroit mors ou retenus, pour tant que il tenoient les trois mesagiers des commissaires en trois villes en prison. Si demanda Phelippes : « Avons nous nul prisonnier de ceulx d'Audenarde? » On li respondi : « Oïl, nous avons un vallet qui fu hier pris à l'escarmuce, mais il n'est pas d'Audenarde; il est d'Artois, vallès à un chevalier d'Artois, messire G[e]rart de Marquillies, sicomme il dist. » — « Tant vault mieux, dist Phelippes, faites le venir avant; il portera ces lettres, et parmi tant il sera delivrés. » On le fist venir avant. Adont l'appella Phelippes et li dist : « Tu ies mon prisonnier, et te puis faire morir, se je voel, et tu en as

esté en grant aventure; et, puis que tu es chi, tu seras delivrés parmi tant que tu m'aras en convenant sour ta foi que ces lettres tu me porteras à Tournai et les bailleras as commissaires dou roi de France que tu trouveras là. » Li varlès, quant il l'oï parler de sa delivrance, ne fu onques si liés, car il quidoit bien morir; si dist : « Sire, je vous jure par ma foi que je les porterai là où vous volrés, se ce estoit pour porter en infier. » Et Phelippes commencha à rire et dist : « Tu as trop bien parlé. » Adont li fist il baillier deux escus et le fist convoiier tout hors de l'ost et mettre ou chemin de Tournai.

Tant exploita li varlès et tant chemina que il vint à Tournai et entra ens es portes, et demanda où il trouveroit les commissaires; on li dist que il en oroit nouvelles sus le marchiet. Quant il fu venus sus le marchiet, on li enseigna l'ostel de l'evesque de Laon : il se traïst celle part, et fist tant que il vint devant l'evesque, et se mist en genous et fist son mesage bien et à point. On li demanda des nouvelles de Audenarde et de l'ost. Il respondi ce qu'il en savoit et compta comment il estoit prisonniers, mais on l'avoit en l'ost delivret pour tant que il avoit aporté celle lettre. On li donna à disner; entrues que il disnoit, il fu très bien examinés des gens de l'evesque. Quant il ot à grant loisir disné, il se parti. Li evesques de Laon ne volt mies ouvrir ces lettres sans ses compaignons, et envoia devers eux; et, quant il furent tout troi li evesque et li chevalier ensamble, on ouvri ces lettres : si furent leutes à grant loisir, et bien examinées et considerées. Adont parlèrent il ensamble, et dissent : « Cils Phelippes, à ce que il monstre, est plains de grant orguoel

et presomption, et petitement amire la majesté roial de France; il se confie en la fortune que il eut pour li devant Bruges. Quel cose est il bon, ce dissent il, en chechi à faire? » Lors consillièrent il longhement, et, eux consilliet, il dissent : « Li prevos̄ et li juret et li consaulx de Tournai, en quelle citté nous sommes, sevent bien que nous avons envoiiet à Phelippe d'Artevelle et aux villes de Flandres : s'est bon que il oent la response telle que Phelippes nous fait. » Chils consaulx fu tenus. Messires Tristrans dou Bos, gouvernères de Tournai, envoia querir les prevos [et jurés]; on ouvri la halle, on sonna la cloque : tout cil dou conseil vinrent. Quant il furent venu, on lissi et relissi par deus ou par trois fois tout generalement ces lettres. Li sage se mervilloient des grosses et presomptieuses parolles qui dedens estoient. Adont fu consilliet que la copie de ces lettres [demorroit] à Tournai, et li commissaire dedens deus ou trois jours s'en retourneroient devers le roi et i reporteroient ces propres lettres seellées dou seel Phelippe d'Artevelle. Atant se departi cils consaulx, et s'en retourna cascuns en son hostel.

§ 305. Phelippes d'Artevelle, qui se tenoit à host devant Audenarde, enssi comme vous savés, ne se repentoit mies de ce se durement et poindanment il avoit escript en aucunes manières aux commissaires dou roi de France, mais il se repentoit de ce que parellement ou plus doucement il n'avoit escript aux prevos et jurés de Tournai, en faindant et en monstrant amour, quoique petit en i eust. Par voie de disimulation il dist que il i escriroit, car il n'i voroit

mie nourir toute le haïne ne male amour que il poroit bien. Si escripsi Phelippes en le fourme et manière comme chi s'enssieut, et fu li supercription telle : « A honnerables et sages nos chiers et bons amis les prevos et jurés de la ville et cité de Tournai.

§ 306. « Très chier et bon ami, vous plaise savoir que nous avons recheu unes lettres mention faissant de deus vos bourgois et manans, portant lettres à Gand et à Bruges des commissaires dou roi de France, pris et detenus par nous, pour avoir hors de prison à la prière de vous, par quoi la bonne amour et afection qui est, et, se Dieux plaist, perseve[r]ra entre vous et le commun païx de Flandres, soit de tant plus perseverée ; laquelle amour, très chier amit, nous samble bien petite, car à nostre connissance est venu que li rois de France, li dus de Bourgongne, li dus de Bretaigne et pluiseur autre grant signeur assamblent forment pour venir en l'aide de monsigneur de Flandres sour le païs de Flandres et pour avoir le dit païs pour combatre, nonobstant les lettres que il à nous envoiièrent pour traitier pais et acord : ce que à nous ne samble pas voie faisable, à ceux appartenant : dont nous sommes sour nostre garde et deffence, et serons d'ores en avant de jour et de nuit. Et tant que des prisons vos bourgois, si sachiés que nous les detenrons devers nous tant que nous sarons le vrai de l'asamblement des signeurs et que à nous aplaira de eux delivrer, car vous savés que, quant vos bourgois furent darainement en Flandres pour trouver la pais, que là fu dit, ordonnet et commandet que on n'envoieroit mais nulle personne, ne

par lettres ne autrement, à savoir est sans sauf conduit, che que li signeur commissaire là estant ont fait, pour faire discort et content ou dit païx. Si vous prions, chiers amis, que ne voelliés plus envoiier nulle personne en Flandres de vos bourgois ne de autres de par les dis signeurs; mais, se aucune cose vous plaist, à vous touchant ou à vos bourgois, ce que nous porons faire, nous rechepverons vos besongnes en telle manière comme nous volriens que les nostres fuissent recheues par vous, en qui nous avons aucunement, en ce cas et en plus grant, fiance, sicom on doit avoir en ses bons voisins; et est nostre intention, et generallement dou païx de Flandres, que tout marceant et leurs marceandisses passent et voissent sauvement de l'un païs en l'autre, sans eux ne aux marceandisses riens fourfaire. Et Dieux vous gard! Escript en nostre ost devant Audenarde, le vint et troisime jour dou mois d'octembre, l'an mil trois cens quatre vins et deus. PHELIPPES D'ARTEVELLE, regard de Flandres, et ses compaignons. »

§ 307. Au chief de trois jours apriès ce que la première lettre fu envoiie aux commissaires dou roi, enssi que li seigneur de Tournai estoient en [la] halle asamblé en conseil, vinrent ces secondes lettres, et furent aportées par un varlet de Douai, sicom il disoit, que cil de [Gand] estant au siège devant Audenarde leur envoioient. Les lettres furent recheues et portées en halle, et li commissaire appellet, et là furent leutes à grant loisir et consillies. Finablement li commissaire dissent ensi as provos et jurés de Tournai, qui demandoient conseil de ces besongnes : « Signeur,

nous vous dissons pour le mieux que vous n'aiiés nulle aquintance ne canlandisse à ceux de Flandres, car on ne vous en saroit gret en France; ne ne ouvrés ne rechevés mais nulles lettres que on vous envoie de che lés là, car, se vous le faites et on le scet au conseil dou roi, vous en recheverés blasme et damage, et sera grandement ou prejudice dou roiaulme. Chils Phelippes d'Artevelle monstre et nous enseigne par ses escripsions que il ne fait pas grant compte dou roi ne de sa poissance; mais se laira trouver au debout de la conté de Flandres, qui est hiretages au conte, à toute sa poissance. Che sont parolle[s] impetueuses et orguilleuses, et li rois et monsigneur de Bourgongne en aront à nostre retour grant indignation; si ne demo[r]ront pas les coses longhement en cel estat. » Et cil de Tournai respondirent que par leur conseil il perseve[r]roient et que, se à Dieu plaisoit, il ne feroient ja cose dont il fussent repris. Depuis ne demora que trois jours que li commissaire partirent de Tournai, et s'en retournèrent devers le roi, et le trouvèrent à Peronne, et ses trois oncles les dus dallés lui, Berri, Bourgongne et Bourbon.

§ 308. Le jour devant estoit là venus li contes de Flandres, pour remonstrer ses besongnes au roi et à son conseil, et pour relever la conté d'Artois, en quoi il estoit tenus, car encores ne l'avoit il point relevée. Si en estoit il contes par la sucession de la contesse d'Artois, sa mère, qui estoit morte en l'anée. Quant chil commissaire furent venu, li consaulx dou roi se mist ensamble, present le jone roi, et là furent leutes les deus lettres dessus dites que Phelippes d'Artevelle

et cil de Flandres avoient envoiies à Tournai. De ce que on les converti en grant mal et que il fu dit que, en le nouveleté dou roi de France, si grans orgieux qui estoit en Flandres ne faissoit mies à souffrir ne à soustenir, de ce ne fu pas li contes de Flandres courouchiés, che fu raisons, car bien veoit et congnissoit que, sans l'aide et poissance dou roi de France, il ne pooit jamais retourner à son hiretage de Flandres. Si fist là li contes de Flandres au roi, present son conseil, ses complaintes bien et à point, et fu bien oïs et respondus en dissant des dus : « Cousins, des Flamens ne poés vous à present dire ne parler de nul raisonnable traitiet, sicom il appert par leurs [lettres] seellées, et sont orgilleux et presomptieux et trop fourfait, quant il querent aliances à estragne signeur tel comme le roi d'Engletière, qui est nostres aversaires ; et ce ne sera point soustenu, mais les ira li rois hastéement combatre, et de che soiés tous asseurés. » Lors se offri et presenta li contes de Flandres au roi de relever la conté d'Artois, enssi comme à son naturel signeur et que il le devoit faire. Li rois fu consilliés de respondre et dire enssi : « Contes, vous retournerés en Artois, et tremprement nous serons à Arras, et là ferés vous vostre devoir, presens les pers de France, car mieux ne poons nous monstrer que la querelle est nostre que de aprochier nos ennemis. »

Li contes se contempta moult de ceste response, et se parti de Peronne trois jours après, et s'en retourna en Artois, et vint à Hesdin. Et li rois de France, comme chils qui de grant volenté voloit venir en Flandres et abatre l'orgoel des Flamens, enssi que autrefois si predicesseur avoient fait, mist clers en oevre à tous

lés et envoiia lettres et mesagiers et mandemens qui s'estendirent par toutes les parties de son roiaulme, en mandant que tantos et sans delai cascuns venist vers Arras pourveux au mieux que il peuist, car au plaisir de Dieu il voloit aler combatre les Flamens en Flandres. Nuls sires tenant de lui n'osa desobeïr, mais fissent leurs mandemens de leurs gens, et s'aparillièrent et se departirent li lontaing d'Auvergne, de Roerghue, de Quersin, de Toulousain, de Gascongne, de Limosin, de Poito, de Sainctonge, de Bretaigne et d'autre part, de Bourbonnois, de Forois, de Bourgongne, de la Daufiné, de Savoie et de Loeraingne, de Bar et de tous les circuités et chaingles dou roi[aume] de France et des tenances. Et tout avaloient aval vers Artois : là se faissoit li amas des gens d'armes si grans et si biaux que mervelles estoient à considerer.

§ 309. Li contes de Flandres, qui se tenoit à He[s]din et qui tous les jours ooit nouvelles dou roi et dou duc de Bourgongne et dou grant mandement qui se faissoit en France, fist une deffense par tout Artois ou plat païs que nuls, sus à perdre corps et avoir, ne traisist ne mesist hors de son hostel, en forterèce ne en bonne ville, cose que il euist, car il voloit que les gens d'armes fuissent aissiet et servit de ce qui estoit ou plat païs. Adont s'en vint li rois en Arras, et là s'aresta; et les gens d'armes de tous lés venoient et aplouvoient tant et si bien estofé que ce estoit grant biauté dou veoir, et se logoient enssi comme il venoient sus le plat païs, et trouvoient les granges toutes plaines et bien pourveues, lesquels pourveances leur venoient

bien à point, car tout estoit abandonné, et li corps des grans signeurs se logoient ens es bonnes villes. Adont vint li contes de Flandres en Arras, et conjoï grandement le roi et les signeurs qui là estoient venu, et fist là hommage au roi, present les pers qui là estoient, de la conté d'Artois, et li rois le rechut à homme, et li dist : « Biaux cousins, se il plaist à Dieu et à saint Denis, nous vous remeterons temprement en l'iretage de Flandres, et abaterons tellement l'orguoel de ce Phelippe et de ses Flamens que jamais [n'aront] cure ne poissance de eulx reveler ne relever. » — « Monsigneur, dist li contes, je i ai bien fiance, et vous i aque[r]rés tant d'onneur et de grace que à tous les jours dou monde vous en serés prisiés, car maintenant voirement est li orgieux moult grans en Flandres. »

§ 310. Phelippes d'Artevelle, lui estant [au siège] devant Audenarde, estoit tous avisés et enformés comment li rois de France voloit à poissance venir sur lui. Par samblant il n'en faissoit compte, et disoit à ses gens : « Mais par où quide cils roitiaux entrer en Flandres? Il est encores trop jones d'un an, quant il nous quide esbahir par ses asamblées. Si ferai tellement garder tous les passages et les entrées de Flandres que il ne sera mies en leur poissance que il se voient de ceste anée dechà le rivière dou Lis. » Adont manda il à Gand le signeur de Harselles que il venist devant Audenarde : il vint. Quant il fu venus, Phelippes li dist : « Sires de Harselles, vous savés bien et entendés tous les jours comment li rois de France se appareille pour nous destruire; il faut que nous aions avis

et conseil sur ce. Vous demor[r]és chi et tenrés le siège, et je m'en irai à Bruges et à Ippre aprendre encores mieux des nouvelles, et rafresquirai, par parolles et monitions de bien faire et de eux encoragier, les bonnes gens des bonnes villes, et establirai sus la rivière dou Lis aux passages tant de gens que li François ne poront oultre. » A tout ce s'acorda bien li sires de Harselles. Lors se departi Phelippes dou siège, et s'en chevauca vers Bruges; et chevauchoit comme sires, et faissoit porter son pennon devant lui tout desvolepet, armoiiet de ses armes, et portoit de noir à trois cappiaulx d'argent.

Quant il fu venus à Bruges, il trouva Piètre dou Bos et Piètre le Wintre, qui là estoient gardiien et cappitaines de Bruges. Si parla à eulx et leur remonstra comment li rois de France atout sa poissance voloit venir en Flandres, et que il convenoit aler au devant pour i remediier et garder les passages : « Si voel, Piètre dou Bos, que vous allés au pas à Commines : vous garderés là la rivière. Et vous, Piètre le Wintre, vous irés au [pont] à Warneston et là garderés vous le passage. Et faites tous les pons en dessus la rivière jusques à la Gorge et à Estelles et à Menreville rompre, et en desous jusques à Courtrai. Par enssi ne poront li François passer, et je m'en irai à Ippre parler à ceux de Ippre et eux en amour rafresquir et reconforter, et remonstrer comment nous sommes conjoint ensamble par une unité, et que nuls ne se fourvoie ne isse de ce que nous avons juret ensamble à tenir. Il n'est mies en la poissance dou roi de France ne de ses François que il puisent passer la rivière dou Lis ne entrer en Flandres, puis que li pas

seront gardé, se il ne vont au lonc de la rivière querre passage vers Saint Omer et Berghes. Et, se il faissoient che chemin, il trouveroient tant d'empecemens, de crolières et de mauvais pas que il ne se poroient tenir ensamble, avoec ce que il est iviers et que il fait fresc et mauvais chevauchier, que il seroient tout perdu d'avantage. » Che respondirent cil doi Piètre : « Phelippe, vous dites voir, et nous ferons ce que vous dites. Et de nos gens qui sont en Engletière, avés vous oï nulles nouvelles? » — « Par ma foi! respondi Phelippes, nenil, dont je m'esmervelle. Li parlement sont maintenant à Londres, si en deverons temprement oïr nouvelles. Li rois de France ne se puet jamais tant haster que nous ne soions conforté des Englès, anchois que il nous porte point de contraire. Espoir, fait li rois d'Engletière son mandement, et venront Englois à l'Escluse sus une nuit, quant nous ne nos en donrons garde, car il ont vent pour issir hors d'Engletière à volenté. » Ensi se devisoient chil troi compaignon ensamble. Auques pour ce tamps toute Flandres estoit en obeïssance à eux, excepté Tenremonde et Audenarde.

§ 311. Entrues que ces ordonnances se faissoient, et que li rois de France sejournoit à Arras, et que gens d'armes s'amassoient en Artois, en Tournesis et en le castelerie de Lille, se avissèrent aucun chevalier et escuier qui sejournoient à Lille et là environ, par l'emprise et ennort dou Halse de Flandres, que il feroient aucun exploit d'armes, par quoi il seroient renommé. Si se quellièrent un jour environ sis vins hommes d'armes, chevaliers et escuiers, et vinrent

passer la rivière dou Lis au pont à Menin, à deux lieues de Lille, liquels pons n'estoit point encores deffais, et chevauchièrent en la ville et l'estourmirent moult grandement, et tuèrent et decopèrent en la ville et là près grant fuisson de gens, et les cachièrent priès tous hors de leur ville. Li haros commencha à monter; les villes voisines commenchièrent à sonner leurs cloques à herlle et à traire vers Menin, car li haros venoit de là. Si s'[as]amblèrent grant fuisson de gens, et se requellièrent tout ensamble en Menin. Quant li Halses, messires Jehans de Jeumont, li castelains de Buillon, messires Henris de Dufle et li chevalier et escuier eurent bien esmeu le païs et leur fu vis que il estoit tamps dou retourner, il se missent au retour pour rapasser à ce pont la rivière, enssi que il avoient passé; et ja le trouvèrent il fort et pourveu de Flamens qui le deffaissoient ce qu'il pooient, et, quant il en avoient rosté une ais, il le couvroient de fiens, afin que on ne veïst point le mehaing. Evous chevaliers et escuiers retourner, montés sur fleurs de coursiers et de chevaux, et truevent en la ville plus de deus mille de ces païssans qui là s'estoient requelliet, liquel se mettent tout en bataille pour venir sus eux. Quant cil gentil homme en veïrent le convenant, si dissent : « Il nous faut, par force de chevaux, rompre ces villains, ou nous sommes atrapet. » Adont se missent il tout ensamble, et abaissièrent les lances et les espées roides de Bourdiaux, et esperonnèrent les chevaux de grand randon, et missent devant les plus fors montés, et commenchièrent à huer. Chil Flament s'ouvrirent qui ne les osèrent atendre, et li autre dient que il le fissent tout par malisse, car il savoient

bien que li pons ne les poroit porter; et dissoient entre eux li Flament : « Faissons leur voie; vous verés ja biau jeu. » Li Halse[s] de Flandres, li chevalier et li escuier qui se voloient sauver, car li sejourners leur estoit contraires, fièrent chevaux des esperons sus ce pont, liquels n'estoit pas fors pour porter un si grant fais. Toutesfois li Halses de Flandres et aucun autre eurent l'eur et l'aventure de passer oultre, et passèrent environ trente, et, enssi que li autre voloient passer, li pons rompi desous eulx. Là eut des chevaus enrasquiés, qui ne se peurent ravoir, qui i furent mort et leurs maistres. Chil qui estoient derière veïrent che meschief : si furent moult esbahi et ne sceurent où fuir pour eux sauver. Si ferirent li aucun en la rivière, qui le quidoient noer, mais il ne pooient, car elle est parfonde et de hautes rives où cheval ne se pueent aherdre ne [rescoure]. Là eut grant meschief, car li Flament venoient, qui les encauchoient et ochioient à volenté et sans merchi, et les faissoient saillir en l'aige, [et] là se noioient. Là fu messires Jehans de Jeumont en grant aventure d'estre perdus, car li pons rompi desous li, mais, par grant apertisse de corps, il se sauva. Toutesfois, il fu navrés dou trait moult durement ou chief et ou corps, dont il jut puis plus de sis sepmaines et ne se peut armer en grant tamps. A che dur rencontre furent mort li castelains de Buillon et [Bouchars] de Saint Hilaire et pluiseur autre, et noiiés messires Henris de Dufle; et en i eut que mors que noiiés plus de soissante, et cil tout ewireux qui sauver se peurent, et grant fuison de blechiés et de navrés. Enssi ala de ceste emprisse.

Les nouvelles en vinrent as signeurs de France qui

estoient à Arras, comment leurs gens avoient perdu, et comment follement li Halses de Flandres avoit chevauchiet. Si furent des aucuns plains, et des autres non; et disoient cil qui le plus estoient usé d'armes : « Il ont fait une folle emprisse de passer une rivière sans gué et aler courir une grosse ville, et entrer ou païs, et retourner au pas par où il avoient passet, et non [garder] che pas jusques à leur retour; che n'est pas emprise faite de sages gens d'armes qui voellent venir à bon chief de leur besongne, à faire ensi, et pour ce que outrequidiet il ont chevauchiet, leur en est il mal pris. »

§ 312. Cheste cose se passa; on le mist en oubliance, et Phelippes d'Artevelle se departi de Bruges et s'en vint à Ippre, où il fu requelliés à grant joie. Et Piètres dou Bos s'en vint à Commines, où tous li plas païs estoit asamblés, et là entendi as besongnes et fist toutes les ais dou pont de Commines desclauer et desquevillier, pour estre tantos, se il besongnoit, [deffait]; mais encore ne vaut il mies le pont condempner de tous poins, pour l'avantage de ceulx dou plat païs requellier, qui passoient tous les jours leurs bestes à grant fuisson et mettoient oultre le Lis à sauveté et cachoient ens es bos et ens es praieries sus le païs et environ Ippre. Si en estoit li païs si cargiés que à grans merveilles.

Che propre jour que Phelippes d'Artevelle vint à Ippre, vinrent les nouvelles, comment, au pont à Menin, li François avoient perdu et li Halses avoit esté priès atrappés. De ces nouvelles fu Phelippes tous resjoïs, et dist en riant, pour reancoragier ceulx qui dallés

lui estoient : « Par la grace de Dieu et le bon droit que nous avons, tout li autre venront à celle fin, ne jamais cils rois de France, jonement consilliés selonc che qu'il est d'eage, se il passe la rivière dou Lis, ne retournera en France. »

Phelippes d'Artevelle fu cinc jours à Ippre, et preecha em plain marchiet pour rencoragier son peuple et tenir en leur foi; et leur remonstra comment li rois de France, sans nul title de raison, venoit sus eux pour eux destruire : « Bonnes gens, dist Phelippes, ne vous esbahissiés point se il viennent sur vous, car ja n'aront poissance de passer la rivière [dou Lis]. J'ai fait tous les pas bien garder, et est ordonnés à Commines Piètres dou Bos atout grant gent, qui est uns loiaux homs et qui aime l'onneur de Flandres; et Piètre le Wintre est à Warneston, car tout li autre passage [sus] la rivière dou Lis sont romput, ne il n'i a passage ne gué fors à ces deus villes là où il puissent passer. Et si ai oït nouvelles de nos gens que nous avons envoiiet en Engletière. Nous arons temprement un très grant confort des Englès, car nous avons bonnes aliances à eux : il se sont ahers avoecq nous pour aidier à faire nostre guerre contre le roi de France qui nous voelt heriier. Si vivés loiaument en cel espoir, car li honneurs nous demor[r]a, et tenés che que vous avés juret et promis à moi et à la bonne ville de Gand, qui tant a eu de paine et de frait pour soustenir et garder les droitures et les francisses des bonnes villes de Flandres. Et tout cil qui voellent demorer dalés moi, enssi comme il l'ont juret, [lièvent] le main vers le chiel en segnefiant loiauté. » A ces mos, tout cil qui ou mar-

chiet estoient et qui oït l'avoient levèrent le main amont, et le aseurèrent que tout demor[r]oient dalés lui. Adont descendi Phelippes de l'escafaut où il avoit pre[e]chiet, et s'en vint fendant parmi le marchiet jusques à son hostel, et se tint là tout ce jour. A l'endemain, il monta à cheval et retourna à toute sa route vers Audenarde, où li sièges se tenoit, qui point ne se deffaissoit pour nouvelles que il oïssent; mais il passa parmi Courtrai, et reposa là deus jours.

FIN DU TEXTE DU TOME DIXIÈME.

VARIANTES.

VARIANTES.

§ 169. P. 1, l. 2 : Sartre. — *Ms.* B 12 : Chartres.

P. 1, l. 3 : Noiion. — *Ms.* A 2 : Nogent.

P. 1, l. 5 : deslogièrent. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et puis se partirent.

P. 1, l. 6 : là. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* s'arrestèrent et.

P. 1, l. 7 : Sablé. — *Mss.* B 5, 7 : Sales.

P. 1, l. 8 : Mans. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : Man. — *Ms.* B 12 : Mayens.

P. 2, l. 1 : d'Arve. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : d'Arne.

P. 2, l. 4 : marescages. — *Mss.* A 7, B 7 : marez. — *Ms.* B 5 : marès.

P. 2, l. 7-9 : seuissent... garde. — *Ms.* B 12 : les eussent là assailliz, ilz n'eussent aucunement peu secourir à l'un l'autre.

P. 2, l. 7 : convenant. — *Ms.* B 20 : inconvenient.

P. 2, l. 11 : passèrent. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* oultre.

P. 2, l. 12-13 : en iaulx... esperoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en esperant.

P. 2, l. 15 : Hainbon. — *Mss.* A 2, B 12 : Hennebont.

P. 2, l. 19 : recorda. — *Ms.* A 2 : compta.

P. 2, l. 19-20 : l'eut tantos passé. — *Ms.* B 20 : en eut de legier passé son deuil.

P. 2, l. 22 : je avoie. — *Mss.* B 1, 2 : il avoit.

P. 2, l. 24 : la moitié. — *Manquent aux mss.* B 1, 2. — *Ms.* B 12 : plus de la moittié.

P. 2, l. 28 : me fault. — *Ms.* B 12 : ainsi pour la cause de ce roy Charles mort il m'est besoing de.

P. 2, l. 31 : laisseront. — *Les mss.* A 2, B 5, 12 *ajoutent :* entrer.

P. 2, l. 32 à p. 3, l. 1 : et chiaulx... fiance. — *Mss.* B 5, 7 : telz que.

P. 3, l. 2 : c'on dist... Guion. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 3, l. 2 : messire Bertram. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 3, l. 2 : Guion. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* admiral de Bretaigne.

P. 3, l. 3 : Tannegui. — *Ms.* A 2 : Aubigny. — *Ms.* B 1 : Chavregni. — *Ms.* B 2 : Channi. — *Ms.* B 20 : Cauvegny.

P. 3, l. 4 : Caresmiel. — *Ms.* A 2 : Carismel. — *Ms.* B 12 : Carmel. — *Ms.* B 20 : Karennel.

P. 3, l. 4 : l'esleu de Lion. — *Ms.* A 2 : grant gouverneur de Leon. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 3, l. 25 *et plus bas :* Vitré. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : Viteri. — *Mss.* A 2, B 12, 20 : Vitry.

P. 3, l. 28-29 : où il... jours. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et de là.

P. 3, l. 29 : Chastel Bourg. — *Leçon du ms.* B 12. — *Ms.* A 1 : Chastel Brout. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Chastel Briant. — *Mss.* B 1, 20 : Chastel Bronc. — *Ms.* B 2 : Chasteaubriant.

P. 3, l. 29-30 : Chastel Bourg en Bretaigne. — *Ms.* A 2 : Bron, qui estoit le propre heritaige de messire Bertran du Guesclin, connestable de France qui avoit esté, car il estoit mort, n'avoit guaires, devant Chasteau Neuf de Randon, si comme nous avons dit ci devant.

§ 170. P. 4, l. 6-7 : et li... n'estoit. — *Ms.* B 20 : et les barons de son païs de Br. n'estoient.

P. 4, l. 11 : de France. — *Ms.* A 2 : bon ou maugré leurs ennemis.

P. 4, l. 17 : chil. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12 : de ceulx.

P. 4, l. 18 : sont. — *Leçon du ms.* A 7. — *Mss.* A 1, B 1, 20 : est. — *Ms.* B 2 : et qui est. — *Mss.* B 5, 7 : lesquelz sont. — *Ms.* B 12 : laquelle est.

P. 4, l. 18 : tous rebelles. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 12, 20 : toute rebelle.

P. 4, l. 19 : ordonnent. — *Leçon des mss.* B 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7, B 1, 2, 20 : ordonne.

P. 4, l. 21 : seellèrent. — *Ms.* A 7 : s'alièrent.

P. 4, l. 23 : regent. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* de France.

P. 4, l. 25 : pour. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 5, 7, 12, 20. — *Manque au ms.* A 1.

P. 4, l. 31 : et... enssi. — *Ms.* A 7 : distrent. — *Mss.* B 5, 7 : dirent.

P. 5, l. 4 : à Chastiel Bourg. — *Ms.* A 2 : en la ville de Bron.

P. 5, l. 7 : entrer. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* ne autres.

P. 5, l. 7 : mais. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* pour l'amour et honneur du duc.

P. 5, l. 22 : qui estoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : qu'ilz sentoient.

P. 5, l. 25 : se. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* conduisoit et.

P. 5, l. 29 : prioient. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* moult humblement.

P. 6, l. 5 : de mettre. — *Mss.* B 1, 2 : demorèrent. — *Ms.* B 20 : remettre.

§ 171. P. 6, l. 10-11 : messires Robert Canolles. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 6, l. 19 : trois. — *Ms.* B 1, 2 : quatre.

P. 6, l. 20 *et plus loin :* Combourg. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 5, 20 : Combrout. — *Ms.* A 2, 7 : Combour. — *Ms.* B 7 : Combrenc. — *Ms.* B 12 : Cambourg.

P. 6, l. 23 : les convenans. — *Ms.* B 20 : la conduite.

P. 7, l. 1 : de Vennes. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 7, l. 1 : Vennes. — *Leçon des ms.* A 2, 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 12, 20 : Rennes.

P. 7, l. 9 : jour. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* se ilz eussent voulu. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* se il voulsissent.

P. 7, l. 10 *et plus loin :* le Heidé. — *Mss.* A 7, B 5 : la Heidé. — *Mss.* B 1, 2 : le Herdé. — *Ms.* B 7 : la Herdé. — *Ms.* B 12 : la Heydé.

P. 7, l. 17 : amour. — *Ms.* A 2 : signe d'amour par semblant. — *Ms.* B 20 : signe d'amour.

P. 7, l. 21 : de l'esté. — *Ms.* B 1 : de li estre. — *Ms.* B 2 : de lui estre.

P. 7, l. 28 : merchi. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et en seront tous aises et joyeulx.

P. 8, l. 8-9 : tout... Masière. — *Ms.* B 12 : là tout autour logiez.

P. 8, l. 8 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 8, l. 9 : Bretaigne. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et le conseil du conte.

P. 8, l. 11-12 : et... compaignie. — *Ms.* A 2 : ces .IIII. barons estoient propres conseilliers du conte.

P. 8, l. 13 : besongnes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et pour sçavoir comment ilz se pourroient maintenir contre ceuls de Nantes.

§ 172. P. 8, l. 16 : devant. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manque au ms.* A 1. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : à.

P. 8, l. 24-25 : et que... le. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : on.

P. 8, l. 24 : ces. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* besoingnes et.

P. 8, l. 26 : querre. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* le conte. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* le conte de B.

P. 8, l. 26 : où il... hoos. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pour estre à ces obligacions et consaulx.

P. 9, l. 5 : à Rennes. — *Ms.* A 2 : encores es faubours de Rennes et le conte et ses barons en la ville.

P. 9, l. 9 : che. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* que ilz l'attenderoient francement.

P. 9, l. 13 : Morfouace. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de Saint Maslou de l'Isle.

P. 9, l. 14 : Malatrait. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* le Besgue.

P. 9, l. 14 : Tournemine. — *Ms.* A 2 : mons. Jehan T. — *Mss. A* 7, B 5, 7 : le sire de T.

§ 173. P. 10, l. 2 : li contes de Savoie. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 10, l. 4 : li. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : mais li.

P. 10, l. 22-23 : et tout li enffant. — *Ms.* B 20 : et tous les jouvenceaulx o lui, et par especial ceulx.

P. 10, l. 24-25 : dont... devant. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : jour de la Toussains.

P. 10, l. 25 : joedi. — *Leçon du ms.* A 2. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 12, 20 : venredi.

P. 10, l. 30 : roi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* chrestien.

P. 11, l. 8 : vestie. — *Ms.* B 1 : vestus. — *Ms.* B 2 : vestu.

P. 11, l. 8-9 : si... avoir. — *Ms.* B 20 : et le roy estoit tant richement et noblement vestu que l'on ne pouoit plus.

P. 11, l. 10 : escamiaulx. — *Mss.* B 5, 7 : eschafaulx.

P. 11, l. 11 : à ses piés. — *Ms.* A 2 : assez près du roy.

P. 11, l. 27 : aliennées. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* au moins lors.

P. 11, l. 32 : tref. — *Leçon des mss.* A 2, B 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7, B 1 : tret.

P. 12, l. 2 : cinc. — *Mss.* B 1, 2 : quatre.

P. 12, l. 2 : Braibant. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 12, l. 3 : Bourbon. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* avoecques eulx son grant oncle.

P. 12, l. 5 : servoient. — *Ms.* B 12 : seroient.

P. 12, l. 6 : li sires de Cliçon. — *Manquent au ms. A* 2.

P. 12, l. 7 : France. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : la mer.

P. 12, l. 14 : pas. — *Mss.* A 2, B 12 : repas.

P. 12, l. 28 : mort. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : qui estoit trespassez.

§ **174**. P. 13, l. 13 : Montraulieu. — *Ms.* A 2 : Montauban. — *Ms.* B 12 : Monstreuil.

P. 13, l. 13 : Houssoie. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* mons. Geffroy de Karrismel.

P. 13, l. 29 : Ricebourc. — *Ms.* B 12 : Chierbourg.

P. 13, l. 31 : priès. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* des portes de la cité.

P. 14, l. 2 : d'Ango. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de Touraine.

P. 14, l. 3 : du Mainne. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : de Humaine.

P. 14, l. 11 : nuit. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* où nous sommes. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* de huy.

P. 14, l. 11 : escarmuchier. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* espoir ont les aucuns tant beu que le mal Saint Martin les tient es testes tellement qu'ilz sont ja endormiz, et ainsi cuident ilz de nous. » Si commencièrent tous à rire.

P. 14, l. 13 : est. — *Leçon du ms.* B 2. — *Manque aux mss.* A 1, B 1. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 20 : dites.

P. 14, l. 13 : et est... faire. — *Ms.* B 12 : ainsi devrions faire.

P. 14, l. 13-14 : et nous le vollons. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 14, l. 15 : sis vins. — *Ms.* A 2 : vii^xx^.

P. 14, l. 17 : i. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7, 12.

P. 14, l. 25 : mehaignier. — *Ms.* B 12 : decopper. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et mettre en grant meschief.

§ 175. P. 15, l. 8 : eussions. — *Leçon du ms.* B 2. — *Ms.* A 1 : issions. — *Mss.* A 7, B 7, 12 : yssions. — *Ms.* B 1 : heussions. — *Ms.* B 5 : yssissions.

P. 15, l. 8 : sis. — *Mss.* B 2, 5, 7, 12 : de sis.

P. 15, l. 8 : set. — *Ms.* B 20 : huit.

P. 15, l. 15 : friente. — *Ms.* A 2 : nul semblant. — *Ms.* B 5 : bruyt. — *Ms.* B 7 : frieme. — *Ms.* B 12 : frainte.

P. 15, l. 28 : moult coiteussement. — *Ms.* A 2 : moult courtoisement. — *Ms.* B 20 : tout à la couverte.

P. 16, l. 9 : Nantes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* à pou de dommaige.

§ 176. P. 16, l. 13 : les. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* escarmuchoient et.

P. 16, l. 15 *et ailleurs :* il. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : ilz.

P. 16, l. 16 : setime. — *Ms.* A 2 : viiie.

P. 16, l. 22 : Alghars. — *Ms.* A 2 : Alehart.

P. 16, l. 22-23 : Thumas. — *Ms.* B 1 : Thuns. — *Ms.* B 2 : Tun.

P. 16, l. 23 : Rodes. — *Ms.* B 5 : Rodez.

P. 17, l. 4 : Thumas. — *Ms.* A 1 : Thunez; *cf. plus haut* p. 16, l. 22-23. — *Mss.* B 1, 2 : Thomas.

P. 17, l. 9 : point. — *Mss.* A 7, B 7 : pou. — *Ms.* B 5 : peu.

P. 17, l. 12 : resvilliet. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* par les saillies des François.

§ 177. P. 17, l. 15 : duck. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* Jehan.

P. 18, l. 2 : mors. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* sans nul remède.

P. 18, l. 6 : foullées. — *Ms.* A 2 : pillées ne foullées. — *Mss.* B 1, 2 : violées. — *Ms.* B 12 : pillées.

P. 18, l. 12 : tiroit trop. — *Ms.* B 20 : traveilloit moult.

P. 18, l. 32 : Roem. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le seigneur de Beaumanoir.

P. 18, l. 32 : Rocefort. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le conte de Longueville, le viconte de la Bellière.

P. 18, l. 32 : li. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 1, 7. — *Mss.* B 2, 5, 12 : les.

P. 19, l. 6 : les. — *Leçon des mss.* B 2, 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 1, 20.

P. 19, l. 8 : à siège. — *Ms.* A 1 : assiège.

P. 19, l. 10 : tant. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de soussy et.

P. 19, l. 21 : auquel. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* aler.

P. 19, l. 22 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : se.

§ **178**. P. 19, l. 28 : hommes d'armes. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : lances.

P. 20, l. 1 : de. — *Leçon du ms.* B 1. — *Manque au ms.* A 1.

P. 20, l. 5 : Amauris. — *Ms.* B 12 : Aymeri.

P. 20, l. 9 : de Quisenton. — *Mss.* B 1, 2 : de Guisenton. — *Ms.* B 5 : de Gousuicenton. — *Ms.* B 7 : de Gouçuicenton. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 20, l. 20 : siis. — *Ms.* A 2 : VIII. — *Ms.* A 7 : dix. — *Mss.* B 5, 7 : des.

P. 20, l. 21 : trois. — *Mss.* B 1, 2 : quatre.

§ **179**. P. 20, l. 24 : Colet. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12; *cf. plus loin* p. 22, l. 10. — *Mss.* A 1, B 20 : Celet. — *Ms.* A 2 : Rieux. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Selete.

P. 20, l. 27 *et plus loin :* Douvesière. — *Ms.* A 1 : Domescière. — *Ms.* A 7 : Douvestre. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : Dennesière. — *Ms.* B 5, 7 : Dunestre. — *Le ms.* A 2 *donne comme leçon :* Hostidonne et ses gens.

P. 21, l. 3 : Tiriel. — *Ms.* A 2 : Tinciel. — *Ms.* A 7 : Ticiel. — *Mss.* B 1, 2, 20 : Titiel. — *Mss.* B 5, 7 : Ciciel. — *Ms.* B 12 : Titel.

P. 21, l. 13 : tenoient. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* pour le roy de France en garnison.

P. 21, l. 14 : fourrageurs. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fouriers.

P. 21, l. 18-19 : qui... nouvelles. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 21, l. 18-22 : qui... fesist. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 21, l. 19 : n'ooient. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : n'ooit.

P. 22, l. 2 : ou. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* xn^e ou.

P. 22, l. 5-6 : ne... l'oost. — *Ms.* B 20 : le dit messire Robert Canolle ne nulz autres ne departirent point de l'ost.

§ **180**. P. 22, l. 10 : Collet. — *Ms.* A 2 : Rieux.

P. 22, l. 11 : Morfouace. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 22, l. 20 : Traiton. — *Mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7, 20 : Raiton. — *Ms.* A 2 : Raton. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Roiton ; *cf. plus bas* l. 29.

P. 22, l. 28-30 : et i... chevalier. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 22, l. 29 : Traiton. — *Leçon des mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 2 : Tinton. — *Ms.* B 20 : Traicon.

P. 23, l. 2-15 : si s'armèrent... venu. — *Mss.* B 1, 2 : si vinrent tantost moult estofféement à l'escarmuce [B 2 *ajoute :* et tellement que].

P. 23, l. 3 : et. — *Leçon du ms.* A 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 23, l. 5 : à faire. — *Ms.* A 1 : affaire.

P. 23, l. 20-21 : pour... avant. — *Ms.* B 20 : moult avant pour acquerir loz et pris.

P. 23, l. 21 : agraciier... avant. — *Ms.* B 12 : acquerir honneur.

P. 23, l. 22 : Galle. — *Ms.* A 2 : Jaille.

§ **181**. P. 23, l. 31 : ens. — *Ms.* B 20 : en la cité.

P. 24, l. 8-9 : si... touchoit et. — *Ms.* B 12 : mais estoient toujours les Anglois sur leur guet, et ce que plus leur.

P. 24, l. 8 : fors. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque au ms.* A 1. — *Mss.* B 1, 2, 12 : que.

P. 24, l. 13 : mais... assés. — *Ms.* B 20 : et ceulx de la cité en avoient à plenté.

§ **182**. P. 24, l. 17-21 : deus... eulx. — *Ms.* A 2 : moult travaillez et endurans assez de mesaises, deus mois et quatre jours attendans la venue du duc de Br. ainsi qu'il leur avoit promis, et ilz virent que point ne venoit ne ses convenances point ne tenoit, et qu'ilz n'en aroient autre chose.

P. 24, l. 21 *et ailleurs :* il. — *Ms.* A 1 : ilz.

P. 24, l. 25 : au deslogier. — *Ms.* A 7 : le deslogier.

P. 24, l. 26 : de l'an renoef. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de l'an revolu. — *Ms.* B 12 : du jour de l'an. — *Ms.* B 20 : de l'an renouvellé.

P. 24, l. 29 : Nord. — *Ms.* A 2 : Aunoy. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Niorch. — *Ms.* B 12 : North.

P. 24, l. 31 : Maide. — *Ms.* A 2 : Haidé. — *Mss.* B 1, 2 : Marde.

P. 25, l. 6 : Lohiac. — *Mss.* B 1, 2 : Loheric.

P. 25, l. 8 : Gors. — *Ms.* A 2 : Guer. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Gros.

P. 25, l. 8-10 : deus... Trenitté. — *Ms.* A 2 : trois jours pour eulx aisier et reposer leurs chevaulx, et l'endemain au matin ilz s'en partirent et vindrent logier à la Trinité en Forhouet, et là demoura l'ost deus jours.

P. 25, l. 9 : Maron. — *Ms.* B 12 : Maurot.

P. 25, l. 9 : au Maron. — *Ms.* B 20 : ilz se arrestèrent à la Trinité soubz Amauron.

P. 25, l. 10 : jours. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 25, l. 12 : Brehaing. — *Ms.* A 2 : Brehal. — *Ms.* B 12 : Beliaing.

P. 25, l. 18 : et vinrent. — *Ms.* B 20 : Adont ilz envoièrent deux bourgois de la ville.

P. 25, l. 24-25 : Il respondirent. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Ceulx resp. — *Ms.* B 12 : Les bourgois de Vennes resp.

P. 25, l. 30-31 : nous... noient. — *Ms.* B 20 : ceulx de Vennes ne sont point conseilliez de leur faire ouverture ne de les y recepvoir.

P. 25, l. 31 : Brehain. — *Ms.* B 12 : Bain.

P. 26, l. 6 : Si. — *Leçon du ms.* B 5. — *Ms.* A 1 : Se. — *Ms.* B 20 : Je.

P. 26, l. 13 : rechepvoir. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en toute humilité et bonne amour.

P. 26, l. 13 : tant. — *Ms.* A 7 : tout. — *Ms.* B 5 : ce commant.

P. 26, l. 24 : frère. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* car le duc avoit

la seur du conte espousée, qui estoit fille du roy d'Angleterre.

P. 26, l. 27 : un cop. — *Ms.* B 5 : une fois.

P. 27, l. 10 : si. — *Leçon du ms.* A 7. — *Mss.* A 1, B 1 : se.

P. 27, l. 13-18 : mes gens... frontières. — *Ms.* B 12 : il y a eu sur les frontières, le siège durant, grant plenté de gens d'armes, chevaliers et escuiers de ce pays, telz que.

P. 27, l. 15 : je aie. — *Leçon du ms.* B 5. — *Mss.* A 1, B 1 : il aient. — *Ms.* A 2 : ilz ont. — *Mss.* A 7, B 2, 7, 20 : ilz aient.

P. 27, l. 19 : Laval. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Derval.

P. 27, l. 20 : Rochefort. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le sire de Rain, le sire de Montauban, le sire de Montfort, le sire de Quintin, le viconte de la Bellière et mons. Olivier du Guesclin, conte de Longueville.

P. 27, l. 25 : Si. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : Se.

P. 28, l. 24 : ens es. — *Ms.* B 20 : long des.

P. 28, l. 25 : Suseniot. — *Ms.* B 7 : Susemont.

P. 28, l. 27 : là d'où. — *Leçon du ms.* B 5. — *Mss.* A 1, 7, B 7, 20 : de là où.

P. 28, l. 28-29 : li sires... Trivès. — *Ms.* B 12 : de Fitz Warin.

P. 28, l. 32 : fourbours. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en grant destroiteté.

P. 29, l. 5-9 : Messirés... camps. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 12, 20.

P. 29, l. 13 : chevaulx. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* de fain.

P. 29, l. 17-26 : Li viscontes... amender. — *Mss.* B 1, 2 : Les grans barons de Bretaigne et leurs castiaus.

P. 29, l. 19 : Commelin Guighant. — *Ms.* A 2 : Kemere Guingant. — *Ms.* B 12 : Commelinghant.

P. 29, l. 24 : Mont Contour. — *Ms.* B 12 : Montroutoier. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* que plus n'osoient aller fourrer celle part.

P. 29, l. 29 : ouvrir... de. — *Ms.* B 20 : eslargir ne deffouquier l'un d'avec.

P. 30, l. 2-4 : chiaulx de Hainbon... Campercorentin. — *Mss.* B 1, 2 : l'un l'autre.

P. 30, l. 2 : chiaulx de Camperlé. — *Ms.* A 1 : cil de C.

§ **183.** P. 30, l. 11 : le duch. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1, 2 : lui. — *Mss.* B 12, 20 : le duc de Bretaigne.

P. 30, l. 31 à p. 31, l. 7 : il tiennent... le roi de France. — *Ms.* A 2 : on les trouve prests de vous rendre ce qui est de vostre droit demaine, le plus noble hiretage de crestienneté sans couronne, mais que vous soiés amés de vos gens; car se ainsi vous le faittes, pour certain la duchié et les gens d'icellui païs vous ameront et obeïront, mais jamais ilz ne laisseroient le roi de France.

P. 31, l. 1 : le. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7, 12.

P. 31, l. 2-4 : et n'est... heritages... — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manquent aux mss.* A 1, B 20.

P. 31, l. 2-5 : et n'est... couronne. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : si vous souffise atant vostre seignourie.

P. 31, l. 2-6 : et n'est... Bretaigne et. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 31, l. 8-9 : Se vostre... de ce. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 31, l. 8 : moullier. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : femme.

P. 31, l. 20 : autres. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 32, l. 1 : ahatie. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : jouste.

P. 32, l. 4 : taire. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* car ilz embellissent moult grandement nostre histoire.

§ 184. P. 32, l. 14 : pouls. — *Ms.* A 2 : pointes. — *Mss.* B 1, 2 : fers. — *Ms.* B 7 : cops. — *Ms.* B 12 : coups.

P. 32, l. 15 : haces. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et trois cops de dague.

P. 32, l. 16 : refuser. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* car il ne demandoit autre marchandise.

P. 32, l. 18-19 : ne le volt pas consentir. — *Ms.* B 12 : ne voult point souffrir. — *Ms.* B 20 : ne le volt pas souffrir ne c.

P. 32, l. 18-19 : pas consentir. — *Mss.* A 7, B 7 : et commanda. — *Ms.* B 5 : mie souffrir et commanda.

P. 32, l. 19 : que... riens. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 32, l. 23 : de. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7, 12, 20.

P. 32, l. 26 : Clinton. — *Ms.* A 7 : Gliçon. — *Ms.* B 5 : Clisson. — *Ms.* B 7 : Cliçon. — *Ms.* B 12 : Clichon. — *Ms.* B 20 : Clinchon.

P. 33, l. 12 : asserissiet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : assegrisiez. — *Ms.* B 12 : arrestez.

P. 33, l. 22 : Envoiiés. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* un herault.

P. 33, l. 26 : ahati. — *Ms.* A 7 : aers. — *Mss.* B 5, 7 : ahers. — *Ms.* B 12 : aatiés.

P. 33, l. 27 : à chevalx. — *Ms.* A 2 : trois coups de hache, trois coups d'espée et trois coups de dague.

P. 33, l. 30 : d'armes. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et de asseoir trois coups de glave.

P. 34, l. 4 : Touwars. — *Ms.* A 1 : Couwars. — *Ms.* B 1 : Thouart.

P. 34, l. 10 : Josselin. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ouquel le connestable si se tenoit.

§ **185**. P. 34, l. 11 : qui se tenoit. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manquent au ms.* A 1. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fut.

P. 34, l. 12 : Vennes. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et.

P. 34, l. 13-14 : qui portoit la parolle. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : tout en hault. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ainsi qu'il lui plaira.

P. 34, l. 18 : à ses gens. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : aux siens. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 34, l. 25 : en sa presence. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 34, l. 26 : eu. — *Le ms.* B 5 *ajoute :* en la siene.

P. 34, l. 26 : en le presensse de la sienne. — *Mss.* B 1, 2, 12 : en sa presence. — *Manquent au ms.* B 5.

P. 34, l. 30 : faissans. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* fais.

P. 35, l. 9 : devoient. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et tous les autres en leur compaignie.

P. 35, l. 17 : Tristran de le G. — *Ms.* B 12 : Jehan de G.

P. 35, l. 19 : François. — *Mss.* B 12, 20 : Haynuyers.

P. 35, l. 22-23 : et d'espées de Bourdiaulx. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 5, 7, 12.

§ **186**. P. 35, l. 31 à p. 36, l. 1 : mès il... que il. — *Leçon des mss.* B 5, 7. — *Ms.* A 2 : car le sire de Busançois le ferit par tele manière qu'il. — *Mss.* A 1, 7, B 20 : ly sires de Vertaing le feri par tel manière qui. — *Mss.* B 1, 2 : mais li sires le feri par telle manière que il lui. — *Ms.* B 12 : et le sire de Pousances fu feru du sire de Vertaing par telle manière qu'il lui.

P. 36, l. 20-21 : moult courouchiet. — *Ms.* B 12 : plus courouchiez que devant.

P. 36, l. 22 : cel. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : cest.

P. 36, l. 22-23 : ensonniier de jouster. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : à Savoyen jouster ne ensonnier de querir jouste.

P. 37, l. 1 : Janekins Setincelée. — *Mss.* A 7, B 7 : Janekin Setincelles. — *Ms.* B 5 : Jenekin de Stincelles. — *Ms.* B 12 : Jennequin Stincelle.

P. 37, l. 9 : Adont recouvrèrent il le. — *Mss.* B 1, 2 : et ainsi du.

P. 37, l. 9 : recouvrèrent. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : retournèrent. — *Ms.* B 12 : recouvrèrent [au second]; *cf. plus haut*, p. 36, l. 4.

P. 37, l. 12 : à. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* bon et.

P. 37, l. 19 *et ailleurs :* Clinton. — *Leçon du ms.* A 7. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 20 : Cloton. — *Mss.* B 5, 7 : Gliton. — *Ms.* B 12 : Clichon.

§ **187**. P. 37, l. 25 : à faire. — *Ms.* A 1 : affaire.

P. 37, l. 30 : contes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* « Ostez.

P. 38, l. 8 : plaisir. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et vous prie que ce soit le plus fort de toute vostre compaignie et le choisissez à vostre bon loisir.

P. 38, l. 12 : l'oost. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui tindrent ce à grant vaillance.

P. 38, l. 13-14 : et as... dissent. — *Mss.* B 1, 2 : et demandèrent.

P. 38, l. 17 *et ailleurs :* Ferrinton. — *Mss.* A 1, B 20 : Fermitton. — *Mss.* A 2, B 12 : Fremeton.

P. 38, l. 23 : place. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* pour faire fait d'armes.

§ **188**. P. 38, l. 30 à p. 39, l. 1 : armé... arresté. — *Mss.* B 1, 2 : l'un contre l'autre.

P. 38, l. 31 : le carne. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20 : la visière.

P. 39, l. 3 : fleca. — *Ms.* A 7 : flechy. — *Ms.* B 5 : fleschy. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en reculant lourdement jusques bien près de cheoir.

P. 39, l. 6 : de. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 39, l. 7-9 : et li... tant. — *Mss.* B 12, 20 : tant que le fer lui coulla parmi la cuisse tellement.

P. 39, l. 8 : et. — *Leçon du ms.* A 7. — *Ms.* A 1 : à.

P. 39, l. 10 : une puignie. — *Ms.* A 2 : demi pié.

P. 39, l. 12-13 : et chevalier... durement. — *Mss.* B 1, 2 : mout.

P. 39, l. 13 : courouchiet. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* aussi fut le conte.

P. 39, l. 15 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1.

P. 39, l. 19 : piet. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et lui convient reculer ou cheoir.

§ **189**. P. 40, l. 7 : alet. — *Mss.* B 12, 20 : alouez.

P. 40, l. 12 : chevauchier. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* au large.

P. 40, l. 12 : Si. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : Il.

P. 40, l. 13 : illes. — *Ms.* B 12 : parties.

P. 40, l. 13 : Cornuaille. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de Jarsy.

P. 40, l. 17-18 : li viscontes... Rocefort. — *Mss.* B 1, 2 : les .IIII. barons dessus nommés.

P. 40, l. 21 : de che. — *Leçon du ms.* A 7. — *Ms.* A 1 : che. — *Mss.* B 5, 7 : ne ce. — *Ms.* B 12 : ainsi. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 40, l. 24-25 : en la... poroient. — *Mss.* B 1, 2 : au mains mal.

P. 40, l. 28-30 : si... bonne et. — *Mss.* B 1, 2 : qui.

P. 41, l. 10 : li. — *Ms.* B 5 : si que li. — *Ms.* B 7 : que li.

P. 41, l. 15 : le souverain gouvrenement. — *Ms.* A 2 : le gouvernement, au moins la plus grant partie.

P. 41, l. 17-20 : tendoit... retardés. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 41, l. 17 : tart. — *Mss.* B 5, 7 : tost.

P. 41, l. 18 : ne. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et ne. — *Ms.* B 12 : si ne.

P. 41, l. 21-22 : à che... à paix. — *Mss.* B 1, 2 : à la paix dou duc de Br.

P. 41, l. 22-23 : il... France. — *Mss.* B 1, 2 : ses voiagez n'en fust brisiés, car il tendoit devant .ii. ans aller en Pulle et en Callabre.

P. 42, l. 11 : Suseniot. — *Ms.* B 5 : Suseniout. — *Mss.* B 7, 20 : Susemont. — *Ms.* B 12 : Susseur.

P. 42, l. 12 : dur, à che. — *Ms.* A 2 : peine et avoit contre cuer ce.

P. 42, l. 13 : savoit. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : savoient.

P. 42, l. 13 : pooit. — *Mss.* B 5, 7 : pouoient.

P. 42, l. 14 : mautallent. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* au conte de Bouq. et.

§ 190. P. 42, l. 15-16 : Quant... Englès. — *Ms.* B 5 : Quant le conte de B. et les Angloys sceurent et eurent cognoissance.

P. 42, l. 19 : deceus. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 12. — *Ms.* A 1 : de ceulx.

P. 42, l. 19-20 : deceus... avoit. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 42, l. 21 : ne s'estoit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : n'estoit.

P. 42, l. 25 : couvertement. — *Ms.* B 20 : ouvertement.

P. 43, l. 6 : Vennes. — *Ms.* A 7 : Rennes.

P. 43, l. 9 : Camperlé. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et à Quimper Corentin.

P. 43, l. 12 : gens. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7, 12.

P. 43, l. 16 : Houssoie. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* capitaine de Rennes.

P. 43, l. 17 : Guion. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* admiral de Bretaigne.

P. 43, l. 18 : Tannegui. — *Ms.* B 12 : Chavegny.

P. 43, l. 18 : Karemiel. — *Ms.* B 5 : Kaermel. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Tristan de Pastinien, Tristan d'Engoulevent.

P. 43, l. 21 : lui. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et qu'il lui pleust venir à terre.

P. 44, l. 3 : et desancré. — *Ms.* A 7 : et des autres. — *Ms.* B 5 : et des autres navires aussi. — *Ms.* B 7 : et des autres aussi. — *Manquent au ms.* B 12.

§ 191. P. 44, l. 28 : estoit... le conte. — *Mss.* B 5, 7 : avoit

à nom Jehan, seigneur de Bourbon et ung de l'ostel au conte.

P. 44, l. 31 : Boucinel. — *Ms.* B 1 : Bourniel. — *Ms.* B 2 : Bournel. — *Mss.* B 12, 20 : Bourcinel.

P. 45, l. 1 : en Valongne. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 20 : en Avalongne. — *Ms.* A 7 : de Boulongne. — *Mss.* B 5, 7 : de Bouloigne.

P. 45, l. 5 : Cliffort. — *Ms.* A 1 : Criffort; *cf. plus loin,* l. 9-10.

P. 45, l. 9 : Boucinel. — *Ms.* A 1 : Bourcinel; *cf. plus haut,* p. 44, l. 31, *et plus loin,* p. 47, l. 8.

P. 45, l. 11 : heriiet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ahaitis.

P. 45, l. 16 : à celle. — *Mss.* A 7, B 5 : à celle heure et.

P. 45, l. 27 : que. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 46, l. 8-9 : deus... otels. — *Ms.* A 7 : tous telz. — *Mss.* B 5, 7 : des armeures tous telz.

P. 46, l. 9 : ievols. — *Manque au ms.* A 2. — *Ms.* B 1 : egalz. — *Ms.* B 2 : egaulz. — *Mss.* B 12, 20 : pareilz.

P. 46, l. 14 : pointiiés si avant. — *Ms.* B 20 : poursieuvy de si près.

P. 46, l. 17 : coses. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et tant de parçons.

P. 46, l. 26 : venue. — *Mss.* B 1, 2 : entente.

P. 47, l. 3 : cops. — *Ms.* B 20 : mots.

P. 47, l. 7-8 : des parchons. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : des paroles. — *Ms.* B 12 : de ces traittiez.

§ **192**. P. 47, l. 24-25 : nous verrons. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : vous verrés.

P. 47, l. 27 : gides. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : gardes.

P. 48, l. 2 : seront. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : serons. — *Ms.* A 2 : seroient plus. — *Ms.* B 12 : seroient.

P. 48, l. 4 : acumeniièrent. — *Ms.* B 12 : administrèrent.

P. 48, l. 11 : parellement. — *Ms.* B 12 : plainement.

P. 48, l. 13 : ma. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1.

P. 48, l. 16 : se doit armer. — *Ms.* A 2 : doit faire à ung autre.

P. 48, l. 21 : avalés. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* leurs bacinetz.

P. 48, l. 21 : les... bacinès. — *Mss.* B 5, 7, 12 : leurs visières.

P. 48, l. 28 : escippa. — *Ms.* A 7 : esclicha. — *Mss.* B 1, 2, 12 : esquipa. — *Mss.* B 5, 7 : esclissa.

P. 48, l. 30 : orginal. — *Mss.* A 7, B 7 : orgonal. — *Ms.* B 5 : organal.

P. 48, l. 32 : tronçons. — *Ms.* B 1 : trenchans. — *Ms.* B 2 : trenchant.

P. 49, l. 6 : de son costé. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Ms.* A 1 : de son cop. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 5, 7.

P. 49, l. 21 : ahaties. — *Ms.* A 7 : fait. — *Mss.* B 5, 7 : faiz.

P. 49, l. 24 : heure. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : temps.

P. 50, l. 1-2 : l'envoiia... et. — *Ms.* B 5 : envoya ung de ses escuyers pardevers luy et luy commanda luy dire qu'il le prioit qu'il venist parler à lui, et il y vint.

P. 50, l. 9 : parechons. — *Ms.* B 5 : usances. — *Ms.* B 7 : parçons. — *Ms.* B 12 : adventures.

P. 50, l. 11 : pris. — *Ms.* A 2 : et les espices données et prinses.

P. 50, l. 21 : Pont Ourson. — *Mss.* B 5, 2 : Pontrouson.

P. 50, l. 31 : et. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* dirons.

P. 50, l. 32 : dou conte. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : donte.

§ 193. P. 51, l. 4 : n'amiroit. — *Ms.* A 2 : n'amoit. — *Mss.* B 5, 7 : ne craignoit.

P. 51, l. 23 : signeur. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et bon ami.

P. 51, l. 23 : estoient. — *Mss.* A 7, B 5 : estoit.

P. 51, l. 27 : Flandres. — *Le ms.* A 1 *ajoute de nouveau :* en se compaignie.

P. 51, l. 31 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 52, l. 1 : Pière. — *Ms.* B 7 : Prière.

P. 52, l. 11 : Franc. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Ms.* B 1 : Francq. — *Manque au ms.* A 1.

P. 52, l. 13 : reconquerroit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : reconqueroit.

P. 52, l. 19 : comparroient. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : comparoient.

P. 52, l. 29-30 : quoiteusement. — *Mss.* B 5, 12 : secretement. — *Ms.* B 7 : couvertement.

P. 53, l. 2 : proumesse. — *Ms.* B 5 : serement. — *Ms.* B 7 : serment.

P. 53, l. 3 : Ernoul. — *Mss.* B 1, 2 : Jehan.

P. 53, l. 6 : cheulx... amis. — *Ms.* A 2 : nos bons amis de la ville, ainsi que tenuz y sommes.

§ **194**. P. 53, l. 14-15 : tous ces convenans. — *Mss.* B 1, 2 : ces convenances estre vraies.

P. 53, l. 20 : relleveroit. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : releveroient.

P. 53, l. 24 : chiequantenier. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et dizeniers.

P. 53, l. 25 : noef. — *Ms.* A 2 : dix.

P. 54, l. 19 : d'Enghien et. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* y ot.

P. 54, l. 24 : Ernoul. — *Ms.* B 20 : Piettre.

P. 54, l. 27 : dissent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : demandèrent l'un à l'autre.

P. 55, l. 7 : las. — *Ms.* B 12 : lassez. — *Manque au ms.* B 1.

P. 55, l. 20-21 : et li... fuianx. — *Ms.* B 1 : les vel. — *Ms.* B 2 : les vit.

P. 56, l. 3-4 : Si se... Gaind. — *Ms.* A 2 : Si se deslogièrent du milieu des champs et se mistrent plus seurement.

P. 56, l. 8 : Ippre. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* si que dit est.

P. 56, l. 9 : douse cens. — *Ms.* A 2 : .xviii^c^. hommes tuffes et tacriers.

P. 56, l. 13 : rataint. — *Ms.* B 12 : occiz et mors.

P. 56, l. 16 : gens. — *Manque au ms.* B 1. — leurs gens *manquent au ms.* B 2.

P. 56, l. 18 : comment. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* diable.

P. 56, l. 20 : et. — *Ms.* A 1 : e.

P. 56, l. 20 : et menet mourir maisement. — *Ms.* B 12 : livrez.

P. 56, l. 20 : maisement. — *Ms.* A 7 : mauvaisement. — *Mss.* B 5, 7 : faulcement et mauvaisement.

§ 195. P. 56, l. 31 : mener. — *Mss.* B 1, 2 : amener et adrechier.

P. 57, l. 2 : il. — *Ms.* A 2 : ces communes.

§ 196. P. 57, l. 19 : trois mille. — *Ms.* A 2 : III^m^.

P. 57, l. 19 : mille. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 57, l. 22 : i. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 7.

P. 58, l. 2-3 : par le... Ippre. — *Ms.* B 12 : que.

P. 58, l. 3 : gens. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui sont marrados et craffeurs.

P. 58, l. 4 : notable et si merciable. — *Mss.* B 1, 2 : noble.

P. 58, l. 4 : merciable. — *Mss.* A 7, B 5 : piteable. — *Ms.* B 7 : pitable.

P. 58, l. 6 : trois cens. — *Ms.* A 2 : III^c^.

P. 58, l. 11 : vollenté. — *Les ms.* B 1, 2 *ajoutent :* et bonne merci.

P. 58, l. 16 : set cens. — *Ms.* A 2 : VI^xx^.

P. 58, l. 17 : gens. — *Ms.* A 2 : meschans gens, compaignons des chaperons blans de Gand et.

P. 58, l. 21 : chevaliers. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qu'ilz avoient tuez.

§ 197. P. 59, l. 2-3 : dallés... loiaulté. — *Ms.* B 12 : avecq lui.

P. 59, l. 14 : sis. — *Ms.* A 2 : VIII.

P. 59, l. 21 : Biete. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : Biette. — *Ms.* B 20 : Bietre.

P. 59, l. 26 : Bourgongne. — *Ms.* A 2 : Bretaingne.

P. 59, l. 30-31 : painne ne peril. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 7. — *Ms.* A 1 : ne painne peril. — *Mss.* B 2, 12 : paine ne traveil.

P. 60, l. 1 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 1 : se.

P. 60, l. 8 : à faire. — *Ms.* A 1 : affaire.

P. 60, l. 12 : quatre ou à sis. — *Ms.* A 2 : .VIII. ou à .X.

P. 60, l. 12 : marchissans à. — *Mss.* B 1, 2 : de.

P. 60, l. 15 : Braibans li païs. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12 : le pays de Braibant.

§ **198**. P. 60, l. 22 : Flandres. — *Les mss.* F 1, A 1, 2, 4, 7, 9, B 1, 2, 5, 7, 12, 15, 16, 20 *ajoutent :* qui.

P. 60, l. 28 : deus cens. — *Ms.* B 5 : cent.

P. 60, l. 31 : separées... ne. — *Ms.* B 12, 20 : estoffez et ce pour les rivières que merveilles, car.

P. 61, l. 4 : tous. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* deffendables et.

P. 61, l. 6 : à siège. — *Ms.* A 1 : assiège.

P. 61, l. 6 : un. — *Ms.* A 2 : deux.

P. 61, l. 10 : jour. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* il avint que.

P. 61, l. 14 : Lonc Pont. — *Ms.* B 12 : passage.

P. 61, l. 22 : chiés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : le souverain chief.

P. 61, l. 27 : le Witre. — *Mss.* B 5, 7 : de Mittre.

P. 61, l. 29 : sitretos. — *Ms.* B 20 : incontinent.

P. 61, l. 31 : à effort. — *Ms.* A 2 : à grant effort. — *Ms.* B 5 : que merveilles. — *Ms.* B 7 : que effort.

P. 62, l. 3 : jettée. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 12 : jetté.

§ **199**. P. 62, l. 17 : siis mille. — *Ms.* A 2 : .VIII^{m}.

P. 62, l. 23-28 : et escuiers... et vuidier. — *Mss.* A 7, B 7 : que, quant ilz sçorent la prise [B 7 : l'emprise], s'en vuidèrent. — *Ms.* B 5 : lesquelz, quant ilz sceurent l'emprise, s'en vindrent.

P. 63, l. 3 : Mamines. — *Ms.* A 2 : Mauvinet. — *Ms.* B 5 : Nammur.

P. 63, l. 6 : contre eulx. — *Ms.* B 12 : si qu'ilz n'eurent point de dommaige.

§ **200**. P. 63, l. 16 : à grant frait et à grant painne. — *Mss.* B 12, 20 : à grans despens et à grant traveil.

P. 63, l. 19 : Granmont. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et tout le plat pays.

P. 63, l. 25-27 : si... et. — *Ms.* B 12 : se rafreschir. En ce temps furent faittes de ceulx de Gand pluseurs belles issues sur ceulx d'Audenarde qui.

P. 64, l. 10-17 : où Jehans... à Donse. — *Ms.* B 12 : et d'autre part Jehan de Lannoy estoit à Denze.

P. 64, l. 12 : Rasse de. — *Ms.* B 20 : Jaques.

P. 64, l. 14-15 : siis mille hommes. — *Ms.* A 2 : .VIII^{m}. compaignons tuffaulx.

P. 64, l. 18-19 : Adont... trouvèrent. — *Ms.* B 12 : trouva.

P. 64, l. 29 : venroit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : venront. — *Ms.* B 12 : yroit.

P. 64, l. 30 : mès. — *Les mss.* B 1, 2, 20 *ajoutent :* Jehans de Launoit n'i estoit point, mais [B 2 : car; B 20 : ainchois].

P. 65, l. 2 : siis. — *Ms.* A 2 : huit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : dix.

P. 65, l. 4 : il tournèrent vers. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* B 20 : ilz s'en alèrent vers. — *Manquent au ms.* A 1.

P. 65, l. 4 : il tournèrent vers Nieule, car. — *Ms.* A 2 : ilz eurent autre conseill, car. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 65, l. 15 : Niewle. — *Mss.* B 5, 7 : demye lieue.

P. 65, l. 25 : ables. — *Mss.* A 7, B 5 : abilles. — *Ms.* B 5 : abiles. — *Ms.* B 12 : hardis. — *Ms.* B 20 : aidans.

P. 65, l. 31 : trouveroient. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7, 12 : trouvoient.

P. 66, l. 1 : à par li. — *Ms.* B 12 : à par elle. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 66, l. 10 : grandeur. — *Ms.* B 5 : oultrecuydance.

§ **201**. P. 66, l. 23 : quinse cens. — *Ms.* A 2 : .xvi^{c}.

P. 66, l. 28 : Risoi. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7, 20 : Risson. — *Ms.* A 2 : Busson.

P. 66, l. 30 : Berlaimont. — *Leçon du ms.* B 2. — *Ms.* A 1 : Barbaumont. — *Ms.* A 2 : Barbamont. — *Mss.* A 7, B 20 : Barbammont. — *Ms.* B 1 : Berlaumont. — *Mss.* B 5, 7 : Barbommont.

P. 66, l. 31 : messires Guis de Gistelles. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 67, l. 2-4 : messires Thieris... Villains. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 67, l. 3 : Grutus. — *Ms.* A 7 : Gentus.

P. 67, l. 6 : en devant. — *Mss.* B 1, 2 : en la saison en devant. — *Ms.* B 12 : un petit en devant. — *Ms.* B 20 : un petit devant ce.

P. 67, l. 7 : à Obies. — *Mss.* A 1, B 1, 2 : au Bies. — *Mss.* A 2 : à Doubies. — *Ms.* A 7 : au Biez. — *Mss.* B 5, 7 : à Aubiez. — *Mss.* 12, 20 : en un lieu nommé le Biez. — *Corrigé d'après une leçon antérieure,* t. IX, p. 228.

P. 67, l. 14 : trois. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* de ceulx de Gand.

P. 67, l. 17 : les. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* batailles.

P. 67, l. 18 : amonnestoit. — *Ms.* B 12 : administroit.

P. 67, l. 20 : painne. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et de dangiers.

P. 68, l. 1 : en. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : on.

P. 68, l. 1 : ceoit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en y avoit.

P. 68, l. 3-4 : je vous... poussis. — *Mss.* B 12, 20 : un merveilleux estour moult aspre et dangereux.

P. 68, l. 9-10 : bon boutels. — *Mss.* B 12, 20 : ung moult fier estour.

P. 68, l. 18 : sis. — *Ms.* A 2 : .VIII[m].

P. 68, l. 20 : plassiet d'aige et de marès. — *Mss.* B 12, 20 : marescage couvert d'eaue.

P. 68, l. 26 : cace. — *Ms.* B 5 : fouyte.

P. 68, l. 28 : recouvrier. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* que tout le pays fors ceulx qui tenoient le party des Gantois ne feust allé en essil et à perdition par feu et par glaive [B 12 *ajoute :* et eussent tout destruit].

§ 202. P. 69, l. 1 : ses commugnes. — *Mss.* B 5, 7 : les compaignons.

P. 69, l. 10-11 : les tuoient à mons. — *Ms.* B 12 : occioient à tous lez.

P. 69, l. 10-11 : à mons. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : à monceaulx. — *Ms.* B 20 : de toutes pars.

P. 69, l. 16 : ou moustier. — *Mss.* B 12, 20 : dedens l'eglise avecq maint autre.

P. 69, l. 19 : dehors. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : derrière.

P. 69, l. 24 : contre le conte. — *Mss.* B 12, 20 : à l'encontre de son droiturier seigneur.

P. 69, l. 31 : feu. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* dedens à tous costez.

P. 70, l. 1 : velourdes. — *Mss.* A 7, B 5 : balourdes. — *Mss.* B 12, 20 : menuz fagoz.

P. 70, l. 1 : apoia. — *Ms.* A 1 : apaia.

P. 70, l. 5 : à grant martire. — *Mss.* B 12, 20 : en grant misère.

P. 70, l. 6 : esboullé. — *Mss.* B 12, 20 : effondrez.

P. 70, l. 12 : galler. — *Mss.* A 7, B 1, 5, 7, 12, 20 : gaber. — *Ms.* B 2 : moquer.

P. 70, l. 14 : biau. — *Ms.* B 12 : sombre.

P. 70, l. 15 : euwan. — *Mss.* 12, 20 : en vain.

P. 70, l. 16 : Launoit. — *Ms.* A 1 : Launoy.

P. 70, l. 17 : tel parti. — *Mss.* B 1, 2 : ce peril.

P. 70, l. 18 : le quoitoit de si priès. — *Mss.* B 12, 20 : lui commença à approchier [B 20 : le oppressoit] de si près que plus ne le pouoit souffrir et.

P. 70, l. 19-20 : entra... car. — *Ms.* B 12 : par feu ou saillir de hault en bas, si.

P. 70, l. 22 : Enssi. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* que vous oez.

P. 70, l. 23 : Launoit. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* sa vie miserablement.

§ **203**. P. 70, l. 29 : ville, ou ars ou moustier. — *Ms.* B 12 : ville et en l'eglise de Nyeule. — *Ms.* B 20 : ville de Nieule ou ars en l'eglise.

P. 71, l. 2 : plasquier. — *Ms.* A 2 : marestz. — *Ms.* A 7 : flaichis. — *Ms.* B 2 : placart. — *Mss.* B 5, 7 : flachis. — *Ms.* B 12 : palliz. — *Ms.* B 20 : palus et marescage.

P. 71, l. 3 : eulx. — *Mss.* B 12, 20 : Rasse ne le secourir.

P. 71, l. 9 : sommes. — *Ms.* A 1 : somme.

P. 71, l. 11 : gens. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* faire doient et.

P. 71, l. 22 : la mort. — *Ms.* B 5 : l'amour.

P. 72, l. 6-7 : que... il l'ochiroient. — *Ms.* B 12 : de le occire.

P. 72, l. 12 : toute. — *Ms.* A 1 : toutes.

P. 72, l. 12 : toute Flandres. — *Mss.* B 5, 7 : la comté de Flandres toute.

P. 72, l. 14 : maus. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui devoient advenir au païs.

P. 72, l. 14 : sanchiés. — *Ms.* A 4 : sachiez. — *Mss.* A 7, 9, B 5, 7 : ce saichiez. — *Ms.* B 2 : rapaisez. — *Mss.* B 12, 15, 16 : advenuz.

P. 72, l. 16 : Après. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7 : Près. — *Un nouveau paragraphe commence ici dans les mss.* B 1, 2, 12.

P. 72, l. 24 : tout lassé. — *Ms.* A 2 : touz lassez et travaillez. — *Ms.* B 12 : assez traveilliez et lassés, si. — *Ms.* B 20 : traveilliez et lassez.

P. 72, l. 25 : cinc cens ou sis cens. — *Ms.* B 12 : six ou sept cens.

P. 72, l. 27 : poursieuir. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et costoier.

P. 72, l. 29 : logement. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : deslogement. — *Ms.* B 12 : logiez.

P. 72, l. 32 : cinc cens. — *Ms.* A 2 : vi^c^.

P. 73, l. 4 : tierne. — *Mss.* A 2, 7, B 2, 12, 20 : tertre. — *Ms.* B 1 : tiertre. — *Mss.* B 5, 7 : tartre.

P. 73, l. 12 : requellerons. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* hardiement. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* lourdement.

P. 73, l. 18 : n'avoit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : n'avoient.

P. 73, l. 19 : ses gens. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 20 : leurs gens. — *Ms.* B 12 : Jehan de Launoy.

P. 73, l. 24 : dollans. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : courrouciez.

P. 73, l. 24 : Rasse. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* et aussi doullant. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et de toute sa compaignie.

P. 73, l. 32 : ne... respondus. — *Ms.* B 12 : n'eut adont point de responce.

P. 74, l. 2 : Dont. — *Les mss.* A 7, B 5, 7, 12 *ajoutent :* de.

P. 74, l. 8 : anée. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* ensieuant.

§ **204**. P. 74, l. 14 : renvoiia. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : renoiia.

P. 74, l. 21 : guerre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* puisque nous y avons commencié, à noz ennemis.

P. 74, l. 23 et p. 75, l. 11 : quinse mille. — *Ms.* A 2 : xvi^m^.

P. 75, l. 6 : à siège. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : assegié.

P. 75, l. 6 : conseil... siège, et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : conseil de là plus tenir le siège. — *Ms.* B 2 : conseil de demourer là, mais.

P. 75, l. 8-9 : segnefieroient. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7 : segnefièrent.

P. 75, l. 9 : remanderoient. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7 : remandèrent. — *Ms.* B 12 : demandèrent.

P. 75, l. 14 : Herlebèque. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : Horlebèque. — *Mss.* B 12, 20 : Harlebèque.

P. 76, l. 3 : sa maison. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : son hostel.

P. 76, l. 4 : Trois. — *Ms.* A 2 : Environ .vi. ou .vii.

P. 76, l. 13 : quinse cens. — *Ms.* A 2 : .xvi^c^. — *Ms.* B 20 : quinse mille.

P. 76, l. 15 : Ramseflies. — *Mss.* B 1, 2 : Rengheillut.

P. 76, l. 16 : li sires de Lieureghen. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : le sire d'Anghien. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 76, l. 16 : Mamines. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 2 : Mauvinès. — *Mss.* B 5, 7 : Maninez.

P. 76, l. 17 : Calonne. — *Ms.* A 7 : Callemie. — *Mss.* B 5, 8 : Colenne.

P. 76, l. 26 : deffense. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : dense.

P. 76, l. 30 : empainte. — *Ms.* B 5, 7, 12 : emprise.

P. 76, l. 31 *et ailleurs :* Eham. — *Ms.* A 7 : Ham. — *Mss.* B 1, 2 : Exhan. — *Ms.* B 5 : Cham. — *Ms.* B 7 : Champ. — *Ms.* B 12 : Eenham (*leçon à adopter*).

P. 76, l. 32 : Pière. — *Ms.* A 1 : Pièrez.

P. 77, l. 1 : Stinehus. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1, 2, 7 : Stunehus. — *Ms.* B 12 : Scamuches.

P. 77, l. 3 : dur. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : peine.

P. 77, l. 6-7 : au signeur... Haluin. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 77, l. 6-7 : à messire... estoient. — *Ms.* B 12 : et aux autres.

P. 77, l. 12 : unes. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2. — *Ms.* A 1 : une.

P. 77, l. 13-14 : à glaves... damages. — *Mss.* B 12, 20 : sur les pointes de leurs picques et de leurs glaives.

P. 77, l. 13-14 : et le... damages. — *Mss.* B 1, 2 : et là endroit morut.

§ **205**. P. 77, l. 17 : douse. — *Mss.* B 5, 7 : quinse.

P. 77, l. 18-19 : et mort... abbeïe. — *Ms.* B 20 : l'abbaye et que ilz avoient prins le cloistre et occis leurs compaignons.

P. 77, l. 23-24 : s'ordonnoient... jour. — *Mss.* B 5, 7 : demoureroient là ce jour, car ilz s'ordonnoyent pour y demourer.

P. 78, l. 2 : pour. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* approuchier et.

P. 78, l. 12 : avoient. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : aroient.

P. 78, l. 21 : Capprons. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui devindrent rouges.

P. 78, l. 21 : durèrent. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : durent.

P. 78, l. 23 : douse cens. — *Mss.* B 5, 7 : quinse cens.

P. 78, l. 24 : onse cens. — *Ms.* B 12 : de wit à noef cens.

P. 78, l. 26 : haie. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* après que il fust congneu d'entre les autres.

§ 206. P. 79, l. 9 : gens. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et se manque nostre avoir.

P. 79, l. 12 : retoura. — *Ms.* B 12 : redonderont. — *Ms.* B 20 : redondra.

P. 79, l. 28 : si. — *Mss.* A 1, B 1, 2 : se. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7, 12.

P. 79, l. 31 : à — *Leçon des mss.* A 7, B 2. — *Manque aux mss.* A 1, B 1.

P. 79, l. 31 : present. — *Le ms.* B 2 *ajoute :* faire. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* certaine.

P. 80, l. 5 : les amesist on. — *Mss.* B 5, 7 : leur meïst on sus. — *Ms.* B 12 : leur eust on mis sur.

P. 80, l. 8 : mauvais. — *Ms.* A 2 : guieliers.

P. 80, l. 16 : mauvais. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* garçons qui avoient prins livrée des Blans Chaperons.

P. 80, l. 17-18 : à faire justice. — *Ms.* A 2 : et aidié, se mestier en eust.

P. 80, l. 22 : guerre. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, 2, B 1, 2, 20.

P. 80, l. 22 : gens. — *Ms.* A 2 : truans.

P. 80, l. 22-24 : guerre... maistre. — *Ms.* B 12 : de meschans gens leurs seigneurs, ilz feroient les maistres.

P. 80, l. 22-23 : et... seroient. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 80, l. 23 : seroient. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, 2, B 20.

P. 80, l. 23 : ville et. — *Mss.* B 1, 2 : maistre, ce.

P. 80, l. 23 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : che. — *Ms.* B 20 : ce. — *Ms.* A 2 : et avoir finances et porter estat, qu'ilz.

P. 80, l. 29-30 : dont... demandés. — *Ms.* B 5 : dont il pensoit en riens n'en pouoir estre ataint. — *Ms.* B 7 : dont on ne lui peust riens demander.

P. 80, l. 30 : morut. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* honteusement.

P. 81, l. 2 : boiteux... devant. — *Leçon du ms.* B 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 20.

P. 81, l. 6 : amis. — *Ms.* A 2 : accusé. — *Mss.* B 12, 20 : chargié.

P. 81, l. 7 : Simon. — *Ms.* A 2 : Jehan de.

P. 81, l. 7 : Rin. — *Ms.* B 12 : Ruy.

P. 81, l. 8 : chevalier. — *Ms.* A 1 : chevaliers.

P. 81, l. 10 : ont. — *Mss.* B 1, 2 : en sont mort.

P. 81, l. 14-16 : sicom... après. — *Ms.* B 12 : comme il sera plus à plain cy après declairé avant en l'istoire. — *Ms.* B 20 : si com plus à plain sera ci après racompté.

P. 81, l. 15 : en l'istoire. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 81, l. 15-16 : chi après. — *Manquent aux mss.* B 1, 2. — *Mss.* B 5, 7 : ensuyvant.

§ 207. P. 81, l. 18 : afoiblissoit. — *Mss.* B 1, 2 : n'establissoit nuls.

P. 81, l. 24 : que il... Si. — *Ms.* B 12 : qu'il en morust, pour quoy.

P. 81, l. 24 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1 : Se.

P. 82, l. 1 : sage. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* courtois et.

P. 82, l. 1 : assés. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et courtois et bien loquent.

P. 82, l. 7 : recorder. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* par.

P. 82, l. 21 : et contre la roîne. — *Ms.* A 7 : et tenu, pour l'amour de qui. — *Mss.* B 5, 7 : et tenu, par l'amour de laquelle.

P. 82, l. 21-22 : et... Phelippes. — *Ms.* B 12 : et donné son nom.

P. 82, l. 25 : s'aquinta de lui. — *Mss.* A 7, B 7 : s'acquitta à lui. — *Ms.* B 5 : s'adroissa à luy.

P. 82, l. 29 : ferés. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : feriés.

P. 82, l. 30 : ferai. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : diray.

P. 82, l. 31 : que. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7, 12, 20.

P. 83, l. 3 : resusite. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : resuscitera.

P. 83, l. 10 : stille. — *Ms.* A 1 : setille.

P. 83, l. 18 : hauster. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : haultain — *Ms.* B 12 : austre.

P. 83, l. 18 : car. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* ungs homs et.

P. 83, l. 23 : tenir. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 83, l. 23 : tenir... ne. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 83, l. 23 : nient. — *Mss.* B 1, 2 : de vies d'ommes non.

P. 83, l. 24 : des arondiaulx. — *Mss.* B 12, 20 : d'oiseletz.

P. 83, l. 30 : au. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Ms.* A 1 : à. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ou.

P. 83, l. 31 : Bos. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* se leva.

P. 84, l. 1 : sexte. — *Mss.* B 1, 2 : sorte.

P. 84, l. 3 : ordonneroit. — *Ms.* B 12 : pourroit maintenir.

P. 84, l. 5 : dedentrainnes. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et des affaires. — *Ms.* B 1 : deventraines. — *Ms.* B 2 : dedens. — *Mss.* B 12, 20 : d'entre eulx.

P. 84, l. 5 : usoit. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et de son conseil.

P. 84, l. 6 : au dehors. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* sur les champs à main armée.

P. 84, l. 13 : bien. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* aidables et.

P. 84, l. 19 : as. — *Mss.* A 7, B 5 : sus. — *Mss.* B 7, 12 : sur.

P. 84, l. 28 : oï. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, 7.

P. 84, l. 29 : les. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : des. — *Ms.* B 12 : par les.

P. 84, l. 30 : droit. — *Ms.* B 12 : droit ne en justice. — *Ms.* B 20 : droit et justice.

P. 85, l. 2 : qui. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : qu'il. — *Ms.* B 12 : comme il.

P. 85, l. 7 : dou Bos. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, B 1, 2.

P. 85, l. 10 : ne... ensonniier. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : nous ne le devons mie ensonnier.

P. 85, l. 10 : de nous soi ensonniier. — *Ms.* B 12 : emprendre nos besongnes.

§ **208**. P. 85, l. 16 : li. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 85, l. 16-17 : là li requesrent. — *Mss.* B 1, 2 : le araisonnèrent. — *Ms.* B 20 : l'arrenguèrent.

P. 85, l. 21 : avisset. — *Ms.* B 5 : esleu. — *Ms.* B 20 : entre tous autres choisi.

P. 85, l. 23 : ceoit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : seoit.

P. 85, l. 25-26 : que de... ville. — *Ms.* B 5 : qu'il luy pleust prendre en cure les affaires de la ville de Gant. — *Ms.* B 7 : de la ville.

P. 85, l. 28 : enterinement. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 7. — *Ms.* A 1 : et terimement. — *Mss.* B 2, 5, 12, 20 : entièrement.

P. 85, l. 29 : com grans qu'il fuissent. — *Ms.* A 2 : de quelconques estat qu'ilz fussent. — *Ms.* B 5 : qui pour lors estoient.

P. 85, l. 30 : ville. — *Le ms,* B *ajoute :* seroyent contrains.

P. 85, l. 31 : moult. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* avisée-ment et.

P. 86, l. 4 : Vous. — *Mss.* B 1, 2, 5 : Et. — *Manque au ms.* B 7.

P. 86, l. 6 : atrait. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* mais il est vray que.

P. 86, l. 7 : peut. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* ne sceu [B 12 *ajoute :* faire].

P. 86, l. 15 : eslevés. — *Mss.* B 5, 7 : esleu.

P. 86, l. 17 : les maieurs et les eschievins. — *Ms.* B 12 : la loy.

P. 86, l. 18 : Phelippes. — *Ms.* A 2 : Jaquemart.

P. 86, l. 20-21 : à lui à besoingnier. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : à besongner à lui. — *Ms.* B 12 : à besongner avecq lui. — à lui *manquent au ms.* A 1.

§ 209. P. 87, l. 3 : moullier. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : femme.

P. 87, l. 6 : actions. — *Mss.* B 12, 20 : condicions.

P. 87, l. 7 : pour le fait des. — *Mss.* B 1, 2 : les.

P. 87, l. 13 : planées. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : desheritées. — *Mss.* B 1, 2 : privées. — *Ms.* B 12 : bannis (*sic*). — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et mises hors.

P. 87, l. 20 : bon. — *Mss.* B 1, 2 : roi et prince.

P. 87, l. 22 : Galise. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* Castille.

P. 87, l. 22-23 : couronnet. — *Mss.* B 1, 2 : à gouverner.

P. 87, l. 26 : geniteurs. — *Mss.* B 12, 20 : routiers.

P. 87, l. 32 : Berguettes. — *Ms.* B 12 : Bergerettes.

P. 87, l. 32 : Lingnac. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : Luicinac. — *Ms.* A 2 : Neilhac.

P. 88, l. 1 : le signeur de Taride. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 88, l. 12 : grant treteur. — *Mss.* B 12, 20 : qui parloit trop bien.

P. 88, l. 13 : Frenando. — *Mss.* A 2, 7 : Ferrando. — *Mss.* B 1, 2 : Frenande. — *Mss.* B 5, 7 : Ferrand.

P. 88, l. 13 : entente. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5. — *Ms.* A 1 : ente. — *Mss.* B 12, 20 : intencion.

P. 88, l. 15 : Engletière. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* devers le roy. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et les presenterez de par moy au roy Richart [B 20 : Edouard].

P. 88, l. 17 : lettres. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* qui portent creance.

P. 88, l. 19 : fac. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : est ja.

P. 88, l. 19-20 : ouverte. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 88, l. 28 : bonne. — *Mss.* B 1, 2 : si bonne.

P. 88, l. 29 : nostre. — *Mss.* B 1, 2 : vostre.

P. 88, l. 29 : tant. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, B 1, 2, 12, 20.

P. 88, l. 31 : plaisir. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* Dieu devant.

P. 89, l. 3 : Pleumoude. — *Mss.* B 5, 7 : Pelerimoude.

P. 89, l. 7 *et ailleurs :* Englès. — *Ms.* A 1 : Englescq.

P. 89, l. 10 : mauvais vent. — *Mss.* B 1, 2 : vent contraire.

P. 89, l. 10 : arivet. — *Mss.* A 7, B 7 : arriva. — *Mss.* B 1, 2, 5, 12, 20 : arrivèrent.

P. 89, l. 16-17 : li... estoit. — *Ms.* A 2 : ilz trouvèrent le roi d'Engl.

§ 210. P. 89, l. 19 : li Londriien. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ceulx de la cité.

P. 89, l. 20 : si doi. — *Mss.* B 1, 2 : ses trois.

P. 89, l. 24 : frères. — *Ms.* B 5 : oncles.

P. 89, l. 30 : demandés. — *Le ms.* B 2 *ajoute :* enquis.

P. 90, l. 1 : estoit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : est.

P. 90, l. 10 : parolle. — *Mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : parlé. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de ceste matière.

P. 90, l. 11 : estraingnes. — *Ms.* B 1 : estrangiers. — *Ms.* B 2 : estranger. — *Mss.* B 12, 20 : portingalois.

P. 90, l. 13 : dalés le. — *Ms.* B 20 : à la table du.

P. 90, l. 14 : quinse. — *Ms.* A 2 : xviii.

P. 90, l. 22 : frescement. — *Mss.* B 1, 2 : nouvellement.

P. 90, l. 24 : juing. — *Mss.* B 1, 2 : l'an.

P. 90, l. 27-29 : et estoient... lui. — *Ms.* B 12 : car le duc de Lancastre ne pouoit aller en Portingal, car c'estoit ung trop loing voyage pour lui, comme ilz disoient.

P. 90, l. 29-30 : on... repentir. — *Ms.* B 20 : qu'on en pourroit venir tart au repentir.

P. 91, l. 4 : hauls. — *Ms.* B 20 : autres.

P. 91, l. 7 : otant d'archiers. — *Ms.* A 2 : mil archiers.

P. 91, l. 12 : sour. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : soulz. — *Ms.* A 7 : soubz.

P. 91, l. 14-15 : besongnoit à. — *Ms.* A 2 : ressongna le voiage de Portugal pour.

P. 91, l. 17 : Tassem. — *Mss.* A 2, B 20 : Cassem. — *Mss.* A 7, B 5 : Tasson. — *Ms.* B 7 : Casson. — *Ms.* B 12 : Sasses.

P. 91, l. 17 : Ravane. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et le seigneur de Beauchamp et mons. Symon Burlé.

P. 91, l. 21 : li evesques de Saint David. — *Ms.* B 12 : l'archevesque de Cantebery.

§ 211. P. 92, l. 6 : hostés. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : gens de son hostel.

P. 92, l. 9 : regars. — *Ms.* B 20 : regent.

P. 92, l. 9-10 : regars... et. — *Mss.* B 5, 7 : gouverneur.

P. 92, l. 17 : Pleumoude. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 92, l. 23-24 : li canonnes. — *Ms.* B 20 : Julien.

P. 92, l. 24 : Raimons. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : Jehans.

P. 92, l. 24-25 : messires... Noef. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 92, l. 26-27 : le soudich... Thaleboz. — *Manquent au ms.* B 20.

P. 92, l. 27 : Thaleboz. — *Ms.* A 2 : Taillebourc. — *Mss.* B 5, 7 : Cabbor.

P. 92, l. 29 : Sandevich. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 12, 20 : Chaudevic.

P. 92, l. 31 : Pleumoude. — *Mss.* B 5, 7 : Pleumon.

P. 93, l. 1 : cargier. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : chargièrent.

P. 93, l. 5 : Frenando. — *Ms.* A 1 : Frenaube. — *Ms.* A 7 : Ferrando; *voy. plus haut*, p. 88, l. 13.

P. 93, l. 18 *et plus bas :* Bervich. — *Lisez :* Beruich.

P. 93, l. 20 : le Mare. — *Mss.* B 1, 2, 12 : la Marche.

P. 94, l. 7 : Tuide. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : Ruide. — *Ms.* A 2 : rivière de Thui.

P. 94, l. 10 : Morlane. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 20 : Mourbane.

P. 94, l. 10 : trois. — *Ms.* B 12 : quatre.

P. 94, l. 19-20 : en si. — *Ms.* A 1 : enssi.

P. 94, l. 22 : gratoit et vivoit. — *Ms.* A 7 : lors estoit et. — *Mss.* B 5, 7 : estoit lors et. — *Ms.* B 12 : se sentoit.

P. 94, l. 24 : Jaque. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* vilains.

§ **212**. P. 94, l. 27 : cose et. — *Mss.* B 1, 2 : aventure et chose.

P. 94, l. 27-28 : cose et... fondacion. — *Ms.* B 12 : besoigne de petite conduite. — *Ms.* B 20 : cose et de petite conduitte et fondacion.

P. 94, l. 30 : bonnes gens. — *Ms.* A 2 : gens qui veulent tout bien et tout honneur.

P. 95, l. 8 : oevres. — *Mss.* A 2, B 1, 2, 20 : corvées. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : choses. — *Ms.* B 12 : courroées.

P. 95, l. 13 *et plus loin :* d'Exsexs. — *Mss.* B 1, 2 : d'Exestre.

P. 95, l. 13 : Beteforde. — *Leçon du ms.* B 1. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 20 : Betefoude.

P. 95, l. 22 : engle. — *Ms.* A 1 : engles.

P. 95, l. 28 : esrederies. — *Ms.* A 2 : erreurs et folies. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : machinacions. — *Mss.* B 12, 20 : mauvaistiés et enfermetez.

P. 95, l. 30 : Balle. — *Ms.* B 5 : Baille.

P. 96, l. 3 : l'aitre. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : lettre. — *Ms.* A 7 : l'estre. — *Ms.* B 2 : la place. — *Mss.* B 5, 7 : l'aitre ou cimetière. — *Ms.* B 12 : cimetière.

P. 96, l. 15 : camocas. — *Ms.* B 20 : d'autres fins draps.

P. 96, l. 17 : espisses. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* les poucins.

P. 96, l. 18 : le retrait et. — *Ms.* A 2 : et tout le gros de. — *Ms.* B 2 : et le son.

P. 96, l. 18 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1.

P. 96, l. 19 : buvons. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : buvez.

P. 96, l. 23 : batu. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* comme asnes à oont.

P. 96, l. 24 : si. — *Leçon des mss.* B 1, 5. — *Ms.* A 1 : se.

P. 96, l. 28 : pourverrons. — *Ms.* A 1 : pourveurons.

P. 96, l. 31 : orra. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : ara. — *Ms.* B 20 : avra.

P. 97, l. 3 : l'ooient. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et escoutoient voulentiers.

P. 97, l. 7 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : se.

P. 97, l. 10 : mois. — *Ms.* A 2 : ans.

P. 97, l. 12-13 : à... faissoit. — *Ms.* A 2 : à mourir en prison.

P. 97, l. 13 : delivroit. — *Ms.* A 7 : vouloit delivrer. — *Mss.* B 5, 7 : faisoit delivrer.

P. 97, l. 16 : russe. — *Ms.* A 2 : ruse et sermon. — *Ms.* B 12 : frenaisie.

P. 97, l. 17-18 : aviset. — *Ms.* B 1 : acusez. — *Ms.* B 2 : abuvrez.

P. 97, l. 29 : en. — *Mss.* B 5, 7 : ou royaume de.

§ 213. P. 97, l. 31 à p. 98, l. 1 : de Kemt... d'environ. — *Ms.* A 2 : de Betephoude et de Douzières.

P. 98, l. 2-3 : et se... Londres. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7.

P. 98, l. 3 : au retour. — *Ms.* B 12 : entour.

P. 98, l. 6 : troi. — *Mss.* A 2, B 20 : quatre.

P. 98, l. 9 : gars. — *Ms.* A 2 : villain.

P. 98, l. 10 : envenimés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ennemis. — *Mss.* B 12, 20 : plain de l'ennemi.

P. 98, l. 16 : eurent. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : l'eurent.

P. 98, l. 17 : il dissent. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Manquent aux mss.* A 1, 7. — *Ms.* A 2 : il s'avisièrent. — *Mss.* B 12, 20 : ilz conclurent.

P. 98, l. 20 : par fous. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : par fons. — *Ms.* A 2 : ces meschans gens. — *Ms.* B 2 : par feux.

P. 98, l. 20 : fous d'un village. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : les portes par l'une. — *Mss.* B 12, 20 : assemblées de villaiges.

P. 98, l. 20 : ou. — *Mss.* B 5, 7 : et par l'autre.

P. 98, l. 21 : ou. — *Mss.* B 5, 7 : par l'autre.

P. 98, l. 23 : troi. — *Mss.* B 1, 2 : deux.

P. 98, l. 28 : villain. — *Ms.* A 2 : archivillains tuffaulx.

P. 98, l. 29 : cent lieues. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* de cinquante lieues.

P. 98, l. 29 : de soissante lieues. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 98, l. 31 : plenté. — *Mss.* B 1, 2 : partie.

P. 99, l. 3 : reveler. — *Ms.* B 20 : eslever et rebeller. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et eslever.

P. 99, l. 7 : meschans. — *Mss.* B 12, 20 : povres.

P. 99, l. 14 : aucune. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, 2 : ennemies. — *Ms.* A 7 : annemie. — *Mss.* B 12, 20 : hayne couverte ou autrement.

P. 99, l. 17 : s'osa anuitier. — *Ms.* B 12 : lui firent mal, mais elle ne se osa arrester ne anuytir.

P. 99, l. 17 : anuitier. — *Mss.* B 5, 7 : sejourner.

P. 99, l. 23 : gens. — *Ms.* A 2 : meschans gens.

P. 99, l. 23 : reveloient. — *Mss.* B 6, 7 : eslevoyent.

P. 99, l. 31 : esclarcirai. — *Ms.* B 5 : declareray. — *Ms.* B 7 : esclareray.

P. 99, l. 31-32 : che fait... demenés. — *Ms.* B 12 : ceste

chose et mauldite besoingne de point en point, ainsi qu'elle advint et qu'elle fut demenée. — *Ms.* B 20 : ceste mauvaise besoingne, tout ainsi qu'elle fut demenée.

§ 214. P. 100, l. 1-2 : sepmainne... Sacrement. — *Ms.* B 20 : sepmainne du Sacrement devant le jour à bonne estrine.

P. 100, l. 3 : gens. — *Ms.* A 2 : meschans g. — *Ms.* B 20 : povres g.

P. 100, l. 9-10 : Wautre... entrèrent. — *Ms.* B 2 : Et lorsque Wautre Strate Tuiller et Jaques Strau entrèrent.

P. 100, l. 12 : sexte. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : sorte.

P. 100, l. 14 : compaignons. — *Ms.* B 5, 7 : capitaines.

P. 100, l. 14 : oultre le Tamisse. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 100, l. 15 : de Stafort. — *Mss.* B 5, 7 : d'Estanfort.

P. 100, l. 18 : escaper. — *Mss.* A 7, B 5 : estouper le pas. — *Ms.* B 7 : estouper le chemin.

P. 100, l. 23 : fustèrent. — *Ms.* B 12 : frustrèrent.

P. 100, l. 24 : hors. — *Ms.* A 2 : ses biens meubles. — *Ms.* B 20 : les biens.

P. 100, l. 30 : l'endemain. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 1, 7, B 1 : le lundi. — *Mss.* A 2, B 20 : le mardi. — *Mss.* B 2, 5, 7 : ce lundi.

P. 101, l. 1 : fondefloient. — *Ms.* A 2 : confundoient. — *Ms.* A 7 : fondoient. — *Ms.* B 1 : fondeflioient.

P. 101, l. 1-2 : fondefloient et abatoient. — *Ms.* B 2 : demolissoient, abatoient et ruoient. — *Mss.* B 5, 7 : abatoient et fondroyoyent. — *Mss.* B 12, 20 : abatoient et craventoient.

P. 101, l. 4 : merci. — *Ms.* B 2 : pitié.

P. 101, l. 9 : Meuton. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : Menton. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Mouton.

P. 101, l. 9 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5. — *Mss.* A 1, B 1 : Se. — *Mss.* B 12, 20 : Et.

P. 101, l. 9 : Si li. — *Ms.* B 7 : Ceulx.

P. 101, l. 18 : obeï. — *Ms.* B 12 : s'acorda.

P. 101, l. 21 : Sousexses. — *Ms.* A 1 : Sousexsexes.

P. 101, l. 22 : Norduich. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 2 : Warwich. — *Mss.* A 1, B 5, 7, 12, 20 : Verduich.

P. 101, l. 23 : Gernemue. — *Leçon des mss.* B 1, 2. —

Ms. A 1 : Genoume. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Genomme. — *Ms.* B 12 : Germine.

P. 101, l. 23 : Line. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : Lime.

P. 101, l. 25 : Morlais. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7, 12 : Moylais.

P. 101, l. 26 : Estienne. — *Leçon des mss.* B 12, 20. — *Mss.* A 1, 2, 9, B 1, 2, 5, 7 : Thomas.

P. 101, l. 26-27 : Cosington. — *Leçon de Johnes.* — *Mss.* A 1, 2, 7, 9, B 1, 2, 5, 7, 12, 20 : Ghisinghem.

P. 102, l. 2 : le... faire. — *Ms.* B 2 : se rebellèrent contre le roy de France et firent.

P. 102, l. 3 : de. — *Le ms.* B 5 *ajoute :* dix, voire plus de.

P. 102, l. 5-6 : Engletière. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* et des marches dessus dites.

§ **215**. P. 102, l. 11 : mansions. — *Mss.* B 1, 2, 12 : manoirs. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : maisons.

P. 102, l. 12 : procureurs. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* du roy et de l'arcevesque.

P. 102, l. 13 : testes. — *Ms.* B 20 : hatereaulx.

P. 102, l. 26 : sour. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* la Tamise et sur.

P. 102, l. 28-29 : devers... venist. — *Mss.* B 5, 7 : au roi et dire.

P. 102, l. 31 : une. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : un. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : par.

P. 103, l. 2 : menu. — *Ms.* A 7 : commun. — *Mss.* B 5, 7 : commun et menu.

P. 103, l. 15 : messire Thumas. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7, 12.

P. 103, l. 20 : Senselles. — *Ms.* B 5 : Faucelles. — *Ms.* B 7 : Sautelles.

P. 103, l. 27-28 : faire... avant. — *Ms.* A 2 : faire maugré moy et par force, car, chier sire, ces villains m'ont mis si avant que je suis.

P. 103, l. 29 : dont. — *Ms.* B 12 : pour quoi estes vous venus, et de ce que.

P. 104, l. 2 : que. — *Ms.* B 1 : plus que.

P. 104, l. 10 : devers. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. —

Ms. A 1 : vous. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : vers. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et parlé proprement à vous.

P. 104, l. 14-15 : quel... ceste. — *Ms.* B 20 : qu'il estoit de faire pour le mieulx sur celle.

P. 104, l. 16 : le matin le joedi. — *Ms.* B 12 : l'endemain au matin qui estoit le lundy.

P. 104, l. 20 : batiel. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : vaissel.

P. 104, l. 24 : rois. — *Mss.* B 1, 2 : personnellement sans nulle faulte.

P. 104, l. 29 : et c'estoit raisons. — *Mss.* B 1, 2 : et se les enfelenioit trop. — *Mss.* B 5, 7 : par raison. — *Manquent aux mss.* B 12, 20.

§ **216**. P. 105, l. 1 : Norhantonne. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Northombrelande.

P. 105, l. 18 : Miauros. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, B 5, 7 : Miaurés. — *Ms.* A 7 : Maurés. — *Ms.* B 20 : Miaurez.

P. 105, l. 20 : car bien savoit. — *Mss.* B 1, 2 : si se dissimuloit ce qu'il pooit, car dur lui estoit à entrer en traictié à le deshonneur dou roy ne dou royaulme d'Engleterre, et ot pluseurs ymaginacions sur ce, car bien sentoit.

P. 105, l. 22 : si. — *Leçon des mss.* B 5, 7. — *Mss.* A 1, 7, B 1, 2, 12, 20 : se.

P. 105, l. 24 : de. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, B 1.

P. 105, l. 32 : fort. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et en estoient plus maltraitables.

P. 106, l. 1 : parlerons. — *Leçon des mss.* A 1, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : parlons.

P. 106, l. 2 : perseverèrent. — *Mss.* B 1, 2 : persevera. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* en leurs rebellions et en leurs mauldittes mauvaisetez, et comment le roy se porta contre eulx.

§ **217**. P. 106, l. 7 : d'Acquesufort. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : d'Asufort. — *Ms.* A 7 : de Sufforch. — *Mss.* B 5, 7 : de Suquefort.

P. 106, l. 9 : rivage. — *Les mss.* B 1, 2, 20 *ajoutent :* et contreval le rivage.

P. 106, l. 25 : wauler. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 7, 12, 20 : wancrer. — *Ms.* B 7 : haucrer.

P. 106, l. 27 : vous. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et ay fait vostre mandement.

P. 106, l. 30 : plus aissiement. — *Mss.* B 5, 7 : tout au long.

P. 107, l. 1 : en estat. — *Manquent aux mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 107, l. 1 : arroi. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* ne en ordonnance.

P. 107, l. 6 : gens. — *Ms.* B 20 : populaires.

P. 107, l. 7 : d'aïr. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : d'ire.

P. 107, l. 12 : fondeflant. — *Ms.* B 2 : ruant jus. — *Mss.* B 5, 7 : fouldroyant. — *Mss.* B 12, 20 : craventant.

P. 107, l. 31 : pourveues. — *Ms.* B 5 : garnies.

P. 108, l. 1 : rebrachiet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : appareilliez. — *Mss.* B 1, 2 : apparilliet et tout rebrachiet. — *Ms.* B 12 : advancié.

P. 108, l. 5 : trente. — *Mss.* B 1, 2 : vint.

P. 108, l. 9 : gardes et. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* puis boutèrent le feu dedans.

P. 108, l. 12 : l'Oppitalier. — *Mss.* B 1, 2 : des Hospitaliers.

P. 108, l. 13 : Calerwille. — *Mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20 : Calermille. — *Ms.* A 2 : Carlewille.

P. 108, l. 27 : esragiés. — *Ms.* B 20 : hors de leur bon sens.

§ **218**. P. 108, l. 30 : amaignagier. — *Mss.* B 5, 7 : assembler. — *Ms.* B 20 : arrester.

P. 109, l. 6 : cinc. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ou six.

P. 109, l. 7-8 : mal pour lui. — *Ms.* A 2 : ilz lui couperoient la teste.

P. 109, l. 18 : de Londres. — *Ms.* A 7 : et riches.

P. 109, l. 23 : mousches. — *Mss.* B 12, 20 : moutons.

P. 109, l. 27 : armet. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en certains lieux tous tapiz et muciez.

P. 109, l. 31 : esté manchevi. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : esté menaciez. — *Mss.* B 1, 2 : esté avertit.

P. 109, l. 31 : Perducas. — *Ms.* B 12 : Thomas.

P. 110, l. 3 : commun. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* estans en la dicte ville.

P. 110, l. 12 : esmeutin. — *Ms.* A 2 : lui esmouvoir contre ces meschantes gens. — *Mss.* B 5, 7 : esmouvement. — *Ms.* B 20 : nulz esmouvoir.

P. 110, l. 15 : de. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, B 1.

P. 110, l. 16 : puisedi. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : de puis.

P. 110, l. 17 : le. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 110, l. 17 : moult chièrement. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : moult chierent. — *Ms.* B 20 : moult amèrement. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

§ 219. P. 110, l. 19 : de. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : devant.

P. 110, l. 20 : aparillier. — *Mss.* B 12, 20 : lever et prendre leurs bastons.

P. 110, l. 24 : parolles. — *Les ms.* B 12, 20 *ajoutent :* et non sans cause.

P. 110, l. 27 : le Milinde. — *Ms.* A 1 : Milieude; *cf. plus loin* p. 112, l. 18. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : le milieu de. — *Ms.* B 1 : au milieu de. — *Ms.* B 2 : le Millinde, qui est.

P. 110, l. 28 : où. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : u. — *Ms.* B 2 : y. — *Manque au ms.* B 1.

P. 110, l. 29 : otroieroit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : otroieroient.

P. 110, l. 30 : demanderoient. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* ou vouloyent demander.

P. 111, l. 7 : ribote. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : richesce. — *Ms.* B 20 : hutin.

P. 111, l. 16 : quatre cent. — *Ms.* B 12 : trois cens. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* villains, marados et petaulx. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* d'iceulx meutins.

P. 111, l. 17 : et sallirent. — *Ms.* B 1 : de trou et. — *Ms.* B 2 : de trou en trou et.

P. 111, l. 27 : Jehan. — *Mss.* B 12, 20 : Laurens.

P. 111, l. 27 : Laige. — *Mss.* B 1, 2 : Lagne. — *Mss.* B 5, 7 : Large.

P. 111, l. 27 : quatre. — *Mss.* B 1, 2 : trois.

P. 111, l. 29 : Londres. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* comme se il eussent esté traïctres au roy et au royaulme.

P. 111, l. 29 : joué. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : jurez. — *Ms.* A 7 : jouez.

P. 111, l. 30-31 : il... roiaulme. — *Mss.* B 1, 2 : traîtres.

P. 111, l. 32 : cil. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* villains puans.

P. 112, l. 1 : despecièrent. — *Ms.* B 1 : depestillèrent. — *Ms.* B 2 : pestillèrent.

P. 112, l. 1 : eshidée. — *Ms.* A 2 : courrocée. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : espouentée. — *Ms.* B 12 : esbahie.

P. 112, l. 2-3 : camberières. — *Ms.* A 1 : cambourièrez.

P. 112, l. 5-6 : par... menée. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7.

§ **220**. P. 112, l. 15-16 : au peuple. — *Ms.* A 2 : à ces communes où ilz estoient.

P. 112, l. 29 : maissons. — *Ms.* B 5 : manoirs.

P. 113, l. 5 : banières. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et en tout ce ne trouverez quelque faulte, car je n'en seray ja reprins.

P. 113, l. 27 : nations. — *Mss.* B 5, 7 : contrées.

P. 113, l. 31 : acort. — *Ms.* A 1 : acors.

P. 113, l. 32 : mille. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* villains, termulons et bomules.

P. 114, l. 7 : poissance. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* au mieulx qu'ilz porent.

P. 114, l. 10 : que il les avoient. — *Ms.* B 20 : qu'ilz en estoient saisis.

P. 114, l. 18 : un. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* paillart.

P. 114, l. 19 : Listier. — *Mss.* B 5, 7 : Histier.

P. 114, l. 19 : de Stafort. — *Ms.* A 2 : de Steinforth. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : d'Estanfort. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* une bonne forte ville.

§ **221**. P. 114, l. 24 : Nieugate. — *Leçon du ms.* B 1. — *Mss.* A 1, B 2, 12, 20 : Mengate. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Mangate.

P. 114, l. 26 : recorder. — *Mss.* B 5, 7 : compter.

P. 114, l. 31 : uns. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* très mauvais. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* mauvais.

P. 115, l. 7 : Robers. — *Ms.* A 2 : Jehan.

P. 115, l. 11 : tournés. — *Mss.* B 1, 2 : formés.

P. 115, l. 15 : amé. — *Ms.* B 20 : menet. — plus... amé. — *Mss.* B 1, 2 : trop mieux menet.

P. 115, l. 15 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : Se. — *Ms.* B. 12 : Ilz. — *Ms.* B 20 : Adont.

P. 115, l. 16 : citté. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et la prandroient par force.

P. 115, l. 16 : euls. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* pour sçavoir qu'ilz lui vouloient.

P. 115, l. 25 : moult bellement. — *Ms.* A 7 : bellement et moult doucement. — *Mss.* B 5, 7 : bellement et doucement. — *Ms.* B 12 : bien gracieusement à luy.

P. 115, l. 31 : serés. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* avecques nous et.

P. 116, l. 2 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2. — *Mss.* B 5, 7 : ce. — *Ms.* B 12 : il. — *Ms.* B 20 : certes il.

P. 116, l. 2 : vint. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* mout grant merveille et à.

P. 116, l. 4 : gens. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* tous forsennez et plains d'oultrecuidance [B 20 : de folle oultr.].

P. 116, l. 5 : vous. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 116, l. 8 : pendut. — *Le ms.* B 5 *ajoute :* par les gorges.

P. 116, l. 14 : estoriier. — *Ms.* A 2 : ferir et à frapper d'estoc et de taille. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : escarmouchier. — *Ms.* B 20 : escarmuchier autour de luy.

P. 116, l. 20 : tant d'armes. — *Ms.* A 2 : telle fouison d'armes d'une espée.

P. 116, l. 21 : quarante. — *Mss.* B 5, 7 : soissante.

P. 116, l. 22 : li. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* si espessement.

P. 116, l. 23 : desarmés. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qu'il ne pot durer longuement contre ces villains.

P. 116, l. 24 : si. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : se.

§ 222. P. 117, l. 6 : li roi. — *Ms.* A 1 : li rois. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12 : les rois. — *Ms.* B 1 : le roy.

P. 117, l. 6 : Engletière. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* crestiens.

P. 117, l. 17 : quelliet. — *Mss.* B 1, 2 : esveilliet.

P. 117, l. 17 : mauvais. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* villains de toutes ces communes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de ces paysans.

P. 117, l. 19 : place. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* qu'on dit Sementer et une grant place.

P. 117, l. 19-20 : Semitefille. — *Ms.* B 1 : Semitefillier. — *Ms.* B 2 : Semitefiller.

P. 117, l. 22 : en la ville qui se. — *Mss.* B 5, 7 : et parloyent et.

P. 117, l. 25 : tout. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* aise et tout.

P. 117, l. 28 : cil. — *Ms.* B 5 : ces Angloys.

P. 118, l. 7 : Iorc. — *Ms.* A 2 : Rocestre.

P. 118, l. 16 : eulx. — *Ms.* A 2 : ces villains. — *Ms.* B 20 : eulx gloutons.

P. 118, l. 19 : regarde et voit. — *Mss.* B 5, 7 : s'arresta et regarda.

P. 118, l. 19 : che peuple. — *Ms.* A 2 : ces meschans gens qui là estoient.

P. 118, l. 25 : aler. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : alé.

P. 118, l. 26 : acène. — *Mss.* B 5, 7 : signe. — *Ms.* B 12 : fay signe.

P. 118, l. 27 : si. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7 : se. — *Mss.* B 5, 7 : et.

P. 119, l. 1 : juponnier. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pourpointier. — *Le ms.* B 2 *ajoute :* ou pourpointier.

P. 119, l. 2 : Ticle. — *Mss.* B 1, 2 : Tube.

P. 119, l. 3 et 5 : jupons. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pourpoins.

P. 119, l. 4 : Si. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5 : Se.

P. 119, l. 4-5 : Si... Jehans. — *Ms.* B 20 : Quant le dit Jehan fut quitte de ses juppons, il dist à Wautre.

P. 119, l. 6 : Il... mars. — *Mss.* B 12, 20 : J'en ai delivré à voz gens plus de trente.

P. 119, l. 8 : crant. — *Mss.* B 5, 7, 20 : plège.

P. 119, l. 20 : rihotte. — *Mss.* B 12, 20 : huttin.

P. 119, l. 25 : faire. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* à toute haste.

P. 119, l. 29 : villages. — *Ms.* A 2 : bailliages.

P. 120, l. 4 : regarde. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : regarda.

P. 120, l. 6 : Tieulliers. — *Ms.* B 20 : le glouton.

P. 120, l. 7 : juer. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et à le manier.

P. 120, l. 7 : tourner. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et virer.

P. 120, l. 10 : l'aies. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ne la tiegnes en ta main, traître et mauvais.

P. 120, l. 16 : Londres. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en celle place et en la presence du roy.

P. 120, l. 17 : leurs cottes. — *Mss.* B 5, 7 : la robe. — *Mss.* B 12, 20 : leurs robes.

P. 120, l. 20 : parolles. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et si oultrageuses.

P. 120, l. 25 : parles. — *Ms.* A 1 : parle.

P. 121, l. 5 : folles. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : mescheans.

P. 121, l. 10 : devant li. — *Mss.* B 1, 2 : en sa main.

P. 121, l. 14 : s'ordonnoient. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et rengoient.

P. 121, l. 19 : vaincu. — *Mss.* B 5, 7 : honteux.

P. 121, l. 20 : defuir. — *Mss.* B 1, 2 : fuir et à departir. — *Mss.* B 12, 20 : desroier et à departir.

P. 121, l. 22 : quelque. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : quel.

P. 121, l. 25-26 : valloit riens. — *Ms.* B 20 : pouoit que dommagier.

P. 121, l. 29 : lés. — *Mss.* B 5, 7 : cousté. — *Mss.* B 12, 20 : parti.

P. 122, l. 1 : maire. — *Mss.* B 1, 2 : roi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* on tue tout.

P. 122, l. 3 : hostels. — *Mss.* B 1, 2 : maisons.

P. 122, l. 6 : armés. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et bien en point.

P. 122, l. 9 : noef. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pluseurs.

P. 122, l. 10 : cent. — *Ms.* A 2 : .III^{c}. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : sis cens.

P. 122, l. 12 : Brambre. — *Leçon des mss.* A 7, B 7. — *Ms.* A 1 : Lambre. — *Mss.* B 1, 2, 12 : Bambre. — *Ms.* B 5 : Braubre.

P. 122, l. 15 : roi. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* d'une part.

P. 122, l. 20 : Standuich. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui portoit l'espée du roy, à qui Tieullier ot debat.

P. 122, l. 20 : Brambre. — *Ms.* B 12 : Lambre.

P. 123, l. 1 : eux. — *Ms.* B 20 : ces populaires.

P. 123, l. 10-11 : aportèrent. — *Ms.* B 20 : rebaillièrent oultre; et ainsi qu'ilz les apportoient.

P. 123, l. 16 : demuchièrent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : desroutèrent.

P. 123, l. 17 : retraïssent. — *Le ms.* B 2 *ajoute :* vers Londres, l'un ça, l'autre là, et le roy et les seigneurs et leurs routes rentrèrent.

P. 123, l. 21-24 : Enssi... en Londres. — *Ms.* B 2 : Si les laissa lors partir et le roi rentra en Londres à grant ordonnance et.

P. 123, l. 22 : demuchièrent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : degastèrent.

P. 123, l. 28 : esbahie. — *Mss.* B 5, 7 : courroucée.

P. 123, l. 29 : biaux. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* doulz.

P. 123, l. 32 : Or. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* faictes bonne chière.

P. 124, l. 1 : car... Dieu. — *Mss.* A 7, B 7 : et loés Dieu, car il est heure de loer Dieu. — *Ms.* B 5 : et loés Dieu, car il est heure de le loer.

P. 124, l. 5 : roi. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : roie.

P. 124, l. 6 : et... gens. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : c'estoit que toutes gens.

P. 124, l. 9 : soleil levant. — *Ms.* A 2 : heure de prime.

P. 124, l. 17 : eurent. — *Mss.* A 7, B 7 : furent.

P. 124, l. 17-18 : grant joie. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : grandement resjouyz.

P. 124, l. 18 : ossi. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* combien qu'il fust par avant mort.

P. 124, l. 22 : pour. — *Ms.* A 2 : par ceuls des communes qui venoient de Londres et s'en retournoient; et quant.

P. 124, l. 23 : estoient. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* sceurent comment ilz avoient mal ouvré.

§ **223**. P. 124, l. 28 : avenues. — *Mss.* B 5, 7, 12 : aventures.

P. 124, l. 28 : revelemens. — *Mss.* B 1, 2, 12 : ceste rebellion.

P. 125, l. 8 *et plus loin* : de. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 125, l. 13 : si. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* vaillanment et si.

P. 125, l. 16 : cinc. — *Ms.* A 2 : .vi.

P. 125, l. 16 : sis. — *Mss.* A 2, B 1, 2 : set.

P. 125, l. 24 : les coses soient apaissies. — *Ms.* B 20 : la rumeur soit ung petit rapaisie.

P. 126, l. 1 et 7 : Rademan. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, B 12 : Rademon. — *Mss.* A 7, B 5, 9 : Rademen.

P. 126, l. 6 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2. — *Mss.* A 1, B 1 : se. — *Mss.* B 5, 7 : ce. — *Ms.* B 12 : moult.

P. 126, l. 22 : la. — *Ms.* B 20 : l'entrée de la.

P. 126, l. 27 : et. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* bien sentoit.

P. 126, l. 27 : et que. — *Mss.* B 5, 7 : car.

P. 126, l. 31-32 : Monsigneur... autres. — *Mss.* B 5, 7 : non. — *Manquent au ms.* A 7.

P. 127, l. 2 : escript. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* aux bonnes villes et.

P. 127, l. 16 : de. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 1, 5, 7, 12.

P. 127, l. 16 : Lincestre. — *Mss.* B 1, 2 : Wincestre.

P. 127, l. 18 : Line. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : Cluine. — *Manque aux mss.* B 12, 20.

P. 127, l. 19 : Bruvelé. — *Leçon du ms.* B 12. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : Bumelé. — *Mss.* B 1, 2 : Vinuellé. — *Ms.* B 20 : Burnelé.

P. 127, l. 22 : establi. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* pour en estre garde.

§ 224. P. 127, l. 28 : prieroit. — *Leçon des mss.* B 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7, B 12 : prioit.

P. 128, l. 3 : afaire. — *Mss.* B 1, 2 : estat.

P. 128, l. 5 : trois. — *Ms.* A 2 : .iii.

P. 128, l. 7 : segnefiet. — *Mss.* B 12, 20 : advertiz.

P. 128, l. 15 : Escoche. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et leurs routes. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et toute leur routte.

P. 128, l. 15-16 : s'entrecontrèrent. — *Mss.* A 9, B 5, 7 : s'entracolèrent. — *Mss.* B 12, 20 : s'entrefestoièrent.

P. 128, l. 20-21 : pour ches jours. — *Mss.* B 1, 2 : adont.

P. 128, l. 26 : tempore. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : temps.

P. 128, l. 31 : cause. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* contre verité. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* à la verité.

P. 129, l. 3 et p. 130, l. 11 : maleoites. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : mescheans.

P. 129, l. 15 : esciel. — *Ms.* B 2 : table, tronche. — *Mss.* B 12, 20 : bois.

P. 129, l. 17 : malvaisté. — *Mss.* B 5, 7 : mauvaises.

P. 129, l. 20 : il. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : se il. — *Mss.* B 1, 2, 12 : s'il.

§ **225**. P. 129, l. 26 : coses. — *Ms.* B 12 : troubles et rebellions. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et ces troubles et rebellions.

P. 129, l. 28 : Stafort. — *Mss.* B 5, 7 : Estanfort.

P. 129, l. 28 : et Jake Strau. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 129, l. 31 : bailliages. — *Mss.* B 5, 7 : vilages.

P. 129, l. 31 : senescaudies. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : senescaucies.

P. 130, l. 14 : entra en. — *Ms.* B 20 : ne entra pas aillieurs de venue qu'en.

P. 130, l. 15 : un. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 130, l. 15 : Espringhe. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : Ooupringhe. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : Compringhe. — *Ms.* B 2 : Espringue. — *Ms.* B 12 : Compringhen. — *Ms.* B 20 : Conspringhe.

P. 130, l. 18-19 : comment. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* par leur folie.

P. 130, l. 25 : sus à. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : sus peine de.

P. 130, l. 26 : tenu. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 7 : tenir. — *Ms.* B 5 : estre tenuz. — *Ms.* B 12 : d'estre tenus.

P. 131, l. 1 : Espringhe. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : Conspringhe. — *Mss.* A 7, B 7 : Pourpringhe. — *Ms.* B 5 : Propinhes.

P. 131, l. 14 : à Espringhe et à. — *Mss.* B 12, 20 : traittier ceulx de Conspringhe et de.

P. 131, l. 14 : et. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7 : fist il.

P. 131, l. 14-16 : et... il. — *Ms.* B 12 : il traita les autres.

P. 131, l. 16 : fist il. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 5, 7.

P. 131, l. 16 : ces. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ses.

P. 131, l. 22-23 : Carneffelle. — *Mss.* B 12, 20 : Carnefoulle.

P. 131, l. 30 : departement. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* il fist partout paier là où riens on devoit, et puis print congié des barons d'Escoce et les.

P. 132, l. 4 : Tuide. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Thin.

P. 132, l. 9-10 : Hostidonne. — *Mss.* A 7, B 20 : Hestidonne. — *Ms.* B 1 : Hungtindon. — *Ms.* B 2 : Huntidon. — *Mss.* B 5, 7 : Histidonne. — *Ms.* B 12 : Hostidone.

P. 132, l. 10 : d'ostel. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 12.

P. 132, l. 18 : liés. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* gay, jolis, chantant.

P. 132, l. 20 : entreprendans. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* preudomme.

§ 226. P. 132, l. 24 : avoit. — *Ms.* A 1 : l'avoit.

P. 132, l. 26 : mie. — *Les mss.* B 1, 2, 20 *ajoutent :* à parler. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* à racompter.

P. 132, l. 26-27 : Rademen. — *Leçon des mss.* A 7, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 20 : Radanen. — *Ms.* B 12 : Rademon.

P. 132, l. 31 : que. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* savoir voloit.

P. 132, l. 31 : se. — *Manquent aux mss.* B 2, 5.

P. 133, l. 2 : morbement. — *Ms.* A 7 : morlement. — *Mss.* B 1, 5, 7 : molement. — *Ms.* B 2 : voirement. — *Ms.* B 12 : tendrement. — *Ms.* B 20 : mourmement.

P. 133, l. 7 : Notinghem. — *Ms.* A 2 : Vertigem.

P. 133, l. 10 : Branbre. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : Banbre.

P. 133, l. 27 : desvoe. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : denye.

P. 134, l. 6 : convenoit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : convient.

P. 134, l. 18 : moi purgier. — *Ms.* B 5 : pour m'en purifier.

P. 134, l. 19 : levés. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* car sur ce je vous vueil combatre.

P. 134, l. 25 : et priès le marce. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : portes et marches.

P. 134, l. 25 : et le. — *Ms.* B 5 : sur les. — *Ms.* B 7 : et les.

P. 134, l. 26 : esté en. — *Mss.* B 1, 2 : heu.

P. 134, l. 29 : coupe. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : faulte.

P. 135, l. 3-4 : li contes de Stanfort. — *Manquent aux mss.* B 1, 2, 12.

P. 135, l. 8 : d'aïr. — *Ms.* A 2 : de mautalent. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* se tust et puis.

P. 135, l. 24 : Portingal. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et de la infortune que une partie de ses gens heurent sour mer.

§ 227. P. 135, l. 27 : hommes d'armes. — *Mss.* B 5, 7 : lances.

P. 136, l. 7 : Raimons. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 12, 20 : Jehan.

P. 136, l. 18 : qui estoit. — *Ms.* B 20 : et aux princes et chevalliers qui là estoient.

P. 136, l. 21 : menestrés. — *Mss.* B 1, 2 : menestrelz. — — *Mss.* B 5, 7 : ministres. — *Ms.* B 12 : menistres.

P. 136, l. 32 : Et sa fille. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 137, l. 17 : Bellamari. — *Ms.* A 2 : Bellamarin. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : Bellemarine. — *Ms.* B 12, 20 : Belmarin.

P. 137, l. 18 : bien. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* pour.

P. 137, l. 22 : tant et si dur tempesté. — *Mss.* B 5, 7 : en si grande tempeste.

P. 137, l. 23 : de mer. — *Ms.* B 12 : et demenez en la mer.

P. 137, l. 24-25 : si avant... chemin. — *Leçon partielle des mss.* B 12, 15, 16, 20, *dans lesquels on lit, entre* peril *et* les destrois : car ilz nagièrent si avant hors de leur droit chemin qu'ilz passèrent. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, 9, B 5, 7. — *Mss.* B 1, 2 : de mer.

P. 137, l. 25 : Marios. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7 : des Mores.

P. 137, l. 26 : Tramesainnes. — *Ms.* A 2 : Transmenes. — *Mss.* B 12, 20 : Trapesonde.

P. 138, l. 2 : waucrèrent. — *Ms.* B 5 : vaguèrent.

P. 138, l. 6 : estramières. — *Ms.* B 1 : estranières. — *Ms.* B 2 : estendars. — *Mss.* B 12, 20 : banières.

P. 138, l. 14-15 : et il... Portingal. — *Leçon du ms.* B 1. — *Manquent aux mss.* A 1, 2.

P. 138, l. 14 : il. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* leur.

P. 138, l. 14-15 : li rois de P. et li. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : leur roy avecques les.

P. 138, l. 15-16 : trait... Seville. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en Espaigne.

P. 138, l. 16 : Jehan. — *Ms.* B 12 : Ferrant.

P. 138, l. 17 : asegiet. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* les marchans respondirent que ouïl et que ainsi en couroient les nouvelles en Castille.

P. 138, l. 26 : pas. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* faire.

P. 138, l. 27 : ou castiel. — *Mss.* B 1, 2 : en la gabie. — *Ms.* B 12 : en la hune.

P. 138, l. 28 : enffant (*sic*). — *Ms.* B 12 : jeune filz.

P. 139, l. 6 : dur. — *Mss.* B 5, 7, 12 : peine.

P. 139, l. 16 : festiièrent. — *Mss.* B 1 : frescirent.

P. 139, l. 23 : saison. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* tant par guerre que autrement. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* par la guerre et autrement.

§ **228**. P. 139, l. 24-25 : En ces... aventures. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : En ce temps que ces adventures et ces ordonnances.

P. 139, l. 25 : aventures. — *Leçon du ms.* B 2. — *Ms.* A 1 : avenue. — *Ms.* A 2 : advenues. — *Ms.* B 1 : avenues.

P. 139, l. 30 : eslus. — *Leçon du ms.* B 12. — *Manque aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 140, l. 5 : douse. — *Mss.* B 1, 2 : dis.

P. 140, l. 12 : repris. — *Ms.* B 20 : repus.

P. 140, l. 16 : parler. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* depuis en maint lieu.

P. 140, l. 18 : rice. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* quant il estoit de neccessité.

P. 140, l. 19 : deportoient. — *Ms.* B 5 : suportoyent.

P. 140, l. 26 : parfaitement. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : dessus diz.

P. 140, l. 32 : che... acusés. — *Mss.* B 12, 20 : de ce dont on le chargeoit et accusoit.

P. 141, l. 1 : on. — *Ms.* A 1 : o.

P. 141, l. 1-2 : moullie. — *Ms.* B 12 : fresche.

P. 141, l. 3 : i. — *Leçon des mss.* B 1, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

§ **229**. P. 141, l. 22 : aucun. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* seigneurs et.

P. 141, l. 26 : avoit. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* par tout le siège à la verité.

P. 142, l. 5 : meïsmes. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : mes.

P. 142, l. 10 : ouniement. — *Ms.* B 5 : vivement. — *Mss.* B 12, 20 : continuellement.

P. 142, l. 16 : anemis. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* prindrent les champs.

P. 142, l. 21 : on bouta. — *Ms.* B 20 : les Haynnuiers boutèrent partout.

P. 142, l. 29 : ferés. — *Mss.* A 6, 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20 : serés.

P. 142, l. 30 : commenchement. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* comme il appert.

§ **230**. P. 143, l. 2 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 143, l. 8 : perseverer en. — *Ms.* B 20 : paroultrer.

P. 143, l. 10 : armes. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : adventures. — *Mss.* B 12, 20 : nouvelles armes.

P. 143, l. 12 : d'Enghien. — B 20 : Gaultier.

P. 143, l. 13 : messire Mikiel. — *Ms.* B 20 : le seigneur.

P. 143, l. 15 : Gillion. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Jullien.

P. 143, l. 20 : cent. — *Mss.* B 12, 20 : deux cens.

P. 143, l. 23 : tiroient à. — *Ms.* B 1 : desirroient. — *Ms.* B 5 : tendoient. — *Ms.* B 12 : n'entendoient.

P. 143, l. 27 : volentrieu. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en voulenté.

P. 144, l. 4 : tart. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de conseil demander.

P. 144, l. 4 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1 : se.

P. 144, l. 6 : à. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 1, 2, 5, 7, 12.

P. 144, l. 6 : nul. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : nulle.

P. 144, l. 10 : enbusquiet. — *Ms.* B 12 : embatuz.

P. 144, l. 19 : Montegni. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* criant.

P. 144, l. 19 : Cristoffle. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et S[t] Michiel.

P. 144, l. 29-30 : li... d'Enghien. — *Ms.* B 20 : le seigneur d'Enghien pour celle journée quy trop luy fut contraire.

P. 145, l. 4 : tempre. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : temprement. — *Ms.* B 12 : tost.

P. 145, l. 5 : me fera tamaint anoi. — *Mss.* B 5, 7 : a maint ennuyé. — *Ms.* B 20 : me donnera maint desplaisir.

P. 145, l. 12 : aparilliés. — *Mss.* B 12, 20 : comptans.

§ **231**. P. 145, l. 16 : la mort. — *Ms.* B 5 : l'amour.

P. 145, l. 18 : et si s'en. — *Ms.* B 12 : si se.

P. 145, l. 18 : si. — *Leçon du ms.* A 7. — *Ms.* A 1 : se. — *Manque aux mss.* B 1, 2, 5, 7.

P. 145, l. 20 : envoiia. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* retraire.

P. 145, l. 22 : partout sus. — *Mss.* B 12, 20 : par tous les fors sur.

P. 145, l. 25 : ne. — *Leçon des mss.* A 6, 7, B 1, 2, 5, 7, 12, 20. — *Manque au ms.* A 1.

P. 146, l. 3 : tenoit. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et continuoit tousjours.

P. 146, l. 4 : mauvaistié. — *Ms.* B 20 : rebellion.

P. 146, l. 4 : confort. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et par le secours de tous vivres.

P. 146, l. 8 : signeur. — *Ms.* B 12 : princes.

P. 146, l. 12 : leur païs. — *Mss.* B 5, 7 : regart.

P. 146, l. 12 : i. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : leur.

P. 146, l. 12 : metteroit. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* moderation et.

P. 146, l. 12-13 : atemprance. — *Ms.* B 12 : remède. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* par bon remède.

P. 146, l. 25 : veu. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* sceu.

P. 146, l. 26 : d'avoé. — *Ms.* B 12 : l'adveu.

P. 147, l. 1 : destrainte. — *Ms.* B 20 : deffense.

P. 147, l. 4 : Braibant. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de Namur.

P. 147, l. 8 : li ribaudaille. — *Ms.* B 12 : les mauvais. — *Ms.* B 20 : les mauvais et la rib.

P. 147, l. 9 : desiroient. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* nulle autre chose.

P. 147, l. 9 : que. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* la noise et. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* le tourble et.

P. 147, l. 12 : meismement. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : meisment.

P. 147, l. 14 : couchies. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : touchées.

P. 147, l. 15 : paix. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui là fut divisée et ordonnée entr'eulx.

P. 147, l. 20 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 7.

P. 147, l. 22 : Bonnes gens. — *Manque au ms.* B 12.

P. 147, l. 22 : gens. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 147, l. 24 : corrigera. — *Ms.* A 1 : corrugera.

§ **232**. P. 148, l. 7 : durra. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : dura. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12 : durera.

P. 148, l. 11 : soir. — *Ms.* B 12 : jour.

P. 148, l. 12 : de Gand. — *Mss.* B 1, 2 : et chil qui le plus s'ensonnoient [B 2 : se mesloient] des besoingnes de la ville.

P. 148, l. 15 : avissoit. — *Mss.* A 2, B 5, 7, 12, 20 : musoit.

P. 148, l. 16 : penssoit en. — *Le ms.* A 7 *ajoute :* se. — *Le ms.* B 7 *ajoute :* soy.

P. 148, l. 23 : li. — *Leçon du ms.* B 1. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : le. — *Mss.* B 2, 12, 20 : les.

P. 148, l. 23 : portent. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 20. — *Ms.* A 1 : portoit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : portera.

P. 148, l. 31 : delivrer. — *Ms.* B 12 : deschargier. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et deschargier.

P. 148, l. 32 : Toudis. — *Mss.* B 12, 20 : Vous devez savoir que.

P. 149, l. 4 : eulx. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* qui sont tous d'une bende.

P. 149, l. 4 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 1 : Se.

P. 149, l. 9 : devenres. — *Ms.* A 2 : menues denrées. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : denrées. — *Mss.* B 12, 20 : vendredis.

P. 149, l. 10 : des nostres. — *Mss.* B 1, 2 : de nos gens.

P. 149, l. 13 : communs. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* n'y a nulle audience.

P. 149, l. 14 : riens. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de audience.

P. 149, l. 20-21 : tout... faire. — *Ms.* B 12 : appareilliez de bien faire ce commandement, car bien pensoient que c'estoit pour mal faire.

P. 149, l. 21 : rebrachiet. — *Mss.* A 2, 7 : prests et appareilliez.

§ **233**. P. 149, l. 27 : sexte. — *Ms.* B 12 : secret et secte.

P. 149, l. 30 : estre. — *Mss.* B 1, 2 : venir.

P. 150, l. 7 : Harlebecque. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* où nous avons travaillé.

P. 150, l. 8 : eu. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1.

P. 150, l. 11 : proiière. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et requeste.

P. 150, l. 13 : qui i envoia. — *Leçon du ms.* A 6. — *Mss.* B 1, 2 : et. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 12.

P. 150, l. 14 : acordé. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : acord.

P. 150, l. 16 : desquels. — *Leçon des mss.* F 1, B 2. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 1, 5, 7, 12, 20 : lesquels.

P. 150, l. 16 : les noms. — *Leçon des mss.* F 1, B 1, 2. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7, 12, 20.

P. 150, l. 18 : se metteront. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : si nous mettrons.

P. 150, l. 27 : guerriet par tel manière. — *Mss.* B 12, 20 : guerriez [B 12 : en guerre] pour parvenir à une telle fin et conclusion.

P. 150, l. 28 : avons. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* ce.

P. 151, l. 5 : Traï. — *Les mss.* B 1, 2, 5, 7, 12 *répètent ce mot.*

P. 151, l. 6 : Cil tout. — *Mss.* B 5, 7 : Comme.

P. 151, l. 6-7 : Cil... com. — *Ms.* B 20 : Adont tous combien.

P. 151, l. 6-9 : Cil... sauver. — *Ms.* A 2 : mais combien qu'ilz fussent avironnez de leur linaige, qui estoit le plus grant de la ville, chascuns se dissimula et se mist hors de la presse au plus tost qu'il pot pour se sauver.

P. 151, l. 9 : hors. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* de la presse.

P. 151, l. 9 : Et... l'eure. — *Ms.* B 20 : se tindrent à bien eureux toutefois pour ce jour.

P. 151, l. 10 : plus... deus. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : que deux mors.

§ 234. P. 151, l. 26 : Enssi. — *Mss.* B 12, 20 : Comme entendre vous pouez.

P. 151, l. 29 : mil. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* A 2 : dix mille. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : deux mille.

P. 152, l. 13 : s'elevèrent (*lisez :* se levèrent, *ou corrigez :* s'eslevèrent) et revelèrent. — *Mss.* B 1, 2 : se rebellèrent.

P. 152, l. 17 : assisses. — *Ms.* B 12 : imposicions.

P. 152, l. 18 : tamps. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* passé, vivant.

P. 152, l. 19 : ce. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* si que nullement ilz ne se vouloient consentir [B 20 : le voulurent accorder].

P. 152, l. 27 : censi. — *Ms.* A 1 : censist. — *Ms.* A 2 : consenti. — *Ms.* A 7 : assencies. — *Ms.* B 1 : censé. — *Ms.* B 2 : censé et mis en fermes. — *Mss.* B 5, 7 : assencé. — *Ms.* B 12 : assiz.

P. 152, l. 27 : debites. — *Mss.* B 5, 7 : imposicions.

P. 152, l. 32 : qui. — *Ms.* B 12 : lequel avoit esté prisonnier un long temps et.

P. 152, l. 32 : Chastelet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Paris.

P. 153, l. 1 : sentence. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* diffinitive.

P. 153, l. 6 : l'esmeutin. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : l'esmouvement. — *Ms.* B 12 : la rebellion.

P. 153, l. 11 : desrois. — *Ms.* B 20 : grans oultrages avant Paris.

P. 153, l. 12 : anoioit. — *Ms.* A 7 : advint. — *Mss.* B 5, 7 : mesavint. — *Ms.* B 12 : tournoit à grant desplaisance.

§ 235. P. 153, l. 23 : rieulet. — *Manque aux mss.* A 2, 7, B 5, 7. — *Ms.* B 12 : rieulez.

P. 153, l. 23-24 : rieulet. Et descendi à son hostel. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 153, l. 24 : hostel. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* près Saint Jehan en Greve.

P. 153, l. 27 : trop mal esret. — *Mss.* B 1, 2 : esté mal conseilliés.

P. 154, l. 7 : fait. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, 2. — *Ms.* B 20 : commis.

P. 154, l. 11 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Mss.* A 1, 2, B 5, 7 : à. — *Ms.* B 20 : et que.

P. 154, l. 11 : Paris. — *Les mss.* A 2, B 5 *ajoutent :* et qu'ilz fussent. — *Les mss.* A 7, B 7 *ajoutent :* et.

P. 154, l. 19 : sepmainnes. — *Les mss.* B 1, 2, 12, 20 *ajoutent :* dist li sires de Coucy.

P. 154, l. 24 : ordonneroient. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 12 : ordonneroit. — *Mss.* A 2, 7 : ordonnèrent.

P. 154, l. 27 : regarda. — *Mss.* B 1, 2, 5, 12 : recorda.

P. 154, l. 30 : entrée et. — *Mss.* B 5, 7 : entrée en.

P. 155, l. 4 : proposet. — *Ms.* B 12 : exposé.

P. 155, l. 10 : tourner. — *Ms.* A 1 : tourné.

P. 155, l. 13 : li Parisiien. — *Mss.* B 5, 7 : ceulx de Paris. — *Ms.* B 12 : ceulx de la ville.

§ 236. P. 155, l. 17-18 : au roi... gabelleurs. — *Mss.* B 1, 2 : gabelier.

P. 155, l. 18 : aides. — *Ms.* A 2 : males toultes.

P. 155, l. 20 : ce. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque au ms.* A 1. — *Ms.* B 1 : se. — *Ms.* B 2 : si. — *Ms.* B 12 : il.

P. 155, l. 20 : grant. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* contraire et.

P. 155, l. 26 : tout... avoient. — *Ms.* B 20 : tous autres oultrageux cas que commis avoient.

P. 155, l. 30 : deablie. — *Ms.* A 7 : deablisse. — *Mss.* B 5, 7, 12 : deablerie.

P. 156, l. 3 : leurs. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* querelles et gardoient leurs.

§ 237. P. 156, l. 9 : Calabre. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et de Prouvence.

P. 156, l. 9 : Sesille. — *Ms.* B 12 : Prouvence.

P. 156, l. 22 : comment. — *Mss.* B 12, 20 : à penser par quelle voye et façon.

P. 156, l. 29 : les Parisiiens. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ceulx de Paris.

P. 156, l. 30 : misse d'argent. — *Ms.* A 2 : finances. — *Ms.* B 20 : richesses.

P. 157, l. 3 : cinc cens mil. — *Leçon du ms.* B 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 20.

P. 157, l. 4 : florins. — *Ms.* B 12 : escuz.

P. 157, l. 12 : noef. — *Ms.* A 2 : dix.

P. 157, l. 16 : faire signeur. — *Ms.* B 20 : en France à prince ne à seigneur nul, c'est assavoir.

P. 157, l. 16 : signeur. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* de France.

P. 157, l. 17 : cambres. — *Mss.* A 7, 9, B 5, 7 : hampres.

§ **238**. P. 157, l. 23-25 : Li contes... païs. — *Mss.* B 12, 20 : Quant le conte de Cantebruge et sa compaignie furent arrivez [B 20 *aj. :* par mer] au port de Luxebonne, ainsi que dist est dessus, ilz s'i rafreschirent [B 20 *aj. :* une bonne espace], et estoit là le roy de Portingal qui grandement et bien avoit reçu ledit conte et ses gens, et tandis les Gascons se departirent du roy pour adviser le païs [B 20 : et entandis les Anglois et les Gascoings advisoient le pays à tous costés].

P. 157, l. 29 : en. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : e.

P. 157, l. 30 : avoit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : a.

P. 158, l. 2 : i furent. — *Ms.* B 20 : ne s'i oublièrent mie.

P. 158, l. 21 : voroient. — *Ms.* B 20 : sentiroient leur point pour.

P. 158, l. 23-24 : chevauchièrent. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* tant qu'ilz vindrent.

P. 158, l. 29-30 : servis. — *Ms.* B 20 : secouru et servi de bounes gens d'armes.

P. 158, l. 32 : se. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 159, l. 1 : avanchier. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et acquerir los et pris, si se preparèrent.

P. 159, l. 2 : chemin. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* si tost qu'ilz porent.

§ **239**. P. 159, l. 3 : Robersart. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* ung moult vaillant cappitaine.

P. 159, l. 13 : Sandevich. — *Mss.* A 1, B 5, 7 : Caudevich.

— *Mss.* B 1, 2 : Chaudevic. — *Mss.* A 2, B 12 : Canduich. — *Ms.* B 20 : Candenich. *Cf.* p. 92, l. 29.

P. 159, l. 20 : chevauchaissent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* hors de ces metes.

P. 159, l. 24 : convenenchièrent. — *Ms.* A 2 : commencièrent à semondre.

P. 159, l. 25 : chevauchier. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et querir leur adventure.

P. 159, l. 27-28 : à Seris. — *Ms.* A 2 : asseoir. — *Ms.* B 20 : devant sous.

P. 159, l. 28 : Seris. — *Ms.* B 12 : Soris.

P. 160, l. 1 : Gouses et. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* Jehan.

P. 160, l. 3 : chiés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fort.

P. 160, l. 4 : chevauchie. — *Mss.* B 1, 2 : feste.

P. 160, l. 8 : Soudrée. — *Ms.* A 2 : Sandrée. — *Mss.* B 1, 2 : Fondrée.

P. 160, l. 8 : frère. — *Mss.* B 12, 20 : filz.

P. 160, l. 9 : Noef. — *Ms.* A 1 : Nef.

P. 160, l. 10 : Marsen. — *Mss.* B 12, 20 : Marson.

P. 160, l. 14-15 : à faire assaut appartenoit. — *Ms.* B 1 : il feroient l'assault. — *Ms.* B 2 : ilz donroient l'assault.

P. 160, l. 16-17 : Quant... si. — *Mss.* B 1, 2 : Et.

P. 160, l. 19 : fiers et rades. — *Ms.* A 2 : ferme. — *Ms.* B 20 : fier et aspre à merveilles.

P. 160, l. 20 : d'aighe. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* se très petit non.

P. 160, l. 22-23 : hauoient... hauiaulx. — *Ms.* A 2 : avoient pics et hoyaux dont ilz piquetoient le mur.

P. 160, l. 27 : Esperons. — *Ms.* A 2 : Espain. — *Mss.* B 1, 2, 20 : Esporons.

P. 160, l. 29 : traioient. — *Ms.* B 20 : tiroient. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* bonnes saiettes.

P. 161, l. 2-3 : appert... durement. — *Ms.* B 20 : vaillant hommes d'armes à merveilles.

P. 161, l. 4 : mors. — *Ms.* B 20 : occis. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* dont ce fut [B 20 *ajoute :* pitié et] dommaige.

§ **240**. P. 161, l. 5 : assaulx. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* autour du chastel de la Fighière.

P. 161, l. 7-8 : ne s'i espargnoient mies, mais. — *Ms.* B 12 : estoient ja en leur dessus et.

P. 161, l. 17 : fors. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* qui ne [B 12 : ne me] semble que ung bourg [B 20 : bourguet à].

P. 161, l. 21 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 161, l. 26 : Meulier. — *Mss.* B 5, 7 : Mulier.

P. 161, l. 28 : fier. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et trait à main.

P. 161, l. 29 : moult à afoiblir à. — *Mss.* B 1, 2, 12 : à faillir et.

P. 161, l. 29 : et. — *Leçon des mss.* A 6, 7, B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1, 2, 12, 20 : à.

P. 161, l. 31 : trois. — *Ms.* A 2 : VIII.

P. 162, l. 6 : traiteroient de la. — *Ms.* B 20 : querroient leur traittié de.

P. 162, l. 11 : et de lassés. — *Manquent aux mss.* B 1, 2. — *Mss.* B 12, 20 : de lassés et de mutillés.

P. 162, l. 12 : traissent. — *Ms.* B 12 : tirèrent.

P. 162, l. 17-18 : sans... forterèce. — *Ms.* B 20 : point voulentiers de icy que vous n'ayez en voz mains ceste forteresse.

P. 162, l. 24 : ce. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : si. — *Ms.* B 12 : qui.

P. 162, l. 28 : garnisson. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* de vivres, d'artillerie et d'autres utensilles.

P. 162, l. 28 : lairoient. — *Ms.* A 1 : laroient. — *Ms.* B 20 : l'avroient.

P. 162, l. 31 : si. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Ms.* A 1 : se. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 162, l. 31 : acorda. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* mais ce fust moult envis.

§ 241. P. 163, l. 9-10 : cil... route. — *Mss.* B 12, 20 : l'armée et la chevallerie d'Angleterre, et par especial le Chanoine de Robessart.

P. 163, l. 15 : feroient. — *Mss.* B 12, 20 : estoient de faire pour le mieulx.

P. 163, l. 16 : se departirent. — *Ms.* B 1 : si se sevrèrent. — *Ms.* B 2 : si se separèrent.

P. 163, l. 27 *et plus loin :* Olivence. — *Leçon des mss.* B 1,

2. — *Mss.* A 1, B 20 : Clivence. — *Ms.* A 2 : Clemence. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Cluence. — *Ms.* B 12 : Climence.

P. 163, l. 30 : li. — *Ms.* A 2 : li grant.

P. 164, l. 9 : eu. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* dur.

P. 164, l. 11 : Seris. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : Estrois. — *Ms.* A 7 : Esceris. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* où ilz s'arrestèrent.

P. 164, l. 16 : grandement. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* anglois et gascoings.

P. 164, l. 18 : fissent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* en Portingal.

§ **242**. P. 164, l. 24 : Gascon. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et Allemans.

P. 164, l. 31 : Portingal. — *Ms.* B 20 : Poithou.

P. 165, l. 3 : esté. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* prochain.

P. 165, l. 12 : congiet. — *Les mss.* B 1, 2, 12 *ajoutent :* à.

P. 165, l. 16 : dou. — *Ms.* A 2 : au bon.

P. 165, l. 25 : gens. — *Ms.* B 20 : labouriers.

§ **243**. P. 165, l. 28 : un an... traitiés. — *Ms.* B 12 : envoyé bien un an avant.

P. 166, l. 2 et 5 : Tassem. — *Ms.* A 2 : Casson. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Tasson.

P. 166, l. 10 : Jehane. — *Manque au ms.* A 2.

P. 166, l. 13 : Charle. — *Mss.* B 12, 20 : Tacle.

P. 166, l. 16 : segnefiie et ses. — *Ms.* B 20 : advertie par ses.

P. 166, l. 17 : armés. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* ou environ.

P. 166, l. 20 : n'avoient cure. — *Mss.* B 5, 12 : ne leur chaloit.

P. 166, l. 25 : brisier. — *Ms.* B 20 : rompre et destourner.

P. 166, l. 29 : signeurs. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* mais les autres disoient.

P. 167, l. 1 : de Bourbonnois. — *Ms.* B 12 : la ducesse de Bourbon.

P. 167, l. 3 : ens ou. — *Ms.* B 5 : et fut menée dedens le.

P. 167, l. 3 : M'aïst. — *Leçon du ms.* B 2. — *Mss.* A 1, B 1 : Mès. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : Se m'aïst. — *Ms.* B 20 : Certes.

P. 167, l. 4 : ent en Giane. — *Ms.* A 2 : dedans Grave.

P. 167, l. 10 : un. — *Ms.* B 12 : plus d'un.

P. 167, l. 12 : Rocelare... Bouquehort. — *Ms.* A 2 : Bouhaing et autres.

P. 167, l. 12 : Bouquehort. — *Ms.* A 6 : de Bouque. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Bouqueshors.

P. 167, l. 21 : Tout ce. — *Ms.* B 12 : Et.

P. 167, l. 22 : Braibant. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* lettres.

P. 167, l, 23 : rois. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* de France.

P. 167, l. 27 : Si se ordonnèrent. — *Ms.* B 20 : tant soudainement.

P. 167, l. 30 : et si. — *Leçon du ms.* B 7. — *Ms.* A 1 : et se. — *Mss.* A 7, B 2 : si.

P. 167, l. 32 : jour. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et deux nuyts.

P. 168, l. 3 : bellement. — *Mss.* B 1, 2 : honourablement.

P. 168, l. 9 : barons. — *Les mss.* A 2, B 20 *ajoutent :* et chevaliers.

P. 168, l. 9 : Engletière. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* dessus nommez.

§ **244**. P. 168, l. 11 : vent. — *Ms.* B 20 : veu la ville.

P. 168, l. 13 : cheval. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* se.

P. 168, l. 13 : escipet. — *Ms.* A 2 : logiez et chargiez. — *Ms.* A 7 : esclipés. — *Mss.* B 1, 2 : esquippet. — *Mss.* B 5, 7 : equipés.

P. 168, l. 14 : jours. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et deux nuyts.

P. 168, l. 23 : dou Noël. — *Ms.* B 12 : d'avril.

P. 168, l. 28 : et li baron. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7. — *Ms.* B 12 : et les chevalliers.

P. 168, l. 28 : seurent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : sceut.

P. 169, l. 10 : lubrement. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : lubriquement.

P. 169, l. 16 : le recongnoist. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : reconnoit le bien qu'il a de nous.

P. 169, l. 16 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 1, 20 : se.

P. 169, l. 30 : en prison. — *Mss.* B 1, 2 : prisonniers.

P. 169, l. 31 : François. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et quant le roy et son conseil eurent entendu la voulenté des deux escuiers, il fut lors advisé que pour celle fois on ne leur en parleroit plus [B 20 : plus ne leur en seroit parlé].

P. 169, l. 32 : point requis. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : requis en nulle manière du monde.

§ 245. P. 170, l. 1 *et plus loin :* li Parisiien. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ceulx de Paris.

P. 170, l. 5 : ordonné. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* de par eulx.

P. 170, l. 7 : terme. — *Ms.* A 1 : teme.

P. 170, l. 8 : ces. — *Mss.* B 1, 2 : ses.

P. 170, l. 13 : frans. — *Les mss.* B 15, 16, 20 *ajoutent :* en deniers appareilliés.

P. 170, l. 16 : assés. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* pour furnir la demande du roy.

P. 170, l. 19-20 : si qu'il fist; et fist. — *Mss.* B 1, 2 : si quist et fist querre. — *Ms.* B 12 : si quist et fist ses.

P. 170, l. 20 : et fist. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et fist sa.

P. 170, l. 22 : un grant different. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : grant discension.

P. 170, l. 31 : finance. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* en deniers comptant.

P. 171, l. 3 : l'argent. — *Mss.* B 15, 16 : en tresor l'argent. — *Ms.* B 20 : en tresor largement.

P. 171, l. 10 : seule. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* fois et.

P. 171, l. 14 : ses ordonnances. — *Ms.* A 2 : toutes manières d'ordonnances qui à son voiage appartenoient.

P. 171, l. 22 : contes. — *Les mss.* B 1, 2, 20 *ajoutent :* Amés.

P. 171, l. 25 : faites. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* les alliances.

P. 171, l. 27 : grant fuisson. — *Ms.* B 20 : à grans sommes de deniers.

P. 172, l. 7 : Bernabo. — *Ms.* B 20 : Barnabo, seigneurs de Milan.

P. 172, l. 9 : à l'esmer. — *Mss.* A 7, B 7 : au compter. — *Ms.* B 5 : au raconter. — *Ms.* B 12 : à extimer.

P. 172, l. 12 : passèrent enssi. — *Mss.* B 5, 7 : faisoyent enssi par.

P. 172, l. 19 : Haccoude. — *Mss.* B 12, 20 : Jaccoude.

P. 172, l. 20 : en. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* une terre de l'Eglise appellée.

P. 172, l. 26 : de la venue. — *Ms.* B 20 : que bien à point pour la venue et pour l'armée.

P. 172, l. 29 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 7.

P. 172, l. 29-30 : et que il. — *Mss.* B 2, 20 : et grant plenté d'aultres barons et chevalliers [B 12 *ajoute :* et escuiers], si qu'il.

P. 172, l. 30 : noef. — *Ms.* A 2 : .x.

P. 173, l. 1 : Clementins. — *Ms.* B 20 : pour pape Clement d'Avignon.

P. 173, l. 3 : qui. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* aucunes foiz.

P. 173, l. 3 : l'emparloient. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* dont aucun s'en merveilloient.

§ 246. P. 173, l. 7 : Savoie. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et le comte de Genève.

P. 173, l. 7 : Lombardie et. — *Leçon des mss.* B 12, 20. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : Ytallie. — *Ms.* A 2 : l'Ytalie et. — *Mss.* B 1, 2 : Ytalie et.

P. 173, l. 9 : Patrimonne. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de S. Pierre.

P. 173, l. 19 : ossi et. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* tout publiquement.

P. 173, l. 21 : hoirs. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : roy. — *Ms.* B 12 : roy et heritier.

P. 173, l. 26 : li. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : les.

P. 173, l. 28 : reserver. — *Ms.* B 12 : resigner.

P. 173, l. 29 : reservation. — *Ms.* B 12 : resignation.

P. 173, l. 30 : stille. — *Ms.* A 2 : setille.

P. 173, l. 31 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 1 : se.

P. 174, l. 11 : ans. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* il prist.

P. 174, l. 12 : il. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et puis. — *Ms.* B 12 : et.

P. 174, l. 13 : savoit... condition. — *Ms*. B 20 : cuidoit bien savoir la condition et la voulenté.

P. 174, l. 14 : il ne le relenquiroient. — *Ms*. A 2 : le duc d'Anjou ilz ne recuilliroient.

P. 174, l. 19 : oultre. — *Ms*. B 20 : de oultre les monts.

P. 174, l. 20 : poissance. — *Le ms*. B 2 *ajoute :* qu'il ne cheust en l'un de deux inconveniens.

P. 174, l. 21 : taneroient ou. — *Mss*. B 5, 7 : trouveroyent.

P. 174, l. 22-23 : foullé... tané. — *Ms*. B 12 : usez et foullez de leurs habillemens. — *Ms*. 20 : foullez, usez de leurs habillemens et hodez.

P. 174, l. 25 : averir. — *Leçon du ms*. B 1. — *Mss*. A 1, 2, B 2, 12, 20 : avenir.

P. 174, l. 30 : mons bien. — *Mss*. B 12, 20 : saint Bernard plus de.

P. 174, l. 32 : minés. — *Ms*. A 6 : gastez.

§ **247**. P. 175, l. 4 : leur. — *Ms*. B 20 : rendu françois.

P. 175, l. 5 : ne. — *Les mss*. A 7, B 5, 7 *ajoutent :* demandoit autre choze ne ne.

P. 175, l. 8 : en ce païx là. — *Ms*. B 20 : ou royaulme de Naples.

P. 175, l. 11 : labeur. — *Le ms*. A 2 *ajoute :* aussi comme pou on nient.

P. 175, l. 13 : aisse. — *Le ms*. B 14 *ajoute :* et s'en donnèrent du bon temps.

P. 175, l. 16 : Bretaigne. — *Le ms*. A 2 *ajoute :* d'Anjou, du Mayne, de Touraine, de Normandie.

P. 175, l. 20 : penssoient. — *Mss*. B 5, 7 : savoyent.

P. 175, l. 29 : si. — *Leçon du ms*. B 2. — *Mss*. A 1, B 1 : se. — *Manque aux mss*. A 7, B 5, 7, 12.

P. 176, l. 12 : Mauvinet. — *Mss*. B 5, 7 : Maguinet. — *Mss*. B 12, 20 : Mauvoisin.

P. 176, l. 30 : tost. — *Les mss*. B 12, 20 *ajoutent :* et [B 12 : après et] trouva illecq le duc d'Anjou.

§ **248**. P. 177, l. 2 : la parolle dou maistre. — *Ms*. B 20 : ce dont ledit maistre l'avoit averty.

P. 177, l. 5 : examinerai. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* un petit.

P. 177, l. 9 : eshidé. — *Ms.* A 2 : espouentez. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : esbaïz.

P. 177, l. 12-13 : de la... païs. — *Ms.* B 12 : que c'est de cestui homme.

P. 177, l. 18 : consillièrent un tamps. — *Ms.* B 20 : eurent ung espace advis et conseil sur.

P. 177, l. 19 : contes. — *Mss.* B 1, 2 : dus.

P. 177, l. 20 : logeïs. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et li contes au sien.

P. 177, l. 21 : jour. — *Ms.* A 2 : .IIe. jour.

P. 177, l. 24 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 20 : se. — *Ms.* B 12 : et.

P. 178, l. 2 : oïl. — *Ms.* B 20 : je suis celluy voirement.

P. 178, l. 3 : et. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* prisonniers. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* se i print prisonniers.

P. 178, l. 4 : fille. — *Mss.* B 2 : mère.

P. 178, l. 10 : aseurerai. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : aseurai.

P. 178, l. 16 : son varlet. — *Ms.* B 20 : ung sien serviteur.

P. 178, l. 17 : le. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ung.

P. 178, l. 20 : leuwiers. — *Ms.* B 20 : labeurs.

P. 178, l. 23 : Portingal. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et de Navarre.

P. 178, l. 24 : perseverèrent. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et maintindrent en celle saison.

§ **249.** P. 178, l. 27 : tamps d'ivier. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : tamps. — *Ms.* B 12 : yver.

P. 178, l. 27 : et. — *Ms.* B 20 : sans riens exploittier, car ilz.

P. 178, l. 29 : Fighière. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qu'ilz prindrent par force. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* qu'ilz conquirent, comme dit est.

P. 178, l. 31 : contes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* Aimmon.

P. 179, l. 2 : fois. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* voire à leur emprinse et sans [B 12 *mq.*] le congiet du roy.

P. 179, l. 3 : il se portoient. — *Mss.* B 1, 2 : s'avisèrent.

P. 179, l. 7 et 22 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : Se.

P. 179, l. 25 : vous savés. — *Mss.* B 1, 2 : voir est.

P. 179, l. 28 : paiement. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et non sans cause.

P. 180, l. 2 : que. — *Leçon du ms.* B 2. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 1, 5, 7. — *Ms.* B 12 : comment.

P. 180, l. 3 : voelt. — *Ms.* A 1 : voel.

P. 180, l. 6 : chevauchons. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* à telle fin de y paciffier.

P. 180, l. 22 : nenil. — *Ms.* B 20 : je ne pense point que ilz s'en deportent.

P. 180, l. 27 : escript. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : estrif. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : estat.

P. 180, l. 30 : Chevalier. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7 *ajoutent :* et escuiers.

P. 181, l. 1 et 16 : gascon. — *Ms.* A 1 : gascons.

P. 181, l. 3 : on chevauchast. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : il chevauchast ny autre avec.

P. 181, l. 10 : près. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* d'estre.

P. 181, l. 10 : près pendus dou. — *Ms.* B 12 : en grant dangier envers le.

P. 181, l. 15 : Ban. — *Ms.* A 2 : Baing.

§ **250**. P. 181, l. 17 : le Ban. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* où il y avoit ung bon fort.

P. 181, l. 24 : d'armes. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* ne nulle deffence.

P. 181, l. 24 : hommes. — *Ms.* A 2 : bonnes gens.

P. 181, l. 26 : estoient. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* bien et bel presentez.

P. 181, l. 27 : archigaies. — *Ms.* A 1 : archigais.

P. 181, l. 28-29 : mais... contrester. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : mais à la longue ilz ne pouoyent durer, si comme ilz apparceurent et virent bien que contrester ne pouoient.

P. 182, l. 2 : demorroient. — *Ms.* A 1 : demoroient.

P. 182, l. 8-9 : on... grant. — *Ms.* B 20 : bons Anglois encommencièrent à le assaillir très asprement et par très bonne.

P. 182, l. 9 : ordonnance. — *Mss.* B 5, 7 : voulenté.

P. 182, l. 13 : Raconstes. — *Leçon du ms.* B 12 (*à corriger*). — *Mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 5, 7 : Jagouse. — *Mss.* B 15, 16 : Ragouste (*leçon à adopter*). — *Ms.* B 20 : Ragouse.

P. 182, l. 14 : devant li. — *Ms.* B 20 : qui le avironnoient à tous costez.

P. 182, l. 19 : sis. — *Ms.* A 2 : .VIII. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : set.

P. 182, l. 19 : Courtisse. — *Ms.* A 2 : Courasse. — *Ms.* B 12 : Courtoise.

P. 182, l. 25 : Soutis. — *Ms.* B 1 : Sourcis. — *Ms.* B 2 : Sourcilz. — *Ms.* B 12 : Sourtres. — *Ms.* B 20 : Sourtis.

§ **251**. P. 183, l. 3 : cil... Gascon. — *Mss.* B 12, 20 : le Chanoine de Robessart et sa routte qui estoit la plus part d'Angloys et de Gascons.

P. 183, l. 16 : celle proie. — *Ms.* B 20 : celluy bestail.

P. 183, l. 20 : là où il logoient. — *Leçon du ms.* B 2. — *Mss.* A 1, B 1 : leur il logoient. — *Ms.* A 6 : qui estoit leur logeys. — *Ms.* A 7 : leur logeïs. — *Mss.* B 5, 7 : leurs logeïs. — *Ms.* B 12 : là où paravant se logeoient.

P. 184, l. 2 : compaignie. — *Mss.* B 1, 2 : chevaucie.

P. 184, l. 6 : à. — *Mss.* B 1, 2 : bien et en fist.

P. 184, l. 6 : loiaument. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* de non chevauchier.

P. 184, l. 13 : estat. — *Le ms.* B 12 *ajoute* : et comment.

§ **252**. P. 184, l. 14 : gentil. — *Mss.* B 1, 2 : chevalier. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7, 12.

P. 184, l. 19 : signeur. — *Ms.* B 20 : conte.

P. 184, l. 31 : Cordeliers. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : frères meneurs.

P. 185, l. 7 : nostre cappitainne. — *Leçon du ms.* A 7. — *Ms.* A 1 : nostres cappitainnes. — *Mss.* B 1, 2, 5, 7, 12 : nos capitainnes.

P. 185, l. 7 : aient. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* eu et.

P. 185, l. 12 : bel. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : viel.

P. 185, l. 14 : dist. — *Mss.* B 1, 20 : eut. — *Ms.* B 2 : promist.

P. 185, l. 15 : Robersart. — *Les mss.* B 1, 20 *ajoutent :* en convent.

P. 185, l. 17 : mauvaisement. — *Mss.* B 1, 2 : maisement. — *Ms.* B 5 : mal pour les petis compaignons. — *Ms.* B 7 : mauvaisement pour les petiz compaignons.

§ **253**. P. 185, l. 23 : Gascon. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* li sires de l'Estrade.

P. 185, l. 27 : Soutrée. — *Ms.* B 12 : Soustre. — *Ms.* B 20 : Stintrée.

P. 185, l. 28 : tenres. — *Ms.* A 2 : oultrez.

P. 185, l. 31 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 1 : se.

P. 186, l. 9 : avoir. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* gouverneur ne.

P. 186, l. 10 : aroit. — *Leçon des mss.* B 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7 : aroient. — *Mss.* B 1, 2 : avoit.

P. 186, l. 11 : loisir et plus. — *Ms.* B 20 : auctorité et plus de pouoir et.

P. 186, l. 16 : guerre. — *Ms.* B 12 : desplaisir.

P. 186, l. 17 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 7, B 7.

P. 186, l. 18 : debatu. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : de vair. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : deveé. — *Ms.* A 7 : desveés.

P. 186, l. 21 : dou. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* dit viés.

P. 186, l. 22 : ouvri. — *Ms.* A 2 : rompit.

P. 187, l. 17 : un coron. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : leur cours. — *Ms.* B 12 : ung cours.

P. 187, l. 21-22 : commencha... dist. — *Ms.* B 12 : reprint la parole le C. de R. et dist en telle manière.

§ **254**. P. 188, l. 6 : tout devant. — *Mss.* B 1, 2 : premier.

P. 188, l. 7 : qui chi. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : quis si.

P. 188, l. 11 : traire. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* ne prendre.

P. 188, l. 16 : nos paierons bien. — *Ms.* B 20 : trouverons bien fachon d'estre paiez.

P. 188, l. 27 : compaignons. — *Mss.* B 12, 20 : ses souldoiers estraigniers.

P. 189, l. 1 : levé. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et mis sus tous.

P. 189, l. 3 : avisset. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ordonnez.

P. 189, l. 6 : estraingniers. — *Mss.* B 5, 7, 12 : Gascons.

P. 189, l. 7 : Gascons. — *Mss.* B 5, 7 : Alemans. — *Ms.* B 12 : estraigniers.

§ **255**. P. 189, l. 15 : Che dist. — *Ms.* B 20 : Certes, respondi.

P. 189, l. 26 : un grant tamps. — *Ms.* B 1 : jusques à maintenant. — *Ms.* B 2 : jusques à ores.

P. 189, l. 27 : perissoit. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : tenoit. — *Ms.* B 20 : restoit.

P. 189, l. 28 : a près. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7 : a près que. — *Ms.* B 12 : est près que.

P. 189, l. 29 : que. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* de leurs souldées ne des nostres.

P. 190, l. 3 : nous donnés. — *Leçon du ms.* B 2. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 1, 5, 7. — *Ms.* B 12 : nons en donnés.

P. 190, l. 8 : deus. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ou .III.

P. 190, l. 9 : ores. — *Le ms.* B 1 *ajoute :* paiiet et. — *Le ms.* B 2 *ajoute :* paiez à.

P. 190, l. 14 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : Se.

P. 190, l. 21 : au conte. — *Ms.* A 2 : à mon cousin.

P. 190, l. 29 : quel... trouvet. — *Mss.* B 12, 20 : comment ilz avoient exploittié et en quelle disposition ilz avoient trouvé le roi de Portingal.

P. 190, l. 29 : recordèrent. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : recordent.

P. 190, l. 32 : rihote... lieu. — *Ms.* B 12 : de riotte on a aucuneffois du bien.

P. 190, l. 32 : n'a à le fois. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 5, 7. — *Ms.* A 1 : n'a le fois. — *Mss.* A 2, 6, B 2 : n'à aucune foiz. — *Ms.* B 20 : ne à aucune fois.

P. 191, l. 1-2 : remorous. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : rioteux. — *Ms.* B 12 : rebelles. — *Ms.* B 20 : rebelle et remorous; bien ait quy on aime, mais especialment.

§ **256**. P. 191, l. 3 : troi. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* messire Guillaume Helmen, messire Thomas Simon et le sire de Chastel Noeuf.

P. 191, l. 5 : le mandoit. — *Mss.* A 2, B 1, 2 : li mandoit qu'il alast [A 2 : devers lui] parler à lui.

P. 191, l. 14 : de cheval et. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manquent aux mss.* A 1, 6, 7, B 5, 7. — *Mss.* A 2, B 12 : à cheval et.

P. 191, l. 27 : que tout. — *Ms.* B 20 : les Portingalois que les Anglois.

P. 191, l. 28 : Jorge. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* douquel j'ai parlé chi dessus.

§ **257**. P. 192, l. 5 : de geneteurs. — *Mss.* B 5, 7 : à pié.

P. 192, l. 6 : Portingal. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et le conte de Cantebruge.

P. 192, l. 10 : vosist. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* faire.

P. 192, l. 22 : d'Arragon. — *Ms.* B 12 : d'Espaigne.

P. 192, l. 30 : Elvès. — *Ms.* B 12 : Helmès.

P. 192, l. 31 *et plus loin :* Badeloce. — *Corrigé d'après la leçon suivante,* p. 194, l. 31. — *Mss.* A 1, 6, 7, B 1, 7 : Val de Yosse. — *Mss.* A 2, B 2, 12, 20 : Val de Josse. — *Ms.* B 5 : Bal de Yosse.

P. 192, l. 31 : plentiveux. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : plantureux.

P. 193, l. 1 : avissant. — *Mss.* B 5, 7, 12 : avisser.

P. 193, l. 10 : chevaucha. — *Ms.* B 12 : s'advança.

P. 193, l. 14 : cinc. — *Ms.* B 2 : .VI.

P. 193, l. 15 : logiet. — *Mss.* B 1, 2 : sur les camps.

P. 193, l. 19 : Berghettes. — *Mss.* B 5, 7 : Verguettes. — *Ms.* B 12 : Vergettes.

P. 193, l. 24 : Safre. — *Mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7 : Jaffre.

P. 193, l. 25 : chevaliers. — *Ms.* A 1 : chevalier.

P. 193, l. 27 : enssi... fait. — *Ms.* B 12 : bien et saigement.

§ **258**. P. 194, l. 4 : quinse. — *Ms.* A 2 : .XVI.

P. 194, l. 7 : sis. — *Ms.* A 2 : .VII.

P. 194, l. 9 : severèrent de. — *Ms.* B 12 : joingnirent es.

P. 194, l. 15 : mandames. — *Ms.* B 12 : avons demandée.

P. 194, l. 19 : furent segnefiiet. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fut il segnefiiet à.

P. 194, l. 19 : d'armes. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* à.

P. 194, l. 27 à p. 197 l. 24 : et estoient... faire. — *Manquent au ms.* B 20 *par suite de l'arrachement d'un feuillet.*

§ **259**. P. 194, l. 31 : Badeloce. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : Baudeloce. — *Mss.* B 1, 2 : Baudeloche. — *Ms.* B 12 : Badelocque.

P. 195, l. 9 : deffaute. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : deffaut.

P. 195, l. 13 : perdus. — *Mss.* B 1, 2 : gastés.

P. 195, l. 18 : pensoit. — *Mss.* B 1, 2 : pensoient.

P. 195, l. 19 : departir. — *Mss.* B 5, 7 : commencement.

P. 196, l. 4 : d'Esturges. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : d'Oturgez. — *Ms.* A 2 : d'Ortinges. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de Turges. — *Ms.* B 12 : d'Ortingues.

P. 196, l. 13 : lubrement. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : lubriquement. — *Ms.* B 12 : laschement. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et maisement.

§ **260**. P. 196, l. 23 : seroit. — *Mss.* B 1, 2 : se feroit.

P. 196, l. 23 : ces parties. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : le roy d'Espaigne et le roi de Portingal.

P. 196, l. 28 : falloient. — *Mss.* B 1, 2 : n'assembloient.

P. 196, l. 28 : cours. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : cops. — *Ms.* B 12 : courses.

P. 198, l. 4 : recouvrèrent et s'entrecontrèrent. — *Ms.* B 12 : s'en retournèrent.

P. 198, l. 7 : fier. — *Ms.* A 2 : tranchans. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* de la plate d'achier et.

P. 198, l. 8-9 : les... passèrent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : percièrent.

P. 198, l. 8 : pertrusièrent. — *Ms.* A 1 : petrusièrent.

P. 198, l. 11 : volèrent. — *Ms.* B 12 : bondirent.

P. 198, l. 17 : li Espaignol. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 2.

P. 198, l. 18 : Portingallois. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et Espaignolz.

§ **261**. P. 198, l. 20-21 : ceste... Portingallois. — *Mss.* B 12, 20 : l'armée des deux roys d'Espaigne et de Portingal, où estoient très grant nombre de François et Espaignolz, chascun

en leurs lieux [B 20 : d'une part], et Anglois et Portingalois d'autre part.

P. 198, l. 21 : Englès. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* des Franchois.

P. 198, l. 21 : Portingallois. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et de François.

P. 198, l. 23 : roi de. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* Bellemarine et celluy de.

P. 198, l. 24 : Tramesainnes. — *Mss.* B 12, 20 : Trapesonde.

P. 198, l. 26 : leur. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* faisoit on dire que.

P. 198, l. 28 : leurs. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : ses.

P. 199, l. 18 : morir. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de vie à trespassement.

P. 199, l. 24 : entretenir. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : confermer.

P. 199, l. 26 : Cambruge. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et la donna au roi d'Espaigne.

P. 200, l. 2 : à sa fille. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manquent au ms.* A 1. — à sa fille ne *manquent aux mss.* A 2, 7, B 5, 7.

P. 200, l. 4 : dans... Vis. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : par avant maistre Denis [B 5, 7 *ajoutent :* bastart de Portingal].

P. 200, l. 4 : Chils dans Jehans. — *Ms.* A 7 : Che bastart de Portingal.

P. 200, l. 5 : durement. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et soubtil homme à merveille [B 20 : homs durement *mq.*].

P. 200, l. 5-6 : s'estoit fais amer. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : avoit il portées les armes.

P. 200, l. 9-10 : si com... l'istoire. — *Ms.* B 12 : comme cy après sera declairé.

§ **262**. P. 200, l. 17 : assés. — *Ms.* B 12 : ce qu'ilz en savoient.

P. 200, l. 17, toute. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* la manière et.

P. 200, l. 25 : entiers. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* sanz combattre.

P. 200, l. 28 : ne le peusmes veïr. — *Ms.* B 12 : sceumes.

P. 200, l. 28 : peusmes. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : peuwins. — *Ms.* B 1 : peuwis.

P. 201, l. 7-9 : finèrent... matères. — *Mss.* B 12, 20 :

furent au duc de Lancastre [B 20 *ajoute :* par son frère le conte de Cantbruge] racontées des nouvelles de Portingal, puis entrèrent en autre pourpoz [B 20 *ajoute :* en parlant d'autre matière].

§ 263. P. 201, l. 16 : que li. — *Mss.* 2 7, B 5, 7 : du.

P. 201, l. 17 : ot. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et.

P. 201, l. 26 : que de bures, de. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : les nouvelles des.

P. 201, l. 26 : de lais et de. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 201, l. 26 : froumages. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* oefs, poulailles et fuerres.

P. 201, l. 31, à p. 202, l. 1 : qui... enfuir. — *Ms.* B 12 : retraire.

P. 202, l. 14 : demorer. — *Mss.* B 1, 2 : durer.

P. 202, l. 27 : fu moult agraciiés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : fist moult à regracier.

P. 203, l. 1 : quis. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* chairs salées, bieurres et poissons salez.

P. 203, l. 3-4 : se... reconfors. — *Ms.* B 20 : se celuy confort ne leur fust ainsi venu avec le reconfort.

P. 203, l. 3-4 : et... dis. — *Mss.* B 1, 2 : li confors des dessus dis. — *Ms.* B 12 : par ce confort.

P. 203, l. 13 : taint et velu. — *Ms.* B 20 : ternis et pelus.

P. 203, l. 18 : l'amant. — *Ms.* A 2 : la ville. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : la porte.

P. 203, l. 18-19 : l'amant... jurés. — *Ms.* B 12 : la ville.

P. 203, l. 26 : de Louvaing. — *Leçon du ms.* F 1. — *Ms.* A 2 : aussi. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 5, 7.

P. 203, l. 26 : liquel de Louvaing. — *Mss.* B 1, 2 : les gens de lequele ville. — *Ms.* B 12 : si.

P. 203, l. 28 : menères. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : conduiseur.

P. 203, l. 32 : s'en vinrent. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : et vinrent. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7 : s'en vint.

P. 203, l. 32 : lui dousime. — *Ms.* A 2 : a tout .xii^c^. Gantois.

P. 203, l. 32, à p. 304, l. 1 : s'en... en le. — *Ms.* B 20 : ledit François d'Acremen accompaignié de environ douze cents d'iceulx Gantois alèrent jusques à la.

P. 204, l. 3-4 : et ossi... Hornes. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 204, l. 4 : de Hornes. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 2 : d'Arcle. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 20 : d'Ercle.

P. 204, l. 7 : visnage. — *Mss.* A 1, B 1 : vinage. — *Mss.* B 2, 12 : voisinaige. — de visnage *manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 204, l. 16 : cinc. — *Ms.* A 2 : .vii.

P. 204, l. 17 : sis. — *Ms.* A 2 : .viii.

P. 204, l. 30 : resjoï. — *Ms.* B 5 : reconfortez. — *Ms.* B 7 : joyeulx.

§ 264. P. 205, l. 6 : deus jours (*sic*). — *Ms.* A 2 : .iii. jours.

P. 205, l. 7, et p. 206, l. 30 : six cens. — *Ms.* A 2 : .vii^{c}.

P. 205, l. 16 : remonsteroit. — *Le ms.* B 5 *ajoute :* leur affaire. — *Le ms.* B 7 *ajoute :* leur fait.

P. 205, l. 18 : peussent. — *Mss.* B 1, 2 : peust. — *Manque au ms.* B 12.

P. 205, l. 20 : Villevort. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : Vinlevort. — *Mss.* B 1, 2 : Braibant. — *Ms.* B 20 : Volvorde.

P. 205, l. 22 : troisime. — *Ms.* A 2 : .iiie. — *Ms.* B 12 : avecq lui trois cens Gantois.

P. 205, l. 24 et 26 : troi. — *Ms.* B 12 : trois cens.

P. 205, l. 25 : à. — *Ms.* B 12 : seant sur.

P. 205, l. 25 : Coleberghe. — *Ms.* B 1 : Cauwebergh. — *Ms.* B 2 : Cauvreberg. — *Ms.* B 12 : Cauwenberge.

P. 205, l. 32 : moiens ne s'en ensongnie. — *Ms.* B 12 : moyenneurs ne s'en travellent.

P. 206, l. 1 : plaissoit. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de vostre bonne grace.

P. 206, l. 6 : humblement. — *Ms.* B 12 : courtoisement.

P. 206, l. 7 : conte. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* Loys.

P. 206, l. 13 : m'en... volentiers. — *Ms.* B 12 : m'y emploieray de bon ceur.

P. 206, l. 20-21 : que... perceverés. — *Ms.* B 20 : qu'avrez cause de vous en perchevoir.

P. 206, l. 21 : Et cil troi. — *Ms.* A 2 : Et cil .iii. Gantois. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : Adont.

P. 206, l. 21 : respondirent. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* il.

P. 206, l. 23 : Adont. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Après ces mots.

§ **265**. P. 207, l. 3 : quinse. — *Ms.* A 2 : .xvi. ou .xviii.

P. 207, l. 8 : et. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* devant les chariots.

P. 207, l. 10 : reconfortés. — *Ms.* B 12 : avitailliez.

P. 207, l. 14 : venredis. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : denrées.

P. 207, l. 15-16 : Si... mist. — *Ms.* B 2 : Et à ces blez et à ces farines fut mis pris raisonnable.

P. 207, l. 15-16 : fuer ordonné. — *Ms.* B 20 : ung certain taux ordonné et distribué.

P. 207, l. 16 : mist. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* livrées.

P. 208, l. 4 : se. — *Mss.* B 1, 2 : ceste.

§ **266**. P. 208, l. 20-21 : à estre... tourner. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pour ses raisons estre tournées.

P. 208, l. 23-31 : de l'evesquiet... Pasque. — *Ms.* B 12 : de ceulx de Liège .xxii. hommes, et la ducesse de Brabant et le conte de Haynnau pareillement y envoyèrent leurs consaulz.

P. 208, l. 25 et p. 209, l. 29 : d'Oupé. — *Ms.* A 1 : dou Pé. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de Perne. — *Mss.* B 1, 2 : dou Pey. — *Ms.* B 20 : du Pé.

P. 209, l. 7 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1 : que. — *Ms.* B 20 : comme.

P. 209, l. 12-13 : de estre cappitaine. — *Ms.* B 12 : d'avoir accepté la capitainerie.

P. 209, l. 13 : estre. — *Leçon des mss.* B 1 (*en marge*), 12. — *Manque aux mss.* A 1, 2, B 2, 20.

P. 209, l. 13-15 : estre... comment. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 209, l. 21 : voloit... dit. — *Ms.* B 20 : estoit content de faire pour sa part ce que dit est.

§ **267**. P. 209, l. 24 : bons moiiens. — *Ms.* B 12 : mediateurs.

P. 209, l. 26 : ne apparant n'estoit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : approuchoit.

P. 209, l. 30 : Crupelant. — *Mss.* A 2, 7, B 5 : Couppelant. — *Ms.* B 7 : Compelant.

P. 209, l. 31 : Herimés. — *Ms.* B 5 : Herines.

P. 210, l. 6 : dame. — *Ms.* A 1 : dames.

P. 210, l. 10 : cil. — *Ms.* A 2 : ces .III.

P. 210, l. 14 : Ramseflies. — *Ms.* A 2 : Rinceflies. — *Ms.* B 1 : Renghesvlliet. — *Ms.* B 2 : Rengesveillet.

P. 210, l. 32 : darainement. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 7. — *Ms.* A 1 : daraine. — *Manque au ms.* B 12.

P. 210, l. 32 : estroitement. — *Manque aux mss.* B 1, 2, 12.

P. 211, l. 9 : retourner. — *Ms.* A 1 : retourné.

P. 211, l. 12 : ja. — *Le ms.* A 2 *ajoute* : tant que nous vivons.

P. 211, l. 14 : le voellent. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* B 12 : l'accordent. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, B 20.

P. 211, l. 15 : demorra. — *Ms.* A 1 : demora.

P. 211, l. 15 : face. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* se ilz le veulent.

P. 211, l. 21-22 : si compaignon. — *Mss.* B 1, 2 : leurz gens. — *Ms.* B 12 : les siens.

P. 211, l. 23 : At en. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 211, l. 23 : Braibant. — *Mss.* B 12, 20 : Haynnau (*leçon à adopter*).

§ 268. P. 211, l. 28 : amiroit ne. — *Ms.* B 12 : craignoit et.

P. 211, l. 31 : demorer. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : morir. — *Mss.* B 12, 20 : estre.

P. 212, l. 2-3 : se exemplieroient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en aroient exemple. — *Ms.* B 12 : y prendroient exemple.

P. 212, l. 16 : mors. — *Ms.* A 2 : mors sanz nul remède. — *Ms.* B 12 : perdu et mort.

P. 212, l. 19 : arreés. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : arez. — *Mss.* A 2, B 1, 2 : armés.

P. 212, l. 24 : dissoient en. — *Mss.* B 1, 2 : disoit on à.

§ 269. P. 213, l. 1 : quidoient. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* avoir et.

P. 213, l. 12 *et ailleurs :* devenres. — *Ms.* A 2 : menues derrées. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : denrées. — *Mss.* B 12, 20 : venredis.

P. 213, l. 30 : par quel coron. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : par coron. — *Ms.* A 2 : par quel costé. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : par où. — *Ms.* B 2 : par quel bout. — *Ms.* B 12 : quelque moyen.

P. 213, l. 32 : briefs. — *Ms.* B 20 : huit.

P. 214, l. 9-10 : Jaquemart. — *Ms.* B 1 : Jaquemon. — *Ms.* B 2 : Jaques.

P. 214, l. 16 : bon. — *Ms.* A 1 : bons.

P. 214, l. 25 : sien. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* Enssi se passa ceste nuit.

§ 270. P. 214, l. 29 : raportées. — *Mss.* B 5, 7 : repetées. — *Ms.* B 12 : apportées les.

P. 214, l. 29 : avoit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : avoient esté.

P. 214, l. 31 : devenres. — *Ms.* B 20 : venredis.

P. 215, l. 3 : d'Artevelle. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* Phelippe du Bois.

P. 215, l. 16 : notablement de. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : notables et.

P. 215, l. 17 : plus. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* sages et.

P. 216, l. 5 : de Monsigneur. — *Leçon des mss.* B 12, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 216, l. 11 : lingnes draps. — *Ms.* A 2 : chemises.

P. 216, l. 11 : draps. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : robes.

P. 216, l. 11 et p. 217, l. 15 : nus. — *Ms.* A 1 : nulz.

P. 216, l. 14 : sera mesires. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : trouveront monseigneur.

P. 216, l. 24 : femmes et enffans (*sic*). — *Ms.* B 20 : jeunes et vieulx.

P. 216, l. 25-26 : de leurs maris... frères. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de leurs pères, de leurs frères, de leurs maris et de leurs voisins.

P. 216, l. 31 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 12. — *Ms.* A 1 : Se. — *Ms.* B 7 : Cy.

P. 216, l. 32 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : se. — *Ms.* B 12 : mais. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 217, l. 2 : vivres. — *Mss.* B 1, 2 : famine.

P. 217, l. 4 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, B 1 : se.

P. 217, l. 16 : oscur. — *Ms.* B 20 : auster.

P. 217, l. 20 : morir. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* le premier.

P. 217, l. 21 : Ou. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* faisons autrement, se bon vous samble que.

P. 217, l. 22 : cinc ou sis. — *Ms.* A 2 : .vii. ou .viii.

P. 217, l. 30 : ensi que. — *Leçon du ms.* B 12. — *Ms.* A 1 : ensi. — *Mss.* B 1, 2 : si comme.

P. 218, l. 8 : vous nous consillerés. — *Ms.* B 12 : voulons du tout ouvrer par vostre conseil.

P. 218, l. 13 : qui nous het. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et de ceulx qui.

P. 218, l. 14 : est. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : sont.

P. 218, l. 14 : cil qui. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : lesquelz.

P. 218, l. 17 : desconfissons. — *Ms.* B 12 : aions victoire sur.

P. 218, l. 24 : nous ne finerons. — *Mss.* B 1, 2 : n'en ferons.

P. 218, l. 25 : beaulx. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, B 1, 2, 12.

P. 218, l. 30 : cinc. — *Ms.* A 2 : .v. ou .vi.

§ **271**. P. 219, l. 9 : à heure de relevée. — *Ms.* A 2 : à heure de nonne. — *Ms.* B 20 : après midy.

P. 219, l. 11 et 30 : cinc. — *Ms.* A 2 : .viii.

P. 219, l. 19 : Bonnes gens. — *Ms.* A 2 : des bonnes gens : « Or avant, beaus amis. »

P. 220, l. 1 : heure. — *Ms.* A 2 : lieue.

P. 220, l. 4 : cheminèrent. — *Ms.* A 1 : chminèrent.

P. 220, l. 5-6 : li fourageur. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : les fouriers.

P. 220, l. 10 : plachiet. — *Mss.* A 2, B 2 : vivier. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : flaschier. — *Ms.* B 1 : plaquier. — *Ms.* B 12 : flaquis. — *Ms.* B 20 : plasquis.

§ **272**. P. 220, l. 14 : car che fu. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 220, l. 14-26 : et le tierch... enfourmés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : que ceulx de Bruges faisoient leur procession par coustume, si vindrent tantost nouvelles comment les Gantois estoient là arrivés, et lors veyssiez grant murmure dedans Bruges des uns aux autres tant que les nouvelles en vindrent au conte et à tous ceulx de sa compaignie.

P. 220, l. 19 : avolèrent. — *Mss.* B 1, 2 : vinrent tout en haste.

P. 220, l. 22-23 : de rue en rue. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : de ruez.

P. 220, l. 24 : combatre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ces traitres Gantois.

P. 220, l. 26 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : se.

P. 220, l. 27 : cache. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : meine. — *Ms.* B 12 : amaine.

P. 220, l. 28-29 : De... maintenant. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : à leur destruction : or est le temps venu d'avoir la.

P. 220, l. 30 à p. 221, l. 2 : chevalier... requelloit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ses chevaliers et ses gens par vers li, lesquelx il recevoit.

P. 221, l. 3-4 : Nous... il. — *Ms.* A 2 : Ces traitres Gantois.

P. 221, l. 4 : encores... contes. — *Ms.* B 20 : combien qu'ilz ont encoires grant courage, car.

P. 221, l. 12 : et. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, 7.

P. 221, l. 12 : du Beart. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Ms.* A 1 : dou Bourc. — *Mss.* B 1, 2 : le Bourcq. — *Ms.* B 12 : de Beyaert.

P. 221, l. 16 : s'ordonnèrent. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manque aux mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7.

P. 221, l. 17 : gens. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* s'armèrent et ordonnèrent. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* s'aprestoient.

P. 221, l. 22 : cantées. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et celebrées. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et leutes.

P. 221, l. 25 : mesist. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Mss.* A 1, B 20 : mesissent.

P. 221, l. 25 : mesist en estat deu. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : priassent tous Dieu.

P. 221, l. 27 : set. — *Ms.* A 2 : plus de cent. — *Ms.* B 20 : .VII^{c}.

P. 222, l. 5 : vostre. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* mauvais.

P. 222, l. 13 : restorier. — *Mss.* B 1, 2 : rescousse.

P. 222, l. 14 : vous. — *Les mss.* B 1, 2, 5, 7 *ajoutent :* bien et.

P. 222, l. 17 : grant. — *Leçon du ms.* F 1. — *Manque aux mss.* A 1, 6, 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 222, l. 17 : ou grant peuple. — *Mss.* B 12, 20 : au plus de gens.

P. 222, l. 18 : maint. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : veult. — *Mss.* B 1, 2, 12 : met.

P. 222, l. 25 : par. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : des. — *Manque au ms.* A 1.

P. 222, l. 25-26 : par... remonstré. — *Ms.* A 2 : ces Frères Preceurs racontans ce samedi au matin aux Gantois.

§ **273**. P. 223, l. 1 : mont. — *Mss.* B 12, 20 : tropel.

P. 223, l. 6 : avoient. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : avoit.

P. 223, l. 10-11 : riens il ne gaigneroient. — *Ms.* B 12 : ne leur pouoit prouffiter.

P. 223, l. 12 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : Se.

P. 223, l. 13 à p. 249, l. 23 : enfans que... vinrent à. — *Manquent au ms.* A 1 *par suite de l'arrachement de deux cahiers ; pour cette partie, le ms.* B 1 *sert de base au texte.*

P. 223, l. 16 : bien sçavoit. — *Ms.* A 2 : fut de beau sçavoir et de beau.

P. 223, l. 24-25 : les sachiées... departies. — *Ms.* B 20 : les sacs de pain ouvers et le pain.

P. 223, l. 29 : aidables. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : abille.

P. 223, l. 30 *et ailleurs :* il. — *Ms.* B 1 : ilz.

P. 223, l. 31 : ce. — *Leçon du ms.* B 2. — *Mss.* A 7, B 7 : cilz. — *Ms.* B 1 : se. — *Ms.* B 5 : celui. — *Ms.* B 12 : le.

P. 223, l. 31 : disner. — *Ms.* B 12 : desjun.

P. 223, l. 32 : catirent. — *Ms.* B 12 : tappirent.

P. 223, l. 32 : ribaudiaux. — *Mss.* B 2, 12, 20 : ribaudequins.

P. 224, l. 1-2 : broüettes... fer. — *Mss.* B 12, 20 : trois ou quatre petis canons [B 20 *ajoute :* rengiés de front] sus haultes charettes en manières de brouettes devant, sur deux ou quatre roes [B 12 *ajoute :* bandez de fer].

P. 224, l. 2 : qu'il. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7. — *Ms.* B 1 : qui.

P. 224, l. 4-5 : s'encloïrent. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* B 1, 2 : s'encloent. — *Ms.* B 12 : s'enclouoient.

P. 224, l. 6 : trois. — *Ms.* A 2 : .III.

§ **274**. P. 224, l. 17 : des circonstans. — *Ms.* A 2 : de tous ceulx. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : des escoutans.

P. 224, l. 19 : jusques ou trait des Gantois. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : les Gantois eussent bien trait à eulx.

P. 224, l. 24 : il. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* avoir et.

P. 224, l. 26 : de cinc à sis mille. — *Ms.* A 2 : entre .vii. et .viii[m]. hommes.

P. 225, l. 5 : li contes. — *Ms.* B 5 : et le conte apresté, il s'en. — *Ms.* B 7 : le conte fut appresté et s'en.

P. 225, l. 8-10 : A son... champs. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 225, l. 11 : après. — *Mss.* B 12, 20 : à cheval sieuirent de près [B 20 : après].

P. 225, l. 17 : haulte remontée. — *Mss.* B 12, 20 : heure de vespres.

P. 225, l. 21 : ne les... meshui. — *Mss.* B 5, 7 : ne les combatez meshui. — *Ms.* B 20 : vous le sçavez, ne les vueilliez meshui combatre.

P. 226, l. 4 : descliquer. — *Mss.* B 12, 20 : descochier.

P. 226, l. 5 : canons. — *Ms.* B 20 : ribaudequins.

P. 226, l. 5 : plasquier. — *Mss.* A 2, B 2 : vivier. — *Ms.* A 7 : plachier. — *Mss.* B 5, 7 : flaschier. — *Mss.* B 12, 20 : plate eaue.

P. 226, l. 10 : sur. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pour.

P. 226, l. 10 : mauvais convenant. — *Ms.* A 2 : faulx et mauvais courage et petit. — *Mss.* A 7, B 7 : faulx et mauvais couraige et convenant. — *Ms.* B 5 : mauvais courage. — *Mss.* B 12, 20 : faulx et desloyal courage.

P. 226, l. 17 : abatre. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* et à ruer jus.

P. 226, l. 24 : raconsuivoient. — *Ms.* B 2 : attaignoient.

P. 226, l. 25 : et. — *Ms.* B 2 : les jambes dessus et puis les.

P. 226, l. 25 : occisoient. — *Mss.* B 12, 20 : detrenchoient.

P. 226, l. 29 : et de desconfits. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : de mehaingniez.

P. 227, l. 4 : infortunité. — *Ms.* A 2 : maigre fortune.

P. 227, l. 4 : eulx. — *Le ms.* B 2 *ajoute :* mais autres dient que ce fut ung miracle et que Dieu oy leurs dures complaintes.

§ **275**. P. 227, l. 9 : mieux mieux. — *Mss.* B 5, 7 : mieux pouoit.

P. 227, l. 15 : ensonniet les. — *Ms.* B 2 : baillé à besongner aux. — *Ms.* B 12 : occupé les.

P. 227, l. 17-18 : s'enfuioient... mieux. — *Ms.* B 20 : se mettoient tous en fuite pour eulx sauver.

P. 227, l. 31 : l'esforchassent. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : l'esfroissassent.

P. 228, l. 4 : tint. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : prinst.

P. 228, l. 11 : fist. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque aux mss.* A 2, B 1, 2.

P. 228, l. 11 : fist commandement. — *Ms.* B 12 : commanda.

§ 276. P. 228, l. 17 : et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : pour.

P. 228, l. 17 : recouvrer. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* B 1, 2 : retourner. — *Mss.* B 12, 20 : garder.

P. 228, l. 18 : entrèrent en... en. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20.

P. 228, l. 19 : poursuivant. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 : poursuivoient.

P. 228, l. 19 : ennemis. — *Les mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20 *ajoutent :* vindrent le bon pas et entrèrent en la ville de Bruges avecques ceulx de la ville proprement et.

P. 228, l. 26 : la... volée. — *Mss.* B 12, 20 : les feuillets de la porte estoient [B 20 *ajoute :* boutez].

P. 228, l. 28 : Bruges. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* qui là estoient.

P. 228, l. 29 : sauvés. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* se vous pouez.

P. 229, l. 1 : de. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* torses et. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* tortis et.

P. 229, l. 13 : le. — *Manque aux mss.* A 2, 7, B 12, 20.

P. 229, l. 14 : ruelle. — *Les mss.* A 2, 7, B 12, 20 *ajoutent :* les falloz [B 20 *ajoute :* et tortis allumez].

P. 229, l. 28 : Bruges. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7 *ajoutent :* en leur compaignie.

P. 229, l. 30 : et... sauver. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 229, l. 30 : estes tous ensonniés. — *Ms.* B 20 : avrez bien à faire.

P. 229, l. 30 : tous. — *Leçon du ms.* A 7. — *Manque au ms.* B 1.

P. 229, l. 30 : tous... sauver. — *Ms.* B 2 : en aventure de vous perdre.

P. 229, l. 31-32 : issir... car. — *Leçon des mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20. — *Mss.* B 1, 2 : vous sauver et.

P. 230, l. 1 : en sont seigneur. — *Mss.* B 12, 20 : les ont saisies.

P. 230, l. 6 : eshider. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et durement à esbahir, comme cellui qui estoit en grant peril de mort.

P. 230, l. 10 : qu'il. — *Ms.* B 20 : comment il va, il.

P. 230, l. 12 : scet. — *Ms.* A 7 : se part. — *Mss.* B 5, 7 : se departe.

P. 230, l. 14 : les. — *Leçon du ms.* B 2. — *Ms.* B 1 : le.

P. 230, l. 14 : les russiaux. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : les rues.

P. 230, l. 17-18 : hoppelande. — *Ms.* B 12 : robe.

P. 230, l. 24 : grant. — *Les mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 *ajoutent :* peril et en grant.

P. 230, l. 25 : car. — *Les mss.* A 7, B 5, 7, 12 *ajoutent :* se.

P. 230, l. 25 : se. — *Leçon du ms.* B 2. — *Manque au ms.* B 1.

§ 277. P. 231, l. 3 : demucha. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : dementa. — *Ms.* B 12 : pourmena.

P. 231, l. 5 : de necessité. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : dedens aucun hostel.

P. 231, l. 7 : aloient. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et entra.

P. 231, l. 9 : manandries. — *Ms.* B 2 : grans manoirs. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : palaiz.

P. 231, l. 11 : tourbes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* de marestz. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* qui s'i ardoient.

P. 231, l. 12 : tente. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : couste.

P. 231, l. 13 : esconser. — *Ms.* A 2 : eschaufer. — *Mss.* B 5, 7 : estouffer. — *Ms.* B 12 : estoupper.

P. 231, l. 19 : effreée. — *Ms.* B 1 : effrée.

P. 231, l. 20 : mais maintenant. — *Ms.* A 2 : ainsi meschant que tu me voiz.

P. 231, l. 20 : repourre. — *Ms.* B 12 : muchier.

P. 231, l. 29 : boutés. — *Ms.* B 1 : bouter.

P. 231, l. 30-31 : Il... hostel. — *Ms.* B 2 : et cependant la femme fist son mesnage, comme elle avoit acoustumé.

P. 231, l. 30 : fist. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et tandis la femme clooit son huis.

P. 232, l. 3 : l'estrain. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : le feurre.

P. 232, l. 6 : routoient. — *Ms.* A 2 : partout serchoient, queroient et aloient.

P. 232, l. 22 : alons. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* hors de ceste maison enfumée.

P. 232, l. 23 : femme si. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : femme. — *Ms.* B 1 : se. — *Ms.* B 2 : femme se.

P. 233, l. 2-3 : la nuit... petitesse. — *Ms.* A 2 : celle nuit après qu'il se trouvoit hoste de la povre femme.

P. 233, l. 11 : perseverèrent. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* en leur entreprinse.

§ 278. P. 233, l. 24 : La... estoit. — *Mss.* A 7, B 7 : L'enqueste estoit sceue. — *Ms.* B 5 : L'enqueste estoit semée.

P. 233, l. 24 : La... jettée. — *Ms.* A 2 : La buscherie fut courue sanz espargnier que.

P. 233, l. 25 : colletiers, vieswariers. — *Ms.* B 2 : collecteurs, frapiers.

P. 233, l. 25-26 : vieswariers. — *Ms.* A 7 : voirriers. — *Mss.* B 5, 7 : bourriers. — *Ms.* B 20 : gaingniers.

P. 233, l. 26 : poissonniers. — *Le ms.* B 12 *supprime* colletiers, vieswariers, *et ajoute :* coutelliers et gnaïnniers.

P. 233, l. 30 : il estoient. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Manquent au ms.* B 1.

P. 234, l. 4 : pillées. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* viollées.

P. 234, l. 7 : heures. — *Leçon du ms.* B 2. — *Ms.* B 1 : heurent.

P. 234, l. 10 : conquest. — *Mss.* B 12, 20 : leur vasselaige et entreprinse.

P. 234, l. 13 : esté. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* lors joingnirent les aucuns les mains et plorèrent de joye et se assemblèrent.

P. 234, l. 22 : hommes. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* ce que bien faire pouoit.

P. 234, l. 26 : ville. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* pour aller tenir les bois.

P. 234, l. 29 : ceulx... ne. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 234, l. 30 : oïrent. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* ilz recuillirent couraige et confort.

P. 234, l. 32 : Anvaing. — *Ms.* A 2 : Halluin. — *Mss.* A 7, B 12, 20 : Aubaing. — *Mss.* B 5, 7 : Aubang.

P. 235, l. 4 : quant... là. — *Mss.* B 12, 20 : quant [B 20 : lors que] la matierre le requerra.

§ **279**. P. 235, l. 7 : plus bellement. — *Ms.* A 2 : mieux ne plus courtoisement.

P. 235, l. 11 : Bois. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* François Attremen.

P. 235, l. 25 : repus. — *Ms.* B 2 : mussé. — *Ms.* B 12 : mucié.

P. 235, l. 31 à p. 236, l. 1 : regardèrent. — *Ms.* B 2 : regarda.

P. 236, l. 1 : et Piètres dou Bos. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 236, l. 18 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* B 1, 2.

P. 236, l. 25 : de cinc mil. — *Ms.* A 2 : environ .VIII^{m}.

P. 236, l. 27 : hommes. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* ou plus.

P. 236, l. 31 : recorderons. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : orrés recorder.

§ **280**. P. 237, l. 6 : hoppelande. — *Mss.* B 12, 20 : robe.

P. 237, l. 11 : allés. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et si estoit nuyt [B 20 : de nuit].

P. 237, l. 15 : Marescaut. — *Ms.* B 2 : Mareschal.

P. 237, l. 30 : painel. — *Ms.* B 2 : poitral.

P. 237, l. 32 : se retrouvoient. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : s'en retournoyent. — *Ms.* B 12 : vindrent.

P. 238, l. 6 : Guis. — *Ms.* B 12 : Loys.

P. 238, l. 14 : gentillesse. — *Ms.* B 12 : son pareil.

§ **281**. P. 238, l. 19 : tant. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : tous.

P. 238, l. 20 : que... celles. — *Leçon du ms.* B 2. — *Ms.* A 2 : et ceulx. — *Ms.* A 7 : de Gand et. — *Mss.* B 5, 7 : de Flandres et. — *Manquent aux mss.* B 1, 12, 20.

P. 238, l. 21 : de l'eveschié. — *Mss.* B 12, 20 : du pays.

P. 239, l. 1 : n'amiroit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ne prisoit ne amoit. — *Ms.* B 12 : ne doubtoit.

P. 239, l. 4 : li proverbes. — *Ms.* A 2 : le notable. — *Mss.* B 5, 7 : ce notable. — *Ms.* B 12 : le vocable.

§ 282. P. 239, l. 26-27 : cremeur et. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12, 20. — *Manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 240, l. 5 : service. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* obeïssance.

P. 240, l. 12 : menestrés. — *Mss.* B 2, 5, 7 : menestrelz. — *Ms.* B 12 : menestreulz.

P. 240, l. 28 : charians, deus cens. — *Ms.* A 2 : charios et.

P. 240, l. 29 : draps. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* d'or, de soye, de lainne.

P. 240, l. 29 : pennes. — *Ms.* B 20 : d'or, de soye, de layne et fourrures, toilles. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* toilles, tapiceries.

P. 241, l. 1 : extimer. — *Ms.* A 7 : esmer.

§ 283. P. 241, l. 9-10 : tant... l'onni. — *Mss.* B 12, 20 : jusques à ce que icelles [B 12 : à tant que les] portes et murs seroient abatuz et les fossez remplis et tout mis à rez des terres et tout à l'onnit.

P. 241, l. 10 : tous. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* ruez jus par terre et.

P. 241, l. 16 : tous. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* en genoulx.

P. 241, l. 18 : d'oultre. — *Leçon des mss.* B 5, 7. — *Ms.* A 7 : oultre. — *Ms.* B 12 : oultre la ville. — oultre *manque aux mss.* B 1, 2.

P. 241, l. 19 : Furnes. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* de Bourbourg.

P. 241, l. 19 : Propringhe. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et de Bourbourc.

P. 241, l. 24 : cinc. — *Ms.* A 2 : .VI.

P. 242, l. 1 : tout. — *Ms.* A 2 : tous ceulx et celles.

P. 242, l. 8 : d'un. — *Leçon des mss.* B 5, 7. — *Ms.* B 1 : du.

P. 242, l. 8 : varlet, fils d'un. — *Ms.* A 2 : garçon, fils d'un villain.

§ 284. P. 242, l. 17-18 : si... et. — *Ms.* A 7 : et. — *Mss.* B 5, 7 : il.

P. 242, l. 21 : et disoit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : si grandement en fut courrouciez et.

P. 242, l. 27 : parti. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* et s'en ala.

P. 242, l. 30 : fu. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* adonc à ce retour.

P. 243, l. 2 : foison de. — *Ms.* B 20 : quantité et l'estimation et valleur des.

P. 243, l. 6 : vins. — *Ms.* B 12 : lot de vin.

P. 243, l. 7 : deux. — *Ms.* A 2 : .IIII.

P. 243, l. 15 : et. — *Leçon des mss.* B 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 7, B 1, 2.

P. 243, l. 16 : la mise très grande. — *Ms.* B 12 : ses revenues moult grandes.

P. 243, l. 17 : sanguines. — *Ms.* B 20 : très riches draps.

P. 243, l. 18 : d'escarlattes. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et de draps de soye et d'argent.

P. 243, l. 21 : damoiselles. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* de Gand.

§ 285. P. 243, l. 28 : à muser. — *Ms.* A 7 : advisier. — *Mss.* B 5, 7 : aviser.

P. 244, l. 5 : reviendra. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* l'amour et.

P. 244, l. 7 : en mariage. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 5, 7. — *Ms.* B 12 : à femme et à espeuse.

P. 244, l. 11-16 : ensi... si. — *Ms.* B 12 : ce jeune roy, s'il a grant desir et voulenté de soy faire renommer en armes, il.

P. 244, l. 16 : croira. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : le traira à ce faire.

P. 244, l. 22 : Flandres. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* par conquest. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* par quelconques [B 5, 7 : quelque] manière.

P. 244, l. 24 : comment. — *Les mss.* B 5, 7 *ajoutent :* se ce ne fust son oncle.

P. 244, l. 25 et p. 245, l. 1 : ces. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12. — *Ms.* B 1 : ses.

P. 244, l. 32 : besoingne. — *Ms.* B 12 : journée.

P. 245, l. 8 : cappitaine. — *Ms.* A 2 : cap. souverain. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : cap. et souverain. — *Ms.* B 12 : souverain cap. — *Ms.* B 20 : cap. et le souverain.

P. 245, l. 10 : sonniés. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Ms.* B 1 : sonnier. — *Ms.* B 2 : pensez.

P. 245, l. 17 : paine. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : charge.

P. 245, l. 18 : songne. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : deffaulte. — *Ms.* B 12 : faulte.

P. 245, l. 18-19 : Je... contes. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12, 20 : Daniel, dist [B 20 : respondy] le conte, de tout ce [A 7, B 5, 7 : de ce] sui je tout [B 12 : suiz bien] reconfortés [A 7 : confortés]. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et pour ce vous y ai je commis. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et bien le sçay que ensi ferrez.

§ **286**. P. 245, l. 20 à p. 246, l. 11. — *Le paragraphe entier manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 245, l. 25 : dis et setime. — *Ms.* A 2 : .xxvie. — *Mss.* B 12, 20 : .xxviie.

P. 245, l. 27-28 : vous... istoire. — *Ms.* B 12 : cy après sera racompté au long.

P. 245, l. 30 à p. 246, l. 11 : messires... besoingna. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 245, l. 31 : de Helle. — *Mss.* B 12, 20 : d'Ele.

P. 246, l. 2 : Gerars. — *Ms.* B 2 : Gars. — *Ms.* B 12 : Gerart.

P. 246, l. 3 : Enguerrammet. — *Ms.* B 2 : Enguerrant. — *Ms.* B 12 : Engramet.

P. 246, l. 4 : Hanghenardin. — *Manque aux mss.* B 12, 20.

§ **287**. P. 246, l. 14 : et de pourveances. — *Ms.* B 12 : et d'artillerie. — *Ms.* B 20 : à cheval et à pié, et de vivres et d'artillerie.

P. 246, l. 17 : et deshonneur. — *Leçon du ms.* B 7. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5 : et honneur. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 246, l. 22 : nuevime. — *Mss.* B 5, 7 : .x^{e}.

P. 246, l. 31 : paieroit. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Mss.* B 1, 2 : payoit.

P. 246, l. 31 à p. 247, l. 1 : si... povre. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7 [B 5, 7 : et p.]. — *Ms.* B 1 : se portoit li roi des li povrez. — *Ms.* B 2 : le fort portant le feble. — *Ms.* B 12 : et le riche porteroit le f.

P. 247, l. 1 : taille. — *Ms.* B 12 : responce.

P. 247, l. 2-3 : nulle n'estoit. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 12. — *Mss.* B 1, 5, 7 : nulles n'estoient.

P. 247, l. 6 : à siège. — *Ms.* B 1 : assiège.

P. 247, l. 9 : et. — *Leçon du ms.* B 2. — *Manque au ms.* B 1.

P. 247, l. 15 : fromages. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* eufs, prunes, poires, pommes.

P. 247, l. 18 : garnaces. — *Ms.* B 12 : grenade.

§ **288**. P. 248, l. 1 : anchiennes. — *Mss.* A 2, B 5, 7 : autres menues.

P. 248, l. 3 : ville. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui n'avoient de quoy vivre.

P. 248, l. 6 : issues. — *Ms.* B 12 : saillies.

P. 248, l. 9 : Lambrot. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Lambers. — *Mss.* B 12, 20 : Lambert.

P. 248, l. 16 : de leurs gens. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manquent aux mss.* B 1, 2. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et les dommageroit trop grandement.

P. 248, l. 25 : pols de bée. — *Ms.* A 2 : piez de lé.

P. 248, l. 25 : bée. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : long.

P. 248, l. 27 : l'ooit. — *Ms.* B 12 : ouoit le bondissement.

P. 248, l. 32 : croiseules. — *Ms.* A 2 : quintaulx. — *Mss.* A 7, B 5 : croysseulx. — *Ms.* B 2 : croiseures. — *Ms.* B 7 : croisseaulx. — *Mss.* B 12, 20 : croisuès.

P. 248, l. 32 : de cuivre tout boulant. — *Ms.* A 2 : pesant. — *Mss.* B 12, 20 : de cuivre tous rouges et tous embrasez et tous bouillans.

P. 249, l. 2 : moutons. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* de bricolles [B 20 *ajoute :* et d'autres].

P. 249, l. 6 : quatre. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* foiz.

§ **289**. P. 249, l. 14 : routier. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et guieliers.

P. 249, l. 18 : conte. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* seant à demy lieue de Bruges.

P. 249, l. 19 : repos. — *Ms.* B 2 : berceau.

P. 249, l. 20 : cuvelette. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : cuve.

P. 249, l. 23 : Bruges. — *Avec ce mot recommence le texte du ms.* A 1 ; *cf. plus haut* p. 223, l. 13.

P. 249, l. 24 : et. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* leur sceurent bon gré.

P. 249, l. 25 : il leur. — *Leçon des mss.* B 12, 20. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et leur. — leur *manque aux mss.* A 1, B 1, 2.

P. 249, l. 27 : routier. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* bomules et termulons et tacriers.

P. 249, l. 27 : rafresqui. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* à Bruges. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* en Bruges.

P. 250, l. 1 : Adont... Lille. — *Ms.* B 12 : Et ilz s'en vindrent devant Lille.

P. 250, l. 1 : s'armèrent. — *Ms.* B 1 : se arrivèrent.

P. 250, l. 21 : convenroit. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2. — *Mss.* A 1, B 5, 7 : convenoit. — *Ms.* B 12 : fauldroit encores.

§ 290. P. 250, l. 28 : Si. — *Leçon des mss.* B 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1, 2 : Se. — *Ms.* A 7 : Ce. — *Ms.* B 12 : Où.

P. 250, l. 28 : recordé. — *Ms.* B 2 : relaté. — *Ms.* B 12 : raconté.

P. 251, l. 1 : d'argent. — *Ms.* A 2 : de fin argent bien dorez.

P. 251, l. 3 : aportée. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, 7 : aporté.

P. 251, l. 4 : ris. — *Ms.* B 1 : espas. — *Ms.* B 2 : risées. — *Mss.* B 12, 20 : mocqueries.

P. 251, l. 4 : ce. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1 : se. — *Ms.* B 12 : tout ce.

P. 251, l. 12 : remonstrer. — *Mss.* B 2, 12 : remonstreroit.

P. 251, l. 13 *et plus loin :* Hesdin. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : Hedin.

P. 251, l. 17 : morte. — *Ms.* B 12 : allé de vie à trespas.

P. 251, l. 21-22 : de vos mescances. — *Leçon du ms.* B 1. — *Ms.* A 1 : mescances. — *Ms.* A 2 : et restauré. — *Ms.* B 2 : de vos meshaings. — *Ms.* B 12 : de voz mesadventures. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 251, l. 27 : sainte. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7, 12 : toute.

P. 251, l. 32 : ostagiers. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7, 20 : estragniers. — *Ms.* A 2 : comme ostagiers. — *Ms.* B 12 : prisonniers.

P. 252, l. 3 : à. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

§ 291. P. 252, l. 12 : oubli. — *Ms.* B 12 : non chaloir.

P. 252, l. 16 : Viane. — *Ms.* B 12 : Brenne.

P. 252, l. 25 : oncles. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* ce que il en sçavoit.

P. 252, l. 28 : paine. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* d'estre maistres et.

P. 252, l. 31 : dou. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* roy et de son.

P. 253, l. 2 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque au ms.* A 1. — je et vous *manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 253, l. 4 : esmouvoir. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* en. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* contre.

P. 253, l. 20 à p. 255, l. 2 : personnellement... present vous. — *Manquent aux mss.* B 12, 20, *par suite d'un bourdon de copiste.*

P. 253, l. 21 : Flandres. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui vous doit appartenir à cause de belle seur, vostre femme.

P. 253, l. 22 : verrons. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : venrons.

P. 253, l. 30 : conseil. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* Dites le moy, je vous pry.

P. 254, l. 13 : raquerir. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : reconquerir.

P. 254, l. 18 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : Se.

P. 255, l. 3 : parlés. — *Ms.* B 12 : parlerons.

P. 255, l. 4 : dirons. — *Mss.* B 1, 2 : diront.

P. 255, l. 5 : volenté. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* Si en parlèrent au roy eulz deux et lui dirent touttes ces paroles, lequel respondit.

P. 255, l. 6 : dematin. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : demain.

P. 255, l. 21-22 : acomplir son plaisir. — *Leçon du ms.* F 1. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, 9, B 1, 2, 5, 7, 12, 15, 16.

P. 255, l. 23 : que. — *Ms.* B 2 : fault il. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* valent.

P. 255, l. 23 : tant... on. — *Ms.* B 12 : vous faittes de longs parlemens et traittiez qui riens ne vallent.

P. 255, l. 23 : tenoit on. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 255, l. 30 : gengloit. — *Ms.* B 12 : esbatoit.

P. 256, l. 1 : recorder. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : compter.

§ **292**. P. 256, l. 12 : pelerin. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* moult bien affaitié.

P. 257, l. 13 : ample. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* bosquet et puis trouvèrent une belle.

P. 257, l. 23 : douse rains et à elles. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 2 : moult doucement ailles. — *Mss.* B 5, 7 : douze elles. — *Mss.* B 12, 20 : douse branches. — rains *manque aux mss.* A 1, 7.

P. 257, l. 26 : cerf. — *Manque aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 258, l. 2 : abatoit. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* et versoit.

P. 258, l. 9 : longnes. — *Mss.* B 5, 7 : ongles.

P. 258, l. 14 : cers. — *Mss.* B 1, 2 : rois.

P. 258, l. 28 : prochain. — *Les mss.* B 1, 2, 5, 12 *ajoutent :* de.

P. 258, l. 30 : premiers. — *Mss.* A 7, B 2, 5, 7, 12 : premières.

P. 259, l. 4 : d'Audenarde. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et comment ilz s'i maintindrent.

§ **293**. P. 259, l. 8 : desconfire... Bruges. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : desconfiture sus le conte faytte.

P. 259, l. 18 : portoient. — *Mss.* B 5, 7, 12 : portèrent.

P. 259, l. 19 : de belles. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manquent au ms.* A 1.

P. 259, l. 19-20 : de belles... escarmuchier. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : des escarmuches.

P. 259, l. 24 : Lieureghien. — *Ms.* A 1 : Luueghien; *cf.* p. 245, l. 30-31.

P. 259, l. 26 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : se. — *Ms.* B 2 : et.

P. 259, l. 26 : pooit on. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : pooit. — *Mss.* A 7, B 5, 7, 12 : pooyent.

P. 259, l. 29 : fagos. — *Mss.* B 5, 7 : feurre.

P. 260, l. 1 : lontains et prochains. — *Ms.* B 1 : lonc temps. — *Ms.* B 2 : par lonc temps.

P. 260, l. 2 : fagoter. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et à loyer.

P. 260, l. 3 : moies. — *Ms.* A 2 : grans monceaulx.

P. 260, l. 7-8 : et de ce trait. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : et pour tant. — *Mss.* B 1, 2 : et de ce fait. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 260, l. 10 : n'avoient. — *Les mss.* A 1, 7 *ajoutent :* ne.

P. 260, l. 11 : nul. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7 : nulle. — *Mss.* B 5, 7 : nulz. — *Manque au ms.* B 12.

P. 260, l. 23 : pour. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* la convoitise de.

P. 261, l. 1 : gages. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : garnison.

P. 261, l. 2-3 : desquels... bien. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : lesquels archiers estoient.

§ **294**. P. 261, l. 7 : païs. — *Mss.* B 1, 2 : conté.

P. 261, l. 13 : à. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 261, l. 23 : et. — *Ms.* B 20 : et ainsi fut fait, car.

P. 261, l. 23-24 : et... prison. — *Mss.* A 7, B 7 : aussy fut il. — *Ms.* B 5 : ainsi fist il.

P. 261, l. 24 : lors... prison. — *Mss.* B 1, 2 : le fu.

P. 262, l. 1 : fortefiier... Engletière. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : alier aux Angloys.

P. 262, l. 1 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : se.

P. 262, l. 1 : poront. — *Mss.* A 7, B 1, 12 : porroit. — *Mss.* B 2, 5, 7 : pourra.

P. 262, l. 6 : certes nenil. — *Ms.* B 12 : à la verité dire, il fault bien croire que non. — *Ms.* B 20 : à la verité il fault dire que non fera.

P. 262, l. 16 et 17 : il. — *Ms.* A 1 : ilz.

P. 262, l. 22 : estant. — *Mss.* B 1, 2 : seant.

P. 263, l. 9 : Si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : Se.

P. 263, l. 13 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : se.

P. 263, l. 14 : Flandres. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* nostre adversaire.

§ **295**. P. 263, l. 21 : d'Arteyelle. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* après celle conclusion.

P. 263, l. 25 : Il sambla. — *Mss.* B 1, 2 : se il semble.

P. 263, l. 29 : Vorde. — *Ms.* A 7 : Verde. — *Mss.* B 5, 7 : Verdelle. — *Mss.* B 12, 20 : Borde.

P. 263, l. 29-31 : sire... clers. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 263, l. 30 : Vandreware. — *Ms.* B 7 : Voutre Wautre. — *Ms.* B 7 : Voutre Waere. — *Ms.* B 12 : Wondenare.

P. 263, l. 30 : Brouère. — *Ms.* B 12 : Brauwère.

P. 264, l. 4 : qui. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* fruis aroit et.

P. 264, l. 5-11 : mais en ce... linage. — *Manquent aux mss.* A 7, 9, B 5, 7.

P. 264, l. 6-8 : Or estoit... avoecques. — *Ms.* B 12 : Or estoit retenu pour clerc de la ville de Gand et s'en alla cellui avecq.

P. 264, l. 7-8 : qui... et cil. — *Mss.* B 15, 16 : et cellui.

P. 264, l. 8 : Baude Quintin. — *Leçon du ms.* B 2. — *Blanc dans les mss.* A 1, B 1, 20. — *Ms.* A 2 : Hewart de Sueskes.

P. 264, l. 11 : douse. — *Mss.* B 1, 2, 20 : .XVIII.

P. 264, l. 18 : d'Ewrues. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de Wernes. — *Ms.* A 2 : de Broes.

P. 264, l. 20 : pasagières. — *Leçon des mss.* A 7, B 2. — *Ms.* A 1 : pasagière. — *Mss.* B 1, 5, 7 : passagiers.

P. 264, l. 21-22 : Quant... volenté. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Sy montèrent sur mer.

P. 264, l. 22 : vent à. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Manquent au ms.* A 1.

P. 265, l. 4 : faire ent. — *Ms.* A 1 : fairent.

P. 265, l. 12 et 13 : Thumas. — *Ms.* B 12 : Jehan.

P. 265, l. 17 : Frans. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12 : François.

P. 265, l. 20 : Richart et. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* son père.

P. 265, l. 22 : estoit bien merites. — *Ms.* B 5 : avoit bien merité. — *Ms.* B 12 : estoit bien digne.

§ **296**. P. 265, l. 30 : ensieuant. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* qui est jeunes et a bon commencement de valoir un homme d'armes.

P. 266, l. 8 : messires... senescaulx. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : le senescal.

P. 266, l. 10 : posession. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : saysine.

P. 266, l. 17 : en p. — *Ms.* A 2 : en saisine et p.

P. 266, l. 23 : Perducet... Perducet. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 20 : Berduc... Berducet. — *Mss.* B 5, 7 : Perduch... Perduch.

P. 266, l. 28 : ne te... efforcent. — *Ms.* B 12 : ne te la font ou font faire.

P. 267, l. 1 : et. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* meneur.

§ 297. P. 267, l. 3 : cil Gantois. — *Mss.* B 12, 20 : iceulx ambassadeurs flamens.

P. 267, l. 16 : signeur. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* et mi amy.

P. 267, l. 21 : les. — *Leçon des mss.* F 1, A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : le. — *Ms.* B 12 : icelles.

P. 268, l. 2 : escus. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* d'or.

P. 268, l. 8 : dit. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ditte.

P. 268, l. 17 : responderons. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : respondera.

P. 268, l. 18 : devera... souffire. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : en devrez tenir pour contemps.

P. 268, l. 22 : voï ces Flamens et. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : veuz ces Flamens et ouyes.

P. 268, l. 24 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7. — *Mss.* A 1, B 1 : se.

P. 268, l. 26 : si aiderons. — *Ms.* B 12 : aidons.

P. 268, l. 31 : du. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12. — *Manque au ms.* A 1.

P. 269, l. 3 : escus. — *Ms.* B 20 : vieulz escus. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* et. — *Les mss.* A 7, B 5, 7 *ajoutent :* de.

P. 269, l. 5 : sus Flandres. — *Ms.* B 20 : guerroier les Flamens.

P. 269, l. 14-15 : sicom... l'istore. — *Ms.* B 12 : comme cy après sera tout au long declairé.

§ 298. P. 269, l. 26 : Phelippe d'Artevelle. — *Mss.* B 1, 2 : que P. d'A. avoit envoié.

P. 269, l. 27 : prison. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* à Senlis.

P. 269, l. 29 : li os. — *Ms.* B 20 : le siège des Flamens.

P. 270, l. 14-15 : en... tenoient. — *Ms.* A 2 : ceulx qu'il tenoient à Tournay en hostaige.

P. 270, l. 16 : Pietart. — *Leçon des mss.* F 1, B 1, 2; *cf.* p. 273, l. 18. — *Mss.* A 1, 2, 7, B 5, 7 : Picart. — *Ms.* B 12 : Pietaert.

P. 270, l. 22 : envoié. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : envoiez. — *Ms.* B 1 : envoier.

P. 270, l. 28 : bonnes gens. — *Mss.* B 1, 2 : bourgois.

P. 271, l. 5 : que. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* tout incontinent.

P. 271, l. 17 : venroient. — *Mss.* B 5, 7 : venront.

P. 271, l. 17 : demorroient. — *Leçon des mss.* A 7, B 12, 20. — *Ms.* A 1 : demoroient. — *Mss.* B 5, 7 : demorront.

P. 271, l. 21 : i vont. — *Mss.* B 1, 2 : vont en France ne en Tournesis.

P. 271, l. 21 : les. — *Leçon des mss.* F 1, B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : leur.

P. 272, l. 1 : Courtrai. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 12, 20. — *Mss.* A 1, B 5, 7 : Tournay.

P. 272, l. 4 : avoir. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, B 1, 2.

P. 272, l. 8 : toute. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* la conté de. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* le pays de.

§ **299**. P. 272, l. 14 : quariaux. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Mss.* A 1, 7, B 5, 7 : canons. — *Ms.* A 2 : cailloux. — *Ms.* B 12 : pières.

P. 272, l. 14 : noise. — *Ms.* B 12 : bondissement. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* et tel bombissement.

P. 272, l. 15 : sis. — *Ms.* A 2 : .VII.

P. 273, l. 2-3 : uns... veus. — *Ms.* B 2 : ne s'en feust pas volé ung oisel d'Audenarde que on ne l'eust apperceu.

P. 273, l. 2 : volast. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : volost.

P. 273, l. 3 : bien. — *Ms.* B 20 : serréement.

§ **300**. P. 273, l. 11 : Milles. — *Ms.* B 20 : Gilles.

P. 273, l. 13 : Honcourt. — *Ms.* B 12 : Haulcourt.

P. 273, l. 18 : Pietars. — *Ms.* A 2 : le Picart. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Picart.

P. 273, l. 23 : commissaire. — *Ms.* A 1 : commissaires; *cf.* p. 274, l. 1.

P. 273, l. 24 : beubant. — *Ms.* B 20 : presumption.

P. 274, l. 3-4 : Si... enssi. — *Ms.* B 12 : Et estoient en telle manière.

§ **301**. P. 274, l. 5 : A. — *Manque aux mss.* A 7, B 1, 5, 7, 12.

P. 274, l. 8 : li rois nostres sires. — *Ms.* B 12 : le royaume de France.

P. 274, l. 9 : espèce. — *Ms.* A 2 : esperance.

P. 274, l. 12 : renommée. — *Ms.* A 1 : renommé. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : commune renommée.

P. 274, l. 20 : response de vostre. — *Mss.* B 1, 2 : vostre response et.

§ **302**. P. 274, l. 24 : cose. — *Ms.* B 12 : matière.

P. 275, l. 16 : estoient. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* commis de par Phelippe d'Artevelle et Piètre du Bois.

P. 275, l. 20 : busia. — *Ms.* A 2 : visa. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : musa. — *Ms.* B 2 : songa. — *Ms.* B 12 : pensa.

P. 275, l. 21 : besongnes. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : lettres.

P. 275, l. 24 : discrés. — *Mss.* B 1, 2 : poissans. — *Ms.* B 12 : dignes.

P. 275, l. 25 : France. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* dont la teneur s'ensieut.

§ **303**. P. 276, l. 2 : conseil. — *Leçon des mss.* B 5, 7. — *Mss.* A 1, 7, B 1, 20 : plaisir. — *Ms.* B 2 : pays.

P. 276, l. 3 : plaisance. — *Ms.* B 12 : voulenté.

P. 276, l. 9-11 : fu... quant. — *Ms.* B 12 : fist paix au conte qu'on dit d'Audenarde, le conte tint de nulle valeur.

P. 276, l. 19-22 : mais il... nous. — Voy. p. LXXV, note 4.

P. 276, l. 20 : avons. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* nulle.

P. 276, l. 21 : au. — *Ms.* A 2 : à nul.

P. 276, l. 25 : fremées. — *Ms.* A 1 : fremée.

P. 277, l. 4 : après. — *Ms.* A 2 : tout prests et. — *Ms.* B 12 : aprins et.

P. 277, l. 5 : ses. — *Mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7 : noz.

P. 277, l. 15 : enssi. — *Manque aux mss.* B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* B 12 : suppliant.

P. 277, l. 19 : et fait. — *Leçon du ms.* F 1. — *Manquent aux mss.* A 1, 7. — *Mss.* B 1, 2 : et.

P. 277, l. 19 : et fait à blasmer. — *Manquent aux mss.* B 5, 7, 12.

P. 277, l. 24-25 : à qui... avons. — *Ms.* B 12 : car la matière nous touchoit.

P. 277, l. 32 à p. 278, l. 1 : et à Ippre. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 7, B 7.

P. 278, l. 12 : deus. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* et ainsi soubz escript.

§ **304**. P. 278, l. 15 : si. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2. — *Ms.* A 1 : se. — *Mss.* B 5, 7 : il. — *Ms.* B 12 : bien.

P. 278, l. 17 : à. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manque aux mss.* A 1, B 1, 2.

P. 278, l. 18-19 : apartenans. — *Ms.* A 1 : apatenans.

P. 278, l. 26 : Gerart. — *Ms.* A 1 : Grart. — *Ms.* B 12 : Jehan.

P. 279, l. 1 : es chi. — *Ms.* B 12 : en es issy.

P. 279, l. 7 : morir. — *Ms.* B 12 : estre venu à sa fin.

P. 279, l. 11 : convoiier. — *Ms.* A 2 : conduire et mener.

P. 279, l. 23 : aporté. — *Ms.* B 12 : promis apporter.

P. 280, l. 2-3 : il se... Bruges. — *Ms.* B 12 : et ce quant les Brugelins et le conte furent desconfiz.

P. 280, l. 3-4 : Quel... faire. — *Ms.* B 20 : Lorsque le conte et les Bruguelins furent desconfis : « Que vous semble il que sur ce nous avons à faire, » ce dirent ilz.

P. 280, l. 10-11 : Chils... Tournai. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : On.

P. 280, l. 11 : les prevos. — *Ms.* B 12 : le conseil.

P. 280, l. 11-12 : et jurés. — *Leçon des mss.* F 1, B 12, 20. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, 7, B 1, 2, 5, 7.

P. 280, l. 17 : demorroit. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 5, 7, 12. — *Mss.* A 1, 7 : demoroient.

§ **305**. P. 280, l. 24 : Audenarde. — *Ms.* B 20 : la bonne d'A.

P. 280, l. 25 : ce. — *Mss.* B 1, 2 : ce que.

P. 280, l. 25 : poindanment. — *Ms.* B 12 : irreveranment.

P. 280, l. 28 : parellement ou plus doucement. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : amyablement ou plus encore assez.

P. 281, l. 1 : poroit. — *Ms.* B 12 : portoit.

§ **306**. P. 281, l. 10 : pour. — *Les mss.* B 1, 2, 12 *ajoutent :* les.

P. 281, l. 10-11 : pour... prison. — *Ms.* F 1 : pour mettre hors.

P. 281, l. 12 : perseverra. — *Leçon des mss.* A 7, B 2, 5, 12. — *Mss.* A 1, B 1, 7 : persevera.

P. 281, l. 13 : commun paix. — *Ms.* A 2 : bon commun.

P. 281, l. 26-27 : tant... et. — *Ms.* B 12 : de vray tant.

P. 282, l. 18 : troisime. — *Mss.* B 12, 20 : quatrime.

§ **307**. P. 282, l. 21 : chief. — *Ms.* A 2 : bout.

P. 282, l. 26 : Gand. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Manque au ms.* A 1.

P. 282, l. 26 : de Gand. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7. — *Mss.* B 12, 20 : dessus l'Escaut.

P. 282, l. 30 : provos et jurés. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : ceulx.

P. 283, l. 2 : calandisse. — *Ms.* B 12 : marchandise.

P. 283, l. 12 : parolles. — *Ms.* A 1 : parolle.

P. 283, l. 15 : demorront. — *Ms.* A 1 : demoront.

P. 283, l. 16-17 : que par... perseverroient. — *Mss.* B 1, 2 : de par Dieu.

P. 283, l. 17 : perseverroient. — *Ms.* A 1 : perseveroient.

§ **308**. P. 283, l. 23 : venus. — *Les mss.* B 12, 20 *ajoutent :* à Peronne en Vermendois.

P. 283, l. 27-28 : Si... d'Artois. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : depuis la mort de.

P. 284, l. 4 : Flandres. — *Ms.* B 20 : France.

P. 284, l. 4 à p. 287, l. 9 : ne à... dou siège. — *Feuillet déplacé dans le ms.* B 20.

P. 284, l. 6 : che fu raisons. — *Ms.* B 12 : comme il fait bien à croire.

P. 284, l. 13 : lettres seellées. — *Leçon du ms.* F 1. — *Mss.* A 1, 2 : seeléez. — *Mss.* B 1, 2, 12 : seelés.

P. 284, l. 14 : trop fourfait. — *Ms.* A 2 : ont trop avant erré et fait.

P. 284, l. 27 : se contempta moult. — *Ms.* B 12 : fut assez content.

P. 285, l. 3 : venist. — *Mss.* B 12, 20 : chevauchast.

P. 285, l. 10 : Bretaigne. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* d'Anjou et du Maine.

P. 285, l. 13 : et chaingles. — *Mss.* A 2, 7, B 5, 7 : et angles. — *Manquent au ms.* B 12.

P. 285, l. 13-14 : dou roiaume. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : dou roi. — *Manquent aux mss.* A 7, B 5, 7.

P. 285, l. 15 : Artois. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : Arras et Artois.

P. 285, l. 15 : li amas. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : l'assemblée.

§ **309**. P. 285, l. 18-19 : Hesdin. — *Ms.* A 1 : Hedin.

P. 285, l. 27 : aplouvoient. — *Ms.* B 5 : habondoyent.

P. 286, l. 11 : n'aront. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : n'aroit.

P. 286, l. 11 : cure ne. — *Manquent au ms.* A 2.

P. 286, l. 11 : ne relever. — *Manquent aux mss.* A 2, 7, B 1, 2, 5, 7, 12.

P. 286, l. 13 : aquerrés. — *Ms.* A 1 : aquerés.

P. 286, l. 15 : moult. — *Ms.* B 12 : et la presumption est trop oultrageuse et trop.

§ **310**. P. 286, l. 17 : au siège. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, B 1, 2.

P. 286, l. 22 : Il. — *Ms.* A 2 : Certes ce roy.

P. 287, l. 1 : demorrés. — *Ms.* A 1 : demorés.

P. 287, l. 3-5 : rafresquirai... encoragier. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : encourageray.

P. 287, l. 9 : siège et. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* monta à cheval et.

P. 287, l. 12 : portoit. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* le champ.

P. 287, l. 12 : trois. — *Ms.* A 2 : .IIII.

P. 287, l. 19 : pas à. — *Ms.* A 2 : pont de.

P. 287, l. 21 : pont. — *Ms.* A 1 : point.

P. 287, l. 24 : Menreville. — *Ms.* B 12 : Merville.

P. 287, l. 24 : Courtrai. — *Ms.* A 2 : Tournay.

P. 287, l. 28 : par une unité. — *Ms.* A 2 : par grant amour et unité. — *Mss.* B 1, 2 : par bonne unité. — *Ms.* B 7 : par unité. — *Ms.* B 12 : par une vraye unité.

P. 288, l. 1 : vont. — *Ms.* B 20 : prendent ung long tour en chevauchant.

P. 288, l. 4 : crolières. — *Ms.* B 12 : mollières.

P. 288, l. 4 : poroient. — *Mss.* B 1, 2, 12 : porront.

P. 288, l. 5-6 : il fait fresc. — *Mss.* B 12, 20 : le temps est pluvieux.

P. 288, l. 15 : porte. — *Ms.* B 1 : portent. — *Ms.* B 12 : puisse porter.

P. 288, l. 15-16 : porte point de contraire. — *Ms.* B 2 : facent point de dommage.

§ 311. P. 289, l. 1 : deux. — *Mss.* B 12, 20 : trois.

P. 289, l. 3 : et l'estourmirent. — *Ms.* B 12 : et les espoentèrent. — *Ms.* B 20 : tant qu'ilz la effarouchèrent.

P. 289, l. 8 : à herlle. — *Ms.* A 7 : à harle. — *Ms.* B 12 : à vollée. — *Manquent aux mss.* B 5, 7.

P. 289, l. 8-10 : li... Menin. — *Ms.* B 12 : la noise et la tempeste venoit de la ville de Menin.

P. 289, l. 9 : s'asamblèrent. — *Leçon des mss.* B 1, 2. — *Ms.* A 1 : samblèrent.

P. 289, l. 22 : ces païssans. — *Mss.* A 2, B 20 : Flamens.

P. 289, l. 30 : et... huer. — *Ms.* B 20 : puis se prindrent à jetter ung cri.

P. 289, l. 32 : par malisse. — *Mss.* B 12, 20 : par [B 20 : à] cautelle.

P. 290, l. 3 : Halses. — *Ms.* A 1 : Halse.

P. 290, l. 5 : fièrent. — *Ms.* B 12 : ferirent.

P. 290, l. 11 : enrasquiés. — *Ms.* A 2 : entrappez. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : trebuchiez. — *Manque au ms.* B 12.

P. 290, l. 12 : maistres. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* ossi.

P. 290, l. 17 : rescoure. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Ms.* A 1 : rescours.

P. 290, l. 18 : encauchoient. — *Ms.* A 2 : couroient de leurs piques.

P. 290, l. 20 : et. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7. — *Manque au ms.* A 1.

P. 290, l. 26 : rencontre. — *Mss.* B 1, 2, 12 : retour.

P. 290, l. 27 : Bouchars. — *Leçon des mss.* B 2, 12. — *Mss.* F 1, A 1, B 1, 20 : Boulehars. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : de Boulehars et.

P. 290, l. 29-30 : cil tout ewireux. — *Ms.* B 12 : estoient moult eureux ceulx.

P. 291, l. 3 : furent. — *Le ms.* B 20 *ajoute :* des mors.

P. 291, l. 5 : folle emprisse. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : follie.

P. 291, l. 6 : ville. — *Ms.* B 12 : lieue.

P. 291, l. 8 : garder. — *Leçon des mss.* A 7, B 1, 2, 5, 7, 12. — *Ms.* A 1 : gardet.

P. 291, l. 11 : outrequidiet... chevauchiet. — *Ms.* A 2 : outrequidier leur est monté es testes de ainsi.

§ **312**. P. 291, l. 13 : Cheste cose. — *Ms.* B 12 : Cestui meschief.

P. 291, l. 16 : vint. — *Les mss.* B 1, 2 *ajoutent :* au pas.

P. 291, l. 19 : estre. — *Mss.* B 1, 2, 12, 20 : oster.

P. 291, l. 19 : deffait. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7. — *Manque aux mss.* A 1, 2, B 1, 2, 12, 20.

P. 291, l. 29 : perdu. — *Ms.* B 20 : eu contre eulx.

P. 291, l. 30 : atrappés. — *Le ms.* A 2 *ajoute :* mais toutesvoies par grant appertise il s'estoit sauvé.

P. 292, l. 10 : eux destruire. — *Ms.* B 12 : les confondre.

P. 292, l. 13 : dou Lis. — *Leçon des mss.* A 7, B 5, 7, 12. — *Manquent aux mss.* A 1, 2, B 1, 2, 20.

P. 292, l. 17 : sus. — *Ms.* A 1 : sous. — *Mss.* A 2, B 20 : soubz. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : dessus. — *Ms.* B 12 : sur. — sus la rivière *manquent aux mss.* B 1, 2.

P. 292, l. 24 : heriier. — *Ms.* B 12 : travillier.

P. 292, l. 26 : demorra. — *Ms.* A 1 : demora.

P. 292, l. 31 : lièvent. — *Leçon des mss.* B 1, 2, 12, 20. — *Ms.* A 1 : liement. — *Mss.* A 7, B 5, 7 : liéement lièvent.

P. 292, l. 32 : segnefiant. — *Ms.* A 2 : signifiance de grant.

P. 293, l. 2 : demorroient. — *Ms.* A 1 : demoroient.

P. 293, l. 4 : preechiet. — *Ms.* A 1 : prechiet.

P. 293, l. 7 : tenoit. — *Le ms.* B 12 *ajoute :* comme bien oy avez.

FIN DES VARIANTES DU TOME DIXIÈME.

TABLE.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

FIN DE LA TABLE DU TOME DIXIÈME.

ERRATA.

Quelques corrections ont été insérées dans les variantes.

P. 27, l. 26, *mettez une virgule après* dirai.
P. 34, l. 5, *au lieu de :* don, — *lisez :* dou.
P. 137, l. 2, *au lieu de :* au doi, — *corrigez :* andoi.
P. 183, l. 20, *au lieu de :* là où, — *rétablissez :* leur.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.



